This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

1157

Per. 23728 d. 35
N.S. 26-7

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS

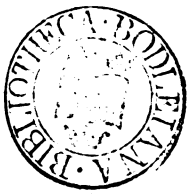

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(NOUVELLE SÉRIE)

TOME XXVI

LYON
CHEZ AIMÉ VINGTRINIER, IMPRIMEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.
PARIS
CHEZ F. SAVY, LIBRAIRE,
Rue Hautefeuille, 24
1863

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Poésie.

—

PETITES FLEURS.

Petites fleurs des vallées,
Par *son* pied mignon foulées,
Pourquoi craindre le destin
Qui ne vous donne, ô pauvrettes,
Sans aquilons, sans tempêtes,
Que l'espace d'un matin ?

Comme vous, ô mes fleurettes,
Bien souvent *ses* mains distraites
Ont effeuillé sur *ses* pas
L'amour que j'avais pour Elle,
Et pourtant, faveur cruelle,
Comme vous, je n'en meurs pas.

O mes fleurs, souffrons ensemble,
Puisqu'un même sort rassemble
Et vos plaintes et mes pleurs ;
Pour vous il est moins sévère,
Car vous laissez à la terre
Le parfum de vos douleurs.

Léon Gontier.

Digitized by Google

LOIN DE LA FOULE,

SONNET.

N'est-ce donc point assez quand un torrent s'écoule,
D'être entraîné par lui sans s'y précipiter?
Pourquoi tous ces efforts pour se joindre à la foule ?
C'est un gouffre béant, tâchons de l'éviter.

Plutôt que sur ma tête un monde entier s'écroule ;
Si je devais un jour lui plaire et la flatter !
Désirs d'ambitions, à mes pieds je vous foule,
Si, pour vous satisfaire, il faut démériter !

Non jamais, dans mes vers, je n'aurai la faiblesse
D'admirer la laideur, de la louer tout haut,
De me taire toujours, d'admirer tout défaut ;

D'un lâche et d'un flatteur loin de moi la bassesse !
Et dussé-je être seul à suivre ce chemin,
Debout, je m'y tiendrai plus haut que le dédain.

Joannès JURON.

JUVÉNAL SERAIT-IL UNE GANACHE ?

Dans le temps où brillait l'impure Messaline,
Où Néron, l'assassin de sa mère Agrippine,
Chantait sur le théâtre et composait des vers,
Où le dernier Flavien, maître de l'univers (1),
Convoquait le sénat pour l'importante affaire
De prendre ses conseils sur un point culinaire,
Alors vivait à Rome un sot original,
Un mécontent de tout, qu'on nommait Juvénal.

(1) *Flavius ultimus*, Domitien. - Juven. IV, 37.

Digitized by Google

Auprès de ses amis, son ardente satire
Fouaillait les courtisans du tout-puissant empire (1);
Il ridiculisait l'illustre Crispinus,
Et, ne fermant jamais son temple de Janus,
Il déclarait la guerre aux innombrables vices
Dont ses contemporains se faisaient les complices.
Sur le progrès du mal mordant à belles dents,
Le poète vengeur n'était pas de son temps :
Eh bien ! malgré cela, personne, que je sache,
N'a traité jusqu'ici Juvénal de *ganache*.

Paul SAINT-OLIVE.

LA PANACÉE,

SONNET.

Connais-tu cette plante aux sucs miraculeux,
Qui guérit tous les maux? — Suis-moi sur la montagne;
Plus haut que le Mont-Blanc et les sierras d'Espagne,
Nous irons la cueillir au sein des glaciers bleus.

Ils montent ; tout s'efface, et l'immense campagne,
Et des grandes cités le fracas populeux.
— Arrêtons-nous, dit l'un... Ce chaos nébuleux
M'épouvante...—Marchons !... L'espoir nous accompagne.

—La fatigue me tue... — Atteignons ce haut lieu
Qui brille dans l'azur... — Ma paupière se ferme...
Arrêtons-nous. — Marchons !— Je ne puis plus... Adieu.

— Encore un pas !..-Je meurs..-C'est bien..Voici le terme..
Ta main n'a qu'à s'étendre et se plonger en Dieu ;
L'herbe qui guérit tout, c'est en lui qu'elle germe !

T. DOUCET.

(1) *Ecce iterum Crispinus*. — Juven. IV, 1.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS :

HISTOIRE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

JUSQU'A NOS JOURS,

Lu dans la séance publique de l'Académie,
du 23 décembre 1862,

Au nom d'une commission composée de MM. Guillard, Tisseur, Gilardin, Valentin-Smith, à laquelle se sont adjoints M. Sauzet, président, et M. Fraisse, secrétaire-général de la classe des lettres.

Rapporteur, M. Dareste.

L'Académie avait mis au concours pour cette année une histoire des Associations ouvrières à Lyon jusqu'à nos jours. Cette histoire devait, d'après le programme proposé, comprendre trois parties : 1° l'étude des associations anciennes ; 2° le tableau et l'appréciation de celles d'aujourd'hui ; 3° l'indication des perfectionnements et des améliorations à obtenir.

S'associer a toujours été un besoin pour les hommes qui ont des intérêts communs. Mais ce besoin s'est fait sentir d'une manière plus particulière pour les ouvriers, surtout pour ceux des grandes villes. Ils ont dû particulièrement chercher à s'aider les uns les autres. Car perdus dans la foule et dépourvus des rapports nécessaires qu'ont entre eux les habitants de petites communes, ils sont plus exposés au danger d'être abandonnés à eux-mêmes. C'est dès lors une obligation pour eux de s'unir plus étroitement, afin de veiller ensemble aux choses qui les intéressent et de se prêter un secours mutuel dans les mauvais jours. Le fait des associations ouvrières est fort naturel. L'histoire nous montre que, dans les grandes cités, ces associations n'ont jamais fait défaut, et qu'elles ont toujours poursuivi le même but, bien qu'en employant des moyens divers, suivant

Digitized by Google

les temps, suivant la condition économique des industries, et suivant la nature des garanties que les lois accordaient aux différentes classes de la population.

Etudier le système des anciennes corporations dans leur longue variété et le mécanisme des associations d'aujourd'hui, apprécier la valeur de ces dernières par une comparaison naturelle, déterminer enfin ce qui reste encore à faire pour que les institutions actuelles portent tous leurs fruits et ne laissent rien à regretter de celles d'autrefois, tel était, Messieurs, le programme du concours ouvert par l'Académie. Il y avait là tout à la fois à étudier des théories économiques, les faits d'histoire qui éclairent ces théories, enfin les résultats pratiques obtenus déjà et ceux qui peuvent l'être encore. En bornant le travail des concurrents à la ville de Lyon, nous en déterminions le cadre, sans rien lui ôter de son intérêt général, car Lyon a été une grande ville dès sa naissance, et depuis dix-neuf siècles, grâce aux avantages exceptionnels de sa situation, elle n'a pas cessé d'être une ville d'industrie, une ville ouvrière. Elle l'était bien avant que la fabrication des soies y eût établi son centre principal et l'eût faite telle que nous la voyons maintenant. Les cités comme la nôtre ont ce privilége que leur histoire est l'histoire même du pays.

Un seul concurrent a abordé le sujet, mais nous ne nous en plaignons pas, car son mémoire est excellent, bien qu'il ait trop concentré ses recherches sur un point, l'étude des sociétés de secours mutuels récemment établies à Lyon. Son livre est rempli de faits utiles à connaître et surtout appréciés avec une grande sûreté de jugement. Nous y avons été frappés de la netteté des vues, de la fermeté des opinions formées par une étude attentive et toujours pratique, enfin de ces sentiments élevés de justice et de charité chrétienne, sans lesquels un ouvrage d'économie morale ne serait pas

Digitized by Google

digne de son nom. L'auteur a vu de près nos associations de secours mutuels; il en connaît à fond les règlements et le mécanisme, il a suivi leurs vicissitudes, il a jugé leurs écueils; il a déterminé les raisons de leurs succès. Succès réels, plus rapides même qu'on n'aurait pu le penser, en face des problèmes difficiles et souvent délicats que soulevait leur organisation. L'Académie, reconnaissant que cette partie du sujet était la plus importante, félicite l'auteur de la manière heureuse dont il l'a traitée, et lui décerne le prix.

Nous avons regretté, il est vrai, et ce sera notre critique principale, que la partie spécialement consacrée à l'histoire fût trop réduite aux proportions d'une simple introduction. L'auteur a passé rapidement sur certaines époques et moins recouru aux sources originales qu'emprunté à des ouvrages déjà connus, ouvrages qu'il eût été souvent nécessaire de contrôler et surtout de compléter pour ce qui touche Lyon. Nous eussions désiré qu'une étude nouvelle dissipât quelques-unes des obscurités de la période ancienne, antérieure à l'époque où les corporations ouvrières ont commencé à avoir des statuts écrits. Il reste pour cette période plus d'un problème à résoudre; l'histoire de Lyon, capitale sous les Romains et les Bourguignons, était une de celles qui pouvaient le mieux fournir les données nécessaires pour les solutions désirées. Nous avions pensé aussi que même pour la période moderne, plus connue cependant, les statuts des métiers lyonnais révèleraient des faits curieux dignes d'être mis en lumière; plusieurs des anciennes corporations lyonnaises ont eu des caractères à part et ont traversé des révolutions dont le tableau eût eu un côté instructif. Nous aurions voulu connaître assez à fond les lois, les règlements, l'histoire des corporations composées d'ouvriers en soie; car, indépendamment des conditions de temps qui ont changé, il y a dans

Digitized by Google

la constitution de certaines industries des conditions locales qui ne changent pas. Nous continuons donc d'exprimer le vœu que l'histoire particulière des anciennes corporations de notre ville soit faite un jour à ce point de vue, croyant qu'une telle étude n'aurait pas seulement un intérêt d'érudition, qu'elle serait d'une plus haute portée, qu'elle pourrait nous éclairer sur quelques unes des questions qui se débattent encore aujourd'hui. Nous exprimons d'autant mieux ce regret que l'auteur nous a prouvé combien il était fondé. Quelques emprunts directs faits aux statuts des métiers de Lyon lui ont révélé un exemple frappant des vices de l'ancien compagnonnage ; il a pu nous montrer une de nos grandes industries lyonnaises du XVIe siècle, celle de l'imprimerie, suspendue par une grève d'ouvriers dont le compagnonnage doit porter la responsabilité, et succombant à une succession rapide de procès.

Ces réserves faites, nous nous empresserons de reconnaître que l'auteur, en esquissant à grands traits le tableau des anciennes institutions de la classe ouvrière, corporations, compagnonnage, confréries, les a toujours caractérisées avec la précision et la sûreté de jugement qui lui sont habituels. Ses appréciations, pour être rapides et générales, n'en sont pas moins d'un économiste et d'un historien exercé. Il nous fait parfaitement toucher au doigt les raisons d'être de ces institutions et leurs raisons de n'être plus, leurs avantages et leurs inconvénients, les services qu'elles rendaient, les circonstances qui ont amené leurs modifications successives, et celles qui ont entraîné leur chute à un jour donné.

La seconde moitié du dernier siècle a été, pour les associations ouvrières, comme pour bien d'autres institutions, une époque de crise et de renouvellement. Elles n'étaient plus que l'ombre d'elles-mêmes, elles avaient à peine conservé un reste de vie, et ne répondant plus à des besoins nouveaux,

Digitized by Google

n'étant plus en harmonie avec les formes de la société et du gouvernement, elles avaient besoin d'être entièrement remaniées. Les premières années du règne de Louis XVI ont donc été un temps d'essais et de discussions. Turgot abolit les maîtrises et les jurandes; six mois après elles sont rétablies, avec d'importantes modifications toutefois. On procédait alors par des tâtonnements souvent peu heureux; mais on se posait déjà toutes les questions dont nous cherchons la solution aujourd'hui, et les délibérations de ce temps qui nous ont été conservées, celles des parlements, celles des assemblées municipales ou provinciales, sont pleines d'idées justes et intéressantes. Tout ce que la Révolution a fait de changements administratifs utiles s'est préparé là. On éprouvait le besoin d'établir partout la liberté et la règle, ces deux conditions essentielles de toute société, quel que soit son objet et quelle que soit son étendue.

La Révolution arriva, et fit table rase du passé, mais sans jeter les bases d'institutions nouvelles, dont l'agitation de la France et les circonstances terribles qui pesèrent sur elle pendant plusieurs années, retardèrent encore la création. La France ne respira que sous le Consulat, et ce fut alors seulement qu'elle put reprendre l'œuvre interrompue. Alors toutes les anciennes corporations étaient dissoutes. Y revenir eût été une erreur, quand ce n'eût pas été une impossibilité. Mais on était aux prises avec les vices de l'individualisme, et il fallait rendre aux classes ouvrières, soit par des institutions nouvelles, soit par des associations plus restreintes et établies sur d'autres bases, une partie des avantages et des garanties que la ruine de l'ancien système leur avait enlevés.

Soixante ans se sont écoulés depuis cette époque. L'auteur considère les cinquante premières années comme une période intermédiaire ou d'essai ; il s'attache plus particuliè-

Digitized by Google

rement aux dix ou douze dernières pendant lesquelles le système de la mutualité a pris, en effet, le développement le plus rapide et le plus heureux.

Nous acceptons cette division qui nous paraît justifiée, en trouvant toutefois qu'il n'a pas rendu aux cinquante premières années de ce siècle une justice assez complète.

Cette époque est, en effet, pour Lyon, celle de l'institution des prud'hommes, créée par Napoléon Ier, celle des caisses d'épargne, œuvre de la Restauration, très-développée après 1830, celle d'une caisse de prêt établie en 1834. Nous pouvons rappeler encore ce que le gouvernement a fait pour étendre l'instruction primaire, et la société pour créer des asiles, des patronages, des œuvres de toute nature dont notre cité se pare avec une juste fierté. Ce sont là des créations dont les services sont trop bien appréciés pour qu'on ait à les faire valoir ; elles eurent le mérite de réparer indirectement, sans doute, mais d'une manière plus large et plus compatible avec nos institutions modernes, une partie du préjudice causé aux classes ouvrières par la suppression des anciennes corporations. Une justice spéciale, sommaire, expéditive et sans frais, des conditions d'épargne et des conditions de crédit, telles que les ouvriers n'en trouvaient pas autrefois; des moyens d'instruction, des facilités particulières pour l'apprentissage, des moyens d'assistance, tous ces faits qu'il ne m'est permis que d'indiquer en passant et dont il serait facile de grossir le nombre, prouvent surabondamment que ces cinquante années ne furent pas stériles, et que pendant cette époque importante les vices de l'individualisme furent très-combattus et très-atténués.

Nous ajouterons que les essais d'associations, tentées sous de nouvelles formes, ne manquèrent pas non plus. C'est le temps où les Sociétés de secours mutuels ont commencé à s'organiser à Lyon et ailleurs; quelques-unes d'elles étaient

Digitized by Google

anciennes et même antérieures à la Révolution ; elles furent à cette époque en voie de progrès continu, et malgré les erreurs insé- parables des débuts, elles rendaient déjà des services utiles à rappeler. Celles de Lyon comptaient, avant 1848, plus de six mille membres.

Maintenant nous reconnaîtrons, avec l'auteur, qu'en 1852, on n'était pas sorti de la période d'essai, qu'il y avait eu des fautes commises, que bien des incertitudes n'étaient pas dissipées encore, et que c'est seulement depuis cette année que le système de la mutualité a été appliqué d'une manière assez large et en même temps assez heureuse pour que sa fécondité éclatât à tous les yeux, de manière à convaincre les plus incrédules. Il suffira de laisser parler les chiffres. Lyon comptait, au 31 décembre 1852, huit sociétés approuvées; à neuf ans de distance, au 31 décembre 1861, ce chiffre s'élevait à 168. — Il était vingt et une fois plus considérable.

Comme nous avons eu déjà l'honneur de le dire, la partie essentielle et la plus remarquable du mémoire couronné, est celle qui concerne l'organisation des sociétés mutuelles à Lyon, leur mécanisme, les difficultés qu'elles ont eues à résoudre, et la manière habile dont elles les ont généralement résolues.

Le principe auquel l'auteur s'attache avec une grande raison, c'est qu'il faut distinguer les sociétés mutuelles des institutions de l'État et des institutions charitables. Il faut, qu'en dehors de l'État et en dehors de la charité publique, les associations ouvrières existent et vivent de leur vie propre. Il faut que les ouvriers d'un ou de plusieurs corps de métiers, forment une société ayant ses ressources particulières, son administration, et subvenant, suivant des règles déterminées, à certains besoins de ses membres. Tout membre de l'association, contribuant pour une somme

Digitized by Google

ordinairement équivalente au prix d'une journée de travail par mois, devient créancier de l'association en cas de maladie et d'interruption de travail forcé. C'est l'assistance mutuelle ordonnée et régularisée. A cette question s'en rattache une autre , celle des retraites pour la vieillesse. La mutualité ne résoud pas seule le problème, mais elle donne les moyens de le résoudre ; car l'association reconnue par l'Etat et déclarée personne civile, peut réaliser des économies, constituer des fonds spéciaux, recevoir des donations et des legs. Elle peut enfin avoir, à côté de ses membres participants, des membres honoraires, dont les cotisations doivent être particulièrement affectées à ce but.

La mutualité répondait ainsi aux deux besoins les plus urgents des hommes qui vivent de leur travail. Elle leur assurait l'assistance en cas de maladie, elle leur faisait entrevoir une assistance, pour le temps où l'âge et les infirmités diminueraient leurs forces.

L'idée n'était pas nouvelle ; mais la difficulté consistait à faire marcher l'institution en déterminant son objet, en la dégageant de toutes les prétentions qui pouvaient lui nuire, en lui donnant des règles précises. Depuis dix ans on s'est préoccupé d'établir ces règles, et nous pouvons dire qu'on y est parvenu.

La société étant un contrat, il a fallu régler 1° les conditions de l'admissibilité, au point de vue de la moralité des associés, de leur état sanitaire, de leur âge, de leur nombre, savoir si les femmes seraient admises, à quelles conditions elles le seraient, pour que leur admission ne fût pas une cause de dépenses supérieures aux ressources des sociétés; les mêmes questions se présentaient pour l'admissibilité des enfants.

2° Quelle serait la nature des secours accordés en cas de maladie, dans quelle mesure ces secours seraient obligatoi-

Digitized by Google

res, comment serait constitué le service médical, comment il serait rétribué ? les mêmes questions se présentaient également pour le service pharmaceutique.

3° Comment les sociétés s'administreraient, et quels moyens elles emploieraient pour assurer la légitime répartition des secours? quels seraient les devoirs et la mission des membres visiteurs, à la vigilance desquels les intérêts sociaux sont réellement confiés?

4° Quel serait le système de retraite adopté? Comment serait composé le fonds destiné à ses retraites, quels en seraient la répartition et l'emploi?

En posant ici ces questions d'une manière sommaire, nous ne pouvons entrer dans le détail de chacune d'elles ; mais c'est précisément ce que l'auteur a fait avec un soin et une sûreté de coup d'œil remarquables. Raisonnant toujours sur une pratique de plusieurs années, il nous a paru présenter des conclusions d'une sagesse et d'une justesse frappantes, et le meilleur témoignage que nous puissions lui rendre, c'est que nous tenons la plupart de ses décisions pour être hors de contestation. Nous regardons son livre comme un code raisonné auquel les institutions de secours mutuels ne peuvent mieux faire que de se conformer.

Sur ce point, une seule critique lui a été adressée au sein de la Commission, celle de s'être beaucoup attaché aux sociétés de secours mutuels, fondées à Lyon depuis 1852, et d'avoir moins parlé de la grande société des ouvriers en soie, établie en 1850 et reconnue dès son origine institution d'utilité publique. Cette société, formée sous le patronage de la Chambre de Commerce et richement dotée par elle, nous eût paru mériter, malgré les conditions exceptionnelles dans lesquelles elle se trouve, ou plutôt en raison même de ces conditions, un examen tout particulier.

Les sociétés de secours mutuels sont formées par des

Digitized by Google

contrats libres, indépendants; c'est en quoi elles sont tout à fait en rapport avec notre société moderne qui n'admet pas les corporations forcées, ni les corporations fermées. Le système a été mis en vigueur sous nos yeux; il a donné de magnifiques résultats, et nous pouvons proclamer avec fierté que là comme partout où elle est appliquée dans de bonnes et de saines conditions, la liberté a été féconde.

Mais s'il faut que les associations soient libres, l'Etat n'en a pas moins à leur égard un rôle à remplir. L'auteur du mémoire couronné nous paraît avoir sagement défini et limité ce rôle.

L'Etat approuve ou autorise les sociétés de secours mutuels et leur donne ainsi une existence civile. Il doit les surveiller et les obliger de se renfermer dans leur sphère, dont elles ne sortiraient pas d'ailleurs sans grand péril pour leurs propres intérêts. Il peut enfin leur faire des prêts ou des dons, et les encourager de plusieurs manières. En effet, le gouvernement a contribué à leur succès par des institutions sans lesquelles elles n'eussent pu marcher. Il a formé une Commission supérieure pour étudier leurs intérêts communs, centraliser les résultats des expériences particulières, hâter la solution des nombreuses difficultés de détail que présentait l'exécution d'une pareille œuvre, éclairer l'administration et les sociétés elles-mêmes sur ce qui peut leur être utile et ce qui peut leur nuire. En second lieu, il a institué une caisse spéciale, celle des retraites de la vieillesse, caisse nécessaire, qui débarrasse les sociétés des soins d'une administration impossible pour beaucoup d'entre elles, et leur assure non-seulement la conservation, mais le bon aménagement, l'accroissement même de leurs ressources dans certaines conditions. Autant il est bon qu'en pareille matière, l'initiative de l'Etat soit illimitée, autant il importe

Digitized by Google

qu'il ne change pas en un rouage administratif une institution qui doit essentiellement conserver son caractère d'institution libre.

On ne peut s'occuper des sociétés de secours mutuels, de leurs succès et du grand bien qu'elles ont déjà produit, sans éprouver un sentiment de satisfaction, disons mieux, d'orgueil légitime. On nous accuse souvent d'être dans une époque de transition, de ne pouvoir plus vivre avec les institutions du passé, et de ne pouvoir leur en substituer d'autres. Assurément nous avions beaucoup à reconstruire, mais il semble que nous ne soyons pas restés trop au-dessous de notre tâche. Quant on voit ces sociétés mutuelles, après un demi-siècle de tâtonnements, produire les fruits qu'elles produisent déjà autour de nous, il y a là de quoi inspirer une noble et généreuse confiance dans la vitalité et la vigueur de notre société et de notre pays.

Si nous devions en croire l'auteur du mémoire couronné, nous aurions ici, à Lyon même, une raison particulière de fierté ; car c'est à Lyon que la puissance de la mutualité aurait d'abord été comprise, c'est au milieu de nous que se seraient accomplis les premiers essais heureux en ce sens, et nous aurions contribué, pour une bonne part, à donner une impulsion féconde à un système d'associations dont les bienfaits sont aujourd'hui sentis par la France entière et même par les pays qui nous entourent (1).

Le rôle de la mutualité est d'ailleurs plus grand qu'il ne paraît. Il ne consiste pas seulement à fournir des ressources pour la maladie ou pour la vieillesse. C'est là son but direct. Mais indirectement, elle en atteint un autre, plus élevé peut-être. Elle crée entre les associés une responsabilité mutuelle. Chacun d'eux contracte envers la société un engagement

(1) La Belgique, par exemple.

Digitized by Google

personnel d'activité, d'économie, de prévoyance, de moralité. L'homme qui appartient à une association est forcé d'être *honorable*, je me sers à souhait de cette expression empruntée au langage ordinaire, mais qu'aurait grand tort de repousser le langage académique. Faut-il parler des sentiments de dévouement et d'assistance réciproque entre les associés, de l'influence exercée sur les familles dont l'avenir est assuré, de l'encouragement aux mariages dont les chances mauvaises sont conjurées, de la nécessité imposée aux sociétaires de conquérir l'estime de leur société, et de la certitude, s'ils l'obtiennent, d'être investis un jour de sa confiance? car toute société mutuelle est nécessairement appelée à bien choisir ceux qui doivent l'administrer et la représenter. Faut-il parler encore des relations établies au sein des sociétés entre les membres honoraires et les membres participants, relations qui rapprochent les uns des autres des hommes de position diverse, qui combattent l'égoïsme chez les uns et les utopies chez les autres, et amènent naturellement les représentants des classes ouvrières à concourir à l'ordre et aux destinées de l'Etat.

Tel est le bienfait moral à côté du bienfait matériel; nous ne croyons pas nécessaire d'ajouter que former l'homme aux vertus morales, c'est le former aussi aux vertus religieuses.

Mais comment parler des vertus morales et religieuses, à Lyon surtout, et garder le silence sur la charité et ses œuvres? La charité ne doit pas être séparée de la mutualité; elle en est le complément et le complément nécessaire. Sans doute il faut les distinguer, car, si elles se proposent un but analogue, elles le font en vertu de principes différents et par des moyens qui ne diffèrent pas moins. La mutualité a pour objet plus particulier de prévenir la misère, et la charité de la soulager. La première est un contrat qui impose des devoirs et confère des droits; la seconde est parfaitement libre, et ce

Digitized by Google

serait la détruire que la rendre obligatoire. Chacune a donc son rôle et sa sphère; on les dénaturerait en les confondant. Nous n'avons qu'un vœu à faire, c'est que la mutualité ne diminue en rien la charité, et qu'elle la rende plus efficace, en augmentant le nombre de ceux qui donnent, en diminuant le nombre de ceux qui reçoivent. C'est là le progrès qu'il est permis d'espérer.

Nous applaudissons donc sans réserve à la distinction faite par l'auteur du mémoire couronné entre des institutions d'une nature aussi différente. Nous concevons le danger qu'il y aurait si quelques esprits imprudents venaient à mêler ce qui doit être séparé. Et cependant nous ne pouvons nous empêcher d'observer que si les royaumes sont distincts, ils ont quelques frontières communes. Les souscriptions des membres honoraires dans les sociétés de secours mutuels ont tous les caractères de dons charitables. Tel but particulier qu'une société de secours mutuels se propose d'atteindre est aussi celui que poursuit une société de charité. Ne serait-il donc pas à propos, tout en laissant à ces sociétés d'ordre différent leur marche différente, de tenir compte de leur coexistence et du concours qu'elles peuvent se prêter? Pourquoi l'auteur, qui paraît mieux convaincu que personne des services rendus par les sociétés charitables, particulièrement par celle de Saint-François-Xavier, s'est-il défendu, avec autant de rigueur qu'il l'a fait, toute excursion dans un domaine voisin, disons mieux, dans un domaine qu'il pouvait regarder aussi comme le sien ?

L'Académie nous excusera de nous étendre sur un sujet de cette importance qu'on ne saurait traiter à demi. Après l'avoir entretenue du passé et du présent, il nous reste à lui dire quelques mots, non pas de l'avenir, ce qui serait ambitieux, mais de ce que l'on peut faire encore et de ce que l'on doit raisonnablement espérer.

Digitized by Google

L'auteur donne à cet égard d'excellents conseils. Partant toujours du principe établi de la mutualité, il montre qu'elle n'a pas dit son dernier mot, que les sociétés de secours mutuels peuvent encore, dans telle ou telle circonstance, ajouter à leur œuvre principale différentes œuvres accessoires, par exemple le patronage des enfants et des apprentis, des caisses spéciales pour les veuves et les orphelins; des primes d'encouragement pour le zèle, l'exactitude le dévouement des sociétaires; des associations pour des achats de denrées; des lingeries à la disposition des membres les plus pauvres; une caisse d'épargne spéciale, recevant au fur et à mesure les plus faibles sommes, institution qui, établie de nos jours en Angleterre, y a déjà produit des résultats surprenants. Les prêts d'honneur, que l'on commence à tenter en France sur une grande échelle, doivent attirer l'attention d'une manière particulière. On peut encore songer à l'établissement de plaisirs communs, tels que veillées de famille, cours, réunions musicales. Toutes ces œuvres ont déjà été réalisées sur certains points. Dans quelles circonstances, dans quelle mesure, dans quelles conditions aura lieu leur développement? Faut-il les unir aux sociétés de secours mutuels? faut-il les en distinguer? Tels sont les problèmes posés aujourd'hui, problèmes dont on peut espérer la solution prochaine, puisque d'autres, assurément plus difficiles, ont été heureusement résolus.

Ici se bornent les conseils de l'auteur, conseils sages assurément, et ce n'est pas nous qui le blâmerons de sa prudence. Comprendre l'importance des résultats obtenus, les consolider, y ajouter quelques autres avantages, dont l'acquisition semble possible, au moins dans certaines circonstances, c'est à coup sûr ce que nous avons à faire de mieux. Il faut aujourd'hui nous proposer pour but immédiat de tirer des sociétés de secours mutuels tout ce qu'elles peuvent donner encore.

Digitized by Google

L'Académie cependant avait aussi d'autres vues. Moins disposée que l'auteur à se renfermer dans le système de la mutualité, elle aurait voulu s'éclairer sur quelques tentatives déjà faites ailleurs qu'à Lyon, en dehors de ce système, et savoir jusqu'à quel point ces tentatives pouvaient être imitées ici. Elle aurait voulu savoir par exemple si le genre d'association réalisé par les cités ouvrières de Mulhouse était un exemple à suivre.

On demande encore si les ouvriers d'aujourd'hui retrouvent dans nos institutions actuelles tous les avantages que leur assurait autrefois le système des corporations et des jurandes? La société de secours mutuels réalise le droit à l'assistance, rattache l'individu à un corps, reconstitue dans le sens le plus large du mot l'antique confrérie. Les conseils de prud'hommes, les caisses d'épargne, les caisses de prêts, assurent la justice spéciale, offrent des moyens sûrs et puissants d'économie et de crédit. Mais la corporation faisait plus. Elle assurait, par exemple, que le travail était bien exécuté ; elle en surveillait la fabrication et la moralité. Elle exerçait sur ses membres un contrôle plus étendu que celui d'aujourd'hui, entrant dans tous les ateliers et les visitant à son gré. Elle discutait les intérêts communs d'une association ou d'un atelier. Elle trouvait quelquefois du travail pendant les chômages. Ces différents avantages sont-ils perdus pour toujours? Si la liberté de l'industrie, et pourquoi ne pas le dire, des raisons d'ordre public ne permettent pas de revenir directement à des mesures désormais impossibles, est-il interdit d'y arriver par d'autres voies?

Ne peut-on établir des liens entre les sociétés de villes différentes, comme on l'a fait en Allemagne, soit pour faciliter aux sociétaires qui changent de résidence leur translation d'une société dans une autre société, soit pour remédier à la disparition du compagnonnage, disparition qui semble

Digitized by Google

prochaine et qui, d'ailleurs, serait peu regrettable à beaucoup d'égards ?

Ces questions, Messieurs, nous mèneraient loin, et nous ne prétendons pas les résoudre, mais nous tenions à les indiquer dans ce rapport ; car elles sont posées autour de nous. Elles ne sont pas seulement de celles dont les Académies provoquent la discussion ; elles n'appartiennent déjà plus au domaine de la théorie ; elles entrent tous les jours dans celui de la pratique. Embrassant l'histoire des associations lyonnaises dans son cadre le plus large et sous toutes ses faces, nous devions nous préoccuper, non seulement de ce qu'elles sont aujourd'hui, mais encore de ce qu'elles seront demain.

Que ces considérations n'ôtent rien à la justice que nous nous plaisons à rendre à un mémoire bien composé, bien pensé et qui unit à la valeur d'un bon livre celle d'une bonne œuvre. De pareils ouvrages font également honneur à celui qui les a écrits, à la ville qui les a inspirés et à l'Académie qui les couronne.

DARESTE DE LA CHAVANNE.

Digitized by Google

LYON AVANT 89

(SUITE)

La noblesse formait le second ordre de l'Etat, ordre, si j'ose m'exprimer ainsi, plus apparent que réel. Il n'est pas besoin d'expliquer comment la disparition des anciennes races et la facilité à les remplacer par des parvenus avaient ébranlé ce vieux corps, dont les priviléges n'étaient plus qu'une décoration sans armes, et irritaient la nation d'autant plus qu'il n'avait pas conservé pour se défendre le triple prestige de l'antiquité, de la richesse et de la puissance. Cet amoindrissement moral de la noblesse était sensible dans notre province comme partout ailleurs, mais en outre Lyon comptait dans son sein moins de vieille noblesse que tout autre ville de France.

En effet depuis le moyen âge où les gentilshommes avaient fui la cité commerçante pour aller retrouver les grands seigneurs voisins, ducs de Savoie et de Bourgogne, dauphins de Viennois, comtes de Forez, jusqu'au XVe siècle, elle n'avait eu d'autres gentilhommes que quelques négociants florentins, ou que les membres d'un tout petit nombre d'anciennes familles restées à Lyon malgré le commerce, et décorées à peu près héréditairement des fonctions consulaires. Les bourgeois, tant qu'ils ne purent acquérir la noblesse sans renoncer au négoce, n'aspirèrent pas à une distinction qui les aurait ruinés, et ce ne fut guère qu'à partir du moment où les rois de France l'attachèrent à l'échevinage, qu'ils osèrent y prétendre. Dès lors, aucun effort ne fut négligé par eux

Digitized by Google

pour atteindre à ces places consulaires, qui élevaient leurs titulaires au double rang de premiers citoyens de la ville, et de membres du corps le plus brillant de l'Etat. Bientôt la royauté élargissant le cercle de ses concessions, attacha la noblesse à l'acquisition des plus minces emplois, qui se trouvèrent envahis par chacun de ceux ayant assez d'argent pour se les procurer et trop peu de raison pour comprendre que la vraie noblesse n'est pas celle qui se vend. C'est ainsi que partout, mais spécialement à Lyon où il y avait plus de fortune qu'ailleurs, on vit apparaître, pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, une foule de nobles, et que la liste des assemblées de la noblesse en 1789 comprend les noms de 207 familles. 12 à peine (encore la plupart sont-elles étrangères à la ville et même à la province) appartiennent à la catégorie des familles d'ancienne noblesse. Les anoblis possesseurs de fiefs ou membres du consulat avant le règne de Louis XIV sont au nombre de 35 ou 40, puis nous trouvons au moins 160 familles dont la noblesse ne datait pour la plupart que du règne de Louis XV, et provenait de petits offices, tels que ceux de secrétaires du roi, ou de trésoriers de France (1). Du reste, quand on songe qu'à la fin de l'ancien régime, il y a eu jusqu'à trois mille charges conférant la noblesse, on n'est étonné que d'une chose, c'est qu'il n'y eût pas encore plus de nobles; à Lyon cela s'explique jusqu'à un certain point, par cette raison qu'à part la satisfaction d'amour propre, la noblesse ne possédait aucun privilége sérieux qui n'appartînt également à la bourgeoisie.

Les bourgeois, c'est-à-dire, tous les Lyonnais de naissance, ou les étrangers qui, après dix ans de résidence, avaient été admis par le consulat à prêter serment aux institutions de la

(1) Quelques-uns d'offices au Parlement ou de l'Echevinage, mais seulement le petit nombre.

Digitized by Google

commune (1), étaient, en vertu des concessions successives de la couronne, exempts des tailles et d'un certain nombre de droits féodaux ou domaniaux, tels que ceux de lods, retrait féodal, franc-fief et nouveaux acquests (2), péage pour l'entrée des vins et quelques autres moins importants. Ils avaient la faculté de s'imposer eux-mêmes, de ne porter les armes que pour la garde et défense de leur ville, et d'élire librement leurs magistrats consulaires. Ces priviléges, ainsi que nous le verrons plus loin en exposant l'état financier de la ville, avaient été soumis aux mêmes vicissitudes que ceux des autres communes de France; les exigences de la couronne ne les avaient accru ou confirmé, lors de chaque avènement, que moyennant finance; de plus la force du temps ou des choses leur avait fait subir des exceptions et réductions importantes; ainsi l'exemption des tailles, primitivement étendue à tous les biens urbains ou ruraux, avait été plus tard restreinte aux propriétés situées en dehors de la ville, et même en dernier lieu, sur les plaintes incessantes des habitants de la banlieue directement intéressés à la sup-

(1) Sur une demande de leur part, le Consulat examinait s'ils étaient dignes de recevoir le droit de cité, et, quand il les en jugeait dignes, les admettait au rang des Bourgeois de Lyon.

(2) La taille était un impôt levé sur les roturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus. C'était à la fois un impôt personnel et un impôt territorial.

Les lods étaient le droit de vente. — Le retrait féodal était le droit qu'avait le seigneur féodal de retirer des mains de l'acquéreur un fief vendu par son vassal, pourvu que le retrait eût lieu dans le temps prescrit. — Le droit de franc-fief était celui que payait un roturier en acquérant un fief; il était dû au seigneur immédiat et à tous les seigneurs médiats en remontant jusqu'au roi. Depuis Charles V, ce droit fut réservé à la Couronne. — Le droit de nouveaux acquests était un droit d'amortissement, à peu près aboli par le fait, ou seulement perçu sur les biens de main-morte.

(*Dictionnaire de Chéruel.*)

Digitized by Google

pression d'un privilége qui augmentait leurs charges, puisque la taille était une imposition fixée, non d'après un cadastre mais d'après la population et la richesse présumées des paroisses, et que par suite sa répartition devenait plus ou moins onéreuse suivant le nombre des contribuables, le privilége des Bourgeois avait été limité (1) aux propriétés qu'ils exploitaient ou faisaient valoir par eux-mêmes, en d'autres termes à l'enclos des maisons de campagne qu'alors, comme aujourd'hui, chaque négociant achetait ou faisait construire sur les côteaux de Saint-Cyr et d'Ecully. — Les droits d'entrée sur les vins et les denrées de première nécessité, supprimés d'abord au détriment de la seigneurie, rétablis ensuite par la commune à son propre profit, puis ressaisis et revendus par l'Etat, n'avaient jamais cessé d'exister, malgré la lettre des priviléges. La faculté de ne pas payer les taxes ordinaires du royaume devenait illusoire quand il fallait verser au Trésor royal des sommes désignées sous les noms d'emprunts ou dons gratuits. — L'exemption du service militaire avait souffert bien des exceptions depuis le jour où la commune l'avait rachetée mille livres tournois de Philippe VI (2), jusqu'au moment de la guerre de la succession d'Espagne, et de celle de 1742 où le roi Louis XV leva des hommes dans la ville et dans les corporations ouvrières, autorisant seulement ces dernières à ne pas procéder par la voie du tirage au sort, mais à désigner elles-mêmes les hommes destinés à former

(1) A la suite d'une plainte insistante et d'un recours au roi formulés spécialement par les habitants du côteau de Saint-Rambert et du Mont-d'Or.

(2) Au moment de nos désastres nationaux, Philippe de Valois appela tous les Français sous les armes. Le Sénéchal de Lyon voulut y exécuter l'ordre du roi. La ville réclama, représenta ses priviléges, exposa la nécessité de laisser à une grande ville frontière ses citoyens pour la défendre, et enfin termina le différend par l'offre au roi de mille livres tournois.

Digitized by Google

le contingent demandé. Enfin la liberté électorale fut plusieurs fois compromise et progressivement limitée, ainsi que nous le montrera l'étude du Consulat lyonnais. Cependant, malgré ces attaques et ces réductions perpétuelles qui sanctionnaient en l'ébranlant l'existence des franchises communales, les priviléges des bourgeois de Lyon subsistaient encore, et demeuraient, pour ceux qui les possédaient, un bénéfice matériel, une marque distinctive et une garantie d'indépendance.

Parler du tiers-état de Lyon, c'est parler de son commerce en général, et spécialement de celui des étoffes de soie qui a fait la grandeur et la fortune de la ville. La position de Lyon, l'esprit de ses habitants, la nécessité de son indépendance communale l'avaient de tout temps poussée vers le commerce; les Juifs, dès le moyen âge, y avaient importé la banque, mais sa véritable importance industrielle date de l'époque où le progrès commercial, aidé de la protection du Trône, y introduisit la fabrication des étoffes de soie. Louis XI, avec cet esprit judicieux qui aurait fait de lui un de nos meilleurs rois, si les vices privés de l'homme n'avaient rendu le souverain odieux, Louis XI, devina le premier que le commerce de la soie convenait particulièrement à une ville riche, industrieuse, placée auprès des contrées qui produisaient la matière première et qui absorbaient la plus grande quantité de ses produits. Le 23 novembre 1466, il publia des lettres-patentes, par lesquelles « considérant la grand vuidange d'argent qui se faisoit chacun an de son royaume, à l'occasion des étoffes de soie, de drap d'or et d'argent, laquelle vuidange ne se pouvoit estimer à moins de quatre ou cinq cent mille écus, il donnoit ordre à son sénéchal d'attirer des ouvriers pour cette fabrication à Lyon, où, comme l'on disoit, y en avoit jà commencement. » Il exempta les nouveaux venus de toutes tailles et impôts, et compléta bientôt son œuvre par la création du Tribunal commercial et consulaire de la Conservation,

Digitized by Google

et par l'établissement des grandes foires franches qui demeurèrent jusqu'à la Révolution française un des principaux, pour ne pas dire le principal privilége du commerce lyonnais. — L'industrie nouvelle partagea le sort habituel des œuvres humaines d'autant plus lentes à s'établir qu'elles doivent être plus durables; pendant quelques années elle ne grandit pas rapidement; le roi Charles VIII confirma les concessions de son père, et y ajouta la noblesse héréditaire pour les membres du Consulat; les guerres d'Italie, en amenant souvent à Lyon la Cour et l'armée, favorisèrent doublement son commerce par le débouché qu'elles lui donnaient, et par les rapports constants qu'elles établissaient avec le pays le plus artistique et le plus industrieux de l'Europe. Enfin le règne de François Ier marqua l'essort définitif de la prospérité lyonnaise, créée par la protection royale (1), par les efforts intelligents du Consulat et par l'action persévérante de quelques hommes énergiques, au milieu desquels les génois Turqueti et Naris figurèrent au premier rang. Entraînés par le progrès général, par le désir de réussir et par l'espérance d'être utiles à leur patrie adoptive, soutenus par les magistrats consulaires qui, plusieurs fois, prévinrent leur ruine en leur donnant de l'argent, ces deux négociants introduisirent de notables améliorations dans l'art de la fabrication, réalisèrent à force d'intelligence et de travail une fortune considérable et méritèrent de leurs contemporains, comme de la postérité, le titre de fondateurs de la grande fabrique lyonnaise. L'exemple de leur succès attira une foule de leurs anciens compatriotes, les uns chassés de leurs pays par des causes politiques, les autres n'ayant d'autre but que celui de faire ou d'augmenter leur fortune.

(1) Le 30 août 1535, ordonnance de Francois Ier, accordant aux ouvriers en velours, qui viendront s'établir à Lyon, mêmes priviléges qu'aux bourgeois.

Digitized by Google

Florence envoya à Lyon les Pazzi, les Gondi, les Gadagne, les Strozzi, les Alamani, les Orlandini, les Spina, les Salviati; Lucques les Spada, les Burlamachi; Gênes les Spinola, les Torre, les Franzoni, les Fieschi; Milan, Venise, Naples fournirent leur contingent d'intelligences, de capitaux et de bras; à côté des méridionaux, à la vive et mobile imagination, parurent bientôt les Suisses et les Allemands, esprits plus positifs, qui, laissant aux premiers le travail de l'invention et de la fabrication, s'adonnèrent aux calculs de la Banque.

Ce concours d'étrangers stimula le zèle, accrut les ressources des Lyonnais, et le commerce de leur ville suivit dès lors une progression si rapide, qu'au bout d'un siècle il atteignit le chiffre, énorme en ce temps là, de quarante millions par an. Ce fut son apogée; sous Louis XIV commença une période de ralentissement et d'inquiétude qui remplit tout le XVIIIe siècle; la plupart des contemporains ont voulu attribuer cette décadence à des causes accessoires, telles que la concurrence étrangère, le trop grand nombre des nouveaux négociants, l'affectation des principaux commerçants à se retirer des affaires quand ils avaient acquis la noblesse; mais les hommes sérieux reconnaissaient déjà et doivent à plus forte raison penser aujourd'hui qu'elle tenait à des motifs plus intimes et plus graves, à la révocation de l'édit de Nantes, au mauvais état des finances du royaume, aux contestations entre maîtres et ouvriers, aux questions de liberté et de salaire, enfin à ce malaise général qui préparait de loin la Révolution. — Malgré cette décadence, ou pour mieux dire ce ralentissement de progrès, l'importance de Lyon et de son commerce avaient augmenté dans l'intervalle qui sépara Louis XIV de 1789. La population, qui, dans le temps de la plus grande prospérité commerciale, n'avait jamais dépassé quatre-vingt dix mille âmes, s'était élevée à cent vingt ou

Digitized by Google

cent vingt-cinq (1), le chiffre des affaires annuelles s'était accru aussi dans une proportion considérable. Lyon, alors comme aujourd'hui, était non seulement la seconde ville de France, mais encore une des grandes villes du monde.

Dans une ville exclusivement commerçante, le tiers-état devait se composer et se composait en effet presque en entier de négociants et d'ouvriers. Les négociants lyonnais différaient souvent d'origine; ils descendaient de familles italiennes, suisses ou allemandes aussi souvent que de familles françaises, mais pour l'immigration italienne, le long temps depuis lequel elle avait cessé en avait fait disparaître jusqu'aux traces; les noms s'étaient modifiés ou changés peu à peu, les mœurs, les habitudes s'étaient assimilées, et, dans l'usage de la vie, rien ne trahissait plus l'enfant d'une race étrangère. Les Allemands avaient mieux conservé leur caractère et se distinguaient encore, par leurs allures et leurs manières, du reste de la population lyonnaise. Du reste, les besoins, les désirs, les occupations de tous étaient les mêmes; on peut dire que le corps des négociants lyonnais était, sinon parfaitement homogène, du moins tout à fait uni par les liens qui attachent le plus les hommes, ceux de la communauté du travail et de la solidarité des intérêts.

En 1789, beaucoup d'anciennes familles s'étaient retirées des affaires et jouissaient, dans une vie paisible, du bien être que donne la fortune et de la considération attachée à la noblesse, ou plutôt au mérite de ceux qui avaient su l'acquérir par l'élection aux places consulaires. Leur place était occupée par de nouveaux venus, dont bon nombre avaient déjà fait de grandes fortunes et mérité les distinctions de l'estime publi-

(1) Calculs de M. Messance et plus récemment de M. Péricaud et Bréghot du Lut.

Digitized by Google

que. — Le négociant de Lyon avait en général des mœurs honnêtes, et, sous le rapport de l'opinion politique était enclin aux idées nouvelles, surtout quand elles favorisaient la liberté. — Les habitudes de sa vie ressemblaient trop à celles d'aujourd'hui pour qu'il soit utile de les décrire. Il en était tout autrement pour la classe ouvrière, soumise à des conditions spéciales et à des lois précises qui, sans les noms synonymes de maîtrises, corporations, jurandes, communauté d'arts et métiers, embrassaient l'existence entière de l'artisan et réglementaient dans chaque profession l'exercice de ses droits et de ses devoirs.

Trois périodes partageaient la vie de l'ouvrier, celle de l'apprentissage pendant laquelle il donnait gratuitement son temps (1) au maître qui lui apprenait son métier, celle du compagnonnage, où il travaillait moyennant salaire, sous les ordres d'un maître, enfin celle de la maîtrise, état définitif qui lui permettait de travailler pour son propre compte et d'avoir sous ses ordres le compagnon et l'apprenti. Cette hiérarchie était obligatoire de telle sorte que nul ne pouvait obtenir un de ces grades sans avoir passé par l'autre ou les autres. La durée de l'apprentissage et du compagnonnage variait, suivant les professions, entre trois ou quatre ans (2). Chaque degré dans la vie industrielle était constaté par une sorte de contrat, résultant d'un accord mutuel formulé devant les chefs de la communauté, ne pouvant être rompu que par le consentement des parties contractantes, et de plus consacré par une rétribution pécuniaire que le nouvel admis payait à la corporation (3).

(1) Il arrivait quelquefois que l'apprenti donnait, en outre de son temps, une somme d'argent, d'autres fois il recevait un petit salaire pendant les derniers temps de l'apprentissage, mais, en principe, c'était le temps et le travail donnés en échange de l'instruction.

(2) L'apprentissage ne durait quelquefois que deux ans.

(3)

L'apprenti	boucher	payait	3	livres,	id.	boulanger	5,	id.	passementier	2
Le compagnon	id.	id.	6	id.	id.	id.	8,	id.	id.	3
Le maître	id.	id.	30	id.	id.	id.		id.	id.	

Digitized by Google

Les chefs de la communauté étaient les maîtres-gardes, ouvriers dignitaires élus moitié par le Consulat, moitié par leurs collègues; leurs fonctions, qui duraient ordinairement deux ans, comprenaient : l'observation des règlements de la Jurande, l'admission des nouveaux membres, la surveillance des rapports des ouvriers entre eux, et le contrôle de leurs opérations industrielles. Chaque contravention au règlement entraînait une amende; chaque délit, contre l'honnêteté ou la loi, menait l'ouvrier, d'abord devant le Consulat qui rendait un arrêt provisoire et sans frais, puis, s'il refusait de s'y soumettre, devant la cour de la Conservation, tribunal de commerce dont les membres faisaient partie du corps consulaire ou étaient nommés par lui, et dont la décision était à peu près sans appel, quoiqu'on pût, en dernier ressort, recourir au Parlement de Paris.

Les amendes infligées aux coupables, et la rétribution payée par les nouveaux admis, formaient le trésor de la communauté, remis aux maîtres-gardes et habituellement déposé dans la chapelle. En effet, chaque corporation composait une sorte de confrérie religieuse, dont tous les membres s'engageaient à observer le dimanche, à assister à la messe le jour de la fête de leur saint patron (1), et à verser entre les mains de deux d'entre eux nommés courriers de la chapelle, une petite cotisation annuelle de vingt ou trente sous, qui servait à entretenir la chapelle de la communauté dans une des églises de Lyon, et à faire célébrer, le lendemain de la mort de chaque maître ouvrier, un service auquel tous les maîtres étaient tenus d'assister.

Les règlements étaient proposés par les ouvriers, approuvés par le consulat et sanctionnés par le roi. Chaque commu-

(1) Les ouvriers ont encore conservé ces patrons. Personne n'ignore que saint Eloi est le patron des forgerons, saint Joseph des charpentiers, etc.

Digitized by Google

nauté exerçait le monopole de l'industrie pour laquelle elle avait été créée et constituait dans la ville un corps distinct avec ses chefs, ses lois et même son costume. Dans les relations de réceptions des rois de France, on voit figurer la corporation des bouchers vêtus de bonnets, pourpoints, chausses et souliers cramoisis, découpés et couverts de gros fers et boutons d'or; celle des cartiers habillés de velours noir, passementé d'argent; celle des couturiers, de noir, blanc et vert, richement passementé et brodé d'or et d'argent, et après eux leurs compagnons vêtus de velours ou satin et le moindre de taffetas cramoisi (entrée de Henri II à Lyon, en 1548).

Le nombre des corporations de Lyon ne s'élevait pas, en 1754, à moins de soixante-dix. Abolies un instant sous le ministère de Turgot, on réduisit leur nombre, en les rétablissant, à trente-cinq, par la fusion de celles qui exerçaient des métiers analogues comme les orfèvres tireurs d'or lapidaires, ou les plieurs de soie, cardeurs mouliniers (1).

Le procès des corporations a été trop souvent et trop logiquement fait pour qu'on puisse défendre en lui-même le principe de ces associations ouvrières, telles qu'elles subsistaient avant la Révolution. Cependant, en condamnant leurs défauts, il n'en faut pas nier les avantages. Sans doute, elles nuisaient à la liberté du commerce en ce sens que la loi leur attribuait le monopole de la fabrication pour laquelle elles avaient été instituées. Le négociant, dans ses rapports journaliers, rencontrait donc en face de lui, non pas des volontés isolées, mais tout un corps hiérarchique organisé, et d'autant plus puissant qu'il avait le droit de déterminer et de réduire le nombre de ses membres en refusant les admissions nouvelles.

(1) Les professions n'occupant pas assez d'ouvriers pour être érigées en communauté, recevaient du consulat des règlements dont il surveillait lui-même l'exécution.

Digitized by Google

L'ouvrier, de son côté, était obligé d'abdiquer jusqu'à un certain point sa propre opinion pour se conformer à celle de sa corporation. Cependant, je ne saurais admettre qu'il ne trouvât pas, au sein de ces grandes associations, un appui réel et une véritable indépendance. Il n'était lié à aucun fabricant ; il travaillait chez lui, quand il voulait et pour qui il voulait. Ses seuls supérieurs étaient les maîtres-gardes, nommés par lui et le consulat, pouvoir directement issu du suffrage populaire. N'étaient-ce point là autant de garanties pour l'indépendance de l'ouvrier ? Du reste, les avantages de la liberté n'étaient encore que bien peu compris du peuple. Quand le ministère royal, en 1786, abolit les tarifs officiels pour le prix de la main d'œuvre, il agissait à coup sûr dans le sens libéral. Qu'en arriva-t-il ? Ce qui advint alors de toutes les tentatives généreuses et intelligentes. Les ouvriers se plaignirent ; ils dirent hautement qu'on les mettait à la merci des négociants, qui allaient profiter de leur misère pour abaisser indéfiniment le salaire. Un curieux mémoire adressé à ce sujet au roi, en 1789, par les ouvriers de la grande fabrique lyonnaise, nous découvre les mystères économiques de leur vie la plus intime. Je sais qu'il faut accepter avec réserve ces renseignements statistiques, dont l'apparente et prétentieuse précision cache trop souvent une erreur générale ; ainsi le mémoire des ouvriers de Lyon établit que l'artisan, placé dans les meilleures conditions, c'est-à-dire ayant trois métiers, dont l'un occupé par lui, un autre par sa femme, et le troisième par un compagnon, auquel il donne, à raison de dix-huit sous de façon par aune d'étoffe, 374 livres par an, ne peut gagner plus de 1,944 livres 16 sous, tandis que sa dépense s'élève nécessairement à 2,301 livres 8 sous. L'exagération est évidente, mais si nous ne pouvons accepter d'une manière absolue l'ensemble du tableau, plusieurs de ses détails n'en sont pas moins curieux et instructifs. Relativement à la ques-

Digitized by Google

tion du salaire, nous y voyons que le prix de la main d'œuvre était moins élevé à Lyon que dans la plupart des villes étrangères. La proportion pour certaines étoffes est d'un tiers de moins qu'à Milan, de moitié moins qu'à Vienne, et à Londres. J'en conclus que l'ouvrier lyonnais était plus malheureux sans doute, mais aussi que la fabrique de Lyon était beaucoup plus avancée, puisque l'abaissement de salaires, surtout lorsqu'il est aussi considérable, ne peut s'expliquer que par le perfectionnement de la fabrication. Les conditions de la vie matérielle de l'artisan y sont précisées avec un soin minutieux, et les chiffres énoncés à cet égard nous apprennent que les objets de première nécessité coûtaient déjà fort cher. La viande se vendait 7 sous la livre, et le vin 6 sous la bouteille ; le loyer est estimé 140 livres. Tous ces prix, on le voit, se rapprochent beaucoup de ceux qu'une statistique aurait pu indiquer, il y a quinze ou vingt ans. Malgré cela, l'ouvrier avait des habitudes d'aisance presque aussi larges qu'aujourd'hui ; il mangeait une livre de viande et buvait une demi bouteille de vin par jour. En somme, l'étude de ce travail amène une réflexion bien triste, c'est que soixante années de révolution et de progrès n'ont guère amélioré le sort de l'ouvrier, et que l'artisan lyonnais n'était pas beaucoup plus à plaindre au point de vue matériel, sous l'ancien régime, qu'il ne l'est de nos jours.

Le comte de Poncins.

La suite au prochain numéro.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

(SUITE).

Châlons.

Deux comtes de Châlons remplissent presque tout le XIIe siècle. Ce sont : Guillaume Ier de Thiern, 1119–1168 — Guillaume II, 1168-1202.

Guillaume Ier donna en fief à Guichard le château de la Bussière, situé non loin de Cluny, avec son casement et ses dépendances (1).

Il fit mieux pour Humbert-le-Vieux. Il lui donna en mariage sa nièce Blanche, fille de Hugues ou Hugonin, et, pour resserrer davantage les nœuds qui les unissaient, il épousa sa sœur, tout ceci d'après Louvet (2).

Ce fut probablement à cette occasion qu'il lui donna en augment de fief Chavagny et Montagny.

Déjà du temps de Guichard, Archimbaud-le-Blanc avait remis tout ce qu'il possédait en *alleu* au même lieu de Montagny (3), village situé à trois lieues de Roanne.

Humbert-le-Jeune compléta ses possessions en cette localité

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

(2) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VI.

(3) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

Digitized by Google

en rachetant d'Aimond de Montagny tout ce qu'il possédait en rivière moyennant la somme de soixante livres (soit 1764 fr. de notre monnaie actuelle) (1).

On a vu Humbert-le-Jeune et Guillaume II de Châlons, ligués ensemble dans un but de dévastations et de rapines, se faire réprimer par Philippe-Auguste qui, à cette occasion, prit et ruina le château de Saint-Racho, alors nommé Dun-le-Roi, *castrum Duni*, à 6 kilomètres de la Clayette (2).

Sur les limites flottantes du Mâconnais, Châlonnais, Beaujolais, les sires de Beaujeu s'agrandirent aux dépens de la famille des Archimbaud-le-Blanc. Au temps de Guichard, un seigneur de ce nom avait fondé hôpital à Aigueperse. Louvet le qualifie frère d'Artaud, et qualifie Artaud de vicomte de Châlons.

Avec Montagny dont nous venons de dire un mot, Archimbaud-le-Blanc donna en alleu à Guichard de Beaujeu « le petit château appelé Cavagès, et tout ce qu'il possédait depuis la vallée de Marre et la Dune jusqu'à la Bussière, et depuis Marcilly jusqu'à Sainte-Marie-de-la-Forest, » après quoi Guichard lui remit le tout en fief à condition que si le dit Archimbaud venait à décéder sans héritiers, le seigneur de Beaujeu succéderait, « et dès lors Archimbaud devint homme lige du seigneur de Beaujeu et lui jura fidélité. Cela fut fait à Propières en présence des témoins signés en l'acte (3). »

Bien des années plus tard, au temps d'Humbert-le-Jeune, je retrouve un Archimbaud-le-Blanc, peut-être un fils ou un membre de la même famille, empruntant du sire de Beaujeu et donnant hypothèque sur la terre de Chavigny. Je présume qu'il s'agit de Chevagny-le-Lombard, château et seigneurie

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.

(2) La Teysonnière, *Rech. Hist.* 4e vol. p. 17.

(3) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

Digitized by Google

située dans la paroisse de Saint-Bonnet-des-Bruyères, voisine d'Aigueperse, dont les Archimbaud étaient seigneurs, ainsi qu'il résulte de la fondation citée. Cet Archimbaud voulait faire le voyage de Jérusalem, mais beaucoup de choses lui étaient indispensables; il se vit dans la nécessité d'engager sa terre de Chevagny pour 5,000 sols (7,350 fr.), et de plus 100 sols de la monnaie de Cluny et 500 sols forts de la monnaie de Lyon, et de vendre en outre tout ce qu'il possédait du côté de la Loire, dans la plaine, dans les montagnes, en bois, eaux, fiefs, *serviteurs et servantes*, moyennant 600 sols forts, monnaie de Lyon, et trois marcs d'argent (le marc représenterait 58 fr. 80). Là ne se bornèrent point leurs conventions. Archimbaud avait engagé à un Artaud Morel un mas dit d'Arfeuil pour mille sols et quatre cent moins dix, monnaie de Cluny; Humbert de Beaujeu le dégagea en remboursant Artaud Morel. Il fut arrêté en sus que nul ne pourrait racheter les immeubles engagés sans le consentement d'Humbert (1).

Pour affranchir ses nouvelles possessions, on voit encore Humbert-le-Jeune payer 150 sols engagés aux hoirs d'Aigueperse, et trente sols à un Hugues-Charrin pour une possession qu'il avait en la châtellenie de Chevagny (2).

Autant que je puis conjecturer, car ici Louvet, mon seul guide, est passablement embrouillé, aux mêmes vues se rattachent un autre rachat sur le mas d'Arfeuil, un rachat d'Hugues de Marchampt sur biens à la Chana au prix de 1,000 sols (1,470 fr.) et *une cuirasse* avec prêt de 700 sols (1,029 fr.) sur les mêmes biens, du consentement du vicomte Artaud. Ceci se conçoit à la rigueur quoique mal expliqué; mais, ce qu'il est plus difficile de saisir, c'est pourquoi, après les stipulations rapportées, l'acquéreur et prêteur Humbert

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.
(2) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.

Digitized by Google

se trouve encore obligé d'acquérir les mêmes objets du susdit vicomte Artaud au prix de 3,000 sols (4,410 fr.) et 12 marcs d'argent (705 fr. 60), par acte passé dans l'église d'Azolette, en présence de Guy, comte de Forez, et de Guillaume, comte de Châlons. Il est formellement dit : « Le dit Artaud, vicomte, de son propre mouvement et volonté vendit et livra au dit Humbert tout ce que dessus (1). » A combien d'actes et auxquelles s'appliquent ces dernières expressions? Il est difficile de le préciser vu l'obscurité du texte. On peut présumer qu'Artaud avait, sur tous les objets cédés ou engagés, des droits que nous ne connaissons pas.

Forez.

Les comtes de Forez au XIIe siècle furent : Guillaume IV-le-Jeune, conjointement avec Eustache, son frère. — Guy Ier d'Albon, 1107-1130. — Guy II, 1130-1198 (2).

La première race des comtes de Forez s'éteignit en Guillaume-le-Jeune; la seconde commença en Guy d'Albon qui épousa une fille de la maison de Beaujeu, sœur d'Humbert-le-vieux.

D'où naturellement intimité entre les deux familles.

Aussi voyons-nous Eustache, comte de Forez, donner en fief à Guichard le bourg de Saint-Trivier en Dombes; bien mieux, lorsque Guichard se présenta pour faire l'hommage dû à Guy d'Albon, successeur d'Eustache, celui-ci ajouta aux dons de son prédécesseur tout ce qu'il avait au château de Perreux et encore tout ce que les comtes de Forez possédaient au château du Mont-Chamelet et dans toute la châtellenie (3).

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.

(2) Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, 1er vol. p. 133, 163, 172, 189.

(3) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

Digitized by Google

Perreux est une petite ville située à une lieue de Roanne et célèbre dans les annales du Beaujolais. Ce fut le berceau d'Edouard II, dernier sire de Beaujeu, et c'est là qu'il revint cacher sa honte et ses regrets, au sortir de prison, après avoir vendu (donner est impropre) au duc de Bourbon la terre de ses aïeux.

Deux frères, Hugues et Guillaume Bouchard, possédaient à Perreux des biens et droits considérables : il les partagèrent. Guillaume remit sa part à Guichard, la reprit de lui en fief et lui jura fidélité. On ne dit pas que Hugues en eut fait autant ; mais il prit en fief du sire de Beaujeu ce que celui-ci venait de recevoir du comte de Forez. Tous deux devinrent hommes lige de Guichard (1).

La bonne harmonie entre les deux maisons de Forez et de Beaujeu ne fut guère interrompue dans le cours de ce siècle. Il est bien question d'une guerre que Humbert-le-Vieux aurait faite en Forez, mais on ne dit pas que ce fût avec le comte même ; le texte porte avec un seigneur « au pays de Forests. » Au contraire on retrouve le même sire médiateur entre l'archevêque de Lyon et Guy II (2). En une circonstance cependant une dissension s'éleva. Ce fut à propos de l'abbaye de Savigny, abbaye célèbre située en Lyonnais et limitrophe du Beaujolais et du Forez.

M. Auguste Bernard écrit :

« Louis (le Jeune) fut si satisfait de la réception que lui fit Guy II, qu'à sa demande il lui accorda l'investiture de l'abbaye de Savigny. Cet acte n'aurait point éprouvé d'opposition, car cet usage des investitures existait encore ; mais Humbert, sire de Beaujeu, et *patron né* de Savigny, s'opposa à cette concession, et étant venu trouver Louis à Montbrison,

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

(2) Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, t. 1, p. 178.

Digitized by Google

força Guy à y renoncer solennellement dans la principale église de cette ville (1). »

De son côté M. de La Carelle:

« Guy de Forez ne jugeant pas à propos de se prévaloir du *don* que le roi lui avait fait de l'abbaye de Savigny en Lyonnais, la rendit à Humbert de Beaujeu « parce qu'elle *lui appartenait* et à ses prédécesseurs de toute ancienneté, dit le titre de cession (2). »

Or ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs n'était dans le vrai. Humbert n'était ni patron né ni propriétaire de l'abbaye de Savigny. Son rôle et son action dans la circonstance qui nous occupe ont été clairement expliqués par les éditeurs de *l'Histoire des comtes de Forez* de Lamure.

« En 1162, Guy II obtint du roi Louis VII le droit de patronage et de régale sur l'abbaye de Savigny, en se fondant sur ce prétexte que ce monastère exposé à toutes sortes de vexations, ne pouvait être défendu efficacement que par lui seul. Mais l'archevêque de Lyon et les moines de Savigny ayant eu connaissance de cette usurpation, Guichard ou Bernard, abbé de Savigny, se rendit auprès de Louis VII, lors de son passage à Montbrison, au retour de son expédition contre le vicomte de Polignac, et lui exposa que l'abbaye de Savigny était complètement indépendante de toute puissance séculière, et que les prédécesseurs du roi de France avaient de leur propre mouvement transmis aux archevêques et à l'Eglise de Lyon les droits régaliens qu'ils avaient sur l'abbaye. *Humbert de Beaujeu-le-Vieux*, qui était présent, attesta l'exactitude de cette déclaration. Louis VII, faisant droit à la demande de l'abbé, révoqua la concession faite au comte de Forez, et ce dernier, sur l'ordre du roi et entre ses mains, se

(1) Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, t. 1, p. 178

(2) *Hist. du Beaujolais*, t. 1, p. 72.

Digitized by Google

désista de ses prétentions en présence de l'abbé de Savigny, d'Humbert de Beaujeu, de plusieurs moines de Savigny et de quelques chanoines de Lyon. Plus tard le roi de France se trouvant à Autun, dans une assemblée où furent convoqués, outre les mêmes témoins, plusieurs barons et l'archevêque de Lyon, Guichard reconnut de nouveau que l'abbaye ne dépendait que de l'Eglise de Lyon. Seulement l'abbé de Savigny accepta pour *défenseurs de son monastère les seigneurs de Beaujeu*, sans doute en reconnaissance des dispositions favorables qu'Humbert de Beaujeu avait montrées à son égard dans cette circonstance... (1)... »

Sur les confins du Beaujolais et du Forez, plusieurs propriétaires d'alleux se tournèrent qui d'un côté, qui de l'autre, vers leurs voisins plus puissants pour garantir leurs terres en les inféodant.

Robert Ruil, gendre de Raymond de Lay, avait eu maints différents avec Guichard. Pour en finir, il lui céda tout ce qui lui appartenait au château de Lay « comme aussi au péage, marché et en toute la justice dudit château et par ce moyen le sieur Robert Ruil devint homme lige du seigneur de Beaujeu qui lui bailla en fief la garde de deux mois au château de Lay et tout le reste de son fief (2). »

Autant en arriva à Arnaud Rabies, fils de Constance. Guichard de Beaujeu reçoit de lui en *alleu* le château d'Urfé, le lui remet en fief et le nouveau feudataire fait hommage et prête serment de fidélité (3).

Autant à Pattonar et Gueffier frères. Ils remettent à Guichard tout ce qu'ils avaient en la grange des Ouches, village à peu de distance de Roanne et à Villers. Le sire le leur re-

(1) 1er vol. p. 160. Note.

(2) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

(3) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

Digitized by Google

met en fief et « ils luy en firent hommage et fidélité avec promesse sous serment de le luy rendre toutes les fois qu'il le leur demanderoit, soit par luy soit par son messager lorsqu'il voudroit y entrer *avec son armée* (1). »

Autant à Roland le Chauve. Il remet en *alleu* à Guichard tout ce qu'il avait au château de Candosset et toute sa terre au delà de la Loire, la reprend en fief et fait hommage et fidélité (2). M. de La Carelle écrit *Chamousset*. J'ai peine à croire qu'il s'agisse ici du village de ce nom situé en Lyonnais pour deux raisons: 1° Je vois figurer Chamousset dans les terres cédées par le comte de Forez à l'Eglise de Lyon dans le traité de 1173 (3). 2° Les autres domaines cédés désignés par les mots « *terre au delà de la Loire* » me paraissent une indication géographique, sauf preuve contraire.

Autant à Guillaume le Gras. Il remet en *alleu* à Guichard la moitié du château et de la châtellenie de Néronde, petite ville du Forez, située sur une colline escarpée à une lieue de la Loire. En outre, pour l'investiture, il ajouta le fief de Milon de Rudinac et le fief de Bruns. Guichard lui remet en fief ce qu'il venait de recevoir et « Guillaume-le-Gras luy jura fidélité avec promesse que quand ledit seigneur de Beaujeu voudroit aller *deux ou trois fois l'an avec deux ou trois cens chevaliers* au dit château et en la dite châtellenie, que le dit château lui seroit ouvert et qu'il seroit pourvu de vivres à ses gens par la dite châtellenie (4). »

Autant encore à Durand appelé Chair salée. Il donne en *alleu* à Guichard de Beaujeu tout ce qu'il possède en la grange de Saint-Priest, le reprend en fief et jure fidélité (5).

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.
(2) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.
(3) Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, t. 1, p. 181.
(4) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.
(5) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

Digitized by Google

Il y a plusieurs Saint-Priest en Forez. Tout porte à croire qu'il s'agit ici de Saint-Priest-la-Roche, village à trois lieues au-dessus de Roanne, et qui a dépendu de la châtellenie de Néronde. Cette dernière circonstance, vu le paragraphe précédent, établit une forte présomption en sa faveur.

Les documents qui précèdent ont été extraits des Archives du Chapitre de Beaujeu où existait jadis un tableau intitulé: *Istæ sunt acquisitiones quas fecit Guichardus...* L'expression *acquisition* a été répétée par Louvet et M. de La Carelle. Suivant nous, elle est inexacte. Prise à la lettre, elle dénaturerait complètement la portée du fait social dont les actes que nous venons de citer sont l'expression, fait que nous avons essayé de caractériser au paragraphe premier. Il y a inféodation, il y a sujétion de la part de celui qui se fait feudataire, il n' y a pas vente; il y a accroissement de puissance, extension de suzeraineté de la part du seigneur de Beaujeu, il n'y a pas acquisition proprement dite.

Cette transformation de l'alleu en fief se prolongea bien après Guichard. Sous son petit-fils Humbert-le-Jeune, nous en trouvons plusieurs exemples.

Nous avons cité celui de la Dame d'Ailly.

Voici encore:

Arnaud de la Porte et son frère qui donnent en *alleu* à Humbert de Beaujeu, tout ce qu'ils avaient à Parigny, village situé à une lieue de Roanne, le reprennent en fief et font hommage et fidélité (1).

Etienne Gemme, Pierre Gemme et Bernard Gemme frères, ce qu'ils possédaient à Buleorum, Buleurre (je n'ai pu me rendre compte de la position), le reprennent en fief et font hommage et fidélité (2).

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.

(2) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.

Digitized by Google

Humbert-le-Jeune acquit encore, je ne sais trop comment, la suzeraineté du château de Donzieu, situé en Forez. Il le remet en fief à Rolland et Girin Obscure qui lui en firent hommage et jurèrent fidélité en présence de Dalmace de Verneys, Arnold de Felgères et Umfroy de Marchampt (1).

Lyon.

Les archevêques de Lyon au XIIe siècle furent : Jocerand ou Gauceran 1107, — Humbald 1119, — Raynauld 1128, — Pierre Ier 1131, — Foulques 1139, — Amédée Ier 1144, — Humbert de Bugey 1148, — Héraclius de Montboissier 1153, — Drogon 1164, — Guichard 1164, — Jean de Bellesmains ou de Bellesmes 1184, — Raynaud de Forez 1195 (1).

Nous avons vu que la partie méridionale du Beaujolais dépendait du diocèse de Lyon, d'après une ligne séparative dont nous avons ci-dessus donné le tracé. Il devait en résulter des rapports fréquents entre les deux pays. Cependant nous ne sommes pas riches en documents.

Le premier que nous rencontrons est relatif à un différent survenu entre Pierre, archevêque de Lyon, et Guichard, sire de Beaujeu, au sujet d'un fief situé en deçà du Mont-d'Or (2). Il fut terminé par une transaction en vertu de laquelle l'archevêque donna à Guichard et à Humbert, son fils, cinquante sols de rente annuelle (77 fr. 50).

Héraclius de Montboissier, frère de Pierre-le-Vénérable, fit en faveur d'Humbert-le-Vieux, auprès du pape Eugène III, les démarches les plus actives et, on peut ajouter, les plus efficaces. Il contribua au choix de Belleville pour l'édification d'une abbaye dont il vit jeter les fondements et que la mort l'empêcha de consacrer.

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.

(2) Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. 2, p. 1379-1380.

(3) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V. p. 7.

Digitized by Google

Après son décès, deux partis rivaux représentant celui-là l'Empire, celui-ci la France, se disputèrent l'élection archiépiscopale. Il en résulta double élection. On eut deux archevêques pour un. Drogon, qui avait eu la majorité, passait pour être favorable aux prétentions impériales. Guichard, abbé de Pontigny, candidat du parti français, avait eu six voix. Malgré ces divisions, Drogon remplit, sans trop d'obstacles, les fonctions archiépiscopales pendant deux ans (1). Dans cet intervalle eut lieu, sous ses auspices, l'érection en abbaye du monastère de Belleville. Humbert-le-Vieux, satisfait de la condescendance qu'il avait trouvée en Drogon, le soutenait de son influence (2). Mais l'imprudent archevêque ayant fait en faveur de l'Empire une démarche éclatante, Louis VII, jusqu'alors assez indifférent au débat lyonnais, y intervint vivement, poussé par saint Thomas de Cantorbéry. Il écrivit au sire de Beaujeu pour le prier de reconnaître et appuyer Guichard que le pape venait de nommer, après avoir cassé l'élection de Drogon.

Humbert répondit au roi en ces termes :

« Ludovico excellentissimo Rege Francorum, Humbertus « Bellijoci fidelissimus suus atque in omnibus obediens et « debitam subjectionem.

« Quoniam celsitudini vestræ ad nos litteras dirigere pla- « cuit, et animus noster non minimo gaudio repletus, et status « noster ex eo in melius alteratus est. Nos itaque et totam « terram nostram ex debita subjectione voluntati vestræ ac « mandatis exponimus. Unde pro aliis regum et principum « præceptis vestris obedire volentes, petitionem vestram « factam de domino Lugduni archiepiscopo, ut debitam « reverentiam ac obedientiam exhibeamus, ut decet, læti « recipimus. Nondum tamen eum vidimus, nondum terram « nostram intravit. Verum in brevi cum eo colloquia habituri « suæ voluntati, ita satisfaciemus ut per proprium nuntium

(1) Poullin de Lumina, *Hist. de l'Eglise de Lyon*, p. 236.

(2) Ménestrier, *Hist. consulaire de Lyon*, p. 311.

Digitized by Google

« majestati vestræ lætissimas referat grates. Interim, vene-
« rande domine, clementiam vestram humiliter imploramus,
« quatenus linguæ pravorum adulatoriæ locum nobis nocendi
« erga vos non inveniant (1). »

Guichard l'emporta. Ce fut un prélat guerroyant. Nous allons le voir prendre part à la lutte de Gérard et Humbert-le-Vieux contre le sire de Beaugé.

Un traité fait en 1175 avec Humbert-le-Jeune, (preuve du partage dès lors de l'administration paternelle) témoigne de ses dispositions belliqueuses. Les deux seigneurs « promettent de se défendre l'un l'autre contre leurs ennemis et de se prêter leurs châteaux pour s'en servir en temps de guerre, soit qu'ils se trouvent situés dans l'archevêché de Lyon ou dans les évêchés d'Autun ou de Mâcon, et que chaque archevêque et chanoine de Lyon serait tenu de jurer et maintenir ce traité à l'époque de son élection, sous toute réserve de la fidélité due au pape, à l'empereur et au roi de France (2). »

Du côté du Lyonnais, les développements de la maison de Beaujeu furent peu considérables.

Nous avons déjà signalé Limas, où devait s'élever Villefranche, nous avons parlé de Chamelet et du titre de défenseur de l'abbaye de Savigny, il reste à constater:

Une donation par laquelle un Guillaume de Thizy donne à Humbert-le-Vieux toutes ses possessions situées en la vallée Sonna (Valsonne) et dans les vallées de Saint-Clément et de Saint-Véran, localités non éloignées de Tarare (3).

Une vente faite au prix de quarante livres (1176 fr.) consentie dans l'église de Beligny par Guillaume de Marchampt à Humbert de Beaujeu, le jeune, de toutes ses possessions à Pomiers, paroisse au sud de Villefranche (4).

Ph. MICHAUD.

(1) Ménestrier, *Hist. consulaire*, preuves, p. XL.
(2) De La Carelle, *Hist. du Beaujolais*, t. I, p. 74-75.
(3) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VI.
(4) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.

(*La fin au prochain numéro*).

Digitized by Google

NOTE

SUR

LES PLUS ANCIENNES LANGUES DE LA FRANCE

Lue au Congrès scientifique de France,

pendant la session de 1862, à Saint-Étienne,

Par FÉLIX MICHALOWSKI,

Membre du Congrès et Vice-Président de la Section des Lettres.

Je crois avoir toujours pensé en polonais, et comme depuis longtemps je suis forcé de m'exprimer en français, j'ai fait de la philologie comparée malgré moi. J'éprouvais une commotion.... philologique, en reconnaissant dans le discours français un mot polonais, déguisé, ravagé, fruste, mais qu'en dépit de tout je me figurais entendre presque aussi bien que tel docte et académique volume qui me l'expliquait pertinemment.

« Le RAISIN vient à coup sûr de *racemus* puisqu'on trouve *racenius* dans le bas-latin. » Le raisin est en slave GROZD, GROJDIE, ROZDIE, ROZÉNEK, ROZINA, ROZMINKA, etc., et le verbe GROUZDIT ou GROUZLIT signifie *gruer*, c'est-à-dire, réduire en grains arrondis, en *groseilles*, en (*g*)*raisins*. REASAID en irlandais, GEREZD en madjar, semblent confirmer cette origine.

« La GOUTTE vient de *Gicht* allemand. » Je puis en douter GOUTA signifie en slave, bosse, nœud ; GOUTO, GOUTAV, couvert d'excroissances ; GOUTOLITI dérober (parce que l'objet caché sous les vêtements fait bosse). Comment repousser une étymologie, où la goutte devient ce qu'elle est en effet : un

Digitized by Google

ornement épicurien des orteils? Il est vrai qu'on hésite tant soit peu devant l'idée qu'on eût pu acquérir cet ornement là, dès l'époque reculée où la Gaule était slave.

Elle l'était : puisque le breton actuel, c'est-à-dire, le plus ancien et le plus national idiome populaire de la France, est tout slave quant au dictionnaire. Ce fait, qui éclaire d'un jour si nouveau le berceau de la France, ce fait si frappant, si facile à constater, a cependant échappé à notre philologie, parce que les *princes* de la science, en parlant beaucoup d'esprit philosophique, ont accepté de confiance l'hypothèse imaginée en Allemagne, que la grammaire est la forme essentielle de la langue, que là où les grammaires diffèrent radicalement, tout le reste doit différer.

Hélas, le breton et les autres idiomes celtiques n'ont pas voulu se conformer à cet arrêt. Puisse le déboire (car c'est bien la peine d'éplucher le style de Moïse quand on ne voit goutte dans le dictionnaire français !) empêcher de poursuivre cette campagne philologique, qui fera la joie des écoliers futurs, contre l'unité du genre humain (1).

(1) Le jour même où j'écrivais ceci, parut dans le *Siècle* (voir le numéro du 9 août) l'analyse d'un ouvrage intitulé les *Races et les Langues*, par M. Chavée. Le rédacteur du journal, en s'associant aux idées de l'auteur, les résume à peu près ainsi :

« Une seule race ne pouvait créer deux langues, parce que deux langues radicalement diverses supposent deux variétés du cerveau humain. Pour reconnaître si les langues sont radicalement séparées, il faut comparer leurs mots les plus simples, et notamment les pronoms et leurs dérivés, qui sont comme le système tégumentaire de tout l'organisme de la parole.»

Appliquant *cet infaillible criterium* à l'étude des idiomes *de deux grandes races nobles*, c'est-à-dire, des Aryens et des Sémites, l'auteur reconnaît que leurs pronoms n'ont rien de commun ni dans la sonorité ni dans la construction syllabique, et conclut en faveur de deux Adams.

Il est bon de remarquer qu'on ne nous apprend là rien de bien neuf. Les adeptes de la jeune philologie en sont réduits, ores et déjà, à renchérir

Digitized by Google

Ce qui a pu influer encore sur le sort des études celtiques, c'est que le dictionnaire slave, un des plus vastes au monde, est réparti entre un grand nombre de dialectes. Un mot breton se retrouve en polonais, un autre n'existe qu'en morave ou en bulgare ou en kachoube, etc. J'ai dû mettre à

l'un sur l'autre. Un membre de l'Académie des Inscriptions ayant trouvé que les langues appartiennent à la catégorie des choses vivantes, les candidats aux suffrages de cette Académie leur trouvent, aux langues, un système tégumentaire !

Le Pr. Schleicher avait dit déjà, en traitant la thèse de M. Chavée, « comparer l'hébreu à l'allemand, c'est comparer un cerf à un bœuf. » M. Ernest Renan en a tiré depuis un si admirable parti, que les auteurs de l'*Encyclopédie théologique*, par exemple, pris entre la philologie de Moïse et celle de M. Renan, cèdent au fond le terrain à ce dernier, moyennant quelques accommodements, et en insinuant, pour s'en venger, que M. Ernest Renan pourrait bien ne pas être très-fort en hébreu.

Toute ma science se bornant à chercher dans quelques dictionnaires, je puis, sans rien compromettre, hasarder une objection. Je m'attache, pour être bref, à l'argument auquel on paraît attribuer une valeur supérieure et décisive pour conclure à la pluralité des Adams. « Si l'on considère, dit-on, le rôle qui appartient dans toutes les langues aux pronoms interrogatifs et à tous les adverbes de temps et de lieux qui en proviennent, c'est avec un profond étonnement qu'on mesure la distance qui sépare l'indo-européen Ki? Ka? du syro-arabe Mi? Mah? correspondant aux mêmes vocables. »

Le profond étonnement se serait changé en ébahissement si l'on avait regardé dans le dictionnaire hongrois. Cette langue dit comme nous : Ki? lorsqu'il s'agit de personnes, et elle dit Mi? comme les Arabes, quand il est question d'objets inanimés. Dans Mitchoda quoi, Mikor quand, Mikent comment, etc. les deux formes jugées incompatibles sont réunies en un seul mot.

Plusieurs autres choses déclarées introuvables, impossibles, inconciliables, se trouvent de même fort conciliées dans les grammaires et les dictionnaires de la famille touranienne, plus grande et aussi noble qu'aucune autre. Si la gloire unique de notre père Adam n'a à craindre que les pronoms et les adverbes, elle durera longtemps.

Digitized by Google

contribution une douzaine de ces langues pour reconstituer une lettre entière du dictionnaire breton de Le Gonidec. Ce travail étant imprimé dans les *Annales de la Société impériale de Saint-Étienne*, je me borne à un exemple :

KERZOUT marcher, en breton,	en vinde KORAZIT.
BALÉ cheminer, »	en rusniaque VALIT.
STAMPA faire de grands pas,	en polonais STOMPAT.
SKARA marcher vite,	en slovaque SKORITI.
MOND aller d'un lieu à un autre,	en vieux polonais MENDO, qui voyage.
DOND venir,	en sorabe DONDOU.
RIBLA cotoyer, courir de côté,	en serbe REBRITI.
KANTREN courir çà et là,	en polonais KRZONTAT sic.
REDI courir de tous côtés avec impétuosité.	en bohème RIEDITI.
BRESKI bondir à l'aventure,	en russe BREZGAT.
PENSAOUTA courir çà et là, faire le fou, l'extravagant, l'impertinent.	en v. pol. PENZ (l'action).
TEC'HI s'en aller, fuir,	en dalmate UTEHI.
TREMENI passer, s'écouler,	en slave eccles. TREMENITI.

C'est tout ce que j'ai pu découvrir en breton en fait d'aller et de venir ; DISLEC'HI, DIBLASA, sont néo-latins. Après une séparation de vingt-cinq siècles au moins, les plus légères nuances (ou les plus singulières, comme ce *penn-saout*, avoir une tête-bétail, une mauvaise tête) se retrouvent presque toujours ! Et l'on remarque avec surprise que l'altération phonétique des mots slaves en breton est loin d'atteindre celle qu'y ont subi les mots néo-latins, adoptés cependant bien plus tard. On voit persister, à travers une si longue série d'âges, les mêmes usages, opinions, préjugés. Le fond de la politique nationale, par exemple, semble consister des

Digitized by Google

deux parts à se méfier des Allemands. SAOUZANI en breton, OCHVABIT, en polonais, veut dire : frauder, surprendre, tromper. D'une part on connaissait les Saxons, et les Souabes de l'autre; mais comme la Bohême avoisine la Saxe, le verbe breton y est. Il ne faudrait pas cependant s'en rapporter toujours à ces querelles de ménage entre nations, puisque en allemand autrichien, *polakieren* prétend valoir *saouzani.*

Voici un autre double préjugé curieux d'impertinence. La plus violente injure qu'on puisse adresser à un homme est MASTOKIN en breton et en slave MASTIKULKA, tout à la fois coquin, fripon, bélitre et faquin, dans l'acception, et mot à mot : *graisse-peau.* L'antique médecin? J'en ai peur, et d'autant que LOUZAOUA, en breton, signifie exercer la médecine et frelater! En russe VRATCH est le médecin, et VRATI signifie mentir.

Voilà bien l'esprit frondeur des Gaulois, — des GADEL en irlandais : *qui aiment à parler.* Il faut retenir cette étymologie parce que le nom des Slaves a un sens très-analogue. Ces derniers, dans l'antiquité, devaient s'appeler LOUDIERS, mot qui en vieux français signifiait paysans, et lorsqu'on demande aujourd'hui même aux villageois polonais, qui êtes-vous? ils répondent : LOUDZIÈ, les *hommes.* Le nom était connu de Tacite. Enfin KEL se lever, KELET orient,—KELTAÏ les Celtes, *les Orientaux.*

Ce dernier terme n'est pas slave. J'en avais rencontré beaucoup d'autres évidemment antiques, et pourtant rebelles au slave. Heureux d'avoir retrouvé pour ma race opprimée les titres d'une parenté si illustre, j'ai dû poursuivre ces études avec ardeur, et à la longue j'ai pu entrevoir au moins le grand secret, caché dans la nuit des temps. Les Scythes, déjà fort civilisés relativement, habitaient l'Europe avant nous, et furent nos premiers initiateurs en civilisation.

EUV-ROPE signifie : contour déchiqueté; expression équiva-

Digitized by Google

lente à la *terre-articulée* de Humboldt. ATALAN-TEK mer universelle, BAL-TEK mer sinistre, HAD-RIAD-TEK mer à bourrasques. Un très-grand nombre de noms inintelligibles de l'Europe antique se laissent traduire ainsi ; je vais, à titre d'exemple, en épeler quelques-uns sur ce coin de la carte des Gaules, qui représente nos contrées :

SEG, en madjar, angle, coin, cheville. SÉGEZ, enclaver, border.	SEGUSIANI : bordés d'une ceinture de montagnes.
EMBER homme (madjar, c'est-à-dire, grand homme : *Amba-Er*).	AMBARRI, peuple, nation, (du pays des Dombes : *Domb* côte, coteau).
HAD guerrier (d'où heidouque).	HEDUI, Ædui, guerriers.
ERV courage, ER homme, *n* en suomi, désinence du génitif partitif ou indéfinitif.	ARVERNI, les Auvergnats, des gens de cœur.
BEL intérieur, ou VELEU moelle ; EUV ceinture.	VELLAVI ou BELLAVI, ligne centrale ?
GEUBEUIL en madjar, en slave GOVEDU : bétail engraissé.	GABALI du GÉVAUDAN : éleveurs de bestiaux, — dans les monts de la MARGERIDE : *Marha* bétail, *Gired* devenir gras.
HELY (c'est-à-dire *heil* en orth. fr.) lieu, EUV ceinture.	HELVII, confédération particulière ? (du Vivarais : *Vivorez* champ de bataille).
ALA sous, BERDO, BRIG, BROG, mont.	ALLOBROGI, Lelewel a lu sur une médaille *Alabrodios*, Piémontais.
HELY lieu, VEDI défensif.	HELVETIA, forteresse naturelle.
SABAD libre, franc.	SABAUDI, les Savoyards, hommes libres.

Digitized by Google

Ce dernier mot mérite d'être remarqué. SAB couper, ADO taille, contribution : de là SABAD, SABADCHAG, etc. liberté, franchise, licence, repos, s'expliquent trop bien pour qu'on puisse douter que le mot est madjar. Cependant on le retrouve très-anciennement chez les Aryens et chez les Semites, où il n'est point intelligible. Sabbath de la Bible est étranger à l'arabe selon Gesenius(1). En Grèce, les Bacchantes criaient SABOI ! aux fêtes de Bacchus, d'où celui-ci fut surnommé *Sabazios ;* son surnom latin de *Liber* ne fait que traduire le grec. En Pologne SOBUDKI, feux de joie à la Saint-Jean, doivent célébrer quelque insurrection antique contre la tyrannie des Scytes, comme le SABBAT hébreu pourrait bien rappeler le jour de repos accordé aux esclaves par les Rois-pasteurs, les Hyksos. (*Youkhas* signifie pasteur, en hongrois ; *Hig-heus* guerrier de Scythie). C'étaient les maîtres du jeune monde qu'ils parcouraient à cheval. C'étaient les diables. Je ne puis résister à la tentation de rapprocher *Satan* et *Shed*, hébreux, des noms donnés aux Scythes, comme SITYA en madjar, TCHOUD en slave. En slave la plupart des noms donnés à l'*Ennemi*, ne sont que les noms propres de diverses tribus tartares, (BIES, TCHORT, MAZOUR, etc.). Les Ogres français en sont bien certainement, puisque en dialectes slaves les Hongrois s'appellent aujourd'hui encore *Ougr* et même *Ogr*. Le trait distinctif des Ogres n'est-il pas de manger la chair crue ? O ingénuité des contes de nourrices ! les cavaliers des steppes (où pour avoir du feu il faut ramasser des *argols*, voyez ce mot dans le père Huc), mangent encore de la chair crue — de mouton, de bœuf — après l'avoir mortifiée sous la selle au galop du coursier.

Mais pour en revenir à la nomenclature gauloise, il est

(1) שבת , arab. سبت, welches aber erst durch die Juden in die arabische Sprache gebracht ists.

Digitized by Google

certain que quand l'histoire enregistrait ces noms purement scythiques, ils appartenaient aux Celtes depuis longtemps. N'en doit-on pas conclure qu'en pénétrant dans les Gaules, les Slaves y trouvèrent déjà une civilisation supérieure à la leur, puisque ils en adoptèrent toutes ces appellations officielles? Noms de peuples, de provinces, de villes : LOTCH marais, PARITTYA fronde, PARITTYAZO frondeur, *Lutetiæ Parisiorum* : marais habités par les frondeurs.—KALEZ aller et venir, KALEZOL traverser, *Calesium* Calais, ville de passage. BOR vin (en turc BOUR, du moins BOURDJUK, en espagnol BORRATCHA, outre à vin) et DOUGA douve, DOUGO bouchon, DOUGAROZ faire la contrebande, DOUGOUL accumuler, obstruer, — *Burdigale* Bordeaux, et *Portugal* sans doute : entrepôts de vins. Voilà du commerce et voici de l'industrie :

AR flux, ARAD monter (en parlant des eaux, dit le dictionnaire) et TESEN faire. Le puits ARTÉSIEN serait un courant d'eau montant artificiel.

Les titres de fonctions publiques : REG, EUREG, l'ancien ; VERCHENGETEU qui fait combattre : VERCINGETORIX, le général en chef. On a traduit le nom du chef des Druides *Taliesin*, front rayonnant; le verbe TELIESIT accomplir, donnerait un sens plus raisonnable. Enfin HEUS guerrier et héros, en madjar, rappelle singulièrement les noms mystérieux de Hèsus gaulois, de Yessa slave, (BEKEHEUS, héros pacificateur, rappellerait Bacchus, vainqueur de l'Asie,... à Bactriane?).

Fusion et mariage des races, plutôt que violente conquête, car à l'héritage de l'ancien état politique il faut ajouter ce fait significatif, qu'une multitude de noms français de famille sont intelligibles en hongrois. URFÉ, fils de seigneur. SEUGUR seigneur blond. *Lafayette* vacher, du moins FEYEUTE signifie vacherie. GIROS gras, CHOVANY maigre. RIGOLO le merle,

Digitized by Google

CHOVIZ saunier, SABO tailleur, et cent autres. Cependant on peut toujours contester les noms propres: mais non les noms communs. Reprenons, pour vider la question, le dernier terme qui nous est déjà connu, et essayons de le suivre dans le dictionnaire usuel.

Sabine, se laisserait traduire moyennant SAB, qui blesse ou qui délivre ; sens odieux mais assez probable , car une autre plante abortive, RUTA la rue, paraît signifier en sanscrit, herbe à sang.

Sable, dans le blason, traits croisés, emblème de la règle de chevalerie ? SABALY, règle, loi, ordonnance. SABALYOZ, régler, dans toutes les acceptions.

Sabler le vin. Le boire selon l'ordonnance, c'est-à-dire, à tour de rôle et en vidant la coupe ?

Sablier, longue pièce de bois *entaillée* régulièrement pour recevoir les soliveaux.

Sabot, chaussure, *sabord*, embrasure : découpé. Le *sabot* des solipèdes est, en slave, KOPYTO : un terme confirmant l'autre, le sabot signifie *tronçon*, *moignon*, un pied mutilé qui a les doigts coupés. Le *sabot* jouet d'enfant , doit avoir un sens analogue, car le volant qui tourne également sur un bout est en breton SKOPITEL.

Et les mots affectés de métaplasme, depuis ZOUB qui est, comme son et comme sens, le prototype du *couper*, jusqu'à ce dernier mot, par exemple ? Notons, en langues touraniennes ZABAL, dévorer, (à la lettre : attaquer les vivres à coups de dents, de zoubs) ; en langues sémitiques ZEEB celui qui dévore, le loup ; et chez nous ce qui est dévoré : SOUBEN en breton, ZOPA en basque, la soupe, *tranches* de pain. Voilà à quoi se réduisent les *infranchissables abymes* entre les familles des langues quand on y regarde de près ! De la *soupe* au *chapon*, il n'y a qu'un pas, en philologie. Le CHAPON est le poulet coupé, comme TSAP est le bélier coupé

Digitized by Google

ou TCHABAN le taureau coupé, ou SKOPAZ le sanglier coupé. En polonais la vraie soupe, les *copeaux* de pain, est KAPLON, ce mot désigne en vinde l'eunuque, nommé en d'autres dialectes slaves KAPON, — en madjar KABA et TCHABA.

[Les rapports logonomiques qu'on remarque entre tous ces termes pourraient être attribués au hasard. Nous allons donner ici un plus grand nombre de ces mots se faisant comme un écho d'une famille de langues à l'autre. Il faut observer que les Ba, les Pa, etc., sont des racines philologiques qui valent, en langage parlé, ce que valent sur la terre qui nous porte les parallèles géographiques. Les véritables racines de tous les vocabulaires du monde sont les noms de nos membres et de nos organes, parce que nommer c'est qualifier, et qu'il n'y a pour nous d'autre source de qualités, que nos sens. Si, pour notre essai, nous reprenons ZOUB (*Sob* en vieux slave), c'est-à-dire, la dent, le diviseur par excellence, nous trouverons partout des dérivés développant ce radical en tous sens, et en poursuivant ses nuances : SOB, ZOB, DZOB, etc., nous ferions le tour de l'alphabet. Ce serait long, nous nous confinerons, autant que possible, entre SOB et KOP (on pourrait dire, entre la dent et le bec).

Une remarque encore. En principe, les mots de construction réellement différente, quoique appartenant à diverses langues, ne sauraient être tout à fait synonymes. *Caput* signifie proprement extrémité (cela paraît indubitable en rapprochant les mots congénères); *Soba* renferme également une idée de limite, mais ses termes voisins, comme SOB soi, OSOBA personne et personnage, etc., font sentir dans cette autre tête quelque chose de mieux défini, de plus parfait, une nuance, comme entre *capitaine* et *souverain*, entre *capacité* et *sapientia*, entre *kep* image et *sobor* statue, etc. Ou bien encore :

Digitized by Google

ELKAP, happer.

ELKAPAR, enlever en grattant.

ELKAPARIT, prendre furtivement.

De là l'accapareur ! C'est-à-dire CAUPO, latin ; KUPIEZ, slave ; CABARETIER,—marchands de *portions*, chez les agriculteurs ; SHAFAR était *cabaretier* chez les nomades, c'est aujourd'hui pourvoyeur tout simplement, mais en hébreu SHABAR signifie acheter et vendre du blé. — Et maintenant qu'on veuille examiner les séries qui suivent :

KAPAL, madjar, hacher, creuser. SAB, madjar, tailler, couper.

KABAR, hébreu, KOPAT, slave, creuser. SAPATI, slave, SHABAR, héb., mettre en pièces.

KAPHAD, héb., KOPTO, grec, KOPITI, sl., *couper*. SAPAX, gr., harte (qui ronge, qui *sape*).

KOPALU, sl., houe. ZOUBAHYA, sl., idem.

KHOBEL, allemand, rabot. ZOUBAR, sl.

KOBELE, gr., aiguille. SHIP, sl., aiguillon. SUBULA, lat., alène.

KOPLIA, sl., pique. SHEBET, héb., SIBINA, lat.

KOPIS, gr., sabre, *couperet*. SABLYA, mad., *sabre*.

COPIA, lat., multitude, abondance. SHEPHA, héb. — SOBOR, sl., assemblée.

CAPILLUS, cheveu (division). SOBÈ, gr., crins de cheval.

KAPOSTA, mad., chou (divisible). CÆPE, lat., ZEBOULA, sl., oignon.

KAPLA, sl., goutte (*sable* d'eau). SHEP, mad.

KAPATI, sl., couler. SABAL, arabe. — SABR, breton, *sève*.

KYPIETI, sl., faire q. ch. avec agitation ; KYPITI, sl., chasser, expulser. SOBEO, gr., l'un et l'autre.

Digitized by Google

KOBOZ, mad., KHABSEN, all., rafler. GOBEZ, sl., gueule, bec. GOUBITI, exterminer.

SKOPIT, sl., mutiler. KOPR, sl., sonnette (poids dont le choc enfonce les pilotis). KAPSIS, gr., morsure, act. d'avaler gloutonnement.

KHOBUSA, sl., souci dévorant.

KABASOS, gr., goulu.

KOBOUZ, SKOPS, sl., Falco leury.

KHABICHT, all., épervier.

GUPS, gr., vautour.

SAPHA, arabe, rafler. ZOB, sl., bec. SOBIÉ, sl., gueule. ZABAH, héb., égorger.

SIEPAT, sl., torturer, arracher des morceaux. SOUPH, héb., broyer; en arabe, exterminer. SEPO, gr., faire pourrir (mettre en poudre).

SOUP, sl., farouche, désolé.

SAFRE, fr.

SOUBOUSE, fr.

SAPHER, ar.

SEP, SOUP, sl.

KAPALA, sanscrit; KEBLE, KEFALE, gr., crâne, tête.

KABANIE, sl., orgueil. KEVELY, mad., superbe.

KIPEN, sl., KHUPSH, all., beau.

KOBELIZA, sl., chevalet (élévation, monture).

KABOULASH, mad., étourdissement, engourdissement.

KIEP, sl., petit et sot.

SOBA, sl., personne, proprement : tête, chef.

SOBAROS, gr., superbe.

SEP, mad. — SHAPHAR, héb., être beau.

SHOUBIENITSA, sl., gibet.

SOUBET, slave ou arabe, léthargie, coma.

SHAPHAL, héb., SHOUPLAN, sl.

KOUBÉ, sl., *coupole*. — KABA, ar., couvrir.

CABANE, CABINET. — HABITER.

KABARÉ, sl., cuirasse.

SHOPA, sl. — SAPHAN, ar., couvrir.

SOBA, mad., IZBA, sl. — ZABAL, héb., habiter.

ZABE, gr.

Digitized by Google

KAPUT, mad., robe. KHABE, ar., espèce d'habit.	SHUBA, ZUPAN, ZIPOUN, ZOBOUN, etc., sl.
KEBELE, sl., poche.	ZEB, mad.
KOP, SKOP, br., tasse, vase.	SEBILÉ, fr., SEPHEL, héb.
KOUPER, sl., *croupion*.—KOPILITI, sl., *copulare*, lat.	SHOUPAK, ZOPA, sl. — SOBASHITI, sl. SOBAS, SUBOS, SUBARIZEIN, gr.
KHABAR, héb., être lié, ensorcelé.	SEBEZA, br., éblouir, tromper.
KHABER, héb., compagnon.	SIABR, sl.
KABALIT, sl., rendre q. esclave.	SABA, ar.
KEBEL, héb., ceps.	CEPS.

Et beaucoup d'autres. Qui se douterait si l'on omettait l'indication des sources, que tout cela ne sort pas d'un même dictionnaire? Il est pourtant certain qu'il n'en serait ni plus ni moins en prenant un tout autre radical signifiant : il serait donc possible de fondre plusieurs dictionnaires en un seul où tout se commenterait et s'éclairerait réciproquement. — Le moindre essai en ce genre, quel bienfait ce serait pour notre philologie! Voilà M. Pictet, c'est-à-dire un illustre travailleur, qui traduit KAPALA : quel protecteur, (sous entendu bon). Je proteste contre le droit que s'arrogent les grands philologues d'écarteler les mots qui ont vécu saufs et entiers depuis l'origine. KAPALA est une chose *capalée*, en parlant slave ou madjar, c'est-à-dire, fouillée, creusée, évidée. Plusieurs autres noms du crâne ont ce sens; en slave, crâne et coupe sont synonymes, et du *crâne* lui-même les Slaves se sont fait un coffre. — Le roi de M. Pictet, GOPALA, est le gardien de vaches, ceci a un parfum d'idylle qui plaît ; mais GUPS le vautour, est aussi un gardien de vaches ! Ce que

Digitized by Google

c'est pourtant que la nouvelle méthode, *admirable*, *incomparable*, *infaillible*, etc., etc.]

On lit dans l'Encyclopédie nouvelle qu'il y a sept mots hongrois dans le dictionnaire français ; mais il y en a peut-être autant sur chaque page de ce dictionnaire, et autant dans chaque pli du sol hospitalier de la France. Il y en a plusieurs dans l'enceinte même de Saint-Étienne ; en voici un, ce sera le dernier, qui a tourmenté les archéologues stéphanois.

Il existe sur les sommets du Pila des monceaux de pierres appelés *Chira*. On dirait ces pierres tombées de quelque hauteur voisine, si les lieux où elles se trouvent ne dominaient pas tous les environs. J'ai lu naguère qu'au dire d'Alléon Dulac, Buffon aurait expliqué, dans sa théorie de la terre, la formation des chiras. D'autres ont supposé que César aurait bâti là une forteresse pour contenir la Gaule frémissante... CHIR signifie tombeau, sépulcre ; le simple énoncé d'une telle signification doit clore la controverse.

Vanitas vanitatum! Où sont les ossements enfouis sous les chiras ? qu'est devenue la poétique nation qui emportait ses morts sur les sommets des monts ?... Les nations revivent dans leur postérité : je vois ici les plus nobles fils du Peuple-Patriarche qui, le premier, arrosa de sueur et de sang la terre de France, de ce Peuple-Hercule qui, pour ses douze travaux, n'a même pas obtenu un soupçon philologique !

Cuvier ayant reconnu, au sein des couches terrestres, une foule d'animaux fossiles... les grands philologues allemands ont découvert, au sein des temps inconnus, un peuple élu, prédestiné à la domination du monde. Les nations germaniques en descendent directement. Les disciples ne pouvant rien ajouter à l'apothéose des Aryas, s'en prennent aux

Digitized by Google

parias : un célèbre académicien a découvert tout récemment que les Papous n'ont point d'âme.

Mais ces brillantes découvertes philologiques ont ce défaut qu'on n'est pas forcé d'y croire. Les sublimes Aryas qui n'ont jamais quitté leur nid asiatique sont plus barbares que jamais ; et nombre de nations, d'origine très-diverse, se disputèrent de tout temps la possession de notre Europe qui est le paradis terrestre. La grandeur des peuples européens, loin d'être l'effet de la pureté de race, serait plutôt l'effet des croisements plus nombreux que nulle part. Chaque race possède en propre des facultés originales, des instincts mystérieux, dont le conflit stimule le génie des peuples mêlés.

Dans les veines du peuple français coule à flots, le sang scythe, slave, romain, germanique : comme dans l'esprit français revit l'enthousiasme fougeux du cavalier des steppes, et l'esprit religieux du laboureur polonais, et l'héroïsme de Caton, et le génie aventureux du Germain. Et n'est-ce pas de leur union qu'est née l'étoile de la France, l'idole des temps modernes, ce dieu irrésistible qui agite les nobles cœurs, le dieu Honneur ?

Digitized by Google

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE.

—

COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 10 *janvier* 1862.

M. Desjardins met sous les yeux du Comité l'estampage d'un cuivre jaune gravé recouvrant la tombe de Jean Keingherberg, bourgmestre à Lubeck, en 1356.

Ce dessus de tombe d'une grande richesse d'ornementation, est un des plus beaux qu'on puisse voir. Il est entouré d'une large bordure formée d'un élégant rinceau encadré de médaillons avec figures. Au milieu, le personnage est représenté les mains jointes.

Ce morceau précieux doit être considéré comme très-utile pour la comparaison de l'art allemand de cette époque avec celui des autres pays de l'Europe.

Outre la tombe en cuivre dont M. Desjardins a relevé les dessins, il en a remarqué dans les églises de Lubeck d'autres du même genre, sculptées en haut relief, et toujours en cuivre.

M. de Lagrevol donne lecture d'une traduction inédite des épitres XLI et LXVIII d'Avitus, évêque de Vienne.

La première est adressée par le prélat à Clovis, roi de France, pour le féliciter de sa conversion et son baptême.

La seconde à son frère Apollinaire, évêque de Valence.

Digitized by Google

Il lui donne des instructions fort détaillées sur la forme d'un anneau *sigillaire*. Les notes du P. Loimond, qui accompagnent ces deux lettres sont pleines d'intérêt ; elles renferment des renseignements précieux sur les monnaies des rois barbares.

M. de Lagrevol fait remarquer combien ces épîtres d'Avitus, l'apôtre des Burgondes, l'ami de Gondebaud, le conseiller de Sigismond, peuvent servir à éclairer l'histoire des Gaules aux Ve et VIe siècles.

M. P. Saint-Olive donne lecture au comité d'une notice sur les chevaliers tireurs de Villefranche.

Il résulte de ses recherches que les grandes villes ne jouissaient pas seules du privilége d'avoir des compagnies de chevaliers tireurs d'arc et d'arquebuse. Les petites villes des environs de Lyon en possédaient aussi, Villefranche particulièrement. La première compagnie instituée à Villefranche eut pour objet le tir de l'arc et de l'arbalète : elle existait avant d'être reconnue officiellement ; dès l'année 1559, les chevaliers donnent une fête à laquelle ils invitent *tous nobles bourgeois et marchands qui ont accoutumé le noble jeu de l'arbalète ;* on les convie *en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de Monseigneur Saint-Sébastien.*

En 1575, la compagnie eut une existence légale et reçut des lettres patentes d'Henri III. Il y était spécifié que chaque année, au mois de mai, les chevaliers se réuniraient pour tirer le Papegault ou oiseau de bois, qui servait de but. Celui qui remportait le prix prenait le titre de roi, et pendant l'année de sa royauté, était exempt de toutes les tailles, subsides et autres impositions.

La compagnie avait établi son siége le long du mur oriental de Villefranche, en dehors de la porte des Fayettes et du côté du nord. Elle se maintint deux siècles entiers, malgré quelques petits débats intérieurs, qui furent réglés par

Digitized by Google

l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville, choisi pour arbitre.

Ce fut en 1659 que des habitants notables de la même ville se réunirent et résolurent d'établir une société de tireurs d'arquebuse. Ils choisirent pour lieu d'exercice un local situé le long du mur oriental, en dehors de la porte des Fayettes, à l'opposé de celui des Chevaliers de l'arc.

La fête se célébrait le second dimanche de mai. L'ouverture du tir se faisait par un de Messieurs du corps de ville, et chaque chevalier passait à son rang, après avoir payé la somme de six livres. Le roi était seul exempt de cet impôt. On donnait ce titre au vainqueur, que l'on conduisait triomphalement à l'hôtel-de-ville, où sa dignité se proclamait en présence du maire et des échevins. Plusieurs chevaliers ont été rois deux années de suite, mais aucun n'a obtenu le titre d'empereur, qui se gagnait après trois royautés consécutives.

Le privilége d'un empereur était de jouir toute sa vie de l'exemption d'impôt attachée au titre de roi pendant l'année de sa royauté.

Les deux compagnies de l'arc et de l'arquebuse avaient leurs établissements le long du mur de la ville, à l'orient, en dehors de la porte des Fayettes qui n'existe plus, l'arc au nord, l'arquebuse au midi. On reconnaît encore quelques traces des murs, du côté du nord, et la maison basse que l'on rencontre au sommet de la montée a appartenu aux Chevaliers de l'arc. Au midi, les constructions ont envahi les anciennes murailles de la ville, et tout vestige de l'établissement des Chevaliers de l'arquebuse a disparu.

Séance du 7 février 1862.

M. Dareste fait hommage au nom de M. Dassier de Valenches, membre correspondant de l'Académie, d'une notice

Digitized by Google

intitulée : *Le Château de Montbrison*, notice passant en revue tous les souvenirs qui se rattachent à cette antique demeure féodale.

M. Martin-Daussigny entretient le Comité de la visite faite récemment au Musée lapidaire de Lyon par M. Mommsen, de Berlin. M. Smith annonce que M. Mommsen a promis de s'arrêter à Lyon à son retour de Rome, et d'assister à l'une des séances du Comité.

M. Debombourg présente une des cartes de son Atlas du département du Rhône. Il donne communication de plusieurs feuilles destinées à servir de modèles d'une statistique qui doit comprendre non-seulement tous les noms particuliers de localités dans chaque commune, mais encore des renseignements complets sur la topographie, l'histoire et l'archéologie locales, l'agronomie et même la constitution géologique du sol. L'auteur, après avoir expliqué le plan de cette statistique, tel qu'il l'a conçu, et la manière dont il a entrepris de l'exécuter, soumet quelques points particuliers à l'examen du Comité.

MM. Smith, de Lagrevol, Gauthier, Dareste présentent diverses observations à ce sujet. Une conversation s'engage sur l'étendue de la publication, et sur ce qu'elle doit comprendre. L'auteur en détermine le cadre, qui est infiniment plus large que celui du *Dictionnaire de la France*, entrepris par M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Debombourg présente ensuite quelques considérations sur les titres notariés et l'utilité dont ils peuvent être pour les recherches historiques. Il a parcouru un certain nombre de ces titres, et a trouvé des renseignements sur le chiffre de divers impôts payés au siècle dernier. Il serait porté à croire, sous toutes réserves d'ailleurs, que l'impôt était plus fort qu'aujourd'hui ; il désirerait connaître à cet égard les opinions des membres du Comité.

Digitized by Google

M. Smith ajoute de nouveaux arguments à la thèse de l'utilité historique que présentent les actes des notaires, et croit qu'en effet l'impôt était plus élevé autrefois qu'aujourd'hui.

M. de Lagrevol est disposé à croire le contraire; il s'attache à faire comprendre la difficulté de semblables appréciations. M. Dareste partage ce dernier avis; il croit que l'impôt a été dans une proportion assez constante avec les revenus fonciers à toutes les époques, sauf les oscillations et les inégalités inévitables en pareille matière. Il pense cependant que la richesse générale ayant augmenté, l'impôt a dû s'élever successivement.

M. Ducruet est nommé membre adjoint du Comité.

M. Canat de Chizy présente une note de M. Jules Chevrier, adjoint au maire de Châlons-sur-Saône et membre de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville. M. Chevrier annonce que les instruments et premières épreuves de Nicéphore Niepce ont été recueillis et déposés au musée de Châlons, où ils peuvent servir de pièces pour une histoire de la photographie. M. Chevrier exprime le vœu que la ville de Châlons élève une statue à Niepce, le premier auteur d'une invention que d'autres ont seulement perfectionnée après lui.

Séance du 7 mars 1862.

M. Debombourg donne lecture d'une note établissant que les impôts en 1755, pour la commune d'Apremont-en-Bugey, étaient plus forts que ceux de l'année 1855. Cette note vient appuyer l'opinion émise par lui dans la séance précédente, que les impôts, avant 1789, étaient plus forts et surtout plus onéreux aux communes, attendu qu'elles ne retiraient presque rien de l'argent qu'elles avaient donné.

Digitized by Google

M. Martin-Daussigny fait part de la demande de M. Mottard, président de la Société d'archéologie de la Maurienne, demande qui consiste à échanger les mémoires de ladite Société avec ceux du Comité archéologique de l'Académie de Lyon. M. Martin-Daussigny pense que cette demande peut être présentée à l'Académie, et demande l'agrément du Comité à cet effet.

M. Martin-Daussigny propose de nommer membre correspondant du Comité le même M. Mottard, président de la Société d'archéologie de la Maurienne.

M. le Président donne lecture de la copie de la lettre qu'il a adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie afin d'obtenir de ce fonctionnaire quelques travaux préservatifs en faveur de l'inscription de la Forclas, suivant la proposition qui a été faite au Comité dans une des précédentes séances par M. Allmer.

M. le Président fait connaître également la réponse favorable de M. le Préfet de la Haute-Savoie, qui s'est empressé de demander au Ministre les fonds nécessaires aux travaux de conservation de ce monument.

M. de Soultrait exprime le désir que le Comité puisse se faire connaître par quelque publication archéologique d'une certaine importance, à l'occasion du Congrès scientifique qui doit avoir lieu à Saint-Etienne dans le mois de septembre prochain.

M. le Président met sous les yeux du Comité de petites faucilles ou serpes en bronze, et dit qu'il en a été trouvé une en or. Ces serpes, suivant M. Martin-Daussigny, doivent avoir une origine celtique et paraissent avoir été destinées à cueillir le gui du chêne.

M. Allmer présente le dessin d'une mosaïque antique découverte récemment à Vienne, près de l'embarcadère.

M. Martin-Daussigny annonce qu'il vient d'apprendre que

Digitized by Google

l'on a découvert au pont de Cordon, département de l'Ain, une barque enfouie dans les sables du fleuve. Cette barque, de 12 mètres de long, est creusée dans un seul tronc de chêne, à la manière des pirogues indiennes.

Séance du 4 avril.

M. de Lagrevol fait au Comité diverses communications tirées de la traduction qu'il prépare des lettres d'Avitus. Il lit une notice sur l'archidiacre Leonianus, abbé et reclus à Vienne pendant 40 ans. Leonianus dirigea et gouverna pendant ce temps les moines et abbés auprès de sa cellule, ainsi qu'un couvent de soixante religieuses cloîtrées. Son épitaphe se trouve sur un sarcophage qui a été transporté à l'église de Saint-Maurice.

Un certain Sapaudus, *vir spectabilis*, ayant attaqué les austérités de cet abbé, Avitus en prit la défense, écrivit une lettre au nom de Leonianus, et saisit cette occasion d'attaquer à son tour les vices des payens avec une éloquence et une vigueur remarquables.

M. de Lagrevol fait observer que ce Leonianus ne doit pas être confondu avec un autre personnage du même nom, dont Avitus parle dans une lettre à Maxime.

M. de Lagrevol communique un acte du bourguignon Ansémond, lequel acte fait mention d'une lettre datée à Vienne de la neuvième année du règne de Clotaire, c'est-à-dire de 520.

En lisant une lettre d'Avitus traduite pour la première fois, il donne divers détails : 1° sur Eugendus (saint Oyen); 2° sur la veuve Syagria, de Lyon, qu'Ennodius appelle *Mater ecclesiarum*, et qui parfit les sommes nécessaires pour le rachat des Bourguignons captifs en Italie. Il fait ressortir l'intérêt que présentent les lettres d'Avitus pour

Digitized by Google

l'étude de la société au Ve siècle, société dans laquelle l'opposition de l'esprit chrétien et des mœurs payennes était extrêmement marquée. Il insiste particulièrement sur le rôle des reclus, sur l'usage où l'on était dans plusieurs villes, à Vienne par exemple, d'en avoir un établi dans une cellule près de la porte et chargé de prier perpétuellement pour les habitants. Cet usage est constaté par Adon, et nous savons que Theuderius ou saint Chef fut longtemps reclus de Vienne.

M. de Lagrevol s'informe du sort de la pirogue récemment trouvée dans le Rhône. M. Martin-Daussigny déclare qu'il est en négociation pour obtenir sa translation à notre musée.

M. Dareste pose quelques questions au sujet de l'acte de 520 attribué à Clotaire. Cet acte prouverait que les rois de Bourgogne étaient déjà tributaires des fils de Clovis, fait contraire à la plupart des données admises jusqu'ici. M. de Lagrevol déclare qu'aucun doute ne peut être élevé sur l'authenticité de l'acte en lui-même.

M. Canat de Chizy a déjà entretenu le Comité, dans une précédente séance, du dépôt fait au musée de Châlons d'objets ayant appartenu à Niepce, et précieux pour l'histoire de la photographie. Il y revient de nouveau et présente une énumération détaillée de ces objets.

Séance du 2 *mai* 1862.

M. Saint-Olive lit un travail sur les vases murrhins ; on sait que ces vases avaient chez les Anciens un très-haut prix et qu'on les recherchait à cause de leur demi-lucidité. Après avoir recueilli et comparé un grand nombre de textes où il en est fait mention, l'auteur de la note entreprend de déterminer la matière de laquelle ils étaient faits. Il croit que cette matière n'était ni l'agathe onyx ni la porcelaine, comme quelques érudits l'ont pensé, mais plutôt une espèce de por-

Digitized by Google

celaine de Chine colorée. Cette matière pouvant être entamée par les dents, comme le prouve un passage de Pline, ne devait pas être une substance plus dure que les calcaires tendres, tels que les marbres onyx, dont quelques-uns ont de très-belles nuances pourpre et couleur de feu. L'odeur agréable de ces vases, attestée par les Anciens, rend d'ailleurs la solution du problème fort difficile.

M. Dupasquier présente au Comité M. Désiré Charnay, auteur de l'*Album photographié du Mexique*. M. Charnay soumet de belles épreuves photographiques représentant les anciens monuments mexicains, tels qu'ils existent aujourd'hui. Il rend compte de son voyage, de ce qu'il a prétendu faire et de ce que ces monuments peuvent offrir d'intérêt pour l'histoire de l'art ou pour celle de la civilisation en général.

M. Dupasquier s'étonne de trouver certaines analogies entre l'ornementation des monuments mexicains et celle des monuments grecs. M. de Soultrait croit que l'emploi des mosaïques et du blocage conduit forcément à un genre d'ornementation assez uniforme.

M. Dareste rappelle que l'étude des institutions primitives des différents peuples a prouvé que ces institutions s'étaient formées et développées en vertu de certains principes et de certaines conditions identiques. Il ne serait pas éloigné de croire qu'il en est de même des arts primitifs, et qu'ils présentent au début, chez tous les peuples, des caractères analogues.

Comme les antiquités mexicaines donnent lieu à de très-nombreuses et de très-graves questions, qui méritent un examen particulier, M. Charnay est invité à rédiger une notice et à exprimer ses idées personnelles sur ces questions, que le Comité examinera.

M. Martin-Daussigny présente quelques observations sur

Digitized by Google

la pirogue trouvée dans le Rhône à Cordon et déposée aujourd'hui au musée du Palais Saint-Pierre. Les botanistes et les naturalistes la déclarent extrêmement ancienne. Elle paraît remonter à une aussi haute antiquité que celle du musée de Copenhague. Pline dit que les Gaulois et les Germains se servaient de barques monoxyles qui portaient jusqu'à trente hommes. Celle-ci toutefois n'en porterait pas autant. Dijon et Londres possèdent des pirogues semblables, mais moins intéressantes. Celle de Londres est d'un art plus avancé; l'arbre n'a plus gardé sa forme naturelle; il a commencé à prendre celle d'un bateau. La pirogue de Dijon, moins bien conservée que la nôtre, est divisée en compartiments.

M. Martin-Daussigny lit trois inscriptions qu'il a relevées sur des pierres tirées de la Saône, en face de St-Paul, au bas-port du quai de Pierre-Scize.

M. le président dépose une note de M. Dassier de Valenches sur l'inscription de Sat-en-Donzy. Il en sera rendu compte au Comité.

M. de Soultrait donne communication du programme des questions d'archéologie proposées par le Congrès scientifique de St-Etienne.

M. le Président lit une lettre du Préfet de la Haute-Savoie annonçant qu'il a obtenu du Ministre 150 francs pour la restauration du monument romain de la Forclas, à Saint-Gervais.

Séance du 6 juin 1862.

M. Martin-Daussigny annonce qu'il est chargé par M. le Secrétaire général de la 29e session du Congrès scientifique qui va s'ouvrir à Saint-Etienne le 8 septembre prochain, de

Digitized by Google

recueillir les noms des personnes qui désireraient participer aux travaux de cette nouvelle assemblée.

M. Martin-Daussigny rappelle au Comité que l'on conserve au musée de Copenhague une inscription en caractères runiques trouvée dans l'Amérique du Nord, et renfermant les noms de quelques personnages illustres, que ces noms se retrouvent sur des inscriptions en caractères identiques, existant dans les provinces du nord de l'Europe, dont ces personnages étaient originaires.

D'après ce monument, les érudits de Copenhague ne doutent point que l'Amérique du Nord n'ait été visitée, habitée et même colonisée par des Européens bien avant la découverte de Christophe Colomb. Ils pensent qu'il n'est pas impossible que le refroidissement continuel remarqué de siècle en siècle du côté du pôle nord n'ait fermé, par des masses glacées, le passage qui a existé dans un temps où cette partie du globe jouissait d'une température moins rigoureuse.

MM. Sauzet, Saint-Olive et de Lagrevol prennent successivement la parole au sujet du refroidissement de la température en Europe.

M. Martin-Daussigny fait remarquer que les observations faites sur le costume des anciens comme preuve du refroidissement de la température de nos jours, pourraient induire en erreur. Il y a une fort grande différence entre le costume réel des anciens et le costume poétique adopté pour la statuaire. M. Martin-Daussigny cite à ce sujet la mosaïque de la maison du Faune, à Pompéï. Dans cette belle représentation de la bataille d'Arbelles, Alexandre est vêtu d'une tunique de laine à longues manches ornées de longues franges et descendant jusque sur le poignet. Les Perses ont des pantalons, dont les uns sont attachés au bas de la jambe, et les autres, très-étroits, retenus par des sous-pieds comme ceux de nos cavaliers.

Digitized by Google

M. le Président revenant à l'inscription runique, signalée plus haut, dit combien il serait utile de pouvoir en obtenir la communication. M. Martin-Daussigny se charge d'écrire à Copenhague à ce sujet.

L'honorable Conservateur des Musées archéologiques met ensuite sous les yeux du Comité plusieurs spécimens de glaives gaulois dont l'un surtout est remarquable par sa beauté et sa conservation.

C. Dareste de la Chavanne.

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 12 *août* 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Alexis Perrey, membre correspondant, fait hommage à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Fournet, des observations météorologiques recueillies par lui, à Dijon, pendant les années 1860 et 1861.

M. Rougier, au nom de la Commission scientifique de présentation, et en l'absence de M. Fournet, rapporteur, expose les titres de M. Dieu, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Lyon, candidat à une des places de titulaires vacantes dans la section des sciences mathématiques et physiques.

Organe de la Commission littéraire de présentation, M. Fraisse lit un rapport sur les titres de M. Bonirote, lequel se met sur les rangs pour la place vacante dans la section des beaux-arts.

Un second rapport, présenté par M. Fabisch, au nom de la même Commission, propose d'admettre comme candidat dans la même section, M. d'Aligny, peintre, correspondant de l'Institut, directeur actuel de l'école des Beaux-Arts de Lyon.

Les conclusions de ces trois rapports sont adoptées.

M. de Soultrait obtient la parole pour une proposition.

L'honorable membre, après avoir rappelé tout ce que la ville de Lyon doit à M. le Sénateur Vaïsse, depuis qu'il est à la tête du département, et l'extrême bienveillance qu'il a toujours témoignée à la Compagnie, propose de lui décerner le titre de membre associé, comme témoignage de gratitude et de déférence.

Cette proposition, obtenant l'assentiment unanime, est renvoyée à la Commission de présentation.

Digitized by Google

Séance du 4 novembre 1862.

Présidence de M. BARRIER.

M. Peyraud fait hommage des œuvres archéologiques de son beau-père, M. d'Aigueperse, ancien membre de l'Académie.

M. Bouillier dépose, au nom de M. l'abbé Thibaudier, une brochure sur le principe vital et la doctrine de l'animisme. M. Thibaudier a soutenu les mêmes principes que M. Bouillier, et s'est attaché à montrer qu'ils sont ceux de la tradition théologique.

M. Gilardin donne lecture de la première partie d'un éloge de M. Dumas, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie. Il retrace les services rendus par Dumas dans sa vie publique, son zèle pour les intérêts de l'Académie, dont il a laissé une excellente histoire, son dévouement désintéressé au culte des lettres, les rares qualités d'un caractère dont tout le monde estimait la droiture, l'élévation et l'affabilité.

M. le Président annonce que le travail de M. Gilardin sera lu en séance publique.

M. Faivre communique une note de M. Lortet sur la constitution de la poussière rouge tombée à Lyon, le 27 mars 1862. L'analyse de cette poussière a été faite, à la demande de M. Lortet, par le savant professeur Ehremberg, de Berlin ; il a obtenu les résultats suivants, dont il a donné connaissance à l'Académie de Berlin : Un des échantillons de cette poussière contenait vingt-huit formes diverses, appartenant à des espèces animales et végétales, et spécialement aux infusoires des groupes des polygastres et des phytholitaires ; les fragments organiques étaient mêlés de parties inorganiques.

Dans un autre échantillon, M. Ehremberg signale quarante-quatre formes diverses, dont treize polygastres, une rotalie, vingt-deux phytholitaires, deux fragments de plantes et six formes inorganiques ; quelques espèces se présentent en si grand nombre, les eunotiles par exemple, qu'un tiers de ligne cube

Digitized by Google

de poussière en contiendrait dix individus, ce qui donnerait le nombre énorme de quatre cent soixante-six mille eunotiles pour un pouce cube. Qu'on se représente maintenant ce qu'il a pu exister de formes vivantes dans l'ensemble de la masse de la poussière rouge tombée, masse qu'on ne peut pas évaluer à moins de sept mille deux cents quintaux.

A la suite de cette lecture, M. Fournet rappelle les observations qu'il a faites sur la chute de la poussière rouge, et dont il a déjà, à plusieurs reprises, entretenu l'Académie.

Séance du 11 *novembre* 1862.

Présidence de M. Barrier

M. Martin-Daussigny donne lecture d'un mémoire sur les ruines d'un amphithéâtre découvert à Lyon, et qui paraît avoir servi dans quelques circonstances à des combats nautiques.

L'archéologue Artaud, a, le premier, porté son attention vers ce sujet, et en a fait une étude attentive. D'après les vestiges qu'il a retrouvés et les mesures qu'il a prises, Artaud conclut que l'ancien amphithéâtre de Lugdunum pouvait contenir plus de vingt mille personnes. On sait que les arènes de Nîmes donnaient place à plus de vingt-trois mille spectateurs. Artaud a indiqué les dimensions de l'amphithéâtre, constaté, par d'anciennes inscriptions, que les députés des soixante nations des Gaules et d'autres personnages importants y avaient des places réservées. Artaud a retrouvé les traces des canaux au moyen desquels, dans les jours de fêtes nautiques, les eaux pouvaient être introduites dans le bassin naumachique, qui n'avait pas moins de dix-huit à vingt pieds.

M. Martin-Daussigny a continué les recherches qu'Artaud avait commencées, et a su mettre à profit les travaux récemment exécutés sur l'emplacement de l'ancien Jardin-des-Plantes. De ses recherches continuées pendant plusieurs années, M. Martin-Daussigny conclut que la disparition de l'amphithéâtre de Lug-

Digitized by Google

dunum est l'œuvre de plusieurs siècles. Dévasté par les chrétiens et les barbares, sous les règnes de Constantin et de Julien l'Apostat, le monument romain resta encore partiellement debout pendant quelques siècles, mais le moyen âge n'en respecta pas même les pierres ; les derniers matériaux furent arrachés, dispersés et utilisés pour la construction de monuments nouveaux.

C'est donc lentement que se sont opérées la destruction et la dévastation de cet amphithéâtre de Lugdunum, témoin, pendant les jours de l'empire, des luttes sanglantes et des sacrifices héroïques des premiers martyrs de la Gaule.

M. Fournet présente, au nom de l'auteur, M. Quiquerez, une brochure sur les monuments de l'ancien évêché de Bâle.

M. Faivre fait hommage d'un volume qu'il vient de publier sur les œuvres scientifiques de Gœthe.

Séance du 18 *novembre* 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Devay fait hommage à l'Académie d'un nouvel opuscule sur les dangers des mariages consanguins ; l'auteur conclut : 1° que la consanguinité peut être rangée désormais dans le cadre de l'étiologie morbide en ce qui concerne l'espèce humaine ; 2° que chez les animaux, malgré les assertions contraires, les dangers ou les inconvénients de la consanguinité sont également manifestes ; en Angleterre, patrie de l'élève du bétail, on semble actuellement renoncer à cette pratique ; 3° qu'en l'état, il est du devoir du médecin de combattre les alliances consanguines, et qu'en agissant ainsi, il contribue à la santé et à la sécurité des familles.

M. Tisserant proteste, au nom des vétérinaires, contre une des assertions émises par M. Devay.

Les vétérinaires n'ignorent pas que les alliances consanguines offrent dans l'espèce humaine des dangers de plus d'une sorte, mais ils ne croient pas qu'il soit possible de transporter dans la

Digitized by Google

zootechnie pratique les conséquences des faits observés, et que M. Devay publie avec une louable persévérance. Ils ont bien observé, il est vrai, dans les espèces domestiques, à la suite des alliances consanguines, des résultats fâcheux, qui peuvent être légitimement attribués à celles-ci ; mais ces résultats ne sauraient leur faire condamner systématiquement la consanguinité. Au contraire, ils la regardent comme utile, et même parfois indispensable dans la pratique, pour améliorer les races ou en créer de nouvelles.

Lors même que les mariages consanguins auraient pour l'espèce humaine des inconvénients plus graves que ceux signalés par M. Devay, la zootechnie n'en continuerait pas moins à les recommander dans la reproduction du bétail ; ils donnent alors des résultats utiles, sans offrir jamais des dangers sérieux, quand un jugement éclairé préside au choix des reproducteurs.

La consanguinité peut amener à la longue l'affaiblissement des races, altérer la constitution, diminuer l'énergie vitale, donner aux fonctions organiques une prédominance qui peut détruire enfin l'équilibre des actes de la vie ; ce sont là des motifs graves pour n'en faire usage qu'avec prudence, lorsqu'il s'agit de la formation des races utiles à l'homme par leur énergie musculaire.

Mais quand il s'agit d'animaux dont les produits en nature doivent être utilisés, et dont la constitution robuste serait un obstacle au but poursuivi, la consanguinité devient utile, précisément parce qu'elle produit dans les races les modifications recherchées. La consanguinité est même nécessaire lorsqu'on veut perpétuer les effets heureux obtenus par la génération. On en trouve un exemple dans la race ovine à toison soyeuse de Mauchamp.

En résumé, les zootechniciens et les vétérinaires ne nient pas les effets constatés des mariages consanguins dans l'espèce humaine, mais ils ne croient pas que la consanguinité puisse avoir dans les espèces domestiques des résultats aussi fâcheux. Ils ne repoussent donc pas systématiquement de la pratique les alliances consanguines, mais ils y voient un moyen prompt de

Digitized by Google

créer et d'améliorer, moyen d'autant plus sûr qu'il repose en définitive sur une loi naturelle, celle de l'hérédité.

M. Lecoq déclare que ses idées sont conformes à celles que vient d'exprimer son collègue, M. Tisserant; qu'il adopte les principes de M. Devay en ce qui touche l'espèce humaine, mais en faisant ses réserves pour certains animaux placés dans des conditions particulières.

M. Devay ajoute qu'il partage les idées exposées par MM. Lecoq et Tisserant; malheureusement les discussions de ces derniers temps ont démontré que plusieurs médecins vétérinaires ne professent pas des opinions aussi sages et aussi réservées.

Séance du 25 novembre.

Présidence de M. Barrier.

M. Fournet donne lecture de rapports sur les candidatures de MM. Loir et Dieu à la place de membres titulaires dans la classe des Sciences, et sur la candidature de M. Aristide Dumont à la place de membre correspondant dans la même classe.

M. Fraisse lit des rapports sur les candidatures de MM. Mollière et d'Aiguy à une place de membre titulaire dans la classe des lettres, section des sciences morales et politiques; de MM. Reignier, d'Aligny et Bonirote à une place de membre titulaires dans la même classe, section des beaux-arts.

M. de Soultrait lit un rapport sur la candidature de M. Vaïsse, sénateur, chargé de l'administration du département, au titre de membre associé.

M. Durieu lit également un rapport sur les titres de M. de Belbeuf, comme membre associé.

M. Dareste fait à l'Académie un rapport verbal sur les candidatures de MM. Faucher-Prunelle et de Flaux, au titre de membres correspondants dans la classe des lettres;

M. de Soultrait, sur les titres de M. Philibert Le Duc comme membre correspondant de la même classe.

Les conclusions de ces rapports sont mises aux voix et adoptées.

Digitized by Google

Séance du 2 *décembre* 1862.

Présidence de M. Barrier.

La séance est consacrée aux élections.

MM. Vaïsse, sénateur, chargé de l'administration du département, et de Belbeuf, sénateur, premier président honoraire de la Cour impériale de Lyon, sont élus membres associés de l'Académie.

M. Loir est nommé membre titulaire de la classe des sciences;

M. Molière, membre titulaire de la classe des lettres, section des sciences morales et politiques ;

M. Reignier, membre titulaire de la classe des lettres, section des beaux-arts.

M. Aristide Dumont est proclamé membre correspondant de la classe des sciences.

MM. Faucher-Prunelle et Philibert Le Duc sont nommés membres correspondants de la classe des lettres.

Séance du 9 *décembre* 1862.

Présidence de M. Paul Sauzet.

M. Gilardin, au nom de l'auteur, fait hommage d'un exemplaire du discours prononcé le 4 novembre 1862, à la rentrée solennelle de la Cour impériale de Lyon, par M. Onofrio, avocat général.

M. Gilardin signale l'heureuse pensée de l'orateur, qui, en exhumant un vieux livre oublié de René Favre : « *Le bien public pour le faict de la Justice* », a fait revivre les excellents conseils que renferme ce livre, adressé à ceux qui dispensent la justice par un magistrat qui fut lui-même le modèle de toutes les vertus qu'il encourageait chez les autres.

Digitized by Google

M. Gilardin ajoute que le sujet choisi par l'orateur est encore relevé par ce style noble et simple dont l'Académie a pu apprécier le mérite, lorsque M. Onofrio a été admis à faire une lecture devant elle.

M. le Président donne la parole à M. Gilardin pour la continuation de sa notice nécrologique sur J.-B. Dumas, ancien secrétaire perpétuel de la Compagnie.

Dans cette seconde partie de son travail, l'orateur insiste particulièrement sur les titres de l'écrivain, dont il analyse les principaux ouvrages, en s'occupant surtout du livre des *Secours publics en usage chez les anciens*, de l'*Histoire de l'Académie* et du *Recueil de fables inédites*, légué par l'auteur à la Compagnie.

M. Louis Guillard présente quelques observations sur certaines assertions contenues dans le livre « *Des Secours publics chez les anciens.* »

M. le Président rappelle que cette lecture fera partie du programme de la prochaine séance publique.

L'Académie fixe cette séance au mardi 23 décembre.

M. Fournet fait passer sous les yeux de la Compagnie une collection d'instruments de silex à l'état d'ébauche, trouvés dans les cavernes des environs de Menton, par M. Grand, de Lyon. Cette collection est destinée au musée archéologique du Palais des Arts.

Séance du 16 *décembre* 1862

M. Mulsant communique une étude sur la tribu des insectes connus sous le nom de *longicornes*.

M. Valentin-Smith lit la première partie d'un travail sur les *Tribunaux de police de l'Angleterre*.

M. Dareste communique le rapport sur le concours : « *Histoire des Associations ouvrières à Lyon, jusqu'à nos jours.* »

Un seul manuscrit est parvenu à la Compagnie ; la Commission est unanime à proposer de décerner le prix (soit une mé-

Digitized by Google

daille d'or de la valeur de 1,000 fr.), à l'auteur de ce mémoire.

L'Académie, à l'unanimité, adopte les conclusions du rapport.

Le pli renfermant le nom de l'auteur est ouvert par M. le Président.

L'auteur proclamé est M. Paul Rougier, avocat à la Cour impériale de Lyon.

M. le Président annonce que le prix sera décerné dans la séance publique fixée au mardi 23 décembre, séance qui s'ouvrira par la lecture du rapport présenté par M. Dareste au nom de la Commission.

Séance du 23 décembre 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Dareste lit le rapport sur le concours : « *Histoire des Associations ouvrières à Lyon, jusqu'à nos jours.* »

A la suite de cette lecture, M. le Président proclame le nom du lauréat, M. Paul Rougier, avocat à la Cour impériale de Lyon.

M. Gilardin lit une *Notice sur J.-B. Dumas et ses œuvres.*

Digitized by Google

UNE NOUVELLE INSCRIPTION TROUVÉE SOUS LE PONT DE NEMOURS.

Les grands travaux, si habilement exécutés au pont de Nemours par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, pour l'extraction des roches, ont enrichi notre musée lapidaire d'une grande quantité de monuments épigraphiques.

Parmi les plus intéressants est celui qui forme le commencement d'une inscription importante dont le musée ne possédait qu'une partie. Cette nouvelle découverte donne précisément l'indication du personnage dont le nom avait jusqu'ici échappé à toutes les recherches.

Ces deux morceaux précieux offrent aujourd'hui l'ensemble que nous donnons ici :

Partie nouvellement découverte.	*Partie découverte en* 1858.
LAEM.	VIRIN
FRON.	VGPRPR
PROV.	VDCOS
TRES.	GALLIAE

L'inscription peut maintenant se compléter ainsi :

Lucio AEmilio..... (1) *filio, Quirinâ,*
Frontino legato Augusti, pro praetore
provinciae Lugudunensis, consuli.
Tres provinciae Galliae.

Lucius AEmilius Frontinus et Titus Flavius Secundus Philippianus sont les deux seuls légats impériaux dont les monuments épigraphiques de notre musée nous retracent les noms (2).

Cette dernière découverte ajoute un nom important de plus à la liste des fonctionnaires qui ont gouverné notre ville à l'époque romaine.

E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY.

(1) Probablement, Lucius Æmilius, suivant l'usage de quelques grandes familles, portait le même prénom que son père. Si cette conjecture est exacte, nous pourrions dire : *Lucio Æmilio Lucii filio...*

(2) Pour les noms de ceux dont les inscriptions n'appartiennent pas à notre collection épigraphique, voir la nouvelle édition de Spon, pag. 269 et suivantes.

Digitized by Google

Bibliographie.

LES ANCIENS HOTELS-DE-VILLE DE LYON,

Par M. de Valous.

Sous ce titre, M. Vital de Valous, d'après de nombreux documents puisés aux archives municipales, vient de publier une très-intéressante brochure. Les détails qu'il donne sont entièrement nouveaux, et jettent un jour particulier sur l'histoire de nos anciennes coutumes lyonnaises.

Les premières assemblées communales se tinrent dans la chapelle de Saint-Jacques, ou saint Jacquême, située sur la place de Saint-Nizier; mais par la suite les conseillers de ville, désirant s'établir plus convenablement, achetèrent, en 1424, la maison de Charnay, entre la rue Longue et la rue de la Fromagerie. Cette maison a disparu en 1861, et son intérieur de cour avait conservé en partie le caractère de son époque. L'auteur, aidé d'une multitude de pièces, nous fait assister aux tribulations de nos anciens conseillers qui éprouvent mille obstacles, avant d'entrer en possession de leur acquisition, grevée de servitudes et de rentes. L'archevêque et ses officiers jouent un grand rôle dans ces débats interminables, et il est très-curieux d'entendre un des négociateurs parler de pots de vin à donner, *deux marcs d'argent à deux personnes, lesquelles on nommerait, que par aventure il seroit cause de faire besoignier.* Nous sommes loin d'avoir tout inventé, et le bon vieux temps savait parfaitement ce que l'on peut obtenir de l'enivrement des consciences. Malgré cela, il ne parait pas que les difficultés, faites aux nouveaux propriétaires, aient cessé entièrement, puisqu'en 1458 ils

Digitized by Google

prirent la détermination d'acheter la maison *du Lion*, sise dans la rue tendant de Saint-Nizier à la *Grenette*.

Nous ne pouvons pas relater toutes les singulières péripéties par lesquelles passa le Consulat, qui acheta ensuite, en 1559, l'hôtel *des Générales*, à la *Grenette* — sur l'emplacement actuel de la rue Impériale. — Tous les amateurs d'art et d'archéologie ont connu l'élégant intérieur de cour de cette maison. Les embarras financiers firent annuler ces deux ventes, et les conseillers revinrent dans leur hôtel de la rue *Longue*. Enfin, en 1604, on acheta l'hôtel de la *Couronne*, rue Poulaillerie, et la municipalité s'y installa définitivement. Cette curieuse construction existe encore, et l'auteur en donne une description, dictée par M. Steyert, dont l'érudition lyonnaise est connue de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre ville.

En 1646, il fut décidé que l'on construirait un *hôtel commun*, sur la place des Terreaux, et la maison de la *Couronne* fut vendue pour aider à payer les dépenses de la nouvelle construction. Nous terminons, en recommandant la lecture de cette brochure de trente-neuf pages, mise en vente, à la librairie ancienne d'Auguste Brun, rue du Plat, 13.

Paul Saint-Olive.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

En commençant la vingt-neuvième année de son existence, *la Revue du Lyonnais* est heureuse de remercier ses collaborateurs, ses abonnés, tous ses amis, du concours précieux et puissant qu'ils ont bien voulu lui accorder pendant une si longue carrière. Presque tous les hommes qui s'intéressent à l'histoire de la cité sont groupés autour d'elle ; à part Lyon, toutes les villes qui nous environnent sont abonnées pour leurs bibliothèques publiques; ces adhésions nous rendent fier, car elles prouvent que notre publication n'est pas sans utilité pour le pays.

Que nos abonnés veuillent bien accepter comme marque de notre gratitude la belle gravure du *Tombeau de Jacquard à Oullins*, duc à l'habile burin de M. Séon et gravée pour la *Revue* d'après les dessins de notre collaborateur et ami M. Clair Tisseur. Nous regrettons de ne pouvoir faire plus souvent de pareils cadeaux.

— Notre dernière livraison annonçait la découverte du beau portrait de Boileau par Santerre et nous espérions que la manière passablement obscure dont nous annoncions cette trouvaille engagerait nos artistes à demander de vive voix des explications que nous n'avions pas pu donner publiquement. Il n'en a rien été. Nul ne s'est inquiété de cette belle toile, nul ne s'est informé. Seul le *Progrès* a relevé en plaisantant notre annonce. Nous le remercions de nous avoir ainsi prêté sa publicité, et nous lui dirons à lui, que cette toile remarquable se trouve rue de la Conciergerie, 2, à Vaise ; s'il se rend dans ce quartier éloigné, il ne regrettera pas son voyage.

— La Société des Amis-des-Arts n'ouvrira son exposition que le 17 courant; on signale déjà quelques bonnes toiles de nos maîtres le plus en renom.

— La Société littéraire a nommé, pour composer son bureau : Messieurs Hignard, président ; Socquet, vice-président ; Guyet, secrétaire ; Pallias, secrétaire-adjoint ; Rousset, trésorier. La Commission de publication se compose de MM. Saint-Olive, Chastel, M'Roë, Péricaud aîné et Delorme.

— L'Académie de Lyon a tenu, le 23 décembre, une de ces séances publiques qui ont toujours le privilége d'attirer une société intelligente et choisie. L'ordre du jour annonçait un Rapport de M. Dareste de la Chavanne, sur le sujet proposé en prix par l'Académie: *Histoire des Associations ouvrières, à Lyon, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*, et une *Notice sur la vie et les œuvres de M. Dumas*, par M. le Premier Président Gilardin. Le prix du concours a été décerné, au milieu des applaudissements, à M. Paul Rougier, avocat. Nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs le travail de M. Dareste, notre prochaine livraison contiendra l'élégante étude de M. Gilardin.

— M. Jourdan, professeur de Zoologie à la Faculté des Sciences a été nommé Doyen de cette Faculté, en remplacement de M. Tabareau, admis a faire valoir ses droits à la retraite.

— Un travailleur infatigable, longtemps collaborateur de la *Revue*, M. Auguste Bernard, vient d'être nommé inspecteur général de la librairie et de l'imprimerie.

— Nous sommes en pleine saison de concerts ; un terminé, un autre commence et la salle Pontet, comme le grand salon de l'Hôtel de Provence, ne désemplit pas. Au théâtre, émotion profonde ; après les *Ganaches* beaucoup plus inoffensives qu'on ne le disait, nous avons eu *Les Ivresses*, pièce à caractère, mais anodine, qui a dû bien vite céder la place à la comédie aristophanesque et sociale *Le Fils de Giboyer*.

Pour ceux qui préfèrent l'art à la politique, Renard et Mme Cabel sont revenus, l'opéra retrouve ses plus beaux jours, le public ses meilleures soirées et l'administration ses plus larges succès. A. V.

Aimé Vingtrinier, *Directeur-Gérant*.

Digitized by Google

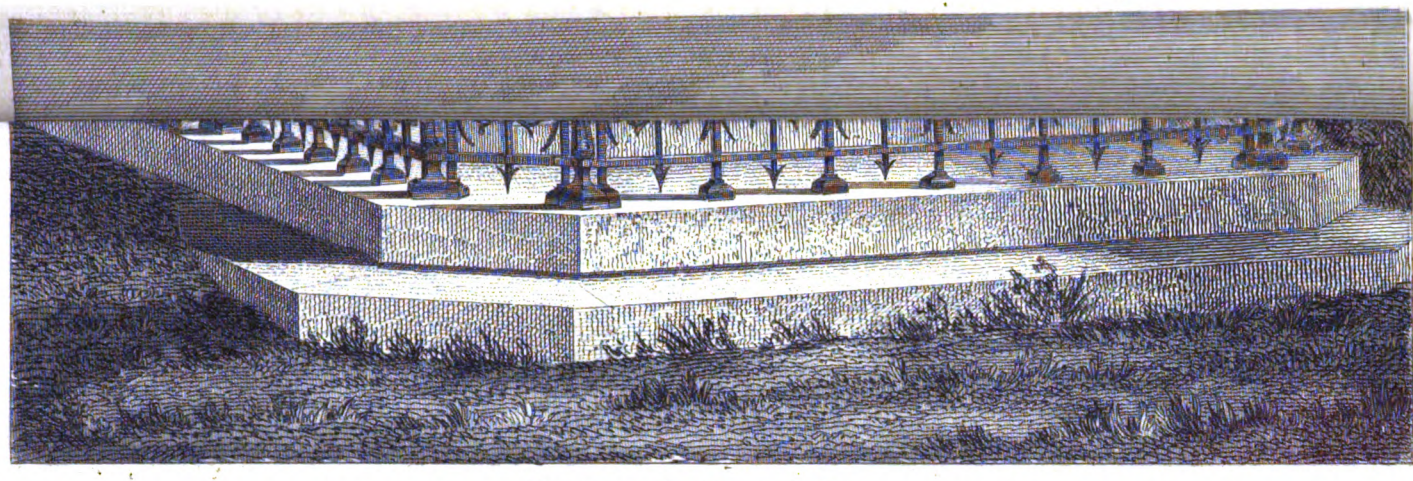

Dessiné et Gravé par J. Séon

TOMBEAU DE JACQUARD

au Cimetière d'Oullins (Rhône)

C.A.R. TISSEUR ARCH. — G. BONNET STAT.

Déposé

ERIGÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Imp. de Puyère Lyon

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIE.

LA FEUILLE DE CHÊNE.

Fable.

Vers le commencement de l'automne dernière,
Une feuille de chêne un soir se détacha.
Les bois, quand de sa branche un hasard l'arracha,
Gardaient, intacte encor, leur robe printanière.
Des victimes d'octobre elle était la première.

D'un Monsieur qui passait elle frappa les yeux,
Quand un zéphir, des vents le plus capricieux,
Alentour se jouant, la soulevait de terre,
Afin de l'emmener au vallon solitaire
Qui, non loin, déroulait ses beaux tapis soyeux.

Il court et, lestement, dans l'herbe la ramasse.
Tout joyeux (on eut dit qu'il tenait un florin,
Que sur un diamant il avait fait main basse)
Il aveint un album où, sur le brun chagrin,
La double initiale en plein or se prélasse.

Quel était son projet? Collecteur assidu,
Voulait-il séquestrant notre feuille, la clore
Plus tard en quelque herbier, catacombe de Flore,
Ou, rival de Saint-Jean, la peindre à temps perdu?
Je ne sais. Cependant la pauvrette l'implore.

Vive était sa requête : — « Homme malencontreux,
Pourquoi m'as-tu soustraite à ce vent généreux
Qui soufflait, messager d'une tardive rose,

Digitized by Google

Vers ce bocage plein de halliers plantureux,
Vers le regain béni que cette source arrose ?

Sans toi s'achèverait, comme il a commencé,
Le cours de mon heureuse et brève destinée,
Et ce souffle de Dieu m'eût doucement menée
Par cet herbage frais sous la faux repoussé,
Par cette ample clairière, enceinte fortunée.

Là, près d'un blanc jasmin, ou d'un récent bouquet
De gentiane bleue au dernier jour fleurie,
Ou d'un brin de thym vert, tapi dans ce bosquet,
Je pouvais m'arrêter avant d'être flétrie,
Vieux méchant ! et finir, exempte de regret,

Dans les brises du soir, odorantes et pures,
Dans le splendide éclat des couchants glorieux,
Dans l'asile amical des fleurs et des verdures,
Dans le divin concert de bruits mystérieux,
De chants d'amour, qui cesse au moment des froidures.— »

En voyant ce discours, le bonhomme sentit
Quel tort il allait faire à la feuille de chêne :
Il ferme d'une main cet album qu'il sortit,
Ouvre l'autre à la brise ; et, libre de sa chaîne,
La joyeuse captive en voltigeant partit.

Sur la feuille tombée, un instant prisonnière,
Maint auteur a glosé : j'en ai commenté deux.
Leur explication n'est pas trop singulière,
La voici, chers lecteurs : *Défiez-vous de ceux*
Qui cherchent à vous rendre heureux à leur manière.

A. P.

Digitized by Google

J.-B. DUMAS ET SES OEUVRES

NOTICE lue dans la séance publique de l'Académie impériale, du 23 décembre 1862,

PAR

M. ALPH. GILARDIN.

MESSIEURS,

L'année dernière, parmi les pertes que fit notre Compagnie, celle de Jean-Baptiste Dumas fut une des plus sensibles. Nous ne perdions pas seulement en lui un confrère qui avait de tout temps honoré, par son caractère et ses travaux, la qualité d'Académicien, nous perdions l'historien de l'Académie. Nous comprîmes tous qu'un hommage particulier était à rendre à sa mémoire.

C'était à celui que des suffrages indulgents avaient porté à la présidence de l'Académie quand notre regrettable confrère nous fut enlevé, d'acquitter à cet égard l'obligation commune. Exact à ce devoir, je viens vous entretenir de Dumas et de ses œuvres. Je tâcherai de répondre à une histoire par une biographie. Près de l'histoire qui doit rester, j'essaierai de placer quelques pages que leur conformité à des affections vivantes dans vos cœurs pourra seule sauver du péril d'un trop prompt effacement.

Ce ministère de convenance et de deuil aurait été beaucoup mieux rempli dans le sein de la Compagnie par un autre; car, j'ai à parler de Dumas sans l'avoir connu. Je n'ai

Digitized by Google

pris place dans vos rangs que depuis peu d'années, et quand vous m'avez fait la faveur de me les ouvrir, Dumas, inscrit au cadre des Académiciens émérites, avait cessé de fréquenter nos séances. L'âge le tenait enfermé dans la retraite. Souvent, l'idée m'était venue d'aller jusqu'à lui ; sa solitude, je m'en flattais, ne se serait pas dérobée à mes empressements Mais, vous savez combien court et s'insinue la trame des devoirs et des empêchements dans les existences fort occupées. On ajourne et il n'est plus temps. C'est la faute aussi de cette vaste et belle cité où nous résidons que l'on ne puisse que difficilement y aborder ceux vers lesquels on serait entraîné par tant de sympathies, en sorte que les relations des personnes y souffrent de la grandeur des lieux. Ainsi est arrivé pour moi le moment plein de regret où nous sommes, et dans la tâche que je viens accomplir je me compte comme un bien triste désavantage de ne pouvoir mêler à ce que j'ai à vous dire de Dumas ces mouvements de cœur, si faciles à quiconque l'a connu, qui auraient fait le premier mérite d'une oraison funèbre sans art et de pur épanchement confraternel.

Mais, si je n'ai jamais été en présence de l'honorable et savant Académicien, du moins lui touché-je de trop près par les reflets qui sont restés de lui dans vos mémoires et dont il m'a été permis de m'éclairer, pour que je n'espère pas pouvoir recueillir encore et vous rendre un peu des vrais battements, des chauds soupirs de cette vie qui s'est éteinte, il y a quelques mois, dans un noble cœur.

Jean-Baptiste Dumas naquit à Lyon le 11 novembre 1777. Son éducation fut confiée dans notre ville aux Oratoriens. Sous ces bons maîtres, le jeune collégien avait fait de brillantes études. Il avait puisé dans leurs leçons, tel que les pères de la congrégation savaient l'exprimer, le suc des lettres grecques et romaines. Les Oratoriens ne scindaient pas

Digitized by Google

la docte antiquité; ils la prenaient sous de sages réserves tout entière, corps et idée, langage et sentiments, et l'âme virile ne se détachait pas pour eux du fond spécial des littératures. Aussi, communiquaient-ils à la jeunesse qu'ils étaient chargés d'instruire les mâles préceptes du patriotisme, cachés pour ainsi dire sous les fleurs des belles lettres antiques. Dumas tint d'eux, comme presque tous leurs élèves, ces utiles préparations civiques, nous dirions dans le langage du jour ces tendances libérales, qui devaient être le premier lest de son esquif lancé désormais dans la vie publique.

Deux courants, s'il m'est permis de continuer la comparaison, se partagèrent depuis lors sa destinée. Il eut encore cela de commun avec les anciens et heureusement ce sera tout, de savoir faire de sa vie deux parts réglées avec un parfait équilibre, l'une pour la profession et la carrière des honneurs ou des devoirs publics, l'autre pour l'abandon aux muses, pour la culture savante des lettres, pour le labeur de prédilection des choses académiques. On va voir bientôt combien cette dernière expression se trouvera justifiée.

Dans la vie publique, ses pas se marquèrent, avec une singulière régularité, par quelques-unes des grandes dates de son temps.

Comme capitaine de la garde nationale de Lyon, il fut délégué pour aller assister en 1804 au sacre de l'Empereur. Il vit alors l'imposante cérémonie de l'huile sainte coulant, selon le mode hébraïque, sur le front du prince : manifestation la plus haute de la légitimité, d'après l'association qu'on fait des idées de la religion avec celles du droit politique ; spectacle que le Saint-Père ne vint donner en France que deux fois, une fois pour Pépin-Le-Bref, une autre et dernière fois pour l'Empereur Napoléon.

Dumas servit le gouvernement nouveau et plus moderne

Digitized by Google

encore que nouveau, qui rendait à la France l'ordre, la religion, la gloire, la bonne administration et la sagesse des lois civiles. Aisément distingué pour son mérite, il entra jeune encore dans l'administration. Il n'avait pas vingt-huit ans qu'en 1805 il était nommé secrétaire-général de la préfecture du Rhône.

Plus tard, au moment des revers de la fortune impériale, mais lorsqu'elle jette encore l'éblouissant éclair de la période dite des Cent Jours, le pays a besoin de choisir attentivement les hommes pour les divers corps électifs qui vout recevoir de la crise même et de l'établissement d'institutions libérales plus d'importance. Les faveurs de l'élection vinrent chercher Dumas et le portèrent en mai 1815 au Conseil d'arrondissement.

En 1830, il se trouva toujours des premiers au nombre de ceux vers lesquels avait à se tourner la confiance de leurs concitoyens. Ce fut sur lui qu'on eut encore les yeux pour envoyer dans les corps électifs le représentant des opinions et des intérêts qui, dans les temps de renouvellement du pouvoir politique, sont inquiets de leurs garanties. Dès septembre 1830, il est réélu au Conseil d'arrondissement et l'élection lui ouvre aussi les portes du Conseil municipal de Lyon.

L'administration publique, ce ne fut pourtant point là le fond de l'existence de Dumas. Il fit plus tard du commerce sa carrière professionnelle. Il exploita pendant quelque temps une manufacture que son beau-père lui avait transmise. Notable commerçant, doué au plus haut degré des connaissances et des qualités morales que veut la magistrature consulaire, on se fût étonné que le choix de ses pairs eût négligé de l'amener sur ces siéges si honorables, si utiles, où le négociant, au prix de son temps généreusement sacrifié, rend une justice qui n'est coûteuse que pour ceux qui l'ad-

Digitized by Google

ministrent. En 1820, Dumas revêtit la toge au Tribunal de commerce de Lyon. Sur cette toge brillait la décoration de la légion d'honneur que, plusieurs années auparavant, ses services administratifs lui avaient fait obtenir.

Où donc est la place des lettres dans cette vie que je raconte? comment y voir paraître enfin l'Académicien? L'administrateur, le magistrat, le commerçant ne vont-ils pas porter au savant, au littérateur un dommage inévitable? Sénèque a dit avec raison que les lettres savent toujours trouver accès, malgré l'encombrement des affaires : « *Men-* « *tiuntur qui sibi obstare ad studia liberalia turbam nego-* « *tiorum videri volunt* (Ep. 52, ad Lucilium.) » Académicien presque dès l'âge de la majorité, Dumas s'était adonné à la littérature, avec l'entraînement des vocations sincères et rapides qui se dégagent du fond si riche d'enthousiasmes et de spontanéité de la jeunesse. A vingt-cinq ans, en 1802, il était dans la Compagnie secrétaire-adjoint de la classe des lettres. Une élection faite à l'unanimité lui déférait en 1825 les fonctions de secrétaire perpétuel. A cet office si important dans les Académies, de flatteuses distinctions venaient du dehors s'ajouter. Notre confrère apprenait, par une lettre de Berzélius, sa nomination à l'Académie royale de Stockholm. Il était membre de l'Académie de Marseille, de la Société de littérature de Bruxelles, de la Société médico-botanique de Londres. Paré de ces divers titres académiques, il se dévouait dans le sein de la Compagnie à sa tâche. Et ne croyez pas que cette tâche fût seulement celle d'un secrétaire perpétuel vaquant à une foule de soins d'ordre et d'intérieur qui regardent l'intérêt du corps : celle-là même il l'avait agrandie, en tenant pour un devoir ou une suite naturelle de ses fonctions de faire ce que j'essaie à présent pour lui, d'offrir à la Compagnie des notices étendues rendant compte de la vie et des ouvrages de ceux de ses membres qu'elle

Digitized by Google

avait perdus. Puis, que de fréquentes lectures ne faisait-il point? que de rapports sur une foule de sujets! tout cela, son volume sur les Secours publics dans l'antiquité, ses deux volumes de l'Histoire de l'Académie de Lyon, d'autres écrits également livrés à l'impression et de nombreux manuscrits tels qu'un volume de fables, deux volumes d'un Cours de littérature et différents morceaux détachés : quel littérateur de profession ne se contenterait pas des apparences suffisamment somptueuses de pareilles œuvres?

Cependant, le foyer d'où partaient tant de travaux rapportés à la profession, à l'administration publique et aux lettres était celui d'une existence heureuse sur laquelle avaient été versées libéralement les faveurs de la Providence. Dumas doué d'un extérieur avantageux et d'agréments de la figure qui faisaient encore mieux valoir ceux de son esprit, avait obtenu la main de Mademoiselle Richoud. Son mariage lui avait procuré, sans qu'il l'eût recherchée, la fortune; car sa compagne avait été recherchée pour elle-même, gracieuse et bonne qu'elle était et d'une exquise éducation qui l'avait préparée à être aussi bien la joie de son mari dans l'intérieur que son orgueil dans le monde. Cette union si parfaitement assortie avait vu naître deux filles, dont l'une devait avoir une fin prématurée et dont l'autre réalise encore aujourd'hui, par les vertus les plus propres à faire le bonheur d'un époux, les doux pronostics suspendus sur son berceau.

C'était alors une maison où tout souriait, et au seuil enchanté de laquelle venaient souvent frapper l'amitié sûre de ses droits, le mérite qui pouvait se fier aussi aux siens, et beaucoup d'hommes distingués qui estimaient le prix d'un bon accueil dans un salon ouvert à la seule toilette exigée de l'esprit. Là, vous eussiez rencontré Ballanche, rêveur en qui dormaient réunis un philosophe et un poète, Dugas-Montbel, l'élégant traducteur d'Homère, Camille-Jordan,

Digitized by Google

l'orateur au caractère antique et respecté, Delandine, le savant bibliothécaire, le sculpteur Chinard, les peintres Revoil et Richard, Fourier, le cerveau hanté par les fantômes du phalanstère, et tant d'autres que je ne nomme pas pour ne pas frôler la limite qui m'approcherait des noms contemporains. C'est là dans son salon dont sa femme et lui excellaient à faire, avec une affabilité relevée de grâce piquante, les honneurs, que je voudrais vous représenter Dumas, pour prendre sur le fait sa vraie nature d'homme de lettres.

Soyons sincères, Messieurs, gardons les distances. L'homme de lettres en province, quand il n'arrive pas jusqu'à une réputation qui franchisse l'enceinte provinciale, ne saurait être comparé sans doute à de plus brillants favoris de la renommée, mais il est permis de demander pour lui une place encore durable d'estime dans les annales locales, et son originalité vaut d'être étudiée. Avec le temps tous les types se sont transformés, celui de l'homme de lettres comme ceux de l'homme de guerre, de l'homme de robe ou de l'homme de finance. On peut ajouter qu'à ce fonds primitif de transformations, la province a apporté encore ses variétés particulières. Peut-être l'idée la plus générale à se faire d'un homme de lettres d'autrefois (les noms illustres mis à part bien entendu) lui attribuerait le ministère un peu sombre de l'érudition, à la façon des Casaubon et des Scaliger. Au XVIIIe siècle, sans que je songe à méconnaître les incontestables services rendus par la philosophie, l'homme de lettres me paraît prendre plus souvent la figure du philosophe qui tient bureau ouvert de vérités et de maximes morales à l'usage du public et des gouvernements. A présent, si je ne me trompe, l'homme de lettres a principalement la physionomie de l'artiste et du politique. Il cède au goût passionné de notre temps pour les œuvres d'imagination et les arts; le mouvement naturel de la société contemporaine l'entraîne

Digitized by Google

aussi à écrire de préférence sur des matières d'intérêt public. Mais, en province, où on est loin du centre d'où peut partir une influence vraiment directrice, l'homme de lettres est demeuré davantage dans ce que j'appellerais la tradition classique; et les lettres y étant cultivées pour elles-mêmes, comme ces vergers de nos pères qu'on garde pour leurs bons fruits, sans vouloir les céder à l'invasion des pelouses fleuries des jardins à la mode, il n'est pas rare d'y trouver des types qui tendent à disparaître ailleurs,

C'est un de ceux-là que je crois apercevoir dans Dumas, autant qu'il m'est possible d'en juger par la lecture de ses ouvrages et surtout de ses manuscrits qui portent la confidence plus franche de son tempérament littéraire. Je me le figure dans son salon où, parmi des gens qui font et aiment les frais de l'esprit, se décrivent les méandres inattendus et capricieux d'une causerie qui commente les événements du jour et se répand sur tous les sujets. Si au coin du feu s'assied une femme belle, aimable et distinguée, qui donne le ton et maintient sans raideur les disciplines naturelles du goût, de la réserve et des grâces, lui il apporte les trésors, les à-propos heureux d'une mémoire enrichie par beaucoup de lecture, et cette veine de gaîté légèrement osée et malicieuse qui avive les choses, qui menace de faire déborder l'entretien et n'assure que mieux son cours. Je le vois homme de bonne mine, radieux, à l'aise dans tous les souvenirs de l'histoire littéraire, réprimant d'un fin sourire tout ce qui sur ses lèvres serait près de contracter l'accent pédantesque, je le vois fléchissant pour ainsi dire la science aux besoins d'une conversation spirituelle, enjouée, pleine d'urbanité délicate avec les dames. Il est de l'école de l'*honnête homme* du XVIIe siècle, du chevalier de Méré, qui recommandait l'entretien des dames, parce que là seulement l'esprit se fait. Il dirait volontiers avec l'écrivain anglais que les hommes

Digitized by Google

sont comme les couteaux de Sheffield qui reçoivent leur dernier poli de la main des femmes. Que la question du romantisme soit mise sur le tapis, et c'était alors le moment, soyez sûr que le maître de la maison ne fera pas quartier à ces audacieux qui secouent l'obéissance aux règles, qui désertent l'Art poétique d'Horace et de Boileau et prétendent déployer le drapeau de la réforme. Il me semble l'entendre, accumulant contre eux les invectives de sa verve, animé d'un courroux patriotique contre l'insurrection et condamnant le manifeste révolutionnaire tout entier, sans se demander un seul instant s'il ne s'y serait pas glissé quelque réclamation assez légitime. L'aimable littérateur est un classique à outrance. Rentré dans son cabinet de travail, il ne prend pas la plume pour écrire sur les constitutions politiques et sur les combats du ministère et de l'opposition. Les muses latines et grecques s'enfuiraient effarouchées. Ce n'est pas néanmoins qu'il repousse les sujets sérieux ; l'érudition les lui fait accepter, puisqu'il compose un mémoire savant sur les secours publics chez les anciens ; son goût aussi les préfère ; mais il lui faut matière à un certain art ingénieux et agréable du style, et la littérature ressemble pour lui à la Vénus antique qui ne marchait point sans le cortége des Grâces. Aussi les genres littéraires qu'il affectionne sont ceux où, à l'aide d'une fiction facile, l'esprit peut battre des ailes, et où l'écrivain demeure maître d'exprimer, d'une façon incisive, les remarques fines de l'histoire ou les jugements du bon sens. C'est le dialogue des morts, forme qu'il se plaît à renouveler de Fontenelle ; c'est la fable, cadre raccourci, mais qui peut se varier à l'infini, pour recevoir toute la riche profusion des moralités à débiter aux hommes. Touché du même désir de faire prédominer toujours les reflets gracieux d'une pensée qui ne saurait renoncer aux élégances acquises dans le commerce du monde, il fait deux volumes d'un Cours de

Digitized by Google

littérature à l'usage des dames. Enfin, dans son ouvrage capital, celui qui résume ses plus longues recherches et nous est l'indice certain de sa foi littéraire, dans l'Histoire de l'Académie de Lyon, il nous montre combien ses prédilections étaient engagées dans l'institution académique, combien pour lui les belles lettres se confondaient avec un exercice gymnastique de l'esprit, selon les règles correctes de l'art et du goût, de manière à mettre en première ligne et en saillie ce que les anciens estimaient par dessus toutes choses, l'élément un peu froid, un peu mou de la beauté. Je ne sais si par ces traits divers je réussis bien à vous recomposer la personne véritable de l'honorable Académicien ; quant à moi, il m'est apparu comme l'homme de lettres qui, avec le parfum incomparable de l'antiquité, sentait son dix-septième siècle, non sans quelque vague odeur aussi peut-être de l'esprit caustique du dix-huitième ; il m'est apparu particulièrement comme le représentant en province de la tradition classique, dorée d'un ancien et charmant rayon d'urbanité française, et j'aurais manqué tout l'effet de mon portrait si, dans ce que je viens de dire de lui, l'impression dernière n'était pas que d'un bout à l'autre de ses écrits se révèle l'homme bon par excellence et le moraliste indulgent et aimable.

Je ne voudrais pas, au surplus, en appuyant comme je le fais sur le rôle littéraire, détacher trop Dumas de la scène publique. Quelques occasions de sa vie l'ont mis très-accidentellement en présence des routes qui sont ouvertes vers la politique, soit par le libre choix, soit par le devoir. Il convient de le rappeler pour compléter sa biographie.

Dans sa première adolescence, Dumas, à peine âgé de seize ans, avait pris une part assez active aux événements du siége de Lyon. Il était de ces intrépides enfants de Lyon desquels l'histoire raconte qu'ils se jetaient dans nos rues sur les

Digitized by Google

bombes, pour en arracher les mèches et les porter aux artilleurs chargés de les renvoyer à l'ennemi.

En 1802, notre ville avait eu à contempler un grand spectacle, auquel le rapprochement avec ce qui se passe de nos jours, prête un nouvel intérêt. Napoléon avait réuni à Lyon la Consulta italienne. Venus de tous les points de l'Italie du nord pour délibérer sur la constitution à donner à cette partie de la péninsule qu'un autre Napoléon devait de nouveau et définitivement affranchir du joug de l'Autriche, les députés de par delà les monts se pressaient dans nos murs. Comme il sied de cette race brillante qui n'a pas moins dominé par les lettres que par la politique, c'étaient en grand nombre des littérateurs, des savants. Des séances d'apparat, qui comptent dans les fastes de notre Académie, avaient été honorées de leur présence. Volta avait fait parmi nous ses expériences de l'électricité, comme quelques années auparavant Montgolfier celle de l'aérostat. S'il y avait eu à s'émerveiller de ces audaces légitimes de la science qui, devant nous, courbait les ondes soumises de la navigation aérienne, ou assouplissait dans ses appareils l'élément de la foudre, il était beau aussi d'assister à l'expérience d'un État, deux fois protégé aujourd'hui par nos armes, qui envoyait sur la terre française ses représentants, chargés de tracer un cours au mobile et orageux avenir et de poser avec sagesse les bases de la constitution et des lois. Dumas avait senti que ces moments-là, stations splendides de l'histoire, demandaient un historiographe soigneux d'en noter les moindres particularités, surtout quand il y allait pour notre ville d'un souvenir dramatique et local à consigner dans ses annales. Or, le véritable historiographe à présent, non plus pensionné sur des cassettes royales, mais se donnant spontanément à lui-même du milieu du peuple sa mission, n'est-ce pas le journaliste? De concert avec Delandine, son con-

Digitized by Google

frère à l'Académie et son ami, Dumas mit au jour une feuille publique destinée à euregistrer tout ce qu'allaient amener d'intéressant, pendant le séjour du premier consul à Lyon, les événements qui se préparaient. Ce journal, ce fut le Journal de Lyon et du Midi, qui se transforma peu de temps après dans le recueil intitulé *Bulletin de Lyon*. De nobles intentions de patriotisme avaient déterminé la création de ces deux feuilles, qui n'eurent pas une existence bien longue, car elles ne durèrent guère plus que l'État cisalpin dont elles avaient célébré le berceau. Sans rechercher les causes de leur insuccès, je ne me défendrais pas de croire qu'il avait pu manquer à Dumas quelque chose de ce qu'il faut à un journaliste. Non qu'il n'eût cherché à se faire une théorie réfléchie de son art : il s'était dit, d'après Rivarol, « qu'un « journal sans malice est comme un vaisseau démâté, à qui « les corsaires eux-mêmes refusent le salut. » Mais, en dépit de ces démonstrations un peu belliqueuses, je soupçonne fort d'une nature si douce et si bienveillante que la sienne, qu'il avait affiché en homme d'esprit son programme plutôt qu'il n'avait eu envie de le remplir.

En 1827, il prit une de ces initiatives résolues que dicte le sentiment des devoirs envers le pays. Le gouvernement de la Restauration venait de présenter un projet de loi sur la police de la presse, contre lequel s'élevait la réprobation presque unanime de l'opinion publique. Cet acte du pouvoir qui tombait dans un monde politique si agité, tombait aussi dans un monde littéraire tout en sursaut du mouvement de rénovation commencé par le romantisme. Les lettres, pendant cette période de réveil et de lutte, participaient des ardeurs du patriotisme et de la fiévreuse émotion des partis. Elles aussi voulaient faire acte de puissance dans la vie publique. Dumas, malgré l'autorité locale qui avait cherché à l'en détourner, apporta à l'Académie une motion solennelle : il

Digitized by Google

demanda que, au nom de la Compagnie, une supplique fût adressée au roi contre le projet de loi qui irritait les esprits ; la supplique fut votée telle qu'il en avait préparé la rédaction à la fois ferme et respectueuse , et son nom demeura désormais attaché à cette manifestation, dans laquelle l'Académie de Lyon devança de deux jours l'Académie française, cédant aux mêmes entraînements. A Lyon comme à Paris, les Académies s'étaient cru tenues de veiller pour le droit et l'avenir des lettres; elles s'étaient chargées de l'office autrefois départi, selon Pasquier, au recteur de l'Université, d'agir dans les circonstances critiques, « *ne quid respublica » litteraria detrimenti caperet.* »

Vous pouvez maintenant connaître en entier celui que j'ai entrepris de vous représenter. Vous pouvez voir que l'écrivain n'était pas de ceux qui se désintéressent des fortes tâches du citoyen. Dumas savait appartenir à son temps, par le sage aveu des maximes de liberté, et à son pays, en descendant à propos dans les grandes mêlées de la vie publique. L'homme de bien tenait chez lui étroitement assemblés le négociant, l'administrateur, l'académicien, l'ami dévoué de la patrie; et je ne sache pas qu'excepté l'auréole plus brillante qui convient à d'autres fronts, on pût être mieux posé en province comme un dignitaire modeste et respecté des lettres.

Si le portrait de l'homme est ainsi esquissé, il me reste à parler de l'écrivain et à le faire connaître par l'analyse de ses œuvres.

Je diviserai en trois classes ce que nous avons de Dumas : dans la première, les écrits spécialement académiques ou composés pour être lus à nos séances ; dans la seconde, les livres publiés ; dans la troisième, l'inédit, les manuscrits.

Dumas est auteur de nombreux écrits académiques. On y distingue des notices sur les Académiciens décédés, des Dia-

Digitized by Google

logues des morts, une lettre ou Dissertation sur les amours de Boileau, et un Précis de la philosophie de Kant.

Les notices sur les membres dont la Compagnie avait eu à déplorer la perte sont des hommages funéraires d'un travail délicat et d'une douce sensibilité. Plus heureux que moi en ce moment, le secrétaire perpétuel pouvait parler de confrères qu'il avait connus, et les attendrissements de l'amitié rendaient plus pénétrant le langage de ses regrets. Sur la tombe de Picard, il fait ressortir avec sagacité le mérite spécial d'un dessinateur de fabrique qui dispose des combinaisons infinies du trait et de l'ornement, pour opérer le plus possible, par l'application des préceptes fondamentaux de l'art et du goût, le redressement des caprices du comptoir ou des tyrannies de la mode. En consacrant la mémoire de Bruyset, il trace un tableau attachant de la vie peu remplie d'événements, mais pleine de secret parfum de l'homme de lettres. Parlant du peintre de la ville Cogell, il se plaint de la fatalité qui a emporté le même jour cet estimable artiste, héritier de la chaire de Grindon, le maître de Greuze, et un autre Académicien, le comte de Laurencin, dont un portrait de la main de Cogell décore la salle de nos séances. S'il exprime les sentiments de la Compagnie sur la perte du sculpteur Chinard, dont nous pouvons aussi admirer quelques marbres placés dans ce salon, comment ne pas céder au pouvoir communicatif de son émotion, quand on l'entend dire que son cœur est encore saignant d'un coup qui, dans la famille, a brisé ses plus saintes affections, et que c'est couvert des livrées de la mort qu'il vient travailler à un monument funèbre. Enfin c'est dans l'éloge de Delandine, son ami, que sont multipliées les teintes douces de sentiment qui font le charme de ce genre tempéré de l'oraison funèbre. Il avait à exposer l'œuvre volumineuse du savant bibliothécaire qui avait vécu dans la poussière des livres, comme l'abeille

Digitized by Google

qui se roule dans la poussière des fleurs ; il avait ensuite, et toute son âme s'attachait à ceci, à rappeler les qualités morales du confrère qu'il avait tendrement aimé. « Je puis encore un peu pleurer avec vous, » disait-il. Le mot était vrai. On sentait dans son discours une amitié et une douleur qui n'avaient besoin que des plus simples expressions pour réveiller éloquemment tous les souvenirs tous les regrets. En écrivant ces nombreux éloges académiques, Dumas avait fourni, sans y songer, de quoi faire son propre éloge, tant disparaissait sous sa plume ce qui aurait ressemblé à un travail officiel et commandé, et tant il s'abandonnait à des effusions qui portaient témoignage de sa nature généreuse, expansive et aimante. Ce n'est pas seulement montrer qu'on est juste, c'est prouver qu'on est bon, de savoir si aisément sympathiser avec le mérite d'autrui, et d'aller droit dans les hommes à ce qui s'estime, s'honore, s'aime ou s'admire.

Je ne louerais qu'avec plus de réserve les Dialogues des morts que notre confrère a laissés. Il a mis en scène *Regnault de Saint-Jean d'Angély et l'abbé Delille, la Mode et l'Amour, madame de Sévigné et mademoiselle de Scudéry, Héloïse et Ninon de l'Enclos, Sapho et Louise Labé.* Le titre de la plupart de ces dialogues décèle la trame légère de leur composition. De pareils sujets imposent la condition d'un pacte avec les Grâces. Mais les Grâces ne sont pas d'un abord toujours facile, et, en France plus qu'ailleurs, on a le droit de se montrer exigeant pour les œuvres d'esprit où un élégant badinage sonde les mystères du cœur des femmes. Malheur à beaucoup d'écrivains. Le précipice est ouvert devant eux, entre les raffinements du style précieux, les fades agréments de la galanterie et les témérités de l'observation. Le pont de Mahomet n'a pas de tranchant plus mince, plus affilé que la ligne délicate par laquelle, en vue de ce paradis de la grâce, on essaie de gagner l'autre rive.

Digitized by Google

C'est au même ordre d'idées à peu près que doit être attribuée la Lettre sur les amours de Boileau. Dumas y discute un problème de biographie dont je ne veux pas redire les termes. La lettre est fort piquante. Elle montre, par des vers de Boileau rapprochés d'explications puisées dans la chronique de l'époque, que le satirique n'était pas l'homme rebelle aux inclinations tendres et de glaciale froideur qu'on a supposé. Et, puisqu'il faut revenir plusieurs fois sur le penchant qui conduisait Dumas vers des sujets choisis par une imagination occupée de la féminine partie de notre espèce, ne négligeons pas de dire quels sentiments l'y portaient. Il avait voulu venger Boileau de dénigrantes et injurieuses suppositions, parce qu'il lui en eût coûté de ne pas croire le poète capable d'hommages envers un sexe auquel appartiennent nos femmes, nos mères, nos sœurs, et sans lequel, suivant la charmante pensée de Thomas, les deux extrémités de la vie seraient sans secours et le milieu sans plaisirs.

Au surplus, la philosophie de Kant va nous transporter dans un tout autre monde. Ici, il n'y a plus danger que la moindre fantaisie de l'esprit se surprenne vers des êtres, sourire de la création, dont les philosophes ont coutume de ne pas tenir compte, car on sait que, dans les traités de philosophie, les femmes sont comme si elles n'existaient pas. Ecrivain fécond et varié, Dumas savait passer de la littérature légère et facile à celle qui veut de profondes études. L'analyse qu'il a donnée de la philosophie de Kant paraîtrait aujourd'hui fort insuffisante, après les bons travaux qui nous ont plus sûrement initiés à la métaphysique si originale du professeur de Kœnigsberg. Mais pour en apprécier le mérite, il faut se reporter au temps où notre confrère écrivait, en 1807 ou 1808. M. Cousin n'avait pas encore publié ses belles et lumineuses leçons, qui mirent à la portée d'un au-

Digitized by Google

ditoire français les théories de Kant, étonnées de sortir des épais nuages de l'Allemagne, en comparaison desquels les nuées socratiques dont se riait Aristophane ne seraient qu'une légère écume dans l'atmosphère. Il y avait un grand effort à faire pour saisir de pareilles doctrines, et c'était une remarquable habileté d'expression qu'il fallait aussi pour rendre les abstractions de Kant intelligibles au commun des lecteurs. A cet égard, le travail de Dumas peut encore être lu avec fruit.

Mais, quelque intéressant que puisse être l'examen à faire ainsi de la première classe des écrits de Dumas, ceux composés spécialement pour l'Académie, il faut chercher dans les livres soumis au jugement du public ce qui doit être plus véritablement la base de sa réputation d'écrivain. Laissons quelques ouvrages secondaires tel qu'un roman traduit de l'anglais, un autre roman en deux volumes intitulé : *Alphonse de Beauval ou les Quinze chapitres*, et un *Fablier des dames* ou *Choix de fables en vers*. Il y a surtout à parler du mémoire ayant pour titre : *Des secours publics en usage chez les anciens* et de l'Histoire, en deux volumes, de l'Académie de Lyon.

Le mémoire sur les secours publics chez les anciens est, en dépit de la modestie de son titre, un traité substantiel, nourri de recherches, fermement écrit, où on trouve rassemblés la plupart des faits que l'érudition peut offrir sur cette matière si digne d'attention. On y sent l'effort d'un esprit sincère et indépendant qui voit la société antique telle qu'elle est, avec ses avantages et ses défauts, ses belles parties, ses lacunes ou ses côtés condamnables, et qui la juge, sans préocupation du désir de flatter les institutions existantes. Le livre proclame que la charité, fille du christianisme, a attendri partout les mœurs et les lois et donné la sanction inestimable du sentiment religieux aux œuvres

Digitized by Google

de secours publics multipliées sous toutes les formes. Mais il ne veut pas que la cause de l'antiquité soit pourtant trop condamnée. Il remarque avec Montesquieu que c'est chez les nations riches qu'il doit y avoir le plus d'hôpitaux et d'établissements de secours, parce que « la vie humaine y est sujette à bien plus d'accidents. » Il répète l'assertion de l'abbé Terrasson « je n'ai point trouvé que chez les anciens « on souffrît des pauvres. » Après être entré dans le détail des moyens que les sociétés antiques employaient pour remédier à la misère ou pour la prévenir, il formule cette conclusion : que les peuples anciens avaient moins besoin que nous d'établissements de secours publics et qu'ils en possédaient davantage, ou qu'au moins ceux qu'ils avaient répondaient mieux à leurs besoins que ceux dont nous jouissons ne répondent aux nôtres. Conclusion contestable en plus d'un point, mais qui d'ailleurs, bien examinée, ne donnerait aux anciens aucun avantage ; car, il n'est pas besoin d'une longue réflexion pour apercevoir que si les anciens combattaient le mal par des moyens politiques, nous le combattons nous par des moyens principalement moraux. Leurs moyens politiques, quelque appropriés qu'ils fussent à leur but, avaient le tort de l'ensemble vicieux d'institutions dont ils faisaient partie ; c'était la politique et non la charité qui écartait la misère, et elle ne l'écartait qu'au prix des tyrannies du système des castes, des grossières et violentes égalités de la communauté des biens, de la clientèle unie aux duretés du patriciat, des maux multipliés d'un état social fondé sur la haine de l'étranger et la continuité de la guerre. Tandis que chez les modernes, la misère étant conjurée par des moyens indépendants de l'ordre des institutions, c'est la morale et la charité qui sont aux prises avec elle ; et la cité peut jouir de tous les progrès amenés par l'équité civile et la douceur des mœurs, en même temps que le cœur

Digitized by Google

humain, cédant avec bonheur au commandement de la nature et de l'Évangile, joint le plus possible au lien nécessaire de la société la chaîne volontaire et sacrée des bienfaits. Il serait insensé de disputer sur ce point : les sociétés modernes, issues du christianisme, y ont une supériorité incomparable.

Le mémoire remarquable de Dumas avait été composé pour un concours d'Académie de province. Il n'obtint pas le prix. L'ouvrage préféré avait pour auteurs le baron Percy, chirurgien, inspecteur général des armées, et le docteur Willaume, chirurgien de l'Hôtel des Invalides à Louvain. Vaincu par ces concurrents, Dumas sut se consoler de sa défaite. Il fit imprimer son mémoire, et le produit de l'édition du livre fut consacré aux pauvres. Put-il y avoir ensuite grande place à ses regrets? Quel plus beau couronnement d'un livre qu'une bonne action?

Le livre toutefois qui porta encore mieux en soi sa récompense et dont la composition avait longuement occupé Dumas, en lui faisant goûter les douces jouissances de l'écrivain mêlées au rude labeur de la production littéraire, ce fut l'Histoire de l'Académie de Lyon, le poëme pour ainsi dire de ses affections domestiques et le titre principal qu'il se fit dans les lettres.

Duclos a dit : « L'histoire d'une Société littéraire ne doit « présenter d'autres faits que les ouvrages de ceux qui la « composent. » A mon avis, cette assertion n'aurait pas même de justesse pour les Académies de la province. Elles ne peuvent aspirer, il faut en convenir, à avoir comme les grandes Académies de la capitale la valeur d'une institution. Comparés à l'Académie fondée par Richelieu pour devenir une représentation nationale des lettres, les corps littéraires de la province ne sont guères que de calmes municipes au-dessous d'un parlement. Mais, comme dans les municipes,

Digitized by Google

la vie locale y est entretenue à un feu assez actif et c'en est assez pour qu'elles puissent avoir cependant une histoire. Ne vous attendez pas à trouver dans la leur le spectacle de ces conquêtes de l'égalité, quand les hommes de lettres en sont venus à tenir le terrain de plain-pied avec les grands seigneurs, de ces luttes pour la domination intellectuelle de la société, quand les philosophes sont aux prises avec les d'Olivets, de ces conflits dans le simple domaine des lettres ou des arts, quand s'agitent les querelles des anciens contre les modernes ou des Piccinistes contre les Gluckistes, de ces dissensions intestines comme dans l'affaire de Furetière, ou dans l'exclusion du bon abbé de Saint-Pierre, de ces coups d'état enfin comme dans le silence imposé à Thomas, dont on redoutait les harangues animées du souffle patriotique de l'esprit nouveau. Une Académie de province ne saurait avoir assurément une histoire si solennelle. Elle vit dans des limites plus étroites. Elle ne fera pas , comme l'Académie française, le grand dictionnaire de la langue, mais elle interprètera avec sagacité jusqu'au moindre fragment des inscriptions antiques restées dans la province. Elle n'aura pas de large influence sur la direction des esprits, mais elle entretiendra la ferveur des traditions, parce qu'il n'y aura dans le passé aucun détail de l'histoire locale qui échappera à ses sollicitudes minutieuses et patientes d'investigation. La petite patrie de la province, celle-là est bien à elle et lui appartient par tous les inventaires savants de l'archéologie, par tous les héritages pieux de l'esprit, sans préjudice des succès auxquels beaucoup peuvent atteindre dans la sphère générale de la science, de la littérature et de l'art. Voilà le lot propre d'une Académie de province, voilà en quoi son histoire peut intéresser. On y rencontrera autre chose qu'une liste de noms et qu'un catalogue d'ouvrages. On y constatera une suite d'efforts pour raviver du passé de la contrée tout ce

Digitized by Google

qui mérite de garder place dans les souvenirs, tout ce qui a besoin d'être expliqué, connu, sauvé, restauré, conservé, tout ce qui est un reste aimé de la vie de nos pères. En sorte que l'histoire de l'Académie à la main, on sera presque constamment sur la trace des faits qui se rapportent à l'histoire de la province, comme il en est de ces mémoires de grande maison où vous ne vous fussiez attendu qu'à des récits de pur intérêt domestique, et où tout vous transporte au plein milieu des événements qui tiennent à la vie du pays.

Tel est le charme très-réel du livre de Dumas et l'utilité, très-réelle aussi, qui s'y ajoute. On peut affirmer que dorénavant celui-là ne connaîtra pas bien Lyon et son histoire, ou du moins ne tiendra que les cendres sèches de notre passé, qui aura négligé le livre de Dumas et qui n'aura pas suivi âge par âge, depuis l'institution de l'Académie, la marche et les travaux de ces hommes de lettres, savants, artistes, appartenant aux rangs les plus considérés de l'échevinage, de la magistrature, de l'ancienne noblesse, des professions libérales et du commerce, qui vinrent siéger dans notre enceinte, réunis par le commun amour des lettres, du bien public et de la cité.

S'il ne fallait s'attacher qu'à ce qui concernait la naissance précise, le développement et les vicissitudes de l'institution, l'histoire de l'Académie n'exigeait pas un cadre fort étendu. La Compagnie, qui datait de 1700, avait été fondée par des lettres patentes que l'archevêque Paul de Neuville avait obtenues. En 1758, elle avait pris le titre d'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, après avoir absorbé dans son sein une Société particulière des beaux-arts, qui avait eu une existence distincte de 34 années. La faveur du consulat l'avait constamment soutenue, ce qui s'était manifesté par une concession généreuse de jetons à ses membres, par la remise de la salle Henri IV ou grande

Digitized by Google

salle des portraits de l'Hôtel-de-Ville pour la tenue de ses séances, et par de fréquents recours à son goût ou à ses lumières, quand il s'agissait de devises, d'inscriptions, de décorations des fêtes publiques et de projets d'intérêt général. L'Académie avait imprimé aux esprits le plus utile mouvement par l'organisation de ses concours et le choix de ses sujets de prix. Elle était ainsi parvenue à la date fatale de 1793 où un décret de la Convention, couvrant d'une nuit stupide tant de brillants foyers de la France, avait supprimé toutes les académies comme inutiles. En 1802, elle avait reparu au jour sous le nom d'Athénée ; en 1814 enfin, le roi Louis XVIII lui avait conféré le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Lyon, et s'était inscrit comme protecteur, en tête des quatre catégories d'académiciens titulaires, émérites, associés ou correspondants. Tel était, en somme et pris dans une esquisse qui ne négligeait aucun des traits essentiels, le tableau historique de l'institution.

Mais, sur cette forme vide et inexpressive, Dumas avait eu à répandre le mouvement et la vie.

Il n'a eu garde de mettre à l'écart le chapitre toujours si précieux des origines. Il expose que l'Académie, née en 1700, n'est que la tradition reprise d'autres Sociétés ou institutions qui, dans notre pays, firent assurément de Lyon la plus ancienne métropole du culte commun des lettres. Il remonte par le cercle savant qui se réunissait chez Louise Labé, la Belle Cordière, et par l'Académie Angélique du dix-septième siècle, qui tenait séance à Fourvières, dans la maison du premier président, Nicolas de Lange, il remonte, dis-je, en franchissant, il est vrai, de plein saut, un espace assez considérable, jusqu'au temple d'Auguste, élevé par les soixante nations de la Gaule, près duquel avaient lieu, dans des jeux littéraires, les terribles épreuves qu'at-

Digitized by Google

testent les vers de Juvénal. Origine qu'on n'a pas tout-à-fait le droit de réputer fabuleuse, puisque l'Académie, dès sa fondation, procédait historiquement de ce souvenir, et se composait un sceau qui est resté le nôtre, où est représenté l'autel de l'antique Athénée ou temple d'Auguste, avec la devise : *Atheneum Lugdunense restitutum.*

Après avoir ainsi embelli et chargé d'honneur le blason de nos origines, Dumas a eu à montrer dans l'intérieur de l'Académie les personnes et les ouvrages des académiciens. Durant un siècle et demi, la perspective se déroule, sans que le livre omette ni une séance d'apparat ni un seul des incidents où la Compagnie fait acte de ses attributions. Comment suivre l'historien au milieu de tous ces détails ? comment ne pas relever parmi les anciens Académiciens des noms tels que ceux de Voltaire, de Boileau, de Buffon, de Brosses, de Condillac, de Soufflot, de Thomas, de Ducis, de Servan, de Raynal, de Florian, de Lacépède, que l'histoire littéraire de la France ne saurait laisser périr ? Comment faire aussi pour tant d'autres noms que nos affections si naturelles ne voudraient point passer sous silence ? Et ces femmes, membres de l'Académie, auxquelles on nous saurait mauvais gré de ne pas accorder une mention, mesdames du Bocage, de Beauharnais, Victoire Lallié, Bourdic-Viot, de Sermézy, Desbordes-Valmore ? On ne peut analyser un recueil où abondent à ce point les individualités et les œuvres. Malgré soi, on est obligé de faire faute à la gloire ou à la célébrité locale ou à la succession aimée des noms lyonnais. Il n'y a que la gratitude à laquelle on ne puisse faillir. Nous en restons pénétrés envers l'écrivain, qui, au prix d'un patient travail, a réuni tant de noms, tant de titres, a déposé, classé le tout dans un livre ouvert aux plus faciles recherches et nous a laissé ce mémorial, où les sciences et les lettres n'oublieront plus rien de ce qui, dans notre cité, fut fait pour elles.

Digitized by Google

Mais le conservateur si zélé de nos fastes académiques semblait fuir pour lui-même la publicité avec le soin qu'il mettait à en assurer aux autres le profit. Il y a de lui divers manuscrits qui appellent de dernières appréciations.

L'un de ces écrits est la propriété de l'Académie. Dumas nous avait adressé, pour être placé dans nos archives, un volume manuscrit de fables en vers. Sa lettre de dédicace nous expliquait pourquoi il n'avait pas voulu de l'œil du public sur des productions qui ne pouvaient plus rencontrer que défaveur. L'apologue, à l'en croire, était un genre qui avait fait son temps; il n'avait plus pour auxiliaires la malice discrète et innocente du lecteur, la simplicité du goût, la naïveté des mœurs; la poésie d'à-présent affectait d'autres allures et était soumise à des lois nouvelles d'étiquette. Du reste, ce qui avait fait redouter à Dumas la publicité, c'était tout autant le sentiment où il était de l'insuffisance de son talent poétique que ce qu'il croyait de vétusté surannée au genre dans lequel il s'était essayé.

De ces deux sources de timidité et de défiance qui avaient arrêté les pas incertains du poète, au moins aurait-il dû passer outre pour celle qui n'avait été ouverte que par sa modestie. Je n'ai pas dessein d'examiner si les genres littéraires vieillissent et disparaissent, et si la fable, qui est peut-être de tous les genres celui qui a le plus vécu et fait le tour de toutes les nations, est aujourd'hui irrévocablement condamnée. Je croirais que ce qui fait mourir les genres littéraires, c'est, par un singulier contraste, précisément ce qui les éternise : les genres littéraires meurent des chefs-d'œuvre qui les ont épuisés, et, à mes yeux, Lafontaine est pour beaucoup plus que le temps dans la loi qui interdirait aux poètes d'aujourd'hui de faire des fables. Mais, en littérature, quelle loi est absolue? Et quelle est aussi celle qui ne peut pas compter d'heureuses exceptions? Voyez si le

Digitized by Google

privilége d'en être une serait refusé, par exemple, à la fable que nous allons transcrire, et que nous prenons dans le recueil de Dumas entre beaucoup d'autres qui seraient dignes également d'être citées.

L'HOMME HEUREUX.

Un sultan s'ennuyait, bâillait, bâillait sans cesse.
De l'amuser aucun moyen.
Jamais il n'avait rien à faire, et l'on sait bien
Que l'ennui dans le monde entra par la paresse.
Comment récréer Sa Hautesse ?
L'ennui, sombre enfant du dégoût,
Sur le trône, au sérail, l'accompagnait partout.
Il allait mourir de tristesse.
Mais survint un Dervis savant, grave et pieux.
La cour le consulte : il explique
Qu'il connaît un certain topique
Dont l'effet est miraculeux.
Il faut simplement qu'on applique
Sur la peau du mélancolique
La chemise d'un homme heureux.
Où donc trouver cet homme ? on le cherche en tous lieux,
A la Mecque, à Médine, au Caire,
Chez les visirs et les cadis,
Les muphtis et les effendis.
Du bonheur nulle part. Partout un pauvre hère
Se cache sous de beaux semblants ;
Partout les passions et la haine et l'envie,
L'ambition, la jalousie
Irritent des cœurs mécontents;
Et de l'homme heureux la chemise,
Ce bel objet de convoitise
Ne se trouve pas chez les grands.
Cherchons ailleurs. Au sein d'un vallon solitaire
Un homme labourait son champ
En chantant.
« Bon, dit-on, voilà notre affaire,
« N'êtes-vous pas heureux, compère ?

Digitized by Google

— « Pourquoi ne le serais-je pas ?
« Notre femme a quelques appas,
« Nos enfants sont gais, gros et gras,
« Et pour nourrir les marmots et la mère,
« Nous avons travail et bons bras.
— « Bornons ici notre entreprise ;
« Le remède est trouvé pour guérir le sultan. »
On voulut dépouiller le rustre au même instant.
Mais l'homme heureux n'avait pas de chemise.

Pour peu qu'on feuillette le manuscrit dont il a été fait don à l'Académie, on juge que Dumas marcherait dignement en compagnie de nos fabulistes lyonnais Grenus, l'abbé Reyre et Lémontey. Au moyen d'une épuration qui ferait disparaître çà et là quelques taches ou retrancherait quelques pièces trop faibles, il serait facile d'offrir de ses fables une édition qui mériterait de voir le jour, s'il n'y avait toujours à y regarder de près, comme l'auteur n'a peut-être pas eu tout à fait tort de le penser, avant d'aller grossir la liste décourageante de plus de deux cents fabulistes français, embarrassés d'obtenir du public un moment de sérieuse attention.

Est-ce le découragement aussi, est-ce l'excès de la sévérité sur soi-même, ou l'esprit d'atermoiement qui dans notre vie laisse tant de choses interrompues, est-ce quelqu'une de ces causes qui aurait empêché Dumas de publier son Cours de littérature en deux volumes, ouvrage complet et où rien ne manquait, pas même la préface ?

Dans le dépouillement de ses manuscrits, je trouve un écrit d'environ cent vingt pages intitulé : Charles Fourier. Ce sont des notes sur la vie, le caractère, les habitudes, les écrits et les poésies légères du célèbre utopiste.

Dumas avait beaucoup connu Fourier pendant que celui-ci, prenant dans le négoce pratique les franches coudées qu'il ne s'est pas plus tard refusées dans le commerce ima-

Digitized by Google

ginaire de tous les mondes, exerçait à Lyon l'état de courtier-marron. Le fameux révélateur des destinées du globe badinait agréablement sur le métier qui arrondissait alors son revenu; par une définition à laquelle de loyaux officiers publics donnent sous nos yeux un plein démenti, il disait « qu'un courtier est un homme qui colporte les mensonges d'autrui, auxquels s'ajoutent les siens propres. » Nous renverrions au manuscrit de Dumas ceux qui seraient curieux de détails ignorés sur l'excentrique écrivain auquel on a voulu faire jouer le rôle d'un homme de génie. On y trouverait, entre autres particularités piquantes, l'histoire d'un démêlé que Fourier avait eu avec les dames de Lyon et dont ou nous permettra de dire, en passant, quelques mots.

La fantaisie avait pris à Fourier de donner une leçon de poésie aux Lyonnaises. En strophes fort dures, il leur avait reproché de ne pas savoir manier la lyre. Voici de ses aménités qu'il leur avait adressées dans un journal :

Du luxe ardente ouvrière,
Lyon, bourbeuse cité,
Que protége en sa bonté
La madone de Fourvière;
Lyon, tu n'as enfanté
Ni Sapho, ni Deshoulière;
Tes femmes dans leur carrière
Rayonnent de nullité.

Qu'on juge si cette incartade, lancée au sexe auquel Fourier ne semblait pas se douter qu'on dût Louise Labé, Pernette du Guillet et tant d'autres desservantes mieux inspirées que lui du culte des Muses, avait dû susciter dans notre ville un véritable combat de protestations, de lettres et d'articles de journaux. L'inventeur de la couronne boréale, après avoir quelque temps fait tête à l'orage, finit pourtant par se rendre, par se laisser désarmer, et les dames

Digitized by Google

de Lyon obtinrent de lui ce madrigal parfumé, en expiation de ses tirades impertinentes :

J'ai mis l'amour-propre en alarme,
Pour conduire à l'étude il n'est moyen pareil.
Si le censeur ne fait vacarme,
Le vent emportera son doucereux conseil.
Vos attraits seront votre excuse ;
Vénus, ainsi qu'Homère, est sujette au sommeil,
Et ce tort dont je vous accuse
Est l'épine à la rose ou la tache au soleil.

Encore aurais-je à passer en revue un certain nombre de manuscrits de Dumas ; mais des pages clair-semées sur tous les sujets et qui signalent la variété des directions dans lesquelles aimaient à se promener ses recherches en littérature et en morale, ne comportent point d'analyse. Je laisse à ce portefeuille inconnu un écrit qui m'avait captivé par son tour spirituel et par l'empreinte évidente qu'il gardait du caractère de l'auteur. C'était un morceau sur la gaîté. Le fond en avait été pris dans un livre du chevalier Caraccioli qui n'était cité, on le voyait bientôt, que pour servir de texte au développement des sentiments propres de Dumas. Dans cet écrit, le mot de Montaigne sur la tristesse : « Je ne l'aime ni l'estime » était près de la sentence de Salomon « Le rire du sage se voit et ne s'entend pas. » L'optimisme y coulait à pleins bords. On découvrait à tous les traits qui étaient venus sous la plume que cette gaîté, représentée comme l'atmosphère bienfaisante de l'âme, était l'aspiration toute naturelle de l'heureux écrivain, au sein de l'existence radieuse que lui faisaient la famille, embellie des plus charmantes affections et le monde prodigue des déférences qui saluent la notabilité, le talent et la fortune.

Mais quelles ne sont pas les embûches de la vie? Au détour du chemin, c'est la douleur qui apparaît, et les derniers éclats de la gaîté sont renvoyés par l'écho comme un gémis-

Digitized by Google

sement sourd, pareil à la plainte du cœur qui se brise. La mort enlève à Dumas sa fille aînée qu'il chérissait ; cette jeune femme disparaît du monde, presque sans avoir eu le temps de quitter les voiles blancs de la mariée pour le linceul des trépassés. A partir de ce moment, ce fut fini. Le malheureux père, abîmé dans son affliction, ne se reconnut plus. C'était l'amour accumulé dans son cœur qui lui avait donné l'ivresse paisible et douce des gens heureux; mais, sitôt que le deuil se substitua à l'amour, cette nature tendre sentit s'en aller toutes ses forces, et un chagrin noir, insurmontable prit possession désormais chez lui de la vie attaquée à sa source. Les lettres, consolatrices si puissantes, ne surent pas mieux distraire Dumas que les affections qui lui restaient. On ne le vit plus à l'Académie, il cessa d'écrire. Dieu a mélangé souvent dans le vase divin de l'âme la bonté et la faiblesse. Cœur faible avec sa dose de bonté, Dumas fit comme ceux qui, dès qu'il y a une brèche dans leur fortune, se croient ruinés ; à un seul amour qui lui échappait, il se tint pour perdu.

Il l'était en effet. Ce n'était pas vivre que de renoncer aux lettres et de n'attendre plus que des tristesses nouvelles. Elles vinrent dans cette âme mélancolique et abattue, préparée dorénavant à les recevoir ; elles vinrent avec l'aiguillon plus vif de l'épreuve réservée aux bons : une catastrophe lamentable sépara Dumas de celle qui avait été sa compagne dévouée et qui périt des atteintes du feu à ses vêtements.

Depuis, que servirait de chercher dans une existence qui languit et se dérobe à tout autre soin que celui de la mort, des détails à mettre dans le cadre d'une biographie? Laissons à l'inviolabilité du foyer ces petites choses que trop de biographes relèvent peut-être avec une affectation indiscrète. Il sied d'être plus sobre et plus retenu envers la mémoire des morts. La nature qui fond le corps de l'homme en une pous-

Digitized by Google

sière rendue aux éléments ne semble-t'elle pas indiquer que les petites choses de nous ne sont destinées qu'à se perdre ?

Rapportons seulement que, quelque temps avant sa mort, Dumas, sortant d'une église où il était allé s'agenouiller en dehors de l'heure ordinaire des offices, fut rencontré par un de ses confrères de l'Académie : « Je suis bien aise, Dumas, lui dit celui-ci, de voir que vous pratiquez..... » — « Je m'essaie, » répondit en souriant l'Académicien. Pour lui, essayer était toujours réussir; mais le mot où il ne se refusait pas le plaisir d'une répartie originale, donnait trop de fraîche date aux diligences d'une foi qui mérite de passer pour plus vieille quand elle s'enracine dans les constantes habitudes de la vie d'un homme d'honneur et de bien.

Une seule fois encore, Dumas avait repris la plume. C'était pour dédier à sa seconde fille son volume de fables. Il fit, dans ce but, une pièce de vers simple et touchante. Le cœur meurtri se ranimait, la source harmonieuse se remit à couler; la poésie qui avait tari sur les lèvres du père, lors de la perte de sa première fille, y revint aisément quand il voulut parler à la fille qui lui restait, comme si la poésie se chargeait de prouver que le silence du poète n'avait pu être une injustice.

Après, la mort pouvait venir. Elle trouvait Dumas préparé. Il avait amassé sur elle dans ses lectures les textes les plus consolants. Près de son heure dernière, s'il a pu penser à autre chose qu'aux tendres objets de ses affections ou interrompre un instant le divin recueillement de sa conscience, j'imagine qu'il aura eu flottantes dans l'esprit quelques-unes de ces belles sentences qu'il se plaisait à extraire de ses livres : « *Mors est dimidium vitæ.* — La mort est aussi nécessaire à notre constitution que le sommeil. Nous nous lèverons plus frais le lendemain. » Et il est entré dans la mort, avec le songe d'une bonne vie.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

(SUITE).

Dombes.

Mais de l'autre côté de la Saône, à travers ces petites seigneuries relevant nominalement de l'Empire, c'est-à-dire ne relevant que d'elles-mêmes et jouissant de fait d'une complète indépendance, la domination des sires de Beaujeu prit, au XIIe siècle, une importance sérieuse. La terre de Beaujeu *à la part de l'Empire* fut fondée, la principauté de Dombes créée. Désormais les deux rives de la Saône appartinrent, dans un parcours de quelques lieues, aux descendants des châtelains de Pierre-Aiguë.

Deux maisons principales dominaient en Dombes au XIIe siècle, les Baugé et les Villars. A côté, et tout aussi indépendants, grand nombre de petits seigneurs se disputaient la contrée.

Les sires de Baugé du XIIe siècle sont:

Gaulseran, 1072-1110. — Ulrich Ier, 1110-1125. — Renaud II, 1125-1153. — Renaud III, 1153-1180. — Ulrich II, 1180-1220.

Digitized by Google

Les sires de Villars de la même période :

Adalard II, 1100-1130. — Ulrich, 1130-1145. — Etienne II, 1145-1216 (1).

Il a été dit, ci-dessus, comment Montmerle et une partie de Châtillon tombèrent en la main de Guichard vers l'an 1120.

La liste d'acquisitions, tirée par Louvet des Archives du Chapitre de Beaujeu, fait mention de Riottier, dont la moitié de la Châtellenie aurait été donnée par Arthaud-le-Blanc, vicomte de Châlons, à Guichard ; mais les historiens de l'Ain sont unanimes à faire remonter cette aliénation à une époque de beaucoup antérieure, vers 1050.

Nous avons vu Eustache, comte de Forez, inféoder à Guichard le bourg de Saint-Trivier, et Guy d'Albon, son successeur, confirmer l'inféodation. Guichard remit cette seigneurie en fief à Dalmace de Beaujeu, son oncle, qui prit le titre de seigneur de Saint-Trivier (2). Les comtes de Forez ne tardèrent pas à ne plus réclamer l'hommage, si bien que Saint-Trivier appartint pleinement à la maison de Beaujeu.

Ces diverses possessions formaient tête de colonne dans ces plages fertiles sur lesquelles, du haut de leurs montagnes, les sires de Beaujeu jetaient de longs regards de convoitise.

A Riottier, Montmerle, Châtillon, Saint-Trivier, il convient d'ajouter les vingt-sept paroisses du Valromey, dot d'Alix de Savoie.

En cela, je ne tranche pas la question du mariage d'Humbert-le-Vieux.

Qu'il ait épousé Blanche de Châlons, au dire des historiens du Beaujolais; qu'il ait épousé Alix de Savoie; au dire des historiens de Savoie et de Bresse, il reste constant qu'au XIIe

(1) Cachet, *Abrégé de l'Hist. de la souveraineté de Dombes*, p. 10-11.

(2) *La Teyssonnière*, 2, p. 91. D'après Guichenon, *H. M. de Dombes*, 115.

Digitized by Google

siècle, la domination des sires de Beaujeu s'exerça sur le Valromey.

Une courte explication est nécessaire.

Si l'on adopte l'opinion de Louvet et de M. de La Carelle, c'est-à-dire si Humbert-le-Vieux n'eut qu'une femme et que cette femme ait été Blanche de Châlons, le Valromey est entré dans la maison de Beaujeu par l'alliance d'Alix ou Auxilie de Savoie avec Humbert, non plus Humbert-le-Vieux, mais son grand-père, Humbert, père de notre Guichard, lequel vivait à la fin du XIe siècle.

Si l'on adopte l'opinion de Guichenon, La Teyssonnière, l'Art de vérifier les dates, Aug. Bernard et Debombourg, le Valromey aurait été acquis au Beaujolais cinquante ans plus tard par le mariage d'Humbert-le-Vieux.

Mais d'une manière ou d'autre, au milieu du XIIe siècle, ce pays appartenait à nos sires. On verra plus tard l'un d'eux en faire l'apanage d'un de ses enfants.

La plus puissante des maisons féodales de la Dombes et de la Bresse était sans contredit la maison de Baugé. Des bords de la Saône, sa domination s'étendait au loin dans l'intérieur, jusqu'à la sirerie de Coligny, au delà de Bourg.

Voisins des comtes de Mâcon, les sires de Baugé avaient eu maintes fois maille à partir avec ces turbulents seigneurs. On cite une guerre entre eux vers 1151, dans laquelle Guillaume, comte de Mâcon, et Gérard, son fils, auraient été vaincus par le sire de Baugé et forcés à une paix humiliante (1).

Gérard n'attendait que l'occasion de se venger. Doutant du succès, s'il attaquait seul, il se ligua avec Humbert-le-Vieux, sire de Beaujeu, et avec Guichard, archevêque de Lyon, chacun se promettant une forte part dans les dé-

(1) *La Teyssonnière*, 2, p. 115.

Digitized by Google

pouilles des Baugé. La coopération de l'archevêque ne paraît pas avoir été active. Il en fut autrement de Gérard et d'Humbert; ils traversèrent inopinément la Saône avec le plus d'hommes qu'ils purent ramasser, envahirent la seigneurie de Baugé, mettant tout à feu et à sang. Renaud III envoya contre eux un corps de troupes commandé par son fils Ulrich. Ce corps fut écrasé, et Ulrich, fait prisonnier, fut conduit au château de Beaujeu.

Comme les prisonniers appartenaient à qui les avait capturés, il est probable que ce fut au vieux Templier que revint en grande partie l'honneur de la victoire, honneur médiocre, les assaillants ayant une énorme supériorité de force, s'il en faut croire les historiens de la Bresse.

Renaud III se tenait renfermé dans son château de Baugé où il redoutait un siége. Ses ennemis désolaient les campagnes sans défense.

Dans sa perplexité il écrivit au roi Louis-le-Jeune, son cousin, cette lettre suppliante et significative:

« Renaud de Baugé à son cousin Louis, glorieux roi des « Français, salut:

« J'ai cru devoir exposer mes peines et ma triste position « à Votre Majesté, à laquelle m'attachent les liens du sang « et une ancienne amitié. J'implore le secours de votre bien- « veillance par de pressantes prières. Gérard, comte de « Mâcon, à qui j'ai rendu de grands services, que j'ai comblé « de bienfaits, et dont j'avais choisi la fille pour être l'épouse « de mon fils, oubliant notre alliance, mes bienfaits et la « foi du serment qui le liait envers moi, s'est réuni à Etienne, « son frère, et à Humbert de Beaujeu. Ils sont entrés avec « une grande armée sur ma terre; ils l'ont ravagée avec le « fer et le feu et ont emmené un grand nombre de prison- « niers, au nombre desquels est mon fils Ulrich, ce qui met « le comble à mes maux. Enfin ils me menacent de me

Digitized by Google

« dépouiller entièrement, et ils s'en vantent entre eux, ainsi « que l'archevêque de Lyon. J'ai donc recours à vous, comme « à mon seigneur et mon ami; je vous prie humblement de « venir me délivrer et de contraindre ledit Humbert de « Beaujeu à me rendre justice. Je suis prêt à vous satisfaire « entièrement selon votre bon plaisir, pour toutes les dépenses « que vous aurez faites, et je vous conjure de venir pour me « secourir, soit à Autun, soit à Vinzelles, soit en quelque lieu « où il vous plaira de vous rendre, et je vous satisferai plei- « nement, même par l'entremise de vos envoyés, s'il ne vous « convient pas de venir. Enfin, s'il est nécessaire que j'aille « vous trouver, faites établir une trêve entre nous. »

A ces doléances pressantes, Louis VII répondit par deux lettres adressées au comte de Mâcon et au sire de Beaujeu ; mais Gérard n'avait pas encore courbé la tête et fait la soumission de 1172, il se garda bien d'obéir. Humbert fit la sourde oreille. Le malheureux père écrivit pour la seconde fois en termes encore plus touchants :

« Renaud de Baugé au très-glorieux roi des Français salut :

« Je rends grâces à Votre Majesté de la lettre qu'elle a « envoyée à Humbert de Beaujeu pour la délivrance de mon « fils, quoiqu'elle n'ait encore servi à rien ; j'ai donc recours « de nouveau à vous, comme étant, après Dieu, mon unique « espérance. Je vous supplie, comme mon très-cher seigneur « et cousin germain maternel, d'avoir pitié de moi et de vous « intéresser à la délivrance de mon fils, car je suis certain que, « si vous le voulez bien, vous pourrez le délivrer. Qu'il plaise « donc à Votre Majesté de venir dans notre pays, car votre « arrivée y sera très-nécessaire, tant pour le bien de l'Eglise « que pour moi. Les dépenses que vous ferez ne doivent point « être un obstacle à votre voyage ; je vous les rendrai entiè- « rement selon votre bon plaisir, et je reconnaîtrai tenir en « fief de vous mes châteaux qui ne relèvent d'aucun seigneur;

Digitized by Google

« vous reconnaîtrez que Gérard et Humbert de Beaujeu ont « rompu la foi qu'ils m'avaient jurée, ce que je suis prêt à « prouver en votre présence (1). »

Ces deux lettres sont instructives à plus d'un titre.

Elles témoignent hautement de l'anarchie féodale et de la faiblesse des rois.

Elles démontrent combien peu Humbert était amendé. Renaud implore le secours du roi tant dans l'intérêt *de l'Eglise* que dans le sien.

Elles prouvent le peu de cas que ces fiers barons faisaient de l'autorité royale. Les lettres de Louis-le-Jeune à Gérard et Humbert n'avaient *servi à rien*, suivant l'expression du père d'Ulrich. Cependant Gérard ni Humbert ne comptaient parmi les grands vassaux. On peut juger par là du degré d'obéissance que la royauté devait obtenir des autres.

Elles démontrent à quels procédés la royauté dut son affermissement et sa grandeur. « Je reconnaîtrai tenir de vous en fief tous mes châteaux qui ne relèvent de personne, dit Renaud. » Le même fait se répétait sur tous les points du territoire. Dans la foule des guerres privées, le battu implorait la protection royale. Cette protection était rarement gratuite; elle se payait, et quelquefois cher. De la sorte, peu à peu, le roi se trouva être réellement le roi de tous les petits vassaux. Le roi des petits finit, en profitant de leurs discordes, par devenir le roi des grands. Ainsi se fonda la royauté, œuvre longue et pénible, dans laquelle elle fut aidée par l'Eglise et les communes. On voit combien peu, malgré les efforts de Louis-le-Gros, elle était avancée vers 1166.

Dans le cas spécial dont il s'agit, Louis-le-Jeune avait un

(1) Guichenon, *Hist. de Bresse.* — Cachet, *Abrégé de l'hist. de Dombes*, p. 40-41.— La Teyssonnière, *Rech. hist.* 2, p. 124-126. Ménestrier, *Hist. Cons.* 351.

Digitized by Google

intérêt plus qu'ordinaire à intervenir. Les seigneuries de la Bresse et de la Dombes ne relevaient nullement du roi de France. Le suzerain titulaire était l'empereur. Acquérir fief de l'autre côté de la Saône, c'était mettre le pied sur le sol étranger, c'était une conquête; il fallait donc ou que Louis-le-Jeune fût bien borné ou qu'il fût bien surchargé d'embarras pour ne pas profiter des propositions de Renaud. La Bresse n'est devenue française que sous Henri IV, au commencement du dix septième siècle ; il la faisait française au douzième.

N'étant pas intervenu ou l'ayant fait d'une manière inefficace, Renaud III fut obligé à composition. Humbert de Beaujeu eut, pour sa part, les châteaux de Thoissey et de Lent, rançon d'Ulrich (1).

Ainsi, pour résumer, la maison de Beaujeu possède, de l'autre côté de la Saône, à la fin du douzième siècle, Riottier, Montmerle, une partie de Châtillon, Saint-Trivier, le Valromey, Thoissey et Lent; de toutes ces terres, celle de Riottier seule datait du onzième siècle.

La maison de Villars n'eut, à notre connaissance, que peu de relations, dans ce siècle, avec celle de Beaujeu. On cite un seul acte par lequel Etienne de Villars remet en *alleu* à Humbert-le-Jeune, sire de Beaujeu, le château de Monteil et le reprit immédiatement en *fief* (2).

Nous avons essayé de résumer succinctement l'histoire du Beaujolais au XIIe siècle.

Pour cela nous avons retracé :

1° Le mouvement général qui entraînait dans la féodalité ce qui restait d'alleux ou terres libres, révolution à la fois territoriale et sociale.

(1) Cachet, p. 13. — *Art de vérifier les dates.*

(2) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. VII.

Digitized by Google

2° La biographie des trois sires dont la vie remplit ce siècle fécond.

3° Leurs fondations religieuses et civiles.

4° Leurs agrandissements territoriaux par acquisitions, augments de fiefs, guerres, alliances, agrandissements opérés simultanément du côté des Mâconnais, Châlonnais, Forez, Lyonnais et Dombes, ensemble leurs relations avec les seigneurs de ces divers pays.

Il nous reste, pour compléter cette étude, à analyser les chartes de franchises et priviléges, œuvre capitale du XIIe siècle, son titre éternel à la reconnaissance de la postérité.

Ph. MICHAUD.

(*La suite au prochain n°*).

Digitized by Google

LYON AVANT 89

(SUITE ET FIN)

Quoique le négociant et l'ouvrier formassent dans la population industrielle deux classes parfaitement distinctes, l'intervalle qui les séparait n'était rien moins qu'impossible à franchir ; l'ouvrier intelligent et heureux pouvait sans trop de peine s'élever à la dignité de négociant, ou, pour employer le langage de l'époque, de maître marchand. Jusqu'en l'année 1731, chacun eut le droit de vendre pour son propre compte les objets qu'il avait fabriqués. Alors seulement, les négociants, souffrant impatiemment une liberté qui, surtout depuis la décadence du commerce, leur était devenue fort onéreuse, obtinrent un arrêt du conseil d'Etat du roi, qui obligeait l'artisan à opter entre la qualité de maître ouvrier et celle de maître marchand. Dans le cas où il préférait cette dernière, il lui imposait une contribution de 300 livres. Les murmures du peuple firent retirer cette mesure six ans plus tard ; mais au bout de quelques années, en 1744, les négociants vinrent à bout d'obtenir un nouveau règlement qui rappelait le premier, en l'aggravant encore.

Cette fois, le mécontentement dégénéra presque en sédition. Les ouvriers refusèrent de travailler pour ceux qui ne

Digitized by Google

voulaient plus leur permettre de devenir leurs égaux ; la voix du consulat, ordinairement si respectée, devint impuissante, et, sans l'intervention des comtes de Lyon, le sang aurait probablement coulé. La lutte se termina par une transaction ; l'Administration retira son dernier édit et remit en vigueur, à peu de chose près, celui de 1731. Cette restriction à la liberté du commerce eut moins de gravité comme obstacle à l'essor des fortunes nouvelles que comme germe de discorde jeté au milieu des passions populaires.

Le tiers-état de Lyon, quoique la plus grande partie de ses membres fût absorbée par les soins du commerce, ne renfermait pas moins dans son sein cette autre classe active, intelligente, plus importante par son influence morale que par sa puissance matérielle, livrée au travail intellectuel comme l'artisan à celui de ses mains et composée des hommes voués aux professions qu'on nomme aujourd'hui libérales. Les membres du barreau et les médecins de Lyon avaient, de tout temps, joui d'une considération si générale qu'ils étaient autorisés à joindre à leur nom l'épithète de noble, qualification, ainsi que le prouvent les mémoires adressés à l'intendant lors de la recherche des faux nobles, qui s'appliquait non à l'individu, mais à la profession exercée par lui, et que l'estime publique était heureuse de décerner, comme plus flatteuse et plus honorable que toute autre à ceux qui se consacraient au rôle vraiment noble de défenseurs de l'innocence et de consolateurs de la misère.

Dans la France entière, les avocats, les médecins et les littérateurs furent les partisans les plus ardents et les plus exagérés de la Révolution. Rien de pareil ne devait arriver à Lyon, non pas qu'on y trouvât moins de zèle pour l'amélioration du peuple, ou moins d'intelligence pour discerner les maux de l'Etat, mais parce que la classe dont nous parlons y étant plus estimée, plus honnête et plus haut placée dans la

Digitized by Google

société, n'éprouvait pas contre les ordres privilégiés cette haine qui, partout ailleurs, la soulevait contre les supériorités bien plus encore que contre les abus. Sans doute, à Lyon, nous verrons, à la tête de la Révolution, des journalistes, des médecins, des avocats; nous y trouverons cette tourbe impure de procureurs de bas étage, de négociants faillis, de journalistes dévergondés, de prêtres apostats qui n'a jamais mérité le nom de peuple et qui n'a pu obtenir un instant d'autorité qu'en remuant la fange du cœur humain, mais nous remarquerons en même temps que tous furent, ou des étrangers ou des êtres repoussés par leur propre classe, et que, si la partie la plus intelligente du peuple de Lyon fut toujours libérale, elle ne devint jamais révolutionnaire.

Amour de la liberté, horreur de la Révolution, voilà le sentiment qui domine dans l'histoire de Lyon, depuis le moyen âge, celui qui ressortira de l'examen des cahiers de 89, et qui me paraît logiquement démontré et expliqué par le tableau trop imparfait que je viens de tracer de la société lyonnaise sous l'ancien régime. Ce n'était pas un composé hétérogène d'existences juxta-posées sans être unies, mais une réunion d'hommes attachés les uns aux autres par les liens les plus naturels et les plus solides, par l'origine, les intérêts et les mœurs. A part les comtes de Lyon, dont la haute noblesse et par suite la naissance étrangère formait une classe distincte, si l'on peut donner le nom de classe à un conseil composé de trente-deux personnes, les trois ordres de l'Etat n'en constituaient en réalité qu'un seul. Le noble sortait de la bourgeoisie, le bourgeois jouissait des mêmes priviléges que le noble; le peuple tout entier avait droit de bourgeoisie, le négociant, le magistrat, le gentilhomme et l'ouvrier étaient souvent membres d'une même famille. En effet, supposons, ce qui arrivait assez fréquemment, un ouvrier parvenu à s'élever au-dessus du commun et à acquérir une position indé-

Digitized by Google

pendante et honorée, son fils continuait son œuvre, montait plus haut encore dans l'estime publique et arrivait au consulat qui le rendait noble. Alors il se retirait du commerce; l'aîné de ses fils gardait la maison paternelle, les autres, s'ils n'avaient pas le goût du négoce, entraient au barreau ou achetaient un office. La classe ouvrière et indigente ne nourrissait donc, contre l'opulence et la noblesse, d'autre envie que celle inhérente à la nature humaine et qui résulte pour le malheureux du spectacle de l'être plus heureux que lui; mais rien dans les lois ni dans les mœurs locales ne venait aggraver ce ferment inévitable des passions. On peut même dire qu'il n'y avait à Lyon que des priviléges honorifiques, conférés seulement à ceux que le peuple en avait jugé dignes, puisque tout Lyonnais avait le droit de bourgeoisie, que la plus grande partie de la noblesse était sortie de l'échevinage et que l'échevinage ne s'obtenait que par le suffrage populaire.

Une autre grande cause de progrès moral, c'étaient les institutions libres, qui avaient, depuis un temps immémorial, formé les Lyonnais à la vie municipale et citoyenne; c'était le développement de l'esprit public qui, en obligeant chacun à se préoccuper des affaires de la commune, lui apprenait les vérités et les vertus politiques. Habitués comme nous le sommes à dédaigner tout ce qui existait du temps de nos pères, nous aimons mieux souvent blâmer sans réserve les vieilles coutumes que d'étudier et de montrer ce qu'elles contenaient de bon, au milieu de ces défauts qui les ont fait périr et qui les empêcheront toujours de revivre. Chaque époque a eu ses grandeurs, chaque institution ses qualités; l'ancien régime n'était pas, sinon dans la pratique, au moins dans les lois, aussi anti-libéral qu'on se l'imagine. Nous le verrons peut-être en parlant du consulat lyonnais, de ses attributions, et de la manière dont il était élu.

Le consulat, vieux terme par lequel on désignait la réunion

Digitized by Google

des officiers de la commune, se composait d'un prévôt des marchands, de quatre échevins, de douze conseillers de ville, d'un procureur, d'un secrétaire et d'un receveur. Le prévôt en était le chef, les échevins membres essentiels, les conseillers membres adjoints, les autres officiers n'occupaient qu'un rang secondaire. Le consulat avait des réunions de deux sortes, les unes tous les quinze jours, où les conseillers de ville avaient le droit de venir sans que leur absence annulât les décisions (on traitait là les affaires de moindre importance, ce qu'on pourrait appeler le courant de l'administration); les autres, tous les mois, où la présence de tout le corps de ville était nécessaire pour la validité des délibérations. Le prévôt et les échevins, quand ils le jugeaient utile, provoquaient des réunions extraordinaires.

Les attributions du consulat comprenaient deux parts bien distinctes : les fonctions municipales, la direction et la juridiction du commerce.

Les fonctions municipales embrassaient tout ce qui concernait l'administration intérieure de la commune, police, voirie, taxes municipales, commandement de la milice citoyenne, surveillance des établissements de bienfaisance, construction et entretien des rues, des quais et des monuments de la ville. A part la rédaction des actes de l'état civil, réservés alors au clergé, elles ressemblaient beaucoup à ce qu'elles sont aujourd'hui, sauf qu'elles étaient alors plus indépendantes, plus complètes et donnaient aux hommes chargés de les exercer une position plus haute vis-à-vis leurs administrés et le pouvoir gouvernemental.

Les questions de police et de voirie ne méritent pas de nous arrêter. Faciles à résoudre avec la population, elles ne soulevaient quelques discussions que de la part des autorités rivales, la seigneurie du comté pour un quartier, et le conseil des trésoriers de France qui, chargés par le roi de la juridic-

Digitized by Google

tion contentieuse de la grande et petite voirie dans tout le royaume, cherchaient constamment à se substituer à la commune, laquelle maintenait ses droits contre eux avec une rigoureuse exactitude.

Le commandement de la milice lyonnaise était un droit d'autant plus précieux qu'il rappelait l'ancienne conquête des libertés communales, et d'autant plus important que la ville avait conservé le privilége de ne recevoir dans son enceinte aucun soldat du roi. La garde citoyenne de Lyon formait autant de compagnies ou pennonages (ainsi nommées des anciens drapeaux appelés pennons) qu'il y avait de quartiers dans la ville, c'est-à-dire trente-cinq jusqu'en 1746, et vingt-huit seulement depuis cette époque. Chacune de ces compagnies avait trois officiers : un capitaine, un lieutenant, un enseigne, trente caporaux ou sergents, et un nombre d'hommes variant suivant la population du quartier. Le chef, sous les ordres supérieurs du consulat, de cette petite armée était le capitaine de la ville. Tous les officiers depuis le capitaine de la ville jusqu'aux enseignes des pennonages, étaient nommés par le consulat, et proclamés solennellement à l'hôtel-de-ville, devant tous les membres des pennonages. Avant d'entrer en fonctions, ils prêtaient sur l'Evangile le serment de servir Dieu, le roi et la ville. Les pennonages n'étaient convoqués que dans les grandes occasions. Le service militaire ordinaire était fait par la compagnie des arquebusiers, troupe régulière de deux cents hommes, également commandés par le capitaine de la ville, et dont cinquante se tenaient toujours aux ordres du consulat.

Une compagnie de soixante-douze hommes, nommés avoués de Pierre-Scize, avait pour mission spéciale d'aller renforcer, s'il était besoin, la garnison du château royal de Pierre-Scize. Elle était aux ordres du gouverneur de la province ou plutôt du commandant du château (1).

(1) Le roi avait une garnison de quatre-vingt-dix-neuf hommes à Pierre-

Digitized by Google

Les portes de la ville, depuis l'année 1670, étaient gardées par nne compagnie franche détachée du régiment lyonnais. Cette dérogation aux priviléges de la commune provenait de la demande des bourgeois qui, trouvant onéreux l'exercice de leur droit, avaient prié le roi de s'en charger à leur place.

On en peut dire autant du guet que les bourgeois devaient faire eux-mêmes, mais dont ils avaient volontiers abandonné, moyennant finance, la peine et l'ennui, Le guet de Lyon se composait d'une compagnie de cinquante hommes établis pour veiller au bon ordre et à la sûreté des citoyens, pour faire des rondes de nuit et pour prêter main-forte à la justice.

En résumé, les habitants de Lyon avaient tous le droit de porter les armes; mais la ville ne renfermait pas plus de trois cents hommes de troupes permanentes, deux cents arquebusiers, cinquante chevaliers du guet, et la compagnie franche du régiment lyonnais.

Les principaux établissements de bienfaisance soumis à la surveillance du consulat étaient les deux grands hospices de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, fondés, l'un par les premiers Mérovingiens, l'autre par la bienfaisance des Lyonnais, dans une circonstance qui mérite d'être rapportée. En 1531, pendant une de ces affreuses famines qui trop souvent désolaient la France, les habitants de Lyon virent arriver par le Rhône et la Saône un grand nombre de barques remplies de malheureux exténués et mourant de faim. C'étaient de pauvres laboureurs, des vilains de la Bourgogne et du Haut-Dauphiné qui, ne pouvant plus vivre chez eux, venaient à Lyon demander du pain. Ils étaient huit mille, disent les uns, douze mille, assurent les autres. La ville s'émut; les bourgeois apportèrent l'aumône de l'argent, leurs femmes l'aumône plus

Scize, et cela pour deux raisons : Pierre-Scize était château royal ; en outre il servait de prison et la justice appartenait au roi.

Digitized by Google

douce de la consolation, et tout ce peuple vécut de la charité lyonnaise depuis le 19 mai, nous rapportent les chroniques, jusqu'au 9 juillet où les travaux de la moisson le rappelèrent chez lui. Au moment de son départ, les administrateurs de l'œuvre chargés de les nourrir réglèrent les comptes de leur gestion et trouvèrent encore dans leur caisse deux cent quatre vingt livres. Pour ne pas détourner cette petite somme de l'intention des bienfaiteurs, ils la consacrèrent à la nourriture des pauvres. Deux cent quatre vingt livres, c'était peu de chose, mais la générosité chrétienne y ajouta de nouvelles offrandes (1), et la fortune des pauvres, au lieu de disparaître, s'accrut si fort que moins d'un siècle plus tard, en 1613, sous l'épiscopat du cardinal de Marquemont, l'OEuvre de la Charité et de l'Aumône générale de la ville de Lyon put faire construire l'hospice et l'église que nous admirons aujourd'hui.

Je n'ai rien à apprendre aux habitants de Lyon sur l'antiquité de l'Hôtel-Dieu, son importance, sa fortune et l'honorabilité de ses administrateurs. Tout le monde sait que cette antique fondation du roi Childebert et de la reine Ultrogothe, prodigieusement augmentée durant douze siècles par les libéralités des simples citoyens comme par celle des grands seigneurs et des rois, constitue un des premiers établissements charitables du monde. Avant 1789, l'Hôtel-Dieu, à part les améliorations, filles de la science et du progrès général, était ce qu'il est aujourd'hui. La considération de ses administrateurs ou recteurs était si grande qu'on ne pouvait guère être nommé échevin sans avoir été recteur de l'hôpital. Les hommes les plus haut placés de la ville, comtes de Lyon, anciens échevins, magistrats, gentilshommes regardaient

(1) Parmi les offrandes particulières, l'histoire doit mentionner spécialement celle de Jean Cléberg, qui donna soixante-dix mille livres, somme équivalente alors à une fortune considérable.

Digitized by Google

comme un honneur d'y être appelés. Dans les temps reculés du moyen âge, l'administration de l'Hôtel-Dieu avait appartenu aux abbés et religieux du monastère de Haute-Combe en Savoie ; rendue en 1486 au consulat lyonnais, les échevins l'avaient gérée eux-mêmes pendant un siècle ; au bout de ce temps, il avait été reconnu que cette administration était trop considérable pour pouvoir marcher de front avec celle de la commune. A partir de l'année 1583, le consulat se réservant seulement la qualité de recteur primitif de l'établissement, avait délégué, pour le diriger à sa place, une Commission composée de citoyens nommés par lui et choisis parmi les hommes les plus recommandables des différents ordres de la ville.

De toutes les affaires communales, la plus grave en elle-même et la plus délicate par les complications qu'elle entraînait, était la question financière. Pour la comprendre, quelques détails sont nécessaires.

La commune n'avait primitivement pas d'autres revenus que ceux de ses propriétés consistant en rentes nobles, terrains et maisons à Lyon et dans la banlieue. L'insuffisance de ses ressources lui fit demander au roi l'autorisation d'établir un droit d'entrée sur les objets de première nécessité, en particulier sur le vin et sur les animaux de boucherie. La Couronne y consentit, à la condition de prélever une part sur le produit de l'*octroi*, condition qui se renouvela chaque fois que la commune recourût à un impôt de même nature. Plus tard, le gouvernement, par une mesure que le besoin d'argent explique, sans la justifier, s'empara de tous les droits de douane et d'entrée, et les revendit ou les afferma aux communes ; celle de Lyon payait pour la ferme des octrois une somme annuelle qui s'élevait, en 1608, à sept cent mille livres, en 1655, à sept cent cinquante-cinq mille, et qui alla toujours en augmentant, avec le mouvement de la population et les nécessités

Digitized by Google

du trésor. La ville ne pouvait donc trouver un bénéfice dans la perception des droits d'entrée qu'en les élevant aux dépens des contribuables, c'est-à-dire de tous ses habitants. Cependant cet impôt, malgré toutes les restrictions, était la principale source de revenus de la commune.

Les dépenses se divisaient en deux grandes catégories. La première comprenait le traitement des employés de la ville, les subventions aux écoles et aux établissements de bienfaisance, les frais de construction, d'entretien, d'éclairage, la solde et l'équipement de la compagnie des arquebusiers, en un mot, toutes les œuvres municipales. La seconde se composait des versements effectués au trésor royal, à divers titres et sous différents noms. Outre les fermes des octrois, gabelles et autres droits domaniaux ou royaux, on distinguait le don gratuit, l'emprunt, le subside, le rachat des priviléges et celui des nouveaux offices.

Le don gratuit était une somme d'argent que la commune offrait au roi, lors de son avénement, de son passage à Lyon, de son mariage ou dans quelque autre circonstance solennelle. Le chiffre en varia depuis mille écus, don anciennement offert et accepté, jusqu'à plusieurs centaines de mille livres sous les derniers rois. — On appelait subside le secours que la commune fournissait au roi, souvent à titre d'emprunt, pour une entreprise d'un but avoué et reconnu, habituellement pour une guerre. Voici comment se passaient les choses. Le roi, ayant besoin d'argent, exposait le motif et précisait le chiffre de sa demande; les bourgeois représentaient leurs priviléges, leurs propres nécessités, les sommes déjà données par eux à la Couronne, et tachaient d'obtenir une réduction. Quelquefois ils réussissaient; d'autres fois, le roi maintenait ses exigences; l'histoire abonde en exemples de cette nature. Louis XI ayant demandé au consulat lyonnais vingt mille livres pour réparer des forteresses en Picardie, le consulat n'en voulut accorder

Digitized by Google

que huit mille dont le roi se contenta. Avant la campagne de Pavie, François premier emprunta à la commune vingt-cinq mille livres qu'il ne put obtenir qu'en donnant les gabelles comme nantissement de la créance communale. Henri II, au début de son règne, assujétit les villes du royaume à une taxe, dite des gens de guerre, qui s'élevait, pour Lyon, à soixante-sept mille cinq cents livres. Le consulat qui, depuis moins de deux ans, avait donné deux cent vingt-deux mille livres comme don de joyeux avénement, confirmation de priviléges et autres finances, refusa positivement la taxe; les commissaires royaux, après avoir épuisé les menaces, recoururent à la violence, et emprisonnèrent les membres du consulat avec quelques notables. La ville alors céda ou plutôt parut céder, promit de faire tous ses efforts pour contenter le roi, donna trois cents écus d'or au gouverneur, M. de Saint-André, obtint ainsi la liberté de ses magistrats, et, en définitive, n'offrit au roi que douze mille livres au lieu de soixante-sept mille. Henri II, fut obligé de venir lui-même à Lyon. La présence du royal solliciteur fit taire les oppositions et la taxe lui fut enfin accordée.

Chaque guerre importante servait d'occasion à des demandes de subsides ou d'emprunts plus ou moins considérables. La Couronne montra souvent de l'exigence, ses officiers commirent des abus; mais tout en reconnaissant et en exposant les fautes royales, il faut, si l'on veut juger la question avec impartialité, ne pas oublier que les communes, à leur origine avaient promis au roi, en échange de sa protection, aide et secours de toute espèce et surtout par contribution pécuniaire. L'affranchissement des communes fut moins une libération de toute autorité supérieure qu'une substitution du pouvoir royal à la suzeraineté féodale. Le roi, quand il demandait un subside, usait d'un droit que les besoins de l'Etat, que l'entretien des armées permanentes rendaient souvent indispensa-

Digitized by Google

bles; on doit reconnaître aussi que la rigueur avec laquelle il l'exerçait quelquefois, trouvait une sorte d'excuse dans le peu de franchise des communes à son égard. Les bourgeois, tout au moins ceux de Lyon, en vrais marchands qu'ils étaient, avaient l'habitude de dissimuler une partie de leurs recettes et de ne pas payer leurs dettes, même quand ils auraient pu le faire, afin d'avoir un gros chiffre de charges communales à opposer victorieusement aux demandes du trésor : par exemple, à l'avénement de Louis XIV, la contribution de Lyon montait à neuf cent mille livres; la ville, après une longue et bruyante résistance, affecta l'obligation d'emprunter sept cent quatre vingt mille livres, pour pouvoir payer le roi : c'était le moment où elle disposait de fonds suffisants pour construire son grand Hôtel--de-Ville.

Le rachat des priviléges fut un expédient financier bien plus coupable, qui s'établit peu à peu d'une manière toute naturelle. A chaque avénement, la commune faisait au roi un don en argent, le roi confirmait les priviléges de la commune. Ces deux actes, qui d'abord coïncidaient sans se commander, ne tardèrent pas à devenir la conséquence l'un de l'autre, puis la Couronne fit une nouvelle distinction et demanda une somme pour le don de joyeux avénement et une autre pour la confirmation des priviléges. — A cet abus s'en joignit un second plus grand encore : le roi créa des offices vénaux dont les attributions empiétaient sur le pouvoir des communes au point que celles-ci étaient obligées de les racheter pour conserver leurs franchises. L'origine de ces moyens fiscaux remonte loin; mais c'est surtout à partir du règne de Louis XIV qu'ils se développèrent et devinrent odieux. En 1674, la commune de Lyon paya au roi quarante mille écus pour rachat d'offices nouvellement créés; en 1690, elle emprunta cinq cent mille livres à la ville de Gênes pour le même objet. Il me serait facile de multiplier ces exemples; comme

Digitized by Google

le résultat est plus intéressant que l'énoncé de chaque détail, je me contente d'exposer le tableau de la situation financière de Lyon à l'avénement de Louis XV. Il nous prouve que le fardeau des exigences du trésor, justes ou injustes, avait été jusque-là supporté sans trop de peine. La ville, en comptant toutes ses dépenses, c'est-à-dire les frais municipaux, les intérêts de sa dette et les versements à effectuer au trésor, payait annuellement une somme qui variait entre treize et quatorze cent mille livres, sans jamais atteindre ce dernier chiffre, tandis que sa recette dépassait toujours seize cent cinquante mille livres, constituant ainsi un bénéfice officiel de plus de deux cent cinquante mille livres au profit de la commune.

Le règne de Louis XV fut ruineux pour Lyon comme pour toute la France. La commune donna quinze cent mille livres en 1725, deux millions en 1733, autant en 1743, six millions huit cent mille livres en 1758 ; enfin, en 1789, sa dette arrivait presque à trente-huit millions, dont un tiers en obligations remboursables à termes fixes, le surplus en avances de la ferme des octrois ou du trésorier de la ville, et en valeur capitale de rentes viagères ou perpétuelles.

Ces charges énormes n'avaient pas empêché le consulat de créer à Lyon une foule d'œuvres monumentales ou utiles, telles que l'Hôtel-de-Ville, les quais du Rhône et de la Saône, le pont Morand, le théâtre, le quartier de Perrache. Le consulat avait le droit d'employer, comme il le jugeait convenable et sans contrôle de la part du gouvernement, l'argent qu'un excédant de recettes avait fait entrer dans la caisse municipale.

L'action du consulat sur le commerce s'exerçait de trois façons différentes : par la direction légale et la surveillance matérielle des corporations ouvrières, par le tribunal de la conservation, par la chambre de commerce.

Nous avons déjà, à propos des jurandes, indiqué le rôle du

Digitized by Google

consulat vis-à-vis les ouvriers. Nous avons vu qu'il proposait les règlements des communautés, en surveillait l'exécution, nommait une partie de leurs dignitaires ou maîtres-gardes, et formait une sorte de justice de paix gratuite dont les arrêts étaient susceptibles d'appel au tribunal de la Conservation. Cette juridiction spéciale était ainsi nommée parce que le but principal de son institution avait été la conservation des priviléges des foires franches, établies par le roi Louis XI.

Mais, comme la surveillance des foires entraînait le règlement de beaucoup de contestations industrielles, la chambre de la Conservation était devenue un véritable tribunal de commerce, dont la juridiction, autrefois confiée à des magistrats spéciaux, avait été, en 1655, réservée au corps consulaire pour être exercée par le prévôt des marchands, les quatre échevins, six autres juges bourgeois ou marchands, et un avocat, procureur du roi. Le procureur général de la commune était en même temps procureur du roi à la cour de la Conservation; il avait le droit de juger gratuitement et en dernier ressor les causes qui lui étaient renvoyées par le tribunal, jusqu'à la somme de cent livres de principal. Quant aux arrêts de la cour de la Conservation, ils étaient, en certains cas seulement, susceptibles d'appel au parlement de Paris, mais cet appel ne les empêchait pas de recevoir en tout état de cause une exécution provisoire.

Les juges conservateurs étaient nommés par le corps consulaire et choisis en général parmi les anciens recteurs de la Charité ou de l'Hôtel-Dieu. Les listes que nous avons sous les yeux, ne nous en montrent aucun depuis 1748 jusqu'en 1777, qui, après avoir été juge conservateur et au bout de peu d'années, ne soit devenu lui-même membre du corps consulaire, preuve évidente du soin qu'apportait le consulat à ne s'associer pour cette grave fonction que les hommes les plus considérés, puisque l'opinion publique ratifiait tous ses

Digitized by Google

choix et faisait bientôt des élus du consulat pour la Conservation, des élus de la commune pour le consulat.

Le roi avait, en 1701, établi à Paris un conseil royal de commerce, et à Lyon, comme dans la plupart des grandes villes industrielles, une chambre particulière, chargée de recevoir et d'envoyer à ce conseil royal des mémoires sur l'accroissement ou le maintien du commerce. Cette chambre, présidée par l'intendant, se composait du prévôt des marchands, d'un échevin négociant, d'un ancien échevin, aussi négociant et de sept ou huit autres négociants, nommés par le consulat. Elle avait à Paris un correspondant pour présenter et expliquer ses demandes devant le conseil royal. Ses travaux, quelque consciencieux et intelligents qu'ils pussent être, n'amenèrent que peu ou point de bien. Cependant, cette fonction réservée au consulat lui donnait une importance nouvelle en le rendant arbitre des plaintes et des demandes que le commerce lyonnais désirait adresser au roi.

Ainsi le consulat était bien plus que l'administrateur municipal de la commune; il était son chef militaire, le régisseur de ses établissements de bienfaisance, le directeur des ouvriers, le juge des procès commerciaux, l'intermédiaire entre le pouvoir royal et l'industrie.

Un manuscrit de la fin du XVIIe siècle nous a conservé le cérémonial et la forme des élections lyonnaises. Quoiqu'un discours et une publication récente aient raconté mieux que je ne saurais le faire une partie des faits contenus dans ce précieux document, je ne résiste pas au plaisir d'en reproduire ici les principaux détails.

L'élection se faisait le dimanche avant la fête de saint Thomas, c'est-à-dire avant le 21 décembre. Trois jours auparavant, le prévôt des marchands et les échevins, accompagnés des deux mandeurs, sorte de hérauts ou licteurs aux armes de la ville, se rendaient solennellement à l'hôtel du gouver-

Digitized by Google

neur, représentant supérieur du roi dans la province, le prévenaient que le moment des élections était arrivé, et recevaient de lui une lettre de cachet qui les autorisait à suivre leurs vieilles et libres coutumes.

Cette formalité accomplie, les magistrats revenaient à l'Hôtel-de-Ville et vérifiaient la liste des électeurs. Notre manuscrit n'indique comme tels que les maîtres-gardes des arts et métiers, il se trompe et prouve lui-même son erreur en constatant plus loin les votes des terriers ou magistrats sortis de charges; mais cette erreur nous sert à montrer combien l'élément populaire dominait dans le corps électoral, puisqu'on pouvait oublier de mentionner les autres. Le consulat avait le droit d'éliminer les électeurs qui lui paraissaient suspects, et de les remplacer par d'autres membres de la même communauté. La liste arrêtée, chacun de ceux dont les noms y avaient été maintenus ou ajoutés, recevait avis de se présenter à l'Hôtel-de-Ville dans la journée du lendemain ou dans celle du surlendemain, muni des sceaux ou cachets de son syndicat, insignes de la maîtrise, afin de prêter entre les mains des consuls le serment de bien et loyalement remplir son devoir d'électeur.

Le dimanche, jour de l'élection, à huit heures du matin, le prévôt des marchands et les échevins sortant de charge, suivis de tous les officiers de la commune et des électeurs, quittaient processionnellement l'Hôtel-de-Ville pour aller entendre la messe du Saint-Esprit dans la petite chapelle de Saint-Jacques, antique et premier lieu de réunion de la commune lyonnaise; l'assemblée électorale se constituait ensuite à l'Hôtel-de-Ville. Les magistrats sortants, dépouillés de leur costume officiel et assis sur des bancs garnis de tapis, en face de leurs anciens siéges vides, faisaient procéder par le secrétaire du consulat à l'appel des électeurs et recevaient encore d'eux un dernier serment, après lequel l'avocat de la ville prenait la

Digitized by Google

parole pour exhorter l'assemblée à n'écouter que sa conscience et à faire de bons choix.

Le prévôt des marchands le premier donnait publiquement son suffrage, après lui les échevins, les autres officiers consulaires et enfin chacun des électeurs; le secrétaire recevait les votes, dépouillait le scrutin et proclamait le résultat, mais auparavant, il fallait ouvrir une seconde lettre de cachet, par laquelle le roi déclarait s'il s'en remettait ou non pour la nomination du prévôt des marchands, au choix des électeurs de sa bonne ville de Lyon. Une courte digression est utile ici. Jusqu'en l'année 1594, le consulat avait été composé de douze échevins ; le nombre en fut alors réduit à quatre, avec un chef qui était tout à la fois l'homme du roi et celui de la ville, sous le nom de prévôt des marchands. Bientôt le roi ou pour mieux dire ses officiers voulurent influencer les élections. M. de la Guiche, gouverneur de la province, entreprit de faire nommer, aux élections de l'année 1601, un candidat qui ne réunissait pas les conditions requises par les coutumes lyonnaises; non content de l'intrigue, il recourut à la brutalité, força l'entrée de la salle des élections, insulta les échevins et s'emporta jusqu'à menacer le procureur général de la commune de lui passer son épée au travers du corps. Ce courageux magistrat (1) ne tint pas compte de sa menace, l'assemblée entière se souleva contre le gouverneur et le candidat royal ne fut pas nommé. Cette discussion et d'autres analogues, quoique moins violentes, ayant déterminé le roi à se réserver une part dans l'élection, il ordonna de différer l'admission à la charge de prévôt des marchands jusqu'à son approbation qu'il donnerait en faisant lui-même son choix sur la liste des trois candidats ayant réuni le plus grand nombre de suffrages. La ville éluda cette ordonnance en obtenant la presque unanimité

(1) Il se nommait Goujon.

Digitized by Google

de voix pour l'un des candidats, de telle sorte que le roi n'en pût décemment choisir un autre. Le gouvernement recourut à un autre expédient, et, en 1605, désigna d'avance celui dont il désirait l'élection; le consulat n'osa amener une lutte ouverte et le laissa nommer (1), quoiqu'il ne lui convînt qu'à moitié; quelquefois il agit plus adroitement, en proposant lui-même celui qu'il savait devoir être le candidat gouvernemental, afin de sauver les apparences; d'autres fois encore il résista. Sous le règne de Louis XIII, l'administration royale ayant voulu imposer à la ville un consulat qui n'était pas l'élu de la commune, celle-ci méprisa l'injonction administrative et maintint hardiment son élection que le roi fut contraint de reconnaître. A partir de cette époque, les luttes devinrent moins fréquentes et finirent par disparaître tout à fait. Après ces explications, je reviens à mon sujet et au récit de notre manuscrit.

Le nom des citoyens élus était proclamé à haute voix par le secrétaire, qui donnait, aussitôt après, lecture de l'acte constitutionnel de la commune, appelé syndicat et contenant l'énumération des pouvoirs conférés par les électeurs aux nouveaux magistrats. Les électeurs sortaient alors de la grand' salle et trouvaient, aux portes de l'Hôtel-de-Ville, une foule avide d'apprendre la grande nouvelle. Peu après, deux cortéges descendaient le perron de l'hôtel; le premier, composé des échevins restant en charge (2), allait annoncer au gouverneur le résultat de l'élection, le second, formé de l'avocat et du receveur de la ville, portait aux élus acte officiel de leur nomination. Les deux nouveaux échevins se rendaient immédiatement à l'hôtel de leur collègue et supérieur le prévôt des

(1) Il se nommait Scarron.

(2) Le prévôt des marchands était nommé pour deux ans, les échevins aussi pour deux ans, mais de telle sorte qu'on en nommait deux chaque année.

Digitized by Google

marchands pour aller avec lui saluer d'abord les officiers royaux, le gouverneur et l'intendant, puis les magistrats qu'ils venaient de remplacer et qui leur rendaient leur visite le lendemain.

L'installation des nouveaux élus se faisait le jour de saint Thomas. Dès sept heures du matin, la cloche de l'Hôtel-de-Ville convoquait les Lyonnais à leur grande fête municipale. Sur la place des Terreaux et dans les rues voisines se réunissait une multitude ardente et joyeuse, au milieu de laquelle les soldats de la compagnie des arquebusiers, milice citoyenne, circulaient pour maintenir l'ordre.

A huit heures, le corps de ville, composé de tous les magistrats consulaires et de leurs prédécesseurs ou ex-consuls, entendait la messe dans la chapelle de l'hôtel; il venait ensuite recevoir sur le perron les invités de la commune, monseigneur le gouverneur, monsieur l'intendant, messieurs de l'Eglise et les membres du présidial (1). Pendant leur réception, les trompettes et les hautbois retentissaient sous le vestibule de l'Hôtel-de-Ville. Tous ensemble se réunissaient dans la grande salle, autour d'un dais sous lequel brillaient les portraits du roi, de la reine et du dauphin. Le gouverneur se plaçait le premier, l'archevêque auprès de lui, l'intendant et messieurs du présidial ensuite. Le corps de ville siégeait en face des officiers royaux, de l'autre côté d'une grande table recouverte en velours violet, appelée table du consulat et sur laquelle étaient étalés les sceaux des communautés d'arts et métiers et l'acte du syndicat.

Après avoir entendu un discours officiel, prononcé par un avocat que le prévôt des marchands avait désigné d'avance, l'assemblée recevait communication publique du résultat des

(1) Les trésoriers de France n'assistaient pas à la fête à cause d'une difficulté de préséance entre eux et les membres du présidial.

Digitized by Google

élections et passait dans une salle voisine où était dressé le repas que la ville offrait à ses invités, suivant un vieil usage que le mauvais état des finances communales obligea de supprimer dans le courant du XVIIe siècle.

Les nouveaux magistrats n'entraient réellement en fonctions que le lendemain de la fête des rois; ce jour-là, que la commune appelait le premier jour du consulat, l'ancien prévôt des marchands et les anciens échevins amenaient dans leurs carrosses leurs successeurs à l'Hôtel-de-Ville, recevaient d'eux le serment de bien et loyalement servir Dieu, le roi et la ville, déposaient sur la table du consulat les clefs de Lyon et se retiraient, les laissant délibérer seuls et nommer dans cette première séance les officiers municipaux qui devaient, pendant leur consulat, constituer le corps administratif et judiciaire dépendant de la commune, c'est-à-dire les juges conservateurs, les juges de police, les directeurs de l'Abondance, les commissaires de la Santé publique et autres employés municipaux.

On voit par ce qui précède, que le gouvernement accordait aux magistrats populaires le droit de faire les listes électorales, de convoquer les électeurs et de diriger toutes les opérations en dehors de la surveillance administrative, et sans autre rapport légal avec les employés royaux que des relations de convenance et de politesse. L'abus que certains gouverneurs, comme M. de la Guiche, firent de leur autorité, n'infirma jamais ce droit de la commune.

Tels étaient, au XVIIe siècle, le cérémonial et les détails de l'élection et de l'installation des magistrats consulaires. Depuis cette époque, les anciens usages avaient subi quelques modifications, qu'un arrêt du conseil du roi (du 31 août 1764), avait consacrées et précisées ainsi qu'il suit : la composition du corps de ville restait la même; un prévôt des marchands nommé pour deux ans, quatre échevins nommés

Digitized by Google

aussi pour deux ans, un procureur, un secrétaire, un receveur, douze conseillers de ville et les ex-consuls. Seulement l'élection était confiée à un corps de notables formé de dix-sept principaux habitants de la ville, nommés eux-mêmes chaque année par les députés de la population lyonnaise, et, choisis, un dans chacun des corps suivants : le Chapitre, le clergé, la noblesse, les trésoriers de France, les élus, les avocats, les notaires et les procureurs; cinq parmi les négociants et quatre dans les communautés d'arts et métiers.— Quoique ce nouveau règlement apportât une grave restriction à la liberté électorale, il n'en demeurait pas moins acquis que la ville nommait ses magistrats et que le pouvoir central ne pouvait destituer ceux qui ne lui convenaient pas.

Le roi n'avait qu'une part légale et incontestée dans la commune, c'était la justice; encore avait-il abandonné tout ce qui concernait les affaires commerciales au tribunal municipal de la conservation. A part cette exception, et depuis le jour où les rois de France avaient enlevé à la seigneurie le droit de justice dont elle abusait contre les bourgeois, la couronne l'avait conservé et l'exerçait au siècle dernier par l'organe d'une nombreuse cour, appelée sénéchaussée royale et présidial qui, sous la présidence du sénéchal ou représentant judiciaire du roi, se composait d'un lieutenant-général civil, un lieutenant-général criminel, un lieutenant particulier civil, un lieutenant particulier assesseur criminel, quinze conseillers, deux avocats, un procureur du roi et un substitut.

Le terme de sénéchaussée ne désignait pas, à proprement parler, un tribunal, mais un être moral représentant le premier degré de juridiction royale, celui dont le nom figurait en tête de tous les actes judiciaires dans l'étendue du ressort.

Le présidial correspondait assez exactement à ce que nous nommons aujourd'hui tribunal de première instance. Il jugeait en dernier ressort, tant en première instance qu'en appel des

Digitized by Google

juridictions royales, ou bailliages du Forez et du Beaujolais, jusqu'à la somme de deux mille cinq cents livres de capital ou de quatre-vingt-cinq livres de rente. Pour les sommes plus considérables, il y avait appel devant les parlements.

Le présidial avait aussi une juridiction criminelle; il jugeait sans appel les crimes de vols, de fausse monnaie, de révolte et les attentats commis par les vagabonds ou les soldats en marche. Ses ordres étaient exécutés par la maréchaussée, corps militaire assez semblable à notre gendarmerie, et composé pour la province, ou généralité, de dix-neuf brigades placées sous les ordres supérieurs d'un lieutenant-colonel de cavalerie, et divisées en trois lieutenances, celle de Lyon, de Montbrison et de Roanne, commandées chacune par un lieutenant et un sous-lieutenant. Un procureur du roi était en outre attaché à chaque lieutenance.

A côté du présidial siégeait un autre corps administratif et judiciaire, le bureau des finances, formé d'un premier président, quatre présidents (les plus anciens magistrats de la compagnie), un chevalier d'honneur, vingt et un trésoriers de France, deux avocats du roi et un procureur du roi, sans compter les receveurs et contrôleurs généraux qui avaient droit d'entrée et de séance aux réunions du bureau. Les attributions de cette compagnie comprenaient, en outre de la direction du domaine de la couronne, la juridiction contentieuse de la grande et de la petite voirie, fonction qu'elle exerçait par l'intermédiaire de deux voyers inspecteurs, d'un voyer sous-inspecteur et de voyers particuliers placés dans chaque ville importante de la généralité.

Enfin, à Lyon, résidait l'administration civile de la généralité (1), l'intendant y siégeait entouré de son cortége d'em-

(1) Le premier officier du roi était le gouverneur de la province, ce titre honorifique n'obligeait pas à la résidence, ne donnait aucune action

Digitized by Google

ployés, subdéléguè général, secrétaires de l'intendance, commissaires des guerres, ingénieurs des ponts et chaussées, officiers des eaux et forêts, des aides, des gabelles, des tabacs, des douanes, etc. Cette armée administrative ne fonctionnait pas au milieu de la commune sans gêner l'action des institutions libérales; le consulat devenait souvent l'allié et même le protégé de l'administration; le rôle des intendants, les circonstances qui ont développé leur pouvoir, et les faits qui en sont résultés, ont été précisés par M. de Tocqueville, dans des pages trop connues pour qu'il soit utile d'insister sur ce sujet. Je me borne à dire ceci: admettons que l'administration centrale envahît chaque jour le domaine de la commune, et que l'antique liberté municipale, durement restreinte et ébranlée, n'existât en 89 presque que de nom, à qui la faute? au pouvoir royal qui limitait et violait les franchises locales? ou aux citoyens des communes qui ne savaient ni exercer, ni soutenir leurs droits? En examinant la constitution lyonnaise, j'y trouve le droit, pour les citoyens d'élire les officiers de la commune, de porter les armes pour leur défense et de s'imposer, eux-mêmes, l'exemption du service militaire et des droits féodaux, la faculté accordée au consulat de diriger le commerce, de surveiller les ouvriers et de juger les contestations commerciales; je ne puis voir dans ces institutions municipales, rien d'arriéré ni d'hostile au principe de la liberté. Si je cherche quels étaient les résultats de cet ordre de choses, je constate, au point de vue matériel, une prospérité qui, quoique amoindrie depuis un siècle par des causes générales, était réelle, et dont la preuve nous entoure encore; au point de vue moral, je remarque un grand développement de l'esprit public, le sentiment de l'indépendance

directe et figurait une sorte de bénéfice civil. La famille de Villeroy en avait, pour notre province, la possession héréditaire.

Digitized by Google

allié à celui de la fidélité, le respect de la part de tous les citoyens d'une autorité établie par eux-mêmes. A Lyon, ville industrielle de cent vingt mille âmes, la police était faite et l'ordre maintenu par deux cents gardes nationaux (les arquebusiers), cinquante gendarmes ou sergents de ville (les chevaliers du guet), et quelques soldats chargés de garder les portes (compagnie du régiment lyonnais). En quoi la comparaison du temps présent nous autorise-t-elle à décrier ces institutions et ces résultats? On me dira peut-être : le peuple alors n'avait la conscience ni de ses droits ni de sa force ; il demeurait immobile, parce qu'une longue oppression lui avait ôté son énergie. Je répondrai : la révolutiou va venir, elle nous montrera si le peuple lyonnais manquait d'énergie

Cte DE PONCINS.

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 13 janvier 1863.

Présidence de MM. Barrier et Paul Sauzet.

Parmi les ouvrages reçus se remarque *l'Atlas historique du département du Rhône*, par M. Debombourg.

Cette dernière publication est accompagnée d'une lettre de l'auteur qui remercie l'Académie de l'appui qu'elle lui a prêté près de l'administration et du conseil général, en recommandant son travail dont elle a ainsi facilité l'impression. M. Debombourg ajoute que, se proposant de publier un troisième atlas, celui du département de la Loire, afin d'embrasser dans ses études tout l'ancien diocèse de Lyon, il se fera un devoir de mettre à profit les observations qui pourront lui être faites sur l'ouvrage qu'il offre aujourd'hui à la Compagnie.

M. Paul Rougier, lauréat du dernier concours, écrit à l'Académie pour lui témoigner sa reconnaissance du bienveillant accueil fait à son Mémoire sur les associations ouvrières à Lyon.

MM. Aristide Dumont et Fauché-Prunelle, récemment élus correspondants, adressent des lettres de remercîment à la Compagnie.

M. Barrier, au moment de quitter la présidence, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui avait fait en l'y appelant par ses suffrages et de la bienveillance avec laquelle elle n'a cessé de le soutenir dans tout l'exercice de ses fonctions. En cédant le fauteuil à son éminent collègue de la classe des lettres, il sait quels sentiments accueilleront l'avénement de son successeur, et il se réjouit de voir passer de nouveau en de telles mains la direction des travaux de l'Académie.

En terminant, M. Barrier invite M. le Président de la classe des lettres à le remplacer au fauteuil.

Digitized by Google

M. Sauzet déclare qu'en prenant pour la troisième fois possession du fauteuil littéraire, il ne trouve pas d'expressions pour rendre de dignes actions de grâces à ses confrères dont les suffrages, tant de fois réitérés, excitent sa plus vive gratitude. Mais si l'inépuisable bienveillance de l'Académie a pu épuiser ses remerciments, elle ne saurait jamais lasser sa reconnaissance. Aussi s'empressera-t-il de payer l'honneur d'une telle prérogative en s'acquittant de ses devoirs.

Le premier et le plus doux de ces devoirs c'est de remercier, au nom de la Compagnie, son honorable prédécesseur qui vient de lui céder le fauteuil. L'Académie ne peut oublier cette dignité courtoise qui laisse à la prééminence le charme de l'égalité, cette pénétration sereine qui prévient les nuages pour n'avoir pas à les dissiper, surtout ce tact exquis et délicat, mélange heureux de la nature et de l'art, que la Providence n'accorde qu'à ses favoris. La Providence l'a, en effet, traité en favori : la science le revendique, les lettres lui tendent la main, l'humanité le bénit, la renommée couronne ses travaux, et les suffrages de la Compagnie couronnent sa renommée. Un tel honneur mérite de compter dans les plus nobles vies ; il marquera certainement dans la sienne et l'attachera de plus en plus à une cité qu'il a si dignement honorée et servie.

L'honneur de la présidence grandit avec l'Académie et l'on peut dire hautement que l'Académie grandit chaque jour. Elle est Lyonnaise et l'Institut lui demande ses gloires. Elle est indépendante et sait honorer les services rendus par le pouvoir comme le pouvoir s'honore des distinctions qu'elle confère. Elle est variée à l'infini par les mérites et les origines, et rien n'égale l'harmonie de son inébranlable unité. Aussi sa renommée s'étend bien au-delà des limites de la cité. Les distinctions viennent de la France et même de l'étranger chercher ses membres, et tous ces honneurs paraissent si mérités qu'ils n'étonnent que ceux qui les reçoivent.

Non seulement, continue M. Sauzet, Paris rayonne sur vous, mais on a pu dire plus d'une fois qu'il rayonne par vous. La même année a vu la plus haute magistrature de

Digitized by Google

Paris, le principat électif de son Barreau et la présidence de l'Académie française déférés à des Lyonnais, pendant que le Palais des Arts partageait les palmes de la peinture d'histoire et de genre entre deux enfants de Lyon, Flandrin et Meissonnier. On eût dit que la première Capitale de l'Empire avait pris à tâche de céder à la seconde la meilleure part et presque le monopole de ces trônes intellectuels que le pays élève dans son sein au génie national que ce mutuel échange épanouit de plus en plus. Nous avons des confrères qui partagent leur temps entre nous et l'Institut. Un de nos savants collègues a été appelé pour être rapporteur d'une Commission chargée d'approprier à notre droit criminel les institutions les plus importantes de la Grande Bretagne.

Tout récemment encore, un de nos secrétaires, patricien à la fois de toutes les Facultés, tant de fois lauréat et presque martyr de la science, s'est vu, dans un âge si voisin encore du temps où l'on est enseigné, appelé à professer lui-même au Collége de France un enseignement qui est d'ordinaire le patrimoine et la récompense de la plus glorieuse maturité. Tant de titres fixent sur lui et sur nous tous les regards, mais ils appellent aussi les nôtres à mesurer toute la gravité de nos devoirs. La situation actuelle des lettres semble rendre ces devoirs plus impérieux encore.

Ici M. le Président définit, en peu de mots, les deux courants littéraires dont l'un matérialise et précipite la vie, tandis que l'autre voudrait la féconder en l'élevant. Au premier de ces courants qui entraîne tout vers la jouissance fragile du moment, la Providence en oppose un autre qui entreprend de le contenir par les hautes pensées et les fortes études. Il appartient aux académies de seconder cette réaction salutaire. Ce n'est pas en vain qu'une pensée sublime les a appelées tout ensemble à patronner les lettres et à récompenser la vertu. Cette tâche semble surtout plus facile aux académies de Province placées loin de ce foyer bouillonnant dont les académies de la capitale ne peuvent pas toujours éviter les perpétuelles et enivrantes explosions. Eh bien ! chacun sait si l'Académie de Lyon est restée au-dessous de sa mission.

Digitized by Google

On n'entreprend pas ici un compte-rendu; comment embrasser d'un seul coup d'œil tant de patients et lumineux travaux, tant de respectueuses recherches du passé, tant d'investigations érudites sur les antiquités Gallo-Romaines qui tiennent à la gloire de notre cité ? comment énumérer ces monographies dramatiques, ces poésies gracieuses et morales qui rappellent l'inimitable Éloge de Jacquard ; des dissertations sur l'art de guérir dictées par la science pratique et écrites avec le style des lettres ; un tournoi de la médecine et de la philosophie autour des sommets psychologiques du vitalisme qui arrache la science aux tendances matérialistes et élève l'âme aux grandeurs de son origine; surtout ces séances publiques où l'Académie se pare avec plus de soin de toutes ses richesses ?

Les deux dernières marqueront dans nos annales par l'importance et l'éclat des discours. Sous le titre modeste de biographie, deux orateurs nous ont donné, l'un une étude politique, l'autre une haute étude littéraire et sociale. Tous deux, en relevant la mémoire de deux Lyonnais, ont su imprimer à des portraits fidèles les proportions d'un saisissant tableau ; l'un a puisé dans le cercle émouvant de nos orageuses vicissitudes les sévères enseignements de l'histoire, l'autre, à travers le voile brillant et délicat des plus exquises finesses de la langue, a su s'élever aux plus touchantes leçons de la philosophie chrétienne. Tous deux ont animé leur œuvre de ce souffle religieux et moral qui donne son caractère à la cité et la durée à toutes les gloires.

Ce souffle inspirait aussi l'Académie quand elle a choisi pour sujet de son concours l'amélioration des associations ouvrières ; c'est lui encore qui a fait éclore l'œuvre remarquable que vous avez couronnée. Ce jour a été une heureuse fortune pour le public, car il a vu récompenser un Mémoire qui est à la fois une bonne action et un beau livre ; et il a entendu un rapport qui en est tout ensemble l'éloquente préface et la féconde conclusion. La journée a été bonne aussi pour l'Académie, car elle a pu applaudir à des joies paternelles et, au moment même qui marque la transition d'une année à

Digitized by Google

l'autre, elle a pu saluer, sous le même nom, les services présents et les espérances de l'avenir. La Compagnie avait inauguré l'année en secourant par ses offrandes la détresse des ouvriers, elle l'achève en préparant par ses lumières le progrès moral et matériel de leurs futures destinées. L'année qui s'ouvre ne sera pas moins féconde que les précédentes, car l'Académie ne peut que s'imiter elle-même.

Après quelques développements tirés de la situation personnelle que la reconnaissance lui a faite vis-à-vis de l'Académie, M. le Président termine en assurant que chacun, en reportant sa pensée sur tout le bien qui se sera accompli, se fera un plaisir et un devoir d'en faire remonter l'honneur à l'Académie toute entière ; nul n'aura ni le droit ni l'orgueil de répéter le « *quorum pars magna fui*, » mais chacun aimera à s'appliquer ces touchantes paroles du poète : « *meminisse juvabit.* »

L'Académie reprend son ordre du jour.

On procède, à la forme du règlement, au renouvellement partiel des Commissions permanentes de publication et de présentation.

M. le Trésorier soumet à l'Académie le tableau des recettes et dépenses pour l'année 1862.

Séance du 20 *janvier* 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

L'Académie vote un secours de 200 fr. en faveur des ouvriers cotonniers du département du Rhône.

M. Faivre, chargé de cours au collége de France, adresse un exemplaire de sa leçon d'ouverture du *Cours d'histoire naturelle des corps organisés.*

M. Fournet, donne lecture des premières pages d'un *Mémoire sur la structure orographique et la géologie des Alpes*, travail destiné aux mémoires de la classe des sciences.

M. de Ruolz communique le prologue et la première partie d'une trilogie, en vers, qu'il intitule : *Ile de Paros ou les études du sculpteur.* CH. F.

Digitized by Google

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE :

LA DIANA.

On lit dans le *Mémorial de la Loire* du 10 février :

Le *Journal de Montbrison* publie, sur la Société de la Diana, une très-intéressante notice, dont il doit la communication à l'obligeance de M. Majoux. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de la reproduire intégralement, mais nous croyons être agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux les détails qu'elle donne sur la réunion du Comité exécutif qui a eu lieu le 20 janvier, à Paris, sous la présidence de l'illustre fondateur de la Société, M. le comte de Persigny.

Voici comment s'exprime le *Journal de Montbrison :*

Nous avons déjà annoncé dans le numéro de notre journal du 4 janvier dernier, que le Comité exécutif de la Société de la Diana s'était réuni à Montbrison, le 27 décembre 1862, sous la présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles, député, vice-président de la Société, et nous avons indiqué les principales mesures qui avaient été mises en délibération.

Une seconde réunion, beaucoup plus intéressante, a été tenue à Paris, le 20 janvier dernier, sous la présidence de M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur.

Étaient présents :

MM. le comte de Persigny, président,
Comte de Charpin-Feugerolles, vice-président,
De Chastelus, membre,

Digitized by Google

Comte de Sugny, membre.
Eugène Buhet, id.
Du Chevalard, id.
Majoux, secrétaire,
De La Noërie, trésorier.

N'avaient pu se rendre à la réunion, et s'étaient fait excuser :
MM. D'Assier de Valenches,
Testenoire-Lafayette,
Comte de Vougy.

Il a été décidé, sur la proposition de M. le président, qu'il sera formé dans chacun des arrondissements de Saint-Etienne, Roanne et Montbrison, une Commission qui aura pour mission spéciale de faire des recherches et de se livrer à des études pouvant intéresser la Société. Ces Commissions, composées par les soins du Comité, non seulement de membres titulaires de la Société, mais aussi de personnes étrangères qui, par leurs travaux littéraires et scientifiques, seront jugées dignes d'en faire partie, seront définitivement organisées dans une prochaine séance.

M. Lebrun, architecte à Lyon, avait été chargé, par M. le comte de Persigny, de préparer les plans et devis de restauration de la salle de la Diana, suivant le modèle envoyé par M. Violet-Leduc, le célèbre architecte de Paris ; il a tenu à honneur de les soumettre lui-même aux membres du Comité et de leur donner toutes les explications qui lui ont été demandées ; après des observations fort judicieuses de M. le président qui a conseillé quelques modifications de détail, le Comité a déclaré donner son approbation au projet de restauration de M. Lebrun.

Nous sommes autorisés à faire connaître que les travaux de reconstruction de la salle de la Diana commenceront à la fin du mois de mars prochain, et que, pendant l'année 1863, les parties essentielles de l'édifice seront terminées.

Digitized by Google

M. Majoux, secrétaire, a communiqué aux membres du Comité un très-joli modèle de jeton de présence préparé par M. Pierre Gras, archiviste; il représente sur une face les armes des comtes de Forez: *De gueules au Dauphin d'or*, et porte sur le revers l'inscription suivante: *La Diana, société historique et archéologique du Forez.*

Il communique également un modèle de sceau et de fer reliure.

Les deux procès-verbaux de la séance d'installation du 29 août 1862, et de celle du 27 décembre dernier, sont définitivement adoptés par le Comité, qui décide à l'unanimité qu'ils seront imprimés et qu'un exemplaire sera envoyé à chaque sociétaire.

Le secrétaire informe l'assemblée qu'il a fait, depuis la dernière réunion, des achats de livres précieux pour la bibliothèque de la Diana; le Comité les approuve et arrête, d'une manière définitive, l'acquisition de l'importante bibliothèque forézienne dont il avait été question dans la séance du 27 décembre; c'est une bonne pensée dont la Société doit remercier les membres du Comité. Il était impossible de commencer plus heureusement la création de la bibliothèque de la Diana.

Le secrétaire a fait connaître également les dons et offrandes de livres et manuscrits qui ont été faits à la Société par un grand nombre de personnes; quelques-uns des ouvrages offerts ont une importance considérable; aussi le Comité a décidé que des remercîments seraient adressés de sa part aux donateurs par le secrétaire de la Société.

La séance, commencée à onze heures, a duré jusqu'à trois heures. Plusieurs autres décisions importantes, conseillées par M. le comte de Persigny, ont été prises dans cette séance qui laissera les plus agréables souvenirs dans l'esprit et dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté.

Digitized by Google

LETTRE AU SUJET DE L'EGLISE DE LYON.

Notre collaborateur, M. Morel de Voleine, a écrit au *Courrier de Lyon* une lettre qui relevait une inexactitude de l'honorable journal. Nous insérons cette note comme document historique intéressant l'antique Église de Lyon.

« Ce 3 janvier 1863.

« MONSIEUR,

« Dans le *Courrier* de ce matin (correspondance de Paris), Mgr l'archevêque de Paris est désigné comme le premier pasteur de l'Eglise de France. Ne serait-il pas à propos de relever cette grave erreur, voisine très-proche du schisme et de la constitution civile du clergé. La hiérarchie ecclésiastique ne comporte pas cette dignité de l'invention des correspondants de Paris.

« Après le Souverain-Pontife, l'autorité épiscopale est exercée par les archevêques (le titre de cardinal n'entraînant pas une juridiction plus étendue, eu égard aux diocèses), ayant sous eux les suffragants de leur métropole.

« L'autorité des archevêques est égale et n'a rien à démêler avec la prépondérance matérielle d'une capitale ou d'une grande ville ; seul le siége de Lyon avait et a encore (car ces règles n'ont pas été abrogées à Rome) une autorité résultant de sa primatie sur tous les siéges épiscopaux et archiépiscopaux compris dans les quatre provinces lyonnaises de l'ancienne Gaule. En dehors de cette primatie, du reste, Paris serait encore, non le premier siége archiépiscopal, mais le dernier, étant le dernier en date ; car personne n'ignore que

Digitized by Google

Paris, simple évêché, relevant de l'Eglise de Sens, qui elle-même relevait de la primatie de Lyon, ne fut érigé en archevêché qu'en 1622. Dès ce moment, il fut indépendant de la métropole de Sens, mais non de la primatie de Lyon, dont le titre et la juridiction furent maintenus.

« Les archevêchés de Bourges, de Bordeaux, de Rouen, etc., possèdent aussi un titre de primatie, titre seulement honorifique, et ont aussi une supériorité sur l'archevêché de Paris, qui n'en possède aucun.

« Ce n'est ni le lieu, ni l'occasion d'énumérer les nombreux témoignages historiques qui viennent à l'appui de ces assertions. Ils sont très-connus, d'ailleurs, de tous ceux qui ont étudié les annales et l'organisation ecclésiastiques.

» Agréez, etc.

L. Morel de Voleine. »

Digitized by Google

ARREST

DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

Portant deffenses aux freres Mouchot, et à tous autres Fabriquants de la Ville de Lyon, de fabriquer des Etoffes de Soye mêlées avec du poil de Chevre, et aprêtées, pour imiter les Peaux de differents animaux. — Du 19. May 1736 (1).

Extrait des Registres du Conseil d'Estat.

Veu au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y étant, l'Ordonnance renduë par le Prevôt des Marchands et Echevins de Lyon, le 29 Décembre dernier, par laquelle sur le consentement donné des Maîtres et Gardes de la Communauté des Marchands et Maîtres fabriquants de ladite Ville, lesdits Prevôt des Marchands et Echevins auroient déclaré les freres Mouchot Marchands et Maîtres fabriquants de cette Ville, les premiers inventeurs d'une espece d'Etoffe faite avec de la Soye cruë teinte, mêlée avec du poil de chevre, et aprêtée de maniere à imiter les peaux de differents animaux ; et en conséquence auroient accordé auxdits Mouchot freres, sous le bon plaisir de Sa Majesté, un Privilege exclusif pour la fabrique desdites Etoffes pendant six années, avec deffenses à toutes personnes de les imiter ou contrefaire, à peine de confiscation et de cinq cens livres d'amende. Le mémoire presenté à ce sujet par lesdits freres Mouchot. Veu aussi les representations faites par les Gardes de la Communauté des Marchands

(1) Nous avons trouvé dans nos papiers de famille le présent arrêt qui nous a paru digne d'être publié comme intéressant Lyon et comme offrant un singulier et curieux exemple d'intolérance commerciale.

A. V.

Digitized by Google

Pelletiers de Paris, et par la Chambre de Commerce de la Rochelle, sur le préjudice que pourroit recevoir de cette fabrique le commerce des Pelleteries qui se tirent du Canada, ensemble l'Avis des Députés au Bureau du Commerce. Oüy le raport du Sieur Orry, Conseiller d'Estat et ordinaire au Conseil Royal, Controlleur General des Finances. LE ROI ETANT EN SON CONSEIL, sans s'arrêter à l'Ordonnance des Prevôt des Marchands et Echevins de Lyon, du vingt-neuf Décembre dernier, qui demeurera nulle et de nul effet, a fait et fait très-expresses inhibitions et deffenses aux freres Mouchot et à tous autres Fabriquants, de fabriquer des Etoffes dont il s'agit qui imitent les Pelleteries, à peine de confiscation et de cinq cens livres d'amende, et en outre d'être déchûs de la Maîtrise. Enjoint au Sieur Intendant et Commissaire départi en la Generalité de Lyon, de tenir la main à l'exécution du present Arrêt, qui sera lû, publié et affiché par tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dix-neuviéme jour de May mil sept cent trente-six.

Signé, CHAUVELIN.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nôtre amé et féal Conseiller en nos Conseils, le Sieur Intendant et Commissaire départi pour l'exécution de nos ordres dans la Generalité de Lyon, SALUT. Nous vous mandons et enjoignons par ces Presentes signées de Nous, de tenir la main à l'exécution de l'Arrêt cy-attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie, cejourd'huy donné en notre Conseil d'Estat, Nous y étant, pour les causes y contenuës : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de signifier ledit Arrêt à tous qu'il appartiendra, à

Digitized by Google

ce que personne n'en ignore : et de faire en outre pour son entiere exécution, tous actes et exploits requis et nécessaires, sans autre permission. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné à Versailles, le dix-neuviéme jour de May, l'an de grace mil sept cent trente-six, et de notre Regne le vingt-unième.

Signé, LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roy.

Signé, CHAUVELIN.

PIERRE POULLETIER, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police, et Finances de la Ville et Generalité de Lyon,

VEU l'Arrêt du Conseil d'Etat cy-dessus, et Lettres de Commission y attachées,

NOUS Ordonnons qu'il sera exécuté selon sa forme et teneur, lû, publié et affiché dans les Lieux accoutumés de cette Ville. FAIT à Lyon le dix-huit Juin mil sept cent trente-six.

Signé, POULLETIER.

Par Monseigneur,
DE LA FEUILLE.

Digitized by Google

ENVOI

DE L'ÉGLISE DE LYON A L'ÉGLISE DE SMYRNE.

Courrier de Lyon, 6 décembre 1862.

Une cérémonie digne de mémoire s'est accomplie le 4 décembre, dans la crypte des saints martyrs, sur laquelle s'élève l'église de Saint-Irénée.

Voici à quelle occasion :

Mgr Spaccapietra, archevêque de Smyrne, jette les fondements d'une cathédrale dont les fonds ont été faits, en grande partie, par les aumônes de la Propagation de la Foi. Le successeur de saint Polycarpe a eu la grande et pieuse pensée de prier le successeur de saint Irénée de lui envoyer la première pierre de cet édifice, après l'avoir bénie sur le tombeau de notre glorieux martyr, afin de consacrer, par un monument durable, le souvenir de ce touchant échange par lequel l'Église de Lyon, fille de l'Église de Smyrne, rend à sa mère les bienfaits de l'apostolat qu'elle en reçut il y a seize siècles.

Son Éminence le cardinal de Bonald, se faisant un bonheur de répondre à des vœux qui allaient si bien à son cœur, a célébré la sainte messe sur le vénérable tombeau, au milieu d'une assistance d'élite qui eût été mille fois plus nombreuse, si les dimensions de la crypte, obstruée en ce moment, en partie, par les travaux d'intelligente restauration dont elle est l'objet, eussent permis d'y appeler tout le peuple fidèle de la ville.

Mgr Dubuis, le nouvel évêque de Galveston, au Texas, était, à cette solennité, le digne représentant des nombreux

Digitized by Google

enfants de Lyon qui occupent, dans toutes les parties du monde, des siéges épiscopaux.

Le conseil central de la Propagation de la Foi, qui, la veille, avait célébré, dans l'église primatiale, la fête de son patron saint François-Xavier, venait, sur cette terre rougie par le sang de dix-neuf mille martyrs, demander à Dieu, pour la plus grande œuvre de ce siècle, la continuation de la fécondité attachée à cette précieuse semence.

La première pierre de la cathédrale de Smyrne mesure cinquante centimètres carrés, et porte ces inscriptions :

POLYCARPUS AB APOSTOLIS EDOCTUS IN EA
QUÆ EST SMYRNIS ECCLESIA CONSTITUTUS EPISCOPUS,
QUEM ET NOS VIDIMUS IN PRIMA NOSTRA ÆTATE.

S. Iren. adv. hœres. lib. 3 cap. 3.

ECCLESIÆ SMYRNENSI LUGDUNENSIS
IN GRATI ANIMI TESTIMONIUM
LAPIDEM SACRUM AUSPICALEM
SUPER ALTARE S. IRENEI BENEDICTUM
ALMÆ PARENTI LUBENTER PROEBUIT.

Anno D mni MDCCCLXII

Em. Card. de Bonald Lugd. Archiep.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Tout sorcier, prophète ou voyant que puisse être M. Matthieu (de la Drôme), il n'a certainement pas prévu l'inondation qui envahit notre ville, qui monte, s'élève, grossit chaque jour, et à qui personne encore n'a pu dire : *Tu n'iras pas plus loin !* Il ne s'agit ni du Rhône ni de la Saône, bien tranquilles l'un et l'autre dans leur lit, mais de cette avalanche de concerts, de cette pluie de journaux, de cette cataracte de brochures sous lesquelles notre ville est menacée de périr. Des concerts ? n'avez-vous pas vu affichés sur les murs les noms de MM. Pontet, Gros, Lapret, Laussel, Penavaire, Ten Have, Ten Brinck, Nauwelaers, Marchand, Meyer, Chaunier, de Croze, Schoumann, la Fanfare lyonnaise, les jeunes Aveugles, les Cotonniers et une foule d'autres qui m'échappent ? Eh bien ! croyez que ce n'est pas la fin. D'ici au renouveau, d'ici au chant du rossignol qui fera déserter la ville, j'en vois poindre mille, parmi lesquels se prélasse le nom de George Hainl, dont le programme fera courir la foule, ne doit-on pas être étonné que nos murs n'aient pas le sort de ceux de Jéricho ?

Et les journaux ? vous connaissez, et vous en êtes fier, le *Courrier de Lyon*, le *Salut Public*, le *Progrès*, la *Gazette Médicale*, le *Journal de Médecine vétérinaire*, le *Moniteur judiciaire*, le *Moniteur des Soies*, la *Revue du Lyonnais*, le *Journal des bons exemples*, la *France littéraire*, le *Journal des jardins et des roses*, l'*Entr'acte lyonnais*, l'*Argus*, la *Muse des familles*, qui propose un prix pour les meilleurs poètes et couronne les plus moraux ; la *Voix du Bon Pasteur*, le *Petit Courrier de la semaine*, l'*Echo catholique*, la *Semaine religieuse*, jeune feuille qui grandit avec rapidité, la *Province*, journal non politique, élégante protestation contre la centralisation parisienne, mais avez-vous lu ? avez-vous parcouru ? avez-vous aperçu : l'*Industriel français*, la *Feuille d'avis*, le *Publicateur lyonnais*, les *Folies lyonnaises*, le *Répertoire*, feuille commerciale, le *Moniteur des annonces*, le *Conseiller des familles*, le *Messager de Lyon*, l'*Instruction de la famille*, ou l'art du dentiste, journal qui se donne et ne se vend jamais, l'*Empire*, l'*Utilité*, publicité lyonnaise, la *Fortune pour tous*, journal précieux, l'*Indicateur des locations*, né dernièrement, mort en naissant, le *Gymnase du plain-chant*, id., le *Journal du Commerce*, id., l'*Echo lyonnais*, id. ; tout cela vit, quand cela ne meurt pas, tout cela se lance au soleil en quête des abonnés ; sans compter encore ceux qui ne sont pas nés et qui vont naître : La *Vérité*, journal des spirites, qui doit paraître demain, le *Casino*, journal des cafés-concerts, qui s'organise pour la semaine prochaine, le *Journal des Jardiniers*, qui se prépare pour le mois qui vient. Et dira-t-on que Lyon n'est pas la ville la plus littéraire du monde ? Athènes avait-elle autant de moyens de captiver les lecteurs ?

Enfin, quant aux livres et aux brochures, à travers une montagne de productions, nous distinguons l'*Histoire de la Papauté au XVe siècle*, savant ouvrage de M. l'abbé Christophe, édité avec soin par la maison Bauchu, l'*Envoi des Echos*, par Hector Fleury, charmant volume dont le titre n'est compréhensible que pour ceux qui lisent l'ouvrage, l'*Etude historique sur le Forez*, par le vicomte de Meaux, travail consciencieux d'un homme de talent, la dernière livraison de l'*Atlas du département du Rhône*, par M. Debombourg, le *Commentaire physiologique sur la personne d'Horace*, par Richard (de Nancy), délicieuse étude sur un grand poète due à une plume des plus compétentes, les *Feuillets de la vie*, ouvrage moral, dont deux éditions ont été immédiatement épuisées ; dans la classe des romans, le *Petit ruban bleu*, Nouvelle, par Tolo, le mystérieux auteur du *Roman de Toinette* et, à côté de nous, mais nous intéressant aussi, le *Nobiliaire de l'Ain*, par M. Jules Baux, dont nous vous rendrons compte une autre fois.

Notre prochaine livraison nous entretiendra des tableaux de l'Exposition. Une *inscription*, découverte aux environs de Lyon, jugée grecque par les uns, gauloise par les autres et que les débats, ouverts entre les savants, ne nous ont pas permis de publier aujourd'hui, a retardé le présent numéro de la *Revue*. Nous donnerons une planche faite avec soin et une notice sur cette curieuse découverte dans notre prochaine livraison. A. V.

Aimé Vingtrinier, *Directeur-Gérant.*

Digitized by Google

POÉSIE.

L'ANE ET LA COQUETIÈRE.

J'ai toujours gardé la mémoire
Des jouets, des légers présents,
Que sur son âne aux pas pesants
M'apportait, dans les jours de foire,
Mère Drille à quatre vingts ans.

Tous deux, marcheurs inséparables
Aux soleils d'hiver et d'été,
Avaient, dès longtemps, colporté
Ces babioles adorables
Dont j'usais en enfant gâté.

C'étaient des coucous à ramages,
Des polichinels rebondis,
Des quartz en billes arrondis,
Des sabres de bois, des images
De tous les saints du paradis.

Entre les marmots, ses pratiques,
C'est moi qui chérissais le plus
La vieille au corps demi-perclus,
Mais l'âne, porteur des reliques,
Provoquait surtout mes saluts.

Pendant qu'attentif aux merveilles
Extraites de sa cargaison,
Je caressais son poil grison,

Digitized by Google

De joie il dressait les oreilles
Sur le seuil de notre maison.

Sa voix brayait, claire et sauvage,
Aussitôt qu'avec mon trésor
Il me voyait prendre l'essor,
Ce qui voulait dire : « Sois sage,
« Pour toi nous reviendrons encor ! »

Lorsqu'ils moururent en famille,
L'un sous la main qui le bridait,
L'autre, hélas ! que le temps ridait,
J'eus des soupirs pour mère Drille,
Et des larmes pour le Baudet.

Sylvain Blot.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

DÉCOUVERTE DES RESTES DE L'AUTEL D'AUGUSTE

A LYON.

-T-ON la connaissance exacte de l'emplacement où fut érigé, au confluent du Rhône et de la Saône, à l'époque romaine, le célèbre autel dédié par nos pères à Rome et à Auguste? Depuis quelques années des doutes sérieux se sont élevés à cet égard. Jusqu'alors l'opinion générale, sans chercher à se rendre compte de la place où était le confluent à l'époque romaine, avait désigné le quartier d'Ainay à l'extrémité duquel la jonction des deux rivières avait été rejetée au moyen âge par des travaux du même genre de ceux qui l'ont reportée à la Mulatière, il y a moins d'un siècle. Les nombreuses et magnifiques mosaïques successivement découvertes dans cette partie de la ville, avaient semblé une nouvelle preuve que cette opinion était fondée : les deux colonnes antiques coupées pour former les quatre piliers supportant la coupole de l'église d'Ainay, paraissaient aussi avoir été celles qui, sur nos médailles, flanquent le grand autel d'Auguste.

Digitized by Google

M. Aug. Bernard, le premier, s'étonnant de ce que tous les blocs antiques sur lesquels sont gravées des inscriptions honorifiques relatives à des prêtres de Rome et Auguste, eussent été découverts dans le quartier des Terreaux, pensa que ce temple avait dû s'élever sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les églises St-Pierre et St-Nizier. Cette idée, émise pour la première fois il y a quinze ans, rencontra une vive opposition de la part des archéologues lyonnais qui la combattirent avec succès ! L'auteur n'ayant pu s'appuyer sur aucune preuve matérielle, ne présentait que des conjectures et paraissait d'ailleurs ne pas avoir une exacte connaissance des localités. Certainement, si nos prédécesseurs avaient toujours constaté, comme nous avons pris soin de le faire, l'état dans lequel étaient ces monuments lors de leur découverte, nous saurions s'ils avaient été établis sur ce point à l'époque romaine, ou s'ils y ont été apportés plus tard pour être employés, comme tant d'autres, à des constructions : la vérité aurait été exactement connue.

Cependant, les recherches que nous avons faites nous-même, en 1859, commencèrent à éclairer la question. M. Léon Rénier s'appuyant sur une inscription antique existant, au XVIe siècle, dans l'église de St-Pierre, vit, dans notre découverte d'un hémicycle sur les parois duquel est gravée une inscription en l'honneur de Julia Salica, épouse d'Eppius Bellicus, et dédiée par les trois provinces de la Gaule, une preuve certaine qu'Eppius était un prêtre de Rome et d'Auguste. Il pensa aussi que l'autel trouvé à quelques pas et dédié *Numinibus Augustorum*, par Tibérius Claudius Genialis, devait naturellement avoir été élevé dans les environs du lieu spécialement consacré à ce culte (1). Or, nous avons eu soin de constater que les restes de l'hémicycle

(1) Découverte d'un monument dépendant du temple de Rome et d'Auguste à Lyon ; *par M. Léon Rénier*.

Digitized by Google

et la base dudit autel étaient encore *sur leur lit de pose.*

Après une certaine hésitation et de longues études, nous crûmes devoir adopter l'opinion de l'honorable savant, opinion qui prenait une grande force par la découverte de l'amphithéâtre sur l'emplacement du jardin des plantes et dont nous avons donné la description (1).

Abandonnant toute idée préconçue et mettant de nouveau ce sujet à l'étude, il nous parut très-probable que ce monument avait dû se relier à l'autel des Césars, parce que c'était dans son enceinte, où les prêtres Augustaux et les députés des soixante nations avaient leurs places réservées, que devaient se célébrer les fêtes et les jeux qui avaient lieu tous les ans au mois d'août, anniversaire de la dédicace de l'autel consacré, l'an de Rome 741, en l'honneur du prince qui avait rendu Lugdunum la capitale des Gaules.

Une autre considération venait encore à l'appui de notre opinion nouvelle; c'est que de très-riches fragments d'architecture en marbre, et de statues colossales en bronze doré, avaient été rencontrés non loin de cet amphithéâtre et tout auprès du lieu où avait été trouvé, en 1529, le monument le plus précieux que l'Europe possède, LA TABLE DE CLAUDE.

Cette magnifique découverte, si près de notre amphithéâtre, ne semblait-elle pas, en effet, révéler l'existence d'un édifice sous les ruines duquel la table de bronze aurait été brisée et ensevelie. Ce monument de la sollicitude de l'Empereur pour la Gaule sa patrie n'a point pu être isolé; il a dû nécessairement être placé avec les plus grands honneurs dans l'édifice somptueux annexé au temple d'Auguste pour y être perpétuellement un objet de vénération. La reconnaissance publique pouvait-elle trouver une place plus convenable que le lieu où les Césars recevaient les honneurs divins? Ce temple lui-même n'était-il pas déjà un monument

(1) Voir notre notice sur l'amphithéâtre de Lugdunum,

Digitized by Google

de cette reconnaissance de tous, et la vue de cette magnifique page de notre histoire ne devait-elle pas exciter encore dans ce lieu, le respect et la dévotion envers un prince qui avait si bien mérité de la patrie? Il est donc très-probable que la Table de Claude a dû être placée, par les Gaulois, dans l'enceinte du temple des Césars, ou au moins dans un monument splendide qui y était annexé.

Notre opinion, sur la certitude de l'existence de l'autel d'Auguste dans le voisinage de l'amphithéâtre, peut s'appuyer surtout sur une importante découverte que nous avons faite nous-même.

Au mois de juin 1859, on trouva dans la partie basse du jardin des plantes, au midi, et bien en dehors de l'enceinte de l'amphithéâtre et de ses substructions, un filet d'eau sortant de dessous terre et contenu dans un petit canal formé de débris antiques. Ayant obtenu l'autorisation de faire une fouille sur ce point, nous y avons découvert des fragments d'inscription en l'honneur d'un personnage dont le nom manque, mais où il est question d'un Flavius et d'une Maximilla qui aurait donné une somme d'un certain nombre de sesterces et de CC XL *nummi*. Ce petit canal formé d'une maçonnerie très-négligée était couvert par de larges fragments de magnifiques dalles de marbre blanc antique ornées de guirlandes de chêne de grande dimension, relevées par des haches de licteurs et rattachées par des bandelettes. Ces dalles hautes de deux mètres quinze centimètres, sur une largeur d'un mètre trente-cinq centimètres sous épaisseur de douze à quinze centimètres.

En étudiant ces fragments, on voit de suite que les guirlandes plusieurs fois répétées, n'étaient pas toutes égales en longueur : quelques unes atteignaient jusqu'à cinq mètres de développement.

Déjà en février 1858, nous avions découvert, au même

Digitized by Google

point, un magnifique dessus de balustrade en marbre blanc orné de moulures des deux côtés et sculpté à feuilles de laurier. Ces divers fragments trouvés en dehors et à quelque distance de l'amphithéâtre du côté du midi, appartenaient-ils à ce monument et faisaient-ils partie de la loge du préteur et des principaux magistrats de Lugdunum ? telle fut d'abord notre pensée, mais la réflexion nous fit abandonner cette idée, parceque tout cet ensemble formait une ligne exactement droite, tandis que toutes les pierres du *podium* et même de l'amphithéâtre offrent une courbe plus ou moins prononcée selon la partie de l'ellipse à laquelle elles appartiennent.

Il est à remarquer qu'un de ces fragments de marbre qui n'a aucune trace de guirlandes, se distingue par deux lettres de trente-huit centimètres de haut, dimension tout à fait extraordinaire, et qu'elles sont taillées très-profondément en carré, de manière à recevoir des caractères en bronze doré dont on voit encore les scellements. Ces lettres sont un R et un O, cette dernière est mutilée. Un espace considérable, en avant de la première, démontre que rien ne précédait, et une moulure au dessus prouve qu'il n'y avait pas de ligne supérieure. C'était donc le commencement d'une inscription, ne pouvant être que celle si connue ROMAE ET AUGUSTO, conservée par les médailles. Cette interprétation, soumise à plusieurs archéologues distingués, a été regardée comme exacte. En conséquence, il est donc certain que nous avons découvert, non seulement la véritable place, mais encore les précieux restes de l'autel lui-même.

Les médailles, au revers de l'autel de Lyon, nous donnent l'ornementation de la face principale de ce monument. On y voit les trépieds et les couronnes de chêne, mais nous restons sans renseighements sur la décoration des côtés et de la partie postérieure de l'autel. Les fragments que nous avons

Digitized by Google

découverts appartiendraient-ils à cette partie de la décoration ? C'est ce que nous allons examiner.

D'abord il est à remarquer que les guirlandes sont précisément le genre de décoration qui distingue les autels payens. Les feuilles de chêne composant celles de nos fragments sont tout à fait emblématiques, de même que les couronnes représentées sur la face principale données par les médailles. Par leur signification, elles se rattachent aux bienfaits dont Lugdunum avait été comblé par Auguste.

Cependant, il est à considérer que les guirlandes, dont nous possédons les restes, se détachent sur un immense fond uni sans le moindre ornement. Cette décoration eut été un peu simple comparativement à la face principale ; nous nous arrêtons donc à une autre opinion.

Les médailles nous montrent que l'inscription ROMAE ET AUGUSTO était placée non point sur l'autel, mais au-dessous. Or, l'autel et ses deux colonnes supportant les Renommées offrant des couronnes n'étaient point posés à terre, mai ss'élevaient au contraire sur une immense base dont l'ornementation devait être précisément ces guirlandes colossales relevées par des haches de licteurs et rattachées par des bandelettes.

Cette découverte est certainement une des plus importantes qui aient été faites à Lyon. Elle a enrichi notre musée lapidaire de fragments aussi précieux pour l'art que pour l'histoire, et a fixé enfin définitivement la place où s'élevait, dans notre ville, le plus célèbre monument de toute la Gaule.

Exposons, maintenant, quelles considérations viennent à l'appui de la découverte de l'emplacement et des restes de l'autel d'Auguste.

Servant à la construction d'un petit canal dont la maçonnerie, faite à la hâte, accuse une certaine négligence, il est probable que ces magnifiques débris ont été employés sur le lieu même où ils gisaient parmi les ruines. La rareté de

Digitized by Google

leur matière et leur extrême richesse d'ornementation, ne laisse pas supposer qu'on ait été les chercher au loin pour les employer à un travail aussi vulgaire. Tout concourt donc à nous faire croire qu'ils ont été utilisés sur place. Nous sommes d'autant plus autorisé à persister dans cette opinion, que peu après cette découverte, on a trouvé tout à côté, mais un peu au dessous, un massif d'une maçonnerie d'une grande épaisseur, ruiné en arrière et par les deux extrémités, ce qui nous a empêché d'en prendre les mesures exactes ; la partie conservée était encore de quatre mètres cinquante centimètres. Contrairement à toutes les murailles voisines se rattachant à l'amphithéâtre, cette maçonnerie formait une ligne absolument droite et parementée comme pour recevoir un revêtement. Ce massif qui semble avoir fait partie de la base sur laquelle devait s'élever l'autel lui-même, est une découverte très-importante, parce qu'elle peut concourir à fixer définitivement la place où s'élevait, dans notre ville, le plus célèbre monument des trois provinces gauloises.

Quant aux découvertes faites aux alentours et à très-peu de distance nous pouvons, en les énumérant, démontrer qu'aucune partie de la presqu'île de Lugdunum ou îles du confluent n'en a produit un aussi grand nombre. Artaud qui, pendant quarante ans, a noté avec soin tous les monuments retrouvés de son temps, cite à plusieurs reprises l'extrême richesse des découvertes archéologiques faites depuis le commencement de ce siècle dans les terrains qui avoisinent l'emplacement de l'amphithéâtre, et les a consignés dans son remarquable travail connu sous le nom de *Lyon souterrain*.

Parmi les principales, nous citerons le siége de marbre trouvé au milieu de murailles en ruines, vis-à-vis le couvent des Dames de la Déserte (1), les riches pavés de mosaïques

(1) Ce siége de marbre, ainsi que le magnifique dessus de balustrade

Digitized by Google

découverts tout autour de la place Sathonay, celles de la maison Raymond qui étaient au nombre de trois superposées, les thermes, les bustes en marbre que possède notre musée, les bronzes magnifiques de la rue de l'Annonciade, la jambe de cheval et l'aviron ayant appartenu tous deux à des statues colossales en bronze doré, les découvertes de la rue des Bouchers, les colonnades de la place de la Miséricorde, les restes de statues gigantesques en bronze, trouvés sur les bords de la Saône au-dessus du quai St-Vincent, et enfin, de la magnifique TABLE DE CLAUDE. Joignons à ces découvertes celles que nous avons faites nous-même de la voie romaine avec embranchement sur la place Sathonay, de l'édicule contenant la représentation des déesses mères, à l'entrée de la nouvelle rue du Jardin-des-Plantes, de l'hémicycle, de l'autel dédié par Génialis aux divinités augustales et des ruines de l'amphithéâtre. Enfin, des précieux restes de l'autel d'Auguste à côté d'un massif de maçonnerie de plusieurs mètres de longueur et qui probablement en était la base.

Rappelons aussi la découverte dans tout le quartier des Terreaux, des tombes de prêtres augustaux. Ces pierres, sans être sur leur lit de pose, paraissent cependant, par leur volume, avoir été employées non loin du lieu où elles étaient amoncelées parmi les rûines, attendu qu'on n'en a trouvé nulle part. Le nombre de ces blocs antiques était si grand sur le bord de la Saône vers Saint-Vincent, que le 6 juillet 1452, le Consulat de Lyon permit aux moines Augustins, et sur leur demande, de retirer les grandes pierres de choin qui

à doubles moulures et taillé à feuilles de laurier, que nous avons trouvé au même endroit, n'appartiendraient-ils pas tous deux à la loge réservée aux juges des combats littéraires institués par Caligula à l'autel d'Auguste? Le laurier de cette balustrade est emblématique : c'est la récompense donnée aux Lettres et aux Arts.

Digitized by Google

obstruaient les bords de la rivière devant chez eux et de les employer à la construction de leur couvent (1). Comme ces pierres étaient sans emploi, il n'est pas probable qu'elles aient été apportées sur ce point : nous devons plutôt croire qu'elles étaient les restes de quelque monument élevé dans cet endroit.

Cette accumulation de blocs antiques a dû être bien considérable puisque douze ans plus tard, et après la construction dudit couvent on en retrouvait encore (2).

Voyons maintenant si l'emplacement assigné à l'autel d'Auguste par notre découverte est d'accord avec les inscriptions nous disant, les unes qu'il était *ad confluentes* et les autres *inter confluentes* (3), ce qui prouve qu'il était en même temps entre ces deux fleuves et à leur jonction.

La partie méridionale de l'ancien Jardin des Plantes située dans le voisinage de la place Sathonay et où nous avons trouvé le massif de maçonnerie et les précieux revêtements de marbre, était en effet entre les deux fleuves, *inter confluentes Araris et Rhodani*, mais elle était aussi *ad confluentes*, ce qui signifie à leur jonction qui commençait alors au bas

(1) Registre des actes consulaires de Lyon, année 1452. *Note communiquée par M. Vital de Valous, conservateur-adjoint à la Bibliothèque du Palais des Arts.*

(2) *Année 1464 : mardi 9 octobre.* (Les Conseillers) « ont ordonné que « les pierres et Choyns tirez par jeh Faure, jeh Serreur, et certains autres « leurs consors, de la rivière de Saonne et tant au droit de la ruete Villars « comme vers les Augustins et Saint-Vincent, soient prises et retenues à la « main de la ville, et que pour la peine et labeur desdits Faure et ses con- « sors d'avoir tiré lesdites pierres, soient paiez quatre livres tournois... » *Registre des actes Consulaires*, tome 10 fol. 49.

Note communiquée par le très-obligeant conservateur-adjoint de la bibliothèque du palais des Arts, M. Vital de Valous.

(3) M. de Boissieu, Inscriptions antiques, pages 95 et 114. Artaud, Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, notes page 38.

Digitized by Google

de la colline Saint-Sébastien, c'est-à-dire, au lieu où est aujourd'hui la place des Terreaux, ainsi que nous allons le démontrer par des preuves matérielles bien établies.

Nous ferons d'abord remarquer que le gravier du Rhône se retrouve sur toute l'étendue de la partie basse de notre ville, ce qui est constaté chaque fois que des tranchées y sont ouvertes pour des constructions, et prouve que dans les temps antérieurs à la fondation de Lugdunum tout l'espace compris aujourd'hui entre le Rhône et la Saône était entièrement recouvert par les eaux.

Cependant, avec les siècles, les graviers et les alluvions s'amoncelant, quelques îlots se formèrent, s'agrandirent et se trouvèrent assez élevés pour y recevoir des habitations.

Au temps de la fondation de notre ville par Plancus, ces îles se trouvaient au nombre de quatre, très-inégales en importance et en élévation. La première commençait à partir du quartier des Terreaux où existait le premier point de jonction des deux rivières et se terminait à la rue Dubois où les eaux se réunissaient de nouveau. La seconde comprenait l'espace compris entre la rue Dubois et la caserne de la gendarmerie sur l'emplacement de laquelle était un passage du Rhône (1). La troisième était formée par le quartier d'Ainay, et la quatrième par celui de Perrache; après cette dernière le, les eaux des deux fleuves se réunissaient définitivement (2).

Les traces de ces diverses communications entre nos deux fleuves se reconnaissaient encore facilemement par la dépression du sol sur leur emplacement avant que le percement

(1) Artaud, Lyon souterrain page 149.

(2) L'île Mognat (quartier Perrache) devait être fort peu élevée au-dessus des eaux, car on n'y trouve guère de débris antiques. Les remblais qui l'ont mise au niveau des autres parties de la presqu'île sont des XVIIIe et XIXe siècles.

Digitized by Google

des rues de Bourbon, Impériale et de l'Impératrice eût nécessité des travaux de nivellement qui les ont complètement effacées.

Nous n'avons pas l'intention de donner ici le tracé et l'historique complet de tous les courants d'eau qui séparaient anciennement les différentes îles, ce travail nous éloignerait trop de notre sujet qui est simplement de retrouver le confluent à l'époque romaine; nous dirons seulement que la réunion des eaux des deux fleuves a été reconnue de nouveau sur l'emplacement des rues Dubois, de la Gerbe, Port-Charlet et place des Cordeliers lors de l'ouverture de la rue Impériale et de la construction du palais du Commerce (1).

Quant au passage du Rhône entre les rues Sala et Sainte-Hélène, il a été constaté, par M. Brodier, en construisant la caserne de la gendarmerie et par M. le docteur Dittmar, creusant les fondations de sa maison rue Saint-Joseph. Ce savant a retrouvé les enrochements et les pilotis qui avaient servi à établir, à l'époque romaine, des travaux de maçonnerie destinés à contenir les eaux (2).

Tout le monde connaît à peu près la position de l'ancien canal des Terreaux au moyen âge, mais le plus grand nombre ignore ce qu'il était à l'époque des premiers temps de Lugdunum.

En creusant les fondations du Grand-Théâtre de Lyon, M. Chenavard trouva les deux murs qui contenaient les eaux

(1) A l'intersection de la rue Dubois et de celle de l'Impératrice on a rencontré, à 5 mètres de profondeur, le gravier du Rhône sur lequel reposaient une certaine quantité d'amphores vinaires rompues à la base. Elles étaient recouvertes de limon et enfin de terre de remblai. Cette découverte a donné la profondeur des eaux de cette partie du confluent.

(2) Les notes que nous avons recueillies sur les îles du confluent à l'époque romaine, en profitant de tous les travaux qui ont été exécutés sur ce terrain depuis vingt-cinq ans, seront insérées dans le deuxième volume de Lyon souterrain que nous publierons pour faire suite à celui d'Artaud.

Digitized by Google

du canal au Nord et au Midi. Ces deux murailles d'une construction peu ancienne et de cinq pieds d'épaisseur étaient éloignées l'une de l'autre de soixante pieds, donnant ainsi la largeur du canal précisément la même que celle de la cour de l'Hôtel de ville (1). Artaud avait déjà cru reconnaître les mêmes traces sur la place des Terreaux. Quant aux maçonneries qui, plus tard, ont été découvertes dans les fondations des bâtiments occupant l'emplacement de l'ancienne boucherie des Terreaux, ainsi que les énormes pierres de taille rencontrées à trois mètres de profondeur sur l'ancienne place de la Boucherie, elles ne pouvaient appartenir aux murs de ce canal.

Quelques auteurs avaient affirmé que le canal des Terreaux déviait du côté du Midi, vers l'ancienne rue du Bessard. Nous en avons eu la preuve par la découverte d'une mosaïque antique trouvée, en 1856, sur l'emplacement et dans les fondations de la maison construite à l'angle de la rue d'Oran et de Constantine. Cette mosaïque ne pouvait qu'appartenir à une habitation existante sur le côté nord de ce canal qui devait parconséquent incliner du côté du midi.

Nous venons de voir que les deux murailles qui contenaient les eaux du canal dans un espace de soixante pieds, non seulement n'étaient point antiques, mais que cet *ouvrage ne paraissait pas fort ancien : Ces massifs de murailles étaient composés de gros cailloux et de quelques pierres de Couzon liés avec un ciment grisâtre très-dur*, ce qui prouve d'une manière incontestable que ce travail a été exécuté au moyen âge à une époque où l'espace venant à manquer, on a songé à resserrer le lit de nos rivières ainsi que les différentes communications qui existent entre elles, afin de pouvoir élever un plus grand nombre d'habitations. Nous en

(1) Artaud, *Lyon souterrain*, pages 194 et 195.

Digitized by Google

avons eu la preuve, l'an passé, lors de l'établissement des canaux dans les rues Lafond et Puits-Gaillot, nous avons examiné avec soin la nature de ce terrain qui n'est autre qu'un remblai jeté sur le gravier du Rhône qu'on reconnaissait parfaitement à une grande profondeur.

La largeur de ce passage du Rhône à l'époque romaine peut être difficilement précisée, mais cependant, elle pouvait être à peu près déterminée par la découverte des monuments retrouvés de chaque côté. L'un trouvé au nord, est un cippe (1) découvert dans la cour de la maison Imbert, rue Sainte-Catherine et l'autre est une inscription en l'honneur de Pompeius (2), trouvée au midi à l'angle de la rue Pisay.

Nous ne voulons pas dire que les eaux s'étendaient jusqu'à ces deux monuments, mais nous pouvons regarder comme très-probable qu'ils étaient placés sur les bords de ce confluent devant avoir alors une largeur au moins quatre fois plus considérable qu'au moyen âge. Cette opinion appuyée sur des preuves matérielles irrécusables va recevoir une nouvelle force par les découvertes que nous allons citer, et qui établissent, que sur toute l'étendue de la presqu'île, la distance entre les deux fleuves était à peine la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui.

M. Denave, creusant les fondations de l'hôtel du Nord, rue Lafont, a trouvé l'angle que formaient les eaux allant au midi. Par conséquent, le Rhône s'avançait de ce côté jusque sur le terrain où est aujourd'hui une partie du Grand-Théâtre (3). Ajoutons à cette découverte celle de M. Dubois trouvant à la place du Plâtre les marches d'un port allant dans

(1) Musée lapidaire n° 304.
(2) Musée lapidaire n° 969.
(3) Artaud, *Lyon souterrain*, page 195.

Digitized by Google

le sens du Rhône à la Saône : ce qui fait s'étendre cette dernière sur la place Saint-Pierre (1). Mentionnons aussi la découverte faite par M. Renaud, directeur des travaux du gaz, qui retrouva, dans toute la longueur de la rue Mercière, le quai antique servant de voie romaine, pavé de gros blocs de granit gris irréguliers et bordé de trois rangs de pierres de Choin de Fay de quatre pieds de long sur deux de large (2).

Ces découvertes démontrent d'une manière certaine que la jonction des deux fleuves aux Terreaux formait une masse d'une très-grande étendue, et que l'île où est maintenant Saint-Nizier était séparée de la colline Saint-Sébastien, par un courant d'une largeur plus que suffisante pour que les anciens aient donné le nom de confluent à l'ensemble de tous les points de jonction de nos deux rivières, en commençant par le premier que les découvertes et les nouvelles études nous forcent à reconnaître pour un des plus considérables à l'époque romaine.

Il serait impossible, en effet, que les anciens n'eussent donné le nom de confluent qu'à la troisième rencontre des deux fleuves, rencontre qui n'a jamais eu l'importance de celle qui avait lieu après la dernière île, et ne l'eussent pas donné à la première, au moins aussi considérable que celle d'Ainay, ce que semble démontrer les différentes découvertes que nous venons de citer.

L'erreur, où les historiens sont tombés relativement au point où était le confluent, provient de ce qu'ils n'ont jamais étudié le terrain de la presqu'île de Lyon, et que voyant le

(1) Artaud, *Lyon souterrain*, page 197.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, page 180. Nous pourrions ajouter que M. Dubost architecte, faisant faire une excavation dans la rue de la Barre, à l'angle de la rue des Marronniers, a retrouvé des travaux appartenant au pont de la Guillotière et commençant à la place Léviste. Tout ce côté du Rhône étant de formation moderne, on n'y rencontre pas de vestiges antiques.

Digitized by Google

confluent à Ainay, ils ont cru qu'il y avait toujours été. Tandis que des travaux de remblai, exécutés au moyen âge, rétrécissant le lit de nos rivières, et opérant la réunion des différentes îles, ont rejeté le confluent à Ainay, comme il y a près d'un siècle, les travaux Perrache l'ont repoussé à la Mulatière.

La première jonction des deux fleuves ayant lieu au pied de la colline Saint-Sébastien, c'est-à-dire aux Terreaux, le confluent commençait aux Terreaux : ceci est un point qui n'est plus contestable (1).

Les différentes découvertes que nous venons de citer détruisent donc l'objection que l'on aurait pu faire en faveur du volume des eaux se réunissant à Ainay, et ce qui vient appuyer notre opinion, d'une manière positive, c'est la découverte du monument épigraphique trouvé rue de la Vieille, encore entouré de ses mosaïques.

Cette inscription est ainsi conçue :

DIANAE. AUG. SACRUM
IN HONOR. PAGI. CONDAT
C. GENTIUS OLILLUS
MAGISTER PAGI BIS
CUIUS DEDICATIONE HONO
RATIS PRAESENTIB. DEDIT
EPULI –X II
L. D. D. P. COND

(1) Avant les nouvelles découvertes qui nous ont porté à faire une étude sérieuse de cette question, nous avons longtemps partagé l'erreur commune ; nos deux Mémoires, sur l'emplacement du temps d'Auguste, 1848 et 1853, défendent cette opinion. Mais les fouilles successives qu'ont amenées tant de grands travaux exécutés sur la presqu'île de Lyon, nous ayant procuré les moyens de nous instruire et de nous mieux renseigner, nous n'avons pas voulu persévérer dans l'erreur. La vérité avant tout.

Digitized by Google

Le lieu où ce monument a été élevé, était donc celui nommé, à l'époque romaine, du nom de *Condat* ou confluent, or, il est à considérer que ce bloc, d'un volume ordinaire, n'a pas été trouvé employé dans une maçonnerie, mais qu'il gisait au milieu de débris de mosaïque dont il avait été entouré lors de son érection, on ne peut donc pas supposer qu'il a été apporté, au contraire, il y a tout lieu de croire qu'il a été trouvé au lieu même où il avait été placé.

Les inscriptions *ad confluentem*, *ad confluentes* (1), *inter confluentes* (2), ne veulent et ne peuvent donc pas désigner d'autre lieu que celui ainsi nommé dans l'inscription que nous venons de citer, et où précisément nous avons fait nos dernières découvertes : les anciens donnant le nom de *Condat* ou confluent à l'ensemble de tous les points de jonction de nos deux fleuves à partir du premier, existant alors, comme nous venons de le répéter, au lieu où est aujourd'hui la place des Terreaux.

Après avoir réuni toutes ces preuves en faveur de la vérité, nous allons examiner le témoignage des historiens et signaler les erreurs qui peuvent exister dans leurs écrits.

Grégoire de Tours, sur l'assertion duquel se sont appuyés tous ceux qui ont cru que l'autel d'Auguste était à Ainay où l'on n'a jamais trouvé un seul monument relatif à ce culte, nous dit, en parlant de la sépulture des chrétiens qui avaient souffert le martyre à Lyon, sous Marc-Aurèle : *Locus autem ille quo passi sunt Athanaco vocatur, ideoque et ipsi martyres a quibusdam vocantur Athanacenses* (3).

Il est évident, ou que Grégoire de Tours a commis une

(1) Artaud, *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère*, notes, page 14.

(2) M. de Boissieu, pages 95-114, et Artaud, mêmes notes, page 38.

(3) *De gloria Martyrum*, c. XXIX, p, 780.

Digitized by Google

erreur grave, ou que son texte a été altéré par les copistes qui nous ont transmis ses écrits. La célèbre lettre que les chrétiens de Lyon écrivirent alors à ceux d'Asie, après avoir été témoins du supplice de leurs frères, dit qu'ils ont souffert à l'amphithéâtre, et ne parle pas d'*Athanacum*. Or cette lettre est de la plus grande autorité (1), d'abord en ce que, probablement rédigée par saint Irénée lui-même, elle a été écrite immédiatement par les chrétiens échappés à cette persécution et témoins oculaires des tortures de leurs coreligionnaires, ensuite parce qu'elle donne à plusieurs reprises le détail des tourments supportés par Maturus, Alexandre, Attale, Sanctus, Epagathe, Pontique, et la jeune Blandine, dans l'amphithéâtre,

Maturus igitur et Sanctus cum Blandina et Attalo ducti sunt ad bestias in amphiteatrum, ad publicum spectaculum inhumanitatis gentilium

Et plus loin :

Et Maturus quidem ac Sanctus rursùm omnia tormentorum genera in amphitheatro subierunt quasi nihil antea perpessi essent,

Dans un autre passage on lit :

Attalus quoque vehementer a populo postulatus ad supplicium..... cumque per amphitheatrum circumduceretur præcedente ipsum tabella in qua latino sermone inscriptum est : hic est Attalus christianus.

Plus loin on lit encore :

Alexander..... cum Attalo ingressus est, ambo itaque

(1) Ce document précieux se trouve dans le cinquième livre de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, il est écrit en grec, et a été traduit en latin par Rufin, prêtre. Cette traduction est très estimée. Voir *les Bollandistes*, au 2 juin. Elle a été reproduite dans le *Lugdunensis historiæ monumenta*, par M. Monfalcon.

Digitized by Google

cum omnia tormentorum genera quæ adversus ipsos excogita fuerant, in amphiteatrum percussissent.

Et enfin :

Cumque in carcere positus eamdem vivendi rationem vellet retinere Attalo post primum quod in amphiteatro confecerat certamen revelatum est.

Après des citations aussi précises de la part de témoins oculaires et dignes de foi , il est impossible de ne pas reconnaître que le récit de Grégoire de Tours, écrit quatre cents ans après , a dû subir quelque altération. Peut-être le mot *passi* a-t-il été substitué au mot *sepulti*.

Dans un passage qui précède celui que nous venons de citer, le même auteur s'exprime ainsi en parlant de la sépulture des reliques des martyrs de l'an 177 que de courageux chrétiens avaient retirées du fleuve où les bourreaux les avaient jetées :

Postquam hæc gesta sunt, cum christiani mærorem maximum haberent quasi deperissent beatæ reliquiæ, nocte apparuerunt viri fidelibus in loco quo igni traditi sunt, stantes integri et illæsi. Et conversi ad viros, dixerunt eis : reliquiæ nostræ ab hoc colligantur loco, quia nullus periit e nobis : ex hoc enim translati sumus ad requiem quam nobis promisit rex cœlorum Christus, pro cujus nomine passi sumus. Hæc renunciantur viri illi reliquis christianis, gratias egerunt Deo, et confortati sunt in fide, colligentes sacros cineres ædificaverunt basilicam miræ magnitudinis in eorum honorem : et sepelierunt beata pignora sub sancto altari ubi se semper virtutibus manifestiis cum Deo habitare declaraverunt.

On remarquera encore ici une inexactitude du même auteur. Il semble par ce récit, que cette basilique *miræ magnitudinis* fût construite par les chrétiens qui avaient pu retrouver les cendres des martyrs, ce qui est absolument

Digitized by Google

impossible. Ce ne fut qu'au IVe siècle que s'éleva l'église des SS. Apôtres sur l'emplacement où était l'oratoire construit par saint Pothin dans l'habitation d'un chrétien dévoué et retiré alors au lieu où est aujourd'hui l'église de Saint-Nizier (1).

C'est sans doute dans cet oratoire que furent déposés les ossements des martyrs retirés du Rhône ; car nous voyons que c'était dans l'église des SS. Apôtres bâtie au IVe siècle, relevée au Ve par saint Eucher, et reconstruite l'an 800 par Leydrade sous le vocable de Saint-Nizier, qu'étaient conservés ces restes précieux (2).

On voit, par nos citations, que c'est sous l'autel de l'église

(1) Cet oratoire existe encore aujourd'hui sous le maître autel de l'église de Saint-Nizier. Réparé et restauré chaque fois que l'église qui le recouvrait était remplacée par une plus vaste, il n'a gardé de sa forme primitive que son plan en forme de croix grecque. Dédié à la Vierge et aux saints Apôtres, ce berceau du christianisme dans les Gaules a pris, au XVI siècle, le nom de chapelle de saint Ennemond à cause des reliques de ce saint personnage qui y furent alors déposées. Voir notre travail sur la crypte de saint Pothin, *Revue du Lyonnais* 31 décembre 1853.

Altaris a B. Pothino primo Lugdunensi archiepiscopo (sic) *primo trans montes in honorem Beatæ Virginis constituti, meminit Innocentius IV in diplomate ad rectorem et clericos Ecclesiæ S. Nicetii olim a S. Petro denominatæ et* (ut ait Innocentius) *primæ sedis et cathedralis Lugdunensis.*

Bollandistes, 2 juin, page 165.

(2) Ado in martyrologium addit ista :

Horum festivitatem cives Lugdunensis urbis omnibus unde quoque lætantur accurentibus per descensum fluminis cum hymnis et canticis gratulationis concelebrantes, missarumque solemnia in Apostolorum Ecclesiæ (ubi sancti cineres eorum conditi servantur) *festiva Domino reddentes ex antiquorum traditione ipsam diem miraculorum appellant.* Bollandistes, 2 juin, page 167.

Cette fête anniversaire dite des Merveilles, se célébrait le 2 juin, jour auquel l'Eglise honore la mémoire de saint Pothin, sainte Blandine et des quarante-huit martyrs de l'an 177. Elle fut supprimée au XVe siècle, à cause des abus qui s'y étaient glissés et qui occasionnaient des désordres graves.

Digitized by Google

des SS. Apôtres, élevée au IVe siècle, que furent déposées les reliques des martyrs de l'an 177 conservées sans doute jusqu'alors dans l'oratoire construit par saint Pothin et dont parle le pape Innocent IV. On voit aussi que c'est ce premier autel élevé dans les Gaules par le premier évêque de Lyon, qui a donné à notre diocèse le titre de *Prima sedes Galliarum* (1).

Nous ne chercherons pas à combattre l'opinion qui consistait à croire que le temple ou autel d'Auguste avait occupé l'emplacement où est aujourd'hui l'église de Saint-Pierre, puisque nous avons vu, par la découverte d'un port à la place du Plâtre, que cet emplacement était occupé par les eaux à l'époque romaine, quant à celui où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Nizier sur l'oratoire de Saint-Pothin, les documents que nous venons de citer démontrent l'impossibilité de soutenir cette opinion. Remarquons aussi que, dans tous les documents consultés, nous n'avons pas trouvé un mot sur *Athanacum*,

En prenant pour guide le récit de Grégoire de Tours, les historiens n'ont pas réfléchi que le texte du saint évêque devait avoir été altéré, puisqu'il se trouvait en contradiction avec la lettre des chrétiens de Lyon, monument le plus ancien et le plus authentique ; ensuite que l'auteur n'avait peut-être pas toujours pu se rendre compte de la position des localités.

En effet, si l'église d'Ainay avait été bâtie sur les ruines du temple d'Auguste, on en trouverait des débris dans sa construction, tandis qu'il n'en existe aucun et qu'on n'en a jamais trouvé un seul dans le quartier. Au contraire, ils

(1) C'est probablement en souvenir de cette dédicace de l'oratoire de Saint-Pothin, en l'honneur des SS. Apôtres que le couvent élevé, au moyen âge, tout à côté, a été fondé sous le vocable de saint Pierre.

Digitized by Google

sont tous dans le voisinage du lieu où nous avons trouvé les précieux restes de l'autel lui-même. D'ailleurs, il est facile de reconnaître que l'autel d'Auguste placé sur le bas du coteau Saint-Sébastien, un peu au-dessous de l'amphithéâtre, à la première jonction des deux fleuves, était dans la position la plus magnifique, dominant toutes les îles du confluent et pouvait être vu non seulement de tous les points de ces îles, mais de la ville romaine occupant la colline de Fourvières.

Artaud, dans son Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, dit que les mots d'*Athanacum* et d'*Athanacenses* ne sont pas fort anciens. Quelques historiens de Lyon avaient pensé que ce nom venait d'*Atheneum* en mémoire d'un athénée fondé à l'autel d'Auguste, mais Ménestrier et Colonia ont réfuté cette fable ingénieuse. Il n'y a jamais eu à *Lugdunum* un *Atheneum* ; les deux seuls connus sont celui d'Athènes et celui de Rome, fondé par Adrien (1). D'autres ont fait venir le nom d'Enay, Aisnay et enfin Ainay, d'*Es naon* (vers le temple), nous ne savons point s'il y a eu un temple à Ainay, mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'était pas le temple d'Auguste. Ceux qui voudraient adopter cette étymologie, doivent réfléchir que pendant tout le moyen âge, ce lieu a été nommé *Athanacum* et que la dénomination *Es naon* dont on veut faire Ainay ne se trouve nulle part.

Athanacum paraît être un de ces noms de lieu à terminaison en *acum* particuliers à la Gaule, lesquels se forment d'un nom propre d'homme ou de dieu avec cette finale attributive, mais quand le nom qui lui sert de racine est celui d'un dieu, il est sous la forme latine ; on a dit *Apolliniacum* (Poligny) et *Mercuriacum* (Mercurey), *Athanacum*

(1) Forcellini, tome I. p. 268.

Digitized by Google

dérivé d'athénée est impossible (1). Nous pouvons plutôt croire que le nom d'*Athanacum* provient de celui d'un personnage qui aura eu, sur ce point, une habitation somptueuse et considérable à laquelle auraient appartenu les magnifiques et nombreuses mosaïques qu'on y a découvertes.

La célèbre lettre des chrétiens qui nous a été si utile pour constater l'erreur de Grégoire de Tours, ou peut-être l'altération de son texte, peut encore nous servir à relever une autre erreur dans laquelle sont tombés les historiens et les archéologues. C'est que les martyrs de Lyon n'ont point souffert à l'autel d'Auguste ni pendant les fêtes augustales.

On a jusqu'ici confondu les grandes assemblées religieuses et politiques, tenues à Lyon au mois d'août, avec celles qui, n'ayant pour but que des affaires commerciales, avaient lieu trois mois plus tôt.

Ecoutons encore le récit de saint Irénée :

Ineunte igitur solemni apud nos mercatu, qui maxima hominum frequentia celebratur utpote ex omnibus populis ac provinciis eo conveniente virorum multitudine; praeses beatissimos martyres ad tribunal adduci jussit.

C'est donc le jour où s'ouvrit, à Lugdunum, ce grand marché qui attirait un si grand concours de toutes les nations, que les martyrs furent amenés devant le tribunal. Plus loin, la même lettre nous dit que Blandine périt après tous les autres et le dernier jour des spectacles. *Post hos omnes, ultimo tandem spectaculorum die Blandina rursus illata est cum Pontico adolescente*, etc. Or, l'Église célèbre la fête de saint Pothin, de sainte Blandine et enfin des quarante-huit martyrs de cette époque, le 2 juin, c'est-à-dire le jour où tout fut consommé.

(1) Cette reflexion judicieuse nous a été fournie par un savant, dont le nom serait une autorité s'il nous permettait de le citer ici.

Digitized by Google

La même lettre nous dit aussi, que plusieurs chrétiens s'étant déclarés citoyens romains, le gouvernement en avait écrit à l'Empereur, qui ordonna de mettre à mort ceux qui n'abjureraient pas,

On comprend qu'il a dû s'écouler un temps assez long avant que la demande du gouvernement fût parvenue à Rome, et la réponse de l'Empereur arrivée à Lyon. Les supplices étant terminés au 2 juin, le premier interrogatoire des chrétiens avait eu lieu sans doute au commencement de mai qui serait alors l'époque de l'ouverture du grand marché de Lugdunum. D'ailleurs les fêtes augustales du mois d'août avaient un caractère religieux et politique (1),

(1) Les assemblées générales des trois provinces des Gaules, tenues à Lugdunum au mois d'août pendant toute la période gallo-romaine, sont regardées avec raison comme les événements les plus importants dont fassent mention nos monuments épigraphiques.

Dans la première, qui eut lieu l'an de Rome 741, les députés gaulois décrétèrent la consécration d'un autel dédié à Auguste, en reconnaissance des bienfaits dont il avait comblé la ville de Lugdunum, en la déclarant métropole des Gaules. Il fut décidé que pour conserver à cet hommage tout son caractère de spontanéité, cet autel serait élevé au confluent des deux rivières, sur un terrain gaulois et indépendant de l'administration de la colonie romaine, située sur la rive droite de la Saône.

Auguste n'ayant voulu accepter cet honneur qu'autant que son nom serait placé après celui de la déesse Rome, le nouvel autel fut dédié *Romæ et Augusto.*

Dans la même assemblée, il fut décidé que les frais nécessaires à l'entretien de ce culte seraient fournis par un impôt particulier prélevé dans les trois provinces des Gaules, la Lugdunaise, l'Aquitaine et la Belgique. Les soixante peuples gaulois formant ces trois provinces devaient avoir chacun un représentant à cet autel.

Outre cette représentation permanente, les trois provinces envoyaient encore, chaque année, des députés qui se réunissaient à Lugdunum au mois d'août, pour traiter toutes les questions relatives à ce culte. Ces députés étaient probablement choisis parmi les prêtres augustaux des autres villes qui avaient suivi l'exemple de la métropole.

La perception de l'impôt destiné à fournir la dépense nécessaire au

Digitized by Google

tandis que celles du mois de mai étaient purement commerciales.

Le texte de la lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne

culte de Rome et d'Auguste, était opérée par un certain nombre de fonctionnaires spéciaux, nommés dans l'assemblée annuelle des députés et choisis dans son sein.

C'était d'abord l'*Inquisitor Galliarum*, magistrat chargé de régler la quotité de l'impôt que chacun devait payer pour les besoins de ce culte. Ses fonctions pourraient être comparées à celles de nos contrôleurs généraux.

On nommait ensuite un *Judex arcæ Galliarum*, devant qui se portaient toutes les contestations ou réclamations auxquelles donnait lieu la répartition de cet impôt. Enfin l'assemblée nommait un *Allector Galliarum* qui était chargé de le recevoir.

A l'occasion de ces assemblées, des fêtes et des jeux étaient donnés à l'autel d'Auguste, dans l'amphithéâtre et le cirque. Ces jeux consistaient en luttes, chasses et courses. Ces solennités étaient toujours choisies pour décerner des récompenses nationales, voter ou inaugurer des inscriptions. Il est même très-probable que toutes celles sur lesquelles nous voyons la dédicace *Tres provinciæ Galliæ*, ont été votées ou inaugurées dans ces assemblées.

Dans notre amphithéâtre où se donnaient les jeux à l'occasion des fêtes augustales, on a trouvé des pierres portant des inscriptions relatives aux députés des soixante nations de la Gaule dont les représentants à l'autel de Rome et Auguste formaient probablement dans notre ville l'*Ordo sanctissimus* (*).

Caligula ajouta encore à ces solennités par l'institution de combats littéraires dont les conditions révélaient le caractère cruel de leur fondateur.

Ces grandes réunions eurent dans le principe un caractère religieux puisqu'il s'agissait du culte de Rome et Auguste; mais comme ce culte paraît avoir été plutôt un acte politique, et que des récompenses nationales étaient décernées pendant ces solennités, on peut regarder leur caractère comme religieux et politique en même temps.

Quoi qu'il en soit, elles contribuèrent grandement à la richesse et à la prospérité de notre ville, par l'affluence considérable d'étrangers de tous les pays, que la célébration des fêtes et des jeux y attirait chaque année.

(*) L'*Ordo amplissimus* était le Sénat.

Digitized by Google

est assez clair pour ne laisser subsister aucun doute à ce sujet, quand on ignorerait même que le culte d'Auguste interdisait toute espèce de jeux sanglants à son autel.

En terminant, nous rappellerons : 1° que les dernières découvertes ne permettent plus de croire que l'emplacement du temple d'Auguste ait été à Ainay; 2° qu'à l'époque romaine, le confluent commençait aux Terreaux, ainsi que le prouvent les dernières découvertes et l'inscription trouvée dans la rue de la Vieille, enfin que sa largeur était au moins égale sur ce point à celle qui avait lieu à Ainay; 3° que Grégoire de Tours a commis une erreur ou que son texte a été altéré, puisque, écrit quatre cents ans après la lettre des chrétiens de Lyon, il se trouve en contradiction avec elle; ce document d'une haute importance, établissant de la manière la plus claire, la plus précise et la plus authentique que les martyrs ont souffert à l'amphithéâtre, et le dit amphithéâtre n'étant pas à Ainay, les martyrs n'ont pas souffert à Ainay.

Nous répèterons que toutes les découvertes de mosaïque faites à Ainay ne peuvent prouver qu'une chose, c'est que cette partie des îles du confluent était couverte d'édifices somptueux et de riches habitations, attendu qu'il n'a jamais été trouvé sur ce point un seul monument relatif au culte d'Auguste, tandis que dans le quartier environnant, le lieu que nous avons cité, ces monuments abondent, et que plusieurs ont été trouvés *sur leur lit de pose*.

Nous avons établi par l'inscription trouvée rue de la Vieille, et par nos études sur la topographie de Lugdunum, que le lieu appelé par les anciens *Condat* ou confluent était précisément celui où s'opérait le premier point de jonction des deux rivières et que c'est bien le même qui est désigné par les monuments épigraphiques par les mots : *ad confluentem, ad confluentes* ou *inter confluentes*.

Digitized by Google

Enfin, et pour dernière preuve, que la découverte des restes de l'autel et de la maçonnerie qui, probablement, en faisait la base, était venue, en fournissant une preuve matérielle, irrécusable, faire cesser tous les doutes, et résoudre une question importante agitée depuis longtemps.

E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

(SUITE).

—

CHARTES BEAUJOLAISES (1).

—

Le fait capital du douzième siècle c'est l'affranchissement des communes. Je me sers du mot consacré, quoique impropre. Mieux vaudrait dire la Révolution communale d'où est sorti le Tiers-Etat, d'où est sorti 1789 et l'ère actuelle.

Les fruits immédiats de cette révolution furent les Chartes de franchises et priviléges arrachées ou obtenues par les villes et bourgs.

En les relisant aujourd'hui, on est surpris de retrouver, à six cents ans de distance, les aspirations libérales qui devaient traverser tout le moyen âge et la monarchie absolue sur les cahiers des états pour aboutir aux lois de la Constituante.

Chose bizarre ! l'étude de ces chartes, objet de la prédilection de nos pères, conquête précieuse, souhaitée avec enthousiasme, défendue avec ardeur, a été complètement délaissée, négligée, dédaignée même par combien de générations oublieuses.

Les restaurateurs de l'histoire au XVIIe siècle, les vaillants fureteurs des vieilles chroniques, les déchiffreurs d'inscrip-

(1) Reproduction interdite.

Digitized by Google

tions, les compilateurs des archives et dossiers, les généalogistes laborieux et patients ont jeté sur la Révolution communale un regard indifférent, sinon hostile.

Il a fallu arriver jusqu'à nos jours pour qu'à la voix d'éminents historiens, l'esprit public, se reportant en arrière, consentît à voir, dans ce qu'on appelait des ébauches barbares, le germe très-développé de la civilisation moderne, et consentît à reconnaître ses aînés dans les champions des luttes obscures du XIIe siècle.

On sait combien différent fut le sort des communes. Ici la charte fut arrachée au seigneur après des combats acharnés et sanglants ; là elle fut consentie par le suzerain débordé ; ailleurs elle fut provoquée par ce même suzerain, éclairé par l'expérience ou dominé par l'intérêt

Villefranche est dans ce dernier cas. Thizy également.

La charte de priviléges est l'acte de naissance.

La charte de priviléges fut l'appât tendu aux victimes de l'oligarchie féodale, serfs en fuite, marchands dépouillés, ouvriers sans asile. Avec l'appât séducteur de quelques garanties civiles et politiques, les sires de Beaujeu fondèrent une ville et n'eurent pas lieu de s'en repentir. Le titre et les priviléges de *Bourgeois* furent la baguette magique qui fit jaillir du sol une foule de *villes franches* et de *villes neuves* (V. Guizot, Augustin Thierry, Henri Martin, etc.)

J'ai prononcé le mot de priviléges. Tel est en effet le titre que tous les anciens historiens ont donné à ces chartes locales. Il peut paraître singulier que les chétives garanties abritées sous la parole douteuse du seigneur, puissent être qualifiées d'un tel nom. Les bourgeois étaient des privilégiés! N'est-ce pas une cruelle ironie ? Qu'étaient donc alors la noblesse et le clergé ? Mais en se reportant à l'état social de l'époque, oui, il faut l'avouer, le bourgeois des villes était privilégié vis-à-vis des masses dont il était sorti et qui res-

Digitized by Google

taient plongées dans le servage, vis-à-vis de l'ouvrier des campagnes et du paysan taillable et corvéable sans merci ni miséricorde. Si le bourgeois regarde au-dessus de lui, du côté du seigneur, les chartes sont des garanties, des protections, des franchises ; s'il regarde au-dessous de lui dans les profondeurs populaires, les chartes sont des priviléges. Que ce mot ne nous offense donc plus ; nos pères eux-mêmes le répétaient avec orgueil. Les priviléges des bourgeois ont été l'échelle par laquelle ont monté successivement les classes inférieures de la société.

Quelles que fussent leurs imperfections, leurs lacunes, leur insuffisance, ces chartes méritaient la place d'honneur dans une histoire locale. Les faire connaître, les expliquer, les développer, les commenter aurait dû tenter en première ligne l'ardeur des érudits. Ne sont-elles pas, comme importance historique, au-dessus de tous les autres documents ? Généalogies seigneuriales, dénombrement de fiefs, guerres privées, fondations pieuses, transactions civiles, ne dominent-elles pas tout ce bagage ordinaire de toute la hauteur de l'intérêt général ?

Ces raisons ont été peu comprises jusque ici.

Je ne sache pas que Guillaume Paradin ait nulle part fait mention des chartes du Beaujolais.

Son frère Claude (*Alliances généalogiques* p. 1022) dit : Humbert, quatrième de ce nom, seigneur de Beaujeu, « fils de Vicard, fit commencer à ceindre et fermer de mu- « railles la ville de Villefranche, en Beaujolois, et *l'enrichit* « *grandement, pour les grandes franchises, libertés et pri-* « *viléges qu'il luy donna* » Et plus loin (p. 1024) à propos de Guichard, fils d'Humbert : « *confirma aussi et aug-* « *menta les priviléges* de ladite ville de Villefranche et con- « tinua la closture et structure d'icelle. » Et voilà tout.

Severt (*Archiepiscopi lugdunenses* p. 281) est encore

Digitized by Google

plus laconique... : « *Cui loco ipse magnas contulit immuni-* « *tates.* » Auquel lieu il accorda de grandes immunités.

Louvet (*Histoire manuscrite*, 2e partie, chap. II p. XXIV), s'exprime ainsi : « Il ne faut pas finir ce chapitre sans faire « mention des priviléges de la ville qui lui furent accordés « et donnés par Guichard IV, seigneur de Beaujeu, l'an 1260. « Les curieux les verront tout au long, au commencement « des preuves de l'histoire générale, en latin ; et cependant « pour le soulagement de ceux qui ne sont pas versés en « cette langue, je dirai premièrement... »

Suit la citation en français de quelques articles puis l'auteur termine :

« Ces priviléges sont beaucoup plus amples qu'ils ne sont « ici ; j'ai omis beaucoup de choses que l'on peut voir dans « *les preuves* où j'insérerai la teneur desdits priviléges ; je « dirai seulement ici qu'ils furent confirmés... »

Les preuves de l'histoire de Louvet n'ont pas encore été retrouvées. On voit par les quelques paroles citées, que le plus complet et le plus verbeux de tous les historiens du Beaujolais n'attachait pas grande importance à des chartes auxquelles il consacre à peine quelques lignes dans un ouvrage de quatorze cents pages.

A la même époque, l'auteur anonyme des *Mémoires contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche*, a inséré à la fin de son petit volume le texe complet de l'acte de franchises tel qu'il fut établi dans la confirmation de 1376, par Edouard II. (pages 109-162.) Ni traduction, ni explication, ni commentaires.

Au XVIIIe siècle, M. Brisson (*Mémoires historiques et économiques sur le Beaujolois.* Avignon 1770, p. 21-30) insiste quelque peu plus : « Les fondateurs de Villefranche, « contemporains de ceux de nos rois qui donnèrent la liberté « à tant de serfs, par l'établissement des communes, (Vieille

Digitized by Google

« hérésie historique dont justice est faite aujourd'hui) dé-
« clarèrent que les habitants de leur nouvelle ville seraient
« francs et libres. Indépendamment des coutumes de la terre de
« Beaujolais, sous lesquelles ils devaient vivre, ces bourgeois
« jouirent encore, par la concession de leurs seigneurs, de
« plusieurs immunités, franchises et libertés dont les plus
« importantes furent aussi accordées en d'autres lieux du
« Beaujolais.....

« On doit s'attendre à trouver, dans le code de ces im-
« munités, franchises, priviléges et coutumes, un fond de rai-
« son et d'équité, comme dans toutes ces sortes de conven-
« tions; mais l'esprit de leur temps, la bizarrerie et l'ignorance
« y percent souvent. On en va rapporter quelques articles pris
« en différents genres. »

Puis M. Brisson cite quelques dispositions au hasard et qu'il semble prendre à tâche de tourner en ridicule. Cet écrivain non seulement a méconnu, en thèse générale, la portée politique du mouvement des communes au moyen âge, mais encore n'a pu comprendre quel prix les bourgeois attachaient à leurs franchises et quelle était la raison d'être de leur insistance ombrageuse et passionnée. J'aurai occasion d'y revenir.

De nos jours, en 1853, M. de La Carelle (Histoire du Beaujolais, tome II) a imité le laconisme de ses prédécesseurs. « Humbert de Beaujeu, dit-il, accorda aux habitants « *d'immenses* priviléges ou franchises, d'où la ville naissante « prit son nom ; il les jura avec vingt chevaliers de sa « suite. » (p. 226.)

Immenses est immensément exagéré. Les priviléges de Villefranche sont modestes. Si on les compare à ceux des communes du Nord ou des grandes communes du Midi, on reste frappé de leur infériorité.

M. de La Carelle ajoute plus loin. « Guichard reconnut et

Digitized by Google

« jura les priviléges accordés par son père Humbert, et cette « reconnaissance contribua puissamment à la prospérité de « la ville, en y attirant une population nombreuse, jalouse « de vivre sous l'égide des franchises. Elles furent dès lors « jurées successivement par tous les sires de Beaujeu, à « leur avénement, ainsi que par leurs baillis au moment de « leur installation. Devenues l'objet d'une surveillance ja- « louse de la part des bourgeois de Villefranche, chaque fois « que le baron voulut les enfreindre, le peuple sut le rap- « peler à la foi jurée, jusqu'au moment où Edouard II, vou- « lant enfin s'en affranchir, perdit sa couronne baronniale « dans la lutte qu'il engagea avec ses sujets. » (p. 227).

Sans s'arrêter à l'erreur historique contenue dans ces dernières lignes, il est permis de trouver insuffisants les détails donnés sur des chartes dont l'influence fut décisive sur les destinées du Beaujolais, et dont l'obtention et la conservation tinrent une si grande place dans les préoccupations de nos aïeux.

M. de La Carelle a en partie racheté cette faute, en donnant (1er vol. p. 289–338) dans les pièces justificatives, le texte correct et complet des chartes confirmées en 1260, en 1331, et de plus la traduction générale des chartes de 1260, 1331, 1369, moins quelques modifications lesquelles sont portées en notes du texte latin. Il a été aidé, dans cette œuvre, par un infatigable érudit, M. Chavot, avocat à Mâcon, à qui sont dues la traduction, la collation et les notes. Ce travail m'a été d'une grande utilité. J'ai adopté, pour la clarté de la codification et des citations, la numération des articles telle que MM. de La Carelle et Chavot l'ont établie. Je dois dire cependant que dans la charte de 1376, reproduite à la suite des *Mémoires sur Villefranche* citée plus haut, ne se trouve aucune numération. Bien plus, l'ordre des dispositions n'est pas toujours conforme à l'ordre suivi dans

Digitized by Google

l'ouvrage de M. de La Carelle. Ceci du reste importe peu, car les dispositions sont jetées pêle-mêle au hasard de l'inspiration, sans aucune suite, liaison ni connexité. C'est un chaos à débrouiller.

Le préambule de la charte de 1260 est ainsi conçu :

« La vie de l'homme est si courte que la connaissance de « ses actions tombe parfois dans l'oubli. Aussi les sages hom- « mes ont-ils voulu, dans leur prudente circonspection, « que ces actions fussent transmises par les lettres, con- « servées et attestées par l'authenticité des sceaux.

« Que les vivants sachent donc et que leur postérité ap- « prenne, que Humbert, notre aïeul, sire de Beaujeu et fon- « dateur de Villefranche, a affranchi cette ville dès son ori- « gine et jura avec vingt chevaliers qu'il conserverait per- « pétuellement et inviolablement à tous les habitants la « franchise et liberté telle qu'elle va être transcrite dans la « présente charte.

« Guichard, son successeur, voulut et ordonna que cette « franchise fût conservée par écrit et jura aussi avec vingt « chevaliers, la main sur les saints Évangiles, que pour « l'avantage et la prospérité de Villefranche, il la respec- « terait toujours.

« Humbert, sire de Beaujeu, connétable de France et « successeur de Guichard, confirma également les priviléges « accordés et fit apposer son sceau à la charte.

« Nous, Guichard, sire de Beaujeu, fils dudit Humbert, « connétable de France, après en avoir mûrement délibéré « en notre conseil, nous avons prêté serment de conserver, à « perpétuité, pour l'utilité et prospérité de cette ville, la « liberté et franchise suivante, l'avons corroborée de notre « sceau..... » (La Carelle. p. 315-316).

Il résulte de là, que la charte primitive date des dernières années du XIIe siècle, de 1180 à 1193. Elle fut l'œuvre

Digitized by Google

d'Humbert, qualifié dans l'histoire d'Humbert-le-*Jeune*, par opposition à Humbert-le-*Vieux*, son orageux et indomptable père. Cet Humbert-le-Jeune est peu connu. Sa domination fut courte. N'était la fondation de Villefranche, il aurait passé inaperçu.

A chaque mutation de seigneur, la charte, objet d'une nouvelle confirmation et d'un nouveau serment, était remaniée, revue, rédigée à nouveau. Elle subissait certaines corrections, quelquefois dans un sens restrictif, le plus souvent dans un but d'amélioration. Les clercs rédacteurs variaient les formules, se permettaient quelques changements de style, de rédaction. Tout cela en somme d'une importance minime, sauf en deux occasions solennelles, ainsi qu'il sera expliqué.

Sous Guichard, époux de Sybille de Flandres, (1193-1216) la charte originale passe de l'état de tradition à l'état de monument écrit. Convention purement verbale dans le principe, elle devint contrat synallagmatique constaté par acte authentique et solennel.

Sous Humbert-le-Connétable (1216-1250), nouvelle confirmation, nouvelle rédaction, conséquemment nouvelles modifications. Il n'en est pas resté de traces. Le connétable Humbert, que M. Mary Lafon qualifie de *bandoulier du moyen âge*, dota Beaujeu d'une charte de priviléges. Cette charte est littéralement copiée sur celle de Villefranche, sauf des variantes significatives. Je m'explique : Tout ce qui est dans la charte de Beaujeu est dans celle de Villefranche, mais tout ce qui est dans celle de Villefranche n'est pas dans celle de Beaujeu. Les articles supprimés ne l'ont pas été au hasard. Ils sont remarquables parce qu'ils sont à la fois et les moins nombreux et les plus importants. Ce sont ceux qui ont trait à l'indépendance de la municipalité. Les sires de Beaujeu ont accordé à Villefranche quelques lambeaux de souveraineté

Digitized by Google

municipale ; ils l'ont fait, entraînés par la force des choses ; mais ce qui prouve combien il l'ont fait à regret, c'est qu'ils n'ont rien consenti de pareil aux autres villes de la province. Car à cet égard Thizy, Belleville ont eu le même sort que Beaujeu. Il nous suffira donc d'étudier les chartes de Villefranche, pour avoir une idée complète de ce que fut l'existance communale dans notre province. Ces dernières embrassent tout ce qui est dans les autres. La comparaison ne va que du plus au moins.

Guichard, le fils du connétable (1250–1265) dut, à son avénement, jurer la charte de Villefranche, ainsi qu'avaient fait ses prédécesseurs ; mais il fit plus ; dix ans après, au mois de novembre 1260, il fit opérer une refonte générale des articles, et légua à la postérité le monument écrit que M. de La Carelle a reproduit d'après les archives de Villefranche. La charte de 1260 est ainsi le plus ancien titre de franchises qui soit parvenu à notre connaissance. Cette nouvelle édition fut-elle conforme à la première ? n'y eut-il aucune altération ? C'est ce qu'il serait difficile d'affirmer dans le silence des chroniques. Toutefois, il est permis de supposer que ces altérations, s'il y en eut, ne portèrent que sur des détails, que le fond resta le même et que la pensée du fondateur fut respectée.

Le même Guichard fit à la petite ville de Miribel, qui depuis l'an 1218 appartenait aux sires de Beaujeu, pareil octroi de franchises (1253.) On en peut lire quelques extraits dans l'ouvrage de M. Laurent, intitulé : *Essai historique sur Miribel*, *Lyon* 1834. Quelque tronqués que soient ces extraits, il m'a paru que les dispositions étaient calquées sur celles des priviléges de Villefranche, avec la précaution, comme à Beaujeu, d'élaguer avec soin tout ce qui frisait par trop l'indépendance communale ; car la commune n'était pas un objet de prédilection pour les seigneurs féodaux ; on

Digitized by Google

la subissait, on la tolérait, on la respectait même ; mais on ne l'aimait pas.

La charte de 1260 représente donc les droits de la bourgeoisie de Villefranche à la fin du XIIe siècle, pendant tout le cours du XIIIe et les trente premières années du XIVe.

Car Isabeau de Beaujeu, femme de Renaud de Forez, (1265-1272) confirma les priviléges sans les modifier.

Il en fut de même de Louis de Beaujeu (1272-1295). De ce dernier, néanmoins, la bourgeoisie devenue exigeante réclama, outre le serment et l'apposition du sceau seigneurial, la caution du sceau de l'officialité de Lyon. Louis, fils cadet d'une famille puissante et voisine, pouvait inspirer quelque inquiétude à des bourgeois peu rassurés, méfiants par position sociale, ombrageux par nécessité.

Toutefois, cette exigence ne s'étendit pas à son fils Guichard-le-Grand (1295-1331).

Ce prince augmenta les franchises de Lent, de Meximieux (1302) et en accorda à Thoissey (1310), toutes villes situées en Dombes.

Après la mort de Guichard, la seigneurie de Beaujeu échut à un enfant qui devait être un jour Maréchal de France et porter glorieusement, dans les armées, la bannière de sa famille, mais qui n'avait encore que quinze ans lorsqu'il succéda à son père.

Cependant, le 12 mars 1331, six mois après l'avénement du jeune seigneur, confirmation accompagnée de révision du pacte communal. Pourquoi avoir choisi cette époque de minorité pour refaire et conclure un acte si important qu'une charte de priviléges ? Car, cette fois, on ne se borna pas à une simple confirmation, avec quelques corrections de forme, ce qui eût été raisonnable ; mais on modifia sensiblement nombre d'articles et on en créa vingt-un nouveaux.

Les bourgeois, en diplomates consommés, auraient-ils eu

Digitized by Google

la rouerie de profiter de la faiblesse du pouvoir ? Contenus par la forte main de Guichard-le-Grand, auraient-ils saisi avec joie l'occasion favorable d'ériger en lois des vœux longtemps formés ? Un examen attentif des modifications et additions de la charte de 1331 pourrait le faire supposer. Ce n'est pas qu'elles soient capitales. Une seule a trait au pouvoir de la commune. Elle concerne les clefs des portes et la ferme des tours ; mais toutes développent, étendent, élargissent les franchises premières, il est vrai qu'il ne s'agit que de pures dispositions civiles, ou de procédure, ou de police. Il y a cependant un article qui ne peut être le fait des habitants de Villefranche. Il est interdit à tous bourgeois de vendre son vin à pôt et de le vendre au-dessus d'un maximum fixé. Evidemment cette restriction au droit commun ne provient pas des bourgeois, elle doit être l'œuvre du prévôt ou du curateur du jeune Edouard, lequel se sera fait céder quelque chose en compensation de tout ce qu'il accordait.

A la mort d'Edouard (1352) tué par les Anglais au combat d'Ardres, nouvelle minorité. Son fils Antoine avait neuf ans.

Aussi ne confirma-t-il les priviléges qu'en 1359. Cette confirmation fut pure et simple.

Mais, dix ans plus tard, à l'âge de 27 ans, Antoine, mû par un sentiment élevé, inspiré par un caractère généreux, d'un mouvement spontané, sacrifia volontairement une partie de ses prérogatives seigneuriales. Je dis volontairement, et c'est là le grand honneur d'Antoine ; car aucune pression ne paraît avoir été exercée sur lui, du moins l'histoire ne nous en a-t-elle rien transmis, et le peu que nous savons de ce jeune héros, mort à la fleur de l'âge, porte à présumer qu'il n'obéissait en cela qu'aux impulsions d'un grand cœur. Une seule chose pourrait en faire douter, c'est que aucune des concessions libérales faites à Villefranche ne fut faite à Beaujeu.

Digitized by Google

Il renonça, *spontaneâ voluntate et ex merâ et purâ liberalitate*, dit l'acte, à certains droits seigneuriaux, aussi monstrueux qu'abusifs. On est étonné d'en retrouver le stigmate après deux cents ans d'un régime prétendu libre, sous l'empire d'une charte consentie. Entre autres abus, biffés par la main loyale d'Antoine, il y a un droit de provision en vertu duquel le seigneur pouvait prendre pour lui et ses gens tout ce qui lui convenait dans toute maison, ustensiles, meubles, argenterie, etc., nomenclature édifiante dont le détail sera donné dans l'explication des articles. Le trait le plus saillant des nouvelles franchises est la disposition finale par laquelle est reconnu et consacré le pouvoir communal, le droit de tenir des assemblées à la volonté des consuls ou échevins et d'y décider souverainement de toutes affaires.

Est-ce là la reconnaissance légale d'un fait préexistant ou l'établissement d'un fait nouveau ? On trouve à deux reprises les mots de *novo concesso* appliqués aux dispositions de la charte de 1369. Faut-ils les traduire par *concédées de nouveau* ou par *nouvellement concédées* ? Les deux versions sont admissibles. Il y a des choses nouvelles, la suppression des vieilles servitudes vexatoires; il y a des choses anciennes mais nouvellement légiférées, la reconnaissance de l'échevinage. Ceci doit paraître évident à l'examen, 1° de l'article de la charte de 1260 où il est traité du sceau de la commune (*communitates*, le mot y est) et du droit de lever des impôts; 2° de l'article de la charte de 1331 qui traite des clefs des portes et de la ferme des tours. Ces diverses dispositions ne se peuvent comprendre qu'avec un pouvoir municipal doté d'une quasi-souveraineté, autrement elles n'ont aucun sens. Si donc il y avait une commune organisée avant Antoine, ce qui ne peut faire un doute, elle devait, par le fait même de son existence, jouir des prérogatives que ce dernier n'a fait que consacrer.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, le mérite de ce jeune seigneur est d'avoir mis hors de doute des points qui pouvaient être contestés, faute de développements suffisants dans les chartes antérieures.

Antoine décéda en 1374 et eut pour successeur son cousin Edouard, qualifié deuxième.

Bien que l'avénement de ce dernier soit de 1374, la confirmation de priviléges n'est que du 22 décembre 1376. Ce retard provient de litiges de famille. La baronnie du Beaujolais fut acrement disputée à Edouard II, par la sœur et les oncles d'Antoine. L'affaire fut quelque temps en suspens, le droit mal assis de cette époque flottant au gré des influences de cour. Les bourgeois ne se pressèrent donc pas de présenter leur charte à la confirmation d'un seigneur dont la position était indécise. Quand enfin ils le firent, ils vinrent armés de toutes pièces. Ils n'avaient presque rien changé au texte de la charte révisée et améliorée par Antoine en 1369, — quelques légères corrections, voilà tout; mais il la firent suivre d'un luxe inouï de garanties légales et morales. Ils épuisèrent toutes les formules que la législation put leur fournir, toutes les sûretés que l'esprit de chicane put inventer, toute la série des serments connus; tant leur confiance était grande! Se défiaient-ils du nouveau venu? Connaissaient-ils son caractère, ses instincts? Il semble qu'ils aient eu comme un vague et juste pressentiment de tous les mauvais tours que devait leur jouer celui qui fut le père et le dernier de nos seigneurs de race indigène. La longue kyrielle de cette phraséologie de sauvegarde ne remplit pas moins de douze grandes pages des Mémoires sur Villefranche. (p. 146-158).

Il peut être instructif d'en citer textuellement quelques paragraphes. Je résumerai le reste.

Je traduis aussi littéralement que possible.

Digitized by Google

« Edouard, seigneur de Beaujeu, sachant, prudent, ainsi « qu'il l'assure (*sciens, prudens ut asserit*) et spontanément, « ni par violence, ni par dol, ni par crainte à ce induit, non « trompé, non forcé, ni par qui que ce soit, à ce sujet, ainsi « qu'il dit, circonvenu, sans erreur, par aucune machina- « tion, fraude, subtilité, séduit selon qu'il dit : bien plus, « du fait, des droits et des actions pleinement à ce qu'il « avoue, assuré, convaincu et satisfait, ayant eu là dessus « mûr conseil et délibération prévoyante et concert diligent « avec nombreux parents, fidèles conseillers et amis, sur « tous et chacun des chapitres et clauses desdits priviléges « concédés aux bourgeois et habitants de Villefranche, tant « par ledit seigneur Antoine, autrefois seigneur de Beaujeu, « dernièrement défunt, que par autres ses prédécesseurs sei- « gneurs de Beaujeu, et sur la teneur d'iceux, et de même « parfaitement édifié sur son droit, comme il dit, voulant, « avouant et assurant aux bourgeois et habitants de la ville, « qui sont à présent et qui seront dans l'avenir, pour « lui et ses successeurs à perpétuité, tenir, attendre, remplir « et inviolablement observer avec effet toutes et chacune « des choses susdites, afin que ladite ville qui, à cause de « ses libertés et franchises, jouit de son nom de Villefran- « che puisse s'en réjouir à l'avenir et que ce nom éclate « et se maintienne par la vérité du fait (*nomen suum ex « facti veritate oriatur et etiam perseveret*) ; et que les « mêmes priviléges, franchises, libertés et immunités susdites, « avec tout leur effet, comme elles sont ci-dessus contenues, à « lui lues et *dans la langue maternelle exposées* (*Sibi lectas et « linguâ maternâ expositas*) et déclarées par lesdits bourgois, « habitants de la ville à lui et à ses successeurs à perpétuité; « en présence dudit notaire juré et des témoins ci-dessus « cités, Gaufrido Peyse, Guichardo de Monte-Aperto, Guyo- « neto de Ripperia et Jeanne de Barberrelli, bourgeois et

Digitized by Google

« *consuls* de ladite ville, et encore de plusieurs autres bour-
« geois présents, stipulant et acceptant en leur nom et au
« besoin au nom de tous les autres bourgeois et habitants
« de ladite ville qui sont à présent et seront à venir, et en-
« core de tous ceux que cela intéresse, et intéressera ou
« pourra intéresser dans l'avenir. Ledit notaire aussi, pour le
« besoin et l'utilité de tous autres à qui cela intéresse ou
« pourra intéresser dans l'avenir : Loue, ratifie, homologue,
« voit avec plaisir et accepte, veut qu'ils produisent tout
« leur effet pour lui et les siens, les observer suivant leur
« mode et forme compris es-lettres ci-dessus écrites et d'a-
« près l'ordre et la disposition des paroles ci-dessus rappor-
« tées et insérées. »

Il y a là de la redondance et des répétitions fatigantes mais pas d'obscurité. On ne peut s'empêcher d'être frappé de la fermeté, de l'accent et de la vigueur des stipulations. Ces bourgeois écrivaient dans une langue étrangère qu'ils façonnaient bizarrement à leur usage, mais ils avaient eu la précaution d'exposer à leur sire dans la langue maternelle tout ce que le scribe transcrit en latin du temps. A travers ce verbiage de légiste, brillent, comme un éclair de fierté nationale, ces mots : Villefranche doit son nom à ses libertés et franchises, *il faut que ce nom soit et reste une vérité.*

Dans le paragraphe suivant, le sire prête serment sur les saints Evangiles (*tactis Dei Evangeliis corporaliter sacrosanctis*) et à l'appui de ce serment, garantie plus matérielle, il oblige tous et chacun de ses biens personnels et ceux de ses héritiers, meubles et immeubles, présents et futurs en quelque lieu qu'ils soient situés et de quelque nom qu'ils soient nommés.

S'il viole ses promesses, il veut que tout tribunal ecclésiastique ou séculier lui refuse voix et créance.

Il arrivait qu'un seigneur pouvait être relevé d'engage-

Digitized by Google

ments légèrement pris. Les bourgeois prévoient le cas et stipulent strictement. « Il ne demandera dispense ni à notre « très-saint Pontife Romain, ni au Roi de France, ni à « toute autre personne ecclésiastique ou séculière ayant pou- « voir de dispenser comme d'annuler les présentes en tout « ou en partie, les diminuer, les rendre vaines et les « casser. » Et s'il arrivait qu'au su ou à l'insu du seigneur, pareille permission fût obtenue contrairement à la teneur des priviléges, le seigneur de Beaujeu s'engage à ne pas en user et à la considérer comme nulle et non avenue.

Nous avons vu la promesse solennelle du seigneur, le serment sur les saints Evangiles, l'engagement des biens, la renonciation à la voix judiciaire, la renonciation à toute dispense supérieure émanant du Pape ou du Roi ; il semble que ces garanties soient suffisantes et qu'un contrat aussi religieusement entouré soit à l'abri de toute atteinte. Les bourgeois de Villefranche n'en jugèrent pas ainsi. Il leur fallut encore d'autre sûretés.

Et d'abord; le seigneur soumit tous ses biens (*indeclinabiliter*) aux juridictions du Roi de France et de son bailli de Mâcon, et à celle de l'archevêque de Lyon, si bien qu'il consentit à être forcé à l'exécution de ses promesses par toutes les justices et cours énoncées de telle sorte que l'exécution poursuivie par l'une n'empêchât pas l'action de l'autre, au contraire.

Il consentit que tout bourgeois de Villefranche pût à son gré et autant de fois qu'il le jugerait à propos, se faire délivrer une expédition en due forme des priviléges jurés. Ici je rencontre une proposition qui a droit d'étonner, elle est ainsi conçue : « *Etiam per modum publici instrumenti, sub nomine et stillo sacrosancti Romani Imperatori.* » Comment expliquer ce recours à l'autorité de l'Empereur des Romains ? J'aurais compris jusqu'à un certain point cette men-

Digitized by Google

tion dans les chartes écrites de l'autre côté de la Saône, pays où l'Empire était censé conserver une suzeraineté nominale, mais à Villefranche elle me paraît sans raison et sans excuse.

Puis le sire de Beaujeu renonce à invoquer contre les priviléges toute action ou exception. A ce propos, la charte passe en revue toutes les causes de rescision de contrat, les énumère, les explique, et le sire s'oblige à ne jamais les soulever au préjudice des engagements qu'il vient de prendre. Ce paragraphe de trois pages est sûrement l'œuvre d'un jurisconsulte. Jamais précautions plus minutieusement prises, jamais piéges mieux éventés.

Enfin noble et puissant seigneur, Girard de Sainte-Colombe, chevalier, bailli de la terre de Beaujeu ; Guillaume de Mancel, juge ordinaire, Guichard Gacer, clerc, procureur général, et Jean de Beaujeu, notaire-prévôt de Villefranche, firent sur les saints Evangiles le serment prescrit par la charte ; le chancelier du Roi, l'official de Lyon, le juge de la cour de Beaujeu apposèrent leurs sceaux, fait et daté à Villefranche, dans la maison de l'Auberge, à l'enseigne du Mouton, le 22 décembre 1376, en présence de témoins.

Telle fut cette charte qui a soulevé la bile de M. Brisson. « Dans cet état de méfiance du peuple et de faiblesse du « seigneur, il fallait que ce dernier reprît fortement ses « droits, ou que les abus allassent jusqu'au ridicule et ils « y vinrent. Edouard successeur d'Antoine, et encore plus « faible, se soumit aux mêmes clauses que lui, il y en laissa « même ajouter d'autres dont le nombre et la sévérité in- « sultante annoncent le mépris le plus décidé de sa personne « et de son autorité.... Toute la conduite postérieure d'E- « douard a bien justifié l'irrévérence de ses vassaux. » (Mémoire p. 24-25.)

Digitized by Google

Les bourgeois de Villefranche avaient raison de suspecter la bonne foi de leur seigneur ; ils avaient raison d'accumuler garanties sur garanties, serments sur serments. Les événements l'ont prouvé. Loin donc de blâmer leur irrévérence, il convient de louer leur perspicacité. Loin de critiquer, il convient d'honorer leur vaillante obstination. A la persistance opiniâtre de ces entêtés, la société doit les droits civils dont elle jouit aujourd'hui sans conteste. Il est malséant, il est injuste de dénigrer des efforts qui, en définitive, nous ont fait ce que nous sommes.

De l'histoire de nos chartes, je passe à l'étude de leurs dispositions. Qu'elles portent la date de 1260, de 1331 ou de 1369, je les considère comme ne faisant qu'un seul Code et je les classe d'après leur nature, non d'après leur origine.

Ph. MICHAUD.

(*La suite au prochain n°*).

Digitized by Google

Lettre à M. le Directeur de la Revue *au sujet de la primatie de l'Église de Lyon.*

—

MON CHER DIRECTEUR,

En reproduisant, dans la *Revue*, ma lettre au *Courrier de Lyon*, au sujet de la Primatie des Gaules, vous m'imposez l'obligation de la compléter. Voici à ce propos quelques notes explicatives qui ne pouvaient trouver place dans un journal quotidien et dans une réclamation improvisée, elles touchent à des points importants de notre histoire locale et répondent aux objections nées ou à naître.

Les titres principaux de la Primatie de Lyon sont :

1° Un canon du Concile de Lyon, tenu sous saint Irénée au IIe siècle dans lequel on trouve ces mots :

« *Visum est Irenæo et cœteris quibus præest Galliæ episcopis* etc. »

2° Un rescrit de l'empereur Lothaire, de l'an 854, dans lequel il appelle l'Eglise de Lyon : « *Prima Galliarum Ecclesia.* »

(Voir Pierre de Marca, de *Primatu Lugdunensi*, Paris 1644).

3° Lettre 174e de saint Bernard aux chanoines de Lyon.

4° Confirmation, en 1079, de la Primatie du siége de Lyon, par un bref de Grégoire VII, adressé à saint Jubin.

5° Décret du pape Urbain II et du synode de Clermont, en

Digitized by Google

1095, confirmant la primatie de Lyon contre les prétentions de l'archevêque de Sens.

6° Titre d'érection de l'archevêché de Paris en 1622, par bulle de Grégoire XV, qui spécifie que la province de Paris demeure assujétie à la primatie de Lyon.

7° Paroles de Louis XIII à son entrée à Lyon, en 1622, en réponse à la harangue d'Hector de Crémeaux, doyen du Chapitre : « Messieurs, je vous remercie de vostre bonne volonté, et vous recognoissant pour la première Eglise de mon royaume, je vous prends en ma protection, etc. »

8° Maintien de la Primatie insérée comme condition du traité de 1307, qui mit Philippe-le-Bel en possession de la ville de Lyon.

9° Bref du pape Benoît XIV, confirmant Mgr de Montazet, dans son titre et ses droits de primat.

10° Définition tirée de l'ouvrage intitulé : *Institutiones juris canonici, auctore Johanne Devoti, arch., Carth. :* tome 1er, p. 208, — à Rome, 1816, *cum approbatione.*

« *Primates omnibus præsunt metropolitis, atque provinciis regni aut nationis, ubi primatum habent; hujusmodi sunt antistites, Bituricensis, Lugdunensis, Toletanus, Salisburgensis Pisanus aliique, quibus a metropolitis concessæ appellationes et jus anteferendæ crucis datur : Sed hodie tantum primati Lugdunensi reliquum est jus appellationum, cæteri solum honoris prærogativam retinent.*

Passons aux faits : tout le monde connaît le jugement rendu en 1760 par M. de Montazet, alors évêque d'Autun, mais jugeant en qualité de primat, parce que l'archevêché de Lyon étant vacant, l'évêque d'Autun en avait l'administration comme premier suffragant. Ce jugement, qui fut exécuté, cassait un arrêté de l'archevêque de Paris, relatif aux religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marceau.

Le concordat de 1801 détruisit de fond en comble l'an-

Digitized by Google

cienne organisation ecclésiastique pour la reconstituer sur des bases toutes différentes, combinées par le pouvoir laïque. Ce n'est pas le lieu de revenir sur les débats que suscita une mesure aussi radicale. Le concordat était un fait exceptionnel et ne pouvait trouver sa raison d'être que dans les désastres accumulés par la Révolution ; tout en lui obéissant sans arrière-pensée et pour le bien général, les Églises dépossédées sans jugement, sans motifs de forfaiture, de leurs dignités et de leurs prérogatives, pouvaient bien espérer un retour à des temps meilleurs et profiter de chaque occasion qui se présenterait de renouer sans violence la chaîne interrompue du droit et de l'histoire.

Aussi le cardinal Fesch, oncle de l'Empereur qui avait fait le concordat, prit ou plutôt reprit le titre de primat des Gaules, comme on peut le vérifier en tête de tous ses actes et de son catéchisme. Ce titre était plus exact que celui de primat de France, porté par ses prédécesseurs, car sa primatie s'étendait non sur toute la France, mais seulement sur les quatre provinces de la Gaule lyonnaise, auxquelles étaient attachés les siéges métropolitains de Lyon, Rouen, Tours et Sens, c'est-à-dire sur trente-deux Églises archiépiscopales ou épiscopales. Le siége de Rouen fut détaché de la Primatie de Lyon, par un arrêt du Conseil du 12 mai 1702 Le titre de primat de France avait néanmoins été consacré par un usage assez long, car il était inscrit sur la tombe du cardinal André d'Espinay, archevêque de Lyon, mort en 1500 et inhumé aux Célestins de Paris.

Le cardinal Fesch fit plus que de reprendre le titre, il en exerça les droits. Lors du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, la cause de la nullité de son premier mariage fut portée à la Primatie de Lyon, et la juridiction ancienne reconnue, quelles que soient, du reste, les appréciations auxquelles ce fait pourrait donner lieu. Voici à ce sujet, la copie

Digitized by Google

d'une lettre adressée par le cardinal, le 8 janvier 1810, à M. Courbon, grand-vicaire du diocèse de Lyon, lettre que je crois inédite :

« Il a été décidé, par l'assemblée des évêques convoqués à Paris, que le mariage de l'Empereur et de Joséphine serait déclaré nul, par sentence des officialités de Paris, et en dernier ressort jugé par l'officialité primatiale de Lyon. On a déjà instruit ce procès par devant l'officialité diocésaine, elle prononcera aujourd'hui. L'affaire est évidente par le défaut de consentement de l'Empereur, lors de la bénédiction nuptiale qui fut donnée la veille avant le sacre, pour prévenir en ce moment-là les réclamations de l'Impératrice ; j'en fus le ministre, on m'en imposa, mais quelque temps après, l'Empereur me déclara ses dispositions, ainsi qu'à d'autres témoins, en me disant : que le jour où il fondait un empire, il ne pouvait pas renoncer à avoir des enfants ; d'ailleurs les événements précédents prouvent jusqu'à l'évidence qu'il n'a fait alors qu'un acte simulé et politique. Dans la semaine, l'appel sera porté à l'officialité métropolitaine et le jugement rendu sur le champ. Toutes les pièces seront expédiées à Lyon pour la confirmation de ce jugement. Ainsi, toute affaire cessante, occupez-vous de ce grand objet et répondez-moi par l'estafette. »

M. l'abbé Mayet fut chargé d'instruire la cause et de transmettre la décision à Paris ; il ne divulgua jamais la teneur de la sentence. Ce fait m'a été affirmé par le respectable M. Terret, lequel avait beaucoup vu et beaucoup appris pendant sa longue carrière.

Sous la Restauration, une difficulté s'étant élevée entre l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen et M. Frayssinous, ministre de l'instruction publique, au sujet de l'Université, la cour de Rome envoya la connaissance de cette affaire à l'archevêché de Lyon, confirmant ainsi sa juridiction prima-

Digitized by Google

tiale. Néanmoins ce fait n'est pas complètement connu et je ne le cite que sous toutes réserves.

Le concordat de 1817 avait formellement aboli, par son article deuxième, le concordat de 1801. Dès lors, les siéges en possession de prérogatives et de titres antérieurs devaient les reprendre de plein droit; en tous cas, les deux concordats étaient muets sur cette question des Primaties et n'assignaient aucun rang supérieur à un archevêque sur ses confrères, soit comme distinction honorifique, soit comme droit réel. Celui de 1817, fait en vertu de l'article 14 de la charte : *le roi fait les traités de paix, d'alliance et de commerce*, fut comme non avenu en France. Le ministère avait soumis aux Chambres non le concordat même, mais une loi faite à son occasion; elle fut rejetée, bien que le seul point de la compétence des Chambres fût l'octroi des fonds qui pouvaient être rendus nécessaires en vertu du traité et non le traité lui-même.

En revenant sur le concordat de 1817 (le 23 août 1819), le Pape en réserva l'exécution, garantie de nouveau, sauf de légères modifications, par la parole du roi.

La Primatie de Bourges, établie par Charlemagne, s'étendait sur les métropoles de Bordeaux, d'Auch et de Narbonne qui, après la mort de l'empereur, s'en détachèrent. Bordeaux, par la suite, disputa à Bourges la Primatie des Aquitaines.

Celle de Vienne fut établie par un bref du pape Calixte II, en 1120, et comprit les provinces de Vienne, Bourges, Bordeaux, Auch, Narbonne, Aix et Embrun. Comme les archevêques de Bourges et de Narbonne étaient déjà primats d'Aquitaine et de la deuxième Narbonnaise, celui de Vienne prit le titre de primat des primats. Les prélats dignitaires des métropoles désignées s'opposèrent à la prééminence de Vienne et ne s'y soumirent pas.

L'Eglise de Vienne, selon l'historien *Charvet*, aurait eu

Digitized by Google

pour premier évêque *saint Crescent*, l'an 63 de notre ère. Ce n'est pas le lieu de discuter l'authenticité de cette origine, elle est possible et ne repose pas sur une légende invraisemblable comme celle qui donne saint Denis l'Aréopagite pour le premier évêque de Paris. Le titre archiépiscopal de Vienne fut réuni à celui de Lyon en 1803. Les prélats qui l'occupèrent n'exercèrent jamais de juridiction réelle résultant de leur titre de primat.

« L'archevêque de Lyon est le seul qui exerce la juridiction de primat sur d'autres métropoles. Cette juridiction connaît des appellations interjetées des sentences ou jugements rendus en l'officialité métropolitaine, et dans les officialités métropolitaines de Paris, Tours et Sens et de leurs vicaires généraux. » — (*Almanach de Lyon*, 1750).

L. MOREL DE VOLEINE.

Digitized by Google

DE LA SOCIÉTÉ A LYON.

« A-t-on de l'esprit dans votre ville? » me disait un Parisien de passage à Lyon. « Venez-vous en importer? » lui répondis-je. « Alors tenez-vous sur vos gardes, car vous « trouverez ici des juges attentifs. » Et je le menai passer la soirée dans un de nos salons les plus distingués, chez M. ***. Je me sers d'étoiles non d'initiales, parce que chaque lettre de l'alphabet, l'Y grec traditionnel lui-même, pourraient paraître une indiscrétion.

Mon ami fut reçu avec une simplicité charmante. « Vous « voyez, lui dis-je, que l'arrivée d'un homme d'esprit n'est pas « un événement parmi nous. » Je ne sais s'il se trouvait intimidé sur ce terrain nouveau, ou si l'exemple des maîtresses de la maison l'invitait à rester naturel, mais il causa lui-même sans prétention aucune, avec une réserve pleine de goût, ne s'empara pas de la conversation, plaça des mots vifs, rapides et heureux, et sut parfaitement écouter. Il ne dit rien de ce qu'il avait peut-être préparé, mais mesdames *** semblaient deviner tous les sujets sur lesquels il pouvait être le plus brillant, et réduit à la spontanéité il en eut bientôt tout le charme.

« Vous êtes-vous ennuyé? « lui dis-je quand nous nous retirâmes. « Ennuyé? fi! fi!, mon cher, que je suis ravi. Mais « il y a mieux; il s'est fait en moi toute une réforme. Jusqu'à

Digitized by Google

« présent j'avais toujours considéré la conversation comme « un plaisir égoïste. Eh bien ! je n'ai rien dit et je suis en- « chanté. Religion, sentiment, littérature, politique même, « nous avons touché à tout. De quoi n'avons-nous pas parlé? « que d'idées échangées en une heure ! et chacun a payé « son tribut. Pas un monologue. Quand on veut faire un « livre, si l'on pouvait causer ainsi avec soi-même, ce serait « assurément la méthode de travail la plus féconde. »

« Paris, me disait-il encore, est sans contredit la ville où « l'on rencontre les plus brillants causeurs ; mais, à part « quelques hommes qu'on écouterait pendant l'éternité, la « conversation n'y est un plaisir sincère que pour ceux qui « parlent. Même en cela se retrouve la devise de notre « temps : chacun pour soi. On tire son petit feu d'artifice « dans un salon, puis on s'esquive pour aller le recommencer « dans un autre. Vous aurez peine à me croire, mais avant « cette soirée je n'avais jamais rencontré la simplicité et la « bonne foi dans les jeux de l'esprit. »

« Vous me semblez trop sévère ; dis-je à mon tour ; j'ai « des souvenirs bien différents, et j'allais vous citer un salon « de votre faubourg Saint-Germain, où il y avait autant de « sincérité que de grâce, mais je me rappelle que c'était « celui d'une dame lyonnaise, et que ses habitués, sinon les « plus illustres, au moins les plus aimables, étaient Lyonnais « eux-mêmes. »

Notre entretien se prolongea longtemps et j'eus tout le loisir d'expliquer à mon ami comment l'alliance sérieuse des qualités de l'esprit et du cœur, qu'il avait remarquée chez ses hôtes, était particulière à notre *province*. A Paris, le cadre de la grande société embrasse des diversités infinies. Il admet tout ce qui est riche et célèbre. Ce n'est souvent qu'une richesse d'un jour ou une célébrité d'un moment ; aussi les salons ne sont guères que des lieux de passage ; on y entre

Digitized by Google

sans avoir à dire d'où l'on vient, moins encore où l'on va ; l'heure présente suffit à vous accréditer. Mais sur un théâtre plus restreint, où les personnages sont plus et mieux connus, où l'on n'aime que les bonnes renommées, où les intérieurs de famille sont encore des sanctuaires, le personnel des salons réalise des conditions toutes différentes. Il est plus choisi, parce que ce n'est ni une nécessité ni une mode d'accueillir tout nom autour duquel se fait un peu de luxe ou de bruit. Il est moins mobile, parce que les existences aventureuses portent ailleurs leurs ambitions et leurs intrigues. Il s'attache par le plaisir qu'il reçoit et par celui qu'il donne. Ainsi se forment des *habitudes* qui acquièrent chaque jour plus de charme, et quand à ces conditions de confiance et de sécurité viennent se joindre la culture intellectuelle, l'expérience, l'amabilité, l'esprit sous toutes ses formes si variées, vous avez un salon lyonnais.

Lyon n'est pas une capitale. Est-ce un mal, est-ce un bien, au point de vue de ce qu'on appelle la société ? Il est vrai, les étrangers de distinction ne nous visitent guère qu'en courant, et quand ils ont admiré nos deux fleuves, nos quais incomparables, nos coteaux si pittoresques, ils se hâtent de se rendre à Paris, le rendez-vous universel ! On dirait qu'ils se croient attendus. Nous y perdons sans doute des rapports souvent agréables, mais toujours fugitifs. Lyon n'est pas la résidence d'une cour avec toutes ses pompes ; mais si une cour peut ajouter au luxe et au mouvement d'une ville, je ne suis pas bien sûr qu'elle ajoute beaucoup de sûreté et de satisfaction durable aux relations sociales. Trois cent mille habitants, de grands corps de magistrature, un barreau où l'on compte des illustrations nationales, des Sociétés savantes en relation avec toute l'Europe, des bibliothèques, des musées, de hautes renommées administratives, de belles gloires militaires, un clergé voué à la science comme à la religion ; voilà, ce me

Digitized by Google

semble, des éléments qui peuvent suffire à composer une société égale à tout autre en qualités intellectuelles et morales. Weimar formerait à peine un quartier de Lyon, et sa société, au temps de Schiller et de Goethe, n'a-t-elle pas été la plus éclairée, la plus aimable et la plus recherchée de toute l'Allemagne ?

Nous n'avons pas les inconvénients des cités trop petites dans lesquelles on se connaît bon gré mal gré, où il n'y a pas possibilité de s'éviter alors même qu'on a les meilleures raisons pour le vouloir, où l'on est trop *des voisins* et où on s'importune forcément les uns les autres. Mais nous n'avons pas non plus les inconvénients de ces cités immenses où les hommes peuvent disparaître et reparaître tour à tour dans des rôles nouveaux sans qu'on les reconnaisse. Notre société n'est pas exposée à ces humiliations si fréquentes ailleurs. Chacun de nous peut se donner le degré d'indépendance qui convient à ses goûts, et la dignité des relations n'est jamais compromise.

Cette liberté et cette sécurité rendent plus facile encore et plus générale la bienveillance qui est un des caractères distinctifs de la société lyonnaise. Je ne parle pas de cette bienveillance banale qu'on exprime par des sourires à deux ou trois cents invités, connus ou inconnus ; elle n'est qu'une des formes obligées de la politesse ; je parle de cette bienveillance qu'on témoigne de mille manières à quelques personnes choisies et groupées autour de soi comme des amis; elle est alors un sentiment et le plus aimable de tous.

Cette disposition bienveillante des caractères exclut la moquerie, double péché de l'esprit et du cœur, qu'il ne faut pas confondre avec la plaisanterie inoffensive, souvent délicate et gracieuse. L'arme du ridicule, si familière ailleurs à l'esprit francais, n'est pas d'usage parmi nous ; on se blesserait soi-même en s'en servant. Mais nous avons un frein plus

Digitized by Google

efficace, c'est le goût général des convenances de toute nature, dans la littérature, dans les arts, dans la conduite, dans les manières, dans la conversation. Si quelqu'un s'en écarte, on ne le ridiculise pas, on le délaisse, et cette espèce d'ostracisme s'accomplit tout naturellement, sans hostilité, mais avec assez de certitude pour que personne n'ose le braver. La vanité elle-même, le plus indomptable de tous les ressorts que la société met en jeu, se trouve contenue dans de justes limites. Comme cette mesure est dans les mœurs, elle se montre partout et contribue à l'harmonie générale. Nulle excentricité ne vient la détruire. Les prétentions à l'originalité n'aboutiraient qu'à l'isolement. Et qu'on ne croie pas qu'il en naisse aucune contrainte. Tout au contraire, la réserve de chacun assure la liberté de tous, et le résultat le plus heureux de ces lois instinctives que notre société s'est faites, c'est que les affections gardent toujours leur place, qu'elles ne se laissent déposséder d'aucun de leurs droits, qu'elles se mêlent à tous nos plaisirs d'intelligence et que dans nos salons l'esprit n'est jamais seul.

A. DE JUSSIEU.

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 27 janvier 1863.

Présidence de M. Paul Sauzet.

Sur un rapport de M. Fournet, membre de la commission scientifique de présentation, M. Quiquerez, ingénieur des mines à Délémont, canton de Berne (Suisse), est inscrit sur le tableau des candidats au titre de membre correspondant de la classe des sciences.

M. Valentin Smith reprend la suite de sa lecture sur les Tribunaux de police de l'Angleterre.

Après avoir parlé des attributions de ces tribunaux, il ajoute qu'indépendamment du droit qu'a le magistrat d'instruire dans les affaires qui doivent être renvoyées devant le Jury, et de juger les petites affaires qui lui sont dévolues par la loi, il a celui d'imposer des sûretés de bonne conduite à quiconque suscite des craintes légitimes de scandale ou de trouble à la paix publique.

Il explique que ce droit, particulier à l'Angleterre, a surtout pour effet de prévenir les duels et les rixes.

M. Smith parle ensuite des peines applicables aux tribunaux de police, du fonctionnement de ces tribunaux, et reproduit trois audiences du tribunal de Bow-Street, dans la métropole de Londres, aux audiences des 26, 27 et 28 mai 1862, qu'il a lui-même suivies.

Présentant un tableau rapide des causes jugées et instruites pendant ces trois jours, il fait ressortir, d'un côté, combien sont actives la procédure et la décision des causes *sommaires*, qui sont

Digitized by Google

simples et claires, sur lesquelles le magistrat est chargé par la loi de prononcer; d'un autre côté, avec quelle prudence et quels soins le magistrat fait l'instruction des affaires *indictables*, qui doivent être renvoyées par lui devant le Jury d'accusation.

Abordant la procédure française, dont il démontre la supériorité par l'unité de nos lois et de nos juridictions, par notre institution du ministère public, M. Smith signale ce qu'elle offre cependant de défectueux, particulièrement au point de vue de la détention préventive et de l'activité de décision; et ce qu'il serait facile d'améliorer par des emprunts faits à l'institution anglaise, conciliée avec nos mœurs et nos lois.

Enfin, il signale les efforts de nos pouvoirs publics pour donner aux citoyens toutes les garanties qu'ils sont en droit d'attendre.

Trois systèmes sont en présence et à l'étude.

1er *Système*. — Un juge unique, asssité du ministère public, siégeant tous les jours non fériés, pour prononcer, sauf appel, sur les flagrants délits, à Paris, et successivement dans les villes où le besoin s'en fera sentir.

C'est le projet en ce moment soumis au Conseil d'État.

2me *Système*. — Un juge unique siégeant de même tous les jours non fériés, assisté de même du Ministère public, et prononçant, sauf appel, sur toutes les affaires correctionnelles minimes, contraventions, vagabondage et mendicité, rixes sans gravité, vols de petite importance, etc., en limitant le pouvoir du juge, à l'application de quelques mois seulement d'emprisonnement.

Ce projet est l'un de ceux qui furent soumis à la Commission formée en 1856, au Ministère de la justice, en vue d'étudier les moyens d'établir, en France, un tribunal correctionnel sommaire.

3me *Système*. — Faire siéger la police correctionnelle, tous les jours, dans tous les tribunaux, de manière à ce que les magistrats soient tous les jours à l'œuvre de justice, comme tous les autres fonctionnaires vaquent tous les jours aux devoirs de leurs fonctions.

La conception de ce troisième système, applicable à la France entière, et introduit depuis peu à Paris, appartient à M. Rouland, alors qu'il était procureur général à Paris.

Digitized by Google

M. Martin-Daussigny donne lecture d'un travail faisant suite à sa notice sur l'amphithéâtre antique, lue dans une séance précédente.

Dans cet écrit, l'auteur rappelle que tous les monuments épigraphiques relatifs au culte de Rome et Auguste ayant été découverts dans le quartier des Terreaux, plusieurs étant encore sur *leur lit de pose*, sont une preuve que l'autel d'Auguste n'a pu être à Ainay, où l'on n'a jamais découvert un seul de ces monuments; les riches mosaïques trouvées dans ce quartier ne pouvant prouver qu'une chose, c'est qu'il existait sur ce point, à l'époque romaine, des constructions nombreuses et de fort riches habitations.

L'auteur donne l'énumération sommaire des découvertes archéologiques faites dans le quartier du Jardin-des-Plantes, et dont la liste se termine par les restes de l'autel d'Auguste, qu'il a retrouvés au-dessus de la place Sathonay, à l'angle ouest de l'embarcadère du chemin de fer de la Croix-Rousse. Ces restes consistent en nombreux fragments de grandes dalles de marbre, ornées de guirlandes de chêne et du commencement de l'inscription «*Romæ et Augusto*,» dont les deux premières lettres, de trente-huit centimètres de haut, sont profondément entaillées dans le marbre, pour recevoir des caractères en bronze doré, dont on voit encore les scellements.

L'auteur fait également remarquer que le texte de Grégoire de Tours, établissant que les martyrs de Lyon de l'an 178 ont souffert à Ainay, est en pleine contradiction avec la célèbre lettre rédigée par saint Irénée, dans laquelle les fidèles de Lyon et de Vienne racontent avec beaucoup de détail les supplices que leurs frères ont eu à souffrir dans l'amphithéâtre. Il résulte de cette contradiction que l'amphithéâtre n'étant pas à Ainay, les martyrs n'ont pas souffert à Ainay : Il faut donc admettre, ou que Grégoire de Tours a été induit en erreur, ou que son texte a été altéré et que le mot *passi* a été substitué par les copistes au mot *sepulti*.

M. Martin-Daussigny cherche aussi à démontrer, par la même lettre des chrétiens, que les martyrs n'ont point souffert pendant les fêtes augustales, mais pendant le célèbre marché ouvert à Lyon chaque année, au mois de mai. C. F.

Digitized by Google

Séance du 3 février 1863.

Présidence de M. PAUL SAUZET.

M. Jourdan communique la première partie de l'introduction à la publication des amphibies et des reptiles fossiles qu'il a recueillis dans le bassin du Rhône.

Ces fossiles sont nombreux ; ils ont été trouvés dans toutes les principales couches géologiques, depuis les assises supérieures du terrain houiller jusqu'à nos terrains d'alluvion récents, et, au point de vue zoologique, ils appartiennent à tous les ordres, soit de la classe des amphibies, soit de celle des reptiles proprement dits.

On ne pouvait décrire et faire connaître ces remarquables fossiles sans les classer méthodiquement. Pour leur classification, M. Jourdan a dû tenir compte de toutes les analogies d'organisation qu'ils présentaient avec les amphibies et les reptiles vivants, ce qui l'a conduit naturellement à les classer comme ces derniers. Or, les amphibies et les reptiles de la galerie zoologique de la ville de Lyon sont disposés méthodiquement, comme toutes les autres divisions du règne animal, d'après le système nerveux, et, pour les animaux vertébrés, d'après les principaux organes de l'encéphale.

La création du Muséum d'histoire naturelle de Lyon a eu surtout pour but de réunir un *Genera* zoologique le plus complet possible, comprenant à la fois tous les genres d'animaux connus, vivant actuellement à la surface de la terre, et tous les genres d'animaux fossiles qui y ont vécu à ses différents âges et dont un grand nombre se sont éteints. C'est ainsi un *Genera* zoologique et paléontologique.

M. Jourdan explique pourquoi il a dû prendre nécessairement le système nerveux et ses fonctions comme base de sa classification zoologique. Le caractère absolu des animaux, celui qui les distingue de tous les autres êtres de la nature, c'est cette admirable faculté de sentir et de se mouvoir qui constitue l'*animation*,

Digitized by Google

loi qui régit le règne animal et qui le crée, pour ainsi dire. Les corps célestes obéissent à une loi qui règle leurs mouvements, la loi de *gravitation*. Les minéraux se forment et existent par suite d'affinités électives qui constituent la loi de *composition*. Les végétaux ne sont des êtres spéciaux que par suite d'une forme propre à chacune de leurs espèces et transmissible par la génération ; c'est le *nisus formativus* des anciens, c'est la loi de *formativité*.

Les animaux n'existent, en leur qualité d'êtres animés, que par la loi d'*animation*.

Enfin on pourrait dire que les races humaines ne sont elles-mêmes des races complètement distinctes que par leurs facultés psychologiques spéciales qui se résument principalement en deux grandes choses : *la moralité et la science* ; ensemble que les anciens désignaient sous un seul mot : *Sapientia*.

L'humanité forme donc aussi un règne à part régi par la loi de *Sapience*.

Ainsi, chacun des cinq groupes de corps de la nature a une loi spéciale qui le régit, qui le domine, et de laquelle découlent les caractères les plus distinctifs et, par conséquent, les plus propres à permettre de classer avec méthode les nombreux sujets qu'il renferme.

Pour le règne animal, on ne pouvait donc prendre, comme base d'une bonne classification, que la loi d'animation et l'appareil organique par lequel elle se manifeste : le système nerveux.

Le Muséum de Lyon possède aujourd'hui une collection considérable d'amphibies et de reptiles, tant vivants que fossiles. En 1832, lorsque M. Jourdan fut chargé des collections d'histoire naturelle de notre ville, ces collections, ainsi que le constatent les registres qui lui furent remis à cette époque et qu'il fut appelé à contresigner après en avoir vérifié l'exactitude, ces collections ne comprenaient que neuf genres de reptiles, tandis qu'aujourd'hui elles en possèdent plus de trois cents vivants ou fossiles ; elles comptent, sous ce rapport, parmi les collections les plus importantes du monde savant.

M. Blanc Saint-Bonnet lit un travail qu'il intitule : ***La Liberté et le Libéralisme***.

Digitized by Google

Ce travail que l'auteur a développé par de graves aperçus qui échappent à l'analyse et qu'il est impossible de résumer dans le cadre étroit d'un procès-verbal, ce travail a pour but d'établir que le *libéralisme*, c'est-à-dire, suivant M. Blanc Saint-Bonnet, la fausse liberté, est le plus grand obstacle à la liberté vraie; car il sacrifie à la concentration de l'État les libertés des individus, des familles, des communes, des provinces et de l'Église, tandis que toutes ces libertés, sagement ordonnées, bien loin de nuire à la liberté politique, en sont, au contraire, la seule base féconde et durable. C. F.

Séance du 10 *février* 1863.

Présidence de M. Paul Sauzet.

M. l'abbé Christophe, membre correspondant, fait hommage de son *Histoire de la Papauté pendant le XV*e *siècle.*

M. Fournet dépose sur le bureau une note de M. Alexis Perrey, membre correspondant, sur les tremblements de terre, en 1859, note destinée aux mémoires de l'Académie.

M. Guillard fait la communication suivante :

Il existe, dit l'honorable membre, vers le haut de la montée des Génovéfains, dans le clos de M. Cusset, un réservoir d'eau qui présente les caractères ordinaires de la construction romaine; les murs sont revêtus d'un ciment évidemment fort ancien et parfaitement conservé jusqu'à trois mètres environ au-dessus du sol; du côté septentrional, au bas du mur, se trouve une ouverture, que traversait un tuyau en plomb, dans la direction du réservoir si connu du jardin du Grand-Séminaire.

Le propriétaire a vu des arcades qui continuaient cette conduite d'eau du côté du sud; elles ont été comblées depuis plusieurs années et une allée de platanes s'étend au-dessus de l'emplacement qu'elles occupent.

M. Guillard ne peut aujourd'hui que signaler ce reste d'antiquités au zèle si heureux de M. Martin-Daussigny.

M. Fournet, à cette occasion, dit qu'il a vu du côté de Neyron, de Meximieux, etc., des restes romains se rattachant peut-être

Digitized by Google

à un système de voies romaines, et qui mériteraient d'être étudiés. Il en existe aussi au-dessus des Étroits.

M. Guillard répond que les restes indiqués par M. Fournet semblent appartenir aux quatre grandes voies qu'Agrippa fit construire dans la direction des quatre points cardinaux, et dont le point central de départ paraît avoir été le palais impérial de Lugdunum. On voit encore, au-dessus de la Quarantaine, plusieurs arcades du mur de soutènement qui supportait la voie méridionale laquelle, sans doute, se continuait au-dessus de la rive droite de la Saône.

M. Guillard se joint à M. Fournet pour exprimer le vœu que ce sujet soit étudié complètement, et il ajoute que les voies romaines partant de Lyon pourraient faire le sujet d'un concours intéressant.

M. Jourdan, qui publie en ce moment un travail sur les amphibies et les reptiles fossiles du bassin géologique du Rhône, travail qui sera précédé d'une classification générale des amphibies et des reptiles vivants et fossiles, d'après les collections du Muséum d'histoire naturelle de Lyon, est invité par M. le président à prendre la parole.

M. Jourdan entretient l'Académie des amphibies fossiles qu'il a recueillis depuis plusieurs années dans le bassin du Rhône.

Les amphibies vivants se distinguent en deux groupes : 1° ceux qui présentent durant toute leur vie, à la fois des branchies et des poumons ; ils font ainsi le passage des vertébrés rigoureusement aquatiques, les poissons et les sélaques aux vertébrés terrestres, ne respirant que par des poumons, les reptiles, les oiseaux et les mammifères ; 2° ceux qui, jeunes, respirent par des branchies et qui, adultes, respirent par des poumons, tels que les salamandres, les grenouilles et les crapauds.

M. Jourdan a trouvé à l'état fossile, dans nos contrées, des représentants de ces deux groupes d'amphibies.

Les débris fossiles du premier groupe, ayant dû avoir, en même temps, des branchies et des poumons, ont été trouvés dans les couches houillères supérieures du petit bassin de Bert, près le Donjon (Allier). Quelques rares débris, paraissant être de même nature, ont été trouvés également dans des couches immédiate-

Digitized by Google

ment supérieures aux houilles de Neffiès, sur le versant méridional de la Montagne Noire, dans le département de l'Hérault.

Ces débris fossiles d'amphibies perennibranches semblent devoir se rapporter aux Archegosaurus, dont M. Jourdan possède de magnifiques restes, huit têtes entières entre autres, qu'il a recueillies dans le Palatinat (Prusse Rhénane), à Lebach, au nord de Saarbruck, dans la vallée du Thel et dans les couches supérieures du terrain houiller.

Deux des paléontologistes les plus distingués de notre époque se sont occupés des Archegosaurus, MM. Richard Owen et Herman de Meyer; le premier les regarde comme servant de passage aux poissons et très-voisins du Proteus anguinus; le second les élève davantage dans l'échelle zoologique et les rapproche beaucoup des Sauriens, M. Jourdan a découvert, dans les beaux restes qu'il possède, des caractères nouveaux qui éclaireront cette question paléontologique si importante.

M. Jourdan a également trouvé dans les terrains tertiaires d'Œningen, sur les bords du Rhin, quelques débris de Salamandre fossile. Ils appartiennent sans doute à la même espèce de Salamandre gigantesque dont on a fait le genre *Andrias*, et dont le crâne avait été considéré et décrit par Scheuchzer, comme un crâne humain, sous le nom *d'Homo Diluvii testis*, d'abord dans les Transactions philosophiques et ensuite dans sa Physique sacrée.

M. Jourdan a trouvé de nombreux débris fossiles de Batraciens, soit dans le midi, surtout dans les environs d'Aix, soit à la Grive Saint-Alban, près Bourgoin, avec les ossements de Dinotherium, soit enfin dans les travaux récents du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, par le Jardin-des-Plantes. L'heure avancée ne permettant pas à M. Jourdan de poursuivre sa communication, il se met à la disposition de l'Académie pour les séances suivantes.

C. F.

Digitized by Google

QUELQUES PROPOS

AU SUJET

DE L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

DE LYON. — 1863.

—

La nature renferme dans son sein la vérité absolue que l'humanité cherche dans l'ordre scientifique et dans l'ordre artistique. Un des côtés distinctifs de la science, c'est la transmissibilité qui permet le progrès ; telle hypothèse de rêveur, tel fait de laboratoire, mûris lentement à travers les générations, s'épanouissent un beau jour dans les vastes applications de la pratique et de l'industrie.

Dans les arts, les choses se passent autrement. Le côté technique, quelques données générales peuvent être objets d'enseignement et susceptibles jusqu'à un certain point de transmission ; mais le véritable artiste est un être isolé qui emporte avec lui sa somme d'individualité, capital pour lequel il n'existe ni héritiers ni ayant-droit.

On conçoit donc que certaines époques aient été plus riches en tempéraments forts, en organisations créatrices, et il est hors de propos de considérer d'un œil mélancolique la question d'une décadence relative, surtout en un temps où se manifestent évidemment des tendances sincères vers la recherche du vrai.

Beaucoup de formules ont été faites, beaucoup de définitions essayées ; l'esprit de système et d'exclusion en est arrivé, sous prétexte d'élucider la question, à des contradictions du genre de celle-ci :

La peinture est la représentation du monde invisible.

La peinture est la représentation du monde visible et tangible.

Si l'on essayait de s'entendre, il ne serait pourtant pas impossible de concilier deux propositions si disparates.

Si, par *monde invisible*, on a voulu dire l'idéal, nous conviendrons qu'en effet l'idéal absolu est invisible ; mais nous ajouterons que la nature le contient et que la puissante synthèse qui peut l'en tirer, ne saurait le manifester sans les signes qui sont propres au langage des arts plastiques.

Digitized by Google

Or, ces signes ont pour base l'imitation de la nature et pour guide une esthétique élevée. Le premier, le plus important est la ligne, ou pour nous exprimer plus largement, la forme qui contient le contour et l'expression des divers plans du relief, c'est-à-dire le modelé ; un art complet en procède, la statuaire. A la forme revient de droit la cadence des compositions, l'expression de la passion et du sentiment dans l'ordre moral, le mouvement dans l'ordre physique.

Elle devra être dominatrice dans l'ordonnance des grandes scènes religieuses, dans les drames sévères de l'histoire, dans les portraits des grandes figures de l'humanité. C'est par elle que l'artiste véritablement puissant pourra faire jaillir du vrai, le beau qui en est la splendeur.

Dans un ordre moins austère, moins élevé si l'on veut, et tenant plus exclusivement au monde matériel, nous trouverons encore un infini de splendeurs, la musique des yeux ; nous entrons dans le domaine de la couleur. Ici la pensée cèdera le pas à la sensation ; mais, que de charmes, que de féeries vont se dévoiler devant nos regards ravis : l'éclat des chairs fermes, rondes et nacrées, l'or et le jais des belles chevelures, le luxe des riches draperies, le scintillement des parures, l'azur profond des cieux, la flamme des soleils couchants, le choc des sombres nuages des tempêtes, la sérénité des matinées fraiches, l'opulente verdure des végétations vigoureuses, le caquetage des reflets brisés dans les ondes frissonnantes, les belles fleurs, les fruits savoureux dont la pulpe a gardé, des baisers fécondants du soleil, toutes les nuances de son prisme radieux.

Le troisième grand terme de la trilogie plastique est l'harmonie, complément indispensable des deux autres, trait d'union de toutes les parties constitutives de toute œuvre d'art, aussi bien sur les sommets élevés de l'idéal que dans le domaine plus restreint de l'imitation pure. L'harmonie, condition impérieuse de l'unité, est l'expression des relations justes dans quelque mode que ce soit : vague, doux, expressif, énergique, violent même. Empruntant une image au langage musical, nous dirons que le doux murmure d'un quatuor de chambre, et les éclats stridents d'une fanfare de cuivre donneront l'idée des extrêmes de la progression que nous venons d'établir.

Ces considérations préliminaires posées, nous allons nous efforcer d'en faire passer le sens et l'application dans l'examen rapide et succinct de l'Exposition actuelle de la Société des Amis-des-Arts de Lyon, glanant çà et là et signalant les qualités par lesquelles les œuvres qui nous arrêteront nous paraitront rentrer dans le cadre large du beau et du vrai.

A ce point de vue, il nous sera permis de ne pas donner, sous prétexte

Digitized by Google

de critique, une espèce de livret commenté et développé dans le simple but (sans doute), d'apprendre au public que la mort de César est la mort de César, que le portrait de M. *** est un portrait, que tel arbre est à gauche dans ce paysage, à droite dans tel autre, que ces fleurs sont disposées en guirlande pour celui-ci, en bouquet pour celui-là; en ajoutant quelques appréciations purement individuelles dans lesquelles un : *sans doute* ne marche jamais sans être suivi d'un : *mais* compensateur.

Nous n'aimons pas beaucoup, non plus, la critique de négation qui, presque toujours placée hors du point de vue, ne saurait guère être profitable à aucune espèce d'enseignement. Malheureusement, avouons-le, elle a trouvé des exemples d'hostilité systématique chez les artistes eux-mêmes, dans les coteries, dans les cénacles. Comme si la nature, généreuse et multiple dans ses révélations, n'offrait pas à l'exploration de chacune d'elles des horizons aussi vastes, des splendeurs aussi infinies. Ah! sortons du chaos des discussions oiseuses et stériles! Rois de la forme! Princes de la couleur, donnez-vous fraternellement la main entre un groupe de grands hommes et un bouquet de jolies femmes.

La toile capitale de notre galerie est celle de M. Gérôme (282) : La *Mort de César*.

Nous nous inquiéterons peu de ne pas trouver dans cet épisode d'un grand drame la vérité vraie d'un cadavre d'amphithéâtre ou de Morgue. Ce qui nous frappe dans ce tableau, fragment d'une composition beaucoup plus vaste, c'est cet isolement lugubre d'une puissance abattue, c'est le dessin magistral de ce raccourci savant, c'est cette ombre sinistre comme un voile de deuil qui a déjà envahi cette tête qui ne pense plus, cette poitrine qui a cessé de battre. C'est la sobriété silencieuse d'une couleur qui ne vient point hors de propos égayer les yeux. C'est l'ensemble harmonique qui enveloppe le tout sans dissonance et sans obscurité. Enfin, de ces combinaisons, en apparence purement matérielles (il ne peut en être autrement en plastique), il ressort un fait de l'ordre moral, la manifestation d'une pensée.

Nous connaissons assez le talent de M. Barrias, pour ne pas avoir à le discuter au sujet d'une composition un peu confuse qu'il nous a envoyée cette année (38) : *Conjuration chez les Courtisanes*. Nous signalerons avec plaisir un morceau de ce tableau où nous retrouvons la puissance de forme et de couleur qui distingue ce peintre : la belle Vénitienne qui fait partie du groupe placé à la gauche du spectateur; là, nous voyons réunis un modelé énergique, un coloris d'ambre plein de sève, de vie et tout ruisselant de lumière.

Digitized by Google

Nous avons le bonheur de pouvoir signaler cette année quelques beaux portraits dans des manières très-différentes, ce qui prouve une fois de plus ce que nous avons dit plus haut de la multiplicité des aspects par lesquels la nature UNE pourtant, se révèle aux différents tempéraments de ses contemplateurs.

157. *Portrait* par M. Court. Excellent morceau d'une facture simple, exempte de procédés ; d'une coloration puissante , d'un modelé parfaitement soutenu. Le caractère de l'exécution naïve et sincère de cette figure rejaillit sur la figure elle-même en bonhomie et en verité. Par des recherches plus combinées, M. Ricard est arrivé aussi à une rare expression de la lumière ; la couleur de son portrait (597) est très-riche et très-énergique, surtout dans la partie éclairée et, particulièrement dans le front, d'une solidité et d'un modelé admirables.

Un nouveau venu dans le genre qui nous occupe, un jeune homme, M. Soumy, s'est placé du premier coup au rang des meilleurs. Ses deux beaux portraits sont des œuvres pleines de distinction et de finesse. M. Soumy se plaît dans le clair-obscur des demi-teintes transparentes où les grandes valeurs de ton conservent leur ampleur dans leur localité respective. Mais dans ces conditions, quelle délicatesse onctueuse de modelé il a fallu à l'artiste pour conserver, pour faire tourner dans l'ensemble tous les plans, tous les méplats de ses délicieuses figures (671, 672.).

Le n° 671 est surtout, à notre avis, d'une tenue magistrale ; cette tête rêveuse, cette robe noire, ces blancs étouffés avec art, ces mains d'une carnation discrètement nacrée, d'un dessin large et élégant, constituent un ensemble plein de grâce, d'harmonie et de sentiment.

Dans un ordre tout différent de mérite, M. de Gronckel nous offre aussi un portrait fort remarquable (304). Quel éclat dans la lumière qui frappe cette jeune tête, quelle vie dans ces deux yeux noirs, quelle suavité dans la transparence de ces ombres limpides, quels rapports justement exprimés dans les tons divers de ces cheveux blonds, de cette joue palpitante, de cette collerette blanche et de ce vêtement noir !

Nous devons encore des éloges à M. Bellet-du-Poizat pour la crâne allure et le bel aspect de son portrait d'homme, n° 49 ; à M. Chaine pour le modelé doux et serré d'une figure de jeune homme, n° 121.

MM. Borel (76), Scohy (645, 646) ont également droit à une appréciation sympathique ; leur peinture est large, solide et sincère. N'oublions pas le nom de Mlle Élise Koch ; ses portraits, nos 382, 383, 384, révèlent des qualités réelles et sérieuses ; les mains du n° 384 sont particulièrement charmantes.

Digitized by Google

Nous citerons, parmi les peintres de genre qui occupent une place brillante dans notre exposition, M. Hillemacher (337), *les Présents de noce.*

Facture prodigieusement habile, composition bien ordonnée, sans encombrement et sans vides ; couleur solide, éclatante et vraie, dessin consciencieux et serré.

M. Fichel (232), *Chanteurs ambulants dans un cabaret.*

Exécution très-serrée, expressions finement saisies, poses naturelles et variées, caractères différents de physionomie et de type parfaitement rendus.

M. Hippolyte Bellangé (41, 42). Peinture facile et spirituelle, experte de longue date en tout ce qui tient à la vie militaire ; de l'intimité du bivouac et de la tente aux drames tumultueux des batailles.

Citons encore au premier rang une composition très-originale et fort plaisante de M. Glaize (291) : *Le dîner du gouverneur Sancho-Pança*, où le peintre austère du *Pilori* se montre de joyeuse humeur ; dans ce tableau bouffe, l'on retrouve un dessin de maître et une remarquable simplicité de moyens, apanage de la grande peinture.

Mentionnons encore le joli et chatoyant tableau de M. Schlesinger (643), *Jeune fille jouant avec des chiens ;*

La peinture mâle, rustique et un peu sauvage de M. Millet (502), *Une Paysanne donnant la provende aux poules* ;

Les scènes intimes de M. Jundt (374, 375, 376, 377), d'une couleur sincère, d'un caractère vrai, d'un dessin naïf, d'une facture serrée.

Nommons aussi MM. Gustave Morin, Lenepveu, Landelle, Guérard.

Arrêtons-nous un instant devant les intérieurs de M. Bail (30, 31, 32, 33, 34) pour y constater les rapides progrès de ce jeune peintre, amoureux du vrai, et déjà remarquable par sa vigueur d'effet, sa puissance de couleur, sa science de l'harmonie.

La marine et le paysage nous offrent des noms aimés et quelques talents nouveaux.

Citons au premier rang M. Ziem (724), *Vue de Constantinople.*

Féerie étincelante ! Quelles transparences profondes dans l'azur de ces eaux, quels rayonnements d'un soleil blanc sur les silhouettes étranges de ce lointain, quelle brosse magistrale, libre et coquette tout à la fois, quelle exécution dans ce ciel, dans ces ondes toutes diaprées de reflets irisés, dans ces barques converties en écrins de pierres précieuses par l'éclat de ces mille costumes aux couleurs orientales baignées de rayons embrasés !

M. Appian, lui aussi a une palette prestigieuse ; sa riche couleur a le secret des vigoureuses oppositions ; elle aborde franchement la verdure,

Digitized by Google

effroi et écueil de tant de peintres ; elle sait être rugueuse dans les terreins, limpide dans les eaux, et harmonieuse dans les relations énergiques d'un effet puissant.

M. Girardon a conquis définitivement la lumière du Midi, la translucidité de l'atmosphère des chaudes régions, l'or des fabriques rissolées, les tons gris et fauves des frondaisons brûlées, la rousseur ardente des terreins glabres et calcinés.

M. Ponthus-Cinier est toujours le praticien consommé que nous connaissons. Ce peintre fécond et infatigable ne s'arrête pas dans la voie du progrès. Sa manière élargie en témoigne hautement.

M. Allemand est doué d'un grand sentiment poétique qu'il manifeste par une exécution large et magistrale.

Arrêtons-nous devant *le Champ de blé* de M. de Schamphleer (640), petite page délicieuse, d'une sincérité toute vivante, véritable fenêtre ouverte sur la campagne.

Nous ne connaissons pas la Syrie ; mais les rapports justes que M. Frère (Théodore) a su exprimer dans la gamme des tons de la palette la plus lumineuse nous fait deviner, comprendre et admettre un monde vrai dans un monde inconnu (269), *Ruines de Balbec.*

Le même pays, des qualités analogues amènent naturellement sous notre plume le nom de M. Berchère (53), *Abreuvoir à Gaza* (Syrie).

Mentionnons M. Chevallier qui marche à grands pas vers la lumière sans perdre ses qualités harmoniques ; la touche très-habile de M. Viot ; n'oublions pas les *ébauches* très-colorées et très-puissantes de M. Vernay et terminons cette série par l'éloge du magnifique tableau de M. Van-Moer (693), *Arcades de la cathédrale* (Spalato, Dalmatie).

Ce peintre semble s'être spécialisé dans un genre restreint ; mais comme il l'a su élargir par la puissance magique d'une palette qui aborde de front l'éclat de la lumière solaire même sur les porphyres roses, les marbres étincelants des colonnes sur le granit des dalles, sur les murailles frustes ? Quelle solidité d'exécution ! comme toutes les valeurs de ce tableau s'échelonnent, dans l'ombre comme dans la lumière, de ces premiers plans vigoureusement écrits à ces parties fuyantes qui n'ont point recours au diffus et au vague pour trouver la place qu'une perspective linéaire irréprochable leur a assignée.

Nos éloges sans restrictions à un magnifique *Clair de lune* de M. Saal.

Parmi les peintres d'animaux nous avons à nommer M. Humbert, brillant et solide ; M. Simon François, sincère et harmonieux.

Digitized by Google

M. Gélibert, physionomiste, très-fin coloriste, très-harmonieux, surtout dans le charmant petit tableau, n° 278, *Chiens briquets*.

Enfin M. Louis Guy, trois panneaux décoratifs d'une belle facture, un bon tableau (322), *Rentrée des champs*.

La peinture de fleurs et de fruits a toujours ses fidèles représentants. M. Maisiat, dont l'expression principale est la distinction et l'élégance; Mlle Wagner, dont la couleur est resplendissante et la touche d'une fermeté toute virile. M. Perrachon qui a ajouté cette année une harmonie très-savante aux brillantes qualités qui le distinguaient déjà. MM. Pizetty, Leys. M. Chabal-Dussurgey, exécutant consommé que nous retrouvons encore représenté par de magnifiques cartons dans la galerie des dessins où nous allons rapidement jeter un coup d'œil.

Voici un crayon magnifique de M. Soumy que nous avons déjà félicité comme peintre de portraits (674), *La Création de l'homme d'après Michel-Ange*. Deux charmantes études d'une remarquable souplesse de modelé.

Voici des portraits-dessins de M. Braquemond qui exhalent comme un parfum des vieux maîtres dans l'interprétation de la nature.

Des éloges sincères à notre habile professeur de gravure, M. Danguin, pour les deux beaux dessins qu'il doit prochainement reproduire sur la planche (175, 176), d'après Raphael et Carruci.

Le fusain prend sous les doigts habiles de M. Appian toutes les apparences d'une peinture très-puissante par l'entente parfaite des rapports entre les différentes intensités de ton, par le caractère infiniment varié qu'il sait donner à la substance des choses. M. Appian est un véritable maître dans cette spécialité.

Mentionnons aussi les charmantes aquarelles de M. Girardon, nous y retrouvons toutes les brillantes qualités de sa peinture.

Terminons cette esquisse de revue par un coup d'œil sur la sculpture. De M. Roubaud aîné, nous avons à citer les maquettes de deux grandes figures décoratives du Palais-de-Justice, *la Justice* et *la Force* (621, 622); de M. Roubaud jeune, plusieurs bustes en marbre, notamment deux charmantes têtes d'enfants. Nous ne saurions mieux terminer que par des félicitations adressées à Mme Guitton-Teillard pour un fort bon buste, *Portrait de Mlle J.* (318), ainsi qu'à Mme Doucet, dont les œuvres révèlent un vrai talent d'artiste, quoi que fasse la modestie de l'auteur pour conserver la qualification humble d'amateur. Les médaillons-portraits de M. B. et de M. V. de L. sont des morceaux complets sous tous les rapports : ressemblance, exécution et caractère artistique.

Dans cette rapide nomenclature nous avons oublié bien des noms et des

Digitized by Google

meilleurs, sans doute ; mais, l'opinion publique les a d'avance dédommagés d'une exclusion tout involontaire.

Quant aux faiblesses par trop innocentes, quant aux prétentions exagérées et stériles, elles ne donnent motif à aucune observation profitable, et nous trouverions de mauvais goût d'en faire le thème de plaisanteries toujours déplacées et dans tous les cas peu généreuses. A ceux chez lesquels une vanité ignorante et impuissante tient lieu de satisfaction légitime, nous n'avons rien à dire.

Aux chercheurs inquiets et fiévreux trop souvent assaillis par le découragement et la défaillance, nous crions : Courage ! le mieux suit l'effort, le bien est la couronne des persévérances intelligentes et indomptables.

Aux heureux, aux favorisés nous disons : Gardez-vous des mesquines roueries du tour de main et de la manière, ne vous laissez pas envahir par l'acquis ; en art s'arrêter, c'est reculer, le progrès est un escalier sans fin ; ne vous contentez pas de l'horizon conquis par la hauteur gravie, montez, montez toujours. L'espace ne vous manquera pas, car le vrai est le secret de la nature immense et inépuisable, et l'idéal dont la base est le vrai a son sommet radieux dans les régions inaccessibles de l'infini.

Louis Jacques.

Digitized by Google

Bibliographie.

Commentaire physiologique sur la personne d'Horace, par le docteur Richard, de Nancy.

Le bon médecin doit être non seulement un savant mais encore un artiste. Le langage usuel s'est chargé d'appuyer cette assertion qui pourrait, au premier moment, sembler un paradoxe ; cependant l'on parle trop souvent de l'*art* de la médecine pour que cette locution soit chose vaine. En effet, l'art consiste dans la distinction de l'intelligence, et personne n'a plus besoin de cette distinction que le médecin. Dans l'appréciation des faits, et surtout de ceux qui tiennent aux rapports entre le moral et le physique, il existe des nuances que la science seule ne sait que difficilement percevoir. C'est alors le tact du praticien, l'art qui se chargera d'observer ces nuances fugitives.

Quel est donc l'agent capable de douer le médecin de cette finesse, qui lui permet de porter ses investigations dans les replis cachés de son malade physique et moral? C'est une certaine élévation de l'esprit qui ne se développera qu'au moyen des études littéraires. Cette vérité a été si bien sentie , qu'après la suppression du baccalauréat ès-lettres , dans les épreuves imposées à l'aspirant au doctorat, il y eut comme une réprobation générale. On se souvient de l'excellent discours prononcé à cette occasion par le regrettable docteur Bonnet qui fit observer, avec tant d'à propos, qu'Esculape était le fils d'Apollon. Au reste, aujourd'hui le ministre

Digitized by Google

de l'Instruction publique est revenu sur cette déplorable mesure et a rétabli le baccalauréat ès-lettres, comme condition obligée des épreuves médicales.

Ces réflexions me sont inspirées par le charmant petit volume que vient de publier M. le docteur Richard, de Nancy, sous le titre de : *Commentaires physiologiques sur la personne d'Horace*. Cette œuvre, de bonne et solide littérature, qui console du dévergondage des livres à succès de la grande fabrique parisienne, indique le savant et l'homme de goût. On comprend que l'auteur a dû accomplir son travail avec l'amour et la persévérance que l'on apporte ordinairement aux occupations où toutes les facultés de l'âme sont en jeu. Il a si bien adopté les idées sus-énoncées que son volume, dédié aux étudiants, débute par des considérations sur l'importance des études littéraires. Après cela, il expose l'objet de son travail que je résume, en lui empruntant les paroles suivantes : « Que l'on « prenne un des hommes de Plutarque, que l'on réunisse ce « que les écrivains nous ont transmis sur sa personne et son « habitude extérieure, nous le connaîtrons comme si nos « pères l'avaient vu et comme si une tradition récente nous « eût livré son histoire. En mettant son éducation et les « événements de son temps en regard de sa conduite, on « obtiendra le secret de ses actions..... Ce commentaire « physiologique ne me paraît applicable à nul écrivain du « temps passé, mieux qu'à Horace. »

Quintus Horatius Flaccus, tels étaient les noms du poète, et « la source de son talent provenait positivement des con- « ditions physiques, qui l'avaient fait nommer *Flaccus*. Les « sciences médicales nous apprennent que les enfants qui « naissent avec la mollesse du tempérament lymphatique, « sont doués d'un génie précoce. Les os crâniens se prêtent « au développement facile du cerveau ; l'intelligence grandit « de bonne heure, et la mémoire conserve, après de longues

Digitized by Google

« années, les vives impressions du premier âge et le souvenir « des lieux où l'enfance s'est écoulée. »

Ces citations expliqueront le but que s'est proposé l'auteur. Il nous montre Horace, dans son enfance et sa jeunesse, faisant ses études. Nous le voyons ensuite prenant parti pour Brutus et combattant à Philippes. Après la victoire d'Octave, il revient à Rome et quitte peu à peu les rangs de l'opposition. Enfin, séduit par Mécène et Auguste, il est rallié au gouvernement du tout-puissant empereur; mais il n'arrive pas d'un seul bond à cette nouvelle phase de sa vie. Le républicain ne devient pas courtisan tout à coup, comme certains politiques, qui sont avant tout hommes d'affaires, et ne laissent pas échapper l'occasion sans souci de leurs opinions antérieures. Horace aimait principalement le calme de la vie; son ambition ne convoitait pas les honneurs; mais la tranquillité, que le pouvoir absolu faisait succéder à l'agitation de la guerre civile, l'attirait vers le nouvel ordre de choses. On comprend parfaitement ce quart de conversion qui s'acheva ensuite entièrement. Après la bataille d'Actium, « il vit le triomphe « de son opinion nouvelle; car, à dater de ce moment, il « dévoua sa muse à la personne et au gouvernement de « l'empereur. Rome et l'Italie accueillirent-ils de même cet « événement? il n'y avait pas de Bourse à Rome, par consé- « quent de cote qui puisse nous dire l'influence de cette « victoire sur les intérêts. Nous savons pourtant, par Dion, « que l'argent, qui était à 12 % avant la bataille d'Actium, « tomba immédiatement à 6. Les usuriers, les agioteurs, « les banquiers de la place de Janus (1), auraient pu sur ce « sujet en dire davantage. »

(1) Je me permettrai une légère observation sur cette expression, place de Janus : les *fœneratores* se rassemblaient autour du *puteal Libonis*. Il existait près de là un arc de Janus, et c'est sous sa voûte, à laquelle donnaient accès quatre ouvertures, que les spéculateurs cherchaient un abri contre la pluie ou le soleil.

Digitized by Google

En étudiant la vie politique d'Horace, on est entraîné malgré soi à faire des applications contemporaines: c'est que la nature humaine ne change pas, et que les mêmes causes amènent les mêmes effets. Horace a fini par devenir tellement partisan de l'empire qu'il ne se contente plus de le louer: il attaque ceux qui boudent le gouvernement et qui ne trouvent pas que tout est pour le mieux. « Les Stoïciens, répu-« blicains par leurs maximes, étaient hostiles au régime « nouveau. Il fallait donc les déconsidérer, et c'est Horace « qui va les livrer aux huées de la populace. » Les *vieux partis* sont pour lui des *ganaches*. J'estime assez peu ce côté de la vie d'Horace; mais bientôt arrivera Juvénal qui réhabilitera les mécontents. Le règne d'Auguste amena ceux de Tibère, Caligula, Claude, Néron, suivis de la décadence la plus complète, qui ne trouva une digue que dans le Christianisme naissant.

Après nous avoir initié à la vie politique du poète, l'auteur nous fait connaître sa conduite privée dans sa jeunesse et dans son âge mûr. Il nous le montre épicurien de bon goût, ennemi de l'orgie, et comprenant, lorsque la cinquantaine arrive, que la dignité et la retenue doivent être les seules maîtresses de l'homme. Au reste, sa faible santé lui imposait la nécessité de renoncer aux habitudes de sa jeunesse; car il touchait au terme et mourut à l'âge de 57 ans, le 27 novembre, an 746 de la fondation de Rome.

Je recommande le volume, que je viens d'analyser, à l'attention des amateurs de la saine littérature, et ils me remercieront certainement de leur avoir indiqué une lecture instructive et agréable.

Paul Saint-Olive.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Louis-Auguste Rougier.

Avant que la *Revue* ne consacre une notice biographique à l'illustre médecin que la ville de Lyon vient de perdre, qu'il nous soit permis d'exprimer en quelques mots nos regrets.

Louis-Auguste Rougier, chevalier de la Légion-d'Honneur, président de l'Association des médecins du Rhône, ancien président de la Société impériale de médecine, et de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, né dans notre ville à l'époque désastreuse de 1793, avait apporté en naissant quelque chose de cette énergie vaillante qui distingua la génération témoin du siége Son caractère droit et loyal ne sut jamais ce que pouvait être une transaction ou une faiblesse. Sa mâle figure reflétait l'intégrité de son âme. Sa haute taille plus penchée par la pensée que par l'âge, son regard plein d'éclat, sa parole vive et nerveuse, son geste prompt, sa volonté active, son savoir vaste et lucide, son jugement pratique, attiraient, soumettaient les hommes et faisaient comprendre qu'il fût si volontiers désigné comme président de toutes les Sociétés savantes, de toutes les réunions au milieu desquelles il se trouvait. Sa nombreuse clientelle, le soin qu'il apportait à remplir les charges que lui imposait sa bienfaisance, ne l'empêchaient pas de trouver quelques instants pour étudier et cultiver les lettres. Ses Eloges, ses Rapports étaient remarqués, et son dernier ouvrage sur l'*Hygiène de Lyon* rappellera ce que fut sa conscience au travail et son zèle pour la prospérité de la cité.

Décédé le 4 mars, après une douloureuse maladie dont la tendresse de sa famille a su adoucir l'âpreté, le docteur Rougier a été accompagné à sa dernière demeure par l'élite de notre population, et comme dernier hommage les docteurs Potton, Dime, Gubian, Bonnet ont fait entendre sur sa tombe leur voix aimée et sympathique à côté des grands accents de l'orateur qui a le privilége parmi nous d'écrire ses paroles pour l'histoire.

Claude Margerand.

Si la médecine est en deuil, le barreau vient aussi de perdre un de ses plus dignes représentants. M. Claude Margerand, avocat inscrit depuis 1822, trois fois bâtonnier de l'ordre, chevalier de la Légion-d'Honneur, est décédé le 11 mars, après quatre jours de maladie, à l'âge de 64 ans.

Nommé magistrat sous la Restauration, il refusa le serment au changement de règne et reprit noblement la robe d'avocat.

M. Margerand était membre du Conseil général de l'Ain, maire de la commune de Jassans et président du Dépôt de Mendicité du département du Rhône.

M. Magneval, doyen du Conseil de Discipline de l'ordre des avocats, dans un discours prononcé d'une voix émue, a rappelé le beau talent et l'honorabilité de caractère de celui qui laisse un si grand vide dans notre barreau.

A. V.

Digitized by Google

CONCERT DE M. GEORGE HAINL

(23e année).

Le concert de M. George Hainl est toujours la grande solennité de la saison musicale.

Comme de coutume, un public d'élite se pressait dans la vaste enceinte de notre Grand-Théâtre.

A l'attrait du programme se joignait la vive sympathie que le talent et le zèle infatigable de notre habile chef d'orchestre ont su conquérir et conserver, et une curiosité bien légitime à l'adresse de la dernière œuvre musicale de M. Gounod, *la Reine de Saba*, représentée par d'importants fragments.

Dans la première partie, on a entendu avec plaisir deux beaux morceaux de M. George Hainl; le virtuose toujours jeune, toujours entraînant, n'a rien à envier au chef d'orchestre, en excellence et en renommée.

M. Danguin a fort bien dit deux grands airs; la belle qualité de son organe, la grande allure de son phrasé musical mettent ce jeune artiste au rang des meilleurs. M. Danguin a su conquérir, du premier coup, coup d'essai et coup de maître, la faveur du public qui grandit chaque jour autour de lui.

Mlle Charry, à laquelle nous reviendrons tout-à-l'heure, a chanté, avec un brio et un entrain prestigieux, un *rataplan* de Verdi.

Mlle Litschner a droit aussi à nos félicitations pour la manière élégante dont elle a interprété *le Baccio* d'Arditi.

La deuxième partie se composait de fragments des deux premiers actes de *la Reine de Saba*.

L'exécution des morceaux d'ensemble, de l'orchestre et de la Fanfare lyonnaise, a été au niveau de ce qu'on devait attendre d'aussi excellents éléments et de la magistrale direction de M. Gounod même. *L'Introduction* et *la Marche triomphale* ont soulevé des transports d'enthousiasme; l'illustre compositeur et les exécutants ont à se partager fraternellement ce plein succès.

La partie capitale du chant était confiée à Mlle Charry qui a mis, dans l'interprétation des magnifiques pages musicales tirées du rôle de Balkis, tous les élans de son âme d'artiste, les plus suaves murmures et les vibrations les plus éclatantes de sa voix magnifique et complète, le style élevé de sa grande et large méthode.

Les progrès consciencieux et la belle voix de M. Solve méritent aussi une belle part d'éloges.

N'oublions pas de mentionner, par des félicitations sincères, le bon ensemble des chœurs.

Des morceaux détachés du *Christophe Colomb*, de M. Félicien David, formaient la 3e partie et terminaient la soirée.

Le public, comme délivré de la chaleur d'une salle comble par les délicieuses effluves de cette musique colorée et poétique, est resté jusqu'à la fin, subjugué par un charme vainqueur.

Une surprise flatteuse, une ovation bien méritée attendaient

Digitized by Google

M. Gounod sur le seuil de l'Hôtel-de-Lyon où il était descendu.

La Fanfare lyonnaise, conduite par son excellent chef M. J. Luigini, était déjà groupée sur la place de la Bourse, pour donner une sérénade d'honneur à l'illustre auteur de *Faust* et de *la Reine de Saba*. Elle a admirablement rendu une des plus belles pages symphoniques de Meyerbeer, *la Marche aux flambeaux*, aux chauds applaudissements d'un public ravi d'une aussi bonne fortune. J. L.

CHRONIQUE LOCALE.

Le bilan du mois est facile à faire. Les principaux sujets de préoccupation dans notre ville ont été : la Pologne, l'Amérique, l'Italie, la Chine, les bals, l'arrivée de la jeune maréchale Canrobert, le procès à propos de l'*Histoire de Lyon*, le spiritisme et les spirites, ces derniers au nombre de 40,000 à Lyon; conséquence, le redoublement d'aliénés dans les maisons de santé ; les premiers travaux pour la fontaine du cours Morand, l'achèvement du matériel du grand chemin de fer de la Croix-Rousse à Sathonay, l'exposition, une recrudescence dans les concerts : un jeune Laprct, M. Rudolphe et à nouveau les cotonniers : à l'Alcazar, à l'hôtel de Provence, au Cercle musical; la sécheresse du mois de février, et enfin l'artiste à la mode, la fureur du jour, la jeune Foucart, première gymnasiarque du monde, qui s'enlève elle-même à bras tendu, voir le *Salut public* du 6 mars qui reproduit lui-même le *Moniteur*.

— A propos de journaux, il est une fâcheuse singularité à signaler, c'est que la bienveillance qui existait autrefois entre les divers membres de la presse lyonnaise a complètement disparu ; on se fait la guerre comme en Calabre. La *Revue* marque les coups, mais elle se gardera d'en faire part à ses lecteurs.

— Rappel de quelques ouvrages à la mode : *Atlas du département du Rhône*, *Histoire de la Papauté au XVe siècle*, *Recherches sur l'architecture à Lyon*, *Armorial de Bresse*, *Histoire du Forez*, *Recherches sur Roanne et le Roannais*, enfin : de *l'Origine de la Signature et de son emploi au moyen age* et nombreuses brochures sur tous les sujets.

— Notre Musée lapidaire vient de s'enrichir de la pierre funéraire trouvée à Genay par M. Guigue et qui depuis deux mois attire la curiosité des savants. La publication de la planche et l'explication qu'on cherche à deviner à travers les lettres que le temps a cassées, ont retardé deux fois l'apparition de *la Revue*. L'article de M. Guigue, que nous ne pouvons plus attendre, ne paraîtra que dans le prochain numéro. A. V.

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE.

LE NID D'OISEAU (1).

IDYLLE.

Rentrez vos têtes dans la mousse,
Petits oiseaux, ne criez pas ;
Je vois rôder le jeune mousse
Qui grimpe à l'arbre mieux qu'aux mâts.

Le drôle, qui fait son dimanche,
Par les bois s'en va dénicher.
Votre mère est là sur la branche,
Qui n'ose du nid s'approcher.

Portant au bec une chenille,
Elle accourait ; mais son instinct
Lui dit de garder sa famille
Du cruel chercheur de butin.

Et la voilà, par son ramage,
S'efforçant de couvrir vos cris ;
Puis se laissant choir du branchage,
Pour tenter le mousse surpris.

(1) Un tournoi littéraire avait été ouvert, cet hiver, à Lyon, avec l'intention d'y couronner *la meilleure pièce de vers inédite*. Cent dix-sept poètes ayant répondu à l'appel, on a distribué, ces jours derniers, les récompenses. Nous nous empressons d'offrir à nos lecteurs une pièce qui, non seulement n'a eu ni prix ni mention, mais qui n'a pas même été distinguée. Voici, en revanche, les quatre derniers vers de la *Ballade* qui a eu l'heureuse chance d'obtenir le premier prix ! nous en demandons humblement pardon aux poètes et à la poésie :

. . . . . Si la tempête, alors, *fait rage* contre vous,
Pour qu'un enfant pour vous prie alors sur la *terre*
(Dieu toujours des enfants exauce la *prière !*)
— Priez pour tous, enfants, mains jointes, à genoux !

Le reste à l'avenant. Il est vrai de dire que le second prix était encore inférieur.

A. V.

Digitized by Google

Feignant de voler avec peine,
Elle est si proche de sa main,
Que, l'entraînant de chêne en chêne,
Elle l'égare en son chemin.

Enfin, est-il loin de l'allée
Où je tremblais pour vous, petits,
Joyeuse, elle prend sa volée,
Et vient calmer vos appétits !

Sortez vos têtes de la mousse,
Mes chers oiseaux, plus de danger :
Le soir se fait, confus, le mousse
Hâte le pas loin du verger.

Et moi qui suis simple bergère,
Passant tous mes jours dans ces bois,
Au larcin des nids je préfère
Les concerts de vos libres voix.

Gaston Romieux.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé le 7 mars 1863,

AUX OBSÈQUES DE M. LE DOCTEUR ROUGIER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Par M. PAUL SAUZET, président.

—

Encore une tombe qui se referme ; encore un vide qui se creuse au sein de notre Académie déjà veuve en si peu d'années de tant d'illustrations et de dévouements.

L'affluence recueillie qui se passe autour de cet homme de bien, montre assez combien sa perte est partout douloureusement ressentie.

C'est que la ville perd en lui un des plus dignes représentants de cette science médicale qui tient toujours une si grande place dans ses gloires ; un des derniers demeurants de cette éclatante pléïade dont, grâce à Dieu, la trace n'est pas interrompue, mais dont rien n'effacera jamais la mémoire.

Sa vie s'est écoulée tout entière au milieu de nous, son nom s'est mêlé à toutes les nobles institutions de la cité ; c'était une de ces fortes existences municipales qui s'enracinent d'autant plus dans le sol qu'elles ne se transplantent jamais. D'autres ont fait plus de bruit, aucune de laissera un plus suave parfum, car elle eut l'honneur pour guide, le dévouement pour mobile et le respect pour récompense.

Il quitta pourtant une fois sa ville, mais c'était pour servir la France. A vingt ans il fit avec honneur la campagne de 1813 : la paix de 1815 le rendit bientôt sans partage à ses

Digitized by Google

premières études et à sa chère profession ; ce patriotique épisode de sa vie servit seulemeut à prouver combien cette généreuse nature savait suffire à tous les genres de courage.

Il appartient à d'autres de raconter les diverses phases de cette carrière consacrée tout entière à l'humanité et à la science ; de suivre tout un demi-siècle de profonds et féconds travaux ; de rappeler ses inspirations, ses écrits, ses succès. Une bouche plus expérimentée que la mienne vous redira surtout comment les affections nerveuses, ce fléau dominant de nos temps agités, reçurent de Rougier un mode spécial de traitement qui a mérité de passer dans le domaine de la pratique et de populariser son nom.

Mais si le jugement des procédés et des progrès de l'art est le privilége des habiles, chacun de nous a pu voir à l'œuvre cette ardeur pour le bien si active et si réglée, ce tact sûr et pénétrant, également éloigné de l'esprit de système et de l'esprit d'aventure, cette sagesse pratique qui garde les traditions sans s'y restreindre et expérimente les découvertes sans s'y livrer ; surtout cette haute dignité médicale, glorieux et nécessaire apanage d'une profession qui est à la fois une science, une magistrature et un socerdoce.

Cette dignité s'alliait en lui avec la simplicité des mœurs et la grâce des manières ; caractère ferme et serein, cœur chaud et généreux, esprit fin et sincère, susceptibilité délicate qui ne voulait pas être blessée parce qu'elle ne blessa jamais, amitié attrayante et fidèle, services et désintéressement de tous les jours : telle fut sa vie.

On l'a vu, dans ces temps de mouvements sans relâche et de désirs sans frein, fier de son sort paisible, satisfait d'un modeste patrimoine, concentrant son bonheur dans les douceurs de la considération publique et les joies de la famille, écrivant pour la science et souriant à ses petits enfants ; vénérable type du vrai sage qui fait le bien pour le

Digitized by Google

bien sans ambitionner la fortune ni chercher la renommée.

Mais la renommée vint le chercher, non pas cet éclat fiévreux qui apparaît comme un météore et disparaît comme une fumée, mais cette sereine et durable lumière qui s'entretient par le travail, se propage par le talent et rayonne chaque jour davantage sans vaciller jamais.

Toutes les distinctions de sa noble profession lui sont venues tour à tour ; nul n'en sollicita moins, nul n'a cumulé sur sa tête en plus grand nombre tous les généreux patriciats de la science et de la charité ; partout où se faisait sentir le besoin d'une direction ferme et conciliante, la confiance publique faisait appel à son zèle, et partout où il y avait du bien à faire, cet appel était certain d'être entendu.

Nommé médecin de l'Hôtel-Dieu à la suite d'un brillant concours, il a laissé à ses élèves un enseignement sûr, à ses successeurs des traditions précieuses.

Président de la commission permanente de vaccination gratuite et du comité médical du dispensaire, il a veillé à la préservation de l'enfance et au soulagement de tous les âges.

Président de l'association bienfaisante des *médecins du Rhône*, qui honore à la fois la médecine et la cité, il représentait mieux que personne le caractère de cette noble institution dotée par un de nos médecins célèbres, qui offre le pain fraternel à la détresse imméritée, sans blesser jamais la dignité de la science.

Appelé à la présidence du conseil de salubrité, il avait compris toute l'importance d'une mission qui peut opérer le bien sur de si larges bases ; il savait que si les secours de la médecine peuvent guérir les individus, la bonne hygiène des cités sauve des populations. Les tendances de l'époque favorisaient ses efforts. Par son zèle, par ses conseils, quelquefois par ses avertissements, il a mérité de prendre sa part dans cette vaste régénération d'eau, d'air et de lumière,

Digitized by Google

qui a transformé notre ville ; il a développé toutes ces hautes questions dans un compte rendu où l'on trouve à la fois le médecin et le moraliste, l'administrateur et le philantrope. Ce rapport, écrit avec toute l'indépendance de son caractère et toute la force de son style, restera comme un lumineux résumé du bien qui s'est fait, un fécond programme du bien qui reste à faire.

Il a présidé sa société de médecine après être resté pendant de longues années son secrétaire général, et l'élégante lucidité de ses travaux l'avait fait surnommer le Pariset lyonnais.

L'étoile de l'honneur a brillé sur sa poitrine ; sa modestie seule a pu recevoir comme une faveur ce que l'opinion publique attendait pour lui comme une justice, et il a tenu à justifier, par de nouveaux efforts, une distinction que tant de services passés avaient si largement conquise.

Tant de titres avaient, dès longtemps, fixé sur lui les regards de l'Académie. Ouvrir ses rangs aux illustrations de la cité, c'est à la fois sa mission et sa récompense ; elle l'appela dans son sein et le plaça bientôt à sa tête. Nul ne l'a servie avec plus de zèle, nul ne l'a présidée avec plus de distinction : il nous apportait une riche dot : une science pratique, une plume littéraire, un caractère aimable et grave, une irréprochable pureté de sentiments et de pensée comme de style. Chacun s'honorait de rechercher son amitié, chacun, sur les sujets les plus divers, se plaisait à interroger sa sagesse. Parmi tant de communications intéressantes, il nous a laissé un compte rendu des travaux de l'Académie varié comme ses lumières, rapide comme une esquisse, coloré comme un tableau. Tous les portraits y sont attrayants et fidèles ; c'est un modèle exquis de ce genre difficile et vraiment académique, qui sait relever les travaux d'autrui par l'inspiration personnelle, sans les amoindrir ni les absorber jamais.

Digitized by Google

Il avait déjà révélé cet admirable talent de peindre les hommes et leurs œuvres alors que, secrétaire général de la Société de médecine, il consacrait à plusieurs de ses confrères ces biographies pleines et saisissantes qui font revivre le passé et encouragent l'avenir.

Qui pourrait moins que moi oublier ces hommages funéraires !

Un jour, un triste jour, il y a tantôt dix-neuf années, à quelques pas de cette fosse funèbre, je conduisais le deuil de mon vénérable père, lorsque, du fond de mon irréparable douleur, j'entendis cette voix qui vient de s'éteindre lui adresser un suprême et éloquent adieu ; je ressens encore les larmes d'attendrissement et de reconnaissance qui furent le seul soulagement de mon cœur dans ces lugubres moments. Oui, c'est à lui que je dus cet éloge des vertus paternelles dont le souvenir épanouit l'âme aux plus mauvais jours de la vie, et dont le juste orgueil ressemble lui-même à une vertu.

Et c'est moi qui devais lui payer la dette de mon vertueux père, au moment où il est allé le rejoindre et m'attendre, et en attendant, mon héréditaire amitié devait être condamnée à subir le dechirement de cette nouvelle séparation.... je ne sais qu'obéir aux décrets de la providence.

Pardonnez à l'entraînement de ces émotions personnelles : ce tribut de piété filiale ne me fait pas oublier l'hommage de nos regrets fraternels.

Ces regrets seront durables, car notre confrère n'inspirait que de profondes sympathies : il attachait lui-même un intérêt de prédilection à cette fraternité littéraire ; il savait qu'il ne trouvait parmi nous que des amis ; aussi il nous est venu jusqu'à la fin, et l'Académie a reçu ses dernières visites.

Mais cette riche nature s'était, dès longtemps, usée par le travail ; de redoutables assauts l'avaient ébranlée ; une crise

Digitized by Google

suprême acheva de la briser. Le dévoûment de ses plus éminents confrères lutta vainement contre le mal. Les derniers moments étaient venus : la science n'a pu que les prolonger ; les soins pieux de ses enfants les ont adoucis, l'Eglise les a consolés.

A l'apparition du péril, il a lui-même appelé ses secours, et depuis, pendant un mois d'angoisses, il a demandé et reçu tour à tour ses plus augustes sacrements des mains de son honorable pasteur, au milieu des prières attendries des siens et de l'édification de tous.

On l'a entendu offrir à Dieu le sacrifice de sa vie, avec cette touchante résignation et cette confiante humilité des moments suprêmes dont les plus hautes intelligences nous donnent, depuis quelques années, le plus magnifique exemple.

Ce privilége semble appartenir surtout à cette science que l'étude des mystères de la nature place sans cesse en face et bientôt aux pieds du créateur.

Rougier méritait cette récompense, car la charité avait inspiré toute sa vie, et le respect de la foi ne s'était jamais éloigné de son âme. Il l'avait vénérée dans ses pères, il la chérissait dans sa fille, il l'admirait dans son fils.

Ce fils, enveloppé en ce moment d'un double deuil qui vient de lui enlever, en sept jours, le père de son épouse et le sien, ce fils appartient à cette jeune génération fortement retrempée par la religion et par l'étude, qui oppose à tant de vices prématurés le spectacle de ses précoces vertus, et qui, par ses généreux sacrifices et ses pieux dévouements, a su conquérir le respect des anciens et enseigner quelquefois jusqu'à ses pères.

Fils d'un médecin distingué, avocat honoré lui-même, il est déjà lauréat de notre Académie. Il y a cueilli la plus noble palme par une œuvre qui est à la fois une bonne action et un beau livre. Ce mémoire, sur les associations ouvriè-

Digitized by Google

res, respire tout ensemble la philanthropie éclairée qui fait l'honneur du siècle, et la charité chrétienne qui fait la force de tous les siècles.

Il a été donné à son père de siéger au milieu de nous dans ce moment solennel, et il a pu voir la main de ses confrères offrir la couronne à son fils. Il a entendu les applaudissements sympathiques qui se plaisaient à saluer deux générations dans un seul nom ; nous avons vu de douces larmes se mêler aux justes tressaillements de la fierté paternelle.

Ce fut sa dernière joie... Deux mois sont à peine écoulés et cette fête triomphale s'est changée en pompe funèbre. Mais la bénédiction de Dieu demeure sur le fils qui a consolé les amertumes de son père, et le père lui-même a dû quitter la vie avec moins de regret, car il laissait à de dignes mains cet honneur héréditaire du nom qui est la plus douce des perpétuités de la terre.

Hélas ! que ces perpétuités sont vaines ! et après tant de coups redoublés, comment ne pas s'incliner devant les avertissements d'en-haut ?...

En voyant tant de lumières éteintes, tant d'amitiés brisées, tant d'espérances évanouies, courbons nos adieux vers la tombe de celui qui nous fut si cher, puis élevons nos regards....

Gardons notre amitié aux siens, notre fidélité à sa mémoire ; souvenons-nous de ses vertus comme de sa fin, et méritons de le revoir à l'immortel rendez-vous.

Digitized by Google

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU LYONNAIS, DU FOREZ & DU BEAUJOLAIS

PENDANT

LES INCURSIONS DES ROUTIERS

AU XIVe SIÈCLE.

Celui qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire de ces bandes de soldats mercenaires qu'on appelait Routiers (1), et qui mirent la France au pillage pendant une partie du XIVe siècle, rencontrerait des difficultés insurmontables. Sans le précieux ouvrage de Froissart, nous saurions fort peu de chose concernant l'histoire de cette époque ; on a encore quelques documents contemporains, ou présumés tels, qui fournissent quelques faits et quelques dates ; mais ces documents renferment de nombreuses contradictions soit entre eux, soit avec le récit de Froissart. N'ayant pas la prétention d'écrire l'histoire de notre province pendant cette période désastreuse, j'ai voulu seulement chercher à mettre un peu d'ordre et de clarté dans le petit nombre de faits qui nous ont été transmis par Froissart, Matthieu Villani, les lettres du pape Innocent VI, et par quelques chroniques.

Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, était devenu

(1) Au quatorzième siècle, on appelait *route* une troupe de soldats, d'où est venu le nom de *Routiers*.

Digitized by Google

roi d'Angleterre, après avoir vaincu les Anglo-Saxons à Hastings (1066). Depuis cette époque, les rois d'Angleterre cherchèrent toujours à étendre leurs possessions sur le territoire français ; ils y étaient d'autant plus disposés qu'une petite partie seulement de ce territoire appartenait au roi de France ; le reste était divisé en une multitude de seigneuries dont les possesseurs, évêques, ducs ou comtes étaient presque continuellement en guerre les uns avec les autres ou avec le roi de France lui-même ; ceux de ces seigneurs, dont les fiefs étaient situés au-delà du Rhône et de la Saône, reconnaissaient au moins nominalement la suzeraineté des empereurs d'Allemagne.

Louis VII, dit le Jeune, roi de France, agrandit considérablement les domaines de la couronne par son mariage avec Eléonore, fille et héritière du duc d'Aquitaine (1137), mais ayant répudié cette princesse en 1152, elle épousa, la même année, Henri Plantagenet, duc de Normandie, qui devint roi d'Angleterre en 1154, et lui porta en dot tout ce qu'elle avait apporté à Louis-le-Jeune, savoir : le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, le Limousin, le duché d'Aquitaine ou de Guyenne, et la Gascogne, plus la suzeraineté des comtés d'Auvergne, de l'Angoumois, de la Marche, du Périgord, auxquelles possessions il faut ajouter le Maine, l'Anjou, la Touraine, la Normandie qui appartenaient à ce prince, et la Bretagne qu'il obtint par le mariage d'un de ses fils, avec l'héritière de ce duché.

Philippe-Auguste fit la conquête de toutes ces possessions sur les Anglais à l'exception de la Guyenne.

Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, agrandit encore ces conquêtes ; il ne lui restait plus que la Gascogne et Bordeaux à soumettre, pour achever de chasser les Anglais, lorsque mal conseillé, comme le dit le président Hénault, il se laissa engager par le Pape à faire la guerre aux Albigeois et aux

Digitized by Google

Toulousains ; il n'eut pas le temps de terminer cette guerre atroce qui avait commencé sous le règne de Philippe-Auguste ; il mourut en 1226.

Louis IX, dit saint Louis, de son propre mouvement, sans qu'aucune circonstance l'y obligeât, et par scrupule de dévotion, restitua aux Anglais des provinces entières, le Limousin, le Périgord, l'Agénois et une partie de la Saintonge, à la charge d'en rendre hommage-lige aux rois de France (1259) ; le roi d'Angleterre conservait en outre le duché de Guyenne et se bornait à renoncer à ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou, prétentions qu'il lui eût été impossible de soutenir par les armes.

Il n'y eut pas de guerre entre la France et l'Angleterre, sous le règne de Philippe III dit le Hardi.

Philippe-le-Bel s'empara d'une partie de la Guyenne sur les Anglais (1294) ; une trêve fut stipulée en 1298 ; un double mariage eut lieu entre Edouard, roi d'Angleterre, et Marguerite, sœur du roi de France et entre le fils d'Edouard et Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, qui en 1303 rendit aux Anglais ce qu'il leur avait enlevé en Guyenne.

Il n'y eut pas de guerre entre la France et l'Angleterre sous les règnes de Louis X dit le Hutin et de Philippe V, dit le Long.

Charles-le-Bel s'empara de plusieurs villes en Guyenne (1324) et les garda jusqu'à ce que le fils d'Edouard II vînt lui rendre l'hommage féodal pour ce duché (1325).

Nous voici arrivés au règne funeste des Valois ; les victoires des Anglais à Crécy (1346) sous Philippe-de-Valois, et à Poitiers (1356) sous le roi Jean qui fut fait prisonnier, commencèrent la ruine de la France, épuisée par des guerres continuelles, guerres privées, guerre des croisades, guerre des Albigeois, guerre impolitique contre les communes fla-

Digitized by Google

mandes, elle ne pouvait continuer la lutte. l'Angleterre avait cependant besoin de réparer ses forces ; le 23 mars 1357, une trève de deux ans fut stipulée; mais pendant cette suspension d'armes, Paris fut en proie à la guerre civile ; dans le même temps l'Ile de France (1) et les provinces voisines furent dévastées par Charles d'Evreux, roi de Navarre, qui avait déclaré la guerre au duc de Normandie régent du royaume pendant la captivité du roi Jean. A l'expiration de la trève, les Anglais ayant recommencé la guerre avec une armée considérable, la France fut obligée de subir le traité de Bretigny (8 mai 1360) (2).

Ici commence la difficulté de classer les incursions des Anglais dans notre province ou celles des bandes licenciées qui avaient été à leur solde.

La Mure, historien du Forez, qui a jeté un peu de confusion dans les dates et les événements de cette époque, assigne la date de 1358 à la première incursion des Anglais dans le Forez : « Il est certain, dit La Mure, que les Anglais brûlèrent et désolèrent entièrement l'abbaye de Valbenoîte, en 1358 ; on croit que ce fut alors qu'ils brûlèrent Montbrison, capitale du Forez. » L'incendie de Montbrison et de l'abbaye de Valbenoîte ne peut en effet être contesté ; ce désastre est prouvé par deux chartes que cite La Mure ; l'une de ces chartes, donnée par Jeanne de Forez, en 1372 dit : « Que l'abbaye de Valbenoîte a été pillée et brûlée, *il y a environ quinze ans*, à la suite des guerres faites par les ennemis du

(1) Province dont Paris était la capitale, et qui se trouve aujourd'hui comprise dans les départements de l'Aisne, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.

(2) Par le traité de Bretigny, des territoires équivalant à près de la moitié de la France actuelle, étaient cédés en toute souveraineté au roi d'Angleterre ou devaient relever de lui comme seigneur suzerain. Voyez ce traité dans les Actes de Rymer.

Digitized by Google

puissant royaume de France. « Comme on le voit, cette date n'est qu'approximative. La charte relative à Montbrison est du duc de Bourbon, comte de Forez ; elle constate que ce duc de Bourbon fit faire une nouvelle enceinte de cette ville « qui avait été *arse* (brûlée) *et mise à destruction par les Anglais.* » Mais la charte ne donne pas la date de cet événement.

Si on consulte le trop petit nombre de documents contemporains du XIVe siècle, on ne trouve rien qui puisse prouver que le Forez ait été attaqué par les Anglais pendant cette année 1358, ou du moins par les bandes de soldats mercenaires qui avaient été à leur solde, car la trève que les Anglais avaient faite avec la France, le 23 mars 1357, ne fut rompue qu'au mois d'octobre 1359. Quant aux *Routiers*, ils s'étaient mis, pendant la trève, au service du roi de Navarre, et les provinces qu'ils dévastèrent étaient toutes éloignées du Forez. L'incendie de Montbrison et de l'abbaye de Valbenoîte me paraît devoir être reportée à l'année 1356, peu de temps avant la bataille de Poitiers, lorsque le prince de Galles, autrement dit le prince noir, fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, parti de Bordeaux, se jeta sur l'Auvergne où il commit d'affreux ravages, incendiant toutes les villes lorsqu'elles ne pouvaient se défendre.

Froissart parle bien d'une compagnie de Routiers commandée par Arnaud de Cervole (1) qui pilla la Provence en 1357 et rançonna le pape à Avignon ; il n'ajoute rien de plus D'après une dissertation de M. Zurlauben, insérée dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Arnaud de Cervole, après avoir quitté Avignon, se-

(1) Cet Arnaud de Cervolle, était un des plus célèbres chefs de Routiers, sinon le plus célèbre ; il servit tour à tour contre la France ou pour la France ; à la bataille de Brignais il commandait l'avant-garde pour les Français.

Digitized by Google

rait entré en Bourgogne, où il aurait commis beaucoup d'excès et serait rentré en Provence en 1358 ; si ce récit était fondé sur des documents authentiques, on pourrait peut-être attribuer l'incendie de l'abbaye de Valbenoîte et de Montbrison, aux Routiers d'Arnaud de Cervolle, car c'était leur chemin de passer par le Forez pour aller de Provence en Bourgogne ; encore faudrait-il supposer que les chartes de Jeanne de Forez et du duc Louis de Bourbon, ont confondu les Routiers avec les Anglais ; mais M. de Zurlauben ne cite pas ses autorités. Il ajoute que, après le traité de Bretigny (1360) Arnaud de Cervolle, à la tête d'une compagnie de Routiers, appelée *compagnie blanche*, ravagea les environs de Langres et de Lyon. Deux documents authentiques et contemporains, un extrait de l'ouvrage de Matthieu Villani et une lettre du pape Innocent VI (1) nous prouvent qu'en effet les territoires voisins de Lyon, et probablement une partie du Forez et du Beaujolais, durent être dévastés pendant cette année 1360. Etait-ce par les mêmes Routiers que ceux d'Arnaud de Cervolle ? c'est ce qu'il est impossible de savoir. Ces compagnies de Routiers avaient une nombreuse cavalerie ; elles se portaient rapidement d'un point à un autre en franchissant de grandes distances ; tantôt réunies, tantôt séparées, on ne peut les distinguer facilement ; dans les documents contemporains, elles sont plus particulièrement désignées sous le nom de *grandes compagnies*.

La lettre du pape Innocent VI, adressée à Amédée, comte de Savoie, le prie de lui renvoyer Arnold de Roquefeuille, archidiacre de Valence, qui après avoir été arrêté *près de Lyon*, par les *fils de l'iniquité* (par les Routiers), dépouillé de

(1) Voyez les lettres d'Innocent VI, dans *Martenne*, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. 2. Qu'il me soit permis de remercier M. Baudrier, conseiller à la cour impériale de Lyon, qui a bien voulu se charger de dépouiller cette volumineuse correspondance et m'en a transmis un résumé très-lucide.

Digitized by Google

ses chevaux, vêtements et bijoux, et maltraité pendant cinq mois, venait de recouvrer sa liberté ; cette lettre qui est datée du VII des calendes de février, année neuvième du pontificat d'Innocent VI (26 janvier 1361) porte l'arrestation d'Arnold de Roquefeuille, à la fin d'août ou au commencement de septembre 1360. D'après Matthieu Villani, une compagnie de Routiers qui occupait le Lyonnais, et y demeura pendant quelque temps sans être inquiétée, (1) se dirigea ensuite du côté de Lyon, pour passer en Provence, mais ayant trouvé les passages fermés et fortement gardés, les Routiers se jetèrent dans les montagnes de la *Ricodana* (2) d'où ils se portèrent sur la ville de Pont-Saint-Esprit, dont ils s'emparèrent, la nuit de la fête des SS. Innocents (28 décembre 1360).

Cette occupation de Pont-Saint-Esprit, par les Routiers, à la fin de décembre 1360, est confirmée par les Chroniques de France et par la Chronique de Montpellier appelée aussi *petit thalamus*, et registre consulaire.

C'est la prise de cette ville qui motive toutes les lettres du pape Innocent VI, écrites pendant les mois de janvier et de février 1361 pour demander des secours, et adressées à tous les princes ou seigneurs de l'Europe, à toutes les principales villes de France et d'Italie. Dans ces lettres, le Pape dit que les *fils de l'iniquité*, après avoir commis beaucoup de crimes et dévasté toute la contrée autour d'Avignon, se sont emparés de la ville de Saint-Esprit où ils se sont livrés

(1) *Stettono sanza contasto, e dimorati alquanto nel paese. Matteo Villani* L. X. C. 27.

(2) *Per l'alpe della Ricodana.* On ne sait quelles montagnes Matthieu Villani a voulu désigner sous ce nom ; la ville de Roanne étant nommée *Rodana* dans quelques anciens titres du moyen âge, et ce nom ayant quelque analogie avec celui de *Ricodana*, peut-être Matthieu Villani a-t-il voulu parler de la chaine de Montagnes qui s'étend jusqu'à Roanne.

Digitized by Google

à toutes sortes d'excès, violant les vierges, les religieuses et les matrones (1) ; il annonce qu'il a fait prêcher une croisade contre eux et accorde des indulgences à ceux qui voudront en faire partie.

La France ne pouvait envoyer des secours au Pape; le baronnage français n'était pas même assez puissant pour combattre les bandes de Routiers qui dévastaient ses possessions; le Pape fut obligé de traiter avec ces forbans, en leur payant trente mille florins (2) ; ils évacuèrent Pont-Saint-Esprit au mois de mars 1361 (3). Au mois de novembre 1360, le nombre des Routiers s'était accru considérablement en France; le 24 octobre, le roi d'Angleterre avait donné l'ordre d'évacuer tous les forts qui appartenaient au roi de France et de licencier les garnisons; cette mesure qui devait compléter l'exécution des conditions de paix, avait été différée jusque là parce qu'un à-compte de six cent mille écus d'or, sur la rançon du roi Jean, fixée à trois millions, n'avait pas encore été payée.

Nous laisserons maintenant la parole à Froissart, qui sera presque notre unique guide.

Après avoir donné le texte de l'ordre d'évacuer les forts, Froissart ajoute :

« Là avoit aucuns chevaliers et écuyers de la nation d'An-

(1) *In virgines, moniales, matronas, læso decore pudicitiæ turpiter sœvientes.*

Epist. Innoc. VI apud Martem.

(2) Deuxième vie d'Innocent VI, dans Baluze.

(3) C'est ce qui résulte d'une lettre, écrite par le Pape à Jean, roi de France, le IX des calendes d'avril (24 mars 1361). Le Pape lui dit dans cette lettre que Robert, seigneur de Saint-Ulpide, ayant appris que des Routiers qui se faisaient appeler la Grande Compagnie (*magnam societatem*), faisaient la guerre dans son royaume, à la manière des brigands, ainsi que l'avaient faite ceux par qui le lieu de Saint-Esprit *avait été occupé*, il lui offre ses services contre ses ennemis.

Digitized by Google

gleterre qui obéissoient et qui rendoient ou faisoient rendre par leurs compagnons les dits forts qu'ils tenoient, et si en avoit aussi de tels qui ne vouloient obéir et disoient qu'ils faisoient la guerre en l'ombre et nom du roi de Navarre (1), et encore y en avoit assez d'étranges nations, Allemands, Brabançons, Flamands, Hainuyers, Gascons, Bretons, mauvais François qui étoient apovris par les guerres, si se vouloient recouvrer à guerroyer le dit royaume de France : de quoi telles gens persevérèrent en leur mauvesté et firent depuis moult de maux au dit royaume contre tous ceux qui gréver les vouloient. Et quand les capitaines des dits forts étoient partis courtoisement et avoient rendu ce qu'ils tenoient et ils se trouvoient sur les champs, ils donnoient à leurs gens congé. Ceux qui avoient appris à piller et qui bien savoient que le retour en leur pays ne leur étoit pas bien profitable, ou espoir (peut-être) n'y osoient-ils retourner pour les vilains faits dont ils étoient accusés, se recueilloient ensemble et faisoient nouveaux capitaines ».

« Si se recueillirent premièrement en Champagne et en Bourgogne (2) et firent là grandes routes (troupes) et com-

(1) C'est-à-dire que les Routiers prétendaient se servir du nom du roi de Navarre pour continuer la guerre, puisque celui-ci était alors en paix avec le roi de France. Cependant comme cette réconciliation du roi de Navarre et du roi Jean, ne s'effectua que le 24 octobre 1360, par l'entremise du roi d'Angleterre, les Routiers n'en étaient peut-être pas encore informés.

(2) Froissart ne pouvait pas indiquer tous les mouvements des Routiers qui se rendirent successivement en Bourgogne pour dévaster cette province jusqu'à l'époque de la bataille de Brignais. Je dois, à l'obligeance de M. Garnier, conservateur des archives de la Côte-d'Or, quelques extraits des comptes de Dimanche Vitel, qu'il a bien voulu m'envoyer sur ma demande. Dimanche Vitel était receveur général du duché de Bourgogne. On lit dans le compte qui commence à la Toussaint (1360) et finit à la Toussaint 1361 : que le mardi, 13 juillet (1361), le gouverneur du duché envoyait un

Digitized by Google

pagnies qui s'appeloient les Tard-Venus pourtant (attendu) qu'ils avoient encore peu pillés au royaume de France. »

« Si se tinrent un grand temps autour Besançon, Dijon et Beaune; le plus grand maître entre eux, étoit un chevalier de Gascogne qui s'appeloit messire Seguin de Batefol (1). »

« Si se avisèrent ces compagnies environ la mi-carême qu'ils se trairoient vers Avignon et iroient voir le pape et les cardinaux (2). Si passèrent outre et coururent en la comté de Mâcon, et s'adressèrent pour venir en la comté de Forez ce bon, gras pays, et vers Lyon sur le Rhône. »

« Si se délogèrent et montèrent contre mont par devers les montagnes pour entrer en la comté du Forez et venir sur la rivière de Loire et trouvèrent en leur chemin une bonne ville qui s'appelle Charlieu, au bailliage de Mâcon. Si l'environnèrent et assaillirent fortement et se mirent en

messager en Artois, auprès du duc de Bourgogne, pour lui porter lettres closes *par lesquelles « il escripvoit trois grosses batailles* (trois corps de Routiers) *d'annemis qui estoient assemblés en Auvergne pour dommaiger le comté d'Auvergne et pour venir au duchié de Bourgongne.* Ces Routiers traversèrent et pillèrent probablement une partie des campagnes du Forez et du Beaujolais, en se rendant d'Auvergne en Bourgogne.

(1) Froissart nomme les autres chefs, Seguin de Badefol descendait des Gontaut-Badefol, une des plus anciennes familles du Périgord ; il portait pour armes : *écartelé d'or et de gueules à la bordure de..... chargée de 6 châteaux d..... posés* 3, 2 *et* 1.

(2) Pour les mettre à rançon. La cour pontificale d'Avignon était fort décriée dans toute l'Europe à cause de ses exactions qui lui procurèrent des richesses immenses dans un temps de ruine et de misère générales. Les deux Villani et la chronique de Nauclerc ont fait un tableau peu flatteur de cette cour pontificale. Les remparts d'Avignon qui furent construits sous le pontificat d'Innocent VI, le palais des papes qui fut embelli par les fresques du peintre Giotto, les tombeaux des papes Jean XXII et Benoit XII peuvent encore aujourd'hui nous donner une idée du luxe de la cour pontificale d'Avignon, luxe qui du moins profita aux arts, tandis que les exactions des Routiers ne produisaient que des ruines.

Digitized by Google

grand peine de prendre, et y furent à l'assaut un jour tout entier mais rien n'y firent, car elle fut bien gardée et bien défendue des gentishommes du pays qui s'y étoient retraits, autrement elle eut été prise ; ils passèrent et s'espardirent parmi la terre le seigneur de Beaujeu qui marchist illecques et y firent moult de maux et puis tantôt entrèrent en l'archeveché de Lyon ; et ainsi qu'ils alloient et chevauchoient ils prenoient petits forts où ils se logeoient et firent moult de destourbiers (dommages) partout où ils conversèrent et prirent un châtel et le seigneur et la dame dedans lequel château s'appelle « Brinay (Brignais) et est à trois lieues près Lyon sur le Rhône. Là se logèrent-ils et arretèrent, car ils entendirent que les François étoient tous traits sur les champs et appareillés pour eux combattre. »

Cette partie du récit de Froissart nécessite beaucoup d'explications ; il ne faudrait pas conclure de ses expressions que les Tard-Venus, en quittant Charlieu, se dirigèrent sur la partie du Beaujolais voisine de la Saône. Le Beaujolais, que Froissart appelle *la terre le seigneur de Beaujeu*, s'étendait jusques à la Loire ; d'ailleurs, Froissart dit formellement que les Tard-Venus se dirigeaient vers cette rivière ; ils durent donc, en quittant Charlieu, traverser les territoires de Vougy, Perreux et autres voisins de la Loire, et tous situés en Beaujolais, pour se porter de là sur Brignais.

Nous avons, en outre, la certitude qu'une forte partie de l'armée des Tard-Venus, sous les ordres d'un de leurs capitaines, nommé le Petit-Meschin, traversa la Loire en se dirigeant sur le Vivarais. Il est impossible de savoir sur quel point ils traversèrent cette rivière ; mais ce fut certainement avant l'occupation de Brignais, puisque Froissart dit que les Tard-Venus, lorsqu'ils s'emparèrent de ce château-fort, apprirent en même temps que les Français étaient en route pour les combattre. Matthieu Villani prétend cependant que le Petit-Meschin,

Digitized by Google

après avoir occupé Brignais et laissé en garnison trois cents des siens dans ce poste, se porta sur le comté de Forez avec trois mille hommes de cavalerie et deux mille d'infanterie ; mais le récit de Villani est très-erroné ; je ferai seulement observer que si le Petit-Meschin n'avait emmené avec lui que cinq mille hommes, il devait en rester à Brignais, non pas trois cents, mais dix mille, puisque l'armée des Tard-Venus se composait de quinze mille hommes ; Seguin de Badefol en était le principal chef, et non le Petit-Meschin comme le dit Villani ; lorsque le Petit-Meschin se dirigea sur le Vivarais, il ignorait que les Français faisaient des préparatifs pour attaquer les Tard-Venus, et peut-être même ces préparatifs n'étaient-ils pas commencés ; il se disposait probablement à aller rançonner le Pape à Avignon, tandis que Seguin de Badefol exploiterait le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais ; il était à Saugues, dans la Haute-Loire, ainsi que nous l'apprend la chronique de Montpellier, lorsque ayant eu connaissance des préparatifs de guerre des Français, il revint de Saugues pour renforcer les Tard-Venus, qui étaient restés en deçà de la Loire.

Nous trouvons, dans les comptes de Dimanche Vitel, la preuve que les Tard-Venus du Petit-Meschin étaient au-delà de la Loire, au commencement de mars 1362 ; on lit dans le compte qui commence à la Toussaint 1361, et finit à la Toussaint 1362, que des messages étaient envoyés aux baillis d'Auxois, d'Autun et de la montagne pour convoquer les nobles en armes : « *pour estre à Ostun au jour des brandons* (13 mars 1362) *pour resister aux compaignies qui estoient oultre Loire qui devoient entrer au duchié de Bourgongne*(1). »

(1) Les termes de cette convocation semblent indiquer que les Tard-Venus du Petit-Meschin revenaient déjà de Saugues, pour se joindre aux Routiers de Seguin de Badefol, menacés par les préparatifs des Français. Mais comme on ne connaissait pas leurs intentions, on supposait à tort qu'ils voulaient rentrer en Bourgogne.

Digitized by Google

Plus un ordre au bailli d'Auxois, d'envoyer des vivres *en l'Ost sur la rivière de Loire.*

Ces ordres sont datés du samedi 5 mars (1362).

Les troupes de Bourgogne qui se réunissaient sur la Loire, étaient placées sous les ordres du comte de Tancarville, et, devaient, d'après les ordres du roi de France (1), se réunir à celles que Jacques de Bourbon, comte de la Marche, réunissait à Lyon, pour attaquer les Tard-Venus.

Pour en revenir aux rectifications à faire au texte de Froissart, nous dirons qu'en parlant de *l'archevêché de Lyon*, il veut sans doute désigner le comté de Lyon ; mais ce comté n'appartenait plus à l'archevêque et au chapitre depuis l'an 1312 que Philippe-le-Bel l'avait réuni à la couronne ; peut-être Froissart a-t-il voulu parler des fiefs qui appartenaient à l'Église de Lyon ; Brignais était un de ces fiefs.

Enfin nous relèverons encore une petite erreur de Froissart ; c'était le capitaine châtelain, et non le seigneur qui fut pris au château-fort de Brignais, par les Tard-Venus. La seigneurie appartenait au Chapitre de Saint-Just de Lyon, depuis la donation que lui en avait faite le pape Innocent IV, en 1251.

Nous n'avons pas à décrire la bataille de Brignais, si désasfreusement perdue par Jacques de Bourbon, comte de la Marche, puis qu'elle l'a déjà été dans la *Revue du Lyonnais*(2). Du reste, on ne peut rien faire de mieux à ce sujet que l'admirable récit de Froissart ; on peut tout au plus y ajouter

(1) Le duché de Bourgogne était réuni à la couronne de France, depuis la mort du duc Philippe de Rouvre, qui avait eu lieu le 21 novembre 1361. L'acte par lequel le roi Jean réunit le duché de Bourgogne à sa couronne, est daté du château du Louvre, *près Paris*, et du mois de novembre 1361.

« *Datum in castro nostro de Lupara prope Parisi. Anno Domini* M CCC LXI *mense novembris.*

Preuves de l'Histoire du duché de Bourgogne, par dom Plancher.

(2) Par M. l'abbé Mellier, tom. 20 de la *Revue*.

Digitized by Google

quelques détails topographiques pour chercher à fixer la position du champ de bataille.

Matthieu Villani me paraît ne mériter aucune confiance pour ce qu'il dit au sujet de la bataille de Brignais ; son récit diffère essentiellement de celui de Froissart et semble très-invraisemblable ; il dit que le Petit-Meschin était à une journée et demie de Brignais, lorsque ayant appris que les Français étaient campés près de Brignais, il revint à marches forcées et se trouvant plusieurs heures avant le jour devant le camp des Français, il les attaqua à l'improviste et les mit dans une déroute complète ; il est difficile de croire que des soldats qui venaient de faire une marche forcée d'une journée et demie aient été assez dispos pour livrer bataille ; il faudrait supposer, en outre, que le comte de la Marche, en se laissant surprendre à l'improviste, ignorait les plus simples notions de l'art militaire qui exigent impérieurement qu'on fasse garder les approches d'un camp.

En attribuant la défaite des Français à une surprise de nuit, Villani est déjà en contradiction avec la Chonique de Montpellier qui assigne l'heure de none à la bataille de Brignais, c'est à dire trois heures après midi ; il fait figurer parmi les Tard-Venus, ou plutôt compose toute leur armée avec trois mille cavaliers et deux milles fantassins *italiens*, tandis que Froissart, la Chronique de Montpellier, la Chronique du trouvère Cuvelier et autres documents contemporains ne font pas mention de soldats de cette nation parmi les Routiers qui dévastèrent la France pendant une partie du quatorzième siècle. D'ailleurs, comme nous l'avons fait remarquer, il est probable que le Petit-Meschin revenait de Saugues, sur la Loire, dans les premiers jours de mars, alors que les Français commençaient seulement leurs préparatifs pour attaquer les Tard-Venus, qui ne durent s'emparer de Brignais qu'à la fin de mars ou au commencement d'avril, si l'on en juge par le texte de Froissart.

Digitized by Google

Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui commandait les Français à Brignais, avait figuré à la bataille de Poitiers parmi les principaux chefs de l'armée française, ainsi que le maréchal de Audeneham qui fut prisonnier à Brignais ; qu'on lise le récit de la bataille de Poitiers, et l'on trouvera le récit de Froissart, sur la bataille des Tard-Venus , beaucoup plus véridique que celui de Matthieu Villani. A Brignais, comme à Poitiers, les mêmes fautes furent commises par les chefs des troupes féodales ; à Brignais, comme à Poitiers, on vit quel avantage avaient les troupes organisées en compagnies comme les Routiers ou les archers anglais, c'est à dire enrégimentées régulièrement, sur les troupes françaises dont le commandement était divisé entre une multitude de nobles ayant chacun sa bannière et ses vassaux , se jetant sur l'ennemi, chacun de son côté, sans se soumettre à un plan déterminé d'attaque.

La date de la bataille de Brignais a donné lieu à de nombreuses controverses; on n'avait pas pu la fixer jusqu'à présent d'une manière authentique, ce qui ajoutait une nouvelle difficulté à l'étude des événements qui se rattachent à cette, bataille, car selon qu'elle aurait eu lieu en 1361 ou en 1362, il aurait fallu avancer ou reculer d'un an la date de ces événements.

La plus grande partie des historiens fixe la date de la bataille de Brignais au 6 avril 1362, d'après les Chroniques de Saint-Denis, la Chronique de Montpellier, et l'épitaphe de Jacques de Bourbon, comte de la Marche (1).

Pour la date de 1361, voici quelles sont les autorités :

Matthieu Villani, et Froissart qui dit que la bataille eut lieu : « *L'an de grâce Notre Seigneur* 1361, *le vendredi après les grands Pâques*, » date qui correspond au 2 avril 1361 ;

Le père Anselme, dans ses Généalogies, dit que le comte

(1) Voyez le *fac simile* de cette épitaphe dans l'*Histoire des Routiers au XIVe siècle*, par M. Allut, et les explications qu'il donne à ce sujet.

Digitized by Google

de Sarrebruche fut fait prisonnier à la Bataille de Brignais et que le roi lui donna, le 25 avril 1361, quatre mille florins pour payer sa rançon ; mais il n'indique pas la source de ce document.

Si nous compulsons la correspondance du pape Innocent VI, nous y trouverons une lettre qui pourrait induire en erreur sur la date de la bataille de Brignais. Cette lettre, adressée au sénéchal de Provence, lui mande de protéger les compagnies qui s'éloignaient sous la conduite du marquis de Montferrat (1) et de leur fournir des vivres ; elle est datée du XI des calendes de mai, année neuvième du pontificat d'Innocent VI, (21 avril 1361).

Le pape avait traité, comme nous l'avons dit, avec ces Routiers qui s'étaient emparés de la ville de Pont-Saint-Esprit à la fin de décembre 1360.

Comme on a la certitude que les Tard-Venus, après avoir occupé la ville de Pont-Saint-Esprit, s'éloignèrent sous la conduite du marquis de Montferrat pour faire la guerre aux Visconti, seigneurs du Milanais et ennemis du Pape, la lettre adressée par Innocent VI, au sénéchal de Provence, prouve que le marquis de Montferrat emmena deux fois des compagnies de Routiers en Lombardie, en 1361 et en 1362, ce qui n'était consigné, que je sache, dans aucun historien, et ce qu'il était utile de faire remarquer.

En présence des documents contradictoires, quoique contemporains, qui se rapportent à la date de la bataille de Brignais, il eut été impossible d'assigner une date certaine à l'année de cette bataille, si les extraits des comptes de Dimanche Vitel, rapportés plus haut, et surtout celui qu'on va lire, ne prouvaient, par des documents irréfutables, que la véritable date est celle de 1362.

(1) Sub ducatu dilecti filii nobilis viri Joann's Marchionis Montis-Ferrati.
Epist. Innoc. VI, apud Martenn.

Digitized by Google

Je copie textuellement l'extrait tel qu'il m'a été envoyé par M. Garnier, conservateur des archives de la Côte-d'Or. Cet extrait est tiré du compte qui commence à la Toussaint 1361 et finit à la Toussaint 1362.

« JEUDI BENOIST (1) 14 JOUR DAVRIL. »

« A Carbon messaigier pour porter lettres ouvertes de messire Henry de Bar, gouverneur du duchié de Bourgongne au bailli de la Montaigne ou à son lieutenant contenant que pour le FAIT de l'aventure de Brignay et pour ce que les ennemis (2) chevauchirent pour en venir au duchié de Bourgongne le dit bailli feist retraire tout le plat pays ès forteresses et abattre fours, molins et toutes forteresses qui ne se pouvoient garder. (3) »

Ces précautions n'étaient pas inutiles, car dans le même compte de Dimanche Vitel, et à la date de juillet (1362), on lit que les *compagnies* ont brûlé les faubourgs de *Châlon* (4) et *tiennent tout* le pays.

Dans ce même mois de juillet, des tentatives furent faites pour débarrasser la France des compagnies ; Henri de Transtamare leur proposa de le suivre en Espagne pour faire la guerre à son frère Pierre-le-Cruel, roi de Castille ; le 23

(1) Le Jeudi-Benoit, c'est-à-dire Jeudi-Béni ou Jeudi-Saint correspond bien, en effet, au 14 avril 1362, puisque Pâques était, cette année, le 17 avril.

(2) Les Tard-Venus.

(3) Dom Plancher, dans son *Histoire du duché de Bourgogne*, rapporte incomplètement ce document et l'interprète mal en disant que l'ordonnance de Henri de Bar, gouverneur du duché, est du 14 avril 1361 ; on ne peut pas supposer que dom Plancher ait voulu indiquer l'année 1362, d'après l'ancien comput qui faisait commencer l'année à Pâques, puisqu'il paraît croire, en citant Paradin, qui a copié Froissart, que la bataille de Brignais a eu lieu le 2 avril 1361.

(4) Châlons-sur-Saône.

Digitized by Google

juillet 1362 il conclut un traité avec ces compagnies (1), à Clermont-Ferrand ; le maréchal de Audeneham, gouverneur du Languedoc, intervint au nom du roi de France dans ce traité qui resta sans exécution. Les compagnies trouvèrent peut-être plus avantageux pour elles de persister dans leur projet d'aller rançonner le Pape à Avignon, car ce fut postérieurement à la rupture du traité de Clermont-Ferrand, que les Tard-Venus s'emparèrent de la ville de Pont-St-Esprit ; ils durent l'occuper dans le courant du mois d'août et traitèrent sans doute avec le Pape et les cardinaux sur la fin du même mois ou au commencement de septembre, puisque Froissard dit qu'après avoir pris cette ville, les Tard-Venus commirent beaucoup de dévastations autour d'Avignon *jusques bien avant en l'été l'an* 1361, c'est-à-dire 1362, Froissart s'étant trompé en assignant la date de 1361 à la bataille de Brignais, et la prise de Pont-St-Esprit ayant eu lieu la même année que cette bataille, c'est-à-dire en 1362.

Froissart continue son récit, comme suit, après la bataille de Brignais :

« Tantôt après la déconfiture de Brinay, ils (2) entrèrent et s'espardirent (3) parmi la comté de Forez et la gatèrent et pillèrent toute excepté les forteresses (4) et pour ce que ils étoient si grand routes (5) que un petit pays ne leur tenoit néant, ils se partirent (6) en deux parts et retint messire Seguin de Batefol la moindre part. Toutes voies (7) il y avoit

(1) Voyez, dans du Chastelet, ce document qui est indiqué par M. Charrière, dans ses notes sur la chronique de Bertrand Du Gueselin, par le trouvère Cuvelier.

(2) Les Tard-Venus.

(3) Se dispersèrent.

(4) Les châteaux et les bourgs ou villes fortifiées.

(5) Troupes.

(6) Se partagèrent.

(7) Toutefois.

Digitized by Google

en sa route bien trois mille combattants ; si s'en vint séjourner à Ause (1) à une lieue de Lyon (2) et le fit fortement réparer et fortifier ; et se tenoient ces gens là environ sur celle marche où il y a un des gras pays du monde. Si couroient et rançonnoient à leur aise et volonté tout le pays par deça la Saône, la comté de Mâcon, l'archevechè de Lyon, la terre au seigneur de Beaujeu (3) et tout le pays jusqu'à Marcilly les Nonnains (4) et la comté de Nevers. L'autre partie des compagnons (5) et plusieurs autres tous d'une sorte et alliance s'avalèrent devers Avignon et dirent qu'ils iroient voir le pape et les cardinaux et auroient de leur argent ou ils seroient hériés (6) de grand manière. »

Froissart raconte ensuite que les Tard-Venus, après avoir *de rechef pris et conquis la ville du Saint-Esprit*, traitèrent avec le Pape et suivirent le marquis de Montferrat, pour faire la guerre aux Visconti, seigneurs du Milanais (7) ; il ajoute :

(1) Anse en Beaujolais.

(2) A quatre lieues.

(3) Le Beaujolais.

(4) Marcigny, appelé les Nonnains, parce qu'il y avait un couvent de nonnes.

(5) Des Routiers.

(6) Maltraités.

(7) Cette même année 1362, Jean, roi de France, s'arrêta à Lyon, en allant voir le pape à Avignon ; il était à Lyon le 11 novembre 1362, comme en fait foi une charte datée de Lyon, le même jour, par laquelle il fait savoir aux baillis de Mâcon et d'Auvergne, que Renaud de Forez, curateur de Jean, comte de Forez, lui a fait hommage pour les châteaux de Montbrison, Monsupt, la Tour en-Jarez, Montarcher, Saint-Bonnet, Cervières, Thiers, que le comte de Forez tenait en fief du roi. — Voyez *Inventaire des titres du comté de Forez*, par M. Auguste Chaverondier, p. 495.

Le roi Jean se fit sans doute accompagner par une bonne escorte pour se rendre à Avignon ; cependant, à son retour de cette ville, il s'embarqua sur le Rhône, n'osant pas prendre la voie de terre de peur de tomber entre les mains des Routiers. — Voyez Mathieu Villani et l'ouvrage de M. Allut, page 96.

Digitized by Google

« Et quand la paix fut faite entre eux (les Visconti) et le marquis, les aucuns de ces compagnies (de ces Routiers) qui avoient assez gagné et qui étoient tannés (fatigués) de guerroyer retournèrent en leurs nations. Mais la plus grande partie se mirent à mal faire et retournèrent en France. Dont il advint que messire Seguin de Batefol, qui s'étoit tenu tout le temps en sa garnison de Ause (Anse) sur la Saône, prit, embla et échella (prit d'assaut) une bonne cité en Auvergne que on dit Briode (Brioude) et sied sur la rivière d'Allier (1). Si se tint là dedans plus d'un an et la fortifia tellement qu'il ne doutoit (redoutait) nul homme et couroit tout le pays d'environ jusqu'au Puy, Clermont, Riom, la Case-Dieu, (la Chaise-Dieu) et toute la terre le comte dauphin (2) qui étoit pour le temps hostagier (en ôtage) en Angleterre, et y fit durement de grands dommages. »

(1) La chronique de Montpellier assigne la date du 13 septembre 1363 à la prise de Brioude. Cette chronique porte la prise d'Anse par Seguin de Badefol, à la fin de novembre 1364. M. Allut dit : Vers la Toussaint 1364, d'après un titre provenant des anciennes archives du Chapitre de Saint-Jean, et déposé aujourd'hui aux archives du Rhône ; il me semble difficile d'admettre cette date de 1364 pour la prise d'Anse. Après la bataille de Brignais, la ville et le château d'Anse ne pouvaient résister aux Routiers, et ils n'auraient pas attendu jusqu'au mois de novembre 1364 pour s'emparer de ce point important. Le récit de Froissart est d'ailleurs tellement circonstancié qu'on ne peut guère croire qu'il ait commis une erreur en disant que Seguin de Badefol s'empara de la ville d'Anse, peu de temps après la bataille de Brignais. Je présume que cette date de 1364 provient d'une erreur de copiste, et c'est peut-être à ce document que la Chronique de Montpellier a emprunté la même date.

(2) Le dauphiné d'Auvergne. — Ce territoire comprenait une petite partie de l'Auvergne ; Issoire en était la capitale ; elle portait le nom de dauphiné d'Auvergne parce que, dans le douzième siècle, Guillaume VII, qui eut ce territoire en partage, après un accord fait avec Guillaume VIII, son oncle, comte d'Auvergne, prit le titre de dauphin, comme descendant des dauphins de Viennois.

Digitized by Google

Froissart tenait une partie de ces détails d'un capitaine de Routiers qui avait combattu à la bataille de Brignais, et qui se faisait appeler le Bascot de Mauléon, nom de guerre qui indiquait qu'il était du pays basque et de la ville de Mauléon, ou peut-être le mot bascot a été mis pour bascon, qui, dans le langage du quatorzième siècle, signifiait bâtard comme les mots bourg, bourc. Froissart le rencontra à Orthez, dans l'hôtel où il logeait. « Il faisoit mener sommiers autant comme un grand baron, dit Froissart, et étoit servi lui et ses gens en vaisselle d'argent. »

Nous extrairons du récit de ce capitaine de Routiers, ce qui concerne plus particulièrement notre province : « Quand la paix fut faite (1) entre les deux rois, il convint toutes manières de gens d'armes et de compagnies, parmi le traité de la paix, vider et laisser les forteresses et les chastels que ils tenoient. Adonc s'accueillirent toutes manières de povres compagnons qui avoient pris les armes et se remirent ensemble ; et eurent plusieurs capitaines conseil entre eux, quelle part ils se trairoient, et dirent ainsi que si les rois avoient fait paix ensemble, si les convenoit-il vivre (2). Si s'en vinrent en Bourgogne ; et là avoit capitaine de toutes nations, Anglais, Gascons, Espagnols, Navarrois, Allemands, Escots (Écossais) et gens de tous pays assemblés ; et je y étois pour un capitaine (3) et nous nous trouvâmes en Bourgongne et dessus la rivière de Loire, plus de douze mille que uns, que autres, et vous dis que là en celle assemblée avoit bien trois ou quatre mille de droites gens d'armes, aussi apperts et aussi subtils de guerre comme nuls gens pourroient être pour aviser une bataille et prendre à son avantage, pour écheler et assaillir villes et

(1) La paix de Bretigny.

(2) Eux, les Routiers devaient trouver à vivre.

(3) J'étais un des capitaines.

Digitized by Google

chastels, aussi durs et aussi nourris que nuls gens pouvoient être, et assez le montrâmes à la bataille de Brignay, où nous ruâmes jus, le connétable de France (1) et le comte de Forez et bien deux mille lances de chevaliers et d'écuyers. Cette bataille fit trop grand profit aux compagnons (2) car ils étoient povres ; si furent là tous riches de bons prisonniers, et de villes et de forts que ils prirent en l'archevêché de Lyon et sur la rivière du Rhône, et ce parfit leur guerre quand ils eurent le Pont-Saint-Esprit, car ils guerroyèrent le pape et les cardinaux et leur firent moult de travaux, et n'en pouvoient être quittes ni n'eussent été jusqu'à ce que les compagnons eussent tout honni. Mais ils trouvèrent un moyen. Ils demandèrent en Lombardie le marquis de Montferrat, un moult vaillant chevalier, lequel avoit guerre au seigneur de Milan. Quand il fut venu en Avignon, le pape et les cardinaux traitèrent devers lui, et il parla aux capitaines anglois, gascons et allemands. Parmi soixante mille francs que le pape et les cardinaux payèrent à plusieurs capitaines de ces routes (3), tels que messire Jean Haccoude, un moult vaillant chevalier anglois, messire Robert Briquet, Carsuele, Nandon de Bageran, le bourg de Breteuil, le bourg Camus, le bourg de l'Espare, Batillier (4) et plusieurs autres, si s'en allèrent en Lombardie et rendirent le Pont-Saint-Esprit, et emmenèrent de toutes les routes (troupes) bien les six parts. Mais nous demeurâmes derrière, messire Seguin de Batefol, messire Jean Jouel, messire Jacqueme Planchin, Lamit, messire Jean Aimery, le bourg de Pierregort (5), Espiote, Loys

(1) Jacques de Bourbon, comte de la Marche.

(2) Aux Routiers.

(3) Troupes.

(4) La plupart de ces noms sont des noms de guerre.

(5) Le bâtard de Périgord ; Pierregor ou Pierregord est le véritable nom de cette province, puisqu'il est écrit *petra gorio* dans la première vie

Digitized by Google

Rambaut, Lymosin, Jacques Tiriel, moi et plusieurs autres, et tenions Eause (Anse en Beaujolais) Saint-Clément, la Berelle, la Terrasse, le mont Saint-Denis (1), Brignay, l'Hospital de Rochefort (2) et plus de soixante forts, que en Masconnois, en Forez, en Bellay (Velai), en la Basse-Bourgongne et sur la rivière de Loire et rançonnions tout le pays, ni on ne pouvoit être quitte de nous, ni pour bien payer, ni autrement, et prîmes de nuit la Charité-sur-Loire (3) et la tînmes bien an et demi, et étoit tout notre dessus Loire jusqu'au Puy en Auvergne, car messire Seguin de Batefol avoit laissé Eause (Anse) (4) et tenoit la Brioude en Auvergne, où il eut de profit ens ou pays (dans le pays) cent mille francs, et dessous Loire jusqu'à Orléans et ausssi toute la rivière d'Alier. Ni il étoit chevalier, ni écuyer, ni riche homme, s'il n'étoit apacti à nous (5) qui osât issir de sa maison, et celle guerre nous faisions lors au vu et au titre du roi de Navarre (6).»

d'Urbain V, insérée dans Baluze. Le mot gor ou gord signifie une argile schisteuse mélangée de fer. Nous ne savons si ce nom a quelque analogie avec la nature des terrains du Périgord.

(1) Ces noms se rapportent probablement à Saint-Clément de Valsonne, l'Arbresle, la Terrasse dans l'arrondissement de Saint-Etienne, Saint-Denis-sur-Coise, canton de Saint-Galmier.

(2) L'Hôpital-sous-Rochefort, arrondissement de Montbrison, canton de Boën.

(3) Les Routiers s'emparèrent de cette ville par surprise, d'après le témoignage de Froissart ; les Routiers attaquaient rarement les villes de quelque importance ; il était bien plus avantageux pour eux d'être maîtres des campagnes et des villages, sans courir le risque de voir diminuer ou anéantir leurs bandes par des combats.

(4) Seguin de Badefol n'avait pas abandonné la ville d'Anse ; il en avait laissé le commandement à un de ses lieutenants.

(5) S'il n'avait fait un pacte, un traité.

(6) Il résulte du texte de Froissart que le roi de Navarre, irrité d'avoir vu rejeter ses prétentions, assez justement fondées, sur le duché de Bour-

Digitized by Google

Le combat de Cocherel, en Normandie, où les bandes navarraises furent défaites par quelques milliers de Français sous les ordres de Du Guesclin (18 mai 1364) permit de reprendre la ville de la Charité-sur-Loire occupée par les Routiers. Le 6 mars 1365, un traité de paix fut conclu entre le roi de Navarre et Charles V, roi de France ; les compagnies de Routiers devinrent plus nombreuses par le fait même de la paix.

« En ce temps, dit Froissart, étoient les compagnies si grandes en France, que on ne savoit que faire; car les guerres du roi de Navarre et de Bretagne étoient faillies. Si avoient ces compagnons qui poursuivoient les armes, appris à piller et à vivre d'avantage : si ne s'en pouvoient et aussi ne vouloient tenir et abstenir, et tout leur recours étoit en France, et appeloient ces compagnies le royaume de France leur chambre. »

On pourrait difficilement se figurer ce qu'étaient devenues les campagnes de la France entre les mains de ces forbans. Il résulte du texte de Froissart, de la correspondance du pape Innocent IV, de la chronique contemporaine du trouvère Cuvelier, d'un acte relatif à la prise d'Anse par Seguin de Badefol (1) et de quelques autres documents, que les Routiers incendiaient les bourgs et les villages, dont les habitants ne voulaient pas être *apactis* à eux, c'est-à-dire faire un pacte pour se rendre à discrétion ; ils soumettaient les habitants à la torture pour les forcer à donner leur argent ; ils violaient les femmes et détruisaient ou emmenaient le bétail ; lorsque

gogne, si l'on ne considère que la loi féodale, avait recommencé la guerre dans le courant de l'année 1363.

« Il guerreyoit et hérioit fortement le royaume de France, dit Froissart, et avoit adonc redemandé aucuns des capitaines des compagnies en Lombardie pour mieux faire la guerre. »

(1) Voyez un extrait de cet acte dans l'ouvrage de M. Allut, p. 161.

Digitized by Google

les habitants consentaient à traiter, ils étaient écrasés de réquisitions en nature et en argent. Les villes et les châteaux forts qui avaient une garnison suffisante ou une population assez nombreuse pour se défendre derrière leurs murailles ne portaient aucun secours aux campagnes ; cependant les habitants des bourgs et des villages menacés de l'approche des Routiers, avaient quelquefois le temps de se renfermer dans les villes voisines.

Cette inertie des villes paraît difficile à comprendre. Froissart ne s'occupe point de critique historique. Il ne cherche pas à pénétrer les causes des événements ; il se borne à la narration des faits. Brillant historien des chevaliers, et comptant pour peu tout ce qui n'appartient pas à la noblesse féodale, il aime surtout à décrire les belles *appertises d'armes* et excelle dans ce genre de description ; hors de là on ne peut rien tirer de lui pour l'éclaircissement des faits.

Ne pourrait-on pas supposer que la bourgeoisie des villes, qui avait eu tant de luttes et de guerres à soutenir contre les barons féodaux pour obtenir l'affranchissement plus ou moins étendu des communes, voyait avec indifférence ravager, dans les campagnes, les fiefs d'une noblesse batailleuse et pillarde ? Comment peut-on comprendre que les Lyonnais, lorsque la plus grande partie des Tard-Venus étaient en Lombardie, n'aient pas attaqué les trois ou quatre mille Routiers de Seguin de Badefol, disséminés dans les villages de notre province pour la mettre à contribution ? Ce n'étaient cependant ni les milices ni le courage qui manquaient aux Lyonnais ; ils l'avaient prouvé dans la guerre sanglante qu'ils avaient soutenue au siècle précédent contre l'Eglise de Lyon, pour obtenir l'affranchissement de la commune lyonnaise (1), et

(1) La ville de Lyon, inférieure en population à celle de Paris, était, au XIVe siècle, la plus importante du royaume par son commerce. Les émi-

Digitized by Google

depuis cette époque ils s'étaient toujours exercés aux armes pour conserver la conquête de leur liberté. D'ailleurs le soulèvement des bourgeois de Paris, contre le régent (1), chef du parti féodal, leur alliance avec un grand nombre d'autres villes et avec le roi de Navarre qui se posait en protecteur du peuple et de la bourgeoisie (1358) ne prouvent-ils pas que les haines de la bourgeoisie contre le régime féodal étaient encore très-violentes? Ne trouve-t-on pas encore une preuve de ces haines dans les huées qui accueillirent les bannières féodales après la bataille de Poitiers (2) et dans cette dénomination de bataille de *Vireeul* injustement donnée à la bataille de Brignais par les habitants de notre province (3), car ce n'était certes pas le courage qui faisait défaut à ces rudes jouteurs de la noblesse féodale dont Froissart a dit :

« Aussi en France a été trouvée bonne chevalerie roide, forte, apperte et grand foison : car le royaume de France ne fut oncques si déconfit qu'on n'y trouvât bien toujours à qui combattre. »

Nous croyons donc que l'inaction des villes peut s'expliquer par la haine de la bourgeoisie et des communes contre le régime féodal, régime de guerre civile et de pillage organisé, qui laissait une partie des terres sans culture et ruinait

grés italiens, chassés de leur patrie par la guerre civile et par les luttes des Empereurs d'Allemagne et du Saint-Siége, avaient contribué à cet état de choses, en apportant à Lyon leur industrie et leur fortune.

(1) Le duc de Normandie qui devint roi de France, sous le nom de Charles V, après la mort du roi Jean.

(2) La plus grande partie de la noblesse et le roi Jean de France se comportèrent bravement à la bataille de Poitiers. La perte de la bataille doit être attribuée surtout aux mauvaises dispositions prises pour attaquer l'ennemi et à la fuite honteuse du duc de Normandie et des princes du sang; c'est donc à eux seulement qu'auraient dû s'adresser les huées populaires.

(3) Voyez l'ouvrage de M. Allut, p. 214.

Digitized by Google

toute espèce d'industrie et de commerce, régime pourtant si vivace qu'il fallut encore Louis XI, Richelieu et notre Révolution de 89 pour en faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges.

Quoi qu'il en soit, il est certain que jamais la féodalité ne reçut de plus rudes atteintes que pendant cette guerre des Routiers, et que son affaiblissement ne pouvait que profiter à la bourgeoisie et aux communes.

Nous emprunterons encore à Froissart quelques détails qui concernent plus particulièrement l'histoire du Forez et du Beaujolais.

Froissart raconte qu'il demanda au Bascot de Mauléon :

« De Louis Rambaut, un moult appert écuyer et grand capitaine de gens d'armes que il étoit devenu. »

« Je le vous dirai, répondit le capitaine de Routiers : du temps passé quand messire Seguin de Badefol eut tenu Brioude à dix lieues du Puy en Auvergne, et il ot guerroyé le pays et assez conquis, il s'en retourna en Gascogue et donna à Loys Rambaut et à un sien compagnon qui s'appeloit Limousin, Brioude et Eause (Anse) sur la Saonne (1). Le pays étoit pour ce temps que je parole (en 1365), si foulé et si grevé et si rempli de compagnons (de Routiers) à tout lez (de tous côtés) que nul n'osoit issir de sa maison. Et vous dis que entre Brioude en Auvergne et Eause (Anse) a plus de vingt six lieues, tout pays de montagnes. Mais quand il venoit à plaisance à Loys Rambaut de chevaucher de Brioude à Eause, il n'en faisoit nul compte ; car ils tenoient sur le chemin plusieurs forts en la comté de Forez et ailleurs où ils se rafreschissoient, car les gentils hommes pour ce temps d'Auvergne, de Forez, de Vellay et des frontières étoient

(1) Seguin de Badefol, en laissant le commandement de Brioude et d'Anse à deux de ses lieutenants, n'abandonnait pas ses droits de chef des Routiers dans notre province, comme nous le verrons plus loin.

Digitized by Google

travaillés et si menés par la guerre ou par être pris et rançonnés que chacun ressoignoit (craignait) les armes ; car il n'y avoit nuls grands chefs de seigneurs de France qui missent au pays gens d'armes ; car le roi de France étoit jeune et avoit à attendre en trop de lieux en son royaume ; car de toutes parts compagnies et routes (troupes) chevauchoient et se tenoient sur le pays, ni on ne pouvoit être quitte, et les seigneurs de France étoient ôtages en Angleterre (1) et endementres on leur pilloit et détruisoit leurs hommes (2) et leurs pays (3), et si n'y pouvoient remédier, car leurs gens n'avoient nul courage de bien faire ni eux de défendre. »

Mais comme l'a dit notre immortel fabuliste :

Deux coqs vivaient en paix ; une poule survint,
Et voilà la guerre allumée.

Une belle Auvergnate vint mettre la discorde entre les deux lieutenants de Seguin de Badefol, et cet incident si peu important par lui-même, contribua peut-être à délivrer notre province des compagnies. Le Bascot de Mauléon raconte ainsi cette plaisante aventure qui fait une agréable diversion aux méfaits de ces Routiers :

« Or, avint que Loys Rambaud et Limousin, qui étoient compagnons d'armes ensemble, cheirent (4) en haine ; je vous dirai pourquoi ; Loys Rambaut avoit en Brioude une trop belle femme à amie et l'aimoit de tout son cœur parfaitement. Quand il chevauchoit de Brioude à Eause (Anse) il la recommandoit à Limousin qui étoit son compagnon d'armes auquel du tout il se confioit. Limousin fit de la bonne

(1) Au nombre de ces seigneurs était le duc de Bourbon ; ils avaient été donnés en ôtage après le traité de Bretigny, pour garantir le paiement intégral de la rançon du roi Jean, qui devait s'effectuer en six ans ; ils devaient rester en Angleterre pendant tout ce temps.

(2) Leurs vassaux.

(3) Leurs fiefs.

(4) Tombèrent.

Digitized by Google

damoiselle si bonne garde que il en ot toutes ses volontés (1) et tant que Loys Rambaut en fut si informé que plus ne put. »

« De cette aventure, il cueillit en si grand haine son compagnon que pour lui faire plus grand blâme, il le fit prendre par ses varlets, mener et courir tout nud en ses braies parmi la ville et battre d'escourgières (verges) et sonner la trompette devant lui et à chacun carrefour crier son fait, et puis bannir ville comme trahistre (traitre) et en tel état, en une simple cotte, bouter hors (2). »

Irrité d'avoir subi ce traitement humiliant, Limousin jura de se venger ; il alla trouver le seigneur de la Voulte (4 lieues N. E. de Privas) qui l'adressa au sénéchal de Velay auquel Limousin promit de lui livrer facilement Rambaud, vu qu'il connaissait tous les chemins par lesquels il passait lorsqu'il voyageait de Brioude à Anse ; Rambaud ne se faisait jamais accompagner que par trente ou quarante lances. Le seigneur de la Voulte assembla trois cents lances à Annonay, et conduit par Limousin, il alla s'embusquer avec sa troupe, dans un bois près duquel Rambaud devait passer ; ce bois était situé près d'un village entre Annonay et St-Julien, lequel prit le nom de *la Batterie* depuis la défaite de Rambaud ; celui-ci approchait de l'embuscade ; lorsque le seigneur de la Voulte et ses gens l'aperçurent, ils abaissèrent leurs lances et chargèrent

(1) Qu'il en obtint tout ce qu'il voulut.

(2) Il parait que ce genre de châtiment était en usage dans quelques localités. En 1272, le prieur de Charlieu, qui avait la seigneurie et justice de la ville de Charlieu, conjointement avec les moines, fit courir et fustiger par les rues, des personnes prises en flagrant délit d'adultère.

Voyez recueil des *Olim* ou registres d'arrêts, publié par M. le comte Beugnot, de l'Institut. Un article de la charte octroyée, en 1233, aux habitans de Belleville, par Humbert V, sire de Beaujeu, porte que les coupables d'adultère devront courir tout nuds dans les rues de la ville ou racheter cette peine à prix d'argent fixé par le seigneur de Beaujeu.

Voyez cette charte dans le *Spicilége* d'Achery, t. 3.

Digitized by Google

son escorte en criant : «Férir à ces compagnons (1). » La plus grande partie des Routiers fut tuée sur place ; les autres furent pris ainsi que Rambaud leur chef (2) ; on s'empara sur eux d'une somme de trois mille francs provenant des contributions que Rambaud avait levées sur les habitants des campagnes, dans sa tournée de Brioude à Anse.

Limousin, pour compléter sa vengeance, s'approcha de Rambaud et le plaisanta sur sa défaite.

« Il lui dit par rampône (raillerie) : Louis, Louis, ci fauldra compagnie ; souvienne vous du blâme et de la vergogne (honte) que vous me fites recevoir à Brioude pour votre amie; Je ne cuidasse pas (3) que pour une femme, si j'avois ma grâce à li (à elle) et elle à moi, que vous me fissiez recevoir ce que je reçus. Si la cause pareille fut advenue à moi, je ne m'en fusse ja courroucé, car deux compagnons d'armes tels que nous étions lors se pouvoient bien au besoin passer d'une femme. »

« De cette parole commencèrent les seigneurs à rire ; mais Loys Rambaud n'en avoit talent (volonté) (4). »

Rambaud fut retenu quelque temps à Annonay, puis de là conduit à Villeneuve, près d'Avignon, où il eut la tête tranchée.

Quant à Limousin, il se tourna Français comme on disait alors, c'est-à-dire qu'il se mit au service du roi de France.

La défaite de Louis Rambaud, la défection de Limousin, et la reddition de Brioude qui en fut la conséquence, contribuèrent peut-être, comme nous l'avons dit, à délivrer notre province des compagnies de Routiers qui l'évacuèrent au mois d'août 1365. Cependant, il est possible que Seguin de

(1) Froissart.

(2) Au mois de mai 1365, d'après la Chronique de Montpellier.

(3) Je n'aurais pas cru.

(4) Froissart.

Digitized by Google

Badefol qui traita avec le Chapitre de Saint-Jean de Lyon, pour la reddition d'Anse qui était un fief du Chapitre, eut connaissance du projet que le roi de France avait d'entamer des négociations avec toutes les compagnies qui infestaient le royaume, si toutefois ce projet de négociations était déjà conçu au mois de juillet 1365, car on voit par une bulle du pape Urbain V, que celles entamées entre le Chapitre de Saint-Jean, et Seguin de Badefol, pour la reddition d'Anse, avaient dû commencer au plus tard au mois de juillet de cette année. Quant aux négociations entamées par Du Guesclin avec les compagnies, au nom du roi de France, on voit par les pièces justificatives de la chronique du trouvère Cuvelier, publiée par M. Charrière, que ce fut seulement le 22 août 1365 que Du Guesclin promit d'engager les compagnies à le suivre en Espagne. D'après une note de M. Charrière, ce ne fut que vers la fin de septembre que Du Guesclin fit une convention avec les compagnies. Dans le cas où Seguin de Badefol aurait eu connaissance de l'intention du roi, de traiter avec les compagnies, ce qui paraît assez douteux, la détermination par laquelle il s'engageait à rendre les places et forts que ses Routiers tenaient dans notre province, et à sortir du royaume aurait été due surtout au désir ou à la nécessité de suivre les autres compagnies en Espagne où Du Guesclin devait les conduire.

D'après Froissart, ce fut bien la défaite de Rambaud qui obligea Seguin de Badefol et ses Routiers à évacuer notre province ; voici ce que dit Froissart à ce sujet :

« Par celle prise de Louis Rambaut rendirent ceux qui étoient en Brioude la ville au sénéchal d'Auvergne car puisqu'ils avoient perdu leur capitaine et toute la fleur de leurs gens, il n'y avoit point de tenue. Aussi firent ceux d'Eause (d'Anse) et autres forts qui se tenoient en Vellay et en Forez de leur partie, et furent tous lies (joyeux) ceux qui enclos quand on les laissa partir sauves leurs vies. Lors Louis Ram-

Digitized by Google

baut fut amené à Nonnay et là emprisonné. On en escripsit devers le roi de France lequel ot grand'joie de sa prise. Assez tôt après on en ordonna. Il me semble, à ce que j'ai ouï recorder, que il ot la tête coupée à Villeneuve de Les-Avignon; et ainsi advint de Louis Rambaut Dieu ait l'âme de lui. »

Le pape Urbain V intervint dans les conditions du traité fait avec Seguin de Badefol, sans doute parce que le château d'Anse et plusieurs autres châteaux forts que ses Routiers tenaient dans notre province étaient des fiefs ecclésiastiques; il publia à ce sujet la bulle dont nous avons fait mention, d'après laquelle Seguin de Badefol devait abandonner la ville et château d'Anse et tout ce qu'il tenait au pays de Lyonnais et au royaume de France, moyennant une somme de quarante mille florins, payable en différents termes; la reddition de la ville et château d'Anse devait s'effectuer huit jours après la fin du mois de juillet (1). Les quarante mille florins devaient être avancés par le Chapitre de Saint-Jean, mais répartis sur tout le Lyonnais et quelques pays voisins (2).

Le Chapitre de Saint-Jean étant obligé de payer un à-compte de vingt mille florins et n'ayant pas cette somme entière à sa disposition, avait demandé au consulat quatre mille florins que celui-ci avait avancés; un traité eut lieu à ce sujet entre le Chapitre de Saint-Jean et les consuls de Lyon, pour

(1) « C'est l'ordinance faite par nostre sant pere le pape sur le widement et delivrance dou chastel de la ville Danse et de tout le pays du Lyonois et dou royaulme de France. »

« Premierement messire Seguin de Badefol qui tient les dist chastel et ville et tous les compaignons qui y sont avec luy rendreront et delivreront au doyen et chapitre de Lion auquels ils sont, lesdis chastel et ville dedans VIII jours apres la fin de cet present moys de juillet, ou avant, se avant sont paié de la premiere paie dessus divisée et diete, etc., etc. »

Bulle du pape Urbain V aux archives du Rhône et dans l'ouvrage de M. Allut, p. 157.

(2) *Histoire des Routiers*, par M. Allut, p. 169.

Digitized by Google

régler les conditions de remboursement et d'autres relatives aux otages que le consulat, pour obliger le Chapitre, avait consenti à donner pour garantir le payement des vingt mille florins qui restaient à payer.

Je dois à l'obligeance de M. Gauthier, conservateur des archives du Rhône, la communication de la date de ce traité ; elle est ainsi conçue ;

« *Anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo quinto, indictione tertia, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Urbani, divina Providentia, pape quinti, anno ipsius tertio, die ultima mensis augusti.* »

L'an 1365, la troisième année du pontificat du pape Urbain V, et le dernier jour du mois d'août.

A ce traité sont annexées plusieurs autres pièces dont malheureusement une grande partie des lettres est effacée ; M. Gauthier croit que l'une de ces pièces est une copie de quittance de Seguin de Badefol, datée de 1366. Une autre, datée du 3 décembre 1367, est une copie de quittance de Hugues de St-Amand, fondé de pouvoirs de Gontaud de Batefold, père et *héritier universel* de Seguin de Badefol.

Pour qu'on puisse juger des difficultés contre lesquelles on se heurte à chaque instant, lorsqu'on veut éclaircir cette histoire des Routiers, nous citerons un document contemporain qui assigne la date de 1364, à la mort de Seguin de Badefol ; il est inséré dans les *Preuves de l'Histoire du comte d'Évreux* (1) ; c'est un interrogatoire fait en 1378 par les commissaires du roi de France à Jacques de Rue, chambellan du roi de Navarre ; il est dit, dans ce document, que Jacques de Rue déclara que Seguin de Badefol avait été empoisonné par ordre du roi de Navarre « assez tôt après que

(1) *Preuves de l'Histoire du comte d'Evreux*, p. 76 et 95. — *Généalogie des seigneurs de Badefol*, par le père Anselme.

Digitized by Google

la bataille fut donnée, le 17 de juin 1364, à Cocherel (1), » à cause des conditions onéreuses que Seguin de Badefol voulait lui imposer, pour continuer à l'aider dans sa guerre contre le roi de France.

L'aveu fait par Jacques de Rue lui avait été arraché par les tortures, si toutefois cet aveu n'est pas une invention de ses bourreaux qui étaient sûrs de n'être pas démentis par lui, puisqu'ils le firent décapiter et écarteler pour être ses membres pendus aux quatre principales portes de Paris. La quantité d'empoisonnements imputés au roi de Navarre, par Charles V et ses conseillers suffirait seule pour démontrer la fausseté de ces imputations. Nous ne connaissons l'histoire de Charles V et du roi de Navarre que par le récit des historiographes de cour qui a été copié sans examen par un grand nombre d'historiens. Peut-être y aurait-il beaucoup à retrancher des éloges donnés à Charles V et des accusations portées contre le roi de Navarre. Le religieux de Saint-Denis, historiographe de Charles VI, qui porte les accusations les plus graves contre le roi de Navarre, ne peut s'empêcher cependant de lui décerner quelques louanges :

« C'était, dit-il, un prince doué de grandes qualités ; il était issu du glorieux sang de nos rois (2) ; il était doué d'un esprit vif et d'une grande pénétration ; il avait une éloquence facile et naturelle ; son adresse merveilleuse et cette rare affabilité, qui le distinguait entre tous les autres princes, lui concilièrent la faveur du peuple ; il sut même gagner à son parti plusieurs personnages considérables (3). »

(1) Cette date ne s'accorde pas avec celle du 18 mai, donnée par quelques historiens modernes.

(2) Le roi de Navarre était, par sa mère, petit-fils de Louis X, dit Hutin, roi de France.

(3) *Chronique de Charles VI*, par le religieux de Saint-Denis, traduite par M. Bellaguet.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il est certain que Seguin de Badefol n'avait pas été empoisonné en 1364, puisqu'il négociait au mois de juillet 1365 avec le Chapitre de Saint-Jean de Lyon ; il mourut l'année suivante, 1366, en Espagne, où il avait rejoint les compagnies emmenées par Du Guesclin ; le roi de Navarre n'avait alors aucun motif pour le faire empoisonner, étant en paix avec Charles V depuis le 6 mars 1365. Du reste, toutes ces accusations de nombreux empoisonnements imputés au roi de Navarre, soit pendant sa vie, soit après sa mort, n'avaient pour but que de le dépouiller, lui ou ses héritiers, des territoires qu'il possédait en France.

Pour appuyer les négociations entamées par le roi de France avec les compagnies, quelques troupes furent réunies en Bourgogne sous le commandement de Guy de Pontailler, maréchal de cette province ; d'autres se rassemblèrent à Lyon, sous les ordres de Jacques de Vienne, seigneur de Longwy (1). Du Guesclin alla trouver les compagnies à Chagny, près Châlons-sur-Saône, où elles avaient leur quartier général. Le trouvère Cuvelier, écrivain contemporain et quelque peu satirique, a fait une description asssez plaisante de cette entrevue ; Du Guesclin dit aux compagnies :

« Je vous ferai du roi baillier et délivrer
Deux C. mille florins, et devant vous compter.
En Avignon irons, où je sai bien aler,
Et absolucion vous irai impétrer
De trestous vos péchiez de tuer et embler (2),
Et s'arons (3) du trésor qu'il nous faudra livrer
Et puis irons ensemble no voiage achever
Et je vous pri, pour Dieu qui se laissa pener,
Que chacun ait voloir de sa vie amender.
Se nous volons trestous en nostre cuer penser,

(1) Dom Plancher. *Hist. du duché de Bourgogne.*
(2) Voler, dérober.
(3) Et aussi nous aurons.

Digitized by Google

Que fait avons assez pour nos âmes dampner ;
Quand nous arons tout fait, si nous faut il finer
Nous porrions bien de vrai en nous considérer
Pour moi le di, Seigneur (1) ; je le sai bien au cler,
Je ne fis oncques bien, dont-il me doit peser :
Je n'ai fait fors que mal, gent occire et tuer ;
Et se j'ai fait des maulx bien vous poez compter
D'estre mes compaignons, encores de passer,
D'avoir fait pis de moi bien vos poez vanter. »
« Seigneur, ce dit Bertran, savez que nous ferons
Faisons à Dieu honneur et le Deable laissons.
A la vie visons comment usé l'avons ;
Efforcées les dames et arses les maisons,
Hommes, enfans occis et tous mis à rançons ;
Comment mangié avons vaches buefs et moutons ;
Comment pillié avons oies, poucins, chappons
Et béu les bons vins, fait les occisions,
Les Églises violées et les religions (2).
Nous avons fait trop pis que ne font les larrons (3). »

Les compagnies acceptèrent avec empressement la proposition d'aller faire la guerre en Espagne, sous un chef aussi illustre que Du Guesclin, à Pierre-le-Cruel, roi de Castille ; Du Guesclin était aussi pillard qu'un chef de Routiers, et cette considération devait être d'une grande valeur aux yeux des compagnies. Vingt-cinq de leurs capitaines se rendirent à Paris, auprès du roi de France, qui leur pardonna le passé et leur fit délivrer des lettres de change, payables à Lyon, pour la somme de deux cent mille florins qui leur avaient été promis. Du Guesclin donna rendez-vous aux compagnies, dans cette ville où elles se réunirent avec un grand nombre

(1) Bertrand Du Guesclin s'adresse à Hugues de Calverley, l'un des principaux chefs des compagnies.

(2) Les couvents.

(3) *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publiée par M. Charrière.

Digitized by Google

de seigneurs français qui voulurent prendre part à l'expédition (1); parmi eux, était Antoine, sire de Beaujeu, fils d'Edouard de Beaujeu, tué au combat d'Ardres (2); Limousin dont nous avons parlé, fit aussi partie de l'expédition; il avait une compagnie sous ses ordres: l'armée des Routiers était sous le commandement nominal d'un jeune prince, Louis de Bourbon, comte de la Marche, fils de Jacques de Bourbon, défait et tué à Brignais, par les Tard-Venus.

Arrivé devant Avignon, Du Guesclin demande au Pape deux cent mille florins et l'absolution pour lui et pour les compagnies; un cardinal lui répond:

« ..... Seigneur, li nombre est trop grans;
Vous serez bien assoubz, de ce ne suis doubtans,
Mais de l'argent baillier ne sui point respondans. »
Du Guesclin réplique:
« Sire, il convient avoir tout ce entièrement
Que li maréchaux a demandé en présent;

(1) *Hist. de Bertrand Du Guesclin*, par messire P. H., seigneur de C.

(2) Edouard de Beaujeu, maréchal de France, fut blessé mortellement dans ce combat (1351) en poursuivant imprudemment un corps nombreux d'Anglais qui commettaient des dévastations jusqu'aux portes de Saint-Omer, malgré la trève. Son frère, Guichard de Beaujeu, seigneur de Perreux et d'autres seigneurs français accouraient à son secours; Edouard de Beaujeu n'avait pas encore rendu le dernier soupir; il eut le temps d'adresser à son frère les paroles suivantes que nous empruntons à Froissart, qui a fait de ce combat d'Ardres un récit comme il savait les faire.

« Beau frère, je suis navré (blessé) à mort, ainsi que je le sens bien; si vous prie que vous relevez la bannière de Beaujeu qui oncques prise ne fust, et pensez de moi contrevenger; et si de ce champ partez en vie, je vous prie que vous soigniez d'Antoine mon fils, car je le vous recharge; et mon corps faites le reporter en Beaujolois; car je veux gésir (reposer) en ma ville de Belleville. De longtemps a y ai-je ordonné ma sépulture. »

Guichard de Beaujeu mit les Anglais dans une déroute complète; avant d'expirer, Edouard de Beaujeu put apprendre la défaite de l'ennemi. Guichard de Beaujeu fut tué à la bataille de Poitiers (1356).

Digitized by Google

Car je vous di pour vray qu'il y en a gramment
Qui d'asolution ne parolent noient (1)
Ils ameraient mieulx à avoir de l'argent ;
Nous les faisons prodommes mal grez euls vraiement (2). »

Finalement, le Pape fut obligé de payer cent mille florins, dont les compagnies se contentèrent, et, poursuivant leur route, elles entrèrent en Espagne au mois de décembre (1365). Pour s'indemniser des cent mille florins payés aux Routiers, le pape Urbain V leva un décime sur le clergé de France.

La guerre entre la France et l'Angleterre recommença en 1369 ; jusqu'en 1373, les Français remportèrent de grands avantages sur les Anglais, et notre province n'eut point à souffrir de la présence de l'ennemi. En 1373, la partie du Forez située entre la Loire et l'Allier fut dévastée par une armée anglaise, forte de trente mille hommes, commandés par le duc de Lancastre (3) ; cette armée était débarquée à Calais ; les Français, qui ne pouvaient réunir que des forces bien inférieures, avaient reçu l'ordre de la harceler, mais de ne point accepter de bataille ; cette manœuvre eut un plein succès ; les Anglais se dirigèrent sur Auxerre et de là remontèrent le cours de la Loire ; ils offrirent plusieurs fois la bataille aux Français qui la refusèrent, se bornant à cotoyer à droite et à gauche l'armée anglaise, en détruisant tout ce qui s'écartait pour fourrager (4) ; quand venait la nuit, les Français se renfermaient dans les villes ou dans les châteaux forts, tandis que les Anglais étaient obligés de bivouaquer en plein champ ; ils eurent cependant peu à souffrir jusqu'à

(1) Noient est mis pour noiant, néant, rien ; c'est-à-dire ne parlent point d'absolution.

(2) *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, par le trouvère Cuvelier.

(3) Voyez Froissard et Walsingham, *Historia Angliæ*.

(4) Si n'osoient aller fourrer (fourrager) fors tous ensemble.

FROISSART.

Digitized by Google

ce qu'ils eussent atteint les limites qui séparent le Forez de l'Auvergne ; mais lorsqu'ils eurent pénétré dans les montagnes stériles de l'Auvergne, ruinée par les guerres précédentes, ils se trouvèrent assaillis par le froid , la faim et le fer des Français ; leur armée se débanda et rentra à Bordeaux réduite des deux tiers et dans le plus profond dénuement (1).

Cette déroute obligea l'Angleterre à conclure une trève de deux ans, qui fut prorogée plus tard jusqu'au mois de juin 1377.

On lit dans la chronique du duc de Bourbon :

« En 1377, le bon et magnagnime duc de Bourbon ayant pris les armes avec monsieur Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, contre les Anglais et leurs adhérents qui s'étoient épanchés dans les pays de leur obéissance, les en chassèrent si absolument et rendirent le pays de Bourbonnais, Forez, Beaujolais, Auvergne et Berry si paisible qu'il n'y avoit homme qui osât faire le moindre remuement, et ce fut alors que fut faite par les armées réunies de ces princes une telle défaite de ces Anglais et de ceux de leur parti sur l'extrémité de ce pays de Forez et de celui du Beaujolais, assavoir entre Roanne et Perreux , au-près d'un pont qui est bâti sur un ruisseau appelé de Reims (2) qui non loin de là se dégorge dans le fleuve de Loire, que plusieurs de ces Anglais y ayant été tués sur place et enterrés en un champ ou territoire qui est situé sur cet endroit, le nom lui est demeuré dans les terriers comme dans l'usage du vulgaire de *cimetière des Anglais.* »

Je n'ai rien trouvé ni dans Froissart, ni dans aucun docu-

(1) Mais de leur charroi qui en voult ouir nouvelles, je le vous dirai. Ils n'en purent pas la tierce partie remettre en la cité de Bordeaux.

FROISSART.

(2) Rhins et non Reims est une petite rivière et non un ruisseau.

Digitized by Google

ment qui puisse faire allusion, même indirectement à cette défaite des Anglais par les ducs de Bourbon et de Berry ; cependant le récit de la chronique paraît confirmé :

1° Par une ordonnance rendue par Ponceverd, seigneur de Vauprivas, châtelain de Condrieu, portant injonction aux habitants de prendre toutes les précautions nécessaires pour n'être point surpris par les Anglais qui avaient quitté le château-fort de Carlat, en Auvergne, et paraissaient se diriger vers le Forez et le Lyonnais ; cette ordonnance est du 5 août 1377 (1).

2° Par le grand nombre d'ossements qu'on a trouvé près du pont actuel de Rhins, lorsqu'on ouvrit, en 1820, la route de Cusset à Villefranche, passant par Perreux, et lorsqu'on déblaya en même temps le terrain pour construire le pont. A une époque plus récente, on trouva encore des ossements en creusant le béal de la prise d'eau construite en amont de ce pont pour arroser les prairies qui avoisinent le château de M. le vicomte de Rainneville.

Il y eut peut-être d'autres incursions des Anglais ou des Routiers dans notre province, car, en 1387, ils tenaient encore plusieurs forts en Auvergne, d'après le témoignage de Froissart ; mais nous n'avons pas de documents qui puissent constater ces incursions ou du moins ces documents sont encore enfouis dans la poussière des archives, car il en existe un grand nombre dans les archives de la Côte-d'Or, du Puy-de-Dôme et du Cantal ; mais pour rassembler et déchiffrer ces documents il faudrait de nombreux employés habitués aux études paléographiques ; leur publication exigerait, en outre, des frais assez considérables ; le gouvernement seul pourrait faire entreprendre ce travail qui serait éminemment utile, non seulement pour l'histoire de notre province et de celles qui l'avoisinent, mais encore pour l'histoire générale de la France.

Alain MARET.

(1) Voyez Cochard, Notice historique sur Condrieu.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année académique 1861-1862,

PAR M. M. ROÉ, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Le compte-rendu annuel qui, aux termes de notre règlement, doit être le dernier acte d'administration du président, est une tâche à la fois intéressante et difficile.

Intéressante, si l'on ne songe qu'au plaisir de relire les travaux de collègues auxquels on a voué son affection et son estime, mais difficile en présence de la variété des sujets, du nombre et du mérite des œuvres.

La poésie, la philosophie, l'histoire, la législation, la littérature, l'archéologie, ont toutes droit de cité parmi vous, et constituent un vaste domaine dont l'exploration, pour être complète, exigerait, dans celui qui en est chargé, une science et un talent vraiment exceptionnels.

Aussi, Messieurs, appelé à remplir devant vous ce dernier devoir de mes fonctions, puis-je à bon droit être effrayé, surtout en me rappelant le remarquable rapport de mon honorable prédécesseur (1).

(1) Compte-rendu de l'année académique 1860-1861, par M. le marquis de Bausset-Roquefort.

Digitized by Google

J'eusse peut-être cédé à la tentation de vous demander grâce, en vous exposant humblement et franchement mon insuffisance, si l'importance des précédents, le respect de la règle et un sentiment de profonde reconnaissance ne m'avaient pas encouragé.

Je fais appel à votre affectueuse indulgence. Plus que personne, laissez-moi vous le dire, j'éprouve le besoin et j'ai peut-être le droit de la solliciter.

La spécialité rigoureuse des travaux auxquels j'ai consacré ma vie, les obligations que ces travaux imposent, le temps qu'ils réclament m'ont condamné à accomplir ma mission d'une manière bien sommaire et, selon moi, bien insuffisante. Veuillez donc, Messieurs, me tenir compte de mes intentions et me pardonner ma faiblesse en considérant les difficultés que j'ai dû rencontrer.

Trois choses ont un intérêt essentiel pour une Société comme la nôtre :

1° La situation de son personnel et son organisation intérieure ;

2° Les travaux de ses membres titulaires ;

3° Ses rapports extérieurs, soit avec les autres Sociétés académiques, soit avec les hommes de science et d'étude qui concourent à l'illustration intellectuelle d'une cité ou d'un pays.

C'est à ce triple point de vue que je me propose d'examiner, pour la Société littéraire de Lyon, l'année qui vient de s'écouler.

I.

Sous le rapport de l'organisation intérieure, les discussions importantes de l'année précédente et les sages

Digitized by Google

mesures réglementaires qui en sont résultées nous laissaient peu de chose à faire.

Cependant, Messieurs, la perfection, ou, pour parler plus juste, le perfectionnement est toujours le fruit de l'expérience et d'une pratique plus ou moins longue. Aussi, quelque prudentes qu'aient été vos délibérations, avez-vous pu rencontrer, dans le mécanisme de nos règles, certains détails dont la modification pourra présenter une sérieuse utilité.

Vous aurez sans doute à vous occuper de ces modifications, peu graves d'ailleurs, dans le cours de l'année qui commence; la seule que vous ayez adoptée, pendant le dernier exercice, a été l'augmentation du nombre des membres titulaires de la Société.

Je ne veux pas revenir sur les graves considérations qui vous ont guidés en cette circonstance, ni sur le débat à la suite duquel nous avons porté à 48 le chiffre de notre personnel actif. Personne de vous ne peut oublier la charmante épigramme que ce débat a inspirée à un de nos plus spirituels collègues.

Cette décision a eu pour premier et précieux résultat l'admission de quatre nouveaux membres: MM. de Lagrevol, Salvador, Perret de la Menue et de Jussieu.

Le mérite de ces candidats, dont la présence m'oblige à la réserve, a donné à leur élection une véritable solennité. Les rapports dont ils ont été l'objet vous ont montré, Messieurs, combien dans l'examen des questions les plus arides de la procédure, l'éloquence et l'érudition savaient donner d'élévation et de charme à l'austère langage du droit (1); à quelles considérations judicieuses

(1) M. de Lagrevol, *De la Procédure criminelle en Angleterre, et des justices sommaires.*

Digitized by Google

parvenait un esprit indépendant et sérieux, en présence de tant d'œuvres contemporaines où le caprice et la fantaisie occupent malheureusement une si large place au détriment du beau véritable (1) ; comment l'architecte consciencieux et savant pouvait, en s'inspirant des traditions et en s'aidant de l'archéologie, trouver, à chacun de ses pas, des sujets de travaux intéressants sur l'histoire et les institutions d'une cité (2).

Enfin, Messieurs, vos cœurs n'ont point écouté sans une douce émotion les inspirations du poète, écloses au contact de la lyre de Milton pour célébrer l'ange du repentir devenu l'ange des consolations et de la charité (3).

Tels ont été les premiers fruits de la modification sanctionnée par vos suffrages, et les espérances que nous ont données récemment de nouvelles candidatures attestent une fois de plus l'importance de cette décision.

Depuis longtemps, Messieurs, notre bibliothèque réclamait une disposition et un classement plus réguliers; ce travail, que diverses circonstances rendaient difficile, exigeait autant de sagesse que de patience. Cette tâche a été acceptée avec dévouement et remplie avec succès par nos honorables confrères, MM. Delorme et Dufay.

Leur travail a malheureusement constaté l'absence de quelques ouvrages; votre bureau saura prendre les mesures nécessaires pour en assurer la rentrée; mais, au

(1) M. Salvador, *Des fantaisies littéraires du temps.*

(2) M. Perret de la Menue : 1° *Recherches sur les armoiries placées au-dessus de la porte de l'Hospice de l'Antiquaille ;* 2° *Recherches sur l'ancienne boucherie de l'Hôpital à Lyon;* 3° *Recherches historiques sur l'église du Grand-Hôtel-Dieu de Lyon;* 4° *Eloge de Sébastien Bernard Seitz, architecte;* 5° *Histoire du Pont de la Guillotière.*

(3) M. Alexis de Jussieu, *Un dernier chant au Paradis perdu.*

Digitized by Google

moins, nos richesses littéraires, je ne crains point de parler ainsi, ont été mises en lumière, sauvées du désordre et sont devenues accessibles pour chacun de nous; je suis heureux d'adresser, au nom de la Société, à nos deux excellents confrères, les remercîments qui leur sont dus.

Enfin, Messieurs, permettez-moi de compléter ce chapitre en vous disant un mot de votre situation financière. Sans être brillante, elle doit néanmoins vous rassurer pour toutes les éventualités de l'exercice courant. — Au 31 décembre dernier, toutes dépenses réglées, le solde en caisse s'élevait à 570 francs, et il restait à recevoir toutes les annuités de 1862. Ce recouvrement, aujourd'hui presque complètement opéré par les soins de notre appariteur, porte à 1,100 francs environ le chiffre de votre avoir que grossira peut-être la vente d'un certain nombre d'exemplaires de notre publication.

J'ai hâte de quitter ces détails et d'arriver à la partie essentielle de ce compte-rendu, l'exposé de vos travaux pendant l'année académique 1861-1862.

II.

La poésie, Messieurs, a occupé dans vos séances une moins grande place que l'année précédente.

Devons-nous le regretter? c'est une question que je n'ose résoudre, alors que d'autres lectures d'un véritable intérêt ont su captiver notre attention.

Toutefois, qu'il nous soit permis de rappeler à ceux de nos collègues dont les inspirations poétiques nous ont si souvent charmés, les gracieux et sympathiques pri-

Digitized by Google

viléges auxquels la Muse a eu, dans tous les temps, des droits incontestés.

Dans une élégie intitulée : *Au chevet d'un mourant*, M. Beauverie a exprimé d'une manière touchante les émotions pieuses et la sainte résignation du chrétien :

« Sur la colline sainte, aux genoux de la Mère
« Qui pleurait sur son Fils durant sa passion,
« J'irai, je me plirai comme l'if solitaire
« Que tourmente le vent de la destruction. »

Dieu glorifié par ses œuvres est le titre d'une autre pièce que son objet et son importance élèvent au rang d'un véritable poème, et dans laquelle nous retrouvons, exprimé en beaux vers, ce sentiment religieux si élevé et si pur qui inspire toujours son auteur. Permettez-moi d'en citer quelques fragments :

Si le ciel prodigua ses trésors les plus chers
A ce globe ignorant de tant de biens offerts
Mais où l'homme un jour devait naître,
Ce fut afin que l'hôte admis dans ce séjour
N'eût plus qu'à s'acquitter, par un hymne d'amour,
Du bienfait qui lui donna l'être.

. . . . . .

Mais l'ingratitude et l'égoïsme détournent l'homme de ce noble but; la satisfaction de ses désirs matériels est l'objet unique de ses efforts :

Ainsi la foule à la matière
Bornant ses plus vastes désirs,
Ne voit dans la nature entière
Que ses besoins et ses plaisirs,
Et de tout rêve détachée,
Sur la terre dure penchée,
Ne s'efforce point d'entrevoir

Digitized by Google

Au-delà des monts et plaines
Les régions toujours sereines
Que Dieu promet à notre espoir!

. . . . . .

Ah! tandis que l'abeille autour de nous bourdonne,
Ne demandant aux fleurs qu'un tribut odorant,
Que notre cœur remonte à celui qui les donne,
Qui les donne et qui les reprend!

Dans le variété de ses nombreux ouvrages,
Par ses propres rayons désormais éclairé,
Nous contemplerons Dieu, dont l'œuvre apprend aux sages
Comme il lui plaît d'être adoré.

M. Beauverie a su enfin nous montrer, Messieurs, dans une troisième pièce intitulée : *Paysages de la Bresse,* qu'il savait réussir dans la poésie descriptive aussi bien que dans l'ode et l'élégie.

M. le docteur Davat nous a communiqué deux fragments poétiques, inspirés par le grand événement de l'annexion de la Savoie.

Le culte des souvenirs et les illusions du patriotisme sont toujours dignes de respect. Savoisien plein de cœur et de généreuse fierté, M. Davat avait rêvé pour sa terre natale une nationalité distincte et une indépendance territoriale complète, il pouvait, sans ingratitude pour la France, dont il est aujourd'hui l'enfant et le serviteur dévoué, donner ainsi qu'il l'a fait, à des espérances déçues la forme d'un sympathique regret.

Nous devons à M. Jules Rambaud une traduction en vers français des deux premiers chants de Mirèio, poème provençal de M. Mistral.

M. Rambaud avait à lutter contre de graves difficultés;

Digitized by Google

l'idiôme provençal a un cachet étrange, une couleur locale quelquefois impossible à reproduire, et souvent une énergie réaliste capable de désespérer la patience et l'habileté d'un traducteur; malgré les beautés incontestables de son poème, M. Mistral n'a pas toujours échappé à ces exigences.

La Société littéraire a pu constater que dans sa version élégante et facile, M. Rambaud avait su heureusement se soustraire au même danger.

Le même auteur a mis sous vos yeux l'imitation poétique d'une ballade allemande intitulée : la *Tour des Rats*. La donnée de cette pièce est étrange. L'avarice de Hatto, cet archevêque de Mayence, qui demeure insensible au milieu de ses trésors, en face de son peuple décimé par la famine, est un sombre et désolant tableau. Le talent du traducteur pouvait seul obtenir grâce pour ce fantastique récit.

L'esprit processif et rusé des Dauphinois a inspiré à M. Guyet un conte plein d'esprit et de malice : le *Procès du Père Benoît*. La verve de notre confrère n'est jamais en défaut, et je doute fort que le père Benoît, malgré sa finesse, fût capable de lui jouer le même tour qu'à l'avocat Lucas.

Enfin, Messieurs, je ne peux oublier les tributs pleins d'actualité et de grâce qui ont ajouté l'arôme littéraire aux parfums gastronomiques de notre banquet annuel; deux épigrammes de M. Paul Saint-Olive, l'une sur l'adoption du nombre 48 pour le personnel de notre Société, l'autre sur le titre peu flatteur de *ganache*, dont quelques fantaisistes de notre époque semblent menacer Juvénal, les couplets de M. Delorme sur certaines excen-

Digitized by Google

tricités littéraires et la charmante chanson de M. Guyet sur l'*Esprit et les Esprits*.

Ces travaux nous appartiennent et nous sont d'autant plus précieux qu'ils ont suivi, dans une séance intéressante à tant de titres, l'échange de nos sentiments de cordiale confraternité.

Tel a été, Messieurs, votre bilan poétique pendant la dernière année académique. Peut-être devrais-je y comprendre la gracieuse idylle, dans laquelle M. Delorme a si délicatement exprimé les joies et les espérances d'un père devant le berceau de son fils.

Le rhythme seul manque à ces lignes harmonieuses qui me conduisent ainsi, sans brusque transition, à la partie philosophique et morale de vos travaux.

Sous ce titre : *Tout ou rien*, M. Delorme a publié un énergique sorite dont le sujet et l'idée principale ne pouvaient autoriser la lecture complète ; aussi notre confrère n'en a-t-il communiqué que l'introduction, dans laquelle il démontre, d'une manière générale et sans aucune application, que la religion est le fondement de la prospérité d'un Etat.

Justement préoccupé de l'apparition et des progrès du spiritisme, M. Peladan consacre ses efforts, depuis plusieurs années, à combattre une doctrine dont malheureusement beaucoup de bons esprits n'apprécient qu'à demi les dangers.

Le Flot monte est le titre d'un intéressant chapitre de la grave et courageuse étude publiée par la *France littéraire*.

Nous n'avons pas la pensée d'apprécier le système de M. Peladan.

Digitized by Google

Peut-être eussions-nous mieux aimé voir employer contre cet cnnemi l'arme du ridicule, si terrible dans ses coups lorsqu'elle est dirigée par une science véritable et une logique vigoureuse. Cet avis paraît être celui de M. Guyet, qui, dans sa *Petite Etude sur le Spiritisme*, a livré fort spirituellement bataille à Allan Kardec et aux médiums.

Disons-le toutefois, les problèmes que M. Peladan examine et s'efforce de résoudre, touchent à des difficultés d'un tel ordre, que, si le doute est possible, la conviction peut également se comprendre. Dans tous les cas, que les phénomènes et les apparitions du spiritisme soient réels ou imaginaires, qu'ils soient l'œuvre de l'intervention diabolique, l'illusion d'esprits en désordre ou l'invention du charlatanisme et de la fraude, il n'en est pas moins vrai que cette déplorable doctrine a conquis et conquiert encore de trop nombreux adeptes. Beaucoup, sans doute, sont des dupes, mais pour beaucoup aussi, elle aboutit à l'oblitération du sens moral et à l'aliénation mentale. Il ne peut en être autrement; car, aux yeux de la philosophie, le spiritisme est le renversement de toutes les conceptions rationnelles; aux yeux du christianisme, c'est la contradiction de ses dogmes fondamentaux, la négation de ses vérités les plus consolantes; pour la société, ce serait le fatalisme et la désorganisation, si la science, le bon sens, la religion et la vertu ne parvenaient pas à protéger l'ignorance qu'il entraîne et à paralyser sa désolante influence.

(*La fin au prochain numéro*).

Digitized by Google

SPÉRINO.

Nouvelle Génevoise.

Dans la riante contrée où le destin me plaça, on n'a que le choix des promenades pour jouir de magnifiques points de vue, mais je préfère celles qui me conduisent sur les rives de l'Arve dont les gracieux méandres serpentent au sein des verdoyantes campagnes qui m'environnent, et comme chaque promeneur a sans cesse un refuge de prédilection où il va s'asseoir pour rêver et se reposer, j'avais adopté un tertre de gazon situé au-dessus d'un ravin dominant ma rivière favorite.

En contemplant le vaste panorama qui s'étalait à mes pieds, j'avais souvent remarqué une légère fumée, s'élevant au-dessus d'un buisson fort touffu situé au-dessous de moi, où l'on descendait par un sentier rapide et rocailleux, et que pour cela même je n'avais jamais visité. Toutefois, un matin de l'eté passé je crus entrevoir, au travers des branches qui ombrageaient ce petit refuge, un vieillard qui, ainsi que moi-même, s'était assis à l'ombre et fumait sa pipe d'où s'échappait la fumée qui avait souvent surpris mes regards.

Le ciel, ce jour là, était d'une admirable limpidité ; l'air frais, la nature parée, tout remplissait mon cœur d'une gratitude attendrie pour l'auteur du ravissant tableau qui m'était offert; j'avais besoin de m'intéresser à quelqu'un ou à quelque chose, et, sous l'influence de ce sentiment si doux à éprouver, je résolus de faire connaissance avec le vieillard que j'entrevoyais au-dessous de moi.

Je descendis donc le sentier pierreux qui conduisait à sa retraite, mais sitôt qu'il m'aperçut il mit précipitamment sa pipe tout allumée dans la poche de son habit et parut visiblement contrarié de mon arrivée.

Le premier mobile que nous supposons aux actions d'autrui n'est souvent pas le meilleur ni le plus honorable pour elles, et l'interprétation que nous en faisons est parfois peu charitable, mais, pour le moment, j'étais si bien disposé en faveur de l'espèce humaine que je compris instinctivement que ce pauvre homme, honteux d'être surpris se livrant à un plaisir peu en harmonie avec sa misère, craignait de m'en désintéresser et de me donner une mauvaise idée de lui : « Continuez, mon brave homme, lui dis-je, « pourquoi cacher ainsi votre pipe et risquer de brûler vos vêtements ? »

— Ah ! Monsieur m'a vu ?

— Eh oui, mais je serais fâché de vous empêcher de vous livrer à ce délassement.

— Mais qu'est-ce que Monsieur dirait d'un pauvre mendiant qui fume, et me feriez-vous encore l'aumône ?

— Pourquoi pas, mon brave homme ; je dirais que vous vous livrez à une vieille habitude qu'il vous serait également impossible de vaincre ou de remplacer par une autre.

Digitized by Google

— C'est bien vrai, Monsieur, mais tout le monde n'est pas comme vous, et pour beaucoup de gens ce serait une raison de ne plus me secourir s'ils me voyaient comme vous venez de me trouver tout-à-l'heure, et c'est pourquoi je viens ici et me cache pour brûler une pipe de tabac chaque jour.

— Elle est bien belle votre pipe, il me semble qu'elle est montée en argent ?

— Oh ! Monsieur, elle m'est plus chère qu'elle n'est belle !

— Comment cela ?

— Elle a appartenu à mon capitaine, et c'est un cadeau qu'il m'a fait au moment d'expirer.

— Fut-il tué sur un champ de bataille ?

— Non, Monsieur, mais il y fut mortellement blessé, et, sans moi, il serait resté au pouvoir des Autrichiens ; c'était à Marengo, où nous battîmes en retraite jusqu'à trois heures de l'après-midi ; voyant mon brave chef tomber, je le chargeai sur mes épaules et le portai jusqu'à ce que je pus le déposer à l'ambulance où il mourut.

Au moment d'expirer : « Tiens, me dit-il, Spérino, reçois comme preuve « de ma reconnaissance la seule chose que je puisse maintenant te donner ; « voici ma pipe, ma distraction de vingt ans durant les campagnes faites « avec toi ; ne la fume jamais sans songer à moi et ne l'abandonne, ainsi que « ton capitaine, qu'à l'heure de la mort. »

Comme nous étions tous deux de Mendrizio dans le Fessin, il me pria d'informer de son sort sa vieille mère, m'embrassa et mourut.

C'était l'homme le meilleur et le plus brave militaire de toute l'armée ; il m'aimait comme un frère quoique mon chef, et si j'avais su lire et écrire, je me serais avancé en grade, tandis que je ne parvins jamais qu'à celui de caporal, bien qu'engagé à dix-sept ans parmi les Allobroges, j'aie servi vingt-deux ans dans l'armée française.

— Mais, après un temps aussi prolongé, n'avez-vous obtenu aucune pension de retraite, aucun subside pour votre vieillesse ?

— Je n'ai rien demandé, Monsieur ; revenu au pays après la malheureuse retraite de Russie, j'ai travaillé à la terre tant que mes forces me l'ont permis ; aujourd'hui, vieux et faible, je n'ai que la pitié et l'aumône des bons cœurs pour m'aider à vivre, et vous comprendrez, Monsieur, mon plaisir à fumer, puisqu'il s'y joint pour moi celui de me rappeler des temps plus heureux, une vocation plus noble que celle de mendiant, aujourd'hui la mienne, et le bon chef que j'eus la chance d'obliger à ses derniers moments.

— Mais chez qui logez-vous maintenant ?

— Chez un charitable cultivateur de G... qui me donne de sa soupe deux fois par jour et me laisse passer la nuit dans sa grange où je me trouve très-bien couché sur le foin ; mais vous concevez, Monsieur, que je dois m'abstenir de fumer chez lui, et lui cacher ma pipe qui lui ferait craindre un incendie, et voilà pourquoi je ne puis me livrer à ma récréation favorite que dans ce petit coin où vous seul m'avez découvert.

— Et j'en suis charmé, mon brave homme, j'espère vous y retrouver souvent, et demain, à la même heure, j'y viendrai pour vous offrir un peu de mon tabac que je veux vous faire essayer.

— Merci, Monsieur, mais ne dites à personne, je vous en conjure, que vous m'avez vu fumer.

Digitized by Google

— Non, non, je garderai votre secret dont j'apprécie la convenance pour toute autre personne que moi, qui maintenant en connais les raisons.

Là-dessus je quittai le pauvre vieux militaire, qui m'avait inspiré une pitié dont je lui laissai quelques preuves.

Il avait une superbe tête encadrée d'une barbe blanche; mais sa figure pâle, amaigrie, accusait un mal secret dont cependant il ne se plaignit pas.

Il revint le lendemain, je lui fis mon petit cadeau accepté avec la plus vive reconnaissance, et, dans le courant de la belle saison, nous nous retrouvâmes plusieurs fois au même lieu où il me fit le récit de ses campagnes, et m'attacha toujours davantage à lui par sa résignation pieuse à son triste sort; je cherchai à l'adoucir en lui faisant, pour l'hiver qui s'approchait, le présent de quelques vêtements plus chauds que les siens. Le froid qui survint en effet, un malaise prolongé qui me retint à domicile, m'empêchèrent de le revoir encore ; mais le printemps suivant, je le trouvai par une belle matinée de mai assis sur son tertre favori, et je lui demandai comment il avait passé la mauvaise saison.

— Mal, Monsieur, bien mal, vous le voyez sans doute à mon visage et mieux encore à ma douce habitude de fumer que j'ai perdue, n'y trouvant plus aucun plaisir.

— Mais que vous sentez-vous?

— Ma fin, Monsieur, qui arrive tout doucement; chaque jour j'ai plus de peine à me traîner jusqu'ici, et, sans l'espoir de vous y rencontrer encore, j'en aurais dès longtemps oublié le chemin.

— Mais quelles sont vos souffrances?

— De l'oppression qui me fatigue, une toux qui m'épuise, plus d'appétit, et cette pauvre pipe (dit-il en la tirant de sa poche) qui ne me sourit plus; voyez, Monsieur, comme elle semble souffrir et pâlir elle-même de l'abandon où je la laisse; mais, si je ne l'allume pas, je la soigne toujours et j'ai consacré l'argent, que j'employais autrefois pour mon tabac, à faire l'emplette d'un tuyau neuf dont je n'ai plus l'espoir de me servir moi-même, mais je veux la donner à l'homme généreux qui s'intéresse à ma vieillesse.

— Vous avez raison, et ce digne agriculteur, qui vous loge, vous nourrit, mérite bien ce souvenir de sa bonne action et de votre reconnaissance.

— Ah! Monsieur, je me garderais bien de la donner à P... qui non seulement ne fume pas lui même, mais encore défend à ses fils de se livrer à cette habitude pour laquelle il a une antipathie marquée.

— Et alors à qui destinez-vous cette belle pipe?

— A vous, Monsieur, oui à vous qui n'avez pas trouvé mauvais que je m'en servisse, à vous qui m'avez secouru dans ma misère et donné du tabac pour satisfaire mon vieux penchant, à vous qui ne me méprisez pas et voulez bien me parler de choses qui m'intéressent seul, oui, c'est à vous que je veux laisser ma pipe bien aimée; je l'ai garnie de l'excellent tabac que vous m'avez donné, et je vous prie, Monsieur, de venir la fumer lors que je serai mort à cette même place où nous sommes maintenant et où vous vous rappellerez le pauvre vieux militaire, qui s'en servit si souvent devant vous, et auquel, seul dans ce monde, vous songerez encore; car vous me représentez ma famille, mes amis, enfin tout ce qui me manque maintenant.

Le bon vieillard avait dit ces paroles avec une émotion, sans cesse croissante, qu'il finit par me communiquer; aussi lui répondis-je de suite :

Digitized by Google

— Mon cher Spérino, j'espère beaucoup que vous vous rétablirez bientôt sous l'influence de la saison nouvelle plus favorable que l'hiver à la guérison de vos maux, aussi je ne veux point aujourd'hui accepter cette pipe que vous m'offrez de si bon cœur, mais, si vous veniez à mourir avant moi, je serais charmé de la tenir de vous et d'y rattacher la mémoire d'un brave militaire; non seulement je viendrai m'en servir en ce lieu où je vous trouvai, mais je la suspendrai à une place très-visible de mon cabinet où souvent, soyez en certain, elle attirera mes regards et me fera penser à vous.

— Que vos paroles me font de bien, Monsieur, et dans ma vieillesse souffrante, si triste, si oubliée de tous, que je vous sais gré de me compter pour quelque chose et de croire à ma reconnaissance.

Et comme je me préparais à le quitter vraiment attendri par l'aspect et les paroles de ce vieillard si sensible à mes témoignages de sympathie :

— Monsieur, me dit-il, une chose me peine et m'attriste, car je crains de ne plus pouvoir revenir ici; aujourd'hui même, j'ai eu bien du mal pour y arriver, ainsi je perds l'espoir de vous voir encore.

— Oh! que non, mon brave Spérino, je connais la demeure de P..... et si je ne vous rencontre pas en ce lieu, j'irai vous faire ma visite.

— Quel plaisir vous me ferez, Monsieur.

— C'est à moi-même que j'en procurerai et puissé-je vous trouver mieux qu'aujourd'hui !

Nous remontâmes ensemble le sentier et je vis trop bien à quel point il s'était affaibli, car non seulement nous marchions lentement, mais souvent je le soutins alors que ses jambes se dérobaient sous lui et avaient peine à le supporter. Je lui serrai affectueusement la main et nous nous séparâmes.

Les jours suivants, la pluie m'interdit toute promenade et au premier beau soleil je m'acheminai pour revoir Spérino à qui je commençais à m'intéresser fortement.

Mais je ne le trouvai point au lieu de nos réunions, et c'est avec un pénible pressentiment que je pris le chemin de la ferme où il avait été accueilli.

Sur le point d'y arriver, je rencontrai son propriétaire P..... auquel je m'empressai de demander des nouvelles de Spérino.

— Ah! le brave homme est bien malade, Monsieur, il ne se lève plus, depuis qu'il a été chez le curé faire tous ses devoirs religieux et se préparer au grand voyage.

— Combien je vous sais gré, Monsieur, lui dis-je, des soins que vous avez de ce digne vieillard et de l'asile gratuit qu'il a trouvé chez vous.

— Mais je ne l'ai jamais regardé comme m'étant à charge, et il gagnait certes bien le pain que je lui ai donné et qu'il ne mangera bientôt plus.

— Comment cela ?

— Spérino nous aidait dans tous nos travaux, autant que le lui permettaient ses forces; cet hiver, il a taillé le chanvre, cassé les noix avec nous, il nous amusait par ses récits; il jouait aux cartes avec ma femme et nous rendait mille petits services qui l'ont fait chérir de toute ma famille; sans compter qu'il était très-religieux et faisait souvent la prière du soir.

Digitized by Google

— Quoi, ce vieux militaire vous faisait la prière?

— Et très-bien encore ; tenez, l'été passé il survint un gros orage dont les tonnerres suivis et terribles effrayèrent toute la maison ; nous nous réfugiâmes dans la grange où nous trouvâmes Spérino à genoux : nous crûmes d'abord qu'il avait peur pour lui, mais il priait pour le village et la ferme où il avait été reçu.

En parlant ainsi, nous étions arrivés à la maison ; j'entrai seul dans la grange, Spérino y était couché sur un excellent lit de foin où on avait placé des draps blancs et une chaude couverture ; il était très-pâle, très-essoufflé, mais sitôt qu'il m'eût reconnu.

— Ah ! Monsieur, quelle consolation pour moi que de vous voir encore !

— Je vous avais promis une visite ; mais j'espère vous rencontrer bientôt ailleurs qu'ici, sur notre tertre habituel.

— Dites plutôt, Monsieur, que si vous y retournez, vous vous réjouirez en songeant que le pauvre que vous y trouvâtes est maintenant à l'abri des maux et du besoin, qu'il a trouvé au ciel une patrie qu'il avait perdue ici-bas, ainsi qu'un père tendre qui le dédommagera de n'avoir jamais connu le sien dans ce misérable monde.

Alors, Spérino me fit voir sur sa poitrine un cœur en laiton suspendu à un fil et me dit : Ceci, Monsieur, est un ornement du collier de ma mère qui contient une mèche de ses cheveux ; cet objet est sans valeur quoiqu'il en eût beaucoup à mes yeux ; veuillez demander qu'il soit enseveli avec moi... et maintenant, ajouta-t-il, en tirant de dessous son traversin la pipe qui y était cachée : — Voilà, Monsieur, la première cause de nos trop courtes relations, j'ai consacré mes derniers instants à l'approprier et à la rendre digne de vous être offerte.

Puis, accablé par l'effort qu'il venait de faire en me parlant, il me prit la main, la porta à ses lèvres et je la retirai mouillée de ses pleurs.

Je voulus lui donner quelques espérances pour son rétablissement, ce fut en vain, il me fit ses derniers adieux avec une émotion déchirante pour moi et je le quittai vraiment affecté.

Je revins le lendemain, mais hélas ! ses pressentiments ne l'avaient point trompé ; il n'était plus, son corps avait été déjà mis dans sa bière et je ne le revis pas.

Je m'informai de l'heure de sa sépulture et je voulus l'accompagner à sa demeure dernière ; quelques agriculteurs du voisinage suivirent ainsi que moi jusqu'au champ du repos les restes de Spérino.

C'était l'une de ces matinées sombres et tristes que la nature semble jeter au sein des beaux jours de l'été comme pour en faire ressortir la splendeur.

La croix portée devant le cercueil se détachait sur un ciel noir de nuages, les litanies des morts chantées par un vieux prêtre s'envolaient au loin sur les raffales d'un vent âpre et humide ; la campagne morne, lugubre, paraissait, à défaut de parents, revêtir le deuil de ce mort obscur qu'on allait rendre à la terre sans laisser aucun vide autre que dans la grange qui fut le dernier abri de sa misère. Le petit nombre de villageois qui suivait le convoi s'entretenait de choses totalement étrangères à l'infortuné. Moi seul, le front baissé, je pensais à ce pauvre militaire dont la vie belliqueuse,

Digitized by Google

agitée était venue s'éteindre dans l'abandon loin des siens et de son pays, à ce cœur d'un vieillard encore si pénétré de l'intérêt que je lui avais témoigné, à cette pipe, prix d'une noble action, remplaçant la croix et la pension qu'il avait mieux su mériter que solliciter, puis à l'usage qu'il m'avait conjuré d'en faire à l'endroit même où je le vis pour la première fois.

La cérémonie funèbre achevée, je repris à pas lents le chemin de ma demeure et le lendemain de ce jour, le soleil s'étant levé radieux, je me rendis au tertre de Spérino, j'y allumai avec émotion la pipe qu'il avait lui-même chargée. J'en vis s'élever cette fumée qui l'avait d'abord signalé à mon attention et sur le tuyau neuf qu'il avait empletté pour m'en faire l'offrande, plus d'une larme sincère tomba de mes yeux.

Et si quelques lecteurs de cette très-simple et très-véridique anecdote trouvaient en cette occasion ma sensibilité excessive, je leur répondrais : Puisque nous marchons dans la vie entourés de gens à qui nous rendons souvent les plus importants services, à qui nous consacrons une grande part de notre bien-être, de notre repos et qui nous en payent par la plus méchante et la plus noire des ingratitudes, qui pourrait s'étonner si je fus profondément touché de la vraie reconnaissance de Spérino, conquise au prix de quelques paroles obligeantes et de quelques pipes de tabac ?

J. Petit-Senn.

1er décembre 1862.

Digitized by Google

DU PRÉTENDU PASSAGE DE SAINT PAUL A LYON (1).

Un excellent petit recueil, rédigé par des hommes aussi honorables qu'instruits et éclairés, vient de développer, dans ses premiers numéros, une opinion qui attaque les traditions primitives et constantes de l'Eglise de Lyon. Ainsi, d'après la *Semaine religieuse*, le premier et le plus ancien siége des Gaules ne devrait pas son établissement à saint Pothin mais à saint Paul. Cette légende n'est pas nouvelle, elle remonte à Rubys, mais elle a été complètement rejetée ou plutôt dédaignée par tous les écrivains sérieux qui se sont occupés de notre histoire locale. Réfuter en détail une erreur si malencontreusement renouvelée c'est une tâche que j'essaierai peut-être un jour si la *Revue du Lyonnais* veut bien accepter un semblable travail ; pour le moment, je veux me contenter d'apprécier à grands traits l'argumentation de la *Semaine religieuse*.

M. Adrien Peladan divise son étude en deux parties. La première tend à prouver que saint Paul exécuta le dessein, qu'il annonçait dans son épître aux Romains, de se rendre en Espagne, et, pour le démontrer, il s'appuie sur le sentiment de plusieurs Pères grecs qui, en effet, ont prétendu, en dépit de toute critique historique, que l'apôtre des Gentils avait évangélisé l'Espagne et la Gaule. Cette première dissertation est toute empruntée à un travail publié par M. l'abbé Latou dans la *Revue des sciences ecclésiastiques;* mais ce n'est qu'un amas de citations alléguées sans aucun examen et ne pouvant, dès lors, fournir de preuves sérieuses. En outre plusieurs de ces citations sont vagues ou tronquées, d'autres ne sont que des redites répétées pour faire nombre, quelques-unes même sont absolument apocryphes et controuvées, et enfin, M. Peladan, ne se rendant pas bien compte de ce que l'on entend par *Père de l'Eglise*, allègue comme tels tous les auteurs insérés dans la *Patrologie* de l'abbé Migne. Mais ce qui est plus grave, c'est que le directeur de la *Semaine religieuse* omet complètement les textes défavorables à son opinion, et notamment les témoignages des écrivains et des Pères latins qui la contredisent, tels que ceux du pape Gélase, de saint Jérôme et de saint Thomas d'Aquin. J'ai regret de le dire, mais cette façon d'argumenter est fort compromettante pour le savoir, sinon pour la sincérité du critique.

Dans la seconde partie de son travail, M. Peladan s'efforce de démontrer le passage de saint Paul à Lyon même ; mais alors les témoignages qu'il apporte sont complètement illusoires et quelquefois ridicules. Il cite ainsi

(1) Malgré la vivacité de cette réponse, nous l'avons insérée avec empressement, bien persuadé que le savoir pas plus que l'amitié des deux adversaires ne peut recevoir aucune atteinte de cette discussion. A. V.

Digitized by Google

un méchant manuscrit du temps d'Henri IV où il est dit que saint Paul, pendant son séjour à Lyon, fonda l'abbaye de Saint-Pierre, dont il aurait dédié lui-même l'Eglise sous le vocable de son compagnon dans l'apostolat. De telles assertions ne souffrent pas de discussion : c'est d'une absurdité qui dépasse toute mesure. Ce sont pourtant de semblables preuves que M. Peladan n'hésite pas à alléguer et à commenter ; ses autres autorités ne sont pas toutes de la même force, mais elles se bornent néanmoins à des écrivains du XVIIe siècle. Voilà des témoins qui avaient un don de vue rétrospective fort développé, pour affirmer des faits passés depuis 1600 ans ; un spirite ne verrait rien là que de très-croyable, mais la critique historique ne s'accommode pas de ces merveilleuses autorités. La *Semaine religieuse* allègue ailleurs une prétendue tradition qui subsisterait dans un certain quartier de Lyon. Comme Lyonnais, comme ayant vécu dans le quartier dont il s'agit et connaissant les traditions locales, je nie catégoriquement ce fait qui du reste ne prouverait rien par lui-même.

Au surplus, deux anachronismes servent de base à ces faux systèmes historiques. On lit ainsi dans la *Semaine religieuse* (n° 3, p. 40) : « La délivrance de saint Paul eut lieu en 63, et il s'écoula *huit* années entre sa délivrance et son martyre. C'est pendant ce temps qu'il réalisa son vœu. » Cela est inexact ; saint Paul ayant été martyrisé la 12e ou la 13e année de Néron, sa mort doit être fixée à l'an 65 ou 66 ; et, comme il était emprisonné dès l'automne qui précéda son martyre, il s'ensuit qu'il ne s'écoula pas huit années dans cet intervalle, mais deux ou trois années à peine ; encore faut-il retrancher, de ce court délai, le temps qu'il passa en Orient où il se rendit immédiatement après sa captivité et dont il ne revint que pour retomber immédiatement dans les fers. L'autre anachronisme, non moins grave, concerne l'incendie de Lyon. M. Peladan, d'après la légende du bonhomme Rubys, attribue ce désastre à la vengeance céleste irritée contre les Lyonnais qui auraient fermé leurs portes à l'Apôtre. Il n'y a à cela qu'une difficulté, c'est que saint Paul ayant dû passer à Lyon, selon M. Peladan, l'an 63, cette ville avait été incendiée la centième année de sa fondation, soit l'an 59, c'est-à-dire quatre ans avant le prétendu passage du saint, ce qui doit, ce me semble, nuire quelque peu à la corrélation de ces deux événements. Mais M. Peladan est si peu fixé lui-même sur cette question de chronologie qu'il dit autre part que l'incendie de Lyon arriva dans les premières années du règne de Néron, attestation conforme à la date que je donne, ce prince ayant régné de l'an 54 à l'an 68.

Mais, si l'on veut juger du peu de créance que mérite cette fable, il suffit de remarquer les autres erreurs qui se trouvent dans les documents

Digitized by Google

allégués par M. Peladan et celles où son système l'entraîne invinciblement. Le manuscrit qui prétend que saint Paul dédia une Eglise à saint Pierre, rapporte deux chartes que M. Peladan cite, mal à propos, comme inédites et inconnues. La première est évidemment celle qui est reproduite dans l'*Histoire de Lyon* du P. Menestrier, dans la *Gallia Christiana* et dans le *Recueil des historiens de France ;* la seconde doit être également celle que l'on trouve dans les mêmes ouvrages et qui fut donné par Lothaire dont le nom latin *Hlotarius* aura été transformé en celui de *Clotarius* par l'ignorance de l'auteur. Ailleurs M. Peladan voulant établir « qu'il y eut des chrétiens « dans notre ville bien avant que saint Polycarpe y envoyât un évêque « (chose fort possible) et que déjà sous Antonin notre terre fut illustrée par « le sang des martyrs (ce qui est absolument faux) » rappelle « que saint « Attale, martyrisé sous Antonin, avait apporté au pape Pie Ier les épitres « des martyrs de Vienne et de Lyon ; » puis il continue : « On connait « les noms de plusieurs de ces victimes de la foi, » et il ajoute enfin que saint Pothin vint à Lyon l'an 98. Autant de phrases autant d'erreurs. Et d'abord M. Peladan se met en contradiction avec lui-même, car, si saint Pothin était à Lyon dès l'an 98, il s'y trouva 40 ans au moins avant les prétendus martys d'Antonin qui régna de 138 à 161 ; secondement, il n'y eut pas de persécution sous Antonin ; en troisième lieu, saint Attale fut martyrisé sous Marc-Aurèle comme personne ne l'ignore ; quatrièmement enfin, on ne pourrait citer le nom d'une seule victime de cette prétendue persécution. L'honorable directeur de la *Semaine religieuse* n'a fait en cette circonstance que renchérir, sans preuves, sur une hypothèse du P. Théophile Raynaud. L'auteur de l'*Hagiologium lugdunense* avait supposé, sur la foi d'une erreur de Baronius, qu'il y avait eu des martyrs à Lyon sous Antonin, mais il n'a jamais prétendu en citer les noms et, il était même si peu certain de ce fait, qu'il compte la persécution de Marc-Aurèle pour la première. Au surplus, l'erreur de M. Peladan provient de ce qu'il a confondu Marc-Aurèle avec Antonin et qu'il n'a pas remarqué que c'était le premier que le P. Th. Raynaud avait voulu citer. C'est, en effet, ainsi que les anciens historiens latins désignent Marc-Aurèle qui porta ce nom d'Antonin comme fils adoptif de son prédécesseur.

Que croire maintenant d'un système historique qui ne repose que sur des hypothèses, des textes vagues, des assertions fausses, qui s'appuie sur des anachronismes et n'est entouré que des erreurs les plus grossières et les plus flagrantes ? Il n'est plus besoin de le discuter, il se condamne lui-même.

A. Steyert.

Digitized by Google

Bibliographie.

Atlas historique du département actuel du Rhône, publié sous l'administration de M. le sénateur **Vaïsse**, par Georges **Debombourg** (1).

Voici le travail le plus important qui ait été publié, jusqu'à ce jour, sur l'histoire de notre département. Cet Atlas n'est pas, en effet, un simple recueil de cartes géographiques. Les 41 planches qu'il renferme et qui sont destinées à nous montrer les divers changements subis depuis les Gaulois jusqu'à l'époque actuelle, par les divisions administratives, judiciaires ou ecclésiastiques du territoire du département actuel du Rhône, sont accompagnées chacune d'un tableau chronologique et d'un résumé très-précis sur l'histoire et les institutions des siècles passés. Enfin à ces deux premières parties qui se complètent et s'éclairent l'une par l'autre, s'ajoute une liste très-curieuse de tous les fiefs existant sur notre sol avant 1789, et de leurs divers possesseurs dont les noms ont pu être retrouvés.

C'est là un plan tout nouveau et qui appartient en entier à l'auteur. Dire ce qu'un pareil travail exige de recherches et de sagacité n'est guère possible. Il fallait une prodigieuse activité et une grande science pour oser l'entreprendre. Mais M. Debombourg n'en était pas à son premier essai : Auteur d'une *Histoire de la Ville et de l'Abbaye de Nantua*

(1) En vente : chez Aug. Brun, rue du Plat, 13. — Perisse frères, rue Centrale. — Scheuring, rue Boissac. — Thibaudier et Boin, rue des Marronniers, 1.

Digitized by Google

et de plusieurs travaux historiques sur la Dombes et le Bugey, il avait déjà, en 1860, publié sur le département de l'Ain, un Atlas historique, qui avait obtenu le plus grand succès. Cette première publication avait révélé chez l'auteur une profonde connaissance de l'histoire civile et religieuse de nos provinces, et nous promettait une œuvre consciencieuse et pleine d'intérêt. M. Debombourg a tenu amplement cette promesse. Éclairé par l'expérience, il a fait subir à son premier plan d'heureuses modifications qui mettent ce nouveau travail bien au-dessus du premier.

Les procès-verbaux des réunions du Comité d'histoire et d'archéologie ont déjà pu donner aux lecteurs de la *Revue du Lyonnais*, une idée sommaire de l'Atlas dont nous annonçons la publication. Une analyse rapide et complète sera cependant utile pour leur faire connaître l'ensemble et la distribution des diverses parties de l'ouvrage.

L'auteur nous montre d'abord le territoire du département actuel du Rhône, occupé au temps des Gaulois et au commencement de l'époque gallo-romaine, par divers peuples de race celtique : au nord, les Eduens et les Ambarres ; au midi, les Ségusiaves et les Allobroges, dont une tribu, celle des Conderates, occupait à peu près le territoire du canton actuel de Condrieux. Peut-être, suivant l'auteur, faudrait-il ajouter à cette énumération deux petites peuplades fort peu connues : les *Ambivarètes* et les *Atesui*. C'est là un point encore fort obscur qu'il appartient à l'avenir d'éclairer.

A cette époque déjà, les deux tiers de nos communes actuelles existaient sans doute : le nom celtique ou latin d'un grand nombre d'entre elles le démontre. Mais bien peu de localités sont mentionnées dans l'histoire de ce temps. D'ailleurs les documents font presque complètement défaut jusqu'au IXe siècle. Aussi l'auteur se borne-t-il à exposer, au moyen de douze cartes transitoires, les diverses vicissitudes

Digitized by Google

subies par notre territoire sous la domination romaine, sous les rois barbares et la dynastie carlovingienne.

C'est donc seulement au IXe siècle qu'à l'aide des documents si précieux que nous fournissent les cartulaires de Savigny et d'Ainay, si bien mis en lumière par les travaux de M. Auguste Bernard, que l'on connaît avec certitude les noms de la plupart de nos villages, et que nous les voyons apparaître successivement sur les cartes de l'Atlas. C'est alors seulement que nous pouvons être éclairés aussi sur la situation et l'étendue de nos anciennes divisions territoriales, connues sous le nom de *pagi* et *d'agri*, divisions que l'on n'a guère étudiées que depuis un petit nombre d'années, et dont la délimitation n'a pu être déterminée encore d'une manière précise. L'auteur nous donne sur ce point, dans son résumé historique, des notions pleines d'intérêt et différant quelque peu du système suivi par MM. Aug. Bernard et Monfalcon (1). Le *pagus* se retrouve partout. C'est la division créée par les Romains, d'après la délimitation des cantons habités par les anciennes peuplades gauloises. Le *Pagus Jarensis* serait peut-être ainsi le territoire occupé par les *Atesui liberi*, dont parle Pline. *L'ager*, au contraire, n'existe, suivant l'auteur, que dans quelques diocèses. Ce n'est pas, du moins dans le Lyonnais et le Mâconnais, une division territoriale, politique ou administrative, fixe et invariable, mais une simple possession territoriale appartenant toujours, en totalité ou en partie, à une église ou à une abbaye. Cette observation de l'auteur ne peut manquer de fixer l'attention des érudits.

Dans le courant du XIe siècle, le système féodal s'établit et s'organise peu à peu dans nos contrées. Des fiefs nombreux

(1) Aug. Bernard. *Cartul. de Savigny et d'Ainay. Introduction. Descript. du pays des Ségusiaves*, p. 127. — Monfalcon. *Lugdunensis historiæ monumenta.*

Digitized by Google

font chaque jour leur apparition, et les noms de leurs possesseurs sont connus pour la plupart. Grâce à des documents plus considérables, l'histoire devient moins obscure, et désormais nous trouvons à chaque époque, indépendamment d'un tableau chronologique des principaux événements qui intéressent nos provinces, une liste de nobles possédant fief.

Au siècle suivant, le mouvement féodal prend encore plus d'extension. Le sol est aux mains d'une foule de seigneurs au-dessus desquels dominent l'archevêque et les comtes de Lyon, le comte de Forez, le sire de Beaujeu, les abbés de Savigny, d'Ainay, de Cluny et de l'Ile-Barbe; ce morcellement ne fera que s'accroître encore jusqu'au XVIIIe siècle.

C'est l'âge de la puissance ecclésiastique. Mais l'élément laïque tend à prédominer chaque jour davantage. Les bénéfices, concédés à des hommes de guerre par les archevêques et les abbés, deviennent propriété fixe et héréditaire, et les abbayes se voient peu à peu enlever la possession réelle du sol, pour ne conserver que quelques droits de dîmes.

A la fin du XIIe siècle, le système féodal est entièrement constitué. Chaque seigneur organise sa terre et en fixe les limites. Pendant qu'au nord nous assistons à la formation du Beaujolais, au midi la délimitation du comté de Lyon et du comté de Forez est définitivement fixée par le traité de 1173. Cette organisation nouvelle a amené de grands changements dans les divisions territoriales. Les *pagi* et les *agri* ont disparu pour faire place à d'autres divisions toutes féodales, qui portent les noms les plus divers : Dans le Forez, c'est le *mandement;* dans le Beaujolais, *la châtellenie;* tandis que les dénominations de *mansion* et *d'obédience* servent à désigner les possessions des comtes de Saint-Jean.

Quand vient le XIIIe siècle, tous les noms de nos communes actuelles sont connus; les cartes n'offrent plus de lacunes, et la chronologie sera désormais plus complète. Mais dans les

Digitized by Google

siècles suivants, les divisions territoriales ne cessent de subir une foule de transformations, et c'est là surtout qu'il a fallu de la science et de la sagacité pour éviter la confusion et suivre jusqu'au siècle dernier les variations incessantes des diverses possessions seigneuriales qui couvraient le territoire.

Tel est surtout le Beaujolais. Après avoir été, au XIVe siècle, l'objet d'un premier démembrement, ce grand fief éprouve, pendant près de trois siècles, les vicissitudes et les transformations les plus diverses. Réuni aux domaines de la maison de Bourbon, au XVe siècle, confisqué sur le connétable, au siècle suivant, nous le voyons se démembrer de nouveau au profit de la couronne, pour se reformer encore et finir par perdre irrévocablement son unité au commencement du XVIIe siècle.

Partout ailleurs apparaissent une foule de seigneuries nouvelles. Le XVIe siècle surtout est l'époque de la création de nombreux fiefs titrés. Les familles chevaleresques, décimées à la bataille de Brignais et dans nos fatales guerres contre les Anglais, ont disparu en grand nombre, et leurs fiefs sont acquis à beaux deniers comptants par des financiers ou des marchands enrichis auxquels l'échevinage ou la faveur royale ont conféré la noblesse. Tels seront, pour la plupart, les représentants de l'ordre nobiliaire que la Révolution de 1789 trouvera en possession des fiefs du Lyonnais et du Beaujolais.

Voilà le tableau intéressant que M. Debombourg fait passer sous nos yeux, pendant une période de dix siècles. C'est ainsi que nous arrivons aux trente dernières années qui précèdent la Révolution. A ce moment, le morcellement du territoire est si grand, les documents si nombreux, que pour éviter la confusion, l'auteur a été forcé de subdiviser son travail. Une carte est destinée aux baronnies, comtés et vicomtés, une autre aux marquisats, aux possessions du duc d'Orléans et

Digitized by Google

des comtes de Lyon, tandis qu'une troisième est réservée aux simples justices seigneuriales.

Des justices seigneuriales à la justice royale, la transition est toute naturelle, et une dernière carte nous montre le territoire partagé entre la sénéchaussée de Lyon et le bailliage du Beaujolais ou de Villefranche.

Après l'histoire civile et judiciaire, vient l'histoire religieuse qui tient tant de place dans nos annales. Un tableau succinct mais substantiel nous donne des notions fort utiles sur les anciennes divisions diocésaines, les archiprêtrés et les divers chapitres, tandis qu'un autre nous signale la date de la fondation, la situation, l'importance et les revenus des nombreux couvents, abbayes, prieurés et doyennés qui existaient autrefois dans nos provinces. N'oublions pas aussi une notice et un tableau pleins d'intérêt sur les collateurs réguliers ou séculiers des bénéfices ecclésiastiques. Ce dernier point a son importance; car l'histoire de chaque localité nous montre en face du seigneur laïque, un seigneur ecclésiastique, chapitre ou abbé, dont le curé ou desservant n'était que le mandataire, et dont les intérêts se trouvaient fréquemment en conflit avec ceux du maître du château. — L'exposé sommaire que l'auteur ajoute sur l'ancienne généralité et chambre souveraine ecclésiastique, ainsi que sur les diverses modifications subies par l'archevêché de Lyon, est aussi fort intéressant et mérite à cet égard l'attention des lecteurs.

Il en est de même de ce que nous appellerons l'histoire financière. Notre histoire fait souvent mention de l'ancienne généralité de Lyon, ainsi que des cinq élections comprises dans son ressort. Mais quelles étaient la compétence et l'étendue territoriale de ces juridictions fiscales? Quel était l'ancien mode de répartition et de recouvrement des impôts, et le chiffre des recettes au siècle dernier? Voilà encore ce que nous apprend l'Atlas historique du département du Rhône.

Digitized by Google

C'est ainsi que nous arrivons à la Révolution de 1789. Ici nous assistons aux dernières transformations subies par notre territoire. Le département de Rhône-et-Loire, créé par une loi de 1790, remplace les trois provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, et la délimitation des anciennes élections sert à fixer à peu près celle des districts, aujourd'hui nos arrondissements, lesquels sont subdivisés eux-mêmes en cantons et communes.

La modification la plus importante qu'ait subie cette organisation nouvelle est due à une vengeance politique. En 1793, après le siége de Lyon, le département du Rhône fut séparé de celui de la Loire, et le nom de la plupart de nos communes actuelles disparut pour faire place à des dénominations toutes républicaines. Nous signalons, à cet égard, la liste curieuse dressée par M. Debombourg. Depuis, si l'on en excepte les annexions de 1852, notre département est demeuré ce qu'il était en 1793, et ses divisions administratives ou judiciaires n'ont subi que des modifications sans importance.

La liste de tous les fiefs du département et de leurs possesseurs avant 1789, que M. Debombourg a ajoutée à son Atlas, n'en forme pas la partie la moins intéressante. C'est le premier essai de cette nature qui ait été tenté jusqu'à ce jour. Mais c'était le juste complément de l'œuvre ; il servira puissamment à éclairer l'histoire de nos anciennes provinces.

Sans doute, en ce qui concerne la filiation des divers seigneurs, cette liste est incomplète, et plus d'un possesseur actuel d'un ancien fief pourra venir, titres en main, demander pourquoi on a omis tel ou tel de ses aïeux? De pareilles omissions étaient inévitables. La destruction des titres nobiliaires au temps de la Révolution ne permet pas de dresser sans lacune une pareille nomenclature. D'ailleurs quand on songe combien il est difficile à ceux mêmes qui ne traitent que de

Digitized by Google

l'histoire d'un canton ou d'une seule localité, de retrouver la filiation complète des possesseurs d'un simple fief, on s'étonne encore qu'un seul écrivain soit parvenu à recueillir une masse aussi considérable de documents. Le cadre est tracé, et c'est déjà beaucoup. Il y a peu à faire pour compléter, dans les limites du possible, cette liste des anciens possesseurs de fiefs. Mais les dépôts publics ont livré à peu près tous les renseignements qu'ils renferment, et c'est désormais à ceux qui possèdent des documents de famille à les fournir à l'auteur pour lui permettre de faire opérer un nouveau tirage plus complet.

Tel est l'Atlas de M. Debombourg. En ferons-nous un éloge banal ? Mais la satisfaction du vrai savant consiste plutôt dans la conviction d'avoir fait une œuvre utile, que dans la gloire qu'elle peut lui procurer. D'ailleurs aux yeux des hommes sérieux que n'attire pas seulement vers une publication nouvelle, un vain sentiment de curiosité, la valeur d'un pareil livre réside surtout dans sa portée et les résultats qu'il peut avoir. Voilà ce qu'il nous importe de signaler.

M. Auguste Bernard, l'un des savants qui ont le plus contribué à jeter de la lumière sur les époques obscures de l'histoire de nos provinces, se plaignait naguère que nos historiens eussent écrit l'histoire de Lyon sous toutes les formes, tandis que l'on attend encore d'eux l'histoire du Lyonnais. Quelle que soit la cause de cette lacune, nous croyons qu'un semblable travail ne pourra être complet, que lorsque des monographies consciencieuses auront éclairé suffisamment l'histoire de la campagne lyonnaise : c'est par l'étude des détails qu'on parvient à dissiper bien des incertitudes, et à rectifier plus d'une erreur. Mais l'Atlas historique de M. Debombourg est venu préparer ce travail. Il ouvre des routes toutes nouvelles à l'étude de l'histoire locale. En signalant tous les faits d'une importance réelle, en indiquant, bien que d'une manière som-

Digitized by Google

maire, la filiation des anciens possesseurs de fiefs, et surtout en nous donnant, sur l'enchaînement des faits et des institutions, des aperçus lumineux et féconds, il a posé les bases et les divisions de cette histoire.

C'est là le mérite le plus sérieux de ce livre. Mais il aura encore un résultat plus immédiat, c'est de faciliter l'étude de l'histoire de nos provinces et de la mettre à la portée de tout le monde. Il n'y a pas longtemps encore, si l'on en excepte les hommes profondément versés dans la science de l'histoire, qui pouvait avoir une idée exacte des divisions de notre territoire au moyen-âge? Qui pouvait connaître seulement les diverses dénominations données aux circonscriptions administratives, ecclésiastiques ou fiscales de nos anciennes provinces? Si nous avions quelques travaux excellents sur certaines époques, il nous manquait du moins une œuvre d'ensemble et surtout un atlas spécial qui nous permît d'étudier avec fruit la série des événements dont se composent nos annales. Désormais cette étude sera abordable à l'homme du monde comme au savant. A l'aide des cartes détaillées de l'Atlas de M. Debombourg et du résumé si précis qui les accompagne, rien ne sera plus facile que de suivre les diverses transformations subies par notre territoire à toutes les époques, et d'acquérir une connaissance générale et très-complète de notre histoire locale.

Il n'en faut pas davantage pour recommander cet ouvrage à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux études historiques. Quant aux bibliophiles, ils auront lieu d'être satisfaits aussi. Le luxe typographique n'est pas au-dessous du mérite de l'œuvre; il nous suffira de dire que c'est un des plus beaux livres qui soient sortis des presses de M. Louis Perrin.

L'administration locale a compris la portée de ce travail et les services qu'il peut rendre. Une double souscription

Digitized by Google

du Conseil général et du Conseil municipal de la ville de Lyon, provoquée par M. le Sénateur, est venu en faciliter la publication. Nous ne saurions trop applaudir à une semblable faveur. Le livre de M. Debombourg est une œuvre départementale qui méritait cet accueil, et c'est ainsi qu'on encourage la science et les efforts tentés pour éclairer les institutions et les événements souvent si obscurs de notre histoire.

L'Atlas historique du département du Rhône est un monument qui restera et que les autres départements nous envieront longtemps. Seul, jusqu'à ce jour, le département de l'Ain possédait son Atlas historique. Mais tous ceux qui prennent un vif intérêt aux études faites sur l'histoire de nos anciennes provinces, apprendront sans doute avec plaisir, que l'auteur prépare, en ce moment, un travail semblable sur le département de la Loire. Les deux premières publications nous disent ce que sera l'œuvre nouvelle. C'est ainsi que, d'un côté, se trouvera achevée l'étude de tout l'ancien diocèse de Lyon, et que de l'autre, nous aurons un tableau historique complet sur le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, trois provinces qui eurent autrefois des rapports si fréquents et souvent la même fortune et la même histoire.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

LA FAILLITE DE JEAN-BART (*rue Impériale*, 49).

En présence de ce qui se passe, on serait vraiment tenté de réhabiliter les préjugés du moyen âge et ceux de la Suisse contemporaine qui refuse les droits de citoyens à quelques uns de ses habitants. En effet, le charlatanisme le plus éhonté, la réclame la plus immorale semblent être le lot de certaines maisons de commerce, dont les chefs n'appartiennent à aucune des communions chrétiennes.

On en est venu à préconiser hautement ce qui naguère était une honte, comme un excellent moyen de faire des affaires. On distribue d'innombrables prospectus, et l'on tapisse la boiserie extérieure des magasins d'immenses affiches annonçant la faillite et l'ouverture, le jour du dimanche des rameaux, de la maison, qui a trouvé dans son malheur un bonheur inespéré. Le public imbécile n'a pas l'air d'éprouver le moindre étonnement, et il est peut-être satisfait, dans l'espérance d'acquérir de la marchandise *à des prix de bon marché extraordinaire*. Cependant il sera certainement trompé, volé, et se répentira d'avoir acheté des rebuts de magasin. Si l'on convoquait simplement le chaland avec la grosse caisse ordinaire, si l'on affirmait que la marchandise *sera vendue à meilleur marché que partout ailleurs*, et que par tout tailleur autre que le *Prince Eugène*; si l'on faisait ridiculement intervenir le malheureux *Béranger*, on se contenterait de lever les épaules et tout serait dit ; mais dans une ville de commerce, brillant encore d'une certaine auréole de probité, faire un appel à la banqueroute, c'est un peu violent ! Les vieux Lyonnais, *les ganaches*, qui n'admirent pas tout ce qui est nouveau, ont gémi, depuis longtemps, en voyant que le commerce ne se faisait plus comme autrefois, et qu'il n'était pas possible d'inscrire sur le palais du Commerce — que tout le monde appelle le palais de la Bourse, — l'ancienne devise inscrite à l'entrée de la loge du Change. Il est très-rationnel que, chez ces gens à idées étroites, la réclame, au moyen de la faillite, soit une cause de chagrin et d'indignation.

Ces paroles nous sont inspirées par la glorification de la faillite, qui a lieu dans un magasin d'habillements confectionnés, à l'enseigne de *Jean-Bart*, rue Impériale, 49. L'auteur du présent article avait déjà signalé des faits semblables, et, depuis quelques années, ces immorales réclames, appuyées sur la mauvaise foi, ne scandalisaient plus les gens de bien. Voici quelques unes des lignes qu'on lisait dans la *Gazette de Lyon*, du 22 octobre 1858, et qui sont aujourd'hui parfaitement de circonstance : « Pauvre « ville ! si l'on eut prédit à ses négociants, renommés par leur stricte pro- « bité, que l'on verrait un jour des marchands se glorifier faussement d'être « en faillite, personne n'eût ajouté foi à cet oracle de mauvais augure ; et « cependant la prédiction s'est vérifiée ! mais nous ne resterons pas en si « beau chemin. Quand l'effet de la faillite simple sera usé, alors on s'adres- « sera à la faillite frauduleuse, qui peut donner sa marchandise à bien « meilleur marché, puisqu'elle l'a plus ou moins volée. Enfin, de progrès « en progrès, on se proclamera tout à fait voleur, et en livrant son article « à 80 % au-dessous du cours, on aura encore 20 % de bénéfice. Peut- « être que nous ne tarderons pas à voir cet immense progrès réalisé, car « nous allons vite. Mais au milieu de cette ordure morale, nous aurons des « rues droites, larges et propres, des équipages somptueux et des comptoirs « dorés. »

Au nom de nos compatriotes honnêtes, nous demandons pardon à l'ombre de Jean-Bart, le héros populaire, le modèle de courage et d'honneur, de servir d'enseigne à une immoralité flagrante, et si dans quelque groupe de spirites on évoque son âme, nous prions le médium chargé de l'emploi, de lui exprimer les regrets de tous les braves gens, encore plus nombreux qu'on ne croit.

Paul Saint-Olive.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Un sombre Espagnol a écrit : « Dites-moi, où donc les avez-vous vu passer les gens heureux ? » Est-ce une plainte ou une interrogation de bonne foi ? Les gens heureux ? Ils sont partout, en dépit de la fièvre typhoïde qui frappe une partie de notre ville, du commerce qui pourrait être plus florissant, et de ces mille petits fléaux qui, depuis cinq ou six mille ans, agacent l'humanité.

Les gens heureux ? mais en ce moment ils sont à toutes les gares des chemins de fer, sous la figure d'écoliers qui volent à leurs vacances de Pâques, de citadins qui courent à la campagne, de promeneurs qui visitent les vertes pelouses du Parc de la Tête-d'Or, donnent du pain aux cygnes, caressent les antilopes, vont en bateau sur le lac, ou galopent dans les allées, au grand effroi des bonnes et des mamans ; les gens heureux ? mais je les vois sous la forme de toutes ces maîtresses de maison qui reprennent possession de leur logis des champs, et qui ouvrent à grands battants leurs fenêtres pour laisser entrer l'ami soleil, de ces campagnards frais émoulus qui admirent les progrès de la jeune végétation, de ces enfants qui se roulent sur l'herbe fine et fraîche, mille fois plus agréable et plus jolie que les plus coûteux tapis, de tous ceux, enfin, qui plus ou moins enchaînés, s'esquivent pour respirer, un instant à pleins poumons, les enivrantes senteurs du printemps. C'est si bon, le beau soleil, quand on le voit luire à travers les premières pousses de la forêt ou les vertes ramures du jardin !

Ne sont pas heureux ceux qui dansent dans les guinguettes de Roche-Cardon ou sous les ombrages séculaires de l'Ile-Barbe ; ceux qui fument en buvant de la bière (au mois d'avril !) dans ces vastes brasseries qui éclosent de toutes parts ; ils s'amusent, tout simplement ; ne sont pas heureux ceux qui se promènent d'un bout à l'autre de Bellecour et reviennent d'un pas égal ; ils se font voir ou voient, et voilà tout.

Seront heureux, sans doute, ceux qui se serviront de ces élégants petits bateaux qu'on a vu remonter rapidement nos rivières, et qui vont bientôt sillonner la Saône, de Perrache à la Claire ; on fera une charmante course nautique en allant à ses affaires. *Utile dulci.*

Ne seront pas heureux ceux qui continueront à se servir des Omnibus, lourds véhicules toujours vides quand on n'en a pas besoin ou pleins quand on veut s'en servir.

Malgré notre amour pour le printemps qui, pensée profonde, ne dure pas toujours, seront heureux, l'hiver prochain, les *dilettanti* à qui nous promettons Mme Marie Cabel. Mais c'est prévoir d'un peu loin.

Seront-ils heureux ceux qui, dans quelques jours, verront la splendide pièce *la Prise de Pékin?* Nous vous le dirons dans notre prochain numéro.

—On lit sur un écriteau, placé dans le passage Gay, quelques lignes historiques sur une maison voisine, ayant appartenu à la famille Mascranni, et l'on apprend que ces détails ont été extraits de la *Revue du Lyonnais*. Entre autres choses, il est dit que le premier métier d'étoffes de soie a été établi dans la susdite maison. Le Directeur de la *Revue* et l'auteur du travail sur les Mascranni protestent contre une erreur qu'on leur attribue et qu'ils n'ont jamais commise. La famille en question n'est venue à Lyon que vers 1580, et bien avant cette époque il se fabriquait des étoffes de soie à Lyon. Nos confrères de la presse locale nous rendraient service s'ils voulaient appuyer notre réclamation qui a d'ailleurs, pour la population, un intérêt historique.

A. V.

Le Directeur-Gerant, Aimé VINGTRINIER.

Digitized by Google

POÉSIE.

LE MOIS DE MAI.

Celle qu'en mon cœur je nommai
S'en est allée, au mois de mai,
Parmi la pervenche et les roses,
Loin de notre monde trop vieux,
Voir si, là-haut, on aime mieux,
Si l'on dit de plus douces choses.

Le mois de mai, le mois des fleurs,
Est aussi la saison des pleurs,
Pour quelques âmes douloureuses ;
Le gazon verdit, tout renaît,
L'iris aux prés, et le genêt
Parmi nos collines pierreuses.

L'alouette, que Dieu bénit,
Dit sa chanson au bord du nid,
A mon toit vole l'hirondelle,
L'astre du jour brille plus beau,
Et moi je n'ai plus qu'un tombeau,
Plus qu'un tombeau pour parler d'elle !

Léon GONTIER.

Digitized by Google

LES ANGES DE LA TERRE.

Si la foi m'a montré des anges dans le ciel,
Mes yeux depuis longtemps en ont vu sur la terre ;
Leur sourire enivrant est plus doux que le miel,
Et leurs regards d'amour sont voilés de mystère.

Comme de purs esprits on les prie à genoux,
Ils sèchent de leurs mains bien des larmes amères ;
De leur toute-puissance un roi serait jaloux,
On les nomme : nos sœurs, nos femmes et nos mères.

Il n'est rien de meilleur, il n'est rien d'aussi beau ;
Depuis notre naissance et jusques au tombeau,
Entre ses bras ravis quelque femme nous presse.

Son cœur aimant et chaste est un doux oreiller,
Dans ce réduit charmant l'enfant vient sommeiller,
Et le mourant y puise une dernière ivresse.

Hector FLEURY.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS

SUR LA DOCTRINE DU PÈRE GRATRY

A PROPOS DE LA LECTURE

DE M. BLANC SAINT-BONNET

« DE L'INFINI ET DE L'INFINITÉSIMAL »

Lues dans la séance de l'Académie de Lyon du 14 avril 1863,

PAR

M. ALPH. GILARDIN.

Le P. Gratry ne s'en est pas tenu à renouveler avec plus de force la doctrine du P. Thomassin, sur le sens divin. Il a cru découvrir dans l'homme un ressort particulier que l'homme pouvait déployer pour monter jusqu'à Dieu. C'est une contre-partie savante et symétrique cherchée à son système.

Par le sens divin, l'âme n'était que passive et ne faisait que recevoir l'inspiration de l'élément absolu et universel qu'on se représente comme émané de Dieu. Par un autre côté, le côté actif de sa nature, l'âme n'était-elle pas capable aussi de s'unir elle-même directement et réellement à Dieu? Le savant prêtre l'a pensé.

Il y a dans les mathématiques une méthode qui permet de donner la formule des accroissements et des décroissements de la quantité se prolongeant à l'infini. C'est le calcul infinitésimal. Au moyen de ce procédé, comme le mot l'indique, il semble qu'on saisisse l'infini, puisqu'on le soumet au calcul, puisqu'on va analyser la quantité dans les deux

Digitized by Google

hypothèses de l'infiniment grand et de l'infiniment petit. Or, de l'infini à Dieu, quelle analogie, quelle similitude, quelle essence pour ainsi dire identique ! Le P. Gratry a été séduit par ce rapprochement. Il a imaginé que le procédé qui servait au calculateur et qui était au demeurant un procédé logique, pouvait se répéter dans la partie de la connaissance qui s'élevait aux vérités universelles et à Dieu, y porter sa rigueur mathématique, et de la sorte y faire atteindre Dieu réellement comme en géométrie il semblait faire atteindre l'infini.

L'attrait de cette conception l'a d'autant plus captivé, que rien n'était plus facile alors que d'expliquer la vision béatifique, degré plus avancé dans le procédé conduisant jusqu'à Dieu. Quelle bonne rencontre n'était-ce point pour la théologie de se faire ouvrir par la philosophie les portes et d'entrer avec elle de plain-pied dans le surnaturel.

Travaillant sur d'aussi engageantes données, le P. Gratry a posé sa théorie de l'induction; cette théorie, malgré tous les soins mis à la dépouiller des apparences d'une nouveauté, a causé une grande surprise dans le monde philosophique.

Exposons-la en quelques mots. Selon le philosophe-théologien, il y a deux mouvements logiques de la raison : le syllogisme et l'induction; le syllogisme qui descend du général au particulier ; l'induction qui monte du particulier au général; le syllogisme qui procède du même au même ou par voie d'idendité ; l'induction qui procède du même au différent et par voie transcendante. Jusque-là, et sauf le sens spécial attaché au mot de procédé transcendant, ce n'était que l'ancienne doctrine philosophique. Mais voici en quoi l'innovation va se montrer. L'induction, d'après le P. Gratry, a exactement la formule du procédé infinitésimal: passer du fini à l'infini par l'effacement des limites du fini (1). Elle franchit

(1) Gratry, *Logique*, t. 2, p. 170, édit. in-12.

Digitized by Google

d'un bond l'abîme; partie du fini qui n'est que le point d'appui, son ressort est posé, c'est vers l'infini qu'elle s'élance et qu'elle s'élance pour y aboutir; elle le trouve (1), elle l'atteint (2), elle le saisit (3), elle l'appréhende non comme une abstraction, mais comme « réellement existant (4); » et on conçoit que l'infini n'étant qu'une face ou un attribut de Dieu, c'est quelque chose de Dieu qui tomberait ainsi sous les prises directes de l'âme. Remarquez surtout ceci qui dépasserait toutes les extrémités connues de la découverte philosophique : l'induction serait un procédé qui nous ferait pénétrer le jeu des causes, qui déchirerait les voiles dont se couvre le mystère de la création, car, de même que l'élément infinitésimal en géométrie est la *loi de génération* des grandeurs physiques qui croissent par éléments plus petits que toute grandeur donnée (5), de même l'élément infinitésimal que l'induction irait atteindre dans l'immensité et l'éternité, attributs infinis de Dieu, nous livrerait le secret de la génération de l'espace, du temps, du mouvement, des choses finies. Le P. Gratry précise particulièrement pour le mouvement cette étonnante assertion : « le procédé « infinitésimal, dit-il, atteint le fond et le principe d'un phé- « nomène concret, réel, actuel, savoir : le mouvement (6). »

Le lecteur ne partage-t-il pas nos impressions? Ne pense-t-il pas comme nous qu'il y a du vertige sacré dans toute cette théorie?

Que l'âme tende vers Dieu, comme elle se sent attirée vers la vertu, vers la beauté, vers la science, vers toutes les per-

(1) Gratry, ibid., p. 197.
(2) P. 147.
(3) P. 158.
(4) P. 168.
(5) Gratry, ibid., p, 90, 128.
(6) Gratry, p. 125.

Digitized by Google

fections (ce qui est au fond la même chose), la philosophie n'a pas de peine à concéder ce fait, dont le témoignage est écrit dans toutes les consciences. On peut même, si l'on veut donner au fait une expression appartenant davantage à la langue philosophique, ou du moins plus rapportée aux conditions finies de notre nature, on peut dire que l'âme tend vers l'infini. Le P. Gratry serait assurément dans le vrai s'il ne faisait que mettre plus fortement en saillie une pareille tendance, que nul philosophe sensé ne peut contester, et qui est inhérente à l'âme humaine.

Mais le philosophe de l'Oratoire va beaucoup plus loin. Il ne se contente pas d'une tendance ; il veut un passage qui soit décidément franchi. Il affirme que le procédé dialectique de l'induction nous fait passer du fini à l'infini. Passer à l'infini, atteindre l'infini, saisir l'infini, ce pourraient être des expressions métaphoriques, qu'il n'y aurait à entendre que d'une manière abstraite et idéale, et à n'appliquer que symboliquement à une certaine idée à se faire de l'infini. Mais ce n'est point là le compte du P. Gratry. Il prétend, comme nous l'avons tout à l'heure rapporté, que la méthode infinitésimale est un procédé au moyen duquel la raison va atteindre l'infini dans les mathématiques ou ailleurs, non pas « comme concevable, mais comme actuellement et réelle- « ment existant (1).» Il met l'effort le plus insistant à démontrer que c'est bien de l'infini réellement existant qu'il s'agit, de l'infini qui subsiste comme fond invariable, comme support, comme principe générateur, sous le temps, sous l'espace, sous le mouvement, sous la force finie, sous toutes les choses créées. Il se prévaut dans ce but de l'opinion émise par quelques géomètres, que l'élément infinitésimal, saisi en géométrie, est une réalité. C'est à cause de cela qu'il admire

(1) Gratry, ibid., p. 148, 151 et passim.

Digitized by Google

l'élan, la puissance de ressort, le bond prodigieux qu'il faut à la raison pour franchir ce qu'il appelle un abîme, et passer du fini à l'infini. « Alors, dit-il en propres termes, vous « sortez du fini, et vous entrez dans l'infini de Dieu. »Voilà une déclaration très-positive. Telle est la portée assignée à la méthode dialectique ou à l'induction.

Or, comment souscrire à une prétention si évidemment disproportionnée aux moyens de la nature humaine?

Nous ne rechercherons pas si la doctrine du P. Gratry n'a pas quelque ressemblance avec les principes assez obscurs et d'un mysticisme difficile à pénétrer, de la dialectique platonicienne. Ce débat serait à laisser à l'érudition, qu'il menacerait peut-être d'embarrasser autant qu'il profiterait peu à la philosophie.

C'est en elle-même, et non dans les contestables antécédents qu'elle invoque, que la théorie du P. Gratry doit plutôt être examinée.

Elle a subi, de la part de M. Saisset, une vive critique dans un article du recueil périodique la *Revue des Deux-Mondes*. M. Saisset montre parfaitement, à mon avis, que le calcul infinitésimal, dont l'auteur de la nouvelle logique voudrait importer les méthodes en métaphysique, est un moyen de calculer les accroissements ou décroissements infinis de la quantité, de manière à obtenir une approximation qui est à très-peu de chose près la vérité, ou, en d'autres termes, de manière à réduire l'erreur à la plus petite somme possible. On conçoit tout le secours que les sciences qui roulent sur la quantité ou la grandeur peuvent tirer de méthodes donnant de si satisfaisantes approximations, et abaissant l'erreur au-dessous de toute limite appréciable. Mais que peut avoir de commun la métaphysique avec ce qui n'est en définitive qu'une détermination des mesures de la quantité ?

Digitized by Google

Le P. Gratry s'est habilement tiré d'embarras en profitant d'une concession que son critique lui avait faite et que, selon moi, il n'avait point à lui faire. M. Saisset a commis l'imprudence d'accorder, sans doute à la faveur de l'équivoque de l'expression, qu'en métaphysique le procédé dialectique passe du fini à l'infini. A l'instant, le P. Gratry a tenu la concession pour faite dans le sens de ses principes, à savoir que la raison a en métaphysique un moyen d'atteindre réellement l'infini. Armé de cet aveu, il n'a pas eu de peine à ressaisir l'offensive et à soutenir contre M. Saisset que la raison ne pouvait avoir des procédés logiques différents, c'est-à-dire raisonner autrement, selon qu'il s'agissait de philosophie ou de géométrie et de physique. De ce côté, le critique avait fait une fausse manœuvre ; il aurait dû nier très-catégoriquement qu'en métaphysique ou ailleurs la raison humaine pût se défaire de ses bornes, comme un paralytique qui jette ses béquilles, et appréhender l'infini. Faute de cette position nettement prise par M. Saisset, le P. Gratry, en dialecticien consommé, a excellé à battre le point faible de son adversaire.

Comment en effet concevoir que nous puissions saisir réellement l'infini ? Qu'est-ce que l'infini ? Quelle connaissance avons-nous de l'infini? Ce seraient les premières questions à se poser.

L'infini, si nous cherchons au fond de notre esprit l'idée que ce mot représente, est ce qui répugne à toute limitation, ce qui existe sans avoir, à quelque point de vue que ce soit, des bornes? Nous ne pouvons faire autrement que de penser qu'il existe quelque chose de semblable. De plein jet nous transportons cette idée à Dieu, ou plutôt nous nous apercevons qu'elle est une suite de l'idée de Dieu. Comprendrions-nous Dieu sous quelque rapport que ce fût, sans l'attribut de l'infinitude? Comme être, comme cause, comme

Digitized by Google

immensité, comme éternité, comme toute-puissance, comme perfection, nous sommes forcés d'affirmer qu'il est infini, ou bien c'est l'idée même de Dieu qui nous manquerait. Par cela seul que nous avons l'idée de Dieu, nous avons l'idée de l'infini, cela est certain.

Seulement, ce à quoi les psychologues doivent prendre garde, c'est à la manière dont cette idée se forme dans notre esprit, et ils ont alors une explication facile de l'obscurité qui s'y mêle. Nul doute, pour tous ceux qui savent regarder en eux-mêmes, que nous n'ayons un sens tourné vers le monde supra-sensible, un sens qui nous met en communication avec Dieu, un sens qui nous fait percevoir toutes les vérités métaphysiques et morales. Je rends grâces, pour mon compte, au P. Gratry de nous avoir, dans ses belles études, plus clairement dévoilé l'existence de ce sens divin. Le mot, au surplus, importe peu, puisqu'il s'agit d'un fait aujourd'hui reconnu par toute saine philosophie. Appelez *raison*, si vous voulez, cette provenance mystérieuse qu'à notre gré le P. Gratry est si autorisé à appeler *sens divin*, toujours serons-nous d'accord sur le fond des choses. Nous aurons signalé de la même manière, soit dans la raison soit dans le sens divin, la source d'où nous vient l'idée de l'infini, corollaire de l'idée de Dieu.

Et, il n'y a plus dès-lors à s'étonner que cette idée que quelques philosophes s'obstinent à nier comme incompréhensible ou à confondre avec l'idée tout autre de l'indéfini, garde encore d'indissipables ténèbres. Nous aurions tort de lui chercher l'évidence d'une idée adéquate, quand elle ne peut avoir qu'une certitude de sentiment. Le sens divin, ou, dans une autre langue, la raison nous apporte la révélation de l'infini, comme nous sont apportés les divers sentiments qui deviennent la notion de Dieu et l'ensemble des notions esthétiques, métaphysiques ou morales. Venues par le sen-

Digitized by Google

timent, ces notions ont toute la clarté qui leur convient et que comporte notre nature. Nous avons l'idée de l'infini au même degré de clarté que l'idée de Dieu ou l'idée du beau, du vrai et du bien. Êtres finis que nous sommes, comment nous serait-il possible de nous représenter l'infini d'une autre manière? Comment pourrions-nous avoir une idée adéquate de l'infini! Nous n'avons d'idée adéquate que des choses corporelles et finies. Le vertige de l'esprit et les erreurs en pareille matière ont cette cause, qu'on néglige la considération capitale qui vient d'être indiquée, et que, contre la constitution de la nature humaine, on s'évertue à vouloir transmuer rigoureusement en idée ce qui ne peut être qu'une donnée intime, profonde, impérieuse, complète en son genre de sentiment.

Or, si telle est la seule connaissance que nous ayons de l'infini, cet infini où sera, comme le P. Gratry le veut, la possibilité de l'atteindre, de le saisir réellement?

L'éminent écrivain se flatte pourtant de donner la démonstration effective que nous atteignons, dans l'expérience quotidienne et constante de la vie, la réalité de l'infini. Nous n'avons qu'à faire attention, selon lui, au moindre déplacement d'un corps transporté d'un lieu dans un autre, ou à la simple heure qui s'écoule. Ce phénomène, dont nous sommes témoins, que renferme-t-il? Le corps qui se meut parcourt dans l'espace une ligne continue, qui croît par parties successives plus petites que toute quantité donnée, c'est-à-dire par l'action de l'infini. De même, le temps qui passe pour former l'heure présente, nous fait suivre une croissance qui marche par parties plus petites que toute grandeur donnée, ou encore par l'action de l'infini. La continuité du mouvement et du temps nous donne de la sorte, d'après le savant Oratorien, l'impression de l'infini. Nous y constatons la réalité de l'infini par une expérience sensible. Nous assistons, par

Digitized by Google

le cours même de la vie, à un infini générateur du mouvement et de la durée. Encore bien que nous ne puissions nous faire attester par les yeux du corps que des parties de la durée et de l'espace, toujours mesurables et discontinues, puisqu'elles représentent une quantité et qu'elles sont formées des éléments nécessairement étendus et séparés dont toute quantité se compose, notre pensée nous fait saisir la continuité absolue du temps et du mouvement dans les choses matérielles qui se déplacent ou qui durent; et ce n'est pas qu'en cela notre pensée poursuive une abstraction, c'est quelque chose d'immédiat et de positif qui est par nous pris au passage, c'est l'épreuve que notre vie physique ne peut manquer de faire de la réalité de l'infini. Telle est l'ingénieuse démonstration que le P. Gratry appelle à son secours.

Nous la croyons tirée d'un évident paralogisme. Le respectable auteur avance que le temps et le mouvement croissent par parties infinitésimales, ou plus petites que toute grandeur donnée, et que c'est ainsi que s'engendre la durée, que se produit le parcours d'un corps dans l'espace. Nous nions de toutes nos forces une pareille assertion. Il est clair pour nous qu'une quantité qni ne croîtrait que par parties infinitésimales, ne croîtrait pas du tout. En effet, vous auriez beau additionner des parties plus petites que toute quantité donnée, elles ne pourraient jamais, par leur ensemble, composer une quantité. L'infiniment petit, joint à l'infiniment petit, ne donne, en fait de quantité, rien de plus que lui-même. Une série d'infiniment petits laisse exactement les choses dans le même état qu'au point de départ, car l'infini n'a pas de degrés et n'est pas susceptible de moins ou de plus. Là est donc l'erreur du P. Gratry; elle gît à supposer que des parties infinitésimales puissent, par leur succession continue, expliquer la croissance concrète et produire le mouvement et

Digitized by Google

la durée. Comment ne pas voir qu'avec l'abstrait on ne compose pas le concret, et que les infiniments petits étant des abstractions, ne sauraient, par leur suite imaginaire, constituer les phénomènes de mouvement et de durée qui appartiennent à la nature concrète? Je sais bien que les géomètres considèrent l'analyse infinitésimale comme l'expression « du mode de génération des grandeurs physiques qui croissent par éléments plus petits que toute grandeur finie. » Mais, ceci ne doit s'entendre, si je ne me trompe, que d'un moyen d'étudier, par exemple, dans une courbe idéale d'une construction géométrique régulière, la loi de relation de deux points continus, loi constante sur tout le développement de la courbe, loi dont la formule algébrique peut être trouvée, et qui est telle qu'une fois qu'on tient la loi on peut synthétiquement tracer la courbe, de même que de la courbe donnée on peut analytiquement déduire sa loi. Si l'on veut appeler cela mode de génération de la courbe, on le peut sans renoncer à la propriété du langage; mais, il faut s'empresser de prévenir, de peur de donner naissance à des idées fausses, qu'il s'agit simplement de la relation mathématique qui unit entre eux tous les points de la courbe. C'est là de la géométrie pure et simple; il ne faut pas s'imaginer pour cela que les voiles de la création soient levés et qu'il n'y ait qu'à manier un élément de calcul pour découvrir comment l'Auteur suprême des choses s'y est pris afin de produire un ciron ou un soleil.

N'abusons pas des mathématiques en philosophie. Les mathématiques sont une science de la grandeur ou de la quantité, et c'est pour cela que leurs principes n'ont plus d'usage transportés dans la spéculation philosophique, où la grandeur et la quantité n'ont plus d'empire. Il ne faut donc pas se laisser séduire par l'air de vérité générale qu'elles ont et imaginer qu'elles peuvent donner la clé de tout. C'est évi-

Digitized by Google

demment un genre de clés qui ne peut ouvrir qu'un genre de serrures. Il n'est pas rare, comme on l'a observé, que ceux qui appliquent à la recherche philosophique un esprit gouverné à l'excès par les règles des mathématiques et de la géométrie, présentent l'alliance du dogmatisme prétendu scientifique et du mysticisme. Peut-être le P. Gratry, malgré les mérites supérieurs de philosophe et d'écrivain qui le distinguent, s'est-il exposé à ce qu'on étendît jusqu'à lui cette remarque. Nous serions souvent tentés d'être de l'avis de la reine de Prusse, la savante amie de Leibnitz; elle disait, que « de tous ceux qui se mêlent de philosophie, les mathé-
« maticiens étaient ceux qui la satisfaisaient le moins, sur-
« tout lorsqu'ils essaient d'expliquer l'origine des choses en
« général, ou la nature de l'âme en particulier; et que, mal-
« gré toute leur exactitude géométrique, les notions méta-
« physiques étaient, pour la plupart d'entre eux, des pays
« perdus et d'inépuisables sources de chimères (1). »

Je ne puis donc me rendre à l'assertion du P. Gratry, émise à propos de sa théorie de l'induction, que nous atteignons réellement l'infini. Ces quelques pages auront montré, ce me semble, l'insoutenable erreur où l'écrivain est tombé. A peine est-il besoin que l'explication philosophique vienne confirmer le sentiment fort clair qui nous apprend à tous que nous ne tâtons la réalité de l'infini nulle part, ni en géométrie, ni en physique, ni en métaphysique. J'avoue, quelle que soit ma vénération pour l'éternelle vérité qui se réfléchit dans les mathématiques, que je m'alarmerais jusqu'à une grande surprise et un assez triste désappointement, qu'on arrivât à Dieu, afin de s'en procurer la vue réelle, sans plus de façon qu'il n'en faut pour effacer d'une équation algébrique les termes qui représentent des quantités variables.

(1) Hist. crit. de la républ. des lettres, t. IX, p. 128.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

—

CHARTES BEAUJOLAISES.

—

(SUITE).

ORGANISATION MUNICIPALE.

M. Guizot, dans son beau travail sur l'histoire de la civilisation en France (Paris, Didier, 1846, 4e vol. p. 210, 214, 218), reconnaît trois catégories de communes. Dans la première, il range les communes, dont l'origine remonte aux municipes romains; dans la seconde, celles provenant de concessions seigneuriales, et dans la troisième, celles qui sont sorties de l'insurrection victorieuse des bourgeois. Les chartes de Villefranche, fruits de l'initiative des sires de Beaujeu, autant du moins qu'on en peut juger par tous les documents connus, classent naturellement la commune de cette ville dans la deuxième catégorie. Il n'est point hors de propos, pour éviter toute confusion, toute exagération, pour préciser d'une manière nette le sens du mot *commune* appliqué à Villefranche, de citer ici, dès le principe, quelques lignes empruntées au savant historien.

« D'autres actes contiennent la concession de certains « priviléges, de certaines exemptions particulières, au profit

Digitized by Google

« de tel ou tel bourg, de telle ou telle ville, mais sans la « constituer en commune proprement dite, sans lui conférer « une juridiction indépendante, le droit de nommer ses ma- « gistrats et de se gouverner, pour ainsi dire, elle même ; « on affranchit les habitants de certains lieux de tel ou tel « impôt, de tel ou tel service ; on leur fait telle ou telle « promesse ; les concessions sont extrêmement diverses, « mais elles ne confèrent aucune indépendance politique. « (210.....)

« Les recueils de documents sont pleins de chartes de ce « genre, accordées, par le seul empire du cours des choses, « à des bourgs, à des villes de création nouvelle, et dont « l'indépendance n'allait pas au-delà de ces concessions « plus ou moins précaires..... (214).

« Ces priviléges fort incomplets, dictés par le seul intérêt « personnel, sans cesse violés, souvent révoqués, ne cons- « tituaient point, je le répète, de véritables communes in- « vesties d'une juridiction indépendante, nommant leurs « magistrats et se gouvernant à peu près elles-mêmes ; mais « elles n'en contribuèrent pas moins très-puissamment à la « formation de cette classe nouvelle qui devint plus tard le « Tiers-Etat. (216). »

Dans les limites nettement tracées par M. Guizot, se sont développées les communes beaujolaises. Et encore, à la rigueur, Villefranche seul peut prétendre à l'honneur d'avoir été une commune. Là, seulement, on en rencontre les éléments sérieux. Partout ailleurs, le prévôt avait la réalité de l'autorité municipale.

Le mot commune sonnait mal à l'oreille des barons féodaux. Il leur rappelait de pénibles souvenirs. Aussi dans les chartes de Villefranche n'est-il employé qu'une seule fois. L'art. 55 de l'acte de 1260 parle du sceau de la commune (*sigillum communitatis*). D'habitude on se sert des mots,

Digitized by Google

les bourgeois de Villefranche, les bourgeois nommés par les autres. Mais la redoutable dénomination est évitée, on dirait avec intention.

La commune de Villefranche était administrée par des consuls, économes ou échevins. L'art. 9 de la charte de 1369 se sert des trois expressions, mais la première était la plus usuelle au moyen âge. La seconde n'a guère été employée que dans l'article cité, et la troisième devint la seule en usage quand il n'exista plus de commune que le nom.

Les consuls avaient le droit de convoquer des assemblées toutes les semaines au jour et lieu qui leur convenaient (*facere consilia, colloquia..... in loco seu locis quibus voluerint.....et diebus quibus voluerint*) et autant de fois que cela leur plaisait (*et toties quoties eis placuerit.*)

Dans ces assemblées, ils pouvaient délibérer sur toutes affaires concernant la ville et les bourgeois, pouvaient prendre toutes décisions et rendre toutes ordonnances contre toutes personnes sauf le Roi des Français et le sire de Beaujeu, à moins qu'il ne s'agît du maintien des franchises et libertés. A ce droit presque sans limites existait une exception dont je me rends difficilement compte : Les consuls ne devaient et ne pouvaient donner ou céder aucune subvention, dons ou autres avantages, au nom de la ville, des bourgeois et habitants, à quelqu'un de supérieur (*alicui superiori*) sans la permission du seigneur ou de ses successeurs et des autres bourgeois et habitants de la ville (1). Je ne sais ce qu'il faut entendre par *alicui superiori*, ni à quoi cette restriction peut faire allusion.

Cette autorité des consuls existait-elle dans cette plénitude avant 1369 ou date-t-elle seulement de cette époque? Les chartes de 1260 et de 1331 ne contiennent rien de

(1) Charte de 1369, art. 9. — Mémoire sur Villefranche p. 143.

Digitized by Google

semblable. Néanmoins, ainsi que je l'ai déjà fait observer, il est probable que le pouvoir des consuls devait, avant Antoine, avoir une certaine étendue quoique non spécifiée législativement. Une commune ne se conçoit pas sans attributions municipales dotées de plus ou moins d'indépendance, et il est établi que la commune de Villefranche existait et fonctionnait avant 1369. Ce qui nous reste à dire le prouvera jusqu'à l'évidence.

Avant d'entrer en fonctions, les consuls prêtaient, entre les mains du sire de Beaujeu ou de son bailli, serment de fidèlement servir les intérêts et défendre les droits du seigneur de Beaujeu, (*honores, nobilitates, jura et capitalia dicti Domini Bellijoci*), sauf (réserve importante) contre les priviléges et libertés de la ville, qu'ils doivent, nonobstant ce serment, avant tout défendre et protéger de leur mieux.

S'il arrivait que le seigneur ou son bailli refusât de recevoir le serment des consuls ou différât plus de quinze jours, les consuls n'en devaient pas moins remplir les devoirs de leur charge et agir comme si le serment eût été prêté, sauf à remplir cette formalité quand, dans la suite, ils en seraient légalement requis (1).

Ainsi le serment prêté par les consuls était conditionnel. Il était subordonné au respect du sire pour les franchises de la cité.

Le seigneur, à son avénement, et avant de recevoir le serment d'hommage et de fidélité des bourgeois devait, lui, premièrement, jurer la charte avec vingt de ses chevaliers (2).

Donnant, donnant. De la sorte lorsque les bourgeois juraient foi et hommage, lorsque les consuls prêtaient serment, ils le faisaient entre les mains d'un homme lié lui-

(1) Ch. de 1369. Art. 9. Mémoires sur Villefranche, p. 144.
(2) id. 1260. 59.

Digitized by Google

même par serment à l'observation rigoureuse de la charte.

On a vu que les bourgeois pouvaient prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires aux besoins de la ville. Ce droit s'étendait jusqu'à frapper un impôt général auquel nul ne pouvait se soustraire. Si quelqu'un s'y refusait, le prévôt ou le sénéchal du sire devait, à la réquisition des bourgeois, faire saisie sur le récalcitrant, et cela sans contradiction ni salaire (*sine contradictione et mercede*) (1).

La commune avait un sceau. Ce sceau était remis à deux bourgeois nommés par les autres (*qui ab aliis eligantur*), ce qui s'entend des consuls. Il communiquait force et authenticité aux titres qui en étaient revêtus. Les deux bourgeois devaient jurer de sceller avec bonne foi tout ce qui regardait la commune. On pouvait les changer d'année en année (2) ; plus tard aux deux consuls on adjoignit le prévôt, adjonction qui, à l'élément bourgeois, unissait l'élément seigneurial.

Avant d'aller plus avant, une explication est indispensable, il convient de se rendre un compte exact de l'esprit des dispositions que nous étudions. Nous avons constaté qu'en 1369, des consuls avaient été formellement institués, que leurs pouvoirs avaient été fixés ; puis nous avons prétendu que cet état de choses existait, quoique moins expressément stipulé, quoique voilé sous des expressions élastiques et diverses, aux époques précédentes sous l'empire des premières chartes. Ceci nous a semblé être la conséquence nécessaire de l'existence d'une commune, quelque modeste qu'on la suppose. Seulement dans la période d'enfance de nos chartes, les droits étant mal définis, mal limités, il n'est pas étonnant que les premiers rédacteurs de ces ébauches de codes, aient tâtonné

(1) id. 18. et 19.
(2) id. 55.

Digitized by Google

et se soient servi tantôt d'une expression, tantôt d'une autre pour désigner au fond la même chose. Ainsi les mots consuls et échevins que nous trouvons dans la charte de 1369, on les chercherait en vain dans les chartes de 1260 et de 1331. Est-ce à dire que la fonction représentée par ces mots n'existait pas? Ce serait là une profonde erreur. La charte de 1260, qui bégaye, désigne ces magistrats tantôt par *Burgenses*, sans autre qualification; tantôt par *Burgenses qui ab aliis eligantur*, ce qui est plus explicite, ou par quelque autre périphrase équivalente. Ils sont tantôt deux, tantôt quatre, tantôt six, rien de fixe, d'invariable. Le pouvoir municipal essaye ses premiers pas. Mais, quoi qu'il en soit, ces bourgeois désignés si diversement, s'ils n'ont pas le nom, ont la chose. Ils sont les délégués de la commune, conséquemment les chefs de cette municipalité naissante. C'est ainsi qu'il faut entendre les deux dispositions dont nous venons de parler, relativement à l'impôt communal et au sceau; c'est ainsi qu'il faut entendre la disposition suivante.

Des bourgeois députés par le prévôt et par d'autres bourgeois doivent garder les clefs des portes de Villefranche, et le seigneur ne peut affermer à personne les tours de ladite ville. « Qu'on ne tienne serrées ou fermées toutes les portes de la même ville soit à cause du tribut commun de ladite ville, ou à cause du délit de quelques bourgeois, si ce n'est du consentement et de la volonté de *six bourgeois* de ladite ville (1). »

Cette disposition n'existait pas dans la charte de 1260. Cependant la ville avait déjà portes et tours; à qui en était confié la garde? Il est probable, à juger par analogie, que ce devait être aux bourgeois commis par les autres, mais sans le concours du prévôt. Le sceau, ainsi que nous l'avons vu, était, d'après la charte de 1260, confié à deux bourgeois élus;

(1) Ch. de 1331. art. 18.

Digitized by Google

en 1331, on intercala dans l'article, *una cum præposito*, de concert avec le prévôt, ce qui affaiblit l'influence de la commune au profit du seigneur, nous devons croire qu'il en fut de même pour les portes et pour les tours. Les clauses diverses des mêmes titres se commentent les unes par les autres et s'éclairent réciproquement.

Voilà tout ce que contiennent nos chartes au sujet du régime municipal. Il en résulte que, à part l'article précis et formel de 1369, on ne peut établir l'existence d'une commune indépendante qu'à l'aide d'inductions puissantes, il est vrai, mais contestables. Il en résulte que, au sein même de cette commune, le prévôt, par conséquent le seigneur, avait l'œil et la main.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les expressions bourgeois élus, bourgeois députés par les autres. Par qui et comment étaient nommés ces bourgeois ou consuls? on ne le dit pas. Tout fait supposer que ce devait être par tous les bourgeois, c'est-à-dire par tous les habitants faisant partie de la commune et ayant juré la charte.

Ici se présente naturellement la question : Qui était bourgeois? Etait bourgeois, et avait en conséquence droit de vote et participation aux franchises de la commune, tout homme ayant résidé un an et un jour à Villefranche, prêté serment de fidélité au seigneur et juré la charte de la ville (1). Devenait bourgeois tout serf qui était demeuré à Villefranche un an et un jour sans être poursuivi ni réclamé par son seigneur (2).

Telle était l'amorce avec laquelle un seigneur enlevait les hommes de son voisin. Combien de serfs durent chercher à gagner le territoire de la Ville-Franche, à s'y dérober, à s'y

(1) Ch. de 1260 art. 7.
(2) Ch. de 1260 art. 33.

Digitized by Google

tenir blottis et silencieux pendant le délai voulu ! mais entre eux et la liberté il y avait encore la fatale poursuite (calumnia), espèce de droit de suite qui pesait sur le fugitif jusqu'au bienheureux jour de la prescription.

Ph. MICHAUD.

(*La suite au prochain n°*).

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année académique 1861-1862,

PAR M. M. ROÉ, PRÉSIDENT.

(FIN).

La législation, Messieurs, se lie intimement à la morale et à la philosophie, aussi me hâterai-je de profiter de leur voisinage pour vous rappeler humblement la première partie d'une étude *sur les origines et les développements du ministère public en France,* que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

Je regrette de n'avoir pu jusqu'à ce jour compléter ce travail; j'espère néanmoins y parvenir; mais je tenais à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour l'accueil que vous avez bien voulu faire à ses premières pages.

L'histoire, l'archéologie et les travaux littéraires proprement dits ont, comme toujours, occupé la majeure partie de vos séances. Il devait en être ainsi. Si la poésie a des admirateurs nombreux et passionnés, les élus qu'elle admet dans son sanctuaire et qu'elle initie à ses secrets sont plus rares; si la philosophie est la reine des sciences, la route qui traverse son domaine est remplie d'aspérités et de dangers.

L'histoire est une amie moins exigeante et moins sé-

Digitized by Google

vère qui tempère la rigueur de ses leçons par des souvenirs pleins de gloire, de consolation et de reconnaissance.

L'archéologie a pour elle le merveilleux attrait qui accompagne toujours la recherche et la découverte d'un ancien et précieux trésor.

Enfin la littérature qui nous prête son patronage et son nom ne pouvait abdiquer au milieu de nous le rang que nos sympathies lui réservent.

Parmi les travaux historiques qui vous ont été présentés, vous me permettrez, Messieurs, de placer en première ligne ceux de notre honorable doyen, M. Péricaud aîné, le savant et scrupuleux rédacteur des fastes lyonnaises, dont la mémoire est pour notre histoire locale la plus sûre, la plus complète, la plus variée des bibliothèques.

M. Péricaud a mis sous vos yeux quatre portraits détachés de son intéressante galerie des archevêques de Lyon. Il vous a successivement fait connaître *Claude de Saint-Georges*, le pieux et zélé prélat dont l'apostolat fut marqué par la publication d'un catéchisme et une des plus célèbres missions dont Lyon ait été témoin ; *François-Paul de Neufville de Villeroy*, le savant archevêque calomnié par Maurepas, le protecteur de l'Académie et l'auteur du mandement qui enjoignit au clergé lyonnais de se soumettre à la bulle *Unigenitus; Monseigneur de Rochebonne*, qui, dans son court épiscopat, sut doter Lyon de plusieurs établissements charitables ; enfin, le *cardinal de Tencin*, qui fut ministre d'Etat, faillit remplacer au pouvoir le cardinal Fleury, et qui, tout en s'occupant avec sagesse de la discipline de son clergé, se fit remarquer par l'éclat et la magnificence de sa représentation.

Digitized by Google

Ces études biographiques devaient intéresser à un haut degré la Société littéraire si envieuse de recueillir et de publier tous les travaux relatifs à l'histoire et aux souvenirs de notre antique et noble cité.

Aussi, Messieurs, avez-vous accueilli, avec le même plaisir, une autre communication de M. Péricaud sur le séjour que Marmontel fit à Lyon en 1760, et sur l'enthousiasme que sa présence excita dans le monde littéraire de cette ville.

Dans une nouvelle dissertation sur la langue, le commerce et les mœurs des Chinois, M. Hedde s'est efforcé de répondre à quelques-unes des objections soulevées par son premier et remarquable travail sur le même sujet. Aucune langue, suivant lui, n'est plus répandue que la langue chinoise, aucune n'est plus favorable aux œuvres de l'imagination et aux inspirations poétiques. Ses richesses ont permis à cette nation de devancer autrefois toutes les autres, au double point de vue de la civilisation et de l'industrie, et l'état stationnaire, dans lequel elle se trouve aujourd'hui, est le résultat de l'abus de l'opium, dont les Anglais lui ont enseigné le funeste usage.

Chacun de vous, Messieurs, se souvient des considérations présentées sur cet important travail, par M. le marquis de Bausset-Roquefort, dans le compte-rendu de l'année dernière. Si la science de M. Hedde, la mission qu'il a remplie, les observations qu'il a été à même de faire, donnent à ses opinions une incontestable gravité, il ne peut s'étonner de rencontrer, sur un pareil sujet, des contradicteurs sérieux; les questions qu'il a examinées sont d'une telle nature, que la discussion, bien loin de

Digitized by Google

lui paraître une injustice, doit, ce me semble, être un honneur à ses yeux.

M. Paul Saint-Olive vous a donné de curieux détails sur l'une de ces anciennes sociétés dont notre siècle, dédaigneux du passé, n'apprécie plus le caractère et l'utilité, mais qui, en plaçant ses plaisirs sous le patronage de l'honneur et du devoir, avait su mériter l'approbation du souverain en même temps que l'estime des populations. La compagnie des chevaliers-tireurs de Villefranche, son institution régulière par lettres-patentes d'Henri III, ses règlements, ses exercices, les prix qu'elle décernait ont été l'objet d'une lecture pleine de charme et d'érudition.

M. Paul Saint-Olive appartient à cette école trop peu nombreuse pour qui l'amour du beau et le progrès véritable sont inséparables du culte des traditions, et qui assiste avec un douloureux regret à la destruction des vieux monuments élevés par le génie, l'industrie, la bienfaisance ou la piété de nos ancêtres.

Laissons à d'autres le soin de critiquer avec une ardeur intéressée l'exagération d'un tel sentiment; plus qu'aucune autre ville peut-être, Lyon était digne de l'inspirer, et si, sur certains points, les opinions de notre confrère ne sont point à l'abri de toute discussion, si l'amertume de ses regrets lui inspire quelquefois des récriminations un peu trop vives, il faut lui savoir gré du courage et du talent qu'il consacre à la défense d'une cause aussi noble et aussi tristement désertée de nos jours.

La disparition de la vieille colonne du méridien qui était encore, il y a quelques années, un des jalons de la cité, que nos yeux d'enfant aimaient tant à contem-

Digitized by Google

pler, a été pour nous, comme pour M. Saint-Olive, un regrettable événement, et tous nous aurions été heureux, à coup sûr, de la retrouver sur une autre place publique qu'elle eût pu décorer d'une manière monumentale.

Aussi, Messieurs, est-ce avec une véritable gratitude que nous avons entendu raconter par M. Saint-Olive l'histoire de sa fondation, de ses vicissitudes et de sa chute.

Je voudrais être à même de vous entretenir plus complètement de trois autres lectures du même auteur; l'une sur le *Pomœrium romanum*, qui contient de si intéressants détails sur les limites de Rome ancienne et sur la route augurale qui entourait ses murailles; l'autre insérée dans votre publication de l'année dernière, et dans laquelle M. Saint-Olive étudie avec son érudition habituelle quelles étaient la matière et la destination des vases murrhins, ces appareils si ardemment recherchés par le luxe et la prodigalité des Romains de la décadence; la troisième enfin qui, sous ce titre modeste: *Une réminissence du De Viris*, nous a fait retrouver, dans une des églises de Rome, les traces d'une des pages les plus émouvantes de son illustre passé, et peut-être les restes de l'un des descendants de cette famille des Fabien, si célèbre par le patriotisme et la fatale destinée de ses enfants.

Pardonnez-moi, Messieurs, si je recule devant une plus longue analyse; comme je le disais en commençant, j'aime mieux reconnaître mon incompétence et ne pas m'exposer à affaiblir dans vos esprits le souvenir de ces remarquables travaux.

M. Etienne vous a communiqué successivement deux études historiques et archéologiques sur les villes d'Arles

Digitized by Google

et d'Angers. Les origines plus ou moins fabuleuses de la première de ces cités ont donné lieu à des observations pleines d'intérêt de la part d'un juge fort éclairé en cette matière; M. le marquis de Bausset-Roquefort, auquel est spécialement familière l'histoire de la Provence, avait encore à ce titre le droit de revendiquer, pour sa belle province, contre la ville d'Angers, les prédilections du roi Réné, dont M. Estienne avait réservé, d'une manière un peu trop exclusive à cette dernière ville, la munificence et les faveurs.

Les travaux de M. Martin-Daussigny ont, pour la Société littéraire, un intérêt d'autant plus grand qu'ils sont toujours le résultat de recherches scrupuleuses, guidées par une intelligence aussi consciencieuse que savante.

L'honorable conservateur de notre musée lapidaire, cette splendide collection que tant de cités nous envient, ne laisse échapper aucune occasion de l'enrichir. Les yeux constamment fixés sur nos anciens quartiers, surveillant avec une patiente et attentive curiosité le marteau des démolisseurs, il parvient à retirer des décombres de nombreux joyaux dont, mieux que personne, il connaît le prix.

C'est ainsi qu'il a doté récemment la précieuse galerie confiée à ses soins d'un bas-relief antique représentant trois déesses mères. Il a bien voulu nous donner lecture du mémoire relatif à cette importante découverte. Ce bas-relief a dû appartenir à un sacellum romain, et les trois déesses mères qu'il représente étaient, suivant notre confrère, l'emblème de la vertu féconde.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les réflexions

Digitized by Google

que cette lecture a provoquées de la part de plusieurs d'entre vous, au sujet du nombre *trois*, ce symbole mystérieux et sacré du christianisme qui se retrouve au fond de presque toutes les théogonies païennes.

Je ne puis passer sous silence une autre communication de M. Martin-Daussigny qui, pour n'avoir pas fait l'objet d'un travail écrit, n'est pas moins digne de votre attention et de vos souvenirs.

La question de savoir sur quel point Jules César avait traversé la Saône pour aller combattre les Helvètes, mise à l'étude par une auguste et savante volonté, avait été recommandée aux recherches des ingénieurs de l'Etat.

Nous avons appris avec satisfaction que sa solution, conforme à l'opinion d'un éminent magistrat de notre ville (1), avait été le résultat des indications judicieuses de M. Martin-Daussigny.

L'année dernière, M. Vingtrinier nous avait conduits, à travers les paysages pittoresques du Bugey, jusqu'aux ruines du château de Varey. Cette année il nous a donné une page de l'histoire de cet antique manoir, et retracé la lutte acharnée livrée sous ses murs entre les Savoyards, les Dauphinois et les Bourguignons.

Ce fragment nous a laissé le désir en même temps que l'espérance de connaître plus complètement l'œuvre de M. Vingtrinier.

Le retour à Lyon de M. Dufay, longtemps retenu par ses fonctions au camp de Châlons-sur-Marne, nous a rendu un de nos confrères les plus actifs et les plus dévoués. Il a bien voulu signaler sa rentrée parmi nous

(1) M. Valentin-Smith, conseiller à la Cour Impériale.

Digitized by Google

en nous faisant part, dans une lecture dont la brièveté a été le seul défaut, des réflexions que lui a suggérées l'organisation du camp où il a séjourné, et des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

Je dois me borner, Messieurs, à vous rappeler le travail du même auteur sur *Jean Péréal*, *dit Jean de Paris*, qui fut, suivant lui, le véritable architecte de l'église de Brou, et dont le nom appartient à l'histoire de Lyon. La seconde partie de cet intéressant mémoire nous est promise, et je préfère, tout en constatant cette bienveillante promesse, laisser à mon habile successeur le soin de vous en offrir le compte-rendu complet.

M. Pallias nous a entretenu d'un ouvrage de M. Paul Simon, sur Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, commune du Dauphiné, célèbre par son abbaye de Bénédictins et par les cruautés qu'y exerça le baron des Adrets. Cette commune a été la patrie de Mandrin, mais une aussi triste illustration s'efface devant le nom glorieux d'un autre de ses enfants, M. le général Vinoy, le vaillant soldat de nos armées de Crimée et d'Italie.

Nous devons à M. Tuja-d'Olivier la traduction remarquable d'un chapitre des *Essais* d'Emerson, auteur anglais. Ce chapitre, qui traite de l'histoire, nous a permis, grâce au talent du traducteur, d'apprécier le caractère et l'originalité de cet écrivain.

Nous avons écouté, avec le plus vif plaisir, la spirituelle analyse que nous a donnée M. de Lubac, d'une vieille brochure du XVIe siècle, devenue très-rare aujourd'hui.

La rescription des dames de Paris à celles de Lyon, est

Digitized by Google

une satire de haut goût, dont la finesse et la malice nous semblent peut-être avoir été dépassées par la réponse de nos concitoyennes.

Si l'attaque avait été cruelle, les représailles n'ont pas été moins sanglantes et la constatation du succès des Lyonnaises a dû faire penser avec raison à M. de Lubac, que l'auteur de ce double et curieux travail était lui-même un Lyonnais incapable de laisser succomber, dans une pareille lutte, les compatriotes de la Belle-Cordière et de Pernette du Guillet.

L'apparition d'un livre dont la triste célébrité et le sinistre succès ont leur explication dans les tendances fatales de notre siècle a inspiré à M. Salvador une vigoureuse et éloquente critique.

Il existe aujourd'hui une école, aux yeux de laquelle l'illustration d'un nom suffit pour excuser et même pour légitimer tous les écarts de l'imagination et tous les délits de l'intelligence. Excentricités de l'esprit et du langage, rêveries haineuses de l'orgueil blessé, apologie effrontée des passions les plus égoïstes, calomnies odieuses contre notre ordre social et ses plus précieuses institutions, tout est permis quand on a une fois obtenu ce prestige que le génie sait conquérir mais que le culte fidèle du beau et du vrai peut seul perpétuer.

M. Salvador n'appartient point à cette école, et vos applaudissements lui ont prouvé que vous saviez apprécier comme lui *le nouveau manifeste littéraire* dont il vous signalait les caractères et la portée.

Non, le génie, quelles que soient sa grandeur et sa puissance, est soumis, lui aussi, à des devoirs d'autant plus impérieux et sacrés que les yeux de la foule

Digitized by Google

sont fixés sur sa plume, que ses paroles retentissent au loin, et quand, égaré par la colère, il ose devenir le serviteur d'une œuvre de mensonge et d'injustice, il n'a plus droit à notre respect, et il est dès lors permis de faire ce qu'il fait lui-même, d'oublier son illustre passé.

L'année académique a été dignement couronnée par une lecture dont nous avons admiré la grâce élégante aussi bien que la haute valeur littéraire.

La vie de Boccace, son amitié avec Pétrarque auquel il eut l'honneur de porter, à Padoue, au nom du sénat de Florence, la nouvelle de son rappel, les œuvres principales de ce célèbre écrivain, spécialement le *Décaméron* sont devenues, sous la plume de M. de Jussieu, le sujet d'une brillante étude.

Sans déserter le devoir du moraliste et du philosophe dont, à divers points de vue, le *Decaméron* mérite sans doute la sévérité, M. de Jussieu a su apprécier avec autant de goût que de justice l'importance littéraire de cet immortel ouvrage qui porta la langue italienne à un degré de perfection jusqu'alors inconnu.

Je dois renoncer, Messieurs, à retracer les radieuses couleurs que l'érudition de l'historien et l'imagination du poète ont données à ce tableau, mais s'il m'est permis d'exprimer ici l'espérance de le voir figurer dans nos annales, je me consolerai d'être resté si fort au-dessous de la tâche que son souvenir m'imposait.

Tel est, Messieurs, le résumé, bien imparfait sans doute, de vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. Il me reste à vous entretenir d'une manière sommaire de votre vie extérieure, des œuvres de vos

Digitized by Google

correspondants et de vos relations avec les Sociétés vouées comme la vôtre au culte des lettres, des sciences et des arts.

III.

Après une trop longue interruption, la Société littéraire a pu heureusement reprendre la publication de ses travaux. Il est regrettable que diverses circonstances aient retardé jusqu'au mois d'août l'impression du volume de 1862. Espérons qu'il n'en sera pas de même cette année.

La publication de ce volume a eu pour premier résultat la manifestation de l'activité et des ressources intellectuelles de notre Compagnie. Aussi, depuis son apparition, avons-nous reçu un grand nombre de communications émanées de diverses Sociétés savantes, parmi lesquelles je citerai les Académies de Mâcon et d'Arras, les Sociétés académiques de Meaux, de Blois, de Montbéliard et de la Lozère, la Société de l'*Union des Arts* de Marseille, celle des antiquaires de Normandie, les Sociétés agricoles, littéraires et scientifiques du Nivernais, de Lille, de Poligny, de Béthune.

Ces relations, Messieurs, sont précieuses à plus d'un titre; sans parler de leur importance honorifique et du rang que nous prendrons désormais dans ce noble congrès de l'intelligence, rien n'est plus capable de stimuler l'ardeur et d'entretenir l'émulation que cet échange réciproque et toujours bienveillant des travaux scientifiques ou des œuvres littéraires.

Ces rapports constituent un véritable concours dont le progrès intellectuel et moral du pays est le but res-

Digitized by Google

pectable, dont l'estime et la reconnaissance publiques deviennent le prix justement envié.

Mais les suffrages des Sociétés nos voisines ne doivent pas nous faire oublier les honorables correspondants qui veulent bien, en portant au dehors le titre que notre confraternité leur donne, tenir élevé notre drapeau et garder nos intérêts.

Cette pensée, permettez-moi de le dire, Messieurs, a été le principal mobile qui a dicté la circulaire destinée à faire cesser un engourdissement sans doute involontaire, mais dangereux à tous égards; certains d'avance que nos vœux seraient entendus, nous nous préoccupions assez peu des avis comminatoires qui les accompagnaient.

Presque tous nos correspondants ont répondu à notre appel; et nous avons reçu de nombreux tributs dont plusieurs ont été déjà l'objet d'intéressants rapports.

Je vous entretiendrai de ces derniers seulement, laissant aux membres que vous avez désignés la satisfaction de vous faire connaître le mérite des autres.

M. Trullard, professeur de belles-lettres à Dijon, nous a fait parvenir un travail intitulé : *Du bon et du mauvais usage dans leurs rapports avec la langue française* et un volume de *Variétés philosophiques*.

M. Delorme a rendu compte du premier de ces ouvrages qui n'est point encore terminé, dont la portée littéraire ne pourra être sérieusement jugée que par l'étude de la seconde partie, mais dont les premières pages vous ont cependant permis d'apprécier le goût et le talent correct de l'auteur.

M. Pezzani vous a entretenus du second ouvrage

Digitized by Google

consacré spécialement à l'examen de la grande question du progrès dans ses rapports avec la tradition. Notre confrère a démontré avec une éloquente logique que tout progrès véritable doit s'appuyer sur la tradition pour obtenir la sanction de la justice et du droit.

Le même rapporteur a présenté l'analyse d'un mémoire de M. le docteur Payen sur *le Progrès scientifique*. Ce travail est une lumineuse exposition des découvertes merveilleuses opérées par la science moderne, à l'aide de la vapeur, du gaz, de l'électricité et de la chimie, heureux triomphe de l'intelligence, présage de conquêtes plus glorieuses encore, si l'homme sait les consacrer à la cause toujours féconde de la justice et de la civilisation.

M. Pezzani nous a également fait connaître un importante étude de M. Joseph Tempier, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, sur une des matières les plus graves de la jurisprudence : *La Reconvention*. L'origine, la légitimité, les conditions et le mode d'exercice du droit auquel cette dénomination s'applique, sont clairement exposés dans cet ouvrage, au double point de vue des lois civiles et des lois canoniques. M. Pezzani est parvenu, dans son analyse, à vaincre heureusement les difficultés qui résultaient de la spécialité abstraite et souvent aride d'un pareil sujet.

M. Lambron de Lignin, président de la Société archéologique de la Touraine, est, nous a dit M. Paul Saint-Olive, un de ces travailleurs modestes qui, sans employer les fanfares de la réclame parisienne, réussissent à recueillir des matériaux précieux pour l'histoire de leur pays. — Sous ce titre : *Mélanges, joûtes et tournois,*

Digitized by Google

notre honorable correspondant a publié un livre aussi remarquable par l'intérêt des détails que par l'exactitude historique. Un aperçu général sur la chevalerie et sur les institutions qui en dérivèrent, le tableau de ces fêtes brillantes mais trop souvent ensanglantées, les détails de quelques-uns de ces tournois qui furent de véritables duels judiciaires, ont donné à l'œuvre de M. Lambron de Lignin un cachet plein de poésie sans rien enlever à la vérité du récit.

M. Alfred de Terrebasse nous a fait parvenir une notice sur *le tombeau de saint Mamert*, récemment découvert dans l'église Saint-Pierre, à Vienne. Ce travail a fourni à M. Allmer le sujet d'un excellent rapport sur la vie de l'illustre archevêque qui institua les cérémonies des Rogations et sut énergiquement soutenir, devant le Souverain Pontife, les droits de son antique métropole contre les prétentions de l'église d'Arles.

Nous devons à M. le docteur Macario un mémoire sur l'hydrothérapie. Vous me pardonnerez, Messieurs, si je me borne à vous rappeler cette communication dont l'appréciation scientifique nous échappe, mais dont M. Chervin nous a signalé le mérite littéraire.

Enfin, M. Péricaud aîné a rendu compte d'un livre envoyé à la Société par un homme dont le souvenir est particulièrement cher à plusieurs d'entre nous, M. Henri Monin, professeur à la Faculté de Besançon, ancien professeur d'histoire au Lycée de Lyon.

Les anciens idiomes gaulois ont été, pour notre savant correspondant, l'objet d'une longue et consciencieuse étude; son livre est le résultat de vingt années de recherches patientes et d'investigations continuelles.

Digitized by Google

Le rapport de M. Péricaud est lui-même un travail dont l'érudition défie l'analyse. Après avoir examiné et discuté quelques-unes des opinions de M. Monin sur des étymologies plus ou moins contestées, ce rapport vous a fait connaître la conclusion de l'auteur, suivant lequel il n'existe plus qu'un très-petit nombre de monuments des anciens idiomes gaulois, ce qui rend impossible la reconstruction complète du dictionnaire des Druides.

Telles sont, Messieurs, les œuvres de nos correspondants au sujet desquelles des rapports nous ont été présentés ; mais elles ne sont pas les seules qui nous soient parvenues. MM. Achille Millien, Philibert Le Duc, Joseph Carsignol, Paul Guillemot, Sirand, Boullée, Boileau de Castelnau, Charrin, ne nous ont point oubliés, et la reconnaissance m'obligeait à rappeler au moins leurs noms, en attendant les comptes-rendus promis aux travaux qu'ils ont bien voulu nous adresser.

Parmi les actes de votre vie publique, devrait figurer, Messieurs, le concours annuel auquel vous réservez une récompense académique.

Il est regrettable qu'un seul mémoire nous ait été adressé cette année. — Ce fait doit sans doute être attribué à une publicité tardive et insuffisante, mais il est plus regrettable encore que ce mémoire n'ait point complètement satisfait aux conditions imposées par notre programme.

Le nombre des concurrents est certainement chose désirable, mais il n'est point d'une nécessité rigoureuse. N'attendons, pour décerner le prix, que le tribut d'une véritable science et d'une plume correcte, un tel résul-

Digitized by Google

tat sera toujours, pour une Société académique, la plus parfaite des satisfactions.

La Société littéraire de Lyon ne veut point être accusée d'orgueil, mais elle a le droit de revendiquer la place que lui assignent son ancienneté, les noms de ses fondateurs et l'illustration de plusieurs de ses membres.

Les conditions de succès ne lui font point défaut, alors qu'elle peut demander à ceux dont elle honore les cheveux blancs les conseils de leur expérience et les trésors de leur érudition, à d'autres dont les épreuves de l'âge mûr, la gravité des fonctions publiques ou le sacerdoce de l'enseignement ont éclairé l'esprit et fortifié la pensée, une direction aussi ferme que prudente et la communication des travaux sérieux accomplis en vue de leurs grands devoirs; à ceux enfin dont l'intelligence s'épanouit encore à la chaleur généreuse d'une ardente et laborieuse jeunesse, les fruits toujours abondants d'une féconde et brillante imagination.

A l'œuvre donc, Messieurs et chers confrères, courage et confiance, ne cessons jamais de demander aux sentiments d'estime et d'affection qui sont la base de toute société durable la sérénité qui donnera à nos séances leur intérêt et leur grâce, la générosité des communications qui en garantira le succès.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

CLAUDE DE SAINT-GEORGES

ARCHEVÊQUE ET COMTE DE LYON

(1693-1794)

Lue à la Société littéraire de Lyon, le 11 juin 1862.

C'est en Bourgogne, dans l'ancien château de Monceau-L'Etoile, que naquit, vers 1630, Claude de Saint-Georges, « un « des prélats de France les plus éclairés, le plus pacifique et « le plus estimé (1). » Il était fils de Claude, 1er du nom, seigneur de Saint-Ligier, Monceau, etc., et de Marie, fille de Claude de Crémeaux, seigneur de Chamosset, baron d'Entraigues, chevalier de l'ordre du roi. Il avait à peine atteint sa vingtième année qu'il fut reçu chanoine-comte de Saint-Jean (2) ; il dut probablement cette faveur à deux personnages de sa famille, Marc et Antoine de Crémeaux, qui faisaient partie du noble Chapitre. En 1682, il était précenteur de l'Eglise de Lyon et agent général du clergé (3), quand il fut promu à l'évêché de Mâcon ; deux ans après, il fut nommé à celui de Clermont, et, en 1687, à l'archevêché de Tours. Toutefois, il ne put occuper aucun de

(1) Courtépée, *Duché de Bourgogne*, t. 3, p. 103 ; Le Laboureur, *Mazures*, t. 2, p. 349,

(2) Le 6 juillet 1650.

(3) *Gallia Christ.* IV, 197.

Digitized by Google

ces trois siéges, à cause des démêlés qui existaient entre la cour de France et celle de Rome qui lui avait refusé ses bulles (1). La paix étant faite entre les deux cours, il fut promu, le 5 novembre 1693, à l'archevêché de Lyon, vacant par la mort de Camille de Neufville (2), arrivée le 3 juin précédent. Il fut sacré le 5 novembre, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par l'archevêque d'Albi, assisté des évêques de Châlons et de Rhodez. Il prit possession par procureur le 24 du même mois, et en personne le 24 juillet suivant. A son arrivée, le P. de Colonia lui adressa un compliment qui se termine ainsi :

Je gage cent contre un qu'avec votre science
Vous ignorez autant et plus qu'homme de France
L'art de se contrefaire et de se déguiser,
De donner tout à l'apparence,
Le grand art de thésauriser,
L'art même de se reposer,
Celui de conduire une intrigue,
De ménager une secrette brigue,
L'art fort aisé de se flatter.
Mais sans qu'ici je vous fatigue
Par un long et pénible amas
De ce que vous ne sçavez pas,
J'ose du moins dire avec assurance :
Que vous ne sçavez pas deux choses d'importance :
C'est combien on vous aime et combien vous valez.
Malgré votre vaste génie,
Je vous donne aujourd'hui dix ans de votre vie
Pour sçavoir ces deux vérités.

(1) Le 18 juillet 1741, Voltaire écrivait à César de Missy : « *Innocent XI* « était un homme d'un grand mérite ; il me semble avoir très-grande « raison dans ses démêlés avec Louis XIV. » Recueil de M. Cayrol, t. 1, p. 450.

(2) Voyez ma Notice sur ce prélat. Lyon, 1829, in-8.

Digitized by Google

Camille de Neufville avait toujours été secondé par des ecclésiastiques du plus grand mérite ; presque tous conservèrent leurs emplois sous M. de Saint-Georges, qui eut pour ses grands vicaires Bédian Morange, docteur de Sorbonne (1), M. Terrasson, custode de Sainte-Croix, Antoine Sicault, chanoine de Saint-Nizier, M. Sauveur de Manis et M. Odet Croppet des Verneaux (2).

A l'imitation de son illustre prédécesseur, M. de Saint-Georges fit une visite pastorale de toutes les paroisses de son diocèse. En 1692, il unit au séminaire de Saint-Irénée le prieuré de Chandieu (3). L'année suivante, il se trouva parmi les grands officiers de la Couronne qui accompagnaient à pied le roi, qui faisait à Versailles les stations du Jeudi-Saint.

Le 10 juin 1699, les évêques de la province de Lyon, assemblés en cette ville par ordre du Roi, acceptèrent le bref d'Innocent III, du 12 mars précédent, qui condamnait le livre de Fénelon ayant pour titre : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure* (4).

Alors, et dès l'année précédente, avait déjà été porté au Conseil du Roi le procès intenté par M. de Colbert, archevêque de Rouen, à l'effet d'être déclaré indépendant de la primatie de Lyon. Cette affaire avait pris naissance à l'occasion d'un *visa* accordé à M. de Sebouville, par M. de Saint-Georges, pour la cure de Beauficet, située dans le diocèse de Rouen, sur le refus d'un vicaire général de M. de Colbert. Vainement M. de Saint-Georges s'efforça-t-il de prouver que

(1) L'abbé Morange, un des plus savants théologiens de ce temps-là, mourut vers 1703. *Biogr. Didot.*

(2) L'abbé des Verneaux fut aussi official de l'archevêché, suivant M. Morel de Voleine, il mourut doyen des conseillers de la Cour des monnoyes de Lyon.

(3) V. l'Alm. de Lyon, 1760, art. Chandieu.

(4) Paris, 1697, in-12, Catal. Falconet.

Digitized by Google

la primatie de son Eglise s'était établie avec l'introduction du christianisme dans les Gaules, qu'elle avait été consacrée par les souverains pontifes et par de nombreux conciles ; que la sentence du cardinal de Sainte-Croix et les bulles de Calixte, par le moyen desquelles l'archevêque de Rouen prétendait se soustraire à la primatie de Lyon, étaient nulles et abusives; le Roi en son Conseil, par arrêt du 12 mai 1702, maintint l'Eglise de Rouen dans le droit de ne reconnaître d'autre supérieur immédiat que le Saint-Siége. Cet arrêt fut muni de lettres-patentes en date du 4 août de la même année, et le tout fut enregistré au Parlement, le 20 décembre suivant (1).

Pendant ces démêlés, dont l'issue fut si triste pour notre Eglise, qui avait pour légende sur son sceau : *Prima Sedes Galliarum*, M. de Saint-Georges n'avait pas négligé l'administration de son diocèse. En 1700, il avait publié des *Avis Synodaux* et un nouveau *Catéchisme* (2), qui, en 1767, fu remplacé par celui de M. de Montazet. Il avait composé, suivant les vues d'Agobard, un Bréviaire qui est resté inédit (3).

Le dimanche, 10 avril 1701, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, qui la veille avaient fait leur entrée solennelle à Lyon (4), vinrent entendre la messe dans la cathédrale.

(1) Voyez l'abbé du Temps, IV, 385, d'Héricourt, *Loix eccl.*, p. 42, le Catal. Coste, n. 1589 et suiv., la lettre de M. *Morel de Voleine*, insérée dans le tome 26, p. 161 de la *Revue du Lyonnais* (nouvelle série).

(2) Les avis synodaux ont été imprimés sous ce titre : *Ordonnance* de Mgr l'archevêque de Lyon pour le règlement de son diocèse. Lyon, *Ant. Jullieron*, 1701, in-8. — En tête du Catéchisme, est un mandement daté du 4 déc. 1700, lequel est suivi d'une Instruction adressée aux curés et aux vicaires du diocèse sur ce Catéchisme.

(3) Voyez Colonia, *Hist. litt.*, t. 2, p.

(4) Les deux princes, pendant leur séjour à Lyon, du 9 au 13 avril, occupèrent le palais où le Roi avait ordonné qu'on les logeât, où il avait autrefois logé lui-même, et madame la duchesse de Bourgogne après lui. C'était la maison de M. de Mascrani, qu'on appelait la *Maison Rouge*, et qui

Digitized by Google

M. de Saint-Georges, en chape et en mitre, les reçut à la porte de l'église; il était à la tête de tout son Clergé rangé des deux côtés depuis la porte du chœur jusqu'à celle de l'église, où Monseigneur présenta l'eau bénite à leurs Altesses et leur fit un discours. La messe fut célébrée pontificalement. L'évêque de Saint-Flour, de la maison d'Estaing, y assista et prit place parmi les comtes de Saint-Jean, du nombre desquels il avait fait partie avant sa promotion à l'épiscopat. Les deux princes assistèrent le même jour aux vêpres dans l'église d'*Ainay*.

De cette époque au 21 octobre 1705, je ne trouve aucun fait assez important pour être relevé, mais, à cette date, il y eut un synode général où furent publiés, dans le palais de l'Archevêché, des statuts et des règlements (1) qui abrogèrent ceux que Camille de Neufville avait donnés en 1687.

Il existait, à Mornant, un prieuré qui, après avoir été détruit, dit-on, par un duc d'Autriche, avait été mis sous la dépendance de l'abbaye de Savigny. Par une ordonnance de notre prélat, ce prieuré fut réuni à la congrégation de la maison dite de Saint-Lazare (2).

était au fond de Bellecour, à l'extrémité du Jeu de Mail. (*Entrées solennelles*, p. 261.)

(1) Imprimés la même année, Lyon, *Pierre Valfray* in-8. Voici quelques articles de ces Statuts : Nous défendons très-expressément aux curez de recevoir pour parrains ou marraines les excommuniez, les pécheurs publics, ceux qui n'auront pas fait leurs Pâques, les comédiens, farceurs et autres gens infâmes. — Nous nous réservons d'absoudre au for interne tous les sorciers, devins, enchanteurs, magiciens, tous ceux qui les consultent et s'en servent, notamment ceux qui nouent l'aiguillette et empêchent la consommation du mariage, ceux qui se sont battus en duel, les ecclésiasques qui vont à la chasse avec des armes à feu ou des chiens. Voyez les Mss de la B. de L., n. 1261 et 1327.

(2) Voyez l'Almanach de Lyon pour 1760, p. 137 de la 2e partie, article MORNANT.

Digitized by Google

Le 27 novembre 1708, un service pour le repos de l'âme de la maréchale de Villeroy (1), décédée le 20 octobre précédent, fut célébré dans la cathédrale et répété le lendemain dans les principales églises de Lyon.

Vers les premiers jours de 1709, c'était l'année du grand hiver, Mgr de Saint-Georges *permit de manger de la chair* pendant quatre jours de la semaine durant le carême. Cette permission fut accordée sur la demande du Consulat qui, dans sa séance du 7 février, arrêta qu'un *événement aussi nouveau que singulier* serait mentionné sur ses registres, et que le mandement de l'archevêque y serait transcrit (2).

Le 30 novembre 1711, eut lieu dans l'église de Saint-Nizier, le sacre d'*Antoine Sicault*, chanoine de cette église, nommé évêque *in partibus* et suffragant de l'archevêché de Lyon. Les comtes de Saint-Jean, les chanoines de toutes les collégiales du diocèse, et plus de 1500 citoyens notables, placés sur deux amphithéâtres, furent témoins de cette cérémonie, dans laquelle notre vénérable prélat fut assisté de l'archevêque de Vienne.

Un des événements les plus mémorables de l'épiscopat de M. de Saint-Georges est une mission que firent les Jésuites, et qui fut annoncée par un mandement du 12 avril 1712 (3). L'ouverture se fit le 24 de ce mois et la clôture le 26 mai, jour de la Fête-Dieu. Le nombre des prédicateurs qui devaient faire entendre la parole évangélique dans les églises de Sainte-Croix, de Saint-Paul, de Saint-Nizier, de Saint-Pierre, d'Ainay et

(1) Marguerite de Cossé Brissac.

(2) Voyez les lettres de Brossette à Boileau, du 28 mars et du 30 avril 1709.

(3) A ce mandement fut jointe une bulle de Clément XI, qui accordait une indulgence pour toutes les missions que feraient les Jésuites dans les différentes provinces de la Chrétienté, de manière à faire considérer ces missions comme une espèce de jubilé.

Digitized by Google

de l'Hôpital fut d'abord fixé à vingt-cinq (1), mais il fallut bientôt le porter à quarante-quatre. Le bruit de cette mission, qui se répandit jusque dans les provinces voisines, excita différents mouvements ; « le démon ne put voir une entreprise « qui devait être si funeste à son empire. » On entendit donc tout-à-coup nombre de gens en parler avec mépris, répandre les bruits les plus ridicules pour la faire avorter ; mais il n'en fut point ainsi. Le samedi 23 avril, on sonna les cloches comme aux veilles des grandes solennités ; le lendemain matin, on fit dans toutes les paroisses une procession. L'après-diner, les misionnaires montèrent en chaire après vêpres, dans les six églises désignées. L'affluence y fut extraordinaire, et la foule regorgeait jusque dans les rues. Le lendemain, jour de travail , toutes les églises furent remplies dès la pointe du jour. Telle fut l'affluence les jours suivants , que l'on fut obligé d'ouvrir les portes de Saint-Nizier avant trois heures du matin. Cette vaste église, qui peut bien contenir cinq à six mille personnes, se remplissait quatre fois par jour. Il en était de même dans les cinq autres églises. On fut donc obligé d'en autoriser quatre autres pour y faire les exercices de la mission. Ce furent celles de la *Platière*, de *Saint-Vincent*, de *Saint-Georges* et de la *Charité*.

(1) Voici leurs noms : A la paroisse de *Sainte-Croix :* Barthélemy Bonaud, Jean Lombard, Claude-Pierre Girardot, Jacques Fulchiron, Claude-François Milley ; — à la paroisse de *Saint-Paul* : Jean Chappuys , Charles-Emmanuel Montillet, Jean-Claude Basset, recteur du second collége, Jean-Etienne Chiffet, Ignace Gérard ; à la paroisse de *Saint-Nizier* : Louis de la Ferté (qui avait prêché cette année le carême à Sainte-Croix, où il s'était acquis une réputation extraordinaire) , André Guevarre , Claude Hôte , Thomas-Bernard Felon ; à la paroisse de *Saint-Pierre :* Jean-Etienne Grosez, Jean de Ressins, Dominique de Colonia, François Renaud, Claude-François Milley (déjà nommé) ; — à la paroisse d'*Ainay* : Barthélemy Bonaud (déjà nommé), Jean Vibert ; — à l'église de l'*Hôpital :* Ange du Mulin, Jacques-Joseph Bontoux, Felix-Louis de Ruolz, recteur du collége de Mâcon, François-Xavier de Russy et Guy Cottel.

Digitized by Google

Toute la ville s'aperçut bientôt de l'assiduité du peuple dans les églises. Les cabarets, les jeux publics, les promenoirs au dedans et au dehors, où, les jours de fêtes, un peuple immense se délassait du travail de la semaine, furent désertés.

Les sujets des sermons, pendant la première semaine, furent sur les grandes vérités du salut. L'impureté, la vie molle, les inimitiés, l'avarice et la médisance furent les sujets traités la seconde semaine. On commença le lundi par le pardon des injures.

Pour faciliter les réconciliations qui devaient être un des principaux effets de la mission, on établit deux bureaux, l'un à l'Archevêché l'autre à l'Hôtel-de-Ville, composés chacun de six personnes, savoir : deux ecclésiastiques constitués en dignité, deux gentilshommes ou officiers du Présidial, un avocat et un marchand. Ces deux tribunaux furent ouverts tout le jour, et durant trois semaines, on y termina plus de différends qu'on en aurait expédié durant plusieurs années dans les justices ordinaires.

Ce fut au commencement de la troisième semaine que se fit la communion générale des femmes. Les dames de condition briguèrent à l'avance l'honneur de porter la croix. A la procession, toutes marchèrent la tête voilée, d'un pas lent et grave, un flambeau de cire blanche à la main, sans choix, sans distinction, sans préséance, associées indifféremment avec les premières qui se présentaient. Les dames de *Bellecour* voulurent que leur communion générale se fît dans leur paroisse d'*Ainay*, qui n'avait pas été désignée pour les exercices, à cause de son éloignement. Cette communion fut précédée d'une procession où elles assistèrent toutes. « L'exem« ple d'une illustre *princesse* (1), qui voulut y assister aussi,

(1) M. l'abbé de S. croit avoir lu quelque part, que cette princesse est *Paule-Françoise-Marguerite de Gondy de Retz*, veuve du duc de *Lesdiguières*, laquelle mourut sans laisser de postérité le 21 janvier 1716. Je pense qu'il

Digitized by Google

« comme elle avoit fait constamment à tous les exercices de « la mission, eut suffi seul pour entraîner les dames les plus « délicates et les plus mondaines (p. 26).

Le zèle des missionnaires s'enflammant davantage à mesure que le succès répondait à leurs efforts, ils se mirent à rechercher, chacun dans leur paroisse, les sujets de scandale qui s'y trouvaient afin de les faire cesser. On vit, par leurs soins, des dissensions assoupies, des vices réprimés, des femmes de mauvaise vie demander à être renfermées, « des filles, pau- « vres d'ailleurs, donner de l'argent à leurs amants pour les « obliger à se séparer d'elles, des gens riches acheter chère- « ment des tableaux infâmes pour les mettre au feu... »

Les personnes zélées, s'unissant aux missionnaires, les informaient des désordres à réformer, et des bonnes œuvres à établir. Elles demandaient :

1° Un nouveau *prêt charitable* qui servît à augmenter celui qui avait déjà été fondé, afin d'avoir des fonds suffisants pour prêter sans intérêts, et sur gage, à tant de familles qui se trouvent, tous les jours, obligées de vendre elles-mêmes leurs effets à vil prix ou de les voir vendre par la justice.

2° Un *conseil charitable* perpétuel qui se chargerait gratuitement des procès des pauvres, et qui s'assemblerait une fois chaque semaine.

s'agit plutôt de Gabrielle-Victoire de Rochechouard, veuve d'Alphonse de Bonne de Créquy, comte de Canaples, duc de Lesdiguières, laquelle mourut sans postérité, le 23 mars 1740, âgée de 70 ans ; son mari, quiavait été commandant à Lyon de 1693 à 1697, mourut à l'âge de 85 ans, le 4 ou le 5 août 1711. — On lit dans le tom. 1, p. 164 des *Pièces intéressantes et peu connues* publiées en 1786 par La Place : « Le dernier duc de Lesdi- « guières, commandant à Lyon, donnoit de son carosse la bénédiction aux « passants. Étant fort vieux, il se maria. Le cardinal Coaslin, évêque d'Or- « léans, et oncle de celui de Metz, demanda au vieux duc pourquoi il se ma- « rioit? Pour avoir des enfants, répondit-il... Mais répliqua le cardinal, votre « future est, dit-on, bien vertueuse. »

Digitized by Google

3° L'abolition de certaines académies de jeux où régnait une licence effrénée, et que l'on regardait comme des sources de la ruine des familles.

4° Un remède « au mal qui arrive de ce que l'on prend de jeu-« nes filles pour servir dans les cabarets, » ce qui est pour elles une occasion de se perdre et de causer la perte d'une infinité d'hommes et de fils de famille.

« On pria les missionnaires de parler avec force contre les « *nudités* immodestes des femmes; et pour remédier plus ef-« ficacement à ce mal, on proposa d'assembler, d'une part, « quelques dames du monde, sur la piété desquelles on « pourrait compter, pour les engager à donner l'exemple, et « d'autre part, les tailleuses d'habits, pour leur faire compren-« dre le mal qu'elles font d'introduire ces manières messéan-« tes de s'habiller, et leur en faire un juste scrupule. »

« On proposa de bannir les mauvais livres, comme une source empoisonnée qui corrompt inévitablement les mœurs et la religion, et d'en répandre de bons et de pieux à leur place; une dépense faite à ce sujet est une des meilleures œuvres qui se puisse faire... »

« On pria les prédicateurs de crier contre une pratique usuraire qu'on disait commune, qui est de prêter aux pauvres gens sur gages, et à un intérêt exorbitant à chaque mois, sous prétexte que ces pauvres font quelque trafic des sommes qu'on leur prête. »

« On demanda aux missionnaires leur secours pour faire renfermer les femmes perdues en plus grand nombre, d'exhorter pour cela les fidèles à y contribuer par leurs libéralités. »

Les missionnaires reçurent avec joie ces mémoires; mais le temps de la mission ne fut pas assez long pour établir et cimenter, comme on eût souhaité, toutes ces bonnes œuvres.

Digitized by Google

Il restait deux communions générales à faire, celle des garçons et des hommes mariés. La première fut fixée au lendemain des fêtes de la Pentecôte; et comme la plupart des jeunes gens, surtout les commis, les facteurs et les clercs de palais, ne pouvaient assister aux exercices de la mission, il fut arrêté que, durant les trois fêtes, on les assemblerait, matin et soir, au Grand-collége, dans l'église de Saint-Joseph, et dans la chapelle de Saint-Alban. Ces trois locaux ne furent pas assez grands. Il fallut mettre, au Grand-collége, des gardes pour empêcher la confusion. Outre la chapelle de la Congrégation des Messieurs, il fallut leur ouvrir celle des grands artisans. « Toute cette jeunesse, dit le narrateur, reçut la parole de Dieu. » Le lendemain des fêtes (le mercredi 18 mai), la communion générale des garçons eut lieu après les processions, et le nombre de ceux qui y assistèrent, malgré une pluie continuelle, fut d'environ cinq mille.

La communion générale des hommes suivit de près celle des garçons, et fut la plus grave de toutes. Un homme de considération, et dont la conversion dans un âge avancé avait surpris et édifié toute la ville, voulut faire un acte d'humilité et de pénitence; il porta la croix dans la procession de la paroisse de *Sainte-Croix*. La relation ne nous donne pas le nombre des hommes qui assistèrent à cette cérémonie.

Il y eut à la fin de la mission une quatrième communion générale, celle des enfants qui étaient admis pour la première fois à la sainte table. Le jour destiné à cette cérémonie, tous ces enfants au nombre de trois ou quatre mille, y compris ceux qui communiaient déjà, s'assemblèrent, les filles, aux *Pénitents du Confalon*, les garçons au Grand-collége; de là ils se rendirent à Saint-Nizier où *l'évêque de Synope* leur donna lui-même le pain des Anges comme il l'avait déjà fait dans la même église aux précédentes communions générales.

Digitized by Google

Par un nouveau mandement daté du 23 mai, Mgr de Saint-Georges annonça que la mission se clorait le jeudi 26 mai, jour de la Fête-Dieu, par une procession générale ou devaient assister tout le clergé de la ville, tous les ordres religieux et le peuple. Afin de prévenir jusqu'aux moindres occasions de désordre, le Consulat rendit, le 24 mai, une ordonnance dont voici les principales dispositions :

Tous les propriétaires ou locataires des maisons faisant face sur la rue de Saint-Jean, sur les entrées du pont de Pierre jusqu'à l'église de Saint-Nizier, la rue des Trois-Carreaux, celle de la Mort-qui-trompe, le quai Saint-Antoine et les Célestins, sur toute la place de Bellecour, la rue Saint-Dominique, la place Confort, la grande et la petite rue Mercière SERONT TENUS de faire tapisser le devant de leurs maisons, le jeudi 26, sur les sept heures du matin, sans pouvoir employer des *tentures noires*, sous quelque prétexte que ce soit. — Il est défendu à tous cabartiers, vendeurs de vin et cafetiers de donner à jouer, à boire et à manger ledit jour. Il leur est enjoint de tenir fermés leurs cabarets, *beuveries* (1) et cafés, sans y recevoir personne, à peine de 150 livres d'amende applicable moitié aux pauvres du Grand Hôtel-Dieu, et l'autre moitié à ceux de l'Aumône générale.

On avait dressé, aux frais de la ville, un magnifique autel sur la place de Bellecour, et tout était disposé pour la célébration de la clôture de la mission ; mais une pluie abondante et continuelle ne permit pas de faire la procession projetée, et Mgr de Saint-Georges ne jugea pas à propos d'en indiquer une seconde.

Alors de concert avec Mgr de Synope, il fut arrêté que l'on ferait une procession particulière, qui serait composée de tous

(1) Ce mot que Nicod donne comme synonyme de *breuvage*, signifie ici une *buvette*.

Digitized by Google

les Jésuites des trois maisons de Lyon, des ecclésiastiques des trois séminaires, d'une partie du bas-chœur de tous les Chapitres qu'on inviterait pour le chant, enfin de toutes les congrégations affiliées à la Société de Jésus. A cette procession, se joindraient celles des églises où la mission s'était faite. Le jour choisi pour la clôture fut le mardi dans l'octave du Saint-Sacrement (le 31 mai). Durant les jours qui restaient à courir, on perfectionna l'autel qu'on avait dressé sur la place de Bellecour et on l'établit près des Tilleuls, vis-à-vis de la rue Saint-Dominique. Afin de proportionner l'autel à la grandeur démesurée de la place (1), on lui donna quatre-vingt-dix pieds de largeur dans le fond, et l'on y montait par vingt grandes marches construites en demi-hexagone dont les trois côtés avaient chacun quarante-cinq pieds de long. La neuvième marche était assez large pour servir de repos. Toutes ces marches, avec la plate-forme qui était au-dessus, pouvaient bien recevoir environ quinze cents personnes; l'autel était terminé dans le fond par quatre tentures de tapisseries, l'une sur l'autre, soutenues par de grandes bigues presque à la hauteur des arbres. Au haut de ces bigues, on avait jeté une grande tente pour garantir l'autel en cas de pluie... Le Père, qui avait eu la direction de cet ouvrage, fit construire une barricade qui renfermait l'autel, laissant entre deux un espace assez grand pour contenir sept à huit mille personnes. L'entrée devait en être gardée par les arquebusiers et par une compagnie du guet.

Au jour fixé, le mardi 31 mai, les processions se mirent en marche à une heure après midi. Le Chapitre d'Ainay se joignit sur le quai des Célestins à celle des Jésuites, et ce fut le *P. Bontoux* qui présida au défilé.

(1) Il n'y avait alors de bâtiments, ni à l'orient ni à l'occident de la place, de sorte que, d'un côté, la vue s'étendait sur toute la colline de Fourvière, et, de l'autre sur les montagnes du Dauphiné.

Digitized by Google

Le Saint-Sacrement, porté par l'évêque de Synope, entra en Bellecour au son des cloches, des trompettes, des timbales et des tambours. Arrivé à la rue Saint-Dominique, on tira droit à l'autel sur les marches duquel se rangea tout le clergé. Un des missionnaires, le P. *de la Ferté*, fit un petit discours analogue à la circonstance; prenant ensuite un gros flambeau en forme de torche, il fit à haute voix l'amende honorable au Saint-Sacrement; puis on entonna le *Pange lingua*, et, après la bénédiction, on chanta le *Te Deum*. Il était près de huit heures quand les processions rentrèrent dans les églises d'où elles étaient parties. Ainsi se termina sans aucun accident une cérémonie dont les Lyonnais conservèrent longtemps le souvenir.

Le maréchal de Villeroy, qui était alors gouverneur de Lyon, se trouvait à la cour, et le commandement de la ville était entre les mains du prévôt des marchands.

Aucun autre événement digne de remarque n'arriva pendant les dernières années de la vie du pieux Prélat jusqu'au 4 juin 1714. Ce jour là, éclata une émotion populaire excitée par les bouchers, à l'occasion d'un impôt mis sur les bestiaux destinés à la consommation de la ville. Mais, le 6, grâce à la fermeté du Consulat puissamment secondé par la milice bourgeoise, tout était rentré dans l'ordre, et, quand le maréchal arriva, il n'y avait plus rien à faire. Camille de Neufville était mort à la suite d'une émeute; il en fut de même de M. de Saint-Georges; alité depuis plusieurs semaines, le vénérable pasteur fut enlevé à l'amour de son troupeau, le 8 du même mois(1), dans la 84e année de son âge (2). « Le lendemain, il fut exposé dans une des salles de son palais, sur un lit d'hon-

(1) *Die nona*, suivant son épitaphe qui a été reproduite, tom. 2, pag. 200 du livre qui a pour titre *Lyon ancien et moderne*.

(2) On lit au bas de son portrait gravé par Desrochers, et placé en tête

Digitized by Google

neur, en soutane, rochet, camail et bonnet carré. Le lit fut entouré, jour et nuit, par les prêtres de l'église cathédrale, et éclairé de flambeaux jusqu'au 13 juin (1), jour auquel on fit la procession de son enterrement. Le matin, sur les 8 heures, tout le clergé, précédé des religieux mendiants, sortit par la porte de la Cour de Lyon, et le corps de Mgr fut porté sur les épaules, dans une bierre ouverte, revêtu de ses habits pontificaux, mitré et crossé, suivi de quantité de mandeurs qui allaient à la tête du deuil. Le convoi passa sur le pont de bois de la Saône, suivit le quai et la rue Mercière, revint par le pont de Pierre dans la rue Saint-Jean pour entrer par la grande porte dans la cathédrale, où la dépouille mortelle du prélat fut inhumée dans le chœur près de l'entrée du *Sancta Sanctorum*. Le 27 juillet, on fit un service solennel pour le repos de son âme (2). » Ce même jour, le P. de Colonia prononça l'oraison funèbre de l'illustre défunt (3), et sut habilement mettre en pratique les règles qu'il avait données en professant la rhétorique. Son sujet était grand, mais aisé; « il est facile, disent les journalistes de Trévoux (4), de louer ce qui est véritablement louable, un prélat que tout le monde avoue avoir réuni dans sa personne, la piété la plus simple avec l'érudion la plus sublime, l'innocence la plus pure avec la pénitence la plus aus-

de l'*Histoire des Annonciades célestes de Lyon*, par *Marie Hiéronyme La Chausse*, Lyon, 1699, in-4°, ces quatre vers :

Qui peut tout à la fois, comme ce grand prélat,
Joindre au rare talent d'une doctrine exquise
La discipline de l'Eglise,
Est bien digne d'être primat.

(1) Le 11, le Consulat était venu lui jeter de l'eau bénite, et avait arrêté qu'il assisterait par députés à ses funérailles.

(2) Voyez, *Les archevêques de Lyon*, par M. Morel de Voleine, p. 551.

(3) Lyon, André Laurens, 1714, in-4°.

(4) Avril, 1715, p. 688 et suiv. Voyez aussi p. 738.

Digitized by Google

tère, le zèle le plus ardent avec la bonté la plus compatissante. Telles sont les vertus réunies qui font la matière de cette Oraison funèbre et la partagent naturellement.

Le P. de Colonia avait déjà dit, en 1704, dans sa *Dissertation sur un monument antique, découvert à Lyon :* « J'ai eu l'honneur de consulter Mgr l'archevêque de Lyon, qui est, comme l'on sait, profondément savant dans les antiquités sacrées et dans les profanes, et j'ai enfin fait, là-dessus, un système simple et naturel, qui aplanit entièrement toutes les difficultés qui m'avaient d'abord arrêté. » L'estimable Jésuite avait, comme je l'ai dit plus haut, loué, en assez bons vers, M. de Saint-Georges; quinze ans après sa mort il le louait encore dans son *Histoire littéraire.* « Ce prélat, dit-il, a fait « revivre dans sa personne les Irénée, les Eucher et les « Rémy; on peut dire qu'il a *creusé*, comme le premier dans « les genres de la littérature (t. 2, p. 817). »

Je ne puis me dispenser de consigner ici cet autre témoignage du P. Ménestrier, qui, après avoir décrit *l'horloge de Saint-Jean* (1), ajoute :

« Cette machine étoit devenue inutile, et n'étoit plus qu'un corps sans âme et sans mouvement par la négligence de ceux qui en avoient abandonné le soin, quand Mgr. notre archevêque, Messire Claude de Saint-Georges, alors comte et chantre de l'Eglise de Lyon, entreprit de la rétablir. Aussi n'est-il pas moins habile en ces sortes de mécaniques, qu'en toutes autres parties des mathématiques, et en toutes les sciences ecclésiastiques, de l'Ecriture, des Canons et de la Théologie. Le roy Théodoric n'écrivit rien autrefois à l'illustre Boèce, sur ses rares talents, qui ne convienne aussi justement à ce grand prélat qui employa pour remettre cette machine, sous sa conduite,

(1) Voyez ce que j'ai dit de cette horloge dans mes *Documents*, année 1673.

Digitized by Google

le sieur Nourrisson, un des plus habiles horlogers de ce siècle... »

Dans l'intitulé de ses Mandements, M. de Saint-Georges ajoutait, comme l'avait fait Camille de Neufville, à son titre d'archevêque et de comte de Lyon, celui de *Primat de France*, titre que ses successeurs continuèrent à prendre jusques et compris M. de Marbeuf, mais l'évêché de Vienne ayant été supprimé par le concordat de Pie VII, et réuni à celui de Lyon, le titulaire de ces deux siéges a pris, à l'exemple du cardinal Fesch, le titre de Primat des Gaules. Toutefois il se garde bien de prendre le titre de *Primat des Primats des Gaules* que prenaient les archevêques de Vienne. Voyez l'*Oraison funèbre* de M. de Montmorin prononcée par le P. *J. C. Basset*, Lyon, 1714, in-4°.

Quelques bibliographes malavisés ont attribué à Mgr de Saint-Georges le *Bouclier de la France, ou les Sentiments de Gerson et des Canonistes* sur les différends des rois de France avec les papes, Cologne, 1690, in-12, livre plusieurs fois réimprimé sous d'autres titres ; mais il est d'Eustache Lenoble qui se faisait appeler le baron de Saint-Georges ; voilà sans doute la cause de l'erreur. Voyez *Barbier*, n° 5372, et la *Biogr. univ.*, article LENOBLE.

L'abbé Papillon rapporte, dans sa *Vie de Philibert Collet*, que ce caustique et savant écrivain a laissé entre autres manuscrits, *Georgiques* ou *Georgettes*. « Ce sont, dit-il, des dia-« logues satiriques contre un mandement de M de Saint-« Georges, archevêque de Lyon. »

Je ne saurais dire sur quoi s'est fondé M. Sirand, pour placer ces dialogues à l'année 1702 dans sa *Bibliographie de l'Ain*. Voyez les *Mémoires* du P. Desmolets, t. 3, p. 160; la *Biogr. du dép. de l'Ain*, par M. Dépéry, et mes *Documents* sur Lyon, année 1681.

Un prêtre habitué de l'Eglise de Lyon, l'abbé Avrat, dédia

Digitized by Google

à M. de Saint-Georges une *Dissertation sur l'Office divin et sur l'usage ancien de la primitive Église*, comme encore sur l'usage de l'Église de Lyon, etc. La Bibliothèque de la ville de Carpentras possède le manuscrit de cet ouvrage ; c'est un in-4° de 142 pages; j'ignore s'il a été imprimé.

M. de Saint-Georges avait pour armes: d'argent, à la croix de gueules. Ces armes sont dans une planche jointe à la dédicace que fait le P. Ménestrier à la très-noble et très-illustre Eglise de Lyon, de sa *Nouvelle méthode du Blason*. (Lyon, *Jacq. Lions*, 1701, in-12) M. Morel de Voleine les a aussi données, p. 198 de ses *Archevêques de Lyon*.

PÉRICAUD l'aîné.

Digitized by Google

NOTE AU SUJET DU CANAL DES TERREAUX.

Un archéologue distingué de notre ville ayant manifesté des doutes au sujet de l'existence d'un confluent aux Terreaux, à l'époque romaine, nous croyons devoir faire connaître les découvertes qui eurent lieu sur ce point, non seulement en 1826, lors de la construction du Grand-Théâtre, mais surtout en 1856, pendant les démolitions du massif de maisons placé en face de l'Hôtel-de-Ville. Les murs de l'ancien canal furent alors retrouvés à trois mètres en contre-bas du sol actuel, sous les fondations des constructions anciennes.

Le mur, au nord, fut reconnu comme romain par tous ceux qui le visitèrent. Examiné avec soin, par Comarmond, conservateur des musées archéologiques, son antiquité fut bien établie. Sa base, reposant sur le gravier du Rhône, était formée de gros blocs de choin de Fay taillés très-régulièrement et ajustés avec soin. Sa partie supérieure consistait en une maçonnerie faite de moellons de roche noyés dans un mortier tellement dur que la pioche ne put l'entamer. On eut recours à la mine qui eut elle-même peu de succès. Cet ensemble avait deux mètres d'épaisseur.

Le long de ce mur, du côté nord, étaient symétriquement rangées une grande quantité d'urnes cinéraires, sur une ligne paralèle à celle de la muraille antique qui, à son extrémité ouest, retournait au midi à angle droit. Sur ce point, furent trouvées plusieurs inscriptions romaines enfouies aussitôt par l'entrepreneur pressé de construire. Une d'elles, dont les lettres avaient de 25 à 30 centimètres de haut, fut brisée immédiatement. Les autres existent encore sous la façade ouest de la maison Mistral.

Le mur du côté du midi ne parut point remonter à une époque aussi ancienne, la grossièreté de ses matériaux et l'infériorité

Digitized by Google

de son exécution le firent regarder comme étant une œuvre du moyen âge. On le détruisit sans difficulté.

L'existence du mur antique, côté nord, est à nos yeux une preuve suffisante d'un confluent aux Terreaux, à l'époque romaine, confluent qui, au moyen âge, fut resserré du côté du midi, ainsi que paraît le prouver la différence qui existe entre l'exécution de la muraille du midi et celle du nord reconnue comme antique. La découverte des urnes cinéraires qui y étaient adossées ne laisse aucun doute à cet égard. Ces détails nous ont été confirmés encore, il y a peu de jours, par M. Neaud, entrepreneur, chargé des travaux qui furent alors exécutés sur ce point. Après en avoir donné avis à Comarmond, alors conservateur des musées archéologiques, M. Neaud, avec un zèle intelligent dont il a donné plus d'une fois des preuves, fit tous ses efforts pour sauver les monuments épigraphiques qu'un barbare détruisait de suite pour ne pas être arrêté dans son travail. Nous avons le regret d'ajouter qu'en cette circonstance, comme trop souvent, le dévouement éclairé fut vaincu et le vandalisme inepte vainqueur.

MARTIN-DAUSSIGNY.

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 24 février 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

Lecture est donnée d'une circulaire adressée aux Présidents des Sociétés savantes, à la date du 16 février, par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Par cette circulaire, M. le Ministre annonce que la distribution solennelle des prix, accordés à la suite du concours de 1861 et 1862, aura lieu à Paris, le samedi 11 avril prochain.

Indépendamment de cette cérémonie, il y aura trois séances extraordinaires, dans lesquelles les membres des Sociétés seront admis à donner lecture des notes ou mémoires qu'ils auront préparés pour cette circonstance.

En terminant, M. le Ministre invite le Président à communiquer cette circulaire aux membres de la Compagnie et à lui faire connaître, avant le 8 mars, le nom de ceux qui auraient l'intention de prendre part à ces lectures.

A la suite de cette communication, M. le Président annonce qu'il fera passer à M. le Ministre les lettres d'adhésion qui lui seront adressées.

M. Mulsant lit une notice biographique sur Joseph Péaud, ancien juge de paix, membre de la Société linnéenne.

M. Jourdan, invité à prendre la parole, rappelle que, dans une des dernières séances, il a avancé qu'il avait rencontré, sur les restes assez nombreux d'archegosaurus qu'il est parvenu à réunir, des caractères zoologiques qui n'étaient pas connus jus-

Digitized by Google

qu'ici. Ainsi, M. Richard Owen annonce que les archegosaurus n'ont pas de corps vertébrés ossifiés, et M. Jourdan possède une colonne vertébrale où cette ossification est des plus évidentes. D'autre part, les apophyses épineuses chez les archegosaurus sont semblables à celles des crocodiles, tandis que les plaques de leur tête semblent se rapprocher de celles des poissons les plus anciens, et, parmi les poissons vivant actuellement, de celles de quelques silures.

S'occupant ensuite des amphibies fossiles des terrains tertiaires, le professeur signale ceux qu'il a trouvés à Aix en Provence, mais principalement à la Grive-Saint-Alban, près de Bourgoin, avec les beaux restes de Dinotherium, et dans l'intérieur même de la ville de Lyon, dans les terrains mis à découvert par les travaux du chemin de fer du Jardin-des-Plantes à la Croix-Rousse. Les restes d'amphibies fossiles trouvés se rapportent à des grenouilles et à descrapauds, mais ils semblent se rapporter à des grenouilles ou à des crapauds des contrées plus chaudes que ne le sont actuellement les nôtres. Ce dernier fait n'aurait rien d'extraordinaire, car M. Jourdan a trouvé, en même temps, à la Grive-Saint-Alban, une portion de mâchoire supérieure du varant du désert, que les Egyptiens actuels désignent sous le nom de crocodile terrestre ou des sables.

M. Jourdan est amené à entretenir l'Académie du mode de développement des amphibies batraciens, se développant presque tous dans les eaux où les femelles déposent leurs œufs. Cependant il y a deux exceptions : celle des pipos, logés sur le dos et dans l'épaisseur de la peau de leur mère, et celle du crapaud-accoucheur, dont les œufs sont portés entrelacés aux cuisses du mâle, jusqu'au moment même de l'éclosion, et dont les jeunes, par conséquent, se développent dans des œufs tenus complètement hors de l'eau. C. F.

Digitized by Google

Séance du 3 *mars* 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. le Président, au nom de la Compagnie, adresse des félicitations à M. Martin-Daussigny qui vient d'être nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

M. Fournet rappelle que, à la séance du 5 avril 1859, il soumettait à l'Académie un travail ayant pour but de démontrer que le bleuissement du soleil et de la lune ne tient pas à des effets de contraste, si ce n'est dans quelques cas exceptionnels.

Naturellement le professeur dut étendre ses observations aux étoiles, et il y fut d'autant plus encouragé que M. Babinet admet pour celles-ci, et notamment pour Sirius, l'effet de contraste qui peut résulter, dans les rues de Paris, de l'éclairage au gaz.

Le mois de février a fourni à l'observateur une précieuse occasion de poursuivre ses études, à cause de la longue durée des belles journées et des vapeurs qui remplissaient l'atmosphère. Tous les jours, Sirius et les étoiles environnantes se montraient bleus. On aurait pu objecter que le mode d'éclairage de Lyon devait produire le même effet que celui de Paris. Aussi, pour répondre d'avance à cette objection, M. Fournet a-t-il eu soin d'observer le phénomène, en se plaçant au fond de corridors dont la disposition écartait toute idée de contraste. En outre, il est sorti de la ville et a toujours retrouvé le bleuissement comme dans l'intérieur de la cité.

Une autre objection pourrait être déduite de la présence de la lune pendant la durée des observations. Cependant la lune était déjà couchée lorsque les premières remarques furent faites au sujet de ce bleuissement. En outre, par une note subséquente qui doit trouver place ici, M. Fournet annonce avoir continué ses observations jusqu'au 8 mars. Ce jour-là, au soir, un peu de pluie étant tombée dans l'après-midi, le *stratus* nuageux présentait des

Digitized by Google

éclaircies plus ou moins larges, et, selon leur état vaporeux, Sirius, ainsi que les autres étoiles, étaient tantôt incolores, tantôt d'un bleu plus ou moins foncé, et, en d'autres moments, ces astres se montraient rouges. Ce dernier effet est analogue à celui que présentent le soleil et la lune, vus au travers d'une couche de brouillard d'épaisseur convenable. Par conséquent, tous ces changements de teintes viennent à l'appui de l'opinion de M. Fournet, dans le rôle qui doit être attribué aux vapeurs dans le phénomène.

En résumé, le bleu est la couleur la plus répandue dans la nature : le ciel est bleu, la mer est bleue, l'eau des lacs et même celle des petites flaques des glaciers sont d'un bleu non moins intense que les mers, et M. Fournet se propose d'étendre bientôt ses aperçus aux nuages bleus, sous l'influence desquels tout le paysage est éclairé en bleu.

La parole est donnée à M. Jourdan.

L'honorable professeur présente à l'Académie un ouvrage in-folio, avec planches, publié par MM. Kœchlin, Schlumberg de Mulhouse et Schimper, professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg, ouvrage concernant la géologie et la paléontologie des Vosges. Dans ce travail, les auteurs, pour fixer l'âge géologique des Vosges, rapportent à plusieurs reprises la découverte faite par M. Jourdan, de fossiles végétaux et surtout de fossiles animaux, en amont de l'ancienne fonderie, plus tard papeterie, au nord de Plancher-les-Mines, canton de Faucogney. Ils donnent, page 208 de leur livre, une énumération des fossiles découverts par M. Jourdan et publiée plus tard par M. Fournet, dans son *Traité de l'extension des terrains houillers en France*, page 114. M. Kœchlin, auteur de la partie géologique de l'ouvrage sur les Vosges, s'exprime ainsi, page 14 : « C'est le même mamelon, « au-dessus de Plancher-les-Mines, dont je viens de décrire les « roches, qui, d'après nos informations, doit avoir fourni à « M. Jourdan les brachiapodes fossiles qui ont été vus par beau- « coup de géologues, dont M. Bayle a parlé dans son Cours à « l'Ecole des Mines, et dont M. Fournet a cité les noms. Comme « je me proposais de faire un travail sur le terrain de transition

Digitized by Google

« de cette contrée, il m'importait beaucoup de retrouver ces « restes dans leurs gîtes, et, dans ce but, je me suis rendu tout « exprès et à deux reprises différentes sur les lieux. J'ai par- « couru ce mamelon en tout sens avec le plus grand soin ; j'en « ai vu le haut, le bas, les côtés ; j'ai retourné et examiné tous « les blocs qui gisent dans le voisinage. Je n'ai pas moins visité « la petite dépression par laquelle ce mamelon se relie avec la « pente très-rapide qui se trouve à l'est et les premiers affleure- « ments de cette pente ; mais tout a été inutile, je n'ai pas « trouvé la moindre trace de fossiles. Ce résultat décourageant « ne me laissait pas d'autre alternative que d'accuser mon inca- « pacité de chercheur ou l'inexactitude ou l'insuffisance des ren- « seignements qu'on m'avait fournis. »

M. Jourdan comprend jusqu'à un certain point que M. Kœchlin, bien qu'il fût réellement au gisement des fossiles carbonifères, n'en ait pas trouvé : il faut, pour les recueillir, être bien convaincu de leur présence, avoir une grande patience, et surtout ouvrir et briser un grand nombre de fragments de la roche. C'est que cette roche est, suivant M. Elie de Beaumont, une mélaphyre, et suivant M. Thirria, l'ingénieur en chef des mines, auteur de la Géologie de la Haute-Saône, un porphyre de transition. Pour MM. Elie de Beaumont et Thirria, les mélaphyres et les porphyres sont nécessairement des roches éruptives, qui, par suite de cette origine, ne devaient pas contenir des restes de corps organisés fossiles. Dès l'abord, pour M. Jourdan, cette roche était un grès puissamment modifié par la présence et l'éruption d'un véritable porphyre rouge quarzifère, ainsi que cela a eu lieu dans les montagnes du Beaujolais. C'est cette pensée qui a provoqué les recherches de M. Jourdan, qui l'a dirigé dans ces mêmes recherches, qui lui a donné confiance dans le succès et lui a fait trouver cinq genres de plantes fossiles et près de quarante genres de fossiles animaux, dans cette même roche si souvent visitée par nos géologues les plus distingués, mais où ils n'avaient trouvé jusque-là aucune trace d'organisation, et où ils n'en ont pas trouvé depuis, malgré la précision des indications fournies.

Digitized by Google

C'est le 20 septembre 1847, que M. Jourdan a découvert, pour la première fois, ces fossiles carbonifères de Plancher les-Mines. Cinq jours auparavant, à Remiremont, dans une séance extraordinaire de la Société géologique, il avait en quelque sorte prédit cette découverte. Voici ce que contient à cet égard le procès-verbal de cette séance du 15 septembre 1847 (page 1424 du tome 4 de la 2e série du Bulletin de la Société géologique) :

« Relativement à ce terrain de transition, M. Jourdan fait ob-
« server, en réservant toutefois son avis définitif, jusqu'à ce
« qu'il ait eu l'occasion de le voir et de l'étudier d'une manière
« plus complète, qu'il pourrait se faire que le terrain de transi-
« tion des Vosges dût être rapporté au terrain du calcaire carbo-
« nifère, ainsi qu'il l'a démontré par l'étude paléontologique des
« terrains de transition développés dans le Lyonnais.

« MM. Puton et de Billy objectent que jusqu'à présent on n'a
« trouvé dans le terrain de transition des Vosges aucune for-
« mation calcaire qui puisse être rapportée au calcaire carbo-
« nifère.

« M. Delesse fait observer, en outre, qu'à la mine de houille de
« Ronchamp, on a traversé à plusieurs reprises toute l'épaisseur
« du terrain houiller ; or, il a été constaté que ce terrain, formé
« uniquement de schistes micacés et de grès houillers, repose
« en stratification discordante sur le schiste de transition, et
« sans qu'il y ait aucune formation calcaire intermédiaire. »

Ainsi les géologues ne croyaient pas qu'il y eût dans les Vosges des terrains carbonifères, le *carboniferous limestone* des Anglais ou l'équivalent.

Dans une prochaine séance, M. Jourdan fera connaître à l'Académie les fossiles découverts par lui : ils appartiennent à tous les principaux groupes d'animaux zoophytes, mollusques, articulés et invertébrés.

C. F.

Digitized by Google

Séance du 10 *mars* 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. le Président entretient la Compagnie de la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de M. le docteur Rougier, mort le 4 mars. Par sa présence aux funérailles, l'Académie a témoigné de ses sympathies pour un de ses membres les plus chers, et ses regrets ont eu pour interprète son Président, qui a pris la parole sur la tombe du défunt.

L'Académie décide que ce discours sera imprimé dans ses Mémoires.

M. le docteur Marmy, médecin principal, chef du service de santé à l'hôpital militaire des Collinettes, fait hommage à la Compagnie, par l'entremise de M. Gilardin, d'un manuscrit ayant pour titre : « *Hygiène des grandes villes ; topographie médicale de Lyon.* »

En déposant cet ouvrage, M. Gilardin en signale l'importance pour la ville de Lyon, et demande s'il n'y aurait pas lieu d'en publier des extraits dans les Mémoires de la Compagnie ou même de le recommander, après examen, à l'attention de l'autorité administrative qui pourrait en favoriser l'impression.

M. le Président, en réponse au vœu exprimé par M. Gilardin, désigne une Commission qui sera chargée de présenter un rapport sur le travail de M. le docteur Marmy.

Cette Commission se composera de MM. Valentin-Smith, Pétrequin et Fraisse.

M. Mulsant communique quelques pages sur les mœurs et les habitudes des insectes parfaits connus sous le nom de « *mollipennes.* »

M. le docteur Durand (de Lunel), médecin principal à l'Hôpital militaire de Lyon, admis à faire une lecture, communique un mémoire qu'il intitule : *Théorie électrique du froid, de la chaleur et de la lumière*, et qui se résume ainsi :

La matière et l'éther sont des agents électriques, inversement

Digitized by Google

électriques. La matière est électrique, puisque les différents corps sont positifs ou négatifs les uns par rapport aux autres. L'éther est électrique, puisqu'il est répulsif pour lui-même et attractif pour ce qui n'est pas lui, pour la matière, et puisque, sous forme de rayons lumineux, il affecte les corps d'une manière électrique (expériences de M. Ed. Becquerel).

S'il en est ainsi, chacun des deux agents est répulsif pour lui-même, grâce à ses particules identiques ou intégrantes, attractif pour lui-même, grâce à ses particules non identiques ou constituantes, et attractif pour les particules de l'autre agent.

Se fondant sur ces prémisses, l'auteur définit ainsi la chaleur et le froid :

La chaleur est généralement le mouvement électrique de répulsion propre des particules identiques des corps, aidé par le mouvement électrique de répulsion ou par des particules identiques de l'éther interstitiel, lequel, doué d'une électricité contraire à celle des premières de ces particules, les entraîne nécessairement avec lui dans son mouvement de répulsion. Elle consiste simplement, d'autres fois, dans ce dernier mouvement de l'éther, quand il entraîne des particules non identiques des corps.

Le froid est généralement le mouvement électrique de contraction opéré par les particules de l'éther sur les particules corporelles. Il consiste, d'autres fois, en partie dans ce mouvement et en partie dans le mouvement électrique d'attraction réciproque ou d'affinité des particules corporelles non identiques.

Après être entré dans les détails des sources de la chaleur et du froid, l'auteur s'explique ainsi sur le compte de la *lumière*. Cet agent est le résultat des mouvements vibratiles de l'éther, lequel ne vibre que parce qu'il est répulsif pour lui-même, et n'est répulsif pour lui-même que parce qu'il est électrique. La lumière n'est donc, comme la chaleur et le froid, qu'un phénomène électrique.

M. Durand conclut, à la suite de ces théories, à *l'unité des forces physiques*.

Digitized by Google

M. Martin-Daussigny entretient la Compagnie de la découverte faite récemment à Genay, département de l'Ain, par M. Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes, d'une inscription grecque et latine, dédiée à Thœmius Julianus, fils de Saad, d'origine syrienne, du bourg d'Achelanide, décurion de la colonie septimienne Canopha, négociant de Lyon et de la province d'Aquitaine.

M. Martin-Daussigny annonce que la ville vient de faire l'acquisition de ce monument pour le musée épigraphique.

C. F.

Séance du 17 mars. 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. Blanc Saint-Bonnet lit le premier chapitre d'un travail qu'il intitule : « *L'Infini et l'Infinitésimal.* » Ce chapitre tend à démontrer que les mathématiques n'arrivent point à la notion de l'infini.

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie l'orateur de la communication qu'il vient de faire, et qui, par la hauteur du sujet et la gravité des pensées, a mérité toute l'attention de la Compagnie.

M. le Président n'a pas la prétention de résumer en peu de mots une œuvre philosophique de cette importance. Toutefois, il tient à constater que l'idée dominante de l'auteur a été de distinguer l'infini de l'indéfini, et de démontrer que le premier ne peut se percevoir que par l'intuition métaphysique, et que les sciences mathématiques ne peuvent directement conduire qu'au second. L'infini, c'est-à-dire l'être nécessaire, ne peut se révéler à nous que d'une manière nécessaire comme lui, c'est-à-dire par le lien intime de l'âme et par la raison réfléchissant la divine lumière. Cette idée de l'infini ne peut donc dépendre de calculs contingents, les mathématiques peuvent sans doute par leurs formules et leur progression arriver à une sorte d'infini négatif qui

Digitized by Google

n'est lui-même que l'indéfini. Le caractère de l'infini est de ne pouvoir être augmenté ni diminué. Le caractère des mathématiques se résume par la grandeur ou l'étendue que l'âme concevra toujours susceptible d'augmentation ou de diminution nouvelle. — La célèbre formule algébrique, A divisé par O, par laquelle on prétend représenter l'infiniment grand, n'est autre chose en définitive que l'impuissance de trouver un diviseur plus petit que O ; c'est par conséquent la limite, l'indéfini dans le calcul, ce n'est pas l'infini. L'indéfini est l'impuissance, l'infini est la toute-puissance. Sans doute les sciences mathématiques, par leurs sublimes calculs, comme les sciences physiques, par leurs magnifiques phénomènes, peuvent conduire à l'idée de Dieu. Elles éclairent et confirment cette notion primitive, révélée par le sens intérieur de l'âme, et, loin de dédaigner leur secours, il faut s'en servir comme d'un précieux trésor. Toutes les sciences viennent de Dieu, s'éclairent l'une par l'autre et remontent à lui, mais il faut laisser à chacune sa place, et c'est à la métaphysique seule, c'est-à-dire à la raison, éclairée par son sens intérieur, qu'il appartient de recevoir l'idée primitive de l'infini. Le fini n'est lui-même qu'une idée secondaire ; il est la négation de l'infini, la limite de l'être. Nous le comprenons par l'infini, comme nous comprenons les ténèbres par leur contraste avec la lumière. L'infini est sans bornes ; les mathématiques sont la science de la mesure ; laissons-leur donc les grandeurs indéfinies, qui sont l'infini de la terre ; réservons à la psychologie la perception de l'infini, c'est-à-dire les grandeurs éternelles du ciel.

Telle a paru être la pensée qui a dicté le travail que la Compagnie vient d'entendre, et on ne peut que la féliciter de la variété de ses travaux, qui tantôt interrogent la nature ou l'histoire, tantôt élèvent l'expérience ou le calcul, et tantôt font remonter la pensée jusques aux idées intimes et primitives de l'âme par la science, qui est la plus noble de toutes, comme l'âme est la plus noble partie de nous-même et la pensée de Dieu la plus noble inspiration de l'âme.

M. Camille Dareste, membre correspondant, après avoir rap-

Digitized by Google

pelé qu'il a récemment fait hommage à la Compagnie de son *Mémoire*, couronné par l'Académie des Sciences, *sur la production artificielle des monstruosités dans l'espèce de la poule*, communique le résultat de ses nouvelles recherches sur le même sujet.

L'observateur avait remarqué que tous les embryons que, dans ses expériences, il avait artificiellement rendus monstrueux, avaient péri dans la coquille avant l'éclosion. Il avait reconnu en outre que la cause de la mort était l'asphyxie, et il attribuait cette asphyxie à des causes purement mécaniques. Aujourd'hui il ne lui est plus permis de conserver cette opinion, ses nouvelles études l'ayant amené à expliquer physiologiquement les phénomènes d'asphyxie se produisant chez les embryons dont les œufs ont été placés verticalement et sans détruire partiellement la porosité de la coquille. Cette cause est l'insuffisance de la respiration produite par un arrêt de développement de l'allantoïde, lequel arrêt est produit lui-même par un arrêt de développement de l'amnios.

M. Louis Guillard lit une note sur l'inscription greco-latine découverte à Genay par M. Guigue. Il en discute le texte et spécialement la partie grecque, où il reconnaît le dialecte ionien. Il croit l'inscription rédigée en vers hexamètres ou du moins dactyliques, et s'appuie sur la prosodie pour proposer quelques modifications à la lecture du savant M. Léon Renier.

M. L. Guillard insiste sur la position de Canoïtha, en Judée, dans la décapole syrienne, d'après la Genèse, Josèphe et d'Anville, et il conclut que le personnage dont il s'agit devait être un négociant juif qui vint s'établir en Aquitaine, puis à Lyon, et mourut dans le voisinage.

L'inscription offrirait ainsi une trace intéressante du développement de l'industrie des Juifs en Occident, industrie qui alla croissant jusqu'à la découverte de l'Amérique, et qui est loin, comme on sait, d'être éteinte aujourd'hui. C. F.

Digitized by Google

Bibliographie.

—

COMPOSITIONS HISTORIQUES : Esquisses, par M. A.-M. Chenavard, ancien professeur d'architecture à l'Ecole impériale des beaux-arts de Lyon, correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre du Saint-Sauveur (1).

Sous le titre de *Compositions historiques*, M. A. M. Chenavard vient de publier un nouvel ouvrage, aussi original que savant, et rempli d'intérêt à plus d'un point de vue. Tout le monde sait que M. Chenavard joint à la plus profonde connaissance de l'architecture la science de l'archéologue : sa mémoire vivra dans les monuments dont il a enrichi notre ville et les départements voisins; et ses traditions sont perpétuées par cette pléïade d'architectes distingués qu'il a formés par ses leçons et ses soins, et qui ont fait leurs preuves à leur tour. L'archéologie lui doit une magnifique description de la Grèce antique et du Lugdunum romain; mais ce que la rare modestie de notre vénérable compatriote avait laissé ignorer jusqu'à ce jour, c'est que l'art d'animer les figures et de disposer les groupes, en un mot le talent du peintre, ne lui fait pas plus défaut que le génie de l'architecte, dont la forme et le décor relèvent plus spécialement.

Voilà l'idée que nous suggère l'examen attentif du nouvel œuvre de M. Chenavard. Au premier coup d'œil, on le prendrait pour une reproduction au trait de tableaux et de bas-reliefs déjà exécutés; on connaît l'œuvre de Flaxman, celui d'Ingres, celui de Delaroche. Mais quand on apprend que les

(1) Un vol. in-4. Lyon, L. Perrin, 1862.

Digitized by Google

compositions de M. Chenavard n'ont point encore vu le jour, et que leur collection constitue une création absolument originale, on les étudie avec un plaisir redoublé.

Elles sont au nombre de quarante, dont trente tirées de la mythologie ou de l'histoire grecque, et dix des annales romaines. Chaque sujet est expliqué par un texte emprunté le plus souvent aux auteurs classiques : C'est Homère qui annonce Ulysse ou bien Agamemnon; c'est Virgile qui raconte la fin de Troie, celle de Priam, celle de Didon: à Longin, l'auteur doit l'indication de l'apparition d'Achille; à Vitruve, l'origine du chapiteau corinthien; Plutarque raconte les traits caractéristiques de Thésée, de Thémistocle, d'Alcibiade, de Numa; Pausanias, l'état des temples, des statues, des tombeaux. Si l'auteur a trouvé dans quelques vers de Racine une inspiration plus précise, il nous la communique en les citant. Mais il n'ajoute guère à ces extraits que des documents d'une concision épigraphique, et puisés ordinairement dans ses savants voyages; il dit ce qu'il a vu. Veut-il, par exemple, représenter Ulysse débarquant à Ithaque sous la conduite de Minerve; voici dans le lointain les murs cyclopéens de la petite capitale, tels qu'ils subsistent encore aujourd'hui; voici non loin du rivage, la grotte où Ulysse a pu cacher ses trésors; M. Chenavard y est entré. Remarquons maintenant la noblesse de la divinité qui symbolise la sagesse, son geste impératif et son regard modeste; le roi de la ruse est à ses pieds, plein de confiance en sa protectrice, mais aussi en sa propre finesse et en sa détermination. Tout cela ressort de ces traits à peine esquissés.

Le monument s'ouvre aux accords d'Amphion, dont la lyre frémit sous sa tête échevelée; deux ouvriers suffisent pour attester l'influence irrésistible des chants divins; l'un, par sa vigueur à lancer le marteau qui ébauche; l'autre, par son attention à diriger le ciseau qui termine. Les murs s'élèvent

Digitized by Google

en ordre, et laissent voir par une brèche à demi-fermée les premiers édifices de Thèbes, et la double croupe sacrée. La composition suivante est plus sobre encore : Æthra, l'épouse d'Egée, n'y montre guère que le bras, organe de la volonté d'un père, et l'attitude pensive qui devine les destinées de son fils; mais Thésée, par l'énergie de son regard, par la force prématurée de ses membres, et la décision de son mouvement, annonce le demi-dieu, qui va vaincre les brigands, et personnifier l'époque de la valeur individuelle et physique.

Dans cette exposition en miniature, à qui décerner la médaille d'honneur? A cette Andromaque si touchante et si simple, dont le naïf enfant porte les couronnes funèbres, destinées aux mânes de son père, sans comprendre encore la douleur? — A la reine de Thessalie, si majestueuse et si tendre, quand elle implore, de son époux qui hésite, l'hospitalité pour Thémistocle à la fois suppliant et fier? — A la superbe indifférence de Diogène en face d'Alexandre, ou à la gracieuse affection du couple qui, les mains entrelacées, vient parer de fleurs la douce image de Tibulle? — A la désolation de la Vestale, que le pied du licteur vient de pousser vive dans ce caveau sépulcral, ou bien à l'anéantissement de Cléopâtre tombée sur la pierre où dort Marc-Antoine, pendant que ses deux suivantes chancellent déjà sous le poison?

Thorwaldsen, sans doute, préfèrerait le lion colossal de Chéronée, si toutefois le mot de Pausanias lui inspira l'idée sublime du lion de Lucerne, érigé comme son devancier à la gloire de la fidélité héroïque et malheureuse.

Voulez-vous des scènes plus complètes, plus variées, plus peuplées? Voici Phryné devant les héliastes : moins réaliste que dans un tableau célèbre sur le même sujet, la prêtresse de Vénus sait se revêtir un instant d'un air de modestie, et lève vers ses juges un regard confiant; les accusateurs se

Digitized by Google

taisent fascinés; le jeune avocat plaide encore, mais il triomphe déjà; voyez un des vieux juges vaincu d'admiration; le second balance, mais il ne peut détacher ses yeux de l'éblouissante Sirène, et le troisième est devenu son défenseur. La foule attend l'arrêt pour y applaudir. Le greffier, dans l'ombre du tribunal, enregistre froidement la honte d'Athènes. Minerve, du haut du Parthénon, est contrainte d'y assister immobile; et les philosophes, qui ne regardent pas, prédisent peut-être la servitude à une ville où la volupté remporte sur les lois une si éclatante victoire.

Tout Lyonnais s'intéressera surtout à la fondation de *Lugdunum*. Au point où le Rhône et la Saône, sous les nobles figures consacrées par nos Coustou, marient leurs eaux bienfaisantes, Lucius Munatius Plancus désigne l'emplacement où va se bâtir la métropole de la Gaule conquise : le consul a l'air plus doux qu'un Romain; il ne semble pas prévoir l'ingratitude d'une cité, qui arrivera au faîte de ses destinées, sans que pas une de ses places, pas une de ses rues, pas le moindre monument y conserve le nom de son fondateur. Les colons romains, chassés de Vienne, respirent enfin en saluant la louve féconde qui les abritera désormais contre des vaincus indomptables. Les mères sont épuisées, et les enfants étiolés de fatigue. Mais déjà l'ouvrier creuse les fondations de la cité protectrice. Cependant nous sommes au pied de la colline, où doit régner un jour la Vierge immaculée qui renversera l'antique Phryné de l'Olympe; et au fond du tableau s'élèvent, nus et déserts, les plateaux que couronnera la ville de l'industrie.

Pour nous, s'il nous était permis d'exprimer un suffrage, nous donnerions la palme à la *Mort d'Alcibiade*. Il est bien mort, le héros; ces deux flèches ont mesuré son cœur; sa tête, sa noble tête, aurait dit Virgile, retombe lourdement dans sa poitrine; son épaule, soulevée par la douleur su-

Digitized by Google

prême, accuse l'impuissance de résister; et si cette main robuste serre encore sa redoutable épée, la terre seule la soutient. Il est mort, loin de sa patrie, qu'il a servie et trahie tour à tour; sans amis, et pourtant non seul : la belle Timandra, abîmée dans ses pleurs, à genoux derrière lui, le soulève dans ses bras attentifs, sans penser ni aux flammes qui dévorent la maison à deux pas de ses cheveux flottants, ni aux barbares qui ont encore l'arc à la main : ils ont tiré de loin, les Parthes; ils sourient au cadavre; et l'un d'eux fuit encore.

Comme tout converge au but déterminé! Quelle unité dans la composition! Quelle fidélité dans les costumes, dans les armures, dans les paysages, dans l'architecture de chacune de ces esquisses! Que de science il a fallu acquérir pour déployer tant de vérité partout, et léguer tant de précieux matériaux à tous ceux qui vont s'empresser de les consulter!

Le crayon de M. Chenavard a été rendu docilement par deux graveurs de l'Ecole lyonnaise, MM. Séon et Dubouchet, dont le burin sait indiquer presque toujours la dégradation des plans successifs où M. Chenavard a enchassé ses idées, avec une exactitude aussi rigoureuse qu'habile. M. Perrin a mis les textes en relief par ces caractères si nets, si précis, et d'un archaïsme bien heureux, surtout en pareille occurrence.

N'y a-t-il donc qu'à louer dans cet ouvrage, va s'écrier un censeur pointilleux? — Non, sans doute; et sans le renvoyer à des juges plus compétents que moi, j'avouerai sans détour, qu'avec des yeux trop inquiets du détail, on pourra découvrir çà et là quelques cerveaux un peu aplatis, quelques extrêmités grossies comme par un rayon de soleil indiscret. Deux ou trois figures sembleront écourtées; et si, d'un fusain respectueux, on s'amuse à disséquer leurs muscles sous les élégantes draperies qui les voilent, on aura

Digitized by Google

peine à en retrouver les attaches et à se rendre compte de leurs raccourcis. Soit : bien que ces exceptions soient rares et peut-être fort sujettes à contestation, accordons à la critique que M. Chenavard n'a pas voulu faire une collection anatomique, mais une œuvre de savoir, de sentiment et d'imagination : c'est bien assez. Ses *Compositions historiques*, si simplement esquissées, fourniront un beau prix à toute école de dessin, nous ne disons pas à toute maison d'éducation ; et puisque le goût des arts se répand de plus en plus dans la ville, où coulent, bien mieux qu'au temps de Voltaire, les trésors du Parnasse avec l'or du Pactole, nous sommes sûr qu'avant peu il n'y aura pas un salon qui ne soit paré de ce beau volume, pas une bibliothèque qui ne s'honore de posséder cette splendide illustration de l'Iliade et de l'Enéide, pas un artiste qui ne veuille s'enrichir d'une mine aussi fertile de souvenirs, d'idées et de modèles.

Louis Guillard.

Digitized by Google

DE
LA PRÉTENDUE RÉFUTATION DU PASSAGE DE SAINT PAUL A LYON (1).

On a connu à Paris un tailleur qui, pour habiller J.-J. Rousseau, se croyait le premier philosophe de France. Nous avons à Lyon un paléographe dessinateur, qui, pour avoir déchiffré quelques chartes et copié les titres gravés de vénérables in-folios, s'estime le premier critique du monde. Aussi se donne-t-il des airs de redresseur de torts, et prend-il de crânes allures. C'est une chose dont ont pu se convaincre les abonnés de la *Revue du Lyonnais*, en lisant, numéro d'avril dernier, page 314, l'article intitulé : *Du prétendu passage de saint Paul à Lyon*, où l'auteur tente de réfuter à sa manière le travail donné par nous dans la *Semaine religieuse*, travail démontrant jusqu'à l'évidence cette vérité historique (2). Voyons cependant, en face de la discussion, si le bravache gardera longtemps sa fière et tranchante attitude.

Et d'abord nous défions le critique de nous citer un auteur ancien qui donne saint Pothin pour premier évêque de Lyon. Nous, nous avons présenté des documents qui font remonter à saint Paul l'Eglise, et par conséquent l'épiscopat de Lyon.

« *Plusieurs Pères grecs ont prétendu*, nous dit-on, *en dépit de toute critique historique, que l'Apôtre des Gentils avait évangélisé l'Espagne et la Gaule.* »

Ainsi saint Clément, contemporain de saint Paul, son coadjuteur dans l'apostolat, le *canon* de Muratori, saint Hippolyte, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane, saint Jean Chrysostôme, Théodoret, saint Sophrone de Jérusalem, etc., se prononcent hautement pour le voyage de saint Paul en Espagne, par la Gaule, et ce sont ces gloires de la pensée et de l'Eglise qu'un censeur bilieux dépossède de *toute critique historique*, et qui ne savent ce qu'ils disent de par le paléographe.

Notre liseur de chartes, assez embarrassé des textes aussi affirmatifs que nombreux des Pères latins sur le voyage contesté, ne trouve rien de mieux à faire que de les passer sous silence. O bonne foi ! on t'a invoquée cependant ! Les principaux de ces Pères sont saint Jérôme, Flavius Dexter, saint Grégoire-le-Grand, Venance Fortunat, saint Isidore de Séville, saint Anselme, l'abbé Rupert, etc.

(1) Notre respect pour la liberté de discussion nous a fait admettre le présent article sans modification. Au public à juger (*Note de la Direction*).

(2) Voir *Semaine religieuse*, nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12; la dissertation intitulée : *Preuves de la venue de saint Paul en France et de son passage à Lyon*, trente pages de faits attaqués par trois pages de phrases.

A. P.

Digitized by Google

Ces *citations*, ose-t-on nous objecter, *sont vagues et tronquées, quelques-unes même sont absolument apocryphes et controuvées.*

Sans répondre à une diffamation digne de l'Antiquaille, nous ferons seulement observer que nous avons indiqué la page et la colonne où se trouve chaque texte cité dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, et que nous avons désigné la livraison des *Annales de philosophie chrétienne*, où figurent intégralement ces textes.

« *Le directeur de la* SEMAINE RELIGIEUSE, écrit bientôt le Launoy au petit pied, *omet complètement les textes défavorables à son opinion, et notamment les témoignages des écrivains et des Pères latins qui le contredisent, tels que ceux du pape Gélase, de saint Jérôme et de saint Thomas d'Aquin.* »

A cela, et à trois lignes injurieuses qui suivent, nous répondrons avec une noble assurance :

1° Nous portons le défi à qui que ce soit au monde de nous montrer dans les Pères et les historiens ecclésiastiques, jusqu'au XIIIe siècle, un seul mot où paraisse l'ombre d'un doute sur le voyage de saint Paul.

2° Nous donnons textuellement le texte invoqué du pape saint Gelase :

« On ne doit pas croire que le bienheureux Paul nous ait trompés, loin de nous une telle pensée, ni qu'il ait été en opposition avec lui-même, parce que, après avoir promis d'aller en Espagne, il ne put exécuter sa promesse, empêché qu'il en fut par des raisons majeures, selon la disposition divine. En ce qui dépendait de lui, il promit ce qu'il avait réellement l'intention de faire. Quant aux secrets desseins de la Providence, (étant homme il ne put tous les connaître, bien qu'il fût rempli de l'esprit de Dieu), il les ignora par suite d'une disposition supérieure. »

Peut-on inférer de ces paroles que le pontife ne crût pas à la réalité du voyage de saint Paul ? De l'avis de tous les bons critiques, son langage n'a d'autre signification que celle-ci : lors même que saint Paul ne serait pas allé en Espagne, on ne pourrait l'accuser d'avoir manqué à sa parole, car il n'aurait pas tenu à lui de l'accomplir. Quand il écrivait de Corinthe aux chrétiens de Rome, il était dans l'intention d'accomplir ce voyage ; mais les persécutions des Juifs et les captivités qu'il eut à subir, soit en Asie, soit à Rome, l'en empêchèrent alors. Ainsi, le pape répondait à ceux qui avaient reproché à saint Paul de ne pas être parti à l'époque de sa promesse ; mais il ne songeait nullement à nier le voyage. C'est du reste dans ce sens que se prononce la *Glose*, relativement au texte de saint Gélase. Nous espérons que c'est là encore pour l'adversaire un argument ruiné.

3° Quant à saint Jérôme, dans son épître à Helvidius, il parait en effet être contraire au voyage de saint Paul ; mais cette épître est une œuvre de jeunesse du grand docteur, qui, depuis, s'appliqua ces paroles de l'Apôtre

Digitized by Google

lui-même : « Lorsque j'étais enfant, je parlais comme un enfant, j'appré-« ciais comme un enfant, je pensais comme un enfant ; mais homme fait, « j'ai rejeté ce qui était de l'enfant. » 1re aux Corinthiens, XIII, 11. En effet, saint Jérôme, dont nous avons publié cinq textes formels, est le Père qui revient avec le plus d'instance sur l'authenticité du voyage de saint Paul en Espagne, après saint Jean Chrysostôme.

4° Il nous reste enfin à réduire à néant la prétention qui fait contredire par saint Thomas d'Aquin le voyage de l'Apôtre. Pour avoir atteint ce but, il suffit d'ouvrir la vie de l'Ange de l'Ecole, par le savant P. Touron, et d'y lire, p. 535 et suiv., que les commentaires sur les Epitres de saint Paul, mis sur le compte de saint Thomas, ne peuvent être ôtés ni attribués à ce Père, faute de preuves suffisantes de part et d'autre. D'ailleurs le texte invoqué par notre contradicteur est dans le même sens que celui de saint Gelase (1) et s'explique de la même manière, alors surtout que le commentaire sur l'épître aux Galates se déclare nettement pour le voyage. (Voir la *Semaine religieuse*, page 57). Ainsi s'écroulent les montagnes de carton qu'entassait les unes sur les autres notre Encélade de la critique.

Le paléographe, niant le voyage de saint Paul en Espagne, se gausse à plus forte raison du passage de l'Apôtre à Lyon. A ce propos nos *témoignages sont illusoires et quelquefois ridicules*, prétend-il, nous citons un *méchant manuscrit du temps d'Henri IV, où il est dit que saint Paul, pendant son séjour à Lyon, fonda l'abbaye de Saint-Pierre, dont il aurait dédié lui-même l'église sous le vocable de son compagnon dans l'apostolat.*

Le cynisme est ici poussé à son comble, et l' effronterie ne dénatura jamais plus fortement le sens d'un passage. Voici les termes du manuscrit dont le titre est : *Instruction de la fondation de Saint-Pierre* :

« Les auteurs qui attribuent la fondation du monastere Royal Sainct Pierre à Sainct Ennemond, ont erré faute de s'estre instruits ; ayans suivy les sentimens les uns des autres sans se piquer de rechercher la vérité ;

« Car dans un Inventaire fort ancien des vieux tiltres dudit monastere est faict mention d'un vieux manuscript dans lequel est porté que saint Paul fit bastir un oratoire dans les antours de la cité de Lyon, entre les fleuves *Rhodanum* et *Ararim*, soubz le vocable et à l'honneur de St Pierre, son compaignon ; où s'establirent incontinent après des filles vierges qui servoient assiduellement Dieu et avoyent soing des lampes et luminaires devant l'autel du Seigneur (2). »

(1) Commentaire sur le XVe chapitre de l'*Epître aux Romains*.

(2) Si quelqu'un s'étonnait de voir saint Paul élever un oratoire à saint Pierre, du vivant même de ce dernier, nous répondrions avec les propres paroles de Benoit XIV. Ce savant pape, dans son traité *de la canonisation*,

Digitized by Google

S'il y a un *imposteur* ici, c'est bel et bien notre agresseur, car nous n'avons pas dit, le manuscrit ne porte pas, que saint Paul ait fondé l'abbaye ni qu'il ait consacré une église, mais élevé un oratoire.

Le déchiffreur de chartes prend soin, au profit de son système, de taire les autres preuves par nous présentées du passage de saint Paul à Lyon, surtout de l'établissement, par l'Apôtre, de saint Crescent comme premier évêque de Vienne. Ce fait, méprisé par notre contradicteur, est d'une authenticité absolue ; nous déclarons, sur ce point, attendre de pied ferme quiconque s'inscrira sérieusement en faux contre notre assertion.

Nous n'userons pas de nos moyens contre notre adversaire ; nous ne répèterons pas nos affirmations, n'ayant ici qu'à repousser des allégations insensées et à relever d'inqualifiables bévues. Nous redirons néanmoins que saint Paul étant venu à Vienne, ayant poussé ses courses jusqu'en Bretagne, et même jusqu'en Angleterre, n'a pu avoir d'autre route que Lyon.

Si nous avons dit qu'il s'écoula *huit* années entre la délivrance de saint Paul et son martyre, ce n'était pas pour ignorer ce que tout le monde sait, qu'il fut immolé en 65 ; nous nous reconnaissons coupable d'avoir corrigé inexactement une épreuve. Si notre contradicteur rencontre là un sujet de triomphe, grand bien lui fasse !

Mais nous le prendrons à partie sur la date que nous avons donnée de l'incendie de Lyon, en 64, tandis qu'il la veut en 59, toujours sans preuve aucune, et avec le seul parti-pris de nier avec jactance. Qu'il réfute donc aussi le P. Ménestrier, qui est pour notre date par des raisons concluantes (*Histoire consulaire*, p. 3), celle-ci en particulier : Néron fit don à Lyon de 4,000,000 de sesterces pour la reconstruction de la ville, et cet envoi dut suivre de près le désastre de l'incendie. Il est vrai que pour notre dessinateur de blasons, le P. Ménestrier ne saurait être qu'un bonhomme, comme il qualifie l'historien Rubys. *L'Histoire littéraire de la France* recule même cet événement jusqu'en 65 ; mais bons hommes encore que les auteurs de ce monument de la pensée, pour notre illustre.

livre I, ch. 14, n° 11, examinant si *une personne vivante peut être canonisée*, répond *affirmativement* que, *dans un cas extraordinaire, si Dieu révélait au souverain pontife que quelqu'un soit prédestiné et confirmé dans la grâce*, il pourrait, comme tel, être justement canonisé. C'est ce que Benoit XIV appuie en citant quelques-unes des nombreuses églises placées sous le vocable de la Sainte Vierge, de son vivant même. Or, qui oserait refuser à saint Paul la connaissance de la prédestination de saint Pierre? Il faut remarquer que saint Paul éleva un oratoire, une chapelle, *sacellum*, à saint Pierre, tandis que les Apôtres avaient érigé des églises à la Mère du Christ, encore vivante, saint Jacques-le-Majeur, par exemple, à Sarragosse, où il éleva *N.-D. del Pilar*, sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

Digitized by Google

L'attaque nous impute d'avoir donné comme inédites et inconnues deux chartes que contenait notre manuscrit. Que le critique mette des lunettes, qu'il relise, et nous lui prédisons qu'il restera l'éternité à justifier son allégation.

L'attaque nie encore qu'il y ait eu des martyrs à Lyon sous Antonin, et que saint Attale ait été chargé de porter au pape saint Pie Ier, les épîtres relatives à ces immolations glorieuses. Ce que dit sur ce point le P. Théophile Raynaud, que nous avons suivi, est basé sur la lettre du pape saint Pie Ier à Justus, évêque de Vienne. Sommes-nous en assez bonne compagnie pour attester ce fait, non moins historique que le martyre de saint Pothin ?

Le paléographe ne permet pas que saint Pothin soit arrivé à Lyon en 98 ; mais il n'apprend pas en quelle autre année serait venu cet évêque : il en serait fort en peine. Théophile Raynaud et Baronius reçoivent en ce lieu un coup de pied du redresseur de torts, qui, sans en prévenir le lecteur, quitte la discussion générale pour se reporter sur une introduction (1), où il a beau jeu sur deux passages qui manquent de clarté. Il paraît effectivement que, pressé par le temps, nous aurions à tort et par inadvertance, placé à un endroit plutôt qu'à un autre ces mots : « On connaît plusieurs des noms de ces victimes de la foi. »

Puis nous aurions un passage, où, pour les motifs susdits, nous n'aurions pas assez nettement caractérisé la double époque d'Antonin et de Marc-Aurèle. *Habes confitentem reum*, dirons-nous au paléographe, mais vous, conviendrez-vous qu'à côté de nos peccadilles historiques dans un sujet compliqué et délicat, vous avez débité des énormités, délayées dans un langage aussi absurde que grossier.

Et s'il faut vous rappeler une ou deux dernières sottises : n'est-ce pas vous qui avez écrit ceci : « A cette époque (époque de saint Irénée), il n'y avait qu'un seul évêque dans les Gaules, celui de Lyon (2). » Or, vous traduisez παροικιων par paroisses. O Colonia, ô dom Liron, ô théologiens, ô graves historiens, frémissez; saint Irénée a présidé deux conciles de curés ! *Risum teneatis !*

Mais, en entendant ce blasphème, toutes nos provinces se lèvent indignées, et, d'écrasants documents à la main, vous jettent à la face un formidable démenti.

Dans le même article de la *Province*, est encore placée cette bourde archéologique, qui donne la mesure du savoir de son auteur en antiquités ecclésiastiques : « La partie inférieure du clocher (de l'église d'Ainay) est

(1) *Les saints lyonnais*, *Semaine religieuse*, p. 6.
(2) *La Province*, journal non politique, 5 avril 1863.

Digitized by Google

un reste de l'église primitive (élevée au IVe siècle). » C'est ainsi que l'étrange érudit dote les églises de clochers avant l'usage des cloches. Et voilà pourtant les hommes qu'il faut rétorquer pour leurs démences écrites, non pas par rapport à eux, mais par rapport au public.

Figaro, mon ami, la plume du critique va mal à tes doigts, va, et reprends ta trousse; nous voulons dire : dessinateur... à vos crayons.

Adrien Peladan.

CHRONIQUE LOCALE.

— La *Revue du Lyonnais* parlera-t-elle des élections ?

— Oui, certes, la *Revue* a trop conscience de ce qu'elle se doit et de ce qu'elle doit au pays pour ne pas entrer dans l'arène. Le moment est critique, les partis fermentent, les armées se forment, les généraux se mesurent ; la *Province*, pas les 86 départements, bride son cheval de guerre, se met en selle et part à la conquête de l'inconnu ; La *Vérité* sort de son puits toute ruisselante d'une douche, et court planter, on ne sait encore sur quelle montagne, le drapeau d'une religion tellement idéaliste, qu'aucun sens, même le plus commun, ne peut la saisir ; la *France littéraire* rompt des lances et donne de grands coups de hache en faveur de la décentralisation ; la *Sentinelle du Commerce*, fière du blanc-seing qu'elle a dans sa poche, marche à travers les allées de l'économie sociale, et organise les ouvriers de la ville sans qu'on lui demande : « Que faites-vous ? » le *Petit caporal* fourbit son sabre ; mais prudemment, de peur de se blesser, et évite de parler haut, de crainte qu'on ne le reprenne ; l'*Argus*, par contre, devient tellement violent, que ses lecteurs tombent foudroyés rien qu'en jetant les yeux sur ses colonnes ; l'*Industriel français* cherche un drapeau; tous s'excitent et se montent pour la croisade. La *Revue du Lyonnais* ne peut rester seule étrangère au mouvement ; sans attendre qu'on lui envoie une quenouille, elle aussi va faire ses préparatifs et se poser en face du Gouvernement. Qu'on ne l'invite donc pas à parler de notre première scène, de Renard ou des succès de la *Vendéenne*, œuvre d'un compatriote, pourtant ; qu'un autre signale un acte charmant joué aux Célestins, *M.lle Raucourt*, par notre ami Labie, qui a prêté tout son esprit à Voltaire ; fi de la *Prise de Pékin* et de ses décors au luxe inouï, fi des livres nouveaux, des derniers concerts, du tirage au sort de la Société des Amis-des-Arts, des récentes découvertes archéologiques, des prochains embellissements, de la collection Campana et des pièces importantes qui ont été envoyées à notre Musée ; fi de l'inscription bilingue qui a fait tant de bruit et qu'on oublie depuis qu'elle est au palais des Arts ; fi des cirques où l'on se tue en tombant des nues, fi des tombolas où l'on gagne un cheval vicieux, fi du printemps, des lilas et des roses, fi de tout, excepté de la politique. Nous allons commencer par les élections.

Par un vieux reste d'habitude, nous rappellerons, mais brièvement, qu'à Paris, le 11 avril, sous la présidence de M le Ministre de l'instruction publique, a eu lieu la distribution des prix décernés aux Sociétés savantes des départements.

Lyon était représenté par MM. de la Saussaye, Valentin-Smith, Mollart, Jourdan, Delesse et Ollier.

La Société linéenne de notre ville a obtenu une médaille de bronze ; M. Mulsant une médaille d'or pour ses savantes recherches sur l'entomologie ; M. Jourdan, une médaille d'argent pour ses travaux sur la flore française ; M. Ollier, une médaille d'or pour ses découvertes sur la régénération des os par le périoste. Un homme que tout le monde aime à Lyon, M. Valentin-Smith, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur, et maintenant, quant aux élections, la place nous manque aujourd'hui ; nous en parlerons dans notre prochain numéro. A. V.

Digitized by Google

POÉSIE.

LA LEÇON RUSTIQUE.

Sur le bord d'un ruisseau, dans le mois où les roses
Parfument les sentiers qui mènent aux hameaux,
Avide de fraîcheur, parmi les fleurs écloses,
Un laboureur s'était assis sous les rameaux.

Ayant depuis l'aurore en son champ semé d'orges,
Sous le soleil de juin, sarclé jusqu'à midi,
Il écoutait chanter les joyeux rouges-gorges,
Tout pensif, appuyé sur son bras engourdi.

Il songeait au travail qu'il lui restait à faire,
Faucher l'herbe et le trèfle et soigner les troupeaux :
« Ma tâche, disait-il, n'est pas petite affaire ;
« Ah ! l'agréable instant que celui du repos !..

« Qu'il fait bon sous l'abri de ce joli mélèze !
« Comme l'on est bien, seul, au creux de ce vallon !
« Quand donc pourrai-je enfin ne travailler qu'à l'aise,
« Et sans regret, au frais, me coucher tout du long ?

« Mais l'heure du répit passe vite et s'envole :
« Ce grillon qui fredonne à l'ombre dans son trou,
« Cette brave fourmi qui court dans l'herbe molle,
« Ce papillon qui fuit et revient comme un fou,

« Sont-ils pas plus heureux qu'un fermier, un pauvre homme
« Qui, durci par le hâle et vivant au grand air,
« Ne dormant que d'un œil, souffre toujours, en somme,
« La chaleur en été, la froidure en hiver ?

Digitized by Google

« Pour moi, que n'ai-je fait d'assez longues études !
« Je voudrais m'occuper de ce point important,
« Et je renoncerais d'emblée aux travaux rudes...
« Mais je suis d'un goût simple, et je serais content

« Si comme le grillon j'avais ma maison prête,
« Si comme la fourmi j'avais mon grenier plein,
« Si comme un papillon je pouvais, à ma tête,
« Aller de fleur en fleur faire le patelin ! »

Le grillon l'écoutait, caché dans la mélisse ;
Bien vite il raconta la chose à la fourmi,
Qui courut, trébuchant de calice en calice,
L'apprendre au papillon, son vieil et bon ami.

Ce fut une gaîté bruyante, intraduisible !....
Le pauvre laboureur les amusa si fort
Qu'ils vinrent à la fois voir cet homme risible
Qui s'avouait, sans feinte, envieux de leur sort.

— Il faut une leçon, dirent-ils, à ce drôle.
Allons à lui, marchons, parlons bien, par ma foi !
Le grillon commença : — « Quel sot maître d'école
« A donc fait un élève aussi simple que toi ?

« Tu voudrais ma maison ? c'est moi qui l'ai creusée ;
« Ce n'est pas sans effort qu'on creuse une maison :
« J'ai travaillé longtemps dès l'aube, à la rosée...
« Fais de même que moi, travaille, mon garçon ! »

Ce grillon incivil n'avait pas la voix douce
Plus polie, à son tour, arriva la fourmi :
« Quand tu me vois trotter, dit-elle, dans la mousse,
« C'est que je vais chercher pâture, mon ami !

« Il faut du temps, des soins, des soucis, de la peine,
« Pour mettre en mon grenier l'insecte avec le ver.

Digitized by Google

« Toi, n'as-tu pas des blés qui croissent dans la plaine?
« Travaille et tes épis te nourriront l'hiver ! »

Le brillant papillon, indifférent, volage,
Lui dit en quelques mots, étant peu raisonneur :
« Camarade, c'est vrai, de feuillage en feuillage
« Je cherche les parfums et c'est là mon bonheur :

« Mais là-bas, sous ce toit qui te semble morose,
« N'as-tu pas une fleur plus ravissante encor
« Que l'œillet ou le lis, le muguet ou la rose?
« Quel arome vaudrait les vertus d'un cœur d'or ?

« As-tu donc oublié ta Louise qui t'aime ? »
— Cependant l'Angelus sonnait au vieux clocher ;
On sentait sur les champs, comme un fécond baptême,
Le souffle du Seigneur descendre et s'épancher.

Et par le sentier vert où frémissait la branche,
Conduisant son garçon, gracieux étourdi,
Louise cheminait, chantait de sa voix franche
Et portait à l'époux le goûter de midi.

Quand elle s'arrêta près de lui, rose et blonde,
Lorsqu'elle lui montra son bel enfant vermeil,
Le grillon, la fourmi dansèrent à la ronde
Avec le papillon, en chantant au soleil :

« Oh ! le sot laboureur, qui, se croyant sur terre
« Seul de tous les vivants affranchi du devoir,
« N'entend point du travail l'enseignement austère,
« Et qui vit librement, heureux sans le savoir ! »

Achille MILLIEN.

Digitized by Google

NOTICE

SUR SAINT AVITE

ÉVÊQUE DE VIENNE,

Lue à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans la séance du 12 mai 1863,

PAR

M. A. DE LAGREVOL.

—

MESSIEURS,

Je prends la liberté de vous offrir une modeste étude sur un docte et saint évêque de Vienne, un grave et éloquent défenseur du christianisme, l'un des plus grands hommes du VIe siècle ; ce sont là les expressions mêmes de Bossuet, parlant de saint Avite.

Alcimus Ecdicius Avitus naquit à Vienne-sur-le-Rhône, vers le milieu du Ve siècle, d'une famille Gallo-Romaine et sénatoriale, originaire de l'Auvergne, illustrée, depuis plusieurs générations, dans le monde par les faisceaux consulaires, dans l'Eglise par les honneurs de l'Episcopat. S'il faut en croire quelques écrivains modernes, petit-fils ou petit-neveu de l'empereur Avitus, il aurait porté dans ses veines le même sang qui devait plus tard donner à la France, ses rois de la deuxième et de la troisième race. Mais pourquoi nous arrêterions nous à sonder les problèmes d'une vaine gloire qu'Avitus a su dédaigner. Il se plaisait à rappeler les vertus de ses ancêtres comme une leçon domestique, bien plus que leur noblesse et leur antique origine ; —

Digitized by Google

d'ailleurs l'incertitude qui peut régner sur ses véritables aïeux ne saurait rien enlever à la célébrité de son nom, car son mérite et ses œuvres n'en paraîtront que mieux le plus grand et le plus sûr de tous ses titres aux yeux de ses contemporains et de la postérité.

Il fut baptisé à Vienne par l'évêque Mamert. Il fréquenta dans sa jeunesse les écoles publiques de cette cité et celles de Lyon, si renommées alors; c'est de ce foyer, en effet, que le soleil des sciences et des lettres sur son déclin répandait ses dernières lueurs sur l'univers déjà à moitié plongé dans les ombres de la barbarie. Il eut pour maître le célèbre rhéteur Sapaudus de Vienne, et Claudien Mamert, le philosophe le plus savant et le plus éloquent des Gaules, l'auteur d'un traité *De Natura animæ*, qui présente, au jugement de M. Guizot, une élévation et une profondeur d'idées, une finesse et une netteté d'aperçus sur la nature propre de l'âme et son unité, dignes de faire honneur aux philosophes de tous les temps.

Sénateur romain comme ses pères, ayant en perspective tous les avantages de la fortune et de la naissance, tous les honneurs et toutes les joies que le talent peut légitimement ambitionner, il s'arrache au monde, jeune encore, et s'ensevelit dans le monastère de Saint-Pierre de Vienne. Là, il trouve pour guide, dans sa nouvelle carrière, Léonien, ce barbare converti au christianisme, originaire des forêts de la Pannonie, emmené captif dans les Gaules, qui, pendant quarante années, reclus dans une étroite cellule, soit à Autun, soit à Vienne, étonna le monde par ses incroyables austérités, dont le récit se lit encore sur la pierre de son sépulcre, conservée dans la cathédrale de Saint-Maurice.

Vers 490, Avitus fut arraché à sa retraite, pour remplacer, sur le siége épiscopal, saint Isique, son père. Il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée de 518 à 520, et non en 525,

Digitized by Google

comme on l'a généralement écrit, sur l'autorité d'Adon, évidemment inexact en ce point.

A cette époque, où les invasions des Goths et des Visigoths, des Francs et des autres peuples barbares, se succédaient au midi de la Gaule, comme les flots pressés de la mer se poussent et se repoussent vers le rivage, la tâche d'un évêque, et surtout dans une ville importante comme l'était alors la cité Viennoise, était laborieuse, pleine de difficultés et de périls; les écrivains, qui ont traité des antiquités de notre histoire, en ont tous retracé le tableau. A ce moment, l'hérésie arienne, épuisant un suprême effort contre le catholicisme qui reprenait hautement le dessus dans les Gaules, *tenait toute l'Eglise en action*, ébranlait les deux Empires par le contre-coup de ses dernières convulsions.

Saint Avite fut toujours sur la brèche; persécuté par les Ariens, chassé par eux de son siége, souvent attaqué auprès de Gondebaud, roi des Bourguignons, arien lui-même, dépouillé de ses biens, exposé plusieurs fois à la mort, *il se tira*, dit M. Guizot, *de toutes ces épreuves avec sagesse et bonheur, respecté et ménagé des maîtres du pays, sans jamais abandonner son opinion.* Il fut toujours égal à la fortune, qu'elle l'accablât de faveurs ou d'injustices.

Le récit détaillé de sa vie me mènerait trop loin; je résume en peu de mots son administration, son caractère et ses écrits.

En 496, il félicite Clovis, roi des Francs, sur sa conversion; il entretient, soit par correspondance soit verbalement, avec Gondebaud, une savante controverse sur les matières religieuses; quoique l'un des plus jeunes parmi les évêques présents à la conférence qui eut lieu, à Lyon, en 499, entre les Catholiques et les Ariens, devant le roi des Bourguignons, il y porte la parole, au nom de tous ses collègues; son éloquence douce et persuasive, sa figure calme

Digitized by Google

et *angélique*, selon le langage même d'une relation du temps, contrastent si vivement avec les grossiers emportements de Boniface, l'orateur du parti contraire, que le roi ébranlé pleure de ne pouvoir se convertir dans la crainte de perdre sa couronne ; son talent oratoire, comparé par ses contemporains à celui de Cicéron (*erat alter Tullius*), le fait rechercher dans toutes les grandes occasions ; il prêche à la dédicace de l'église Saint-Michel à Lyon, à celle de Saint-Pierre à Genève, à celle de la basilique de Tarantaise, à la cérémonie de la restauration du monastère d'Agaune, et à l'ordination de plusieurs évêques ; il convertit à la foi catholique, Sigismond, fils de Gondebaud, Sigeric fils de Sigismond, et petit-fils par sa mère de Théodoric-le-Grand, ainsi que la princesse sœur de Sigeric ; il résiste au zèle indiscret de certains prélats qui songeaient à profiter de la victoire de Clovis, pour enlever aux Ariens leurs basiliques : *On m'objectera peut-être*, dit-il, *que les hérétiques, s'ils étaient les plus forts, profaneraient nos autels. Cela est vrai, je ne saurais en disconvenir. Dès qu'ils le peuvent, ils s'empressent d'envahir les temples des autres, de leur imprimer la souillure de leur contact impie. Mais recourir à la force brutale, s'emparer violemment d'un lieu, changer la destination des autels, tel n'est point le rôle qui convient à l'Eglise ; elle doit rester pure comme la colombe. Plus l'hérésie croit ces excès licites, plus nous devons nous en abstenir. Irons-nous chercher des exemples dans les fureurs de nos ennemis ?*

Mais Avitus sait aussi, lorsque les circonstances l'exigent, résister avec énergie ; il insiste pour que Victorius, évêque de Grenoble, dans l'intérêt de la discipline ecclésiastique, tienne tête à des *clercs turbulents et pleins de malice, qui osent recourir, contre l'autorité de leur pasteur, à l'insolente hardiesse des grands du siècle jaloux d'un pouvoir qui ne leur appartient pas ;* il préside plusieurs conciles, notam-

Digitized by Google

ment celui d'Epaone, en 517; il y fait prévaloir les décisions les plus modérées et les plus tolérantes; il restaure et bâtit plusieurs temples; il rachète un grand nombre de prisonniers; en ces temps de guerres incessantes, l'esclavage était la condition des vaincus; le parti vainqueur rentrait, après chaque expédition, chargé de butin et poussant devant lui un troupeau de captifs, femmes, enfants, vieillards, pères ou fils de famille, tous enlevés à leur patrie, arrachés à leurs affections; en 494, l'évêque de Vienne s'unit à Syagria et à Ennodius de Pavie, pour briser les fers de tous les Lyguriens amenés dans les Gaules par l'armée de Gondebaud; sa correspondance avec le préfet des Gaules, Libère, et les évêques d'Italie, nous le montre *toujours heureux de n'être point trouvé indigne de coopérer à ce ministère de charité;* il devient bientôt, avec saint Rémy de Reims, et saint Césaire d'Arles, l'oracle de l'Eglise gallicane; l'autorité de son nom s'étend par tout l'Occident et sait même se faire accepter jusque dans les dernières extrémités de l'empire grec.

Tel fut le rôle de l'évêque; quant à celui de l'homme d'État, s'il est possible de séparer ces deux choses dans un siècle où la vie religieuse et la vie civile étaient si étroitement unies, dans les fonctions épiscopales surtout, il n'est pas moins glorieux.

Après avoir longtemps supporté avec une grande dignité les injustes préventions du roi Gondebaud, enfin mieux connu de ce prince, il acquiert toute son estime et toute sa confiance; toujours fidèle à son roi, il ne l'abandonne pas dans ses revers; il le suit dans Avignon après sa défaite, et il profite de ses amicales relations avec Aurélien, confident de Clovis, pour nouer les négociations qui doivent rendre bientôt au malheureux Gondebaud la paix avec les Francs et la possession de son royaume; il éclaire et adou-

Digitized by Google

cit l'esprit ombrageux et cruel de ce prince ; on ne saurait en douter, c'est à son influence bienfaisante et civilisatrice qu'il faut attribuer ce génie de tolérance religieuse et d'égalité pour toutes les races qui distingue la loi Gombette parmi les autres législations de cette époque ; il demande, le premier de tous, l'abrogation des lois sur l'usage du duel judiciaire et des *épreuves de Dieu*, il reproche à ces institutions d'origine barbare d'outrager la divinité, de violer la loi de nature et l'Évangile, et de laisser presque toujours succomber l'innocence opprimée par l'audace, la ruse et la force brutale.

Après la mort de Gondebaud, il est le confident le plus fidèle et le plus sage conseiller de son successeur Sigismond ; il ménage à ce prince les faveurs des plus hauts personnages de la Cour d'Orient, et de l'Empereur Anastase lui même ; il lui prête sa plume élégante pour correspondre avec cette chancellerie de Byzance si avide du beau langage.

Au point de vue littéraire, nous devons d'abord à Avitus d'avoir recueilli et publié les œuvres de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, son parent et son ami ; et c'est là, Messieurs, à coup sûr un grand titre à la reconnaissance de la postérité, car les œuvres de Sidoine sont l'un des monuments les plus curieux de cette littérature et de ces mœurs de transition du Ve siècle.

L'évêque de Vienne avait lui-même laissé un grand nombre d'écrits : un volume d'Homélies, un livre sur la divinité du Christ, un livre sur la naissance du Christ, plusieurs livres contre les Ariens, un livre contre Fauste de Riez sur la liberté humaine et la prédestination, un recueil de ses dialogues avec le roi Gondebaud, un livre contre l'hérésie du Fantôme, neuf livres de lettres, enfin six poëmes en vers hexamètres : la Création, la Chute de l'homme, le Jugement de Dieu ou l'Expulsion du Paradis, le Déluge, le Passage de la mer rouge, l'Eloge de la Virginité.

Digitized by Google

Ses Poésies et ses Epitres sont les seuls ouvrages qui nous restent de lui presque entiers, nous n'avons de ses autres œuvres que des fragments à peine suffisants pour nous faire apprécier l'importance de la perte qui a été faite.

Dans ses lettres adressées à tous les plus grands personnages de son époque, aux papes, aux empereurs d'Orient, aux rois des Francs et des Bourguignons, aux consuls de Rome et de Constantinople, aux patriarches et aux évêques d'Orient, d'Italie et des Gaules, aux préfets et aux vicaires des Gaules, aux rhéteurs de Lyon et de Vienne, saint Avite nous a laissé un miroir fidèle des hommes et des temps. C'est dans ses écrits que les Mabillon, les Fleury, les Dupin, les Tillemont, les Dubos et, de nos jours, les Guizot, les Thierry, les Petigny, les Savigny, et tant d'autres, ont trouvé la clé de plusieurs de ces problèmes si difficiles sur les origines de notre nation, et la civilisation aux temps mérovingiens.

Ses lettres furent publiées pour la première fois en 1643, à Paris, par le Père Sirmond, avec des notes très-estimées. Cette édition est pour ainsi dire la seule, car elle a été réimprimée, mais non corrigée. Cependant elle offre, dans plusieurs passages, un texte incomplet ou altéré, le manuscrit dont s'est servi l'éditeur étant, comme il le dit lui-même, très-incorrect (*tædium quod in vitiosi codicis emendatione devorandum fuit*).

Dans une lettre du 11 mars 1717, adressée au président de Valbonnays, Etienne Baluze se plaint vivement de ce que Sirmond ait laissé ignorer où il avait trouvé le manuscrit des Epitres d'Avitus. Mais un autre savant jésuite, le P. Jean Ferrand, originaire du Velay, qui a publié à Chalon-sur-Saône, en 1661, quatre nouvelles lettres d'Avitus, a trahi le secret de son confrère. Il nous apprend que Sirmond fit usage d'un Codex conservé alors à la bibliothèque des chartreux de Pa-

Digitized by Google

ris, (*quæ tamen in nostri Sirmondi manus è Parisiensi chartusiâ tandem aliquando venerunt*).

Qu'est devenu ce manuscrit? est-il à la Bibliothèque impériale? on l'ignore encore. Toutefois le Catalogue dressé par M. Delisle mentionne, sous les numéros 8913 et 8914, divers fragments des œuvres d'Avitus, sur *papyrus*. Ce sont sans doute les mêmes rouleaux dont parlait Mabillon, dans son livre de *Re diplomaticâ* : « *Nous avons encore*, dit-il, *deux manuscrits qui représentent d'une manière plus particulière l'écriture Franco-Gallique ou Mérovingienne; l'un de la Bibliothèque du roi qui renferme les homélies d'Avitus*, etc.

Mais en examinant attentivement le *spécimen* du manuscrit reproduit en *fac simile*, dans le *Traité de la Diplomatie*, j'ai retrouvé, non le texte d'une homélie, mais celui de la septième Epître d'Avitus, adressée au patriarche de Constantinople : *Dùm Domnus meus filius vester*, etc.

Mabillon aurait donc commis une erreur; le manuscrit de la Bibliothèque du roi contenait au moins une partie des Epîtres de l'évêque de Vienne.

Quoi qu'il en soit, le Codex dont s'est servi le P. Ferrand est tout autre, et il existe encore; il est à Lyon, dans ce trésor de richesses littéraires, que renferme la Bibliothèque publique de notre ville. Il figure sur le Catalogue Delandine, au n° 535, *nunc* 111.

Laissez-moi vous dire un mot de ce magnifique volume, in-folio, sur vélin, d'une écriture du Xe ou du XIe siècle au plus tard, admirablement conservée, avec une reliure de l'époque. Il contient d'abord 40 lettres de saint Paulin de Nole ou adressées à saint Paulin, quelques poésies de cet auteur, puis les lettres d'Avitus ou adressées à Avitus au nombre de 88, une épître de saint Eucher, évêque de Lyon, et enfin deux ouvrages d'Agobard, savoir la lettre

Digitized by Google

à Barnard, évêque de Vienne, *Sur la Dignité du sacerdoce*, et le livre contre Amalaire.

Ce manuscrit a servi à Baluze pour son édition des œuvres d'Agobard, donnée à Paris en 1666: il a passé par les mains les plus savantes du XVIIe et du XVIIIe siècle; il porte écrite sur ses gardes toute l'histoire de son origine et de ses glorieuses destinées.

Sur le dernier feuillet on lit: *Liber Sanctæ Mariæ Bonnevalt*, et plus bas: *Bonnevault.*

L'abbaye de Bonnevault, au diocèse de Vienne, fut créée par des moines, envoyés de Clairvaux, par saint Bernard, en l'an 1117; ainsi, ce manuscrit sort de cette fameuse abbaye, et il est contemporain de sa fondation.

Le mot *Bonnevault* est recouvert par la signature *Leusse*, et sur la première garde on lit: *Petri de Trivio, E. Vienn. Can. ex libris.* Il y a là, en quelques caractères, toute une histoire de ce volume, digne d'intéresser surtout les érudits de Lyon.

Le P. Ferrand, dans la préface de son édition des quatre lettres d'Avitus, dit que ce volume lui fut prêté par *M. Leusse, in summo rei Tributariæ tribunnali Allobrogum sapientissimus olim senator.*

Il avait résolu de profiter de cette communication, pour mettre au jour les deux ouvrages encore inédits d'Agobard; mais son savant ami, M. de Lamarre, président du parlement de Bourgogne, lui ayant demandé de se réserver cette tâche, il ne put le lui refuser. Cependant M. de Lamarre ne donna pas suite à son dessein.

Quelques années plus tard, Etienne Baluze, rassemblant les matériaux de son édition d'Agobard, reçut de son ami Antoine Vion d'Hérovalle un recueil de notes relevées dans le temps par le P. Chifflet, sur le manuscrit de Bonnevault; il voulut remonter à la source; il s'adressa à son ami Fran-

Digitized by Google

çois de Solleyzel, sieur du Clapier, échevin de Lyon, homme très-versé dans les belles-lettres, et, par cette entremise, ce volume, qui était alors la propriété de Pierre de Marnais, conseiller au parlement de Grenoble, lui fut adressé à Paris. *Il reconnut*, dit-il dans la préface de son livre, *que ce manuscrit était bien celui qu'avait vu le P. Chifflet, puisqu'il portait sur la garde une mention constatant qu'il avait appartenu au monastère de Bonnevault.* (*Is ipse liber nimirum quem Chifletus viderat, nam in eo scriptum est librum fuisse ex bibliothecâ monasterii Bonevallensis*).

Baluze ajoute qu'en comparant ce manuscrit à la version des lettres de saint Avite, donnée par Sirmond, il avait remarqué combien elle était défectueuse, et pris des notes pour en faire une édition meilleure ; ses autres travaux ne lui ont sans doute pas laissé le temps de remplir cet engagement.

Entraîné par le goût de l'étude et l'unique désir d'apporter, selon mes forces, un faible tribut à la culture de l'histoire et des belles lettres, et d'éviter aux autres de pénibles recherches et de laborieux rapprochements de textes, j'ai suivi le plan tracé par le savant bibliothécaire du grand Colbert; quelle douce récompense ce serait à mes peines si cette illustre Académie daignait approuver mon entreprise!

J'ai joint au texte corrigé une traduction en français et quelques notes.

Je prends la liberté, Messieurs, de mettre sous vos yeux, comme un *spécimen* de mon travail, la traduction de la lettre adressée, par l'évêque de Vienne, au Roi Clovis, à l'occasion de son baptême.

« Ep. XLI. *Avitus, évêque de Vienne, au Roi Clovis.*

« Nous avons vu les sectateurs des différents schismes, d'autant plus partagés de sentiments et divisés entre eux qu'ils sont en plus grand nombre, et tous vides de vérité,

Digitized by Google

s'efforcer de dissimuler, sous le nom commun du Christianisme, le choix que vient de faire la haute pénétration de votre esprit. Mais, tandis que nous autres Catholiques, remettant avec confiance notre sort à l'éternité, nous laissons à l'avenir le soin de manifester quels sont ceux dont la croyance est la vraie, un rayon de vérité a brillé tout à coup de nos jours. Il semble, en effet, que la divine Providence ait en quelque sorte suscité de nos temps un arbitre pour trancher la question. Le choix que vous avez fait pour vous-même, est un jugement pour tous ; votre foi assure notre triomphe.

« En général, ceux qui se trouvent dans une situation pareille à la vôtre, lorsqu'ils sont pressés, soit par les instances des évêques, soit par les sollicitations de leurs compagnons, de rechercher leur salut dans la foi véritable, ont coutume d'alléguer les traditions de leur race, le culte et la religion de leurs pères. Sacrifiant ainsi leur salut à une fausse pudeur et restant attachés à l'incrédulité, sous le vain prétexte d'un inutile respect pour leurs ayeux, ils prétendent qu'il leur est en quelque sorte impossible de prendre un parti.

« Mais, après l'évènement miraculeux dont nous sommes témoins, de telles excuses et une pudeur si fatale ne sauraient plus être invoquées. Vous tenez à ne devoir à vos ayeux que votre seule noblesse, vous voulez à votre tour faire rejaillir sur votre race tout ce qui peut mettre le comble à la grandeur d'une illustre famille. Vous devez votre fortune à vos pères, mais vous voulez en laisser à vos descendants une plus grande encore. Vous êtes l'égal de vos ancêtres, car vous régnez comme eux sur la terre ; mais vous relevez votre postérité, car vous l'établissez dans le royaume éternel.

« La Grèce peut être fière d'avoir un prince de notre religion ; mais elle ne peut plus se vanter d'être seule à mériter cet honneur, il ne va plus manquer au reste de l'univers.

Digitized by Google

Les régions de l'Occident ont vu, en effet, dans un roi déjà renommé parmi elles, briller un astre nouveau. Il était juste que son éclat commençât à resplendir le propre jour de la Nativité du Sauveur, et que votre régénération, par l'onde salutaire, eût lieu le jour même où le monde a reçu, pour sa rédemption, le Seigneur du Ciel. Que cette journée, célèbre par la naissance du Seigneur, le soit donc encore par la vôtre, car vous êtes né au Christ, le jour même où le Christ est né pour le monde ; et, dans ce jour, vous avez consacré votre âme à Dieu, votre vie à vos contemporains et votre nom à la postérité.

« Que dire maintenant de la glorieuse solennité de votre régénération? Si je n'ai point assisté en personne à cette cérémonie sacrée, j'y étais présent par le cœur, et associé à la joie de tous. La bonté divine avait permis, en effet, pour que rien ne manquât au bonheur de nos contrées, qu'avant votre baptême, l'envoyé de votre sublime humilité pût parvenir jusqu'à nous. Ainsi, cette nuit bénie nous a trouvés, après une longue attente, pleinement rassurés sur vous. Nous nous représentions en nous-même quel grand spectacle allait être donné au monde, alors que tant de pontifes rassemblés, que tant de mains pieuses empressées aux fonctions du saint ministère, retremperaient votre corps royal dans les ondes vivifiantes du baptême: votre front redouté des nations s'inclinant devant les serviteurs de Dieu; cette chevelure, nourrie sous le casque guerrier, revêtue, par l'onction sainte, du casque du salut: ces membres sans tache, dépouillés pour un instant de leurs pesantes armures, et couverts de la robe de lin dont ils égalent la blancheur.

« Daignez le croire, ô le plus illustre des rois, la souplesse de ce vêtement apportera à vos armes une nouvelle force, et autant jusqu'ici vous avez dû à la fortune, autant, et plus encore, vous devrez à votre sainteté.

Digitized by Google

« Je songerais à ajouter à ces éloges quelques mots d'exhortations, s'il manquait quelque chose à votre instruction ou à votre fidélité. Mais irai-je prêcher la foi à celui qui vient d'être reçu au nombre *des parfaits*, et qui, même avant d'avoir été admis dans nos rangs, avait su de lui-même découvrir la vérité? Vous parlerai-je de l'humilité, à vous qui, depuis de longues années déjà, nous avez donné tant de marques d'un dévouement que vous ne commencez que maintenant à nous devoir par profession? Vous exhorterai-je à la miséricorde, alors que tout un peuple de captifs, dont vous venez de rompre les fers, atteste votre clémence, à l'univers, par sa joie, à Dieu, par ses larmes.

« Il n'est qu'une seule chose dont je souhaiterais l'accroissement. Puisque Dieu va appeler à lui, par votre entremise, votre nation toute entière, je voudrais vous voir puiser, dans le riche trésor de votre cœur, des semences de foi pour ces nations éloignées, qui, plongées encore dans leur ignorance naturelle, n'ont point été corrompues par le venin de l'hérésie. Appliquez-vous donc, sans honte et sans négligence, en envoyant même, s'il le faut, des ambassadeurs, à étendre le royaume de ce Dieu qui a élevé si haut votre fortune. Que ces peuples étrangers, encore ensevelis dans le paganisme, s'habituent à vous servir, rattachés d'abord à votre autorité par les liens de la religion ; et tandis qu'ils sembleront rester sous la dépendance d'un autre pouvoir, qu'ils reconnaissent moins leur prince que leur race.

« Aucun pays ne doit donc revendiquer pour lui seul, comme ayant une juridiction limitée, ceux que vous avez élevés *au comble de tous les honneurs*. Vous êtes comme le Soleil dont les rayons appartiennent à tous ; si les contrées plus rapprochées de son foyer en reçoivent une lumière plus vive, les pays plus lointains ne sont pas néanmoins privés de ses rayons bienfaisants. Ainsi, brillez à jamais,

Digitized by Google

pour ceux qui sont auprès de vous par l'éclat de votre diadème, et pour ceux qui en sont éloignés par celui de votre majesté. Tout s'unit pour célébrer cette succession heureuse de victoires que votre nation vient de remporter par votre bras. Nous ne sommes point étrangers à vos prospérités: chaque combat, que vous livrez là haut, est pour nous ici une victoire.

« Au milieu de tant de succès, votre clémence, toujours empressée, fait connaître votre attachement à la foi catholique; et dans ce rang suprême qui vous donne autorité sur toutes choses, votre sainteté n'éclate pas moins que votre puissance. C'est elle sans doute qui vous a porté à réclamer, par *les oracles de vos lettres de prince*, le fils de l'illustre Laurent, votre serviteur. Je me flatte d'avoir obtenu de mon Seigneur, qui bien qu'étant le roi de sa nation, n'est cependant que *votre soldat*, l'exécution de vos ordres. Il n'est rien, en effet, en quoi il ne veuille vous servir. Il vous recommande son envoyé; quant à moi, je m'associe à la joie de ce dernier et lui envie le bonheur de vous voir. On doit l'estimer plus heureux d'être admis à contempler le Père de tous, que d'être rendu à l'auteur de ses jours. »

La suite au prochain numéro.

Digitized by Google

ORIGINES DE LUGDUNUM

—

DIVINITÉS SÉGUSIAVES.

—

III.

MUSÉE LAPIDAIRE (1).

ARPA, ARPHA, ARPUS ou ARPHUS. — Il n'est aucun antiquaire qui ne connaisse la touchante inscription de Marcus Aurelius Faustinus, cet enfant de huit ans, qui souhaitait de mourir avant ses parents ; je me contenterai donc d'en transcrire ici les deux dernières lignes :

VIVAT. QVI. DIXERIT. ARPAGI
TIBI. TERRAM. LEVEM.

Les noms de cet aimable enfant le font supposer issu de parents romains. Cependant, la formule *arpagi* de l'inscription semble indiquer que, si la famille de M. A. Faustinus ne cachait pas sous des appellatifs latins, comme tant d'autres, une origine gauloise, elle avait du moins adopté quelques-uns des rites religieux de la cité devenue sa résidence.

En effet, cette formule n'a point une origine romaine ; elle vient directement de la Gaule et de la Grèce anté-homérique. Les peuples de ces contrées étaient persuadés que l'âme, en s'échappant de l'enveloppe humaine, était saisie par des dieux

(1) Voir Colonia, *Histoire littéraire et antiquités de Lyon*, t. I, p. 210 et 211. — De Boissieu, *Inscript. antiq.*, p. 447. — Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1335, 1er édit.

Digitized by Google

chargés de la mener dans les régions constellées, palais éclatant de l'immortalité.

Chez les Hellènes des premiers âges, cette mission appartenait aux *Harpyes*, littéralement : *Celles qui enlèvent* (1). Mais ces divinités n'étaient point alors les êtres hideux, abominables, immondes, que les poètes et les mythographes venus après Homère se plaisent à revêtir de couleurs odieuses.

Le chantre d'Achille et d'Ulysse fidèle aux traditions primitives, nous représente ces déesses, filles de Thaumas, comme douées d'une jeunesse éternelle et d'une beauté pérenne. Munies d'ailes rapides, habitantes de la haute atmosphère, elles sont, comme les Marouts védiques, des personnifications des vents (2). La seule que nomme le vieux Mélésigène, *Podargé* (3), signifie : *Celle qui a des pieds blancs*, ou, plus conformément à l'ancienne étymologie grecque et sanscrite: *Celle dont les pieds rayonnent, tracent un sillon de lumière rayonnante* (4).

Ainsi, les Thaumantides ont, avec la présidence des tempêtes, la charge d'enlever les âmes, surtout les âmes des mortels qui disparaissent inopinément, sans laisser de traces, ou se dévouent eux-mêmes à la mort, dans un but sublime. En un chant de l'Odyssée, Pénélope leur fait enlever les filles de Pandarus. Dans un autre, Télémaque effrayé de la longue absence d'Ulysse, s'écrie : « Aujourd'hui mort sans gloire, les Harpyes l'ont enlevé (5) ! »

(1) Gr. ἁρπάζω, j'enlève.

(2) A. Maury, *Hist. des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 167, 294 et 295.

(3) *Iliade*, ch. XVI, v. 150, 59.

(4) Gr. ἀργῆς, splendens, albore nitens ; sansc. *radj.*, nitescere, radiare. — Pareillement, le latin *argentum* a son représentant dans le sansc. *radjata* (le zend *eresata*).

(5) Dans les divers passages où le divin poète fait figurer les Harpyes comme ravisseuses d'âmes, elles portent indifféremment ce nom de Harpyes et celui de Θύελλαι, tempêtes :

νῦν ἄυ παῖδ'ἀγαπητὸν ἀνηρείψαντο Θύελλαι

Odyssée, IV, 727.

Digitized by Google

Hésiode accorde encore aux filles de Thaumas la beauté qu'elles possèdent à l'époque d'Homère. Les champs du ciel sont toujours leur demeure, et la vélocité de leurs ailes égale la rapidité des vents et des oiseaux. Le poète ascréen même, dans un passage conservé par Strabon, suppose, ce qui est conforme à la tradition homérique, que les Harpyes enlevèrent Phinée, roi de Salmydessus, et le transportèrent chez les Galactophages (1).

Dans les croyances gauloises, l'enlèvement de l'âme, son introduction au séjour du bonheur éternel, sont confiés à l'Odin celtique, Ouiddon ou Widdon, le même que Toth ou Hermès (2). L'antique Hermès est un dieu psychopompe. En cette qualité, il tient quelquefois la *harpé* (3), l'arme redoutée de Chronos, à la lame courte, plate et recourbée, au coup irrémédiable. De là le surnom de *Harpédophore* que les poètes lui donnent (4).

Widdon, conducteur des âmes, doit être le même qu'*Arpha*, *Arpa*,

τόφρα δέ τὰς κούρας Ἅρπυιαι ἀνηρείφαντο.

Id., XX, 77.

νῦν δέ μιν ἀσκλιῶς Ἅρπυιαι ἀνηρείφαντο.

Id., I, 241

— Ἀσκλειῶς, sans gloire, doit signifier ici, en se reportant aux idées du siècle d'Homère, *privé des honneurs de la sépulture*.

(1) ..... μεταχρόνιαι γὰρ ἄλλον

Theogon., v. 269.

Strabon, *Geogr.*, liv. VII, ch. 3, § 9.

(2) « ... Ce dieu, dit M. Henri Martin, est le guide des voyages célestes comme des voyages terrestres, des relations d'outre-tombe comme des affaires de ce monde ; il est le *conducteur des âmes*, ainsi que le Toth et l'Hermès d'Egypte et de Grèce. Mais il ne les conduit pas dans les lieux inférieurs, dans les entrailles de la terre. Les espaces sans bornes sont ouverts aux pèlerins immortels qui le suivent. » (*Gaule avant J.-C.*, t. Ier de l'*Hist. de France*, IVe édit.) L'appellation *Widdon*, forme primitive et régulière, s'est altérée en *Gwidion* et *Gwyon* chez les Bardes, auteurs des Tryades, comme en *gwid*, son radical *wid*, scientia, notio.

(3) Cf. ἁρπάζω, je ravis, j'enlève.

(4) Dulaure, *Cult. antér. à l'idolât.*, etc., p. 123 et 124. — Villenave, *Traduct. d'Ovide*, t. II, p. 398.

Digitized by Google

Arphus ou *Arpus*, divinité qui figure dans les Actes du martyre de saint Potin, *sanctus Potitus* (1). Identique au nom des *Harpyes*, le nom d'*Arpha*, dans ses variantes diverses, se traduit également par *Ravisseur*, *Enleveur*. Arpha est donc un dieu psychopompe, un être divin de la même espèce que les Harpyes. Les Bollandistes le mettent à tort au nombre des petits dieux, *dii minorum gentium* (2). Aussi grand que Jupiter et Minerve, auxquels il est associé par les Actes, il occupe un rang élevé dans la hiérarchie céleste. C'est un dieu très-saint, *sanctissimus deus* (3) mais dacique et, très-certainement, gaulois. Sa nationalité ressort d'une manière évidente de la lecture des textes. Saint Potin ayant reçu le jour dans Apulum, ville des Daces (4), il semble naturel que les préteurs songent à réunir un dieu de son pays aux Immortels de l'olympe romain, dont ils lui commandent de confesser la divinité ; en évoquant par cette tactique adroite, dans l'âme du futur martyr, les souvenirs de la patrie et du jeune âge, ils devaient se croire plus sûrs de faire céder sa constance.

Widdon ou Arphus a pour séjour la voie lactée. Il y guide les âmes héroïques et pures, les âmes dignes de jouir de sa présence (5). L'empyrée est aussi, nous venons de le dire, l'habitation des Harpyes ; mais l'attribution spéciale du ciel cosmogo-

(1) « *Non scis Jovem esse deum et Arpam et Arianam et Minervam.* » (*Acta Sancti Potiti martyris*, *ap. Bolland.*, t. I, p. 756). — « *Gratias tibi ago, deus Apollo et deus Arphe, et Ariane, et Minerva.* » (Id., ibid., p, 757).

(2) Id., Ibid. *in not.*

(3) *Ignoras Jovem et Arpham et Minervam esse sanctissimos deos.* » (Id., ibid., p. 762).

(4) Id., ibid., p. 753. — D'après Strabon, (*Geographic.*, liv. VII, ch. 3, § 2), les Gaulois et les Germains dominaient en Mésie, Dacie et Pannonie, sur une population d'origine Thrace. Ainsi amalgamés, ces trois peuples ont eu plusieurs divinités communes. Outre Arphus que je leur attribue, on leur connaît la déesse Sirona. (V. Orelli, nos 2001, 2048, 2049 et 5919. — Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 241).

(5) « Son royaume est le ciel empyrée ; la voie lactée s'appelle *caer Gwidion*, la ville de Guyon (v. Owen's Welsh diction., vo *Gwidion*).

Digitized by Google

nique à l'Odin gaulois est notamment digne d'attention. Elle explique la fable de Phinée transporté par les Harpyes dans les régions inexplorées des Galactophages. Les progrès de la géographie furent très-lents parmi les Hellènes. Quand ce peuple ami des fables et doué d'une imagination vive eut perdu le fil des traditions communes aux races aryennes, la voie lactée, cette partie du ciel qu'il appelait γαλαξιας κύκλος, devint pour lui le pays d'une horde scythique, dont le nom presque semblable, a la même origine linguistique. Trompé par cette similitude, il changea les heureux habitants des régions sidérales en ces Galactophages que les récits des colons grecs du Pont-Euxin reléguaient dans un lointain merveilleux (1).

On le voit, des idées de vie héroïque et pure, de félicité sans fin, étaient attachées chez les Gaulois, comme chez les Grecs primitifs, à l'enlèvement des âmes par Widdon-Arphus et les Harpyes. Ce sont, assurément, ces saintes et consolantes idées qu'exprime, dans son émouvante brièveté, ce dernier vœu des parents d'un jeune enfant de trois ans, qui se lit sur une inscription mentionnée par M. de Boissieu : ARPAGI VIVAS ! *ô Harpage, vis éternellement* (2) !

(1) Les Grecs, trois ou quatre siècles après Homère, savent confusément qu'il existe dans le nord-est de l'Europe, vers le pays des Arimaspes, des peuples Galactophages. L'auteur de l'Iliade en parle plusieurs fois, mais il ne leur connait pas d'autres noms que de vagues épithètes : *Hippémulges*, *Galactophages*, *Abiens*. « Ce sont, dit-il, par réminiscence des vieux paradis grecs et gaulois, ce sont les plus justes et les plus doux des hommes. » A l'époque de Strabon, les notions acquises sur ces peuples sont plus étendues. Le géographe d'Amasée les retrouve dans les Saces et les Massagètes; ces hordes qui voyageaient sur des charriots, faisaient en effet leur principale nourriture du lait de leurs juments (V. tout le chapitre 3 du ivre VIII de la *Géographique* , dans lequel l'immortel géographe discute les divers passages d'Eschyle, d'Hésiode et d'Homère, relatifs aux Galactophages. — V. encore Malte-Brun, *Géograph. universel.*, t. I, liv. 2, p. 29, et liv, 7, p. 94, édit. Penaud).

(2) C'est ainsi que traduit Marini. Le texte porte seulement ARPAGIVS ; mais de ce mot, le savant interprète des Actes des Frères Arvales forme

Digitized by Google

A notre connaissance, l'épigraphie et l'histoire n'offrent jusqu'ici que trois exemples de l'épithète ou formule *arpagi* : celui qui nous occupe ; celui que rapporte M. de Boissieu ; celui de Ganymède, prince troyen, de qui le tombeau fut connu dans l'antiquité sous le nom d'Ἁρπαγέιον (1), *Monument d'un Arpage*, c'est-à-dire d'un mortel disparu par l'ordre des dieux. Cette formule paraît si peu romaine, que les lapicides latins, qui n'en comprennent le sens ni la portée, se bornent le plus souvent à la remplacer par *rapte*, vocatif du participe *raptus*, enlevé (2), translation fidèle quant à l'idée de rapt, mais inexacte quant à la pensée intime, la pensée d'immortalité.

Formule grecque, arpagi doit son introduction dans Lugdunum aux Massaliotes, et peut-être aux Hellènes de l'Egée et de l'Asie-Mineure, établis, durant les trois premiers siècles après J.-C., au confluent du Rhône et de la Saône (3) ; rite gaulois, il fut apporté dans cette métropole lorsque, ainsi que je l'ai dit dans mon premier chapitre, les Ségusiaves en jetèrent les fondements.

Quoi qu'il en soit, si les noms des Harpyes et de la harpé appartiennent incontestablement à la langue d'Hésiode et d'Homère, ceux d'*Arpa*, *Arpha*, *Arpus*, *Arphus*, *Arpagius*, peuvent

ARPAGI, *arpagi*, et VS pour VIVAS, *vis* ; restitution d'autant plus heureuse qu'elle est naturelle, l'inscription exigeant un vocatif. (V. M. de Boissieu, ouvr. cit., p. 487).

(1) Colonia, ouvr. cit., p. 210 et 211.— Sur les monuments funéraires, la figure de Ganymède enlevé symbolise même une mort prématurée (Raoul-Rochette, *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, XIII-153).

(2) M. de Boissieu, ouvr. cit., id., ibid. — La formule *arpagi*, revit indubitablement dans cette autre : *raptus a Diibus*, que remplace sur un monument chrétien, mais appliquée à un enfant, la mention pieuse : *accercitus ab Angelis*.

SEVERO FILIO DVL
CISSIMO LAVRENTIVS PATER. BENEMERENTI, QVI BI
XIT ANN. IIII. ME. VIII. DIES V.
ACCERSITVS AB ANGELIS. VII IDVS. IANVA.

(Cf. Orelli, nos 4608 et 4724.

(3) M. de la Saussaye, *Hist. litt. de Lyon*, p. 16, ch. 1.

Digitized by Google

être revendiqués avec non moins d'autorité par les idiômes gaulois. Ainsi, en gaël-irl., *arbh* (arph), détruire, enlever avec violence, en gaël-ers., *arbhach* (arphash), qui fait disparaître, destructeur, *arbadh* (arphadh), destruction, arrachement, classe de mots analogues au sansc. *arb.*, détruire, frapper, enlever (1).

Ce n'est pas tout, il semble que la consonne qui terminait le nom du dieu dacique n'était grecque ni latine. Les hagiographes de saint Potin n'en auraient pas donné tant de variantes, s'ils n'eussent éprouvé d'insurmontables difficultés à la prononcer. Cette consonne est *ch* rude ou guttural, étranger en effet aux idiômes officiels de l'empire, mais suffixe dans le mot gaëlique *arbhach*.

D'un autre côté, il est important de remarquer que l'idiôme volce parlé dans la Ségusiavie possédait plusieurs mots identiques de sens et d'origine aux vocables indo-européens, cités plus haut. Le patois du petit pays de Benost, entre autres, nomme *arpie* une gaffe, une perche munie d'un crochet, et celui du Beaujolais donne au lion des armes de Beaujeu *una queoüa reverpa*, mot-à-mot *en forme de harpé* (2).

Il serait aujourd'hui peut-être téméraire d'affirmer, cependant, ce résumé des recherches de mes prédécesseurs et de mes études particulières me paraît suffisamment établir que, parmi les Lugdunenses, existait une formule funéraire remontant à l'antiquité grecque primitive, à la religion des Gaules avant J. César ; que cette formule annonce une divinité psychagogue, ayant pour fonction parfois de donner leur éternel accomplissement aux

(1) Armstrong, *Gaël. dict.*, aux mots *arbhach*, etc. — A. Pictet, *De l'affinité des lang. celt. avec le sansc.*, p. 9. — Eicchoff, *Parall. des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 269, etc.

(2) La harpé, ♄, sert encore aux astronomes à figurer la planète de Saturne. Cette arme n'était donc pas la faux que nos iconographes mettent aujourd'hui dans la main du temps. Sur un monument de Pompéi, la partie recourbée de la harpé se trouve même réduite aux simples dimensions d'un crochet, *hamus* (V. Antony Rich, *Antiq. rom. et grecq.*, au mot *hamus*).

Digitized by Google

dévoûments inspirés par la vertu, acceptés par les Dieux ; que cette divinité doit être Widdon, le Toth ou Hermès des Celtes ; que Widdon, ravisseur et conducteur des âmes, avait un nom, *Arpa*, formé du même élément que le nom des *Harpyes* ; enfin que cette appellation, retrouvée presque entière dans les patois du Rhône, autorise, jusqu'à de-plus explicites découvertes, à ranger les Ségusiaves parmi les adorateurs du dieu qui la portait.

Par conséquent, la paraphrase suivante rendrait convenablement les dernières lignes de l'inscription de M. A. Faustinus :

[QU'IL] VIVE [DE] LONGUES ANNÉES [CELUI] QUI DIRA : [LA] TERRE TE SOIT LÉGÈRE, [ENFANT] VICTIME [VOLONTAIRE] D'ARPA !

A. PÉAN.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

CHARTES BEAUJOLAISES

(SUITE).

Franchises communales.

Les franchises qui peuplèrent en quelque temps la Ville nouvelle étaient de plusieurs sortes.

La première concernait les impôts.

Le seigneur ne pouvait ni ne devait lever sur les bourgeois de Villefranche aucune taille, exaction, collecte (*talliam, exactionem, collectam*) ; il ne pouvait leur imposer aucune charge sous quelle dénomination que ce fût ; il ne pouvait les dépouiller d'aucun objet leur appartenant, frapper sur eux aucune contribution forcée (1), ni exercer aucune action vexatoire, (*facere placitum per violentiam*) pour les obliger à donner autre chose que ce qu'ils voulaient bien donner gratuitement (2). Les bourgeois étaient exempts de péages et de leydes (*de pedagio et lediis*) (3), exempts du service militaire (*non tenentur ire in chavalagium*) (4), exempts d'amendes et de peines quelconques (5), si ce n'est pourtant dans les cas formellement prévus par la charte.

Grâce à l'obscurité et à la contradiction des textes, il est fort difficile de dire jusqu'où s'étendait l'exemption de péages et leydes; car, si l'art. 7 de la charte de 1260 dit que le bourgeois en est exempt, ce qui doit s'entendre d'une manière générale, et ce qui est mieux marqué encore dans la charte

(1) Ch. de 1260 art. 1.
(2) Ch. de 1260 art. 9.
(3) Ch. de 1260 art. 7. 48.
(4) Ch. de 1260 art. 11.
(5) Ch. de 1331 art. 20.

Digitized by Google

de 1376 qui ajoute in terrâ Bellijoci, en revanche l'art. 48 de la charte de 1260 limite ce privilége aux propriétaires de maisons en ville, ce qui serait loin d'embrasser la masse des bourgeois.

Un autre ordre de franchises protégeait la liberté individuelle.

Pour redevances dues au seigneur, il était interdit de s'emparer de la personne d'un bourgeois, interdit de saisir son cheval, son âne ou tout autre objet lui appartenant, interdit de fermer sa maison, à moins qu'il ne se fût rendu coupable d'homicide, de vol ou de quelque autre crime semblable (1). Hors ces cas, s'il avait commis un fait illicite, il en était quitte pour fournir caution de sa comparution en justice, s'il ne pouvait fournir caution, alors seulement le prévôt s'emparait de sa personne, et encore s'il arrivait qu'un autre bourgeois le cautionnât, la liberté lui était laissée (2). Plus tard, une information légale dut précéder l'arrestation, même dans les cas graves, sauf le flagrant délit (3).

Ces garanties protégeaient le bourgeois même au delà de la tombe. Le seigneur ne pouvait, pour cause de délit, faire saisir les biens d'un bourgeois défunt, si ce bourgeois n'avait pas été poursuivi de son vivant, ou si, ayant été poursuivi, il n'avait pas été condamné (4).

On conçoit de quel prix étaient de semblables garanties à une époque où la personne et les biens d'un vilain étaient si peu de chose aux yeux des seigneurs.

On sait, et nous aurons occasion d'y revenir, que toute transaction, toute contravention était matière à redevance. Les officiers du sire étaient aux aguets de tout prétexte à

(1) Ch. de 1260 art. 9.
(2) Ch. de 1260 art. 50.
(3) Ch. de 1369 art. 3.
(4) Ch. de 1331 art. 3.

Digitized by Google

grossir le trésor. A la moindre querelle, rixe, procès, etc., le prévôt accourait pour faire l'affaire de son maître et au besoin la sienne.

Aussi une des plus vives préoccupations des bourgeois est-elle de s'affranchir, autant que faire se peut, de l'intervention seigneuriale, toujours coûteuse, même quand elle était gratuite.

Ainsi ils stipulent que les jours de foire ils pourront prendre gage les uns les autres sans que le seigneur ait rien à percevoir (1). En plusieurs articles, notamment en l'art. 50, à propos d'un fait illicite commis par un bourgeois, il est dit : Si aucune plainte n'est portée, le prévôt ni personne ne doit s'en mêler. Aux art. 20 et 22 au sujet des querelles, il est dit expressément : « et que plainte ait été portée » même chose à l'art. 30 à propos d'injures.

Si un homme ou une femme de mauvaise vie a insulté un bourgeois, et que celui-ci ou un de ses amis ait risposté par un soufflet ou un coup de poing, le seigneur n'aura droit à aucune amende (2). Si en voulant s'emparer d'un malfaiteur introduit nuitamment chez lui, le bourgeois ou un de ses gens l'a blessé, il ne doit rien au seigneur (3).

On voit avec quel soin jaloux le bourgeois évite le contact du prévôt. Nos chartes sont imprégnées d'un sentiment de répulsion vis-à-vis de l'autorité, poussé à l'extrême. L'idée qui domine et dirige les bourgeois, le moins d'intervention possible du seigneur dans nos affaires, conduisait droit à la suppression de ce que nous appellerions aujourd'hui le ministère public. C'est là une tendance peu sociale. Mais l'excuse des bourgeois du douzième siècle est dans ce fait que le pouvoir d'alors, le pouvoir féodal était moins leur

(1) Ch. de 1260 art. 71.
(2) Ch. de 1260 art. 21.
(3) Ch. de 1331 art. 14.

Digitized by Google

protecteur que leur ennemi, moins leur défenseur que leur spoliateur, moins leur tuteur que leur tyran.

Il faut tenir compte de cet antagonisme mutuel dans l'étude de nos priviléges, alors seulement on comprendra des dispositions qui sans cela paraîtraient étranges. Ainsi le bourgeois de Villefranche ne pouvait être tenu de faire saisir un domestique qui l'aurait volé, quand bien même le voleur aurait été pris en flagrant délit (1). Cependant la punition du voleur importe à la société entière, à cela le bourgeois répond : je suis maître chez moi et je fais la justice moi-même.

A ce sentiment exagéré d'indépendance personnelle, à cet esprit de souveraineté absolue, chez soi, se rattache l'article célèbre qui a soulevé tant d'indignations et donné lieu à tant de fausses interprétations. « Si un bourgeois a frappé sa « femme, le seigneur ne devra accueillir aucune plainte à « raison de ce fait, ni percevoir aucune amende, à moins « que mort ne s'en soit suivie (2). » Ce qu'il y a de barbare dans cette disposition ne doit pas être pris au pied de la lettre. Les bourgeois de Villefranche n'étaient ni plus ni moins brutaux que leurs contemporains. Ce qu'on a voulu, c'est éloigner les officiers du sire du toit domestique, leur ôter tout prétexte à s'immiscer dans les querelles conjugales, ce dont ils abusaient. Tel est le sens de cette clause que des traducteurs maladroits ont rendu de la sorte : « Il était permis « aux maris de battre leurs femmes jusqu'à la mort exclusi- « vement, sans que le seigneur pût les en punir (3). » D'autres sont venus qui ont répété. « Cette ville (Villefranche) fut fon- « dée par Humbert IV, sire de Beaujeu, qui, pour y attirer « des habitants, accorda, entre autres priviléges, aux maris la

(1) Ch. de 1331 art. 16.

(2) Ch. de 1260 art. 64.

(3) Brisson. *Mémoires historiques et économiques*, p. 28.

Digitized by Google

« permission de battre leurs femmes jusqu'à effusion de sang, « pourvu que la mort ne s'en suivît pas (1). » A la suite de ces deux écrivains consciencieux mais singulièrement fourvoyés, tous les fabricants de géographies, les faiseurs d'almanachs et d'annuaires, sans remonter aux sources, ont reproduit la même sottise. Il faut débarrasser l'histoire de cette vieille calomnie et laver la mémoire de nos aïeux. Brisson et Alléon Dulac, au lieu d'une reproduction erronée, auraient dû citer textuellement l'article incriminé. On y aurait vu, et il ne fallait pas pour cela une clairvoyance rare, qu'il n'y avait pas d'autre sens que celui-ci: A moins de mort, le seigneur n'a pas à intervenir dans les rixes qu'un mari peut avoir avec sa femme. Voilà la vérité. Il n'y a pas autre chose dans l'article. On est bien loin de la formule stéréotypée: Les maris ont le droit de battre les femmes.

La défiance du suzerain poussait également les bourgeois à favoriser le plus possible la conclusion des procès par l'expertise. Toujours le même mobile. Éviter le prévôt et la redevance, affranchir de l'amende demandeur et défendeur (2).

Il fallait l'avis de trois bourgeois pour que les officiers du sire pussent poursuivre un boulanger, soit à raison de la petitesse de ses pains, soit à raison d'un vice quelconque de confection (3).

Il fallait le consentement du bourgeois lui-même pour que le sire de Beaujeu pût faire faire enquête (inquirere) sur ses biens immeubles (4).

Cet esprit d'hostilité s'étendait naturellement du seigneur à ses officiers.

Le prévôt, le bailli et le juge, à leur entrée en fonctions,

(1) Alléon Dulac. *Mémoires pour l'histoire naturelle*, 1e vol. p. 73

(2) Ch. de 1260 art. 10.

(3) Ch. de 1331 art. 8.

(4) Ch. de 1331 art. 17.

Digitized by Google

avaient beau jurer, entre les mains de quatre bourgeois, qu'en ce qui concernait leur charge, ils ne feraient jamais rien contre les franchises de la ville (1), on ne les voyait pas d'un œil moins méfiant. Ils étaient sous le coup d'une suspicion légitime. Aussi avait-on formellement stipulé que si un officier du sire commettait une injure envers un bourgeois, ou s'il l'accusait de quelque délit, il devait donner caution devant le lieutenant du sire, comme un simple particulier; si son accusation n'était pas prouvée, il subissait la peine du talion et devait indemniser le bourgeois (2). Le mot talion disparut dans les chartes de 1331 et de 1369, mais l'indemnité resta, et aurait dû passer de là dans nos codes modernes où elle n'aurait pas été déplacée.

Le bailli ni ses sergents ne pouvaient se rendre adjudicataires d'un immeuble vendu judiciairement et publiquement à la foire de Villefranche (3); ils ne pouvaient à la cour de leur seigneur déposer contre un bourgeois (4). On ne les jugeait pas suffisamment impartiaux.

Les chevaliers n'étaient pas les officiers du sire, ils pouvaient à la rigueur être considérés comme indépendants de sa volonté. Ils étaient ses hommes en temps de guerre, voilà tout. Mais le lien de vassalité, la confraternité des champs de bataille, la parenté d'origine, l'esprit de caste les signalaient aux yeux des bourgeois comme les complices du seigneur, et de fait, ils l'étaient. On les avait vus guerroyer contre les communes avec autant de fureur que contre les infidèles. Aussi l'antipathie était-elle profonde et enracinée. Nombre de dispositions en témoignent.

Le prévôt était, de tous les officiers du sire, celui qui se

(1) Ch. de 1331 art. 21 et disposition finale de 1369.
(2) Ch. de 1260 art. 20.
(3) Ch. de 1260 art. 66.
(4) Ch. de 1260 art. 30.

Digitized by Google

trouvait le plus fréquemment en contact avec les bourgeois, par la nature de ses fonctions multiples. On interdit au seigneur le droit de choisir le prévôt parmi ses chevaliers (1); on fait mieux, on ne veut pas qu'un chevalier puisse posséder une maison à Villefranche (2).

Et ces bourgeois si tolérants pour leurs querelles particulières, ces bourgeois qui ne veulent pas que l'œil de l'autorité seigneuriale s'arrête sur leurs rixes, sur les coups qu'ils donnent à leurs voisins ou à leurs femmes, ils deviennent pointilleux, scrupuleux à l'excès quand il s'agit d'un chevalier. Le chevalier qui frappe un bourgeois paiera soixante sols (3). On ne dit pas combien dans le cas inverse où ce serait un bourgeois qui frapperait un chevalier, la chose n'était pas jugée possible. « Celui qui aura tiré l'épée ou le glaive pour frapper, et cependant n'aura point frappé, paiera soixante sols ou aura le poing coupé (4). » Le poing coupé disparut en 1331. Il est clair que celui qui tire l'épée ou le glaive ne peut s'entendre que d'un chevalier.

Si un bourgeois est créancier d'un chevalier, il ne pourra saisir le cheval ni le roussin sur lequel il est monté, mais il pourra saisir toute autre chose (5).

Quelle différence avec le bourgeois dont on ne peut saisir ni les vêtements, ni la porte de la maison dont on ne peut pas même fermer la porte s'il a mobilier suffisant pour répondre de la dette (6).

Si les bourgeois avaient, et cela avec raison, si l'on songe à l'incertitude de leurs destinées, la fibre si chatouilleuse vis-

(1) Ch. de 1260 art. 14.
(2) Ch. de 1260 art. 42.
(3) Ch. de 1260 art. 17 amendé en 1331. Beaujeu. 21.
(4) Ch. de 1260 art. 44.
(5) Ch. de 1260 art. 39
(6) Ch. de 1260 art. 29.

Digitized by Google

à-vis du seigneur, de ses officiers, de ses chevaliers, ils exigeaient pour eux-mêmes grande tolérance. Ils voulaient être crus sur parole ou au moins sur serment.

Un bourgeois injurié par une personne de mauvaise vie avait-il appliqué un coup de poing ou un soufflet, il ne payait point d'amende. Mais encore fallait-il savoir si réellement il avait été injurié. Sur ce point, il devait être cru sur son serment (1). Trouvait-il dans son jardin, son bois, sa vigne ou son pré, quelqu'un commettant des dégats, en portait-il plainte? l'accusé niait-il? le bourgeois était cru sur serment, pourvu toutefois qu'il ne fût pas suspect de parjure(2). De plus, les officiers de justice étaient tenus d'ajouter foi pleine et entière, jusqu'à concurrence de cent sols forts de Lyon aux écrits des bourgeois marchands, toujours avec la restriction suivante: pourvu qu'ils jouissent d'une bonne réputation et n'aient pas été punis pour parjure (3).

Ils avaient le droit d'avoir chez eux une mesure. Elle devait être légale, dans le cas où elle eût été fausse, amende de sept sols. Mais, pour en juger, la charte ne s'en rapportait pas aux officiers du sire; il fallait convoquer les meilleurs bourgeois avec le propriétaire de la mesure réputée fausse et l'échantillonner en leur présence (4).

Chacun pouvait avoir un four moyennant la redevance de cinq sols viennois, pouvait cuire où bon lui semblait, faire moudre où il voulait, et avoir un âne pour conduire son blé au moulin (5).

Ces détails, tout minutieux qu'ils soient, et précisément parce qu'ils sont minutieux, touchent aux besoins les plus

(1) Ch. de 1260 art. 21.
(2) Ch. de 1260 art. 56.
(3) Ch. de 1260 art. 65.
(4) Ch. de 1260 art. 24.
(5) Ch. de 1260 art. 54.

Digitized by Google

essentiels de la vie matérielle. On ne peut se faire aujourd'hui à l'idée des temps où chacun était obligé de moudre au moulin du seigneur, de cuire au four du seigneur, de pressurer au pressoir du seigneur, et de payer pour mouture, cuisson, pressurage ce qu'il plaisait au seigneur. En se reportant par la pensée à ces entraves de tout genre et de tous les instants, on peut juger de quels prix devaient être des conquêtes dont nous faisons fi, nous qui les possédons sans en avoir été privés et sans les avoir gagnées, et qui en jouissons comme d'une chose toute naturelle, sans nous douter que ce fut longtemps chose contestée, pour laquelle nos pères luttèrent avec opiniâtreté, et pour laquelle bien des martys inconnus moururent.

On conçoit qu'ils aient qualifié de priviléges des conditions favorables tellement en dehors de la loi commune du servage. En dehors de la ville le manant était taillable et corvéable; dans la ville, le bourgeois était libre sous une charte jurée, et n'était imposable que suivant des règles déterminées.

En dehors de la ville, tout était matière à impôt. Dans la ville, l'exemption était la règle et l'impôt l'exception. Il n'est pas jusqu'aux pommes, poires, chataignes et autres fruits semblables qui ne fussent affranchis du droit de Leyde (1).

En dehors de la ville, le seigneur prenait pour lui et ses gens tout ce dont il avait besoin sans contrôle, sans limites ni mesure. Dans la ville, il n'avait droit de prise et crédit que pendant quatorze jours (*et non alius nisi ipse*) et nul autre que lui-même (2). Ce droit de prise et crédit pesait sur toutes les denrées et marchandises. Il fut aboli en 1369, par Antoine, ainsi que le droit de provision. Nous en reparlerons en traitant des droits du sire de Beaujeu.

En dehors de la ville, il pouvait conduire son armée où il lui

(1) Ch. de 1260 art. 49.
(2) Ch. de 1260 art. 41.

Digitized by Google

convenait ; personnes et biens, tout était à sa disposition. Il pouvait amener ses troupes sur les terres de Villefranche, mais il y devait respecter biens et personnes et ne causer aucun dommage (1).

Mais qu'importaient toutes ces franchises, toutes ces garanties, tous ces priviléges, si le seigneur pouvait les violer au gré de sa force, si elles devenaient lettre morte devant les hommes d'armes, en un mot, si elles manquaient de sanction. La garantie des garanties était dans la résistance à main armée, la force opposée à la force. Quelle autre pouvait-on espérer? Si le seigneur ou ses gens s'emparaient, en violation des priviléges, de la personne ou des biens d'un bourgeois, les bourgeois ou leurs gens pourront le reprendre ou le retenir et ils ne sont pas tenus pour cela de payer amende (2). Cette disposition est de 1369. La charte ajoute que si, dans cette résistance autorisée, quelques bourgeois se permettent, contre le sire de Beaujeu, quelque injure de fait ou de parole, ils ne doivent point être poursuivis pour cela. Ce texte mérite d'être cité *in extenso:* « Et si fortè fa-
« ciendo recostam prœdictam, et retuntam, et dicti Burgenses
« et habitatores, seu eorum familiares aliquas felonias, seu
« injurias facto vel verbo committerent ergà dictum Dominum,
« quod propter hoc ipsi Burgenses seu habitatores dictam
« recossam facientes et feloniam prœdictam committentes,
« (si felonia potest dici) propter hoc non capiantur, nec capi
« debent sive arrestari, nec solvere aliquam emendam par-
« vam sive magnam teneantur: imò de prœdictis feloniis
« (si quœ dici possunt) sint et maneant quieti pœnitùs et
« immunes..... » Voilà la sanction, et cette sanction n'était point un hochet entre les mains des bourgeois de ce temps

(1) Ch. de 1260 art. 12.
(2) Ch. de 1369 art. 5.

Digitized by Google

qui savaient se lever et se battre. « Accoutumés par les « habitudes de notre civilisation à voir dans le nom de bour- « geois l'opposé de celui de soldat, nous avons peine à « comprendre ces héros de l'industrie renaissante qui mani- « aient les armes presque aussi souvent que les outils de leurs « métiers, et faisaient trembler jusque dans leurs donjons « les fils des nobles et des preux, quand le son du beffroi « annonçait au loin que la commune allait se lever pour la « défense de ses franchises (1) »

Ph. MICHAUD.

(1) Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France.*

(*La suite au prochain n°*).

Digitized by Google

NOTICE

SUR

FRANÇOIS-PAUL DE NEUFVILLE,

ARCHEVÊQUE DE LYON.

1714-1731.

—

Le siége épiscopal de Lyon était vacant par la mort de Claude de Saint-Georges, arrivée le 9 juin 1714, et ce ne fut qu'après bien des hésitations que Louis XIV lui donna pour successeur le petit-neveu de ce Camille de Neufville, François-Paul, né, le 15 août 1677 (1), du mariage de François de Villeroy avec Marguerite de Cossé-Brissac. Ses parents qui se flattaient de le voir un jour revêtu de la pourpre romaine, ne négligèrent rien pour que son éducation fût aussi solide que brillante, et ce fut aux Jésuites de Paris qu'ils en confièrent le soin. Quand il eut achevé ses études, François-Paul soutint sa thèse à la Sorbonne et y reçu le bonnet de docteur. En 1698 (il était alors un des grands vicaires de M. de la Poype de Vertrieux, évêque de Poitiers), il fut nommé abbé de Fécamp, et durant seize années il sollicita, mais en vain, une mitre épiscopale, objet de tous ses vœux : toutefois il pouvait attendre, car son abbaye, qui n'exigeait pas résidence, rendait

(1) Le prévôt des marchands de Lyon, Balthazar de Chaponnay, ayant écrit à Camille de Neufville pour le féliciter de la naissance de son petit-neveu, ce prélat lui répondit par une lettre datée de Neufville, et le remercia des vœux qu'il faisait à cette occasion. (B. Coste).

Digitized by Google

annuellement 100,000 livres (1). Sa promotion à l'archevêché de Lyon fut approuvée à Rome le 15 octobre; il reçut le pallium le 19 novembre et fut sacré à Paris le 29, dans l'église du Noviciat des Jésuites, par le cardinal de Rohan, assisté de l'évêque de Noyon et de celui de Limoges. Le surlendemain, 1er décembre, il prêta serment de fidélité entre les mains du roi. Le 6 du même mois, il prit possession de son siége par procureur, et en personne le 15 mars suivant (2); il était accompagné d'Artus Timoléon de Barcos, docteur de Sorbonne, homme d'un grand mérite, qu'il avait pris pour

(1) Voyez Boulainvilliers, *Etat de France*, t. 4, p. 11. — Après la mort de François-Paul, le roi autorisa l'archevêque de Rouen à retirer pendant six ans les revenus de la manse abbatiale de Fécamp, pour être employés aux réparations du collége de Navarre. (Voyez Piganiol, *Descript. de Paris*, t. 4, p. 580).

(2) L'avant-veille, il avait fait son entrée solennelle; il était descendu par eau depuis la porte d'Alincourt jusqu'à l'hôtel du gouverneur où il logea. Sa réception fut magnifique; il y eut le soir grand feu d'artifice; le 15, tous les corps de la ville, en robes de cérémonie, s'étaient rendus à la cathédrale pour assister à la prise de possession. Le dimanche 17, Messieurs du consulat allèrent l'inviter à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où il y eut collation et concert. L'abbesse de Saint-Pierre, Madame de Cossé-Brissac, n'épargna rien pour ajouter à l'éclat de la fête. Les illuminations, les chiffres, les flambeaux, les artifices jetés sans discontinuation témoignaient de son affection pour la maison de Villeroy. (*Les Archevêques de Lyon*, par M. Morel de Voleine, p. 521). — Il faut regarder comme apocryphe l'anecdote suivante rapportée dans les *Archives du Rhône*, t. 6, p. 222 : « L'abbé de Villeroy n'avait pu obtenir des chanoines de Lyon d'être reçu dans leur chapitre; le roi l'ayant fait archevêque de Lyon, le chapitre lui rendit les devoirs accoutumés. Le prélat qui voulait se prévaloir de ces avantages, leur dit ces mots tirés du ps. 117 : *Lapis quem reproverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* Un des chanoines lui répondit par le verset qui suit : *A Domino factum est istud, et est mirabile oculis nostris.* » M. Dugas de Bois-Saint-Just, t. 3, p. 134 de *Paris, Versailles et les provinces*, suppose que cette réponse fut faite par M. de Tencin au doyen du chapitre.

Digitized by Google

grand vicaire (1) ; il nomma pour official Paul de Cohade, seigneur de Rontalon (2), et pour suffragant aux fonctions épiscopales, Antoine Sicauld, évêque de Sinope *in partibus* (3), qui l'avait déjà été de M. de Saint-Georges.

Le lendemain de sa prise de possession, son premier acte fut un mandement par lequel il enjoignit aux prêtres et aux fidèles de son diocèse, de se soumettre à la constitution *Unigenitus* (4). Un second mandement aux mêmes fins fut publié le 14 suivant.

L'Académie de Lyon qui comptait à peine quinze années d'existence s'empressa d'ouvrir ses portes à son nouvel archevêque, qui, en acceptant le titre de protecteur de cette Compagnie, voulut qu'elle tînt ses séances dans son palais (5). Lui aussi, M. de Barcos, se fit un honneur d'être admis parmi les membres titulaires.

Après la mort de Louis XIV, arrivée le 1er septembre 1715, l'oraison funèbre de ce monarque fut prononcée dans la plu-

(1) Pendant le cours de son épiscopat, François-Paul eut encore pour grands vicaires MM. de Lacroix, Anisson, de Rochefort, prévôt d'Ainay, Dupuis, Michel, sacristain de Fourvière, et Navarre, chanoine de Saint-Nizier. (Voyez le *Calendrier de Lyon* pour 1730).

(2) Voyez la notice d'André Renaud dans les *Eloges de quelques auteurs françois*, par Joly, Michault, etc.

(3) Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, et ma *Notice sur M. de Saint-Georges*.

(4) Déjà un mandement sur ce sujet avait été édicté par Camille de Neufville. (Voyez ma *Notice* sur ce prélat, p. 5 et 17).

(5) On lit dans l'*Indicateur* de Lyon pour 1788, p. 34 : « Du vivant de François-Paul de Villeroy, l'appartement principal de son palais était magnifiquement meublé ; on y voyait des tentures de tapisseries des Gobelins, des glaces du plus grand volume, des tableaux du plus grand prix ; il y avait au fond de la galerie un grand ouvrage en peinture de Mignard, de Paris, qui représentait les reines de Perse aux pieds d'Alexandre. Tous ces effets ont été vendus après la mort de Mgr. de Villeroy, et le tableau de Mignard a été transporté en Angleterre. »

Digitized by Google

part de nos églises. Je ne puis en signaler que trois discours faits à cette occasion : l'un par le P. Valois, au Grand-Collége; l'autre par l'abbé de Barcos, aux Carmélites, et le dernier par Sébastien Briquet, chanoine de Sion. Le premier a été imprimé à Lyon en 1715; les deux autres l'ont été à Paris l'année suivante.

Le 12 février 1716, pendant que François-Paul était à Paris, on soutint dans le collége de la Trinité une thèse sur la grâce et la prédestination (1). Le P. Bimet y avait mis cette conclusion dans la 2e colonne, au sujet de la science moyenne : « Illa præscientia (de qua loquitur Augustinus) « alia esse omnino non potest quam scientia media, quæ, « salva Scripturarum, Patrum et rationis autoritate negari « nullo modo potest. » C'est ainsi qu'était exprimée cette proposition dans les thèses qui furent distribuées quelques jours avant qu'on distribuât l'*Acte*. Dès qu'on l'eût remarquée, tous les thomistes et tous les disciples de saint Augustin se soulevèrent et furent porter leurs plaintes aux grands vicaires, et il fut conclu, dans le conseil tenu à ce sujet, que le P. Bimet (2) serait obligé de changer ou d'adoucir cette proposition, ce qui fut fait en ces termes : « Prescientia qua

(1) J'ai emprunté ces détails au *Nouveau recueil de pièces fugitives*, publié par l'abbé Archimbaud, Lyon, 1717, 4 vol. in-12. Le second tome est précédé d'une dédicace de l'auteur à François-Paul de Neufville ; on y lit : « ... Les témoignages de zèle, de piété et de savoir que vous rendoit un grand diocèse, et le digne évêque, (M. d'Aubigné avec lequel vous aviez partagé les fonctions de l'épiscopat ; les peuples de Fécamp soulagés avec autant de profusion dans une année de misère, répondoient à l'Église de Lyon qu'elle auroit en votre personne un des plus grands archevêques...»

(2) Voyez sur ce religieux la *Biogr. lyonn.* et la *Biblioth.* des PP. Backer. Voyez aussi le *Mercure* de mai 1722, où se trouve sa traduction en vers français d'une Ode d'Horace, la 3e du Ier livre, laquelle a été reproduite dans le tome 5 du Recueil de l'abbé Salmon J'ajouterai que le P. Bimet a été loué par le P. Fabretti, p. 286 de ses *Lyrica et Epistolæ*, Lugd. 1747, in-8.

Digitized by Google

« Deus dirigitur ad hominis prædestinationem est, juxta « eumdem Augustinum, scientia media, qua Scripturarum, « Patrum et rationis auctoritate nititur. » Les grands vicaires assistèrent quelque temps à la thèse, et voyant que tout s'y passait tranquillement, ils se retirèrent, mais on n'y remarqua ni les Pères de l'Oratoire, ni les Jacobins, ni les Carmes chaussés et déchaussés. Le P. Alissan, docteur de Paris et prieur des Jacobins de Lyon, est celui auquel on attribua l'orage excité contre cette thèse.

Pendant son séjour dans la capitale, François-Paul obtint des lettres-patentes, datées du mois de mars 1716, confirmatives de l'Institution des *Filles de la Providence*, fondée en 1707 par M. de Saint-Georges (1).

Le 29 septembre de la même année, notre prélat, à son retour de Paris, se rendit chez les Chartreuses de Salette en Dauphiné, pour y sacrer plusieurs dames qui avaient achevé leur noviciat dans ce couvent. C'était, dit M. Morel de Voleine (2), le seul ordre de filles portant l'étole et le manipule, et faisant l'office de sous-diacre en chantant l'Epître.

(1) Ces lettres ne furent enregistrées au parlement que le 17 mars 1722; en voici le préambule : « Notre amy et féal conseiller en nos conseils, François-Paul de Neûville de Villeroy, archevêque de Lion, nous a très-humblement fait représenter qu'en arrivant dans son diocèse, il a trouvé dans ladite ville une maison appelée la *Providence*, que le feu Sr de Saint-Georges, son prédécesseur, avoit commencé d'y établir pour y élever des filles de huit ans, que la pauvreté ou le dérèglement des parents mettoient en danger de tomber dans le libertinage, et, voulant contribuer autant qu'il est en lui à un si pieux désir... il nous a supplié de confirmer ledit établissement sous le titre de maison ou Hôpital de la Providence, ou communauté de pauvres filles, dont il estime que l'administration et le soin ne peuvent être mis en de meilleures mains que dans celles des *Filles de la Trinité* de notredite ville de Lion, sous la direction de quelques dames de piété qui sont à la tête de cet établissement... »

(2) Voyez l'ouvrage déjà cité, p. 182, et mes *Documents*, publ. de 1679, p. 55.

Digitized by Google

Le mercredi 7 avril 1717, les membres de l'Académie tinrent leur première assemblée à l'archevêché. Le directeur, M. de Serres, seigneur de Charly, prononça, dit l'abbé Archimbaud (1), un très-beau discours, auquel l'archevêque répondit par un autre qui ne l'était pas moins. M. de Fleurieu, seigneur de la Tourette, y lut une Ode faite à cette occasion.

Vers le même temps, la cure de la paroisse de Saint-Michel fut unie à la prévôté d'Ainay, et notre prélat fit la consécration de la magnifique chapelle que les pénitents de Notre-Dame de Lorette venaient de faire construire sur la place de la Croix-Pâquet (2). Enfin il autorisa les Dames du Bon-Pasteur à se former en communauté en prononçant des vœux (3).

Touchés de l'état de détresse dans lequel se trouvait l'Aumône générale en 1717, les recteurs de l'Hôtel-Dieu lui vinrent en aide en lui prêtant une somme de 60,000 livres. Instruit par notre prélat de cette belle action, le maréchal de Villeroy les en remercia par une lettre que M. Dagier a insérée dans son *Histoire du Grand Hôtel-Dieu*, § 2, p. 71 (4).

(1) *Recueil* déjà cité, t. 2, p. 199.

(2) Cette chapelle, où il y avait un très-beau retable fait par Perrache, a été vendue par la Nation en 1790, au sculpteur Chinard, qui en fit son atelier. En 1815, elle fut achetée des héritiers de cet artiste par M. Trouvé qui, l'année suivante, construisit une maison sur son emplacement. Les deux colonnes que l'on voit à l'entrée de l'escalier, proviennent de l'église des Jacobins, et se trouvaient dans l'atelier de Chinard, qui les y avait fait transporter. (Note de M. Paul Saint-Olive). Voyez l'*Alm. de Lyon* pour 1755, p. 59 ; le *Tableau de Lyon*, par l'abbé Guillon ; l'*Indicateur de Lyon* pour 1810. p. 88, etc.

(3) *Alm. de Lyon* pour 1755, p. 62.

(4) Vers les premiers jours de septembre de cette année, le maréchal, alors plus que septuagénaire, vint à Lyon au sujet d'une petite sédition qui y était arrivée. Ce ne furent, pendant son séjour, que réjouissances et

Digitized by Google

Le 18 juillet 1718, il y eut une procession générale pour obtenir la cessation de la sécheresse.

Le 3 décembre suivant, François-Paul rendit une ordonnance par laquelle il instituait la fête du *Sacré-Cœur de Jésus*, qui devra être célébrée à l'avenir et à perpétuité, à commencer dès cette année, le vendredi lendemain de l'Octave du Saint-Sacrement ; « laquelle fête sera chômée par cessation de travail (1)... »

Cette même année, le P. de Colonia publia un de ses plus savants ouvrages, *La religion chrétienne prouvée par le témoignage des auteurs païens*. M. l'abbé de la Bouderie, auquel on en doit une nouvelle édition, n'a pas reproduit la dédicace que l'auteur a faite de son livre à notre archevêque (2); cependant elle méritait de l'être ; on en jugera par cet extrait :

« Monseigneur....., cet ouvrage est né, pour ainsi dire, dans une assemblée de gens de Lettres qui vous doit son assiduité au travail..., qui emprunte de vous son éclat, et que vous venez de recevoir dans votre palais..... Je suis d'ailleurs d'une compagnie qui fait gloire depuis deux siècles (3) d'être

fêtes continuelles. Une dame de Paris apprit que celles de Lyon s'empressaient fort de plaire au maréchal, en écrivant à l'une d'elles : « Apprenez-« moi, lui dit-elle, à qui le maréchal a jeté le mouchoir. » La vieille madame de Bérault, qui habitait Lyon et qui avait été autrefois des amies du maréchal, vit cette lettre et dit à celle qui la lui montrait : « Écrivez à « votre amie que M. le maréchal ne se mouche plus. » Barrière, *La Cour et la Ville*, etc.

(1) Ce mandement est contresigné *Guichard*.

(2) Trois approbations également supprimées par M. de Labouderie se trouvent dans la première édition ; la première est de M. Cohade, docteur de Sorbonne ; la seconde de l'abbé Tricaud, chanoine d'Aisnay, et la troisième est du P. Galifet, provincial de la Compagnie de Jésus en la province de Lyon.

(3) On lit dans un mémoire au sujet des Pairs, présenté en 1716 au duc d'Orléans, régent : « Les *Neuville-Villeroy* sortent d'un marchand de poissons, controlleur de la bouche de François Ier ; il est ainsi mentionné à la

Digitized by Google

attachée à l'illustre maison des Villeroys, qui s'est vue, dans tous les temps, honorée constamment de leur bienveillance, soutenue par leur protection et comblée de leurs bienfaits. La maison où j'ai passé la plus grande partie de ma vie ne présente à mes yeux que des monuments de ces mêmes bienfaits, et l'un des plus précieux, c'est cette bibliothèque célèbre (1) qui m'a fourni le fond de cet ouvrage que je n'aurais jamais osé entreprendre, ni pu exécuter sans un pareil secours..... J'y traite de la Religion, et c'est vous qui, après le vicaire de Jésus-Christ, en êtes le *Chef en France* par la prééminence de votre siége primatial... C'est à votre conduite pleine de *prudence* (2) et de lumière que l'Église se reconnaît redevable de la profonde tranquillité dont elle jouit ici...

C'est dans nos Livres saints et dans les Pères de l'Eglise que vous avez puisé cette éloquence pleine d'onction et de lumières qui nous a si souvent instruits et touchés dans la chaire de vérité; mais cette noblesse et cette simplicité d'expression, cette facilité à vous énoncer avec dignité, ces grâces qui embellissent tout ce qu'elles touchent, vous les tenez en partie du commerce que vous avez entretenu avec le siècle d'Auguste; vous avez sçu, selon l'expression d'Origène et à son exemple même, faire servir les profanes dépouilles du paganisme à la décoration du temple du Seigneur... »

Chambre des Comptes. Son fils, greffier de l'Hôtel-de-Ville, fut prévôt des marchands, et père de Nicolas de Neuville, audiencier et Secrétaire d'état. La morgue du maréchal de Villeroy a de la peine à s'accommoder d'une si basse extraction. » Voir le *Recueil de Fontenay*, A. p. 214, et le *Journal de Barbier*, VIII, 214.

(1) « L'inscription de la Bibliothèque du Grand-Collége est ainsi conçue : ÆTERNITATI VILLAREGII NOMINIS. Feu l'archevêque de Lyon, Camille de Villeroy, y ajouta, par testament, sa bibliothèque particulière. » Note de Colonia. Voyez la *Notice sur la Bibliothèque de la Ville* insérée dans l'*Alman. de Lyon* pour 1829.

(2) Je signale ce mot à M. Le C. D. F.

Digitized by Google

Pendant la peste qui ravagea si cruellement la ville de Marseille, il y eut une procession générale et des prières de quarante heures pour obtenir de Dieu la cessation de ce fléau.

L'année suivante, un *Te Deum* fut chanté, le 9 août (1), dans l'église des Carmélites, en action de grâces du rétablissement de la santé du roi. Cette cérémonie fut répétée, le dimanche suivant, dans toutes les églises du diocèse.

Une année s'était à peine écoulée depuis que la France semblait être délivrée des agitations auxquelles elle était si souvent en proie, quand tout à coup on apprit que le maréchal de Villeroy, pour avoir déplu au régent et au cardinal Dubois, avait été arrêté au Louvre, le 10 août 1722, et conduit par des mousquetaires dans le château des Villeroys où il reçut bientôt l'ordre de se rendre dans son gouvernement. La douleur qu'un événement aussi imprévu fit éprouver à notre archevêque, ne fut adoucie que par la joie de revoir son aïeul.

Le 19 du même mois, avaient aussi été exilés, sous prétexte de leurs débauches, six jeunes seigneurs de la Cour, parmi lesquels se trouvaient deux petits neveux du maréchal, le marquis d'Arlincourt et le duc de Retz (2).

(1) Cette église construite dans la seconde décade du XVIIe siècle a été démolie en 1822, sous la mairie du baron Rambaud. Le comte de Lezay de Marnésia, alors préfet du Rhône, était neveu de deux chanoines-comtes de Saint Jean du même nom. Voyez sur les tombeaux des Villeroy, le *Voyage de Genève* de Crignon d'Auzouer; les M^ss de la B. de L., n° 1367; ma notice sur *Les gouverneurs de Lyon*, etc., etc.

(2) Cette même année 1722, le P. Folard publia sa tragédie d'OEdipe, et la dédia par une Epitre en vers à notre prélat (*Mélanges* de C. B., p. 82). — L'année suivante, le libraire François Barrois lui dédia la *Vie de saint Irénée*, par D. Gervaise : « J'ose, dit-il, présenter à Votre Grandeur un ouvrage qui lui appartient à juste titre; c'est la Vie d'un grand saint que toute la France reconnoit pour son Apôtre entre ses plus glorieux martyrs, et que celle de Lyon que vous gouvernez avec tant de dignité, honore comme le plus parfait modèle de ses évêques. J'offre à la vénération de votre clergé et des

Digitized by Google

Il en est parfois des querelles des grands comme de celles des vilains; le maréchal fut rappelé, et le 5 mai 1724, François-Paul rendit une ordonnance dans laquelle on lit : « Etant obligé de quitter notre diocèse pendant quelque temps pour des affaires importantes, et ne voulant pas perdre de vue un troupeau qui nous est si cher.... Nous ordonnons par ces présentes, Qu'aucune approbation pour confesser, tant pour les Prêtres Séculiers que pour les Réguliers, ne soit donnée que dans notre Conseil qui se tiendra tous les vendredys, à trois heures après-midy, dans notre Palais,.... déclarant nulles toutes celles qui seront données autrement; Que, sous les mêmes peines, toutes les dispenses et autres actes qui émaneront de notre Secrétariat, seront signés par M. l'abbé La Croix, l'un de nos vicaires généraux, et, en son absence, par M. Terrasson, notre Official, et aussi l'un de nos vicaires généraux, — contresignés par notre secrétaire (M. Chareziou), et munis de notre sceau (1)... »

Le 27 juin suivant, le maréchal était à Versailles où il salua le Roi dans son cabinet, soutenu par ses deux fils, François-Paul et le duc de Villeroy, qui l'un et l'autre avaient été nommés récemment chevaliers des ordres du roi (2).

fidèles de votre diocèse les Annales de la vie d'un bienheureux qui les favorise d'une protection particulière; et je leur procure par là les moyens de faire le parallèle de ses vertus avec celles du Prélat qui fait actuellement l'objet de leur édification et de leur respect..... » — Le *Catalogue de la B. Lyonn. de M. Coste*, attribue par erreur la Vie de saint Irénée au libraire Barrois, n. 15,498.

(1) Cette même année, François-Paul fit imprimer un extrait du *Rituel de Lyon*, avec des *Instructions sur les Sacrements*, à l'usage des curés de son diocèse. Lyon, P. Valfray. B. Coste.

(2) *Gazette de France*. Extraordinaire du 12 juin. — B. de Lammonnoye fit, sur le retour à Paris, du duc de Villeroy, des vers qui ont été insérés, t. 2, p. 195 de ses œuvres, édit. in-4°. Suivant une note jointe à ces vers, la cause de l'exil du duc serait d'avoir prétendu que nul prince du

Digitized by Google

En 1726, le duc de Retz, neveu de notre archevêque, ayant été nommé lieutenant de roi au gouvernement de Lyon, en remplacement du marquis d'Arlincourt (1) fut présenté par son oncle à l'Académie de Lyon, qui l'admit au nombre de ses membres.

L'année suivante, par une ordonnance du 28 janvier, François-Paul défendit aux ecclésiastiques de son diocèse de porter la cravate et des justes-au-corps de couleur, de fréquenter les tavernes et les boutiques où l'on boit publiquement et des liqueurs (2). Le 21 février suivant, il autorisa la Confrérie des matelassiers à fonder, dans l'église des Grands-Carmes, une chapelle sous le vocable de l'*Ange gardien*, pour y célébrer, chaque année, la fête de saint Blaise, leur patron.

En ce temps-là, M. de Barcos ayant été nommé supérieur des communautés religieuses, Petites écoles et Hôtel-Dieu de la capitale, quitta Lyon pour retourner à Paris où il possédait un canonicat dans la cathédrale (3).

sang, pas même le régent, ne devait avoir d'entretien particulier avec le Roi que le gouverneur n'y fût présent. — On sait que Lammonnoye qui fut une des nombreuses victimes du système de Law, obtint, grâce à madame de Caylus, et sans l'avoir demandée, une pension de trois cents livres que le duc lui faisait payer le 1er janvier de chaque année. *Œuvres* déjà citées, t. 1, p. 58. Voyez *Les Villeroy*, par M. Henri Morin-Pons, p. 26.

(1) Par un acte du 11 octobre 1726, le Consulat fit une pension de mille livres à Camille Falconet, médecin du Roi, en récompense des soins qu'il avait donnés au marquis d'Arlincourt dans sa dernière maladie. Le 2 septembre 1728, il en fit une autre de trois cents livres à dame Elisabeth L'Heureux, nourrice du comte de Sault, arrière-petit-fils du maréchal, en reconnaissance des soins qu'elle s'était donnés pour son éducation.

(2) Cette dernière disposition a été reproduite dans les Statuts de Mgr de Pins.

(3) L'abbé de Barcos mourut, âgé de 89 ans, le 19 mai 1764 ; il était d'une maison alliée à celle des Foudras, et il avait professé la philosophie au collége de Plessis. « C'étoit, disent les Mémoires du temps, un ecclésiastique recommandable, réglé dans ses mœurs, mais qui se plaisoit à fatiguer

Digitized by Google

Les Pères de l'Oratoire avaient fondé un collége dans leur maison, à Notre-Dame des Grâces, au delà de la Loire, près de Saint-Rambert en Forez. Ces religieux, ayant refusé de se soumettre à la Constitution *Unigenitus*, le collége fut interdit et fermé en 1729 (1).

Cette même année, il sortit des presses de Pierre Valfray, imprimeur de l'Archevêché et de la Société de Jésus, une feuille supplémentaire au *Bréviaire romain*, contenant un Office pour la fête de saint Grégoire VII, pape et confesseur (2); un arrêt du Parlement, rendu le 20 janvier 1730, supprima cette feuille où l'on voyait « ce qu'il y a de plus « capable d'inspirer l'excès des prétentions ultramontaines. »

Le 18 juillet suivant 1730, mourut, à Paris, le maréchal de Villeroy (3). Les deux petits-fils qui l'avaient assisté dans ses derniers moments, rapportèrent sa dépouille mortelle à Lyon, où elle fut inhumée dans l'église des Carmélites. Son oraison funèbre fut prononcée dans l'église de la Charité, par le P. Louis Renaud, dominicain, le 15 septembre (4), et son

les jésuites dans leurs thèses » dont il ne sortoit jamais qu'avec de grands applaudissements. « Il était simple et naïf dans ses discours, et surtout dans la confession où il s'expliquoit d'une manière si libre que les femmes en étaient tout-à-fait honteuses. » Voyez M. Morel de Voleine, *Archevêques de Lyon*, p. 182, et la *Biogr. Lyonn.* p. 24.

(1) Voyez l'*Alman. de Lyon pour* 1760, p. 141 du *Dictionnaire*.

(2) Par ses lettres du 30 janvier 1079, ce Pape avait établi la Primatie de l'archevêque de Lyon sur les provinces de Tours, Rouen et Sens. Voyez son article dans l'*Art de vérifier les dates*, et le *Journal de Barbier*, année 1730.

(3) Le P. Louis Renaud, dominicain, prononça son oraison funèbre dans l'église de la Charité, le 15 septembre suivant, et l'avocat Brossette fit son panégyrique la même année, dans une séance publique de l'Académie (Voyez Delandine, Mss. de la B. de L., III, 307).

(4) Delandine (t. 3, p. 201, du *Catalogue des Mss. de la B. de Lyon*), rapporte que la messe fut célébrée par Jean Fuligny de Damas, abbé de Savigny, comte et grand custode de l'Eglise de Lyon, et que l'on y exécuta en musique, la messe des morts de Jean Gilles, de Tarascon.

Digitized by Google

panégyrique le fut, la même année, par l'avocat Brossette, dans une séance publique de l'Académie de Lyon (1).

François-Paul ne devait survivre que six mois et quelques jours à son illustre aïeul, car il mourut presque subitement dans son palais, le 6 février 1731, entre onze heures et midi (2).

Voici en quels termes Poullin de Lumina, qui a dû le connaître, en a parlé dans son *Histoire de l'Eglise de Lyon*, p. 464 : « Son épiscopat fut assez paisible ; la douceur de son caractère peut y avoir contribué ; on dit qu'il la portait au point de ne pouvoir punir, et même d'excuser ses domestiques quand il les trouvait dans quelques fautes. » Ce jugement que l'abbé du Temps a reproduit, est d'autant moins suspect, que Poullin de Lumina appartenait au parti janséniste. Il faut donc regarder comme des médisances tout ce qui a été dit de notre prélat, dans les mémoires de Maurepas et dans plusieurs recueils d'anecdotes plus ou moins apocryphes (3).

(1) Ce Panégyrique est resté, je crois, inédit (Voy. Delandine, *Catal.*, déjà cité, t. 3, p. 307).

(2) Si c'est lui qui figure dans une historiette rapportée dans le *Ménagiana* (t. 2, p. 61), il serait à présumer qu'il mourut d'une attaque de goutte.

(3) On l'a fait mourir insolvable, et l'on a supposé, entre autres faussetés, qu'une nouvelle Egerie habitait durant son épiscopat l'ancien château de Rontalon, situé sur la rive gauche de la Saône, en face du Doyenné. Je ne saurais dire quelles indications l'on pourrait tirer d'une lettre écrite de Paris, le 9 décembre 1715, par le maréchal de Villeroy, à Pierre Perrichon, secrétaire du Consulat, et dont l'autographe est conservé aux archives de notre Hôtel-de-Ville ; si je la publie, c'est que les copies sont très-répandues ; toutefois, je ferai observer que les anonymes qui dénonçaient François-Paul, à son aïeul, pourraient bien être des ennemis des Jésuites qui, voyaient avec peine un de leurs disciples appelé à diriger le diocèse de Lyon. Voici donc cette curieuse lettre :

« Il y a longtemps que je souffre de toutes façons ; le premier principe

Digitized by Google

Le portrait de François-Paul a été gravé par Pierre Drevet, de Lyon, avec cette souscription : *Offerebat F. Ludovicus Renaud, praedicator Lugdunaeus.* Sur quelques exemplaires de ce portrait, le nom de notre archevêque a été effacé, et, à la place, on y a mis : *Le sage Fénelon.*

C'est par erreur que M. Dumas, t. 1, p. 242, de son *Histoire de l'Académie de Lyon* a dit que Massillon vint en cette ville pour prononcer l'oraison funèbre de François-Paul de Villeroy; c'est celle de Camille de Neufville que prononça l'illustre orateur, en 1693.

PERICAUD l'aîné.

de ma douleur est la mort du Roy ; je viens de perdre ma fille que j'aimois tendrement ; je ne suis pas moins affligé de tout ce qui regarde M. l'Archevêque. Est-il possible que dès les premiers commencements, vous ne m'ayez pas averty? J'ay reçu plusieurs lettres anonymes de gens que j'ay lieu de croire, qui sont de mes amis, par la manière vraye et pleine d'amitié dont ils m'ont escrit. N'étoit-il pas de vostre devoir de m'advertir dès les commencements? Pouvez-vous vous pardonner de m'avoir laissé ignorer une chose à laquelle j'aurois pu apporter un remède dès sa naissance? Mais vous me laissé assassiner sans oser me parler, et, à la place des vérités que vous me deviez dire, vous me proposez des grandeurs et des avantages pour un homme qui certainement ne les mérite pas. Vous me connoissez bien peu de penser de cette sorte-là. Finissons un discours si affligeant pour moy, et venons à des remèdes que je suis forcé de prendre. Ne faites encore semblant de rien, mais ayez attention à ce qu'on ne détourne aucun papier du Secrétariat et de Neufville. Dans quinze jours je m'expliquerai plus clairement avec vous. Vous pouvez faire à M. Dugas, de ma part, les mesmes reproches que je vous fais. VILLEROY. »

P. S. — Les deux pièces qui suivent, extraites des délibérations du Consulat, m'ont été communiquées par M. Rolle, un de nos archivistes et mon collègue à la Société archéologique de cette ville.

Séance du mardy 7 février 1731, présents, etc. :

« Messire François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque, comte de

Digitized by Google

Lyon, primat de France et commandeur des ordres du Roy, étant décédé le jour d'hier, entre onze heures et midy, M. le Prévôt des marchands (Camille Perrichon), aurait délibéré de se transporter ce jourd'huy, trois heures de relevée, en robes noires, précédés des mandeurs portant leurs manteaux ordinaires, dans le palais archiépiscopal où le corps dudit Seigneur archevêque est exposé sur son lit de parade, pour lui jeter de l'eau bénite et luy rendre les derniers devoirs, ainsi qu'il est d'usage en pareil cas. Il a été pareillement délibéré que lesdits sieurs Prévôt des marchands et Echevins, se rendront vendredy prochain dans l'église des Carmélites, pour y assister, chacun en particulier, au service et enterrement de mondit seigneur l'archevêque, en l'invitation qui en a été faite de la part de Monseigneur le duc de Villeroy, attendu que les Compagnies n'y sont invitées. Dont acte. Signé : *Perrichon*, *Brossette*, *Palerne*, etc. »

Séance du vendredy 16 *février* 1731. Présents, etc. :

« Le Consulat ayant été invité par des chevaliers de l'Eglise de Saint-Jean, au nom et de la part de MM. les Comtes, d'assister au service qu'ils doivent faire célébrer ce jourd'huy dans leur église pour le repos de l'âme de feu Mgr l'Archevêque, et étant informé que toutes les Compagnies avoient reçu une pareille invitation, et qu'elles avoient résolu d'y assister par le seul motif que ledit archevêque est de la maison de Villeroy, le Consulat se seroit déterminé d'autant plus volontiers de se conformer à l'exemple des autres Compagnies, que son respect et sa reconnaissance pour cette illustre maison, l'engagent toujours à lui en donner des marques les plus distinguées en toutes les occasions. Et à cet effet, il se seroit rendu en corps et robes noires, entre neuf et dix heures du matin, dans l'église de Saint-Jean, assisté des sieurs ex-consuls, précédés des mandeurs portant leurs manteaux et petits écussons, et auroient pris ses places ordinaires de même que les autres Compagnies.

« La grande messe a été célébrée par M. le comte de Montmorillon, sacristain de Saint-Jean, avec toute la dignité qui se pratique dans cette église.

« La représentation du mausolée étoit au milieu du chœur, parfaitement ornée et chargée de quantité de lumières, au-dessus de laquelle il y avoit un grand dais des plus magnifiques.

« Tout le chœur était tendu de noir sur laquelle tenture étoient placés des écussons aux armes dudit seigneur archevêque. La porte intérieure du chœur étoit également ornée, et autour du chœur étoit un cordon de cierges.

Digitized by Google

« Derrière le maitre autel étoient des bancs couvers de draps noirs pour les gentilshommes et officiers dudit seigneur qui avoient été invités d'assister à cette cérémonie.

« La grande messe et les prières étant finies, les Compagies se sont retirées suivant ce qui est réglé pour les cérémonies du *Te Deum*. Elles ont jeté de l'eau bénite sur la représentation, et, au sortir du chœur, elles ont trouvé M. le doyen et MM. les Comtes à droite et à gauche, qui leur ont fait les honnêtetés et les politesses les plus convenables.

Dont a été dressé le présent procès-verbal, à Lyon, lesdits jour et an. Signé : *Perrichon*, *Brossette*, etc. »

2e *P. S.* Je dois, à l'obligeance de M. Valentin-Smith, mon savant collègue à l'Académie de Lyon, les deux lettres qui suivent, écrites vers la fin de juillet 1730, et qui sont extraites d'un Recueil de chartes, titres et documents relatifs à la Dombes, qu'il se propose de publier très-prochainement :

Lettre du duc du Maine à François-Paul de Neufville :

« Vous venez, *Monsieur*, de perdre un père très-respectable par les titres « glorieux qu'il a possédes dans ce monde, et encore plus par son rare mé« rite et ses éminentes vertus ; je perds aussi un bon ami, homme d'un « très-bon conseil, que je regrette infiniment. Je mesure en cette triste oc« casion votre perte sur la mienne ; votre grande consolation est, Monsieur, « que celui que nous regrettons, n'a pas moins travaillé à mériter les ré« compenses éternelles que celles qu'il a si justement joui parmi nous. »

L'archevêque de Lyon répondit au duc de Maine :

« *Monseigneur*, pénétré de la plus vive reconnaissance des bontés de « votre Altesse Sérénissime pour la part qu'elle daigne prendre en la perte « que je viens de faire, j'ose la supplier d'en recevoir mes très-humbles « remerciments ; rien n'est plus consolant pour moi, Monseigneur, que ce « que votre Altesse Sérénissime veut bien me témoigner en faveur de feu « mon père ; ce sont des éloges que je conserverai comme un monument « précieux qui honore infiniment sa mémoire. — Je suis, avec un profond « respect, de votre Altesse Sérénissime, etc. »

Digitized by Google

DU

PRÉTENDU PASSAGE DE SAINT PAUL

A LYON.

(Deuxième Article.)

L'importance des faits historiques qui se rattachent au prétendu voyage de saint Paul à Lyon, m'oblige à revenir sur cette discussion. Les lecteurs de la *Revue du Lyonnais* ne s'attendent certainement pas à ce que j'apprécie, en aucune manière, la forme que M. Peladan a cru devoir donner à sa réplique ; c'est là une chose plus grave pour lui que pour moi-même, et d'ailleurs, ces personnalités sont d'un intérêt beaucoup trop étranger au sujet pour que je m'y arrête ; cette seule considération me les ferait dédaigner, lors même que ma propre dignité ne suffirait pas pour me tenir tout à fait en dehors de telles discussions. Venons au fait.

J'avais essayé de réduire ma critique aux faits essentiels et de disposer mes raisonnements de la manière la plus simple et la plus rationnelle. Ainsi, après avoir signalé en quelques lignes l'inanité de l'hypothèse qui fait évangéliser l'Espagne par saint Paul, j'abordais l'erreur fondamentale émise par la *Semaine religieuse*; je montrais alors que cette erreur avait pour point de départ deux anachronismes, et que ses conséquences immédiates entraînaient aux hérésies historiques les plus grossières. Il était difficile d'exiger une réfutation plus complète et plus logique, et je regrette que mon honorable adversaire ne m'ait pas suivi dans cette voie si simple et si méthodique. Je suis donc obligé, maintenant, de reprendre un à un, isolément, chacun de mes arguments et de les présenter de nouveau avec les réponses de M. Peladan.

Les objections que j'ai fait valoir étaient au nombre de dix-huit. En premier lieu, je disais que l'opinion nouvelle attaquait les traditions primitives et constantes de l'Eglise de Lyon. A cela, M. Peladan qui, paraît-il, ne recule pas devant les conséquences d'une pareille situation, répond en me défiant de lui citer « un auteur ancien qui donne saint Pothin pour premier évêque de Lyon. » Cette demande du directeur de la *Semaine religieuse* est-elle sérieuse ? Je l'ignore ; mais enfin j'ai dû m'y rendre et je vais énumérer au hasard les autorités les plus formelles, à partir de deux siècles au-dessus de notre époque.

1671 La Mure. — *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon.*

« Ch. 1er. — La vie de saint Pothin, premier archevêque et « *proto-martyr* de l'église de Lyon. »

Digitized by Google

1666 Le P. de Saint-Aubin. — *Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon.*
« Première partie, section III. — Il est hors de doute et l'histoire « ecclésiastique nous en instruit pleinement, que saint Pothin « fut le premier évêque de Lyon. »

1662 Le P. Théophile Raynaud. — « *Hagiologium Lugdunense. Indiculus sanctorum*, p. 78. *Sanctus Pothinus primus Lugdunensium episcopus.*

1604 Rubys (1). — *Histoire véritable de la ville de Lyon*
« Livre 1er, chapitre XIX. — Du *premier* establissement de « l'Eglise chrestienne à Lyon, par la venue de saint Pothin, leur « premier archevesque en ladite ville. »

1251 Bulle du pape Innocent IV.
« *Innocentius etc. rectori et clericis ecclesiæ sancti Nicecii etc. cum « ecclesia vestra habeat altare per beatum Photinum primum « archiepiscopum Lugdunensem primo erectum et dedicatum*, etc. « *datum Lugdunem VIII Idus Aprilis, pontificatus nostri anno VIIIo.* »

570 Saint Grégoire de Tours. — *Historia Francorum*, lib. I, cap. 27.
« *Beatus Pothinus primus Lugdunensium episcopus.* »

M. Peladan, je l'espère, me dispensera de poursuivre et d'ajouter à ces attestations formelles, le sentiment des Bollandistes, de la *Gallia christiana*, de Severt, de saint Eucher, évêque de Lyon et des autres autorités dont le concert est unanime sur ce point. Ajoutons-en cependant une autre que je reproduis telle quelle :

Catéchisme du diocèse de Lyon, imprimé par l'ordre de Mgr le cardinal archevêque de Lyon. — Cinquième partie, leçon XXIX.

« D. Quel a été le premier évêque de Lyon?

« R. Saint Pothin a été le premier évêque de Lyon. »

Je ne reprocherai pas à mon honorable contradicteur de ne pas savoir le catéchisme de Lyon : M. Peladan est étranger à notre cité; mais il me semble que lorsqu'on entreprend, dans un diocèse, de diriger une Revue religieuse, on devrait montrer quelque déférence pour l'autorité ecclésiastique et pour ses enseignements.

Je ne m'étais pas étendu longuement, dans ma réfutation, sur le prétendu voyage de saint Paul en Espagne, parce que ce fait n'entraînait pas directement l'autre (2). Les Gaules ne se trouvaient pas, dans ce cas, sur le

(1) C'est à cet auteur que M. Peladan a emprunté la légende du passage de saint Paul à Lyon. Voir l'éloge qu'il en fait, *Semaine relig.* p. 134.

(2) M. Peladan erre complètement lorsqu'il dit (*Revue*, p. 403) que les auteurs grecs ou latins qu'il cite « se prononcent hautement pour le

Digitized by Google

passage du saint, surtout s'il faut adopter le texte de saint Jérôme, allégué dans la *Semaine religieuse* (p. 55), « Saint Paul fut porté en Espagne par des vaisseaux étrangers. » Lyon n'a jamais été port de mer, que l'on sache. Malgré cela je soulevais contre cette thèse trois objections graves. Je disais d'abord que cette opinion était plus particulière aux Pères grecs, et qu'en cela ils ont manqué de critique; j'émettais là, sur la méthode critique de ces grands génies, une opinion qui ne m'est point personnelle, et pour me justifier, je me contenterai de citer, à défaut d'autre, un passage de Sablier qui me revient en mémoire : « Les Pères des quatre premiers siècles, dit cet érudit, avaient plus de zèle que de critique. » A cette première observation j'ajoutais que les textes cités étaient, pour la plupart, vagues, tronqués et apocryphes et qu'un grand nombre ne faisaient que se répéter. M. Peladan, pour autoriser ses citations, me répond imperturbablement : « Nous avons indiqué la page et la colonne où se trouve chaque texte cité. » Evidemment M. Peladan n'a pas compris mon objection, je la renouvelle donc en y joignant des exemples pour me faire entendre. J'appelle texte vague celui du pape saint Clément, texte tronqué celui du canon de Muratori, qui est si bien altéré qu'il a déjoué la science de Freindaller et de Joseph Routh; redites, les citations empruntées à saint Athanase, saint Cyrille, saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire-le-grand, saint Isidore, saint Anselme, etc. ; textes controuvés ceux de Flavius Dexter, dont la chronique est reconnue apocryphe (1). L'honorable directeur de la *Semaine* ne relève pas le reproche que je lui ai adressé de citer comme Pères de l'Eglise, tous les auteurs insérés dans la *Patrologie*, et il retombe encore dans cette même faute en alléguant comme tels Flavius Dexter, Venance Fortunat, l'abbé Rupert, etc.

Ma dernière objection contre le voyage d'Espagne était irréfragable au point de vue de l'autorité : elle se basait sur l'opinion formelle d'un pape et de deux grands docteurs de l'Eglise : saint Gélase, saint Jérôme et saint Thomas d'Aquin, et mon ardent adversaire de s'écrier alors : « Nous portons défi *à qui que ce soit au monde* de nous montrer dans les Pères et les historiens ecclésiastiques jusqu'au XIIIe siècle *un seul mot* où paraisse *l'ombre*

voyage de saint Paul en Espagne *par la Gaule*. » Il n'y a pas un seul mot dans aucune de ces citations qui puisse justifier le passage du saint par la Gaule.

(1) La fausse chronique de Dexter a été entièrement écrite pour prouver que l'Espagne avait été évangélisée avant toutes les autres contrées du monde si ce n'est la Palestine Elle aura un compte à régler avec M. Peladan qui a écrit (*Semaine*, p. 38) « que les lettres de no-« blesse de l'Eglise de France, sont les premières du monde après celles « de l'Italie. » Flavius Dexter est d'un avis tout opposé.

Digitized by Google

d'un doute sur le voyage de saint Paul. » Ce défi au monde entier était bien inutile puisque M. Peladan cite immédiatement des autorités qui le condamnent; il est vrai qu'il prétend atténuer la portée de ces textes, mais en admettant même ses interprétations, ils exprimeraient au moins ce doute nié par lui en principe. Mais voici d'abord la phrase du pape Gélase : « *B. Paulus Apostolus non ideo fefellisse credendus est aut sibi extitisse* « *contrarius quoniam, cum se ad Hispaniam promississet iturum, provi-* « *sione divina majoribus occupatus negotiis, implere non potuit quod* « *promississet*, » la négation ne peut être plus absolue : « Il ne faut pas, « dit le saint Pontife, accuser le bienheureux Apôtre de mensonge ou d'er- « reur *parce qu'il ne put pas* accomplir sa promesse, *quoniam non potuit*, » et c'est dans ce sens que saint Thomas d'Aquin entend ce passage qui, du reste n'a rien d'obscur. Quant au texte de saint Jérôme, j'aurais dû, pour être plus exact, dire que M. Peladan, en citant cinq textes de ce docteur en faveur de son opinion, calcule mal ; il en manque un à ce compte, et sur les quatre qui restent il y en a deux qui sont défavorables au voyage d'Espagne. Dans le commentaire sur Isaïe, il y a une erreur flagrante ; le fragment du commentaire sur Amos n'est qu'un mouvement oratoire emprunté à l'épître aux Romains; dans la lettre à Lucinius (1), saint Jérôme, en reproduisant le passage en question, semble au contraire rejeter le fait, et son opinion intime à cet égard se révèle par la phrase du commentaire sur l'épître aux Ephésiens que M. Peladan croit pouvoir alléguer à son avantage. En disant que saint Paul « était allé en Espagne ou qu'il se disposait à y aller, » le saint docteur émet sur cet évènement un doute bien caractérisé et ce doute met à néant toutes les affirmations des Pères grecs (2). Mon honorable adversaire est

(1) C'est évidemment à cette lettre que M. Peladan a voulu faire allusion en parlant d'une « épître à Helvidius. » Ces mots doivent être le fait d'une méprise. Saint Jérôme n'a point écrit d'*épître* à Helvidius, mais un traité contre cet hérésiarque, et il n'y est pas question du voyage de saint Paul. M. Peladan se trompe encore lorsque, pour atténuer la portée de cette lettre, il prétend qu'elle est « une œuvre de jeunesse du grand docteur : » Saint Jérôme avait plus de 70 ans quand il l'écrivit.

(2) Les commentaires sur les épîtres de saint Paul qui ont été longtemps attribués à saint Jérôme, mais que l'on a reconnu être l'œuvre de l'hérésiarque Pélage, renferment un doute semblable et nettement formulé : *Utrum in Hispania fuerit incertum habetur*, y est-il dit de l'apôtre des Gentils. Quelque dangereux qu'il soit sur le dogme, le témoignage de Pélage n'est pas à rejeter dans une question historique ; M. Peladan n'a pas craint lui-même d'invoquer l'autorité de l'hérétique Pearson. D'ailleurs Pelage n'est pas hérésiarque en toutes choses ; vivant au commencement du Ve siècle, son opinion est d'un grand poids, d'autant plus qu'elle s'accorde avec les doutes semblables de saint Jérôme, et manifeste ainsi le mouvement des esprits, qui passaient des affirmations mal fondées des écrivains grecs aux négations motivées des Latins.

Digitized by Google

plus malheureux encore à l'égard de saint Thomas d'Aquin. Après avoir cité en sa faveur les commentaires de ce saint sur les épîtres de saint Paul, il croit pouvoir les rejeter quand je les allègue contre lui ; il a écrit ainsi dans sa réfutation que, d'après le P. Touron, il est douteux que ces commentaires soient de saint Thomas. A cette assertion inouïe, je pensais d'abord qu'il s'agissait d'un écrivain adversaire de l'Immaculée-Conception qui rejetait cet ouvrage à cause du fameux passage qui y a été intercalé au commencement du XVIe siècle ; mais, en lisant le chapitre du savant dominicain, consacré aux ouvrages douteux de saint Thomas, je reconnus bientôt que M. Peladan avait commis la plus étrange méprise. En effet, le P. Touron dit (*Histoire de saint Thomas*. Paris, 1734, p. 714), que l'on ne peut pas décider si le docteur angélique est l'auteur des commentaires sur les *sept épîtres canoniques*, lesquelles, comme on le sait, sont celles de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude, et non pas celles de saint Paul ; le nombre seul de ces dernières, qui s'élève à 14, aurait dû suffire pour éviter à mon contradicteur une pareille méprise. D'ailleurs pour le convaincre pleinement, voici comment le biographe parle des commentaires sur les épîtres de saint Paul par saint Thomas d'Aquin (p. 181) « Les commentaires sur toutes les épîtres de saint Paul parurent bientôt « après la Somme contre les gentils ; et ils ne firent pas moins d'honneur « à l'érudition qu'à la piété de l'auteur. » Et plus loin (p. 182) « Il est aisé « de juger par la beauté de ces commentaires, aussi bien que par la répu- « tation de l'auteur avec quel applaudissement ils furent reçus du public « et admirés par les plus habiles. » Après cela, il m'est bien permis d'invoquer une autorité aussi puissante. Or voici l'opinion du Docteur angélique sur le fait en litige entre M. Peladan et moi. Il cite d'abord le texte de l'épître *Proficiscar per vos in Hispania*, puis il ajoute : *Sed videtur hic Apostolus falsum dicere, numquam enim in Hispania fuisse legitur*, après cette déclaration, il résout la difficulté théologique, en s'appuyant sur l'autorité de saint Gélase : *et sic etiam solvit Gelasius papa et habetur in decretis*. Je ne vois pas ce que M. Peladan peut demander de plus catégorique (1).

Voilà pour le voyage d'Espagne.

En ce qui touche le passage du saint à Lyon, j'avais fait remarquer que

(1) Ces autorités suffisent et au-delà pour détruire le sentiment des Pères grecs et des Latins qui les ont suivis aveuglément; mais si j'avais voulu faire nombre comme les défenseurs de cette erreur historique, j'aurais pu en citer plusieurs autres, tels que Eusèbe, Origène, Primas, évêque d'Utique au VIe siècle qui dit formellement à ce propos : *Promiserat quidem sed dispensante Deo non ambulavit*, Hugues de Saint-Victor, Scot, etc.

Digitized by Google

cette opinion avancée par Rubys avait été dédaignée par tous les historiens postérieurs à cet écrivain. M. Peladan ne tient nul compte de cette remarque essentielle, il se contente de me reprocher l'épithète de bonhomme que j'ai donnée à notre vieux chroniqueur. Personne n'ignore que ce mot s'applique à des auteurs naïfs et sincères, même dans leurs erreurs; c'est ainsi qu'on en a qualifié La Fontaine et cent autres et qu'un habile critique du XVIIe siècle disait du célèbre auteur des *Annales ecclésiastiques* : « Le bonhomme cardinal Baronius.... » A ma huitième objection où je lui faisais observer que ses autorités se bornent à des auteurs modernes, M. Peladan réplique en m'alléguant la vieille erreur qui fait de Crescent, disciple de saint Paul, le premier évêque de Vienne. Sans entreprendre de réfuter cette fausse opinion qui ne repose que sur l'altération d'un passage de la deuxième épitre à Timothée, je ferai remarquer que les Pères grecs Eusèbe, Théodoret, saint Epiphane, qui ont tenu à l'accréditer, n'ont pas dit que Crescent était venu en Gaule avec saint Paul, mais qu'il y avait *été envoyé*, d'où il résulte que le fait de sa mission pourrait être exact sans que pour cela le voyage de saint Paul en Gaule en fût une conséquence; au contraire cet envoi impliquerait plutôt l'idée que saint Paul n'est jamais venu lui-même dans cette contrée. M. Peladan ne peut donc chercher là le moindre argument en sa faveur.

J'avais objecté encore contre la légende, l'ignorance d'un auteur anonyme (1) longuement analysé dans la *Semaine religieuse*, et dont les opi-

(1) Ici se place un fait assez curieux, qui caractérise très-bien la polémique de mon honorable adversaire. J'avais dit dans ma critique (p. 5) que deux chartes empruntées à ce manuscrit n'étaient pas inédites. M. Peladan, au lieu de répondre simplement, cherche à se dérober à des explications par une phrase évasive : « Que le crit que mette des lunettes, dit-il, qu'il relise, et nous lui prédisons qu'il restera une éternité à justifier son allégation. » Puisque M. Peladan l'exige, je vais le satisfaire et justifier mon allégation.

La suscription de la 1re charte est ainsi donnée dans la *Semaine religieuse*, p. 111 : *In Christi nomine, dilecta atque mihi filia nomine Adultruda sponsa Christi benedicta ad monasterium qui est dedicatum sancti Petri. Ego Gontranus*, etc. Dans la *Gallia Christiana*, (t. IV. Instr. col. 1), cette formule est la même sauf le solécisme *dedicatum sancti Petri*, qui est remplacé par cette expression plus correcte *dedicatione sancti Petri*. La dissemblance ne se manifeste qu'à partir de *Ego Gontranus* qui doit avoir été mal lu ou mal copié dans le manuscrit. Il serait assez extraordinaire que deux documents différents eussent les mêmes formules et les mêmes noms. Pour la seconde charte, l'identité n'est pas moins évidente, malgré les altérations de la transcription donnée par la *Semaine religieuse*. Elle est ainsi reproduite : *In nomine omnipotentis Dei et Domini nostri Jhesu Christi Clotarius divina procurante clementia Rex*... et dans la *Gallia Christiana* (ibid., col. 4) : *In nomine omnipotentis Dei et salutaris nostri Jhesu Christi Hlotarius divina preveniente clementia Rex*... Mais ce qui n'est pas moins concluant,

Digitized by Google

nions étaient absurdes et ridicules, lorsque, par exemple, il soutient que l'abbaye de Saint-Pierre dut son origine à saint Paul, et que ce dernier y a dédié une église ou, si l'on veut, un oratoire sous le vocable de Saint-Pierre; je maintiens qu'une telle allégation est invraisemblable, absurde. Que saint Paul eut connaissance de la prédestination de saint Pierre, cela importe peu ; il est certain que, même dans ce cas, il ne lui aurait pas dédié un temple, et le passage de Benoît XIV cité par mon adversaire, n'a aucune relation avec ce fait, qui serait miraculeux. Il n'appartient pas à M. Peladan ni à son auteur anonyme d'inventer des miracles pour autoriser une erreur historique, et je n'engage pas le directeur de la *Semaine religieuse* à argumenter de cette façon sous les yeux de la *Congrégation de l'Index*, s'il ne veut pas s'attirer une sévère réprimande, pour invoquer, dans une discussion de cette nature, des miracles apocryphes et faire intervenir les questions les plus ardues de la grâce et de la prédestination.

M. Peladan ne dit rien non plus d'une fausse tradition du quartier Saint-Jean que j'ai cru pouvoir nier, et que toutes les personnes compétentes, consultées à cet égard, ont rejetée également.

J'en viens aux anachronismes. M. Peladan avoue s'être trompé sur la date de la mort de saint Paul (1) et convient qu'il fut martyrisé l'an 65 ; mais cela ne l'embarrasse guère ; il trouve tout naturel que l'Apôtre des Gentils ait eu, en dix-huit mois, le temps de visiter la Macédoine, l'Asie-Mineure, la Palestine et d'évangéliser la Gaule, la Grande-Bretagne, l'Espagne, probablement aussi l'Afrique, comme le prétend Venance Fortunat, tandis qu'il lui avait fallu plus de vingt-cinq ans pour fonder seulement les églises d'Orient. Il y a là une impossibilité matérielle dont mon honorable adversaire oublie de tenir compte.

A l'égard de la date de l'incendie de Lyon, il la maintient à l'an 64 et

c'est ce passage : *ad monasterium quod est... inter Ararim et Rhodanum situm in burgo Lugdunensi ;* ces derniers mots sont caractéristiques. Enfin, il n'y a pas jusqu'à la date du 15 des kalendes de juin, que l'ignorance de l'auteur a rendu par le 15 juin, qui ne confirme encore cette similitude. M. Peladan voit ainsi qu'il n'est pas difficile de prouver l'identité de deux chartes même à l'aide de transcriptions inexactes et incomplètes. En paléographie, c'est un exercice tout élémentaire. Mon honorable contradicteur me permettra-t-il maintenant de lui demander à mon tour si je me suis trompé dans mon assertion ?

(1) M. Peladan attribue à une faute typographique la date qu'il avait donnée en premier lieu; je supposais qu'il avait, en cela encore, suivi Baronius qui met en effet un intervalle de huit ans entre la captivité de saint Paul et son martyre, et se base sur cet anachronisme pour établir qu'il eut le temps d'accomplir sa promesse. Je suis heureux qu'en rejetant cette erreur, l'honorable directeur de la *Semaine religieuse* m'épargne une nouvelle dissertation chronologique.

Digitized by Google

prétend que celle de 59 a été avancée par moi sans *preuve aucune ;* sans développer la preuve, oui, mais sans preuve, non; la voici, du reste. Sénèque, le seul auteur contemporain qui donne la date de ce fait, la détermine en disant que ce désastre arriva la centième année de la fondation de Lyon ; or cette ville fut fondée l'an 42 avant J.-C. Dion Cassius précise cette époque lorsqu'il nous apprend que ce fut après la mort de César et la défaite d'Antoine devant Modène, lorsque Plancus et Lépide commandaient en Gaule ; d'après ce calcul, il faut nécessairement fixer à 59 l'incendie de Lyon. Du reste, comme je l'ai prouvé, M. Peladan se contredit lui-même, puisqu'ailleurs il dit que cet événement arriva dans les premières années du règne de Néron, par conséquent antérieurement à l'an 61, qui forme le milieu du règne de ce prince.

J'avais démontré par les plus fortes preuves, la fausseté d'une persécution sous Antonin-le-Pieux, ce prince n'ayant pas été persécuteur. L'auteur de la *Réfutation* me réplique en alléguant à nouveau l'erreur de Baronius (1); il lui suffit de se tromper en bonne compagnie, et il se croit quitte envers la vérité historique. M. Peladan ne remarque même pas qu'il se dément lui-même lorsqu'il place, p. 216, cette persécution à l'an 170 (2), qui correspond au règne de Marc-Aurèle (de 161 à 180). Un peu plus loin mon respectable adversaire, sans tenir compte d'une contradiction flagrante que j'ai signalée dans son travail, se contente de me demander en quelle année saint Pothin fut envoyé dans les Gaules ; à quoi je répondrai avec son auteur favori, le P. Théophile Raynaud (3) *Quo autem anno missus sit incompertum est. Nam qui nuper scripsit* (Rubys) *missum anno Christi* 98 *conjecturas suas nullo antiquitatis testimonio subnixas obtrudit.* Ainsi je pourrais à mon tour dire à M. Peladan que je suis en assez bonne compagnie pour rejeter

(1) L'erreur de Baronius est incontestable, car il fixe la date de la lettre écrite au prétendu saint Just, évêque de Vienne, à l'an 166, or Pie Ier siégea de 142 à 157, et Baronius lui fait ainsi écrire une lettre 9 ans après sa mort.

(2) Ailleurs, p. 215. M. Peladan avait placé cette première persécution à 166, date qui est dans les mêmes conditions que celle de 170. Pie Ier et Antonin étaient morts à cette époque. La confusion par laquelle la *Semaine religieuse* attribue à Antonin la persécution de Marc-Aurèle est flagrante ; quoique M. Peladan l'ait voulu rejeter sur un *lapsus calami* qui lui aurait échappé dans l'Introduscion, cette confusion se retrouve p. 216 de la *Semaine* plus nettement caractérisée, car mon honorable adversaire dit en cet endroit que cette prétendue première persécution aurait eu lieu sous *Antonin* et son collègue Lucius ; or Antonin n'eut pas de collègue, et Lucius Verus fut celui de Marc-Aurèle. La méprise est donc indubitable et ruine le fait à qui elle sert de base.

(3) Ce savant hagiographe est une des principales autorités de M. Peladan. Voir la *Semaine religieuse*, p. 7, etc.

Digitized by Google

ses conjectures ; je ne le ferai pas ; au contraire, je veux expliquer pourquoi il donne cette date. Jean Germain, évêque de Chalon, ayant écrit que saint Pothin vint à Lyon au commencement du règne de Trajan, les auteurs qui l'ont copié sans critique, prirent ce mot à la lettre et s'en tinrent à l'an 98, qui est la première année de l'empire de ce prince. Ils ne remarquèrent pas, ces braves copistes, qu'à cette époque le vénérable pontife n'avait encore que onze ans (1), ce qui, pour un missionnaire, semble un âge assez insuffisant. Mais M. Peladan ne s'inquiète pas de ces détails ; ce sont pour lui des « peccadilles » tout comme de confondre Antonin avec Marc-Aurèle et les 48 martyrs avec les victimes de la prétendue persécution d'Antonin-le-Pieux, deux erreurs qu'il avoue, sans en paraître comprendre la portée ni les conséquences.

Pour ne pas demeurer en reste avec mon vigoureux contradicteur, je répondrai à deux objections qu'il me propose quoique en dehors du sujet. Il me reproche de traduire παροικιῶν par paroisses. Comme je n'ai pas le loisir de plaisanter, je dois expliquer le passage d'Eusèbe, l'un des plus importants pour l'histoire de la Gaule chrétienne et la connaissance des usages de l'Eglise primitive. Le mot paroisse signifie ici une église, un diocèse, à ne tenir compte que de l'étendue, mais administré par un prêtre non revêtu de la dignité épiscopale ; le verbe επισκοπειν qui suit explique clairement ce fait et oblige à traduire la phrase littéralement par ces mots : « Les paroisses des Gaules dont Irénée était évêque. » La Gaule offrait alors le même aspect que nos missions étrangères, dont les paroisses sont plus étendues que des provinces et les diocèses aussi vastes que des empires. Que quelques-uns de ces prêtres, disciples de saint Irénée, aient été depuis consacrés, je ne prétends pas l'examiner, mais ce que je tenais à signaler, c'est que l'établissement de ces églises primitives ne datait que de la seconde moitié du IIe siècle, et, qu'à un moment donné, saint Irénée avait été le seul évêque de toute la Gaule (2).

L'autre objection de M. Peladan est une méchante querelle, indigne d'une discussion sérieuse. Il ne craint pas de dire que par cette phrase :

(1) Et non de 15 à 17 ans, comme le donne à croire M. Peladan (*Sem. relig.*, p. 199). C'est une question d'arithmétique.

(2) A propos de ce passage, M. Peladan invoque contre moi l'autorité du P. de Colonia et de dom Liron. Je ne sais quel est le sentiment de ce dernier sur le sens de cette phrase de notre premier historien ecclésiastique, mais, quant au P. de Colonia, je puis attester qu'il est de mon sentiment, et même il allègue ce texte d'Eusèbe en faveur de l'opinion que je soutiens. (*Histoire littéraire de la ville de Lyon*, t. Ier, p. 65 et 66). Mon honorable adversaire semble vraiment avoir entrepris de me fournir des arguments contre lui.

Digitized by Google

« La partie inférieure du clocher (de l'église d'Ainay), est un reste de l'église primitive. » je dote les églises de clochers avant l'usage des cloches. Eh ! que M. Peladan veuille bien me relire, il comprendra peut-être que j'ai dit que la base du clocher actuel est un reste d'une *église* primitive, mais non pas d'un *clocher* primitif.

Je me résume.

Saint Paul n'est pas allé en Espagne, parce qu'il est physiquement impossible qu'en moins de dix-huit mois, de 63 à l'automne de 64, il ait eu le temps de visiter la Macédoine, la Grèce et tout l'Orient, puis d'évangéliser l'Afrique, l'Espagne, la Gaule et la Grande-Bretagne. Cette erreur, du reste, est condamnée par des autorités graves, parmi lesquelles un pape et l'un des plus grands docteurs de l'Eglise.

D'un autre côté saint Paul n'est pas venu à Lyon par la même raison qu'il n'est pas allé en Espagne ; secondement, parce que ce fait qui n'a été avancé que par de médiocres écrivains modernes, ne se trouve dans aucun auteur ancien, n'est appuyé d'aucun monument, que d'autre part, le saint n'a laissé nulle marque de son prétendu passage ; et, pour me servir d'une judicieuse remarque d'Estius, à quoi aurait-il servi qu'il fût venu, s'il n'a pas laissé de traces de la foi chrétienne ? *Quid magnum fuerit in (Gallia) Paulum fuisse si nulla in ea christianæ fidei vestigia reliquit* ?

La thèse soutenue par la *Semaine religieuse* est si absolument fausse qu'elle ne peut soutenir aucun examen, même dans les moindres détails, et qu'en la défendant on ne fait que s'enfoncer dans les non-sens et les invraisemblances les plus inouïes. C'est ainsi que M. Peladan, condamné par un pape (1) et des docteurs de l'Eglise, convaincu des plus étranges confusions de personnes et de dates, trahi par ses propres autorités, en contradiction perpétuelle avec lui-même, est contraint, pour soutenir son erreur, de citer des textes et des auteurs qui tiennent un langage tout opposé à celui qu'il leur attribue, d'avoir recours au merveilleux et de faire évangéliser tout l'Occident par saint Paul en moins d'une année... Je m'arrête ; j'ai honte vraiment d'avoir si longuement réfuté de pareilles erreurs et d'insister sur des allégations aussi vaines.

A. Steyert.

(1) L'autorité de saint Gelase est d'autant plus grave sur ce point que c'est à ce saint pape que l'on doit la distinction des livres canoniques d'avec les écrits apocryphes.

Digitized by Google

UN ENFANT DE CHŒUR

Dans un bourg situé à deux milles de la ville de Liége, la porte d'une maison de modeste apparence fut timidement ouverte à trois heures du matin : un enfant passa la tête à travers l'embrasure, et se retira avec effroi. Une rafale chargée de neige avait frappé son visage. Quelques minutes se passèrent, puis l'enfant sortit de nouveau ; il referma la porte sans bruit et se lança résolûment au travers des tourbillons du vent qui redoublait de furie. Il tenait sa lanterne d'une main, tandis que l'autre, appliquée à ses lèvres, cherchait la chaleur du souffle qui la ranimait. La route était déserte. L'ouragan qui poussait les arbres l'un sur l'autre, arrachait souvent une branche morte qui venait rouler sur la neige. L'enfant tressaillait alors, et pourtant il avançait toujours ; enfin il entra dans la ville. Les antiques monuments jetèrent sur lui leurs grandes ombres qu'il traversait en frissonnant ; il déboucha presque en courant sur la grande place. Ses pieds, hâtés par la peur, heurtèrent contre les marches de l'église, il tomba en poussant un cri. Sa tête avait frappé les dalles : il resta un moment étourdi. Cependant la neige tombait toujours ; elle s'amoncelait peu à peu sur l'enfant étendu sans mouvement. Encore quelques instants, et tout le corps n'aurait plus formé qu'une légère ondulation au milieu de la nappe étincelante qui couvrait le noir pavé du porti-

Digitized by Google

que. Heureusement son cri avait été entendu; il fut réveillé de son engourdissement par la voix effrayée d'une petite fille qui était accourue. Elle tirait de toute sa force le pan de l'habit de notre jeune héros, et tout en tirant l'habit, elle appelait d'une voix où l'inquiétude se mêlait à la crainte :

— Relève-toi, relève-toi, disait-elle, tandis que déjà des pleurs entrecoupaient sa voix; réponds-moi donc!

A force d'être secoué, l'enfant reprit ses sens; il se leva, jeta sur la petite fille un regard de reconnaissance et d'amitié.

— T'es-tu fait beaucoup de mal? dit-elle.

— Un peu, à la tête, répliqua l'autre. Vois toi-même, Jeannette, je crois qu'il y a du sang.

Par un grand hasard, la lanterne n'était pas éteinte. Jeannette alla la ramasser et vit que son petit compagnon avait le front légèrement déchiré. Elle le lava doucement avec un peu de neige et se servit d'un mouchoir qui couvrait sa tête pour essuyer la petite plaie; quand cette opération fut faite, le blessé se sentit soulagé.

— As-tu bien froid? dit-il.

— Oh! oui, et toi?

— Pas autant que toi. Frappe tes mains sur les miennes et tape du pied à terre, cela t'échauffera. Tiens, comme cela!

Et les deux enfants commencèrent à grand bruit un exercice qui les eut bientôt essoufflés, sinon réchauffés tous deux. La petite fille s'arrêta la première.

— Notre voisin le menuisier, dit-elle, tu sais, celui que ma tante appelle toujours vieil ivrogne, a mis ce matin dans mon panier une petite bouteille, en disant : « Tiens, ma petite, ce qui est amer à la bouche est doux au cœur, voilà pour te garantir du froid. » Veux-tu que nous le goûtions?

Le jeune compagnon de Jeannette ne se fit pas prier; il prit la bouteille, l'appliqua à ses lèvres et la retira aussitôt.

Digitized by Google

— Je crois, Jeannette, que le voisin t'a donné de l'absinthe ; mon père en boit quelquefois. Viens nous asseoir sous le portique, nous serons à l'abri du vent ; nous déjeûnerons avec le pain que j'ai dans ma poche.

Le jeune couple se perdit dans les ombres. Lorsqu'ils furent près de la porte latérale qui s'ouvrait pour les offices du matin, les deux enfants s'assirent à terre. Le petit garçon tira de sa poche le morceau de pain qu'il avait annoncé, et chacun se mit à mordre sa portion avec l'appétit de son âge. Jeannette avait près de onze ans et son compagnon n'en avait pas encore treize. Quatre heures venaient de sonner. Le bruit répété d'échos en échos sous les voûtes de l'église, fit frissonner les deux enfants ; ils jetèrent un coup d'œil craintif sur la place abandonnée à la furie de l'ouragan qui s'y déchaînait, et tous deux, par un commun instinct, se serrèrent l'un contre l'autre. Au même instant, une chauve-souris qui avait fait son nid derrière les saints sculptés qui montent en guirlande le long des ogives, sortit en battant des ailes et en répandant sur les enfants la fine poussière que le temps enlève à la pierre. La peur a besoin de s'étourdir ; Jeannette plus timide parla la première.

— Pourquoi le bon Dieu a-t-il fait la nuit et le froid ? dit-elle.

— Je ne sais pas, répondit l'autre. Puis après un moment de silence, il reprit : Tu viens si souvent à l'église que tu dois savoir le chant des psaumes.

— Je connais tous les airs que tu chantes, reprit Jeannette.

— Eh bien, donc, reprit son compagnon, chantons ensemble.

Et sans plus attendre, il entonna un motet célèbre sur ces paroles :

Laudate, pueri, Dominum,
Laudate nomen Domini.

Digitized by Google

Jeannette ne connaissait pas le texte; mais elle savait le chant de l'église aussi bien qu'un enfant de chœur; elle suivait son coryphée qui chantait à pleine voix. Jamais bouches plus pures n'avaient célébré les louanges du Seigneur. Le motet fut repris et continué jusqu'à ce que les chanteurs perdissent haleine; alors ils avaient aussi perdu un peu de leur frayeur. Ils se blottirent chacun dans son coin, muets et immobiles. Les minutes s'écoulaient lentement, aucun bruit ne rompait le silence des environs; le sommeil appesantit bientôt leurs paupières. Le jeune garçon s'endormit le premier, Jeannette ne tarda pas à l'imiter.

Au bout d'un quart d'heure, le calme de la ville fut troublé par l'arrivée d'une voiture de voyage. Tandis qu'on changeait les chevaux sur la place même où demeurait le maître de poste, un homme enveloppé dans un épais manteau, descendit, et tendit, en hésitant quelque peu, la main à une dame, en lui disant en italien:

— Vous allez vous enrhumer, ma chère.

La belle voyageuse ne répondit pas, mais sauta avec grâce sur la neige. Un domestique prit une torche des mains d'un palefrenier, et précéda les maîtres qui s'avançaient vers l'église. La dame examinait attentivement les délicates sculptures dentelées qui décorent le portique principal; ses beaux yeux noirs se levaient avec impatience vers le sommet du monument encore couronné de brume; ils cherchaient les hautes flèches qui nageaient dans un océan de ténèbres; puis, ses regards descendant vers le parvis, elle poussa un cri de surprise, quitta le bras sur lequel elle s'appuyait, et courut vers le couple qui dormait sous le portique.

— Voyez, Monsieur, dit-elle, en se servant de la belle langue toscane, qui avait dans sa bouche un charme particulier, voyez ces pauvres enfants qui sont couchés dans la neige! Giacomo, approchez la torche.

Digitized by Google

Elle souleva la main du dormeur qui était plus près d'elle, il fit un mouvement, mais sans s'éveiller; sa tête se releva, et son chapeau glissa à terre, rendant la liberté aux longues boucles de ses cheveux qui tombèrent à flots sur ses épaules. Ce ne fut pas sans admiration que la dame contempla les traits suaves, les purs contours de cette physionomie enfantine, qui s'épanouissait dans le sommeil. C'eût été cruauté de l'en tirer. Après avoir mis deux pièces d'or dans sa main, qui se referma instinctivement, la dame allait s'éloigner, quand un des chevaux, impatient du signal du départ, se mit à hennir fortement. Les oreilles de l'enfant furent si désagréablement affectées de ce cri discordant, qu'il s'éveilla en sursaut; l'éclat de la torche l'éblouit un moment, sa main s'ouvrit, et l'or retentit en roulant sur la pierre. C'était comme un rêve des *Mille et une Nuits*. Mais il fut bientôt ramené à la réalité. Il réveilla sa petite compagne, et les deux enfants interdits et craintifs, restaient debout, attendant que la belle dame les interrogeât. Jeannette se tenait un peu en arrière, ouvrant tout grands ses yeux bleus les plus beaux du monde, tandis que le vent faisait voltiger sur son cou les tresses d'or de sa chevelure.

— Vous avez là un lit bien froid, mes petits amis, leur dit-elle. Voulez-vous entrer chez le maître de poste? je le prierai de vous recevoir près du feu.

— Veux-tu aller te chauffer chez le maître de poste, Jeannette, dit l'enfant en se tournant vers la petite fille? Mais celle-ci, sans répondre, se rapprocha de son compagnon, et saisit son habit, tout en continuant à fixer sur la dame ses grands yeux étonnés.

— Je vous remercie, Madame, reprit-il, il est près de cinq heures, et l'on va ouvrir l'église ; il faut que je sois présent pour chanter au chœur, et vous voyez que Jeannette ne veut pas me quitter.

Digitized by Google

— Eh quoi ! commence-t-on l'office si matin ?

— Oui, Madame, dit l'enfant avec un fin sourire ; nous prions pour les fidèles pendant qu'il dorment.

— Y a-t-il longtemps que vous êtes ici ?

— Une heure environ.

— Pourquoi venir si tôt?

L'enfant ne répondit pas sans peine à cette question ; il hésita, et dit enfin à voix baissée :

— Hier, je suis venu à cinq heures un quart, et l'on m'a mis à genoux sous la lampe, dans le chœur.

— Pauvre enfant ! reprit la dame, on est bien sévère à Liége. Demeurez-vous loin ?

— A deux milles de la ville.

— Bonté divine ! et votre père vous a laissé venir seul, à cette heure ?

— Je suis parti à son insu : il dormait.

— Vous craignez donc bien d'être mis à genoux sous la lampe ?... Tenez, prenez ceci, vous l'emploierez à vous divertir avec vos camarades. Elle lui présentait les deux pièces d'or. L'enfant recula d'un air mécontent.

— Je suis le fils du premier violon du Chapitre, dit-il, non sans fierté ; mon père ne me laisse manquer de rien.

— Vous êtes un noble cœur, dit la dame, et votre père doit être heureux de son fils. Cette enfant est-elle votre sœur ?

— Jeannette ? Oh ! non, madame, elle est orpheline ; elle demeure chez la vieille Marianne, qui l'a recueillie par charité.

— Et comment se fait-il que la vieille Marianne ait si peu de soin de cette petite, qu'elle soit dehors à cette heure ?

—Au fait, Jeannette, pourquoi donc es-tu sortie ce matin?

La petite fille répondit à son compagnon, sans regarder la dame :

Digitized by Google

— Tu sais bien que ma tante m'envoie ramasser sur la route le bois mort, et qu'il faut y aller avant que les autres n'aient tout emporté.

— Jeannette, dit la dame, vous n'avez ni père ni mère?

— Non, madame.

— Et votre tante est bien dure pour vous. Voulez-vous venir avec moi en Italie? Vous habiterez une belle chambre, bien chauffée, et vous aurez des maîtres qui vous chanteront tout ce que vous voudrez entendre. Je vous donnerai de belles robes, et vous serez traitée comme si vous étiez ma propre fille.

La petite fille regarda encore son compagnon, puis la dame, et sourit en cachant sa tête derrière l'épaule de son protecteur.

— Décidez-vous, mon enfant, reprit la dame : Mon mari s'impatiente. Passerons-nous chez Marianne, et la prierons-nous de vous laisser rendre heureuse? Un peu d'argent la décidera, je l'espère.

— Pars, Jeannette, c'est un bon ange qui envoie cette dame; pars sans crainte : *J'irai te rejoindre en Italie!*

Cependant, le voyageur qui ne comprenait rien à la longueur de ce dialogue, s'avançait pour y prendre part. La dame saisit la main de Jeannette, et l'entraîna dans sa voiture. Elle se contenta de dire assez dédaigneusement à son mari :

— Nous n'avons point d'enfant, Monsieur, en voici un que j'adopte. Tenez, mon petit ami, voici d'abord une bourse que vous remettrez en notre nom à Marianne, en attendant les nouvelles que nous lui ferons parvenir bientôt. — Giacomo, remettez un carnet de notre maison.

Les chevaux prirent le trot : mais Giacomo venait d'expliquer au jeune garçon qui l'interrogeait à propos de ce carnet, que sa maîtresse était la comtesse Giuseppina Pe-

Digitized by Google

poli, femme de l'ambassadeur de Naples en Hollande, tout récemment rappelé à la cour de son souverain.

Déjà les citadins ouvraient les boutiques ; chacune jetait sa lumière sur la place. La neige devint semblable à une rivière de pierreries qui réfléchissait toutes les couleurs du prisme. Les hautes tours parurent ceintes d'un collier de brillants, et les pleurs de glace qui tombaient des toits semblaient jeter, sur ce fleuve de pierres précieuses, une perle dans chaque goutte qu'elles y laissaient rouler. A cinq heures moins cinq minutes, d'un côté, la voiture avait traversé la ville, et roulait rapidement, emportant Jeannette déjà enveloppée de riches fourrures ; d'un autre côté, les camarades de notre héros s'élancèrent sur le parvis, et le combat des boules de neige commença. Seul, il ne prenait aucune part à leurs jeux ; son cœur se gonflait de sanglots, et ses yeux étaient gros de larmes. Il vint, comme les autres, prendre sa place au chœur ; mais le froid et aussi les émotions du matin avaient déterminé chez lui le germe d'une maladie fatale ; lorsque vint sont tour de chanter, il se trouva mal après deux ou trois efforts, et tomba dans les bras de ceux qui l'environnaient, en proie à une hémorrhagie violente.

II

Sept ans s'étaient écoulés. Un jeune élève de l'école de Liége à Rome, reconduisait jusqu'au seuil de sa chambre un impresario romain, qui se confondait en compliments et en salutations. — Ainsi tout sera terminé pour la semaine prochaine, disait l'entrepreneur de spectacles au jeune musicien? — Tout sera terminé, répétait celui-ci. Dans quatre jours, si vos chanteurs ont appris leurs parties, et s'ils ont la volonté de les chanter, vous pourrez répéter

Digitized by Google

généralement. — Dans quatre jours donc, reprenait l'impresario dont le visage rayonnait de joie; *ô Dio!* Vous êtes la perle des jeunes gens! musicien rempli d'activité et de génie, votre musique est ravissante, mélodieuse et divine. Dans quatre jours nous répétons généralement.

— C'est étrange, se dit à lui-même le jeune étudiant en se jetant sur un fauteuil, après s'être délivré de son admirateur, c'est bien étrange! Il semble qu'un génie bienfaisant se plaise à combler toutes mes espérances; toutes excepté une seule, hélas! la plus chère de toutes : il y a dix-huit mois, je pars de Liége après avoir écrit à Naples une lettre à laquelle personne n'a répondu. Un voyage à pied, de Liége à Rome, à travers l'Allemagne, sous la conduite d'un contrebandier, c'était une folie. Eh bien! non. Tous les obstacles semblent écartés de ma route par une main bienveillante et protectrice. Ma bourse était mince; dans chaque ville je trouve un hôtel où l'on semble attendre ma venue; on cherche tous les moyens de me faire accepter une hospitalité gratuite, ou du moins le compte de l'hôtelier est si inférieur aux dépenses, que je ne puis m'empêcher de croire un peu qu'il est payé d'avance. A Trèves, un aubergiste dit que je ressemble à son fils, et en vertu de cette ressemblance, prétend me traiter comme si j'étais de la famille; celui-ci assure que mon camarade, le chirurgien, a saigné sa femme et sa fille, et Dieu sait qu'il en était incapable! Celui-là affirme qu'il est chargé de régaler, aux frais du monastère voisin, les pèlerins qui vont à Rome; or, j'apprends que les bons Pères appartiennent à un ordre quêteur, lequel ne donne jamais rien sous prétexte qu'il reçoit toujours.

Enfin, nous arrivons à la frontière. C'est là qu'était le pas difficile! Notre conducteur pâlissait à la seule pensée de la douane. Jamais douaniers ne furent de si bonne com-

Digitized by Google

position ; nous fûmes même invités à déjeûner par le chef de poste, qui nous servit d'excellente venaison. Mon bonheur dérisoire m'a suivi en Italie. J'entre à Rome par la porte du Peuple ; je cours à l'école de Liége ; toutes les places étaient prises ; sans mon étoile, mon voyage était sans fruit ; je perdais tout, jusqu'à mes études chéries, la seule distraction à ma douleur. A peine le directeur a-t-il appris mon nom, que toutes les difficultés s'aplanissent ; les portes de l'Ecole s'ouvrent devant moi. Il n'y avait plus de place ; on en fait, et mon compagnon de voyage, entraîné dans le cercle fatal de mon bonheur, est admis pour ainsi dire à ma suite, uniquement, à ce qu'il semble, parce qu'il s'est montré mon ami.

C'est alors que j'ai rencontré cet excellent Capuzzi. Il vint à l'Ecole deux jours après mon arrivée ; il voulut bien s'intéresser à moi ; il examina mes cahiers, mes essais dramatiques, et tout à coup il s'éprit pour moi d'une amitié que les âmes d'élite peuvent seules ressentir : il voulut lui-même m'initier à ces pénibles études du contrepoint qui ont occupé mes veilles depuis deux ans. Hélas ! ne fallait-il pas me réfugier dans la sainteté du travail pour oublier....

Il y a un mois à peine, j'exprime à Capuzzi le vœu de laisser un peu la grande musique d'église qui ne grossissait pas ma bourse, pour m'essayer dans la musique de théâtre, et deux jours après, l'impresario vient m'apporter le livret des *Vendangeuses* ; il recule la représentation d'un opéra en trois actes du maestro napolitain Terradelas pour représenter plus tôt mon intermède. Oh ! si j'avais revu ma petite Jeannette, mon bouton de rose des Pays-Bas, je serais un homme heureux. Mais quoi ! Capuzzi lui-même ne m'a-t-il pas appris que le comte Pepoli, après avoir marié sa fille au neveu du prélat, gouverneur de Rome, est parti pour Copenhague en qualité d'envoyé extraordinaire ? La comtesse est morte. Nul

Digitized by Google

n'a entendu parler de ma Jeannette. Elle a été renvoyée, peut-être ! Les riches quelquefois ont le cœur si dur ! Peut-être mendie-t-elle ! Peut-être encore la faim, la misère l'auront-elles conduite à la débauche !

En disant ces mots, le jeune homme tomba dans une profonde rêverie ; il en fut tiré par la pression amicale d'une main posée sur son épaule.

— Eh quoi ! s'écria un petit vieillard, encore de la mélancolie ! Vite au piano, mon jeune maître ; la musique est la panacée universelle pour quiconque a de la poésie au cœur ; elle est, sinon le remède, du moins l'adoucissement à bien des maux ; la musique, en élevant notre âme, amoindrit nos chagrins, elle attendrit même les noirs esprits de l'enfer et dissipe leurs ténébreuses inspirations. Vite au piano ! l'impresario attend, les chanteurs sont prêts, et le compositeur sommeille ! Qu'est-ce à dire ?

Le jeune homme se leva lentement et se dirigea vers le piano.

— Vous avez raison, mon bon Capuzzi, dit-il, la musique est la seule consolation qui me reste !

Le vieillard s'assit à la place que venait de quitter son jeune ami, et prit l'attitude d'un critique et d'un juge, tandis que son élève laissait courir ses doigts sur les touches. Chaque fois qu'un motif nouveau s'échappait du sein de l'instrument, comme d'une riche source où l'on puiserait toute mélodie, Capuzzi exprimait hautement son blâme ou son approbation, et selon qu'il approuvait ou désapprouvait, le motif était poursuivi ou interrompu.

— Ceci ne vaut rien, s'écriait-il ; nous allons à la noce, et votre musique nous mène à l'enterrement. — Ah ! voilà une phrase quelque peu entortillée qui ressemble à de la musique par trop française ! — Bon, voici que vous commencez une marche héroïque : halte là, mon jeune ami, ce

Digitized by Google

chant est fort beau, j'en conviens, mais il n'est pas tout à fait original ; et puis la *stretta* me semble quelque peu cousine d'une petite fugue de Sébastien Bach, que nous avons étudiée le mois dernier.

Cependant le jeune compositeur, qui avait d'abord suivi rigoureusement l'impression de Capuzzi, commençait à ne plus entendre ses avis : l'inspiration, ce maître céleste, murmurait à son oreille d'harmonieux préceptes, et sa voix divine étouffait la voix du maître humain. Celui-ci, dès-lors, cessa de parler ; sa plume courait avec rapidité sur le papier, et il saisissait au vol les notes fugitives qui prenaient leur essort sous les doigts du jeune maestro. Bientôt pourtant, sa main se ralentit, les notes ne se pressaient plus ; le souffle créateur qui les faisait éclore, le souffle de l'esprit qui les poussait les unes vers les autres, comme l'aiguillon qui hâte les pas tardifs d'un troupeau de bœufs dans la campagne de Rome, avait calmé sa violence ; le compositeur épuisé s'arrêtait. Capuzzi se leva :

— Très-bien, mon fils, s'écria-t-il en embrassant le jeune homme ; ceci est beau, réellement beau, trop beau même pour un intermède tel que les *Vendangeuses ;* mais nous n'avons pas le temps de choisir, et l'impresario ne s'en plaindra pas ; je cours au théâtre ; dans huit jours l'Italie comptera un maestro de plus.

Ainsi que l'entrepreneur de théâtre l'avait promis, l'intermède des *Vendangeuses* avait été appris, répété et mis en scène en sept jours ; on le joua le huitième. Notre héros était lui-même à l'orchestre. Il tenait le piano, comme cela se pratique aux soirées de gala, dans tous les grands théâtres d'Italie et d'Allemagne où l'accompagnement symphonique se modère sur le jeu de l'auteur même. La salle était pleine, et le neveu du gouverneur de Rome, le gendre de Pepoli, présidait pour le compte de son oncle à cette

Digitized by Google

solennité ; il était en compagnie de sa femme, jeune blonde au teint de lait, aux yeux doux et purs, qui s'était distinguée des dames romaines en n'acceptant pas d'autres Sigisbé qu'un petit vieillard original, amateur passionné de la musique et des musiciens, dont sa fortune le rendait le protecteur : mais bientôt l'enthousiasme saisit le peuple si impressionnable des théâtres d'Italie, puis il gagna les loges, et tandis qu'ici on faisait entendre un murmure de satisfaction, là on poussait des cris, des exclamations frénétiques ; on marquait la mesure de la main et du corps, et dans son admiration expansive, chacun des petits bourgeois de Rome présents au spectacle, essayait de suivre, en chantant, une mélodie qu'il entendait pour la première fois. Enfin, cette verve intérieure qui tourmente les natures méridionales jusqu'à ce qu'elle trouve une issue, s'épancha dans un cri universel de *bis*, après une brillante cavatine du ténor. Suivant l'usage, l'autorisation de répéter un morceau devait partir de la loge du gouverneur, qui agitait un mouchoir blanc. En effet, ce seigneur se réveilla en sursaut, juste au moment de donner le signal ; il porta la main à sa poche, mais il n'en retira qu'un foulard de couleur sombre. Ainsi que tous les gens de cour de l'époque, monsieur le gouverneur faisait un grand usage de tabac, et un grand étalage de sa tabatière d'or, enrichie de diamants. Il s'empara donc du mouchoir brodé de sa femme. Quel fut son étonnement ! ce mouchoir était trempé de larmes ! Pendant que le mari, stupéfait, regardait les yeux rougis de sa compagne, on reprit l'air, et, furieux de voir méconnaître ainsi son autorité, il s'écria d'un ton d'humeur :

— Eh ! mon Dieu, Madame, comme vous êtes sensible à l'insipide musique de ce compositeur si jeune ! Il a fait répéter le morceau sans ma permission ; par le ciel, il paiera l'amende !

Digitized by Google

Le lendemain, à son réveil, notre jeune maestro éprouva deux surprises d'une nature bien différente. Les barbiers de la ville éternelle vinrent chanter sous sa fenêtre les principales phrases de son opéra, avec accompagnement d'*Evviva*, et un appariteur de Son Excellence Monseigneur le gouverneur, lui signifia d'avoir à payer une amende énorme pour avoir souffert qu'on répétât, sans autorisation, la cavatine des *Vendangeuses*. Il fallut donner de l'argent aux barbiers, il fallut donner de l'argent au délégué du gouverneur, et notre héros ne savait comment supporter une gloire si onéreuse. Mais une scène singulière se passait chez le gendre du comte Pepoli. Celui-ci arrêtait au passage un domestique qui sortait furtivement de son palais :

— Où portes-tu cet argent? s'écriait-il.

— Monseigneur,... répondait le domestique en balbutiant.....

— Où portes-tu cet argent? répétait le gouverneur en colère.

— Monseigneur, disait le domestique effrayé, je le porte à un jeune étudiant de l'Ecole de Liége. Madame la comtesse le lui envoie pour payer l'amende.

— C'est bien, je m'en charge, reprit le gouverneur en s'emparant de l'argent. Ah! Gianetta, se dit-il, la musique du jeune maestro fait couler vos larmes, et vous lui envoyez de l'argent pour payer l'amende qu'il a encourue. Gianetta! Gianetta! vous porterez malheur à ce jeune homme!...

Dans la nuit qui suivit, un jeune étudiant reçut un coup d'épée à la porte même de l'école de Liége; il sortait, dit-on, du théâtre où l'on avait représenté les *Vendangeuses*. Le neveu du gouverneur déjeûnait avec sa femme, quand le chef de la police vint lui apprendre que l'auteur des *Vendangeuses* avait été assassiné la nuit. Il sortit aussitôt pour

Digitized by Google

donner les ordres nécessaires, car le véritable gouverneur était depuis longtemps sourd et paralytique.

Gianetta était immobile sur sa chaise; sa pâleur était effrayante. Tout à coup elle se leva avec un geste désespéré, sortit du palais, suivie par les regards étonnés des domestiques, et traversa en courant les rues de la ville. Elle était en négligé du matin; ses cheveux, dénoués par l'agitation du moment, se répandaient au hasard sur son cou et sa poitrine; ses pieds étaient chaussés dans des mules de maroquin qu'on portait alors dans l'appartement, et le vent faisait voltiger derrière elle les bouts de sa ceinture sans agrafe. Elle se dirigea d'un pas ferme vers l'Ecole de Liége, entra dans les cours, puis on la vit passer devant les fenêtres du corridor qui conduisait à la chambre de notre musicien. La porte en était ouverte : il était assis devant son piano, absorbé par l'improvisation la plus chaleureuse. Gianetta resta un moment sur le seuil; mais alors l'excès de l'étonnement, et peut-être aussi l'excès de la joie ravirent à la jeune femme les forces que l'exaltation du désespoir avait soutenues jusques-là, elle tomba sur un fauteuil.

Le compositeur ne l'entendit pas; il était dans un de ces moments où l'âme de l'artiste, fortement oppressée par les passions qui l'agitent, trouve, dans l'art qu'il cultive, le soulagement et tout à la fois l'expression de la souffrance. La pensée sur ses ailes d'or le transportait au milieu de cette nuit pleine de joie et de douleur naïve, où, couché sous le portique de la cathédrale de Liége, il portait sur ses genoux la blonde tête de Jeannette endormie; comme un poète qui chante ses douleurs dans ses vers, il empruntait au piano la voix qui racontait ses souffrances et ses joies passées. Son thème était le chant du motet *Laudate, pueri, Dominum :* au-dessous de ce thème qui dominait toute l'improvisation, la main gauche qui jouait la partie basse rappelait les hurle-

Digitized by Google

ments du vent dans les profondeurs de la campagne, et toujours le chant du motet dominait l'ouragan, comme si la voix de Dieu gourmandait l'esprit de la tempête : longtemps les deux parties combattirent ensemble, se mêlant souvent, se confondant même, quoique une note, sans cesse ramenée, rappelât toujours le motif vainqueur.

Mais enfin, les fureurs de la basse s'éteignirent, les sifflements du vent se perdirent dans un brillant accompagnement du *Laudate*, chanté puis repris en animant le rhythme, et comme en triomphe; puis tout s'apaisa; et le musicien relevant la tête aperçut dans la glace la figure d'une femme inondée de larmes, et qui écoutait les mains jointes : il s'élança vers elle :

— Jeannette ! s'écria-t-il, Jeannette ! c'est donc toi enfin !

— Vous vous trompez, dit Capuzzi, qui entrait à l'instant dans la chambre. Il n'y a ici que la marquise Alméri, fille du comte Pepoli, mariée au marquis Alméri, gouverneur de Rome.

— Mais, Jeannette, s'écria le jeune homme, c'est bien toi : tu n'es pas la fille du comte Pepoli !

— C'est là ce qu'il aurait fallu cacher, dit le vieillard d'un ton grave. Voulez-vous perdre le comte, perdre ce gendre et cette jeune femme que vous aimez ? Jeune homme, vous voilà maître d'un secret bien dangereux. Le comte a des héritiers qui ne souffriraient pas de voir ses immenses biens passer à un enfant supposé !

— Comment, Jeannette, dit le jeune homme consterné, vous avez consenti ?...,.

— Que voulez-vous qu'elle fît, dit le vieillard ? Avait-elle l'âge de raison quand le comte l'a nommée sa fille, et lorsqu'elle est sortie du couvent, lui convenait-il de démasquer son bienfaiteur ?

Digitized by Google

Maintenant même, croyez-vous qu'elle sache ce qu'elle a fait ?

— Mais pourquoi frustrer ses héritiers ? reprit obstinément Jacques, le domestique, campé sur le seuil.

— Le neveu du comte était aimé de sa tante.

— Mais c'est un vol, répéta le jeune homme. Jeannette, vous jouissez de biens qui ne vous appartiennent pas !

— Que voulez-vous dire ? répondit Jeannette, levant pour la première fois son visage baigné de pleurs sur celui qui l'interrogeait !

— Je vous l'expliquerai, Madame, répondit Capuzzi en lui prenant la main. Il faut sortir d'ici ; votre présence y est mortelle. Souvenez-vous que vous êtes venue pour y voir un homme que l'on avait dit lâchement assassiné !

— Adieu, dit Jeannette, suffoquant au milieu des sanglots !

— Adieu, Madame, répondit gravement le jeune maestro. Elle tendait les mains vers lui ; Capuzzi l'entraîna.

Notre héros fut pendant plusieurs jours en proie aux accès d'une fièvre brûlante, qui égara même par moments sa raison ; longtemps il tenta vainement de revoir sa Jeannette adorée. Mais, au moment où il désespérait de retrouver cette amie de son enfance, il la rencontra soudain, dans une brillante fête donnée par un des principaux seigneurs de Rome, et à laquelle l'auteur des *Vendangeuses* avait été invité sur la recommandation de sa protectrice. Là, quelle fut sa joie, — joie, hélas ! d'un instant, — de pouvoir s'entretenir avec elle de leur tendre et sainte amitié du jeune âge, de lui exprimer toute la reconnaissance de son cœur pour ses bienfaits incessants, tous ses regrets de ne pouvoir l'affectionner toujours, et son éternel tourment de ne plus la revoir peut-être. Enfin, et lorsque d'abondantes larmes que la marquise Alméri ne put retenir, coulèrent de

Digitized by Google

ses yeux, le gouverneur se levant dans l'assemblée surprise, en fit sortir sa femme qu'il entraîna brusquement par la main. Le lendemain, le jeune maestro reçut un ordre sévère ; il lui fut enjoint de partir sur le champ de Rome, et de n'y point reparaître du vivant du gouverneur.

Dès lors, il quitta promptement l'Ecole de Liége, Rome, et l'Italie : il s'arrêta à Genève, où il fut reçu par Voltaire, qui lui promit un libretto pour le théâtre Feydeau de Paris. Il allait partir, quand il fut rejoint par Capuzzi. Celui-ci lui apprit que Jeannette avait quitté le monde, et se retirait dans un couvent, du consentement de son mari ; elle avait renoncé à tous les biens du comte, ne voulant pas vivre sous le poids du mépris de son jeune ami, et des reproches de sa conscience. Capuzzi retourna à Rome, et son élève se rendit à Paris. Il y fit jouer tout d'abord le *Huron* et *Lucile*, que lui avait donné Voltaire, puis tous ces ouvrages si populaires qui sont restés comme autant de types charmants de l'école française dans laquelle il devint, avec Monsigny, le principal fondateur de l'Opéra-Comique : C'était GRÉTRY !.....

P. Sain-d'Arod.

Digitized by Google

A PROPOS D'AINAY.

Pendant que les archéologues étudient avec soin le plan et les moindres détails de notre basilique d'Ainay, d'autres, moins soucieux des gloires du passé que des frivolités de la mode, cèdent à l'épidémie régnante, et cherchent à *rafraichir les vieilleries du culte catholique* pour les agréments du monde profane.

Le digne et vénérable pasteur de cette église tend de tout son pouvoir et de toutes les forces de son âme à lui rendre son antique splendeur; mais hélas, c'est la toile de Pénélope; de son côté il fait de l'art sérieux, d'un autre, le zèle aveugle de quelques âmes pieuses, et, disons-le avec regret, de quelques ecclésiastiques, compromet la dignité du culte, son existence même dans un délai assez rapproché, car en suivant cette voie on arrive à la sécularisation du culte, à une liturgie mondaine, variable, réglée par les professeurs de musique et les marchands de fleurs artificielles. Clergé et fidèles se précipitent tête baissée dans le mouvement qui laissera une grave blessure au catholicisme. Il ne reste pour défendre la tradition, l'ordre et la majesté des offices, que les monuments eux-mêmes qui protestent.

Quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.

Comme les règles de l'Eglise de Lyon excluaient les orgues et la musique, dans aucune de nos églises il n'y a de place pour ces instruments destructeurs de toute liturgie, et on ne peut en introduire sans gâter l'ordonnance de l'édifice, sans anihiler, sans briser même quelques précieux restes d'architecture. Ainsi, à Ainay, on vient de mettre un jeu d'orgues, tout neuf, entre la grande chapelle de Saint-Michel et la nef septentrionale. Il intercepte le passage, rompt la perspective, masque le tympan d'une

Digitized by Google

porte du XVIe siècle où sont les armes de *Guichard de Pavie*, bienfaiteur de l'église (1), masque une délicieuse niche de la même époque à l'angle de la chapelle. Mais qu'importe? Si l'on perd la vue de ces *gothiques sculptures* on gagnera celle d'un buffet de bois découpé, en style *chalet*; si les chrétiens ne peuvent plus entendre le chant *suranné* de la messe et des vêpres, si désagréable en ce siècle de progrès, si beau pourtant selon quelques piètres musiciens nommés *Fétis*, *D'Ortigues*, *Clément*, *Duval*, *Jouve*, *Morelot*, au moins les dilletantis pourront constater l'émulation des *Chorales*, admirer le brillant doigter des organistes, imitant la flûte, le hautbois et le tonnerre, et suivre de voluptueuses rêveries, bercés par les productions *les plus estimées des compositeurs en vogue*.

L. M. de V.

(1) Guichard de Pavie, fils de Simon de Pavie, médecin de Louis XI, qui donna sa fortune au pauvre de Saint-Bonaventure, frère de Pierre de Pavie, conseiller de ville à Lyon en 1482, fut prieur de Montrotier, infirmier d'Ainay, et fit deux fondations, en 1485 et en 1517, pour la construction de la chapelle de l'Immaculée-Conception, aujourd'hui Saint-Michel. Homme arriéré et barbare, il n'eut pas imaginé de mettre une veilleuse sur un tabernacle en place de croix et de promener les statues dans la chapelle que sa piété faisait construire, et cela se fait aujourd'hui, et bien d'autres choses non moins mirobolantes.

Digitized by Google

A Monsieur le Directeur de la Revue du Lyonnais.

Lyon, le 22 mai 1863.

MONSIEUR,

Je viens de voir, à ma grande surprise, qu'à la fin de la *Note sur le canal des Terreaux*, et insérée dans votre dernier numéro de mai 1863, il a été ajouté une phrase contenant des insinuations blessantes pour un entrepreneur de notre ville.

Ceci ne peut être que le résultat d'une erreur, mais elle est d'autant plus regrettable que la note était revêtue de ma signature ; tous vos lecteurs ont pu me croire l'auteur de ces insinuations qui ne sont point dans mes habitudes.

Je proteste donc formellement contre cette addition *faite à mon insu*, et vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans le prochain numéro de la *Revue*.

Veuillez agréer, je vous prie, mes salutations empressées,

E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY.

NOTA. — Nous avons cru compléter la pensée de l'Auteur en modifiant une phrase qui laissait à désirer. Nous saurons une autre fois qu'il ne faut pas de zèle, même avec ses amis, et pour faire amende honorable, nous déclarons que nous approuvons complètement l'entrepreneur qui a brisé les inscriptions du canal des Terreaux.

Le Directeur de la *Revue*.

Digitized by Google

Nécrologie. — LE COMTE SÉBASTIEN DES GUIDI.

On se rappelle avoir vu dans les salons les plus recherchés de Lyon un grand et beau vieillard dont les cheveux blancs, les belles manières, les traits sympatiques et distingués et la poitrine ornée de décorations attiraient moins encore les regards que la vivacité de ses gestes, l'imprévu de ses allures et son ardeur toute méridionale; cet homme en qui semblaient revivre ces nobles et vieilles races de l'Italie, polies, civilisées, et amies des arts comme les avaient faites les Médicis, n'était autre que le comte Sébastien Des Guidi, d'une ancienne famille florentine transportée à Naples et lui-même devenu Lyonnais par la chance des révolutions. Ce vieillard vénérable et bon vient de s'éteindre à 94 ans. Il ne nous appartient pas de juger la doctrine médicale qu'il avait introduite en France, mais sa haute notoriété, ses travaux, sa position de chef d'Ecole lui donnent droit à trouver place dans une Revue dont il suivait avec sympathie la marche et dont il encourageait les succès.

Né le 5 août 1769 à Caserte, au château de Guardia, dans ce royaume de Naples à qui Dieu a prodigué toutes les beautés, le jeune Guidi fit de sérieuses et profondes études qui plus tard lui permirent de se suffire, lorsque les événements lui eurent fait prendre le chemin de l'exil. Compromis par ses relations avec le parti français, il fut obligé de fuir, vint à Lyon en 1799, trouva quelques répétitions à donner (1), fut nommé professeur de mathématiques au collége de Privas, où un décret du II thermidor an XI lui conféra le titre de citoyen français, revint à Lyon enseigner au Lycée les mathématiques et la physique, fut successivement nommé professeur à la Faculté de Marseille, inspecteur à l'Académie de Grenoble et, en 1819, inspecteur de l'Académie de Lyon; il venait d'être reçu docteur en médecine à la Faculté de Strasbourg.

En 1804 il s'était allié à une riche et ancienne famille du Dauphiné. En 1821, il se rendit à Naples où des affaires de famille l'appelaient. Une grave maladie ayant frappé Mme la comtesse Des Guidi, le docteur Romani la sauva en la traitant suivant les nouveaux principes découverts par Hahnemann. Touché d'une profonde reconnaissance, le comte Des Guidi étudie la nouvelle méthode, la pratique sous la direction de Romani et d'Hahnemann; puis revient en 1829 à Lyon, où, avec une foi profonde et une ardeur extrême, il proclame les idées du réformateur allemand.

Depuis 1834 il était inspecteur honoraire de notre Académie. En 1835, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur; en 1853 il est nommé, par le grand duc de Toscane, chevalier de l'ordre noble de Saint-Etienne, distinction flatteuse qui n'est accordée, dit le décret, qu'aux gentilshommes d'une noblesse incontestée, d'une réputation sans tache et d'une religion éprouvée; nous rappellerons encore en passant une médaille d'or qui en 1833 fut frappée en son honneur.

Son salon possédait quelques tableaux précieux, sa bibliothèque était remarquable; longtemps une société intelligente et choisie se réunit autour de lui. Depuis quelques années la mort qui avait frappé les La Poype, les Grégori, les Pollet, les Dessaix avait attristé sa vieillesse et diminué, dans les plus modestes proportions, les intimes qui se groupaient à son foyer. Ses derniers moments ont été encouragés et soutenus par l'énergique dévouement et la tendresse de la compagne de sa vie. Le 27 mai il s'est éteint comme un juste et quand, deux jours après, ses amis l'ont accompagné à sa dernière demeure, il n'y avait qu'une voix pour rappeler ce zèle ardent qui aurait voulu guérir toutes les souffrances, cette charité généreuse qui prodiguait argent et remèdes à toutes les misères, et pour louer enfin la noblesse du caractère et la bonté du cœur de celui dont la longue existence a toujours honoré l'humanité. A. V.

(1) Il logeait à cette époque dans le clocher de Fourvières, alors bien national.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Tous les intérêts ont cédé devant ce grand spectacle des élections qui, depuis le 31 mai, émeut si profondément le pays et qui le tient encore sous le charme. Les ballottages occasionneront une lutte aussi vive que le vote des premiers jours. Quand nous disons *lutte*, nous ne voulons pas dire que l'ordre ait nulle part été troublé. L'éducation politique de la France commence à se faire ; les partis n'ont présenté que des hommes honorables et les idées contraires ne se sont manifestées que par de pacifiques bulletins. Les ouvriers de la ville ont en général voté pour les candidats de l'opposition, les habitants des campagnes pour les hommes présentés par le Gouvernement ; il n'en est pas moins vrai que des passions se réveillent à ces époques sagement éloignées. La vie est bonne, mais la fièvre est dangereuse, et, dirait M. Prudhomme, la France a plus besoin d'être assise que d'être agitée.

Dans la 1re circonscription, se trouvaient en présence : MM. Cabias et Hénon ; dans la 2me, MM. Laforest, Jules Favre et Barrier ; dans la 3me, MM. Perras, Morin et Coignet ; dans la 4me, MM. Descours, Picard et Lentillon ; dans la 5me, MM. de Mortemart, Michaud et Terme. MM. Hénon, Terme et Descour ont seuls été nommés au premier scrutin, un ballottage aura lieu pour les députés des 2me et 3me circonscriptions.

On raconte que certaines personnes n'ont voté que le lundi de crainte qu'on ne changeât leurs bulletins dans les boites ; d'autres auraient, dit-on, monté la garde pendant la nuit autour des urnes de peur de transposition. Pour la dignité du pays, nous ne pouvons croire à de telles défiances, à de pareilles aberrations et nous ne rapportons ces bruits que pour montrer la couleur du temps.

Plus calmes qu'en Angleterre, les électeurs lyonnais n'ont échangé que d'innocentes plaisanteries, des épigrammes anodines, des bons mots qui n'avaient rien de nouveau : nous avons entendu répéter mille fois qu'il fallait élaguer la forêt pour aplanir le chemin de Jules Favre, et qu'on appelait des secours contre un Franc-Picard ; en fait de poésie, nous n'avons retenu que le quatrain suivant qui a couru les rues sans avoir eu la chance d'être recueilli, nous le croyons, par aucun journal ; ouvrons lui donc les portes de la *Revue du Lyonnais*.

— Morin est plus heureux qu'un prince.
— Est-il sorti de l'urne ? — Ah ! non !
Mais il est rouge aux yeux d'Hénon
Et blanc à ceux de la *Province*.

On voit que la pointe est toute lyonnaise car nous ne croyons pas que la *Province* soit fort connue hors de Lyon.

A propos de jeux de mots, le journal le plus spirituel de notre ville, nous voulons parler de la *Gazette médicale*, prétend que tout le monde se demande : *avez-vous pris la mouche ?* ou *prenez la mouche*. On sait que les *Mouches* sont de délicieux petits bateaux qui vont de Perrache à Vaise à travers les paysages les plus accidentés du monde ; c'est à donner la manie, la fureur de naviguer ; mais ce qu'il y a d'inquiétant, et le fait est grave,

Digitized by Google

c'est que les consultations des médecins qui prennent le bateau sont, paraît-il, bien meilleures que celles des praticiens qui descendent de l'omnibus. Vraiment c'est à donner à réfléchir aux pauvres gens qui habitent la Croix-Rousse, car enfin, docteur, avouez-le, tous les malades ne peuvent pas habiter au port Mouton.

— Nous ne dirons pas que les processions de la Fête-Dieu ont été belles, ce serait une banalité; mais nous signalerons l'élégance de quelques nouveaux reposoirs, entre autres de celui que le public admirait au levant de Bellecour et qui rappelait, croyons-nous, l'architecture vénitienne si peu connue à Lyon. On dit que c'est le coup d'essai d'un jeune architecte qui revient de l'Italie; nous l'en félicitons, surtout si ce premier pas doit le conduire dans une voie nouvelle et inexplorée. Son talent nous assure qu'en nous donnant du nouveau il saura nous donner du beau.

— Depuis quinze jours on démolit le pont Tilsitt, depuis huit jours on a dressé d'immenses échafaudages contre le pavillon du palais Saint-Pierre qu'on va profondément modifier; espérons qu'ils n'y demeureront pas aussi longtemps que ceux des Cordeliers. La rue de l'Impératrice est maintenant pavée en pavés plats jusqu'à la hauteur de Saint-Nizier; ses magasins se peuplent et s'ouvrent et bientôt elle sera belle entre les plus belles; le Grand-Théâtre se dispose à recevoir les statues des Muses qui doivent couronner sa façade, au nombre de douze comme à Bordeaux, à ce que suppose un de nos amis; on achève de placer le groupe des Heures du palais de la Bourse, le bas port du quai de la Charité se commence, les derniers débris du vieux cloître des Jacobins disparaissent et l'on travaille à l'ouverture qui doit faire communiquer la rue Saint-Dominique avec la rue des Archers; mais notre cher chemin de fer de Fourvières, nos rail-way sur l'abime, nos wagons dans les airs, allons-nous les voir suspendus? être obligé d'aller, sa vie durant, à pied au pavillon Nicolas à travers les pots cassés de M. Gay, mais ce ne serait pas amusant du tout et rien ne pourrait nous consoler d'un malheur pareil, pas même le pont en pierres de taille entre la Croix-Rousse et Loyasse dont il a été question dernièrement à Montpellier.

— L'année théâtrale s'est finie aux Célestins, le 31 mai, par les représentations régulièrement suivies de M. Geoffroy, elle a recommencé le 2 juin par les débuts de M. Gay, pas celui du passage. Nous aurons peu de figures nouvelles, tant mieux. L'armée française qui prend chaque soir Pékin, lutte avec une rare bravoure contre la chaleur. Les décors sont d'une grande magnificence, l'entrain est superbe, le patriotisme éclate du premier coup de fusil au dernier et, sublime effort de l'art dramatique contemporain, vingt chevaux galopent bride abattue sur la scène; on croirait à un rêve des fumeurs d'opium. Malheureusement dans cette guerre de Chine il n'y a qu'un Anglais de tué et c'est lui qui accapare tout l'intérêt.

— Grâce aux chemins de fer, les produits de tous les pays et de toutes les saisons affluent dans les grandes villes. Depuis un mois, on voit aux vitrines de nos marchands : des fraises, des melons, des pommes, des petits pois et des raisins : ces derniers ne sont point conservés, ils appartiennent à la saison prochaine; bientôt nous aurons des primeurs d'un an d'avance.

A. V.

Le Directeur-Gerant, Aimé VINGTRINIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXVIe VOLUME.

Histoire de Lyon. — Archéologie.

Le Comte de Poncins. Une commune sous l'ancien régime : Lyon avant 89 24-129

Ph. Michaud. Histoire du Beaujolais au XIIe siècle (suite). 37 -121-197-342-434

Michalowski. Notice sur les plus anciennes langues de la France 49

D. de la Chavanne. Chronique archéologique..... 64

Martin-Daussigny. Une nouvelle inscription trouvée sous le pont de Nemours..... 85

Morel de Voleine. Lettre au sujet de l'Eglise de Lyon..... 161

Arrêt du Conseil d'estat du Roy, du 19 may 1736, par lequel il est défendu aux fabricants de Lyon de faire des étoffes de soie imitant la pelleterie 163

Envoi de l'Eglise de Lyon à l'Eglise de Smyrne. 166

Martin-Daussigny. Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon..... 171

Morel de Voleine. Lettre au Directeur de la *Revue*, au sujet de la primatie..... 215

Alain Maret. Notes pour servir à l'histoire du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, pendant les invasions des Routiers au XIVe siècle..... 258

A. Steyer. Du prétendu passage de s. Paul à Lyon. 314-461

Martin-Daussigny. Note au sujet du canal des Terreaux..... 384

Peladan. De la prétendue réfutation du passage de saint Paul à Lyon..... 403

A. Péan. Origines de Lugdunum.—Divinités ségusiaves. 426

M. de V. A propos d'Ainay..... 489

A. V. Chronique locale..... 88-168-248-328-408-493

Philosophie, religion et morale.

D. de la Chavanne. *Rapport sur le concours :* Histoire des associations ouvrières jusqu'à nos jours..... 8

Alph. Gilardin. Réflexions sur la doctrine du Père Gratry.... 331

Littérature.

Ch. Fraisse. Travaux de l'Académie..... 77-153-386

Digitized by Google

A. de Jussieu. Les salons de Lyon 221
M, Roe. Compte-rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon..... 298-350
Petit-Senn. Spérino, nouvelle génevoise..... 308
Sain-d'Arod. Un Enfant de chœur, nouvelle..... 471

Biographie lyonnaise.

Alph. Gilardin. Dumas et ses œuvres..... 91
A. V. Louis-Auguste Rougier 246
— Claude Margerand 246
P. Sauzet. Discours prononcé aux funérailles de M. Rougier..... 251
Péricaud aîné. Notice sur Claude de Saint-Georges..... 366
A. de Lagrevol. Notice sur saint Avite, évêque de Vienne.... 412
Pericaud aîné. François-Paul de Neufville, archev. de Lyon. 445
A. V. Le comte des Guidi..... 492

Bibliographie.

P. Saint-Olive. Les anciens Hôtels-de-Ville de Lyon, par de Valoux 86
Id. Commentaire physiologique sur la personne d'Horace, par M. Richard de Nancy..... 242
Vachez. Atlas du département du Rhône, par M. Debombourg 317
L. Guillard. Compositions historiques, esquisses, par M. Chenavard 397

Beaux-Arts.

L. Jacques. Exposition de la Société des amis des arts.... 234
Id. Concert de George Hainl..... 247

Poésie.

Léon Gontier. Petites Fleurs 5
J. Juron. Loin de la foule, sonnet..... 6
Paul Saint-Olive. Juvénal serait-il une ganache ?..... 6
Doucet. La Panacée, sonnet..... 7
Péan. La Feuille de chêne..... 89
Sylvain Blot. L'Ane et la Coquetière..... 169
Romieux. Le Nid d'oiseau 249
Léon Gontier. Le mois de Mai..... 329
H. Fleury. Les Anges de la terre..... 330
A. Millien. La Leçon rustique 409

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google